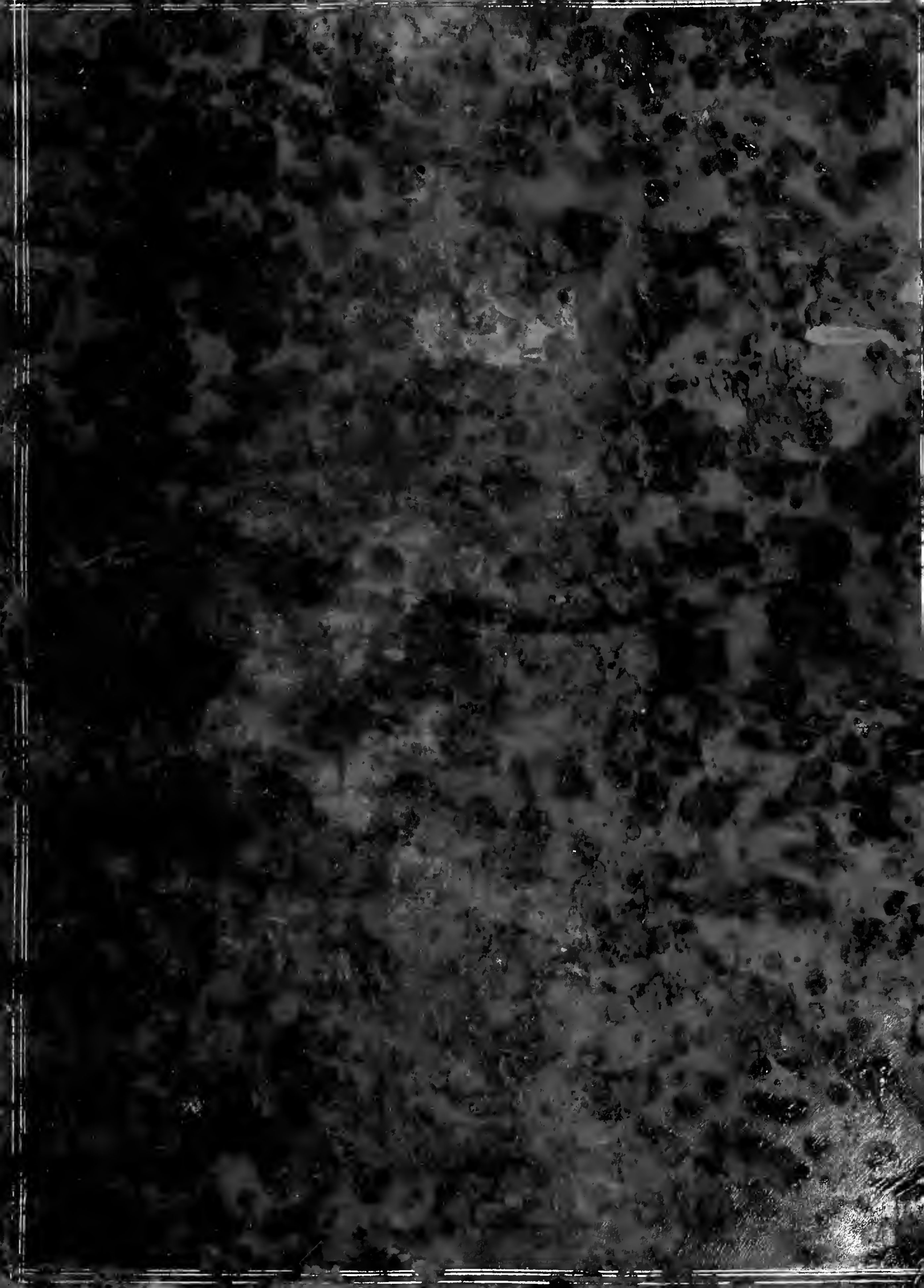
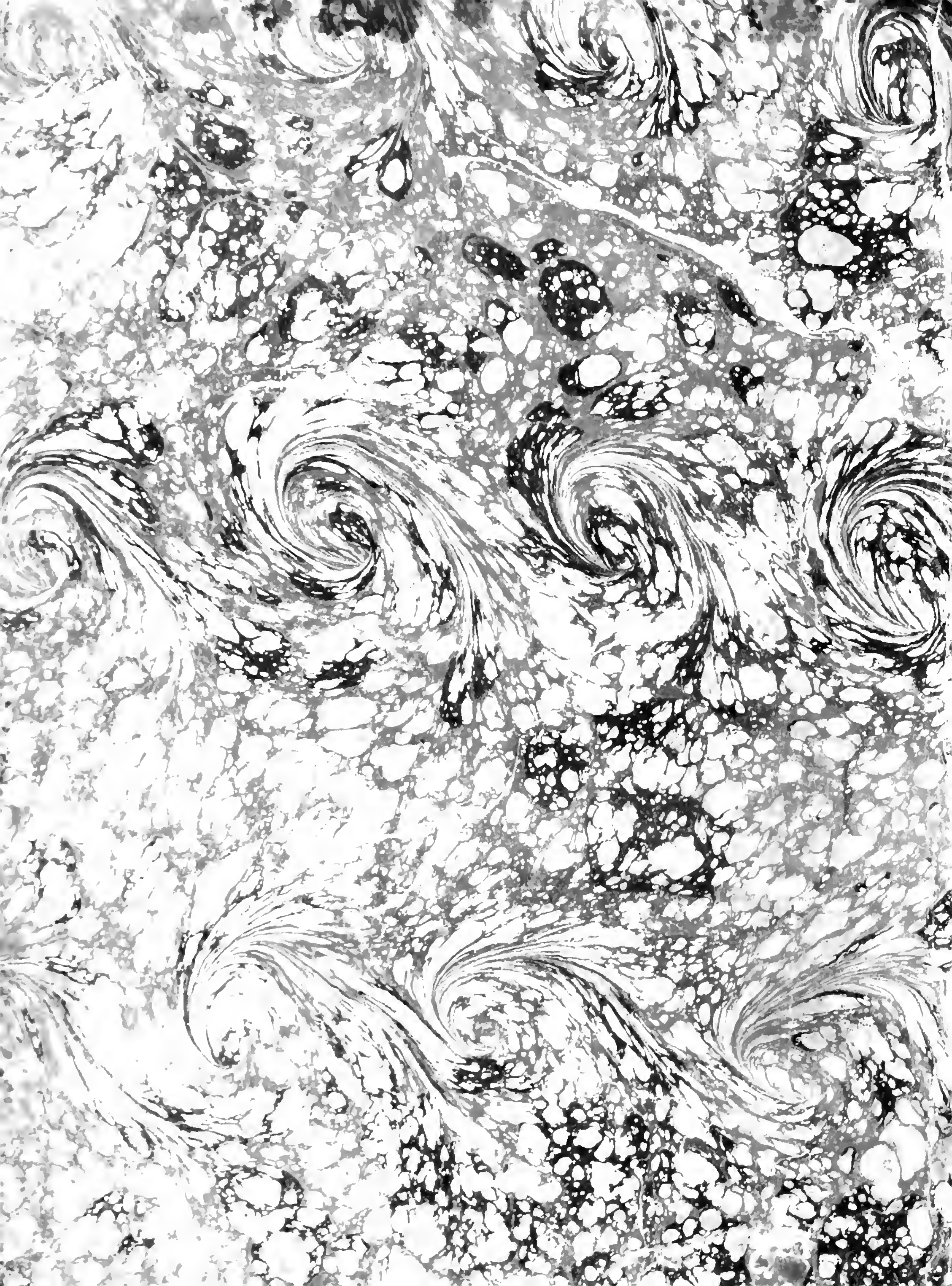
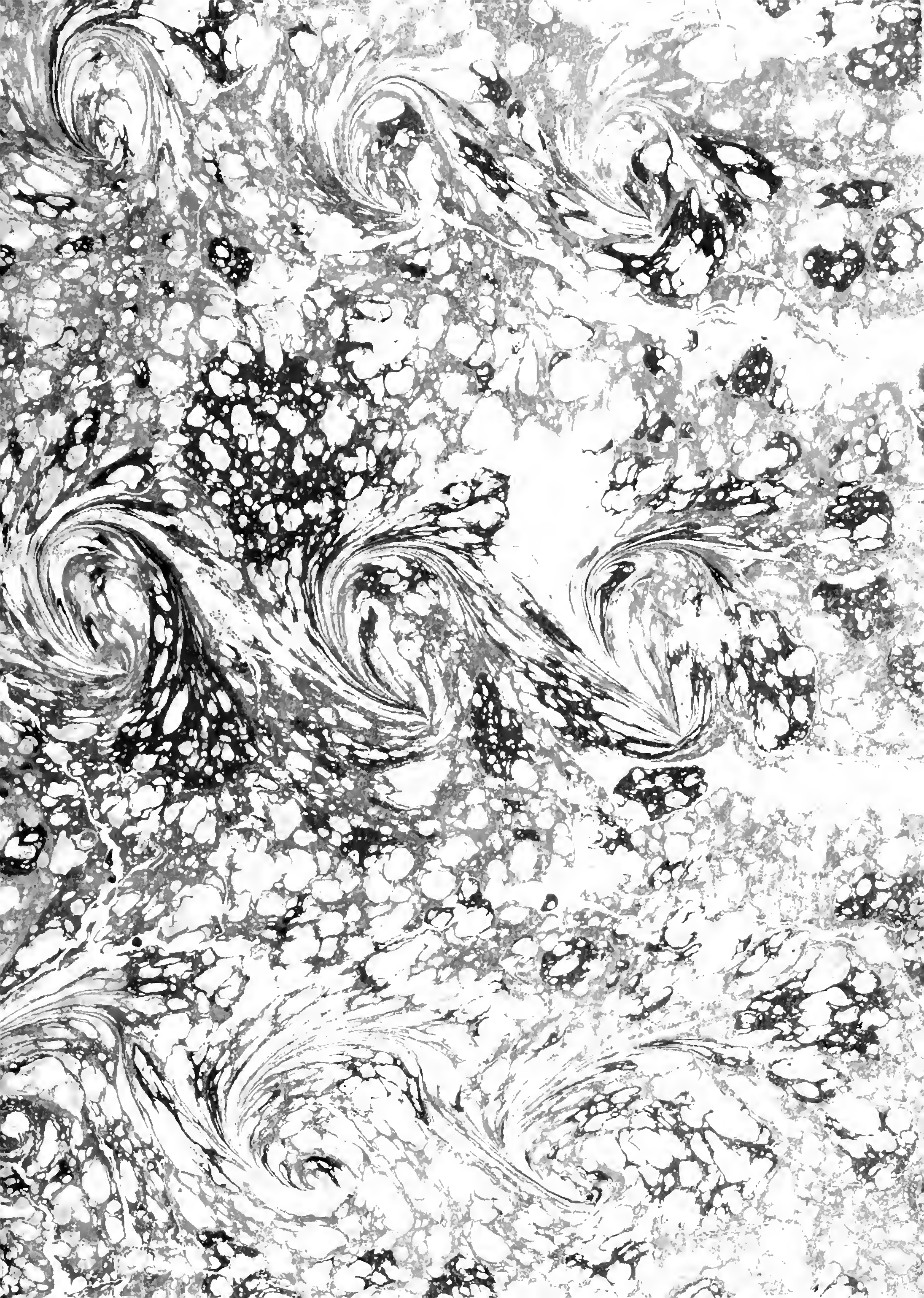






Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

2.4 ff

Congrégation de Notre Dame de Reims

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/laviedurvren00lale



R. P. Charles Faure Abbé de Ste. Genevieve et 1er. Gnal des Chanoines Reguliers de la Congregation de France.

Lalemant, Pierre

LA VIE
DU REVEREND PERE
CHARLE FAURE
ABBÉ
DE S^TE GENEVIEVE DE PARIS,

Où l'on voit l'Histoire

DES CHANOINES REGULIERS
DE LA
CONGREGATION DE FRANCE,

dont il a été le premier Superieur General.



A PARIS,
Chez JEAN ANISSON, Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë de la Harpe, au dessus de Saint Cosme, à la Fleur de Lys de Florence.

M. DC. XCVIII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



CSP
BX
2900
.Z8F355
1698



PREFACE.

L'HISTOIRE de la vie des Saints, & de ceux qui se sont distinguez par une pieté extraordinaire, n'est pas seulement glorieuse à la grace de Jesus-Christ, dont elle nous remet les miracles devant les yeux, & à la memoire de ces lumieres du Christianisme, dont elle fait revivre les vertus; mais elle est trés utile à l'Eglise par l'édification qu'elle y répand, & par le fruit qu'en retirent ceux qui la lisent avec dessein d'en profiter.

Il y a même peu de lectures qui soient & plus touchantes, & plus capables de nous animer à soutenir avec courage tout ce qu'il y a de dur dans les pratiques de l'Evangile. Les Livres qui nous y portent par des instructions & des preceptes, nous éclairent souvent l'esprit sans nous toucher le cœur; mais ceux qui nous proposent des exemples font ordinairement l'un & l'autre, & sur

tout ſont trés propres à produire le dernier effet. Car non ſeulement on s'y perſuade que la vertu n'eſt pas impoſſible, puis que des hommes ſemblables à nous ont été capables de la pratiquer; mais on y voit par ſes propres yeux, qu'elle eſt même facile & pleine de douceur; que la veritable pieté rend heureux tous ceux qui l'embraſſent; qu'il n'y a de plaiſir ſolide & de joïe raiſonnable que ce qu'on en peut goûter en ſuivant les impreſſions qu'on reçoit d'elle; & qu'enfin l'unique moyen & de ſe procurer le bonheur éternel, & d'être même content ſur la terre, autant qu'on le peut être, c'eſt de s'attacher inviolablement à ce que Dieu nous preſcrit par ſa ſainte loy.

Mais ſi tous les Livres qui nous repreſentent les actions des Saints ſont capables de produire en nous ces fruits de vie & de benediction, que ne devons-nous pas attendre de ceux en particulier, qui nous parlent des Saints qui ſont pour ainſi dire à nous, & avec qui nous ſommes unis par des liens qui nous ſont propres.

Moïſe faiſoit ſans ceſſe reſſouvenir les Iſraëlites qu'ils étoient les enfans d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob; & s'il a fait avec tant de ſoin l'hiſtoire de ces Saints Patriarches,

ça été principalement, afin que ce peuple fût excité à la vertu & au culte parfait du vrai Dieu par ces exemples domestiques. Le celebre Mathatias ne trouva point de plus puissant motif pour porter ses enfans à se sacrifier eux-mêmes pour la défense de leurs loix, & la délivrance de leur Patrie, que de leur proposer les vertus & les actions heroïques de leurs Ancêtres. Et enfin Saint Paul voulant faire comprendre aux Hebreux les avantages de la Foy, n'a pas crû se pouvoir servir de rien qui fût plus convaincant à leur égard, que de leur remettre devant les yeux la foy des Prophetes, & celle de tant d'autres Saints de l'ancien Testament, qu'ils faisoient gloire d'avoir pour Peres.

En effet l'amour & l'attachement qu'on a pour ceux avec qui l'on se trouve uni par des liaisons si étroites & si particulieres, fait qu'on aime & qu'on estime naturellement tout ce qui vient d'eux, qu'on y prend part & qu'on s'y interesse, qu'on le regarde comme quelque chose qui nous appartient, & qu'on ne peut enfin se défendre d'en être touché. On a honte de ne pas ressembler à ceux dont on se fait un honneur d'être les descendans; il semble qu'on entende leurs reproches, quand on s'éloigne de leurs

exemples ; & le recit de ce qu'ils ont fait est une censure des plus vives & des plus sensibles de ce que nous faisons, quand nous degenerons de leurs vertus.

Ces considerations auroient peut-être dû porter il y a long-tems ceux qui donnent aujourd'huy au public cette Vie du P. CHARLE FAURE, à se procurer plûtôt à eux-mêmes l'édification qu'ils avoient sujet d'en attendre : ils y ont même pensé diverses fois ; & le P. Lallemand, si connu par sa pieté, son érudition & sa politesse, avoit commencé d'y travailler, & avoit même poussé cet ouvrage assez loin, avant que ses infirmitez l'eussent rendu incapable de s'appliquer à un ouvrage de si longue haleine.

Ce qui a fait neanmoins en partie qu'ils ne se sont pas pressez jusqu'ici d'éxécuter ce qu'ils avoient depuis long-tems projeté làdessus ; c'est qu'ayant toûjours eu avec eux beaucoup de personnes qui avoient eu le bonheur de vivre avec le P. Faure, la conversation de ces témoins oculaires pouvoit leur tenir lieu d'une histoire vivante, où ils avoient moyen de s'instruire de ses saintes actions & de ses vertus admirables.

Mais maintenant qu'il ne reste presque plus personne de ce tems-là, & qu'aprés plus

d'un demi ſiecle qui s'eſt écoulé depuis ſa mort, une autre generation, pour ainſi dire, a ſuccedé à la premiere; on eſt obligé d'avoir enfin recours au moyen ordinaire pour conſerver à la poſterité la memoire de ce grand Serviteur de Dieu : & il ſeroit à craindre, ſi l'on differoit encore d'écrire une Vie ſi remplie de vertus & de grandes actions, que la connoiſſance ne s'en effaçât inſenſiblement, & que ceux mêmes qui y ont le plus d'interêt n'en perdiſſent enfin le ſouvenir.

C'eſt donc pour cette raiſon qu'on s'eſt enfin reſolu de travailler à cette Hiſtoire, & l'on a tout ſujet d'eſperer que ceux qu'elle regarde principalement, en recevront tous les avantages qu'ils ſe ſont propoſez; car outre qu'ils y trouveront le recit des actions de leur Pere, & le tableau de la ſainteté & des vertus d'une perſonne dont la memoire leur eſt ſi précieuſe, dont les travaux leur ont procuré tant de biens, & dont les inſtructions leur ſervent encore aujourd'huy de lumiere, de nourriture & de conſolation; ils y apprendront qu'elle a été l'excellence de la pieté des premiers Diſciples d'un ſi ſaint Maître, avec combien de ſueurs & de travaux ils lui ont ſervi d'inſtrumens

pour l'éxécution de ses desseins, quel a été leur zele & leur courage pour porter le nom de Jesus-Christ & relever sa gloire dans tant de lieux où la licence & le libertinage avoient annéanti son culte; avec quelle constance ils ont souffert la pauvreté & les persecutions; avec quelle religion ils se sont acquitez de tous leurs devoirs; quel a été leur ardeur pour la pratique de toutes les vertus, leur éloignement du monde, leur esprit de foy, & leur attachement inviolable aux saintes regles de leur état; & enfin ils y verront, pour ainsi dire, l'histoire des misericordes de Jesus-Christ sur leur Congregation.

Ainsi si le recit des actions & des vertus du P. Faure les édifie, les touche & les anime; ils le seront encore plus vivement en voyant que sa sainteté a eu de parfaits imitateurs, & qu'il a eu des enfans qui ont fidelement marché sur ses traces: & le souvenir de ce que Jesus-Christ a fait pour le rétablissement d'un si saint Ordre; non seulement les remplira d'admiration & de reconnoissance, mais les pressera vivement de contribuer autant qu'ils pouront à la conservation de cet ouvrage de sa grace, & de tout employer pour se rendre dignes de la

même

même protection & des mêmes faveurs qu'il a accordées à leurs Peres.

A l'égard des autres personnes entre les mains de qui cet Ouvrage poura tomber, il y a lieu de croire qu'ils en pouront aussi tirer de l'édification & de l'utilité. Il est vrai qu'on n'y trouvera pas un grand nombre de ces faits éclatans qui excitent la curiosité, & qui font quelquefois lire la Vie des Saints à peu prés comme on lit les Histoires profanes; c'est-à-dire, pour prendre une espece de divertissement, & pour se délasser l'esprit. Le P. Faure étoit un homme qui fuïoit le monde, qui se renfermoit dans sa Congregation, qui s'occupoit uniquement de son ministere, qui évitoit, autant qu'il pouvoit, d'avoir des relations avec les grands, qui refusoit toutes les occasions de paroître & de se produire: ainsi il ne faut pas s'étonner s'il n'a point eu de part aux affaires publiques, & s'il ne s'est acquis de la reputation que par sa vie cachée & retirée.

On ne verra point non plus dans son Histoire ce grand nombre de miracles qui se trouvent dans la plûpart des autres Vies; & l'on n'y entendra point parler de Propheties, de revelations, de ravissemens, & de tous ces états extraordinaires d'Oraison,

qu'on attribuë à beaucoup de Saints, & sur tout à ceux des derniers tems. Dieu qui est la sagesse même, s'est prescrit à lui-même une maniere d'agir dans l'ordre de sa Providence, dont il ne sort point par des effets miraculeux, que quand cela est necessaire, ou pour l'utilité de son Eglise, ou pour l'exécution de ses desseins. Ainsi le P. Faure ayant pû s'acquiter parfaitement de sa mission, & remplir toute l'étenduë du ministere, auquel Dieu l'avoit destiné, par le seul secours des graces ordinaires, & par la grande benediction que le Ciel a donnée à ses travaux, à son zele & à ses exemples; il n'a pas eu besoin que Dieu fît en sa faveur d'autres miracles, que de le remplir de vertus, que d'affermir son cœur par une constance à toute épreuve, que de le mettre au dessus de toutes les attaques du monde & de l'Enfer, que de lui donner avec profusion l'esprit de sagesse & de prudence, que de le rendre le Maître des cœurs par les charmes de sa charité, & que de le faire enfin réussir, par des moyens trés foibles en apparence, dans des entreprises au dessus des forces humaines.

Il y a beaucoup de grands Saints, dont on ne rapporte point d'autres miracles que ceux-là; & ce ne sont peut-être pas ceux dont la

Vie ſoit moins utile à lire. Les Vies ſi miraculeuſes paroiſſent moins croyables à de certains eſprits ; & ceux mêmes qui n'y revoquent rien en doute, y confondent ſouvent de telle maniere le merveilleux avec l'utile, & ce qu'on doit admirer avec ce qu'on doit imiter, qu'ils croyent tout également inimitable, & qu'ils ne s'imaginent pas qu'on doive même tâcher d'atteindre à une ſainteté ſi fort au deſſus de la portée du commun des hommes : Au lieu que dans les Vies où l'on ne trouve que des vertus, que de bonnes œuvres, que des actions ſaintes, & qu'une pratique fidele des maximes de Jeſus-Chriſt ; tout peut être mis à profit, tout inſtruit, tout encourage, tout reprend nôtre lâcheté & nôtre peu de fidelité.

On trouvera donc dans le P. Faure un homme en qui la grace a perfectionné dés l'enfance les heureuſes diſpoſitions d'un naturel excellent ; & dont les inclinations vertueuſes ont produit des fruits d'une pieté meure & ſolide dans un âge où la raiſon commence à peine à naître dans les autres ; On y verra un homme, qui ſans autre Maître que le Saint Eſprit, s'eſt élevé à une ſageſſe ſuperieure, eſt devenu un modele accompli de ſainteté, & s'eſt rendu capable

d'être le guide d'une infinité d'ames qui se sont sauvées sous sa conduite ; un homme qui étant entré par une disposition secrete de la Providence dans l'Abbaye de Saint Vincent de Senlis, où la corruption & le dereglement des mœurs étoient extrémes, bien loin de prendre part à la licence & au libertinage des autres, conçut à l'âge de dix-neuf à vingt ans le dessein de la reformer, & peu de tems aprés commença d'exécuter ce projet si surprenant pour une personne de son âge ; un homme dont Dieu se servit pour bannir dans l'espace de deux ou trois années l'impieté de cette Maison, y rétablir une parfaite discipline, la rendre un lieu de sainteté, & la peupler d'un grand nombre de Religieux qui y vécurent comme des Anges ; un homme qui ne pouvant retenir son zele dans des limites si étroites, & poussé par l'impetuosité de l'Esprit de Dieu, entreprit de procurer le même bien à toutes les Maisons de son Ordre qu'il croyoit en avoir besoin, & qui commençant d'abord par quelques unes qu'il reforma dans les Provinces, vint en peu de temps dans la celebre Abbaye de Sainte Geneviéve, où il établit comme le centre de sa Reforme ; Un homme enfin qui par le succés & la

benediction qu'il plut à Dieu de donner à ses travaux, à son zele & à sa prudence, forma dans l'espace d'une vie trés-courte, la Congregation des Chanoines Reguliers de France, y réunit cinquante Maisons avant sa mort, & lui donna des loix pleines de sainteté & d'une sagesse toute divine.

Voila en racourci quel a été le P. Faure; & il est aisé de voir par là que son Histoire renferme en même-tems celle de la Congregation dont il a été l'Instituteur; de sorte qu'on y verra, non seulement ce qu'il a fait par la grace de Jesus-Christ pour sa propre sanctification, mais ce que la même grace lui a fait faire pour la sanctification des autres; On y verra l'heureux changement qui s'est fait dans tant de Maisons par le ministere de ce grand Serviteur de Dieu; enfin l'on y admirera les richesses & la puissance de la grace dans la maniere toute merveilleuse dont cette Congregation a pris naissance, & s'est comme formée entre les mains du P. Faure, sans presque aucuns secours humains, & au milieu même des contradictions & des persecutions.

Ce recit ne poura sans doute que consoler & qu'édifier beaucoup toutes les personnes qui sont sensibles aux interests de l'Egli-

ſe, & qui prennent part aux avantages qui lui arrivent; & ceux particulierement qui auront quelque connoiſſance de l'état déplorable où étoient le ſiecle paſſé, & au commencement du nôtre, la plus grande partie des Maiſons Religieuſes, & ſur tout celles de l'Ordre des Chanoines Reguliers, ne pouront s'empêcher de benir & d'admirer les miſericordes infinies de Jeſus-Chriſt, d'avoir produit un renouvellement ſi heureux.

La relation qu'à cette Hiſtoire avec ce qui regarde l'Abbaye de Sainte Geneviéve poura encore la faire lire avec plaiſir par un grand nombre de perſonnes qui ont un attachement de pieté & de religion pour ce lieu ſi venerable par ſon antiquité, par ſa ſainteté & par le précieux dépoſt qui s'y conſerve depuis tant de ſiecles; & l'on ne ſera pas fâché d'y voir les differens états par où cette celebre Egliſe a paſſé depuis l'origine de la Monarchie, les divers changemens qui y ſont arrivez, & comment enfin les choſes y ont été rétablies de nos jours dans la ſituation où on les voit preſentement, par le zele du P. Faure, & par la pieté de l'Eminentiſſime Cardinal de la Roche-Foucault.

Ce qu'on y trouvera des actions & des vertus de ce ſaint Prelat, qui a eu tant de part à l'ouvrage de la Reforme, & qui par un ſi grand nombre d'autres œuvres ſaintes, a répandu dans l'Egliſe une admirable odeur de pieté & de benediction, fera auſſi plaiſir à tous les gens de bien, & ils ſeront bien aiſe de voir qu'on rende juſtice à ſes merites, & qu'on conſerve le ſouvenir de ſes bienfaits.

Enfin l'on eſpere qu'il ne ſe trouvera rien dans toute la ſuite de cette Hiſtoire, qui ne ſoit capable d'édifier, & qui ne puiſſe inſtruire, toucher & conſoler ceux qui ont de la religion dans le cœur.

On peut au reſte aſſurer qu'on n'y a rien mis que ce qu'on a crû certainement avoir tous les caracteres d'une verité indubitable, & que ce qu'on a fidelement tiré d'un grand nombre de memoires originaux, qui tous rapportent les mêmes choſes avec une parfaite uniformité, & où l'on voit de plus un certain caractere de ſimplicité & de droiture, qui ne laiſſe aucun lieu de douter que tout n'y ſoit dans l'exactitude, & que ceux qui les ont dreſſez n'ayent eu deſſein de dire les choſes entierement comme ils les ſçavoient.

On a même eu l'avantage, en composant cet Ouvrage, de pouvoir consulter sur beaucoup de faits quelques témoins oculaires; & leur témoignage s'est toûjours trouvé parfaitement conforme à ce qui étoit rapporté dans les memoires. Ainsi l'on peut dire qu'on a toutes les assurances possibles qu'on ne rapporte rien qui ne soit trés-vrai.

On ne voudroit pas neanmoins répondre qu'il ne se fut peut-être glissé en quelques endroits, certains petits defauts d'exactitude, pour des dattes peu importantes, ou pour quelque autre chose de même nature; on a fait ce qu'on a pû pour les éviter, mais on ne s'est pas crû obligé de s'en faire une trop grande étude; & comme dans cette Histoire, il étoit principalement question d'édifier, on s'est contenté pour ces sortes de choses qui sont d'elles-mêmes assez indifferentes, d'une diligence ordinaire.

Mais il est necessaire d'avertir ici qu'on ne doit point mettre au nombre de ces defauts d'exactitude, si l'on en rencontre quelques-uns, ce qu'on trouvera dans le premier Livre, touchant le Baccalaureat du P. Faure. Plusieurs de ceux à qui l'on a montré

montré cet endroit-là, se sont étonnez que contre les regles ordinaires de la Faculté de Paris, il ait été fait Bachelier aprés deux ans de Theologie; mais le fait est neanmoins constant, & par le témoignage uniforme de tous les memoires, & par le rapport de toutes les dattes. Car pour n'en point faire ici une longue induction, il suffit de dire que le P. Faure étant venu étudier à Paris en Octobre 1616. il y fit sa Philosophie toute entiere, & prit le bonnet de Maître-és-Arts; & qu'ayant ensuite étudié sous Messieurs de Gamaches & du Val, il soutint sa *Tentative*, qui se voit encore, & fut fait Bachelier le troisiéme Decembre 1620.

Le P. Lallemand, si instruit des regles de la Faculté, & des affaires de l'Université, dont il étoit Chancelier, & dont il avoit été si long-tems Recteur, rapporte ce fait dans ses memoires; & dit que ce furent ses Maîtres qui l'obligerent de prendre ce degré avant le tems ordinaire; ce qui est une preuve bien considerable de l'estime qu'ils avoient pour lui: Et il y a bien de l'apparence que si les loix de la Faculté s'observoient en ce tems-là avec autant d'exactitude qu'aujourd'huy, ce furent eux-mêmes qui par leur credit & les bonnes raisons qu'ils

alleguerent, le firent dispenser de la regle commune, & lui obtinrent un Privilege, qui ne s'accordoit presque à personne.

On ne dira rien ici de la methode qu'on a suivie dans la conduite de cet ouvrage, sinon, qu'on a tâché d'y observer les regles communes de l'Histoire, qui sont de rapporter les choses dans une suite naturelle; d'aranger les faits de telle maniere, qu'ils s'éclaircissent les uns les autres; de faire en sorte que la narration soit nette & sans embaras; & enfin de ne point interrompre la suite des faits par un trop grand nombre de réflexions, & par des digressions trop longues & trop frequentes.

Les trois premiers Livres contiennent l'Histoire entiere de la Vie du Pere Faure. Le premier le conduit depuis sa naissance jusqu'à son entrée dans l'Abbaye de Sainte Geneviéve, qu'il vint reformer en 1624. n'étant encore âgé que de trente ans. Le second commence par le recit de cette Réforme, & va jusqu'à sa premiere élection au Generalat, qui se fit en 1634. Et enfin le troisiéme rapporte ce qu'il a fait depuis cet élection pendant les dix dernieres années de sa vie, & se termine à sa mort bienheureuse, qui arriva le 4. Novembre en l'année 1644.

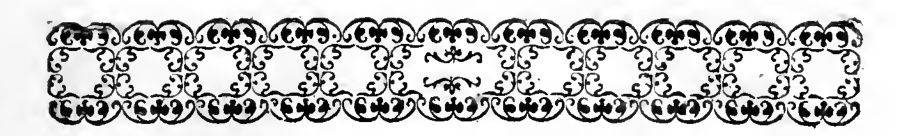
A l'égard du quatriéme Livre, ce n'eſt qu'un précis de ſa doctrine & de ſes principales maximes, où l'on voit en abregé le portrait de ſon eſprit & de ſon cœur. Ces ſortes de ſuppléemens que quelques nouveaux Auteurs ont ajoûtez à pluſieurs excellentes Vies, ſe ſont trouvez fort au goût du public, & on a reconnu qu'ils étoient extrémement utiles, non ſeulement pour donner une veritable idée de ceux dont on écrit la Vie, mais auſſi pour l'inſtruction & l'édification des Lecteurs. Ainſi cette derniere partie de la Vie du P. Faure ne ſeroit peut-être pas la moins conſiderable & la moins utile, ſi l'on avoit pû y réuſſir auſſi bien qu'ont fait les Auteurs qui ont introduit cet uſage; la matiere en étoit trés-heureuſe & trés-abondante, & elle étoit capable de recevoir une excellente forme. Au moins on a tâché de choiſir le mieux qu'on a pû les ſujets qui y ſont traitez, & de les diſpoſer dans un ordre clair & naturel; on a fait ſon poſſible pour ſuivre exactement, & pour propoſer nettement les penſées du P. Faure; & enfin l'on n'a rien épargné pour faire en ſorte que ce recueil de ſes principes & de ſes maximes, pût être utile à ceux qui le liront.

On y trouvera en pluſieurs endroits ces

mêmes maximes accompagnées de faits & d'exemples, qu'on a tirez tant de la Vie du P. Faure que de celle de ses Disciples : Il n'y a point de ces exemples qui ne soient édifians, & qui ne marquent une grande pieté dans ceux de qui on les rapporte ; mais il y aura peut-être des personnes qui trouveront que quelques uns ne sont pas assez considerables, & n'ont pas assez de relief pour être rapportez dans une Histoire. Cependant, quand on n'auroit point eu d'autres raisons pour ne les pas obmettre, c'est assez qu'on ait été persuadé que ceux qu'on avoit principalement en vûë en les proposant, pouroient en être touchez & édifiez.

Au reste c'est à Dieu de verser sur cet ouvrage sa benediction, & de lui faire produire dans les cœurs l'onction & l'édification, qu'on croit avoir uniquement envisagé en entreprenant d'y travailler. Il faut esperer de sa bonté infinie, qu'il le voudra bien faire, & qu'il ne permettra pas que les defauts d'un Auteur à qui beaucoup de choses ont manqué pour bien exécuter ce dessein, fassent tort à une Histoire qui d'elle-même est si belle, si édifiante & si capable de toucher.

Fin de la Préface.



PERMISSION DU R. P. ABBE' de Sainte Geneviéve, General des Chanoines Reguliers de la Congregation de France.

NOus Fr. Jean-Baptiste Chaubert Abbé de Sainte Geneviéve de Paris & Superieur General des Chanoines Reguliers de l'Ordre de Saint Auguſtin de la Congregation de France, Permettons au P. * * * Prieur de nôtredite Abbaye de Sainte Geneviéve, de faire imprimer un Livre qu'il a composé, qui a pour titre : *La Vie du Reverend Pere Charle Faure Abbé de Sainte Geneviéve de Paris, où l'on voit l'Hiſtoire des Chanoines Reguliers de la Congregation de France dont il a été le premier Superieur General.* Fait à Paris en nôtre Abbaye de Sainte Geneviéve, ce huitiéme Janvier 1698.

F. CHAUBERT.

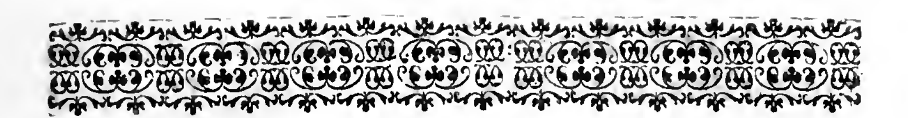
Par ordre de Mon Reverendiſſime Abbé
Superieur General.

F. C. Halus.

Atteſtation de Monſieur Couſin, Preſident en la Cour des Monoyes, & Approbateur Royal.

J'AY lû la Vie du Reverend Pere Charle Faure Abbé de Sainte Geneviéve de Paris, premier Superieur General des Chanoines Reguliers de la Congregation de France, & n'y ai rien trouvé qui en puiſſe empêcher l'impreſſion. Fait le troiſiéme Septembre 1697.

COUSIN.



EXTRAIT DU PRIVILEGE du Roy.

PAR Lettres Patentes du Roy, données à Paris le sixiéme jour de Septembre 1697. signées BOUCOT : Il est permis au R. Pere * * * Chanoine Regulier de Sainte Geneviéve de Paris, de faire imprimer un Livre intitulé, *La Vie du Reverend Pere Charle Faure Abbé da Sainte Geneviéve de Paris, premier Superieur General des Chanoines Reguliers de la Congregation de France*, pendant le tems de quinze années consecutives, avec défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres de l'imprimer, vendre ni debiter en aucun lieu de l'obéïssance de sa Majesté, sans le consentement dudit R. Pere, ou de ceux qui auront droit de lui ; sur peine de confiscation des Exemplaires, quinze cens livres d'amende, de tous dépens, dommages & interests, comme il est porté plus au long par lesdites Lettres : Voulant qu'en mettant au commencement ou à la fin dudit Ouvrage l'Extrait d'icelles Lettres, elles soient tenuës pour bien & dûëment signifiées.

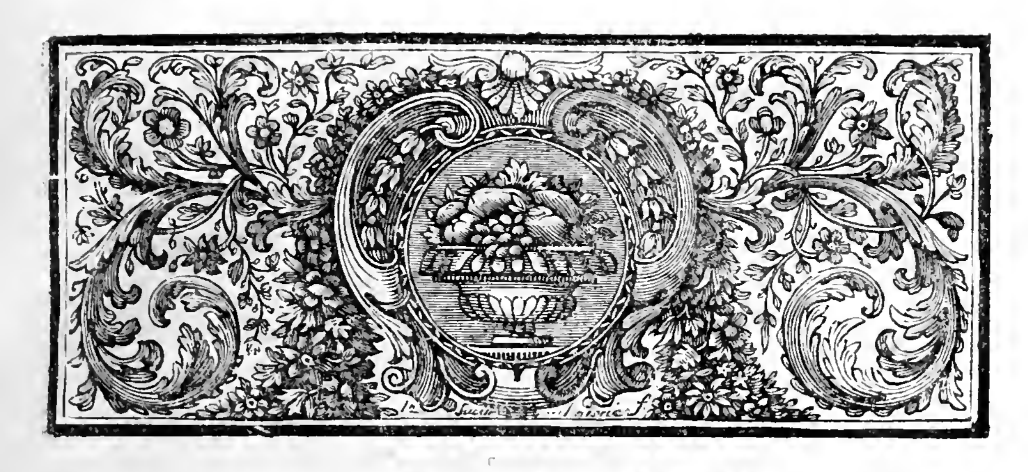
Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le dixiéme Mars 1698. *Signé*, P. AUBOÜIN, Syndic.

Et ledit R. Pere * * * a cedé ſon droit du preſent Privilege à JEAN ANISSON, Directeur de l'Imprimerie Royale, pour en joüir ſuivant l'accord fait entr'eux.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois, le vingt-huitiéme Mars 1698.



LA VIE



LA VIE
DU REVEREND PERE
CHARLE FAURE
ABBÉ
DE Ste GENEVIEVE DE PARIS,
PREMIER SUPERIEUR GENERAL
des Chanoines Reguliers de la Congregation de France.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Naissance de Charle Faure : Ses Parens. Vertus admirables de Jean Faure son Pere.



CHARLE FAURE nâquit le 29e. jour de Novembre de l'année 1594. à quatre lieuës de Paris dans le Village de Luciennes, où ses Parens avoient une maison de campagne. Son Pere étoit Jean Faure Seigneur de Marsinval Commissaire or-

dinaire des Guerres, fils de Guillaume Faure, de la noble & ancienne Famille des Faures en Auvergne, & de Magdeleine Le Bossu, Sœur de Jean Le Bossu, Seigneur de Charenton, Maître de la Chambre des Comptes de Paris.

Jean fut le septiéme de quatorze Garçons : il eut une éducation conforme à sa naissance : Comme il avoit l'esprit excellent, il réussit parfaitement dans ses études ; mais ayant un naturel encore meilleur, & la grace agissant pour perfectionner en lui ce que la nature avoit si heureusement commencé, il fit des progrés beaucoup plus grands dans toutes les vertus Chrétiennes. Dans la Profession des armes, qu'il embrassa conformément à sa condition, jamais il ne fit rien de contraire à la qualité de Disciple de J. C. qu'il avoit reçuë dans le Baptême ; & s'il servit son Prince avec beaucoup de courage & de fidelité, il ne servit pas Dieu, qui est le Maître des Princes, avec moins de zele & de Religion.

Il aimoit beaucoup la priere ; & ce qui est assez extraordinaire pour un homme de sa profession, il disoit tous les jours l'Office de l'Eglise tout entier, sans jamais s'en dispenser dans ses voyages mêmes, dans les marches & dans les fonctions de sa Charge.

Sa charité pour les Pauvres étoit sans bornes ; & c'étoit une maxime dans sa maison de ne jamais les renvoyer sans leur donner l'aumône. Il vouloit qu'on les traitast avec respect ; il défendoit à ses domestiques de les faire attendre ; il leur faisoit porter la charité par ses enfans, & vouloit qu'ils se découvrissent en la leur donnant, pour les accoûtumer de bonne

heure à reſpecter J. C. dans la perſonne de ſes membres.

Il vivoit dans une grande union avec ſa Femme; & la regardant beaucoup moins dans cette ſocieté paſſagere qu'il avoit avec elle, par les liens exterieurs du mariage, que dans cette union toute ſpirituelle que le Saint Eſprit forme entre les cœurs Chrétiens; il regloit toute ſa conduite envers elle par les maximes des Apôtres, & par les veuës de l'Eternité.

On ne peut rien ajoûter au ſoin qu'il prenoit de l'éducation de ſes Enfans; & l'on peut dire qu'il n'épargnoit aucune choſe pour leur en donner une bonne. Sa veuë principale étoit d'en faire des enfans de Dieu & de vrais Chrétiens. Il avoit pour maxime, qu'il ne falloit rien apprendre aux enfans qui ne dût leur être utile pour la ſuite de leur vie. Par cette raiſon il vouloit que ceux qui leur montroient à écrire, ne leur donnaſſent à copier que des choſes bonnes à retenir, des ſentences choiſies, quelques paſſages des meilleurs Auteurs, des maximes de l'Ecriture, ou des regles de la Vie Chrétienne; & ſouvent il prenoit lui-même la peine de les leur dicter, ou même de les écrire pour leur ſervir d'exemples. Il vouloit qu'on cultivât beaucoup leur memoire, & qu'on ne la remplît que de bonnes choſes. C'étoit lui-même qui les conduiſoit dans leurs études des belles Lettres; & quoyqu'il leur donnât des Précepteurs, ce n'étoit proprement que pour remplir le vuide de ſes abſences: Car quand ſes affaires le luy permettoient, il ſe faiſoit un plaiſir de les faire étudier en ſa preſence, & il ſe faiſoit même un ſcrupule d'y man-

quer. Il avoit un grand ſoin de les tenir toûjours occupez, ſans néanmoins les trop preſſer; conſultant beaucoup leur genie, les prenant par leur naturel, & tâchant d'entretenir en eux l'amour de l'étude par l'éloignement de toute contrainte.

Mais ſon ſoin principal étoit de former leurs mœurs, & de leur inſpirer des ſentimens de Religion. Jamais il ne leur ſouffroit rien qui fuſt contraire aux regles de la vraïe pieté; il éloignoit d'eux tout ce qui pouvoit être capable de les corrompre; il ne vouloit pas que ſes domeſtiques les approchaſſent pour autre choſe que pour les ſervir dans les choſes neceſſaires; & quoi qu'il fuſt toûjours d'une extrême exactitude pour ne rien faire de contraire à la bienſéance; cependant il s'obſervoit encore de plus prés quand il étoit devant ſes enfans; ſongeant ſouvent à cette ſentence de J. C. *Donnez vous de garde de mépriſer un ſeul de ces petits qui croïent en moi.*

Comme on le connoiſſoit pour un homme d'une vertu trés integre, plein d'honneur & de probité, d'un eſprit droit & naturellement ennemi de la diſſimulation & du menſonge, qu'il ne pouvoit jamais ſouffrir; il fut extrêmement conſideré de tout le monde & fort aimé des gens de bien. Il fit toûjours ſa charge avec beaucoup de diſtinction; & quelques années avant ſa mort il eut l'honneur de recevoir à Saint Germain au nom du Roi, le ſerment de Fidelité des Enfans de France.

Dés les premieres attaques de ſa derniere maladie, qui ne dura que fort peu de tems, il ſe fit adminiſtrer tous les Sacremens de l'Egliſe, qu'il reçut

avec de grands ſentimens de pieté. Quand il ſentit les approches de la mort, il fit appeller ſes Enfans, leur donna les derniers avis dignes d'un Pere ſi Chrétien, les benit au nom du Seigneur ; & faiſant approcher de ſon lit Charle Faure qu'il aimoit particulierement à cauſe de ſes excellentes qualitez, & peut-être par un ſecret preſſentiment qu'il avoit, que ce ſeroit un jour un grand Serviteur de Dieu, il lui dit : *Mon Fils, quand je ſerai à l'agonie, dites telles & telles prieres pour moi,* (en les luy marquant dans un Livre ;) *& quand je ne ſerai plus en état de répondre, vous répondrez vous-même.* Voïant que Charle fondoit en larmes, il lui dit en relevant ſa voix : *Mon Fils, ayez de la foi, & Dieu ſera vôtre Pere.* Enſuite il dit pluſieurs fois qu'il partiroit à ſix heures du ſoir ; & cela arriva préciſément comme il l'avoit prédit ; ayant rendu paiſiblement ſon ame à Dieu dans le mois de May de l'an 1613. en la quarante-ſixiéme année de ſon âge.

CHAPITRE II.

Enfans de Jean Faure. Quelques particularitez de la Vie & de la mort de Claude ſon ſecond Fils.

JEAN FAURE eut de Marie Jaulnay ſon épouſe, fille d'Eſtienne Jaulnay Premier Medecin de la Reine Loüiſe de Vaudemont, femme de Henri III. ſix garçons & trois filles. Le premier des garçons qui ſe nommoit Eſtienne, mourut au berceau. Le ſe-

cond s'appella Claude, & fut un homme trés ſaint & trés beni de Dieu. Le troiſiéme fut Charle, dont j'écris la Vie. Les autres ne vêcurent pas, & l'on n'en ſçait rien de particulier. Les filles furent toutes trois mariées: L'aînée, qui s'eſt renduë recommandable par une rare pieté, à un Gentil-homme de Saintonge, nommé Jean Regnier Seigneur Des Marais; & les deux cadettes à deux autres Gentils-hommes, l'un de Normandie, & l'autre d'Auvergne. Mais on ne peut ſe diſpenſer de raporter icy quelques particularitez de la vie & de la mort de Claude Faure, où il y a des choſes ſi édifiantes, qu'on auroit ſujet de ſe plaindre, ſi je les paſſois ſous ſilence.

Il avoit pris d'abord le parti de l'épée, comme le plus conforme à ſes inclinations, à ſa naiſſance & aux emplois de ſon Pere, qui le conſideroit comme l'appui de ſa maiſon, & qui contoit beaucoup ſur lui pour le ſoûtien de ſa famille. Mais ayant ſervi quelque tems dans le Regiment de Piemont en qualité de Lieutenant, il ſe ſentit appellé par une voix interieure à une milice plus ſainte; & lorſqu'on y penſoit le moins, il prit la reſolution d'entrer dans l'Ordre des Carmes Déchauſſez. Il avoit pris ſes meſures de loin; & pour n'être point traverſé dans l'exécution de ſon deſſein par l'oppoſition de ſes Parens, il n'en avoit rien dit à perſonne. Le jour qu'il avoit choiſi pour entrer aux Carmes, un de ſes Amis le vint voir; & le trouvant ſur le point de ſortir, il luy demanda où il alloit: *Je vais*, lui répondit-il, *au Fau-bourg Saint Germain, où j'ai un rendez-vous, & où je ſuis attendu par une trés bonne compagnie: Si vous en voulez être*,

venez avec moi. L'autre le ſuivit fort volontiers. Mais quand ils furent devant la porte des Carmes : *C'eſt icy*, dit Claude Faure à ſon Ami, qui ne s'attendoit à rien moins, *qu'eſt mon rendez-vous : ſuivez-moy, ſi Dieu vous l'inſpire.* En diſant ces paroles, il entre dans la Maiſon, le laiſſant dans une ſurpriſe tout à fait grande. En entrant il ôta ſon épée, & la donnant au portier devant le Prieur qui l'étoit venu recevoir : *Tenez, mon Pere*, luy dit-il, *je laiſſe icy mes propres volontez avec mon épée.* Il commença ſon Noviciat avec une ferveur qui répondoit à la maniere dont il étoit entré. Dans la ſuite il fut éprouvé par des tentations ſi violentes contre ſa vocation, qu'il l'auroit infailliblement quittée, ſi Dieu ne l'avoit ſoûtenu. Mais il fit enfin profeſſion de cette vie ſainte & auſtere qu'il avoit choiſie ; & il en remplit tous les devoirs juſqu'au dernier ſoûpir avec un zele qui le fit admirer de tout le monde.

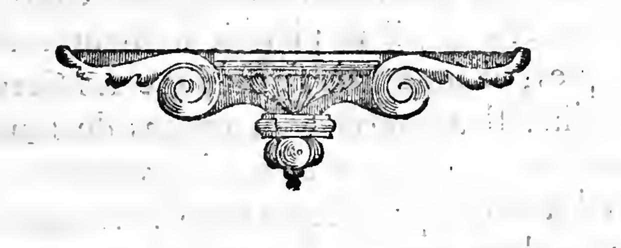
En 1628. il y eut une peſte ſi furieuſe à Lyon, que dans l'eſpace de ſix mois qu'elle dura, elle dépeupla cette Ville de plus de cent mille de ſes habitans. Le Pere Archange de Sainte Marie (c'étoit le nom qu'avoit pris Claude Faure en quittant le monde) fit de ſi grandes inſtances auprés de ſes Superieurs, pour obtenir la permiſſion d'aller ſecourir les peſtiferez, qu'il l'obtint enfin, quoiqu'avec une extrême peine. Il partit de Paris au mois de Novembre par un fort mauvais tems ; quittant ſans peine ſon pays, ſes parens & tout ce qu'il avoit de plus cher au monde ; & ne ſongeant qu'à ſe ſacrifier pour la gloire de J. C. & pour le ſervice de ſes Freres. Ayant fait le voïage

avec d'extrêmes fatigues, il s'enferma dans Lyon, qui n'étoit alors, à proprement parler, qu'un hôpital, ou plûtost qu'un grand cimetiere; & aussi tôt il commença d'y exercer son zele avec toute l'ardeur imaginable. Il étoit infatigable dans cet exercice de charité si penible & si perilleux. Il demeuroit nuit & jour auprés des malades; il ne se donnoit presque aucun repos, quittant ses repas & s'oubliant lui même, pour aller secourir tous ceux qui avoient besoin de son assistance. Son ardeur le portoit à tout; il servoit aux malades de medecin, de gardien, de consolateur & de pasteur; il les pensoit, il les servoit, il les confessoit, il les exhortoit, il leur administroit les Sacremens; il assistoit les mourans, il ensevelissoit les morts, il préchoit par tout la penitence & la conversion: Enfin son ardeur & sa charité n'avoient point de bornes. Mais il ne pût resister long-tems à de si grandes fatigues, ni éviter le peril où son zele l'exposoit sans cesse. Il fut donc lui-même attaqué de la maladie contagieuse, & frappé tout à la fois de quatorze charbons mortels. Cependant sa charité n'en fut pas affoiblie; il sembloit au contraire que son ardeur redoublât à proportion de son mal; il assistoit encore les malades; & quand il ne fut plus en état de les servir, il les portoit au moins à la patience par l'exemple de la sienne, & par des exhortations pleine d'un feu capable de tout embraser. Enfin il fallut succomber à la violence du mal, ou plutôt le tems de son triomphe arriva. Se voïant à l'extrémité, il ramassa pour un moment ce qui pouvoit lui rester de forces: Il se mit la corde au cou, se confessa,

fessa, fit sa penitence, demanda tout haut pardon à Dieu de ses pechez & de ceux du peuple, fit amende honorable à genoux au nom de la Ville, pour appaiser la colere du Ciel; & dans cette posture, au milieu des transports de ces saints mouvemens, il sortit de ce monde pour aller recevoir dans le Ciel la récompense de son admirable charité.

Il mourut le quinziéme Janvier de l'année 1629. & comme si le Ciel eût été appaisé par cette victime si sainte, on vit tout d'un coup la peste cesser. Le peuple se persuada que c'étoit un miracle, & l'effet des prieres de cet homme de Dieu; de sorte qu'on l'eut encore en plus grande veneration, & qu'on disoit par tout que c'étoit le Martyr de la charité. Il y eut même des personnes doctes qui composerent à cette occasion de petits ouvrages & des dissertations, pour faire voir qu'on ne meritoit pas moins la gloire & le nom de Martyr en s'exposant à la mort par un mouvement de charité, pour sauver la vie spirituelle & temporelle de ses Freres, qu'en versant son sang pour la défense de la Foy.

Theophilus Rayn. de Martyrio per pestem. tract. 9.



CHAPITRE III.

Premieres années de Charle Faure; ses saintes inclinations, son éducation, ses qualitez d'esprit & de corps; ses études, & ce qui luy arriva jusqu'à son entrée dans l'Abbaye de Saint Vincent de Senlis.

TEL fut le Frere aîné de Charle Faure, & telle fut sa mort précieuse devant le Seigneur; Mais il est tems que nous commencions à voir quel il fut lui-même.

Dés sa plus tendre enfance il parut avoir les inclinations tournées du côté de la vertu, & à peine avoit-il cinq ans qu'il fit paroître une extréme aversion pour le vice. Il sçeut que sa Nourrice avoit été reprise de quelque desordre, depuis ce moment il ne voulut plus souffrir ses caresses, & il fuïoit sa presence, comme si la vûë de cette femme eût eu quelque chose qui le blessât, & qui lui fût insupportable.

On vit en lui dés ce tems-là des marques sensibles de ce qu'il devoit être un jour; car il aimoit passionnément toutes les choses qui regardoient le culte des Autels; il se plaisoit à chanter de saints Cantiques; il imitoit à sa maniere les Ceremonies de l'Eglise. Il assembloit les enfans de son âge, & se mettant au milieu d'eux, il les entretenoit de ce qu'il avoit appris des veritez Chrétiennes; commençant dans un âge si tendre, par un premier

instinct de cet esprit de zele dont il a brûlé dans toute la suite de sa vie, ce qu'il a fait depuis avec tant de succés pour étendre le Royaume de Jesus-Christ & de la Verité.

Il avoit l'humeur douce, l'esprit souple, le cœur tendre & génereux. Il étoit vif & plein de feu; cependant il étoit judicieux, moderé, patient & perseverant dans le travail. Tout enfant qu'il étoit, on voyoit dans lui des traits de prudence & de sagesse; il sembloit prendre part à toutes choses; il vouloit que tout fût dans l'ordre, que rien ne fût dérangé dans la maison, que rien ne se perdît & ne se gâtât. Cependant il aimoit à donner, & ne pouvoit rien refuser; & il avoit une si grande inclination pour faire l'aumône, que souvent il se levoit exprés de grand matin, & s'en alloit dans le jardin prendre les fruits qui étoient sous les arbres, pour les cacher & les donner ensuite aux pauvres.

Jusqu'à l'âge de sept ans il fut presque toûjours malade, & cela l'avoit rendu foible & délicat; mais il devint robuste avec le tems. Il avoit le visage doux & modeste, les yeux perçans & pleins de feu, l'air grave & serieux, l'action promte & vive, & cependant juste & mesurée, les manieres engageantes & fort agréables: Enfin il paroissoit que Dieu avoit mis en lui tous les caracteres qui sont propres à former les grands hommes, & les personnes d'un ordre superieur. Il sembla même en vouloir donner déslors quelque présage; car un jour que Charle Faure étoit à la campagne, il survint tout à coup un orage furieux mêlé d'éclairs

& de tonnerre : Le tonnerre tomba, le jetta par terre, le couvrit tout de feu, & passa visiblement par dessus lui sans lui faire le moindre mal.

Son Pere le retînt auprés de lui jusqu'à l'âge de dix ans, & prit un soin tout particulier de son éducation; Il connoissoit dans lui des qualitez excellentes, de grandes dispositions pour le bien, le meilleur fond du monde pour recevoir toutes les bonnes impressions qu'on pouvoit lui donner. Il ne se contentoit pas d'aimer & d'admirer dans son fils ces dons de Dieu, mais il se croyoit obligé de faire tout son possible pour bien cultiver une terre si bien disposée. Quand il eut dix ans, il l'envoya faire ses études à Bourges au College des Jesuites, avec son frere aîné, soit que ses affaires ne lui permissent pas alors de prendre soin par lui-même de l'éducation de ses enfans, soit qu'il crût qu'il étoit necessaire pour les mieux former, de leur faire pendant quelque tems respirer un autre air que celui de la maison paternelle.

Charle Faure fit donc à Bourges une partie de ses études de Grammaire & des belles-Lettres; mais son frere aîné dont on a parlé dans le Chapitre precedent, qui étoit avec lui, étant tombé malade, & l'air du païs ne lui étant pas jugé propre, on les fit revenir tous deux. Ainsi Charle rentra sous la discipline de son pere, qui n'épargna rien pour lui donner de bonnes teintures de toutes les choses qui pouvoient être de la portée de son âge, & qui étoient convenables à sa condition. Sur tout il donna tous ses soins pour l'entretenir

dans l'amour qu'il reconnoiſſoit en lui pour la vertu.

Mais ce Pere ſi utile à ſes enfans, & ſi digne de vivre trés-long-tems, mourut lorſque Charle Faure n'avoit encore que dix-ſept ans. Aprés cette mort, on l'envoya pour quelque tems à la Flêche, dans le deſſein qu'il y continuât ſes études, mais il y demeura fort peu. Jean Faure avoit laiſſé beaucoup plus d'honneur à ſes enfans, que de bien; & ils étoient en aſſez grand nombre. Sa femme, qui s'en trouvoit chargée, cherchoit à les établir, & le vouloit faire avec honneur; Elle avoit un aîné qu'il falloit pouſſer dans le monde, ne ſachant pas que Dieu avoit formé ſur lui d'autres deſſeins. Charle ſe trouvoit avoir des inclinations toutes portées à la pieté, & d'ailleurs il étoit le cadet. Cela fit qu'elle crut le pouvoir deſtiner à l'Egliſe: Et comme Monſieur Berthier, Abbé de Saint Vincent de Senlis, étoit de ſes intimes amis, on lui conſeilla de le lui donner pour être Religieux dans ſon Abbaye, ce qui étoit alors conſideré comme une eſpece de Benefice, & comme un commencement d'établiſſement dans l'Etat Eccleſiaſtique. Elle fit preſſentir les diſpoſitions de ſon fils là-deſſus, & ne trouvant point en lui d'oppoſition aux vües qu'elle avoit ſur ſa deſtination, elle agit efficacement pour lui procurer cette place.

CHAPITRE IV.

Charle Faure entre dans l'Abbaye de Saint Vincent: Histoire abregée de cette Maison; son état florissant, sa décadence, l'entiere extinction de tout ordre où elle étoit, quand Charle Faure y fut reçeu.

CHARLE FAURE entra donc dans l'Abbaye de Saint Vincent, suivant en apparence dans ce choix les impressions de sa mere; mais conduit en effet dans cette maison par la Providence divine, qui vouloit se servir de lui pour en être le Reformateur; car elle étoit alors, sans qu'il le sçeût, dans un extrême relâchement, & les Religieux y vivoient dans un entier oubli de la discipline. Mais avant que de rapporter ce qu'il y fit, & les avantages qu'elle reçût de sa presence, on ne sera pas sans doute fâché de voir ici quelque chose de l'Histoire de cette Abbaye, qui a été comme le berceau de la Congregation des Chanoines Reguliers de France, & qui a eu le bonheur d'élever dans son sein, celui qui en a été le Restaurateur & le Pere.

L'Abbaye de Saint Vincent fut fondée par Anne Reine de France, fille de George l'Esclavon Roi des Russiens & des Moscovites, femme de Henri I. & mere de Philippe I. Rois de France. Elle y établit des Chanoines Reguliers, dont l'Ordre fleurissoit beaucoup en ce tems-là, & leur donna de

grands biens, *Afin*, comme porte le Titre de la Fondation, *qu'ils pußent perſeverer dans le ſervice de Dieu, joüiſſant de la paix du cœur & d'un ſaint repos; dans le dégagement du monde, & dans l'obſervance de la Regle des Saints Apôtres, telle que Saint Auguſtin l'a écrite.* On ſuivit aſſez-long-tems les intentions de cette pieuſe Fondatrice, & l'on vécut dans l'Abbaye de Saint Vincent avec beaucoup de pieté & dans une exacte obſervance de la Regle.

En 1186. Guillaume de Garlande, fils de Guillaume du même nom, Senéchal & Grand Maître de France, ayant fondé l'Abbaye de Nôtre-Dame de Livry, à trois lieuës de Paris, il demanda pour la peupler à Hugues ſixiéme Abbé de Saint Vincent, des Religieux de ſon Abbaye, dont la ſainteté s'étoit renduë fort celebre.

Il ſe tint en 1200. une Aſſemblée conſiderable d'Abbez & de Prieurs dans l'Abbaye de Juilly, pour la reformation de quelques Maiſons de l'Ordre, où le relâchement commençoit à ſe gliſſer; l'Abbé de Saint Vincent y parut comme un des plus conſiderables, & dans toute la ſuite de ce même ſiecle il ſe fit quantité d'Actes de Confraternité entre pluſieurs Maiſons de Chanoines Reguliers, où l'Abbaye de Saint Vincent eſt preſque par tout repreſentée comme une Maiſon trés-ſainte, & l'une des plus celebres qui fuſſent alors.

Lors que le Pape Benoiſt XII. eut pris le deſſein de réunir tous les Chanoines Reguliers ſous

une même Regle, & de les ramener à la même obſervance & aux mêmes pratiques; il envoya par tout des Conſtitutions, qu'il voulut être univerſellement obſervées dans les Maiſons de ce grand Ordre. On fit pluſieurs Aſſemblées pour recevoir ces Conſtitutions: la premiere de celles qui ſe tinrent en France, fut celle de Saint Vincent de Senlis, où il ſe trouva ſoixante & un Abbez & dix Prieurs, des ſeules Provinces de Reims & de Sens.

Juſqu'alors la Regularité s'étoit ſoûtenuë dans cette Maiſon; mais peu de tems aprés le relâchement commença de s'y introduire, & du relâchement elle tomba dans une entiere deſolation. Ce fût le ſort de la plus grande partie des Maiſons de l'Ordre. Les guerres des Anglois, leurs frequentes irruptions, la perte de la bataille de Poitiers, où le Roi Jean fut pris, & tous les malheurs qui s'en ſuivirent empêcherent les Chapitres Provinciaux ordonnez par Benoiſt XII. de ſe tenir comme auparavant.

Cela fut cauſe que les Congregations de Saint Ruffe en Dauphiné, d'Aroaiſe en Artois, & de Saint Victor de Paris, ſe rompirent & ſe démembrerent; en ſorte qu'on ne put jamais raſſembler depuis ces Chapitres ſi neceſſaires pour le rétabliſſement de l'ordre & de la diſcipline reguliere. Alors le partage des biens & la proprieté bannit de toutes les Maiſons de l'Ordre la pauvreté Religieuſe; l'érection des Offices en Titres perpetuels y annéantit l'obéïſſance; enfin l'oiſiveté, l'ignorance, la bonne chere & la licence, prenant la pla-

ce

ce de la priere, du travail, de l'étude des saintes Lettres, du jeûne, du silence, & de toutes les observances regulieres, on vit renaître ces malheureux tems qu'on avoit déja vû deux fois sur la fin de la premiere & de la seconde Race de nos Rois, où l'Ordre Canonique fut tellement défiguré, qu'on peut dire qu'il fut presque entierement anéanti.

Le malheur des Commandes fut une suite & une punition de ces desordres, & l'Abbaye de Saint Vincent y fut assujettie des premieres. Le déreglement dans lequel on y vivoit fut si grand en 1492. que le Parlement de Paris fut obligé d'en prendre connoissance, & d'y établir par autorité quelque espece de discipline. Il fallut recommencer en 1565. & le Parlement nomma encore des Commissaires pour y faire une visite dans les formes, sur les plaintes continuelles qui en venoient de toutes parts; & cela n'eut encore aucun succés. Au bout de quatre ans on y envoya le Prieur de l'Abbaye de Chaage à Meaux, & le Sou-Prieur de Saint Victor de Paris, pour tâcher d'y rétablir l'ordre en quelque chose; mais ils furent contraints de se retirer sans rien faire.

Quelque tems aprés il y eut une legere ébauche de reforme par l'élection de Pierre de Geresme pour Prieur de la Maison. C'étoit un homme de bien, qui, comme Tobie, s'étoit conservé pur au milieu des dereglemens & de la corruption de ses freres. Ne pouvant resister à son élection qui s'étoit faite Canoniquement, il se soumit à l'ordre de Dieu,

& à la volonté de ceux qui l'avoient choisi ; mais en acceptant cette charge, il dit ces remarquables paroles, qui renfermoient une espece de Prophetie : *Mes Freres, vous me mettez dans une place dont je suis trés-indigne & trés-incapable ; je me rends neanmoins à ce que vous desirez de moy. Saint Joseph étoit le dernier de la Famille sacrée, cependant il y tint la premiere place, & il en fut comme le Superieur ; Dieu benit son administration, parce qu'il l'avoit établi lui-même. Fasse le Ciel que comme la famille de Saint Joseph fut dans la suite le principe de la sanctification de toutes les Familles du monde ; ainsi nôtre Maison, dont il veut que je sois le Chef & le Pasteur, soit un jour la Mere de plusieurs autres, en y rétablissant la regularité & la vie sainte de nos Ancêtres. Pourquoi, mes Freres, n'aurions-nous pas cette esperance? Travaillons-y de toutes nos forces ; & puisque vous me voulez mettre à vôtre tête, secondez les desseins que Dieu m'inspirera là-dessus.*

Ensuite il témoigna qu'il souhaitoit qu'on celebrât tous les ans dans Saint Vincent la Feste de Saint Joseph, qui n'étoit pas encore instituée dans l'Eglise, pour obtenir, disoit-il, par l'intercession de ce saint Conducteur de la plus sainte famille qui eût jamais été, que cette Maison fût toûjours saintement gouvernée par lui & par ceux qui lui succederoient dans sa Charge. Cela fut arrêté par un Acte Capitulaire ; & toute la Communauté se mit sous la protection de Saint Joseph par une espece de vœu, qui fut approuvé dans les formes par l'Evêque de Senlis. Cette devotion s'est perpe-

tuée dans la ſuite; & c'eſt de là que viennent les honneurs particuliers qu'on rend à Saint Joſeph dans la Congregation des Chanoines Reguliers établie par le P. Faure.

Ce nouveau Prieur, auſſi-tôt aprés ſon élection, travailla de toutes ſes forces pour établir l'ordre dans la Maiſon de Dieu; les choſes commencerent à prendre une nouvelle face, & ce bon Paſteur veillant ſur ſes Freres pour les entretenir dans les ſentimens d'une vie Chrétienne & Religieuſe, on vit pendant quelque tems un commencement de regularité dans la Maiſon de Saint Vincent. Mais cela ne dura que fort peu. Les plus gens de bien qui la compoſoient, étoient pourvûs de Benefices à la campagne: étant donc obligez de s'y retirer, le ſaint Prieur remarqua bien-tôt dans ceux qui reſterent, la verité de ce que dit Saint Auguſtin, que le mal dont on s'eſt fait une habitude, a beaucoup plus de force pour entraîner l'ame, que n'en a le bien pour agir ſur elle, & pour la retenir, quand elle n'y eſt pas accoûtumée. Les hereſies troublerent l'Egliſe; les Guerres Civiles mirent l'Etat en confuſion; & ces gens licentieux en prirent occaſion de ſe tout permettre, & de s'abandonner à toute ſorte de dereglemens. Quelques-uns ſortirent du Monaſtere, & tomberent dans l'Apoſtaſie: d'autres pouſſant les choſes encore plus loin, s'engagerent dans les troupes: & ceux qui demeurerent dans la Maiſon, vécurent avec autant de licence & de libertinage, que s'ils euſſent été dans le monde. Ainſi le Prieur n'eut

plus d'autres fonctions de sa charge à remplir, que de pleurer sans cesse, comme un autre Jeremie, l'entiere desolation de sa Patrie, & la captivité de ses Freres sous l'esclavage des vices & des desordres.

Le Gouverneur de Senlis & les principaux de la Ville voyant cette Maison dans un état si déplorable, & se croyant obligez d'en empêcher la ruine entiere, s'imaginerent qu'il n'y en avoit point d'autre moyen, que d'y introduire des Capucins. On députa vers le Prieur qui étoit resté presque seul, accablé de douleur & chargé d'années, pour le porter à y consentir; mais ce saint & genereux vieillard ne voulut jamais y entendre; il s'y opposa vigoureusement; il soutint l'honneur de l'Ordre Canonique; & comme s'il eût eu un secret pressentiment de la prochaine Réforme de sa Maison: *A Dieu ne plaise*, dit il, *que je souffre qu'on livre à des étrangers l'heritage de mes Peres; ils auront bien-tôt de legitimes successeurs; Dieu ne confondra point mon esperance, & de ces pierres que je veux conserver aux dépens de ma vie, il en fera naître des enfans à Abraham.*

Il en fallut donc demeurer là: seulement on fit revenir des Benefices quelques-uns des plus reglez & des plus verteux, pour seconder les bonnes intentions du Prieur. Mais ce saint homme mourut peu aprés, chargé de merites & de vertus, encore plus que d'années, plein d'amour pour sa chere Epouse, & dans une ferme esperance que ses desirs pour elle seroient bien-tôt accomplis.

Pierre Rouſſel qui lui ſucceda, fit aſſez bien dans le commencement; ce fut lui qui reçût Robert Baudoüin & Claude Branche, qu'on peut dire avoir été les précurſeurs du P. Faure pour l'ouvrage de la Reforme; mais dans la ſuite il laiſſa tout aller : De ſorte que ſous ce Prieur, qui vécut juſqu'en 1607. & ſous les deux autres qui lui ſuccederent, on vit les choſes arriver au dernier point de dépravation.

CHAPITRE V.

De quelle maniere Charle Faure paſſa les trois mois qu'il demeura à Saint Vincent avant que de prendre l'Habit : Il eſt ſur le point de ſortir : Monſieur Ranſſon Précepteur des Novices le lui conſeille : Il eſt affermi dans ſa vocation par une lumiere interieure, & par le conſeil de deux Religieux de ſaint François.

VOILA quelle étoit la ſituation de ſaint Vincent, quand Charle Faure y entra : Il y fut d'abord revêtu de l'habit de Clerc Seculier, pour le porter pendant trois mois, ſelon la coûtume, avant que de prendre l'habit Religieux. Dans cet eſpace de tems ce ſaint jeune homme s'exerçoit lui-même dans tout ce qu'il pouvoit ſavoir d'exercices de pieté. Au milieu du vice, pour ainſi dire, l'amour de la vertu croiſſoit de jour en jour dans ſon cœur; il méditoit profondément les veri-

tez éternelles, & il pratiquoit ce qu'il pouvoit & ce qu'il ſavoit des devoirs d'un ſaint Religieux.

Mais plus il augmentoit en lumieres & en vertu, plus il trouvoit monſtrueux les déreglemens & les excés de ceux avec qui il conſideroit qu'il alloit s'engager de paſſer ſa vie. Tout le choquoit également dans leurs mœurs & dans leurs manieres, & il ne pouvoit retenir ſes larmes, quand il comparoit la maniere honneſte & pleine de vertu dont ſon pere l'avoit élevé, avec la groſſiereté, la licence & la dépravation qui regnoient dans cette Maiſon de confuſion. Il eut même une infinité de fois la penſée de ſortir, & il l'eût fait infailliblement dans la triſteſſe & dans l'ennuy où il ſe ſentoit plongé, ſi la crainte de déplaire à ſes parens ne l'eût retenu, ou plûtôt, ſi Dieu par des chaînes ſecretes, ne l'avoit arrêté dans l'état où ſa Providence l'avoit conduit pour l'execution de ſes deſſeins.

Ce qui augmenta les doutes & les agitations de Charle, fut un entretien de confiance qu'il eut avec le Précepteur des Novices, qui s'appelloit Monſieur Ranſſon. C'étoit un grand ſerviteur de Dieu, qui ſervit beaucoup à la Réforme, & dont nous parlerons ſouvent dans la ſuite.

Cet homme de bien, qui gemiſſoit de voir la profanation de la Maiſon de Dieu, & qui connoiſſoit les ſaintes diſpoſitions de Charle Faure, s'entretenant un ſoir avec lui de ces deſordres dans l'amertume de ſon cœur, lui dit, » Que le dedans

étoit encore plus corrompu que ces dehors ſi ſcandaleux ne donnoient lieu de le croire ; qu'il y avoit infiniment à craindre pour ſon innocence dans un lieu où tout ne reſpiroit que le vice ; qu'il eſperoit beaucoup à la verité de ſes bonnes qualitez, & des diſpoſitions heureuſes que Dieu avoit miſes dans ſon cœur, mais qu'il apprehendoit extrémement d'un autre côté, que tant d'exemples pernicieux ne l'entraînaſſent enfin dans le deſordre; que quand il s'agiſſoit du ſalut il falloit prendre le plus ſeur, & que c'étoit vouloir tenter Dieu, que d'entrer dans une Compagnie, où bien loin de trouver des moyens de mener une vie ſainte & parfaite, il trouveroit au contraire mille occaſions de ſe perdre & de ſe corrompre. Quand je vous vis la premiere fois, ajoûta ce ſaint homme, il me vint une forte penſée que Dieu ſe ſerviroit un jour de vous pour établir le bien dans cette Maiſon: mais quelque deſir que j'en aye, il me ſemble que le mal eſt trop grand pour eſperer qu'on y puiſſe apporter quelque remede: ce ſeroit trop hazarder pour vous, & peut-être qu'au lieu de contribuer au ſalut des autres, ils vous entraîneroient vous-même à vôtre perte. L'exemple des méchans a bien plus de force pour corrompre les bons, que celui des bons n'en a pour convertir les méchans; & l'on ne voit que trop de jeunes gens avec de bonnes inclinations, devenir dereglez par le commerce qu'ils ont avec des perſonnes corrompuës.

Ce diſcours d'un homme dont Charle Faure eſtimoit beaucoup la ſainteté, & qu'il regardoit com-

me ſon pere dans la vie ſpirituelle, le toucha trés-ſenſiblement; Il fut ſur le point de quitter Saint Vincent pour embraſſer un Ordre plus auſtere; & comme il s'étoit quelquefois ſenti de l'attrait pour l'Inſtitut de Saint François, la penſée lui vint de ſe retirer aux Capucins.

Dans cette agitation de mouvemens & de penſées, il eut recours à Dieu; & ſe mettant en Oraiſon dés le ſoir même, avec une ferveur plus qu'ordinaire: *Je ne veux*, diſoit-il, *ô mon Dieu, que l'accompliſſement de vos deſſeins & de vôtre ſainte volonté ſur moi. Dites, Seigneur, & j'obéirai, pourvû que je ſois dans un état où je puiſſe vous ſervir, vous plaire & vous aimer, je ſeray content de ma condition, quelque penible & quelque rude qu'elle ſoit d'ailleurs.*

Cette priere ſi fervente & ſi remplie d'onction pénetra les Cieux, & fut agréable à Dieu; à peine l'eut-il achevée, qu'il ſe trouva dans une forte penſée de perſeverer dans ſa premiere Vocation; il eut un dégoût general pour tous les autres états, & il ſentit une eſpece de mouvement interieur, qui ſembloit l'aſſurer que la Maiſon de Saint Vincent deviendroit bien-tôt un lieu de ſainteté; qu'il ſeroit lui-même l'inſtrument dont Dieu ſe ſerviroit pour faire un ſi grand changement, & que peut-être cette benediction ſe répandroit dans la ſuite ſur beaucoup d'autres Maiſons de l'Ordre.

Mais lors qu'il eut communiqué ſes ſentimens à Monſieur Ranſſon, ſes doutes & ſes agitations le reprirent, parce que ce ſerviteur de Dieu n'y entra

tra point. De ſorte qu'il apprehenda lui-même de s'être trompé, & d'avoir pris des illuſions pour la lumiere de la Verité. Il reſolut donc de s'aller preſenter aux Capucins, faiſant en lui-même ce raiſonnement, que ſi les mouvemens qu'il avoit reſſentis, venoient effectivement de Dieu, jamais il ne permettroit qu'on le reçût dans l'Ordre de Saint François, & que pour lors il auroit la conſolation de pouvoir demeurer parmi les Chanoines Reguliers, avec une entiere conviction que Dieu l'y appelloit: Que ſi au contraire ils n'en venoient pas, & que ce fuſſent des illuſions, les Capucins le recevant, il auroit, outre l'avantage d'entrer dans un ſi ſaint Ordre, où Dieu l'auroit deſtiné, celui d'avoir ſacrifié ſes propres lumieres, & ſuivi le ſentiment des autres dans une matiere ſi importante.

Dans cette penſée abandonnant à la conduite de Dieu le ſuccés de la démarche qu'il alloit faire, il communiqua ſecretement avec le Gardien des Capucins, & avec quelques Religieux de l'Ordre. Sa converſation les charma; la bonté de ſon eſprit, les heureuſes diſpoſitions de ſon naturel, ſes manieres libres & franches, ſon courage preſt à tout entreprendre, un certain air d'honnêteté & d'éducation, toutes les autres bonnes qualitez qu'ils reconnurent en lui, le leur firent conſiderer comme un ſujet rare, & d'une trés-grande eſperance. Ils crurent que le Ciel ne lui avoit pas fait tant de graces, ſans avoir ſur lui des deſſeins plus qu'ordinaires; de ſorte que ces ſerviteurs de Dieu re-

nonçant à leurs propres interests, pour entrer dans ceux de l'Eglise, dirent à Charle Faure que la volonté de Dieu n'étoit pas qu'il embrassât un autre genre de vie, que celui qu'il avoit eu jusqu'alors dessein d'embrasser, & que non seulement il s'y sauveroit, mais que Dieu lui feroit la grace de travailler avec succés au salut de beaucoup d'autres. *Ne craignez point de vous engager*, lui dit un jour, comme par un esprit de Prophetie, l'un d'entreeux qui étoit un fort saint homme; *Vous n'êtes pas destiné pour être membre de nôtre Ordre, mais pour être le Chef & le Pere d'une grande Congregation. Ne sortez point d'où vous êtes; on a trop besoin de gens de bien dans un endroit où les méchans sont en si grand nombre.*

Il n'en fallut pas davantage à Charle Faure pour le confirmer dans la pensée que les sentimens qu'il avoit eus dans la priere sur sa Vocation, venoient effectivement du Pere des lumieres. Le conseil si désinteressé de ces saints Religieux le toucha beaucoup, & lui parut une décision claire, qui lui marquoit les ordres du Ciel; de sorte qu'il retourna dans la Maison de Saint Vincent, fort resolu de s'y consacrer à Dieu, & de l'y servir le reste de ses jours avec une entiere fidelité.



CHAPITRE VI.

Charle Faure prend l'habit Religieux; Commencement de ſon Noviciat; ſa ferveur; ſa conduite ſpirituelle; ſes auſteritez.

LES trois mois étant expirez depuis ſon entrée dans cette Abbaye, il fut revêtu de l'habit Religieux le ſeptiéme Février de l'année 1614. à l'âge de 19. ans accomplis. Ce jour là fut trés-ſaint & trés-heureux pour lui, puis qu'il s'y conſacra tout entier à Dieu pour être parfaitement à ſon ſervice; mais il fut trés profane pour la plûpart de ceux qui aſſiſterent à cette ſainte ceremonie. On y vit des feſtins, des danſes, & d'autres divertiſſemens de cette nature que l'abus avoit introduits; On fit manger les femmes avec les Religieux dans le Refectoire; on les laiſſa entrer par tout; elles joüerent dans le Chapitre & dans les Cloîtres; Enfin ce fut, comme à l'ordinaire, un jour de licence & de deſordre.

Pendant tout cela Charle Faure ne paroiſſoit point, & on ne le vit que quand il fallut aller à l'Office: il s'enferma tout le jour dans ſa chambre pour prier dans le ſecret le Pere celeſte, & pour lui demander la grace de ne jamais permettre qu'il priſt part à ces dépravations. Il ſe fit voir un moment le ſoir, pour dire adieu à ſes Parens; puis ſe renfermant encore dans le ſecret de ſa Cellule, tout

pénetré de la grandeur de l'action qu'il venoit de faire, il répandit son cœur en liberte devant le Seigneur : *Où suis-je*, disoit-il, *ô mon Dieu? où m'avez-vous conduit? que deviendrai-je, & que ferai-je ! Me voilà dans vôtre sanctuaire, & vous m'y avez amené pour y contempler vôtre gloire & les richesses de vôtre grace. Mais, Seigneur, les nations étrangeres sont entrées dans vôtre heritage ; elles ont soüillé vôtre saint Temple, elles ont effacé la gloire de Jerusalem, & l'ont renduë comme un lieu profane. Mon ame est alterée de vous ; je me suis mis ici pour me rassasier ; & je m'y trouve comme dans un desert, comme dans une terre seche & aride, où rien ne se presente à moi que des fruits de mort, des ronces & des épines, & rien pour étancher ma soif.* C'est ainsi qu'il parloit à Dieu, baignant le pavé de ses larmes, & ne pouvant calmer l'émotion de son cœur également partagé entre la tristesse & la joïe, & entre la crainte & l'esperance.

Il commença son Noviciat dans la ferveur de ces mouvemens, & dans ces saintes agitations. C'étoit un spectacle digne de l'admiration des Anges, de voir un jeune homme dans la plus grande chaleur de l'âge se conserver dans la fidelité à ses devoirs, dans la modestie & dans l'amour de la vertu, pendant qu'il n'avoit devant les yeux que des exemples de scandale & de libertinage, & qu'il étoit au milieu des occasions de se déregler. Mais comme il étoit exposé à de plus grands dangers, il étoit aussi plus puissamment secouru de la grace, & il recevoit de Dieu des faveurs trés particulieres.

Ce n'eſt pas que dans ces commencemens, le peu de connoiſſance qu'il avoit des pratiques de la religion ne fut cauſe qu'il faiſoit quelquefois de certaines choſes, qui n'étoient pas tout-à-fait conformes aux regles les plus exactes de ſon état, quoi qu'elles paſſaſſent pour trés-permiſes dans une maiſon ſi peu reglée. Mais vers le ſecond mois de ſon Noviciat, dans la ſemaine de la Paſſion, méditant un jour ſur le Myſtere de la Croix, il ſe ſentit vivement preſſé de ſuivre Jeſus-Chriſt ſur le Calvaire, de ſe conformer à ſes ſouffrances & de mener une vie mortifiée, penitente, & détachée de tous les plaiſirs des ſens. Cet objet de Jeſus-Chriſt ſouffrant & mourant pour lui par un ſupplice honteux, fit ſur ſon cœur une impreſſion ſi forte, qu'elle ne s'effaça jamais depuis. On le voyoit dans ce tems-là s'arrêter quelquefois tout penſif, & comme tout occupé de quelque choſe de grand; ſur tout s'il rencontroit des Croix ſur les Autels, ſur les vitres, & dans quelque autre lieu que ce fût, ſes yeux s'attachoient deſſus, tout ſon corps devenoit immobile, ſes larmes couloient malgré qu'il en eût; & l'on voyoit par tout ſa contenance combien ſon ame étoit pénetrée.

Cette grace eut des ſuites & des effets qui le firent beaucoup avancer dans la pratique de toutes les vertus. La premiere diſpoſition qu'elle fit naître dans ſon cœur, fut une vive douleur de s'être donné juſqu'alors quelques petites libertez, & de s'être un peu laiſſé affoiblir dans le deſſein qu'il avoit formé de mener une vie parfaite; & une reſolution

déterminée de vivre dans un entier dégagement de toutes les choſes de la terre, de renoncer à tout plaiſir & toute ſuperfluité, & de rechercher la privation des choſes mêmes qu'on fait paſſer pour neceſſaires. Dans ce ſentiment, ayant encore dans ſa chambre quelques proviſions de Carême, il donna tout aux pauvres, ſans ſe rien reſerver; Il ſe défit de tout ce qui ne lui étoit point abſolument neceſſaire, & il commença à vivre dans une entiere pauvreté.

L'attrait particulier qu'il ſe ſentit pour l'Oraiſon, fut encore une ſuite de cette même grace. Il n'en ſavoit ni les regles ni la methode; car Monſieur Ranſſon n'étoit plus à Saint Vincent, d'où la perſecution l'avoit chaſſé, comme nous le dirons cy-aprés; & ce ſaint Novice n'avoit point d'autre Directeur que lui-même; mais le Saint Eſprit le conduiſoit inviſiblement, & l'inſtruiſoit de toutes choſes; il formoit lui-même ſa priere au fonds de ſon cœur, & le rempliſſoit de lumieres.

Pendant que les autres joüoient ou dormoient, Charle Faure deſcendoit la nuit dans l'Egliſe pour s'entretenir avec Jeſus-Chriſt, & pour méditer les veritez éternelles. C'étoit dans le ſilence de ces longues nuits qu'il écoutoit la voix de la verité interieure, qu'il converſoit avec la ſageſſe, qu'il entroit dans l'intelligence des myſteres, qu'il ſe rempliſſoit des maximes de l'Evangile, qu'il étudioit les regles de la vraïe prudence, & qu'il s'inſtruiſoit par avance de l'art de conduire les ames.

Il paſſoit ainſi des tems conſiderables de la nuit,

tantôt proſterné ſur le pavé, qu'il arroſoit de ſes larmes, tantôt aſſis au pied de l'Autel, tantôt debout au milieu du Chœur, li.ant à la lueur de la lampe, ou le Livre de l'Imitation de Jeſus, ou les Meditations de Bloſius ſur le Myſtere de la Paſſion. Lors qu'il ne pouvoit plus refuſer quelque repos à la nature, ſon corps & ſes yeux ſuccombant à la neceſſité du ſommeil, il remontoit à ſa chambre, ſe mettoit encore en priere, les genoux tout nuds contre terre; puis il ſe couchoit ſur des ais, qui étoient cachez ſous ſes draps; ne donnant ainſi qu'un demi ſoulagement à ſon corps, & s'endurciſſant, comme un bon ſoldat de Jeſus-Chriſt, à tous les travaux de cette ſainte milice qu'il avoit embraſſée pour ſon amour.

Outre une rude haire qu'il portoit ſouvent, il s'étoit fait une eſpece de ceinture avec une groſſe corde remplie de nœuds, qu'il portoit à nud ſur ſa chair; elle y entra de tous côtez, & elle en fut couverte en quelques endroits; de ſorte que la corruption s'étant miſe dans une des cavitez qu'elle y avoit faites, il s'y forma un ulcere ſi douloureux, qu'il en tomboit quelquefois en foibleſſe. Ces auſteritez avoient d'autant plus de merite, que tout cela ſe faiſoit dans le ſecret, ſans que perſonne en eût connoiſſance; Dieu ſeul en étoit témoin, & les Anges triomphoient dans le Ciel de voir ce jeune athlete plein de courage vaincre ainſi, par la penitence & par l'auſterité, la volupté & la moleſſe, où tant de pernicieux exemples ſembloient devoir l'entraîner à chaque moment.

CHAPITRE VII.

Maladie & souffrances de Charle Faure : On est sur le point de le faire sortir ; Sa confiance en Dieu dans cette occasion ; Le Chapitre le reçoit enfin : Sa Profession.

LES afflictions que Dieu nous envoye par le choix de sa volonté, & par la disposition de sa Providence, ont pour nous des avantages bien plus grands, que toutes les penitences les plus austeres, que nous nous imposons à nous-mêmes, L'amour propre peut trouver son dédommagement & nous tromper dans ces mortifications qui sont de nôtre choix ; mais quand Dieu choisit, il choisit bien ; & quand il nous afflige, il sçait comment il le faut faire, sans que l'amour propre y puisse rien gagner. Charle Faure, qui savoit trés-bien cette verité, fut un jour inspiré dans sa priere de demander à Dieu qu'il l'affligeât, qu'il l'éprouvât lui-même en toutes manieres, & qu'il ne l'épargnât en rien; pourvû seulement qu'à proportion des souffrances qu'il lui envoyeroit, il lui donnât des forces pour les soûtenir.

Ses desirs ne furent pas long-tems sans être accomplis ; car ses macerations, ses fatigues, son application sans relâche, ou plûtôt la volonté de Dieu, qui avoit exaucé sa priere, & qui vouloit éprouver la vertu de son serviteur, lui causerent un mal, qui le

le tourmenta pendant ſix mois, & qui le retint au lit juſqu'à la fin de ſon Noviciat avec d'extrêmes incommoditez. C'étoit une fluxion maligne & dangereuſe qui lui tomba ſur une jambe, & qui le mit en quelque péril d'en être eſtropié le reſte de ſes jours.

Dans les douleurs trés-vives qu'il reſſentoit, on ne l'entendoit jamais ſe plaindre; il n'avoit aucune inquietude pour la gueriſon, ſe ſoumettant ſans repugnance & ſans reſerve à la volonté de ſon Dieu, tant pour ce qu'il avoit à ſouffrir, que pour les ſuites que ſa maladie pourroit avoir. Il ne ſe mettoit point en peine qu'on le plaignît & qu'on le conſolât; mais il cherchoit en Dieu ſeul & le ſoulagement de ſes maux, & l'adouciſſement de ſes douleurs.

Auſſi fut-il abandonné de tout le monde, n'ayant pour tout ſecours qu'un petit garçon, qui lui apportoit à manger à certaines heures, & pour toute compagnie que ſes ſouffrances & ſon courage. Bien loin de recevoir quelque conſolation de la part des hommes, il n'en recevoit que des inſultes; on ne le voyoit que pour le maltraiter; au lieu de le plaindre dans ſes douleurs, on en faiſoit des railleries; & le Prieur étoit le premier à donner aux autres l'exemple de cette dureté ſi barbare. Il y avoit à la verité dans la maiſon quelques Religieux qui avoient embraſſé depuis peu une vie plus Reguliere, par les exhortations & les prieres de Monſieur Ranſſon; Mais Dieu permit, pour des raiſons que nous expliquerons dans la ſuite, que ceux-

là ne le visiterent pas plus que les autres.

Cependant plus il étoit abandonné des hommes, plus il trouvoit en Dieu de douceur & de consolation. Son unique peine étoit de ne pouvoir aller à l'Eglise adorer Jesus-Christ; il supportoit toutefois cette privation avec de grands sentimens d'humilité & de resignation; & il tâchoit au reste de s'en dédommager par une application continuelle à Dieu. Sans cesse il avoit les yeux attachez sur un Crucifix qu'il regardoit avec tendresse; & méditant les douleurs de son Divin Maître, il s'animoit à supporter les siennes. Il avoit pour tous Livres une Bible, un Missel, une Imitation, & les Prieres de Blosius; il trouvoit dans la lecture de ces Livres sa nourriture & sa consolation. Tous les jours il disoit son Breviaire, & lisoit la Messe qui se devoit dire à l'Eglise, pour s'unir, autant qu'il pouvoit, avec les Fideles par la communication des mêmes prieres. Il prenoit dans Blosius les sujets de ses Oraisons; & pour le Livre de l'Imitation, sa maniere de le lire étoit d'y prendre au hazard la premiere instruction que la Providence lui faisoit trouver; ayant toûjours remarqué qu'il ne manquoit jamais de tomber sur quelque chose qui lui étoit propre, par rapport aux dispositions où il se trouvoit.

Mais la sainte Ecriture, & sur tout le Nouveau Testament, remplissoit presque tout son tems. Cette lecture lui tenoit lieu de tout, elle touchoit son cœur, elle éclairoit son esprit, elle remplissoit sa memoire; il y trouvoit son repos, son occupation,

ſa nourriture, ſes remedes, ſa conſolation, ſa paix & les délices de ſon cœur. Ce fut pendant cette longue retraite qu'il acquit un ſi grand goût de cette divine parole du Saint Eſprit, que ſon cœur en fut toûjours tout penetré depuis, & qu'il s'en forma des idées ſi ſublimes, que quand il en parloit, on voyoit bien que ſa langue ne pouvoit fournir à ſa penſée.

Cependant le tems de ſa Profeſſion s'approchoit, & ſon Noviciat alloit expirer; il avoit paſſé toute cette année dans les diſpoſitions les plus ſaintes qu'on pût deſirer dans un parfait Novice; toûjours dans la priere, dans la méditation des choſes ſaintes, dans la lecture de la parole de Dieu, dans la mortification, les macerations, la pauvreté, les ſouffrances; & neanmoins on ſongeoit à le renvoyer. Il en fut averti par un Novice qui avoit un peu moins de dureté pour lui, que les autres, & qui le viſitoit quelquefois. Ce Novice lui dit que c'étoit un bruit commun dans la Maiſon que le Chapitre le renvoyeroit; que la plûpart des Religieux étoient contre lui, qu'on étoit fort prévenu contre ſa maniere de vivre, & qu'en un mot il ne pourroit jamais paſſer. Cela n'ébranla point le F. Faure, & ſa réponſe fut également digne de ſa ſoumiſſion conſtante à la volonté de ſon Dieu, & de ſa confiance parfaite en ſes divines miſericordes. » Helas! dit-il, que je m'eſtimerois heureux, ſi je me « trouvois reduit pour l'amour de mon Dieu à n'avoir « plus aucun ſecours humain; ſi j'étois contraint de « m'en aller par le monde, rebuté, mépriſé, aban- «

" donné & inconnu, comme un ſaint Alexis. Mais
" non, dit-il d'un ton ferme, je ne ſortirai pas d'ici ;
" Dieu ſera mon protecteur & ma défenſe ; *Deus meus, ſalvator meus, non emigrabo.* Ce furent ſes propres paroles, & il les prononça d'un ton de voix & d'un air de viſage, qui firent aſſez connoître qu'il parloit par un preſſentiment certain que Dieu lui donnoit de ce qui devoit arriver.

Cependant les choſes étoient comme on les lui avoit rapportées ; tout ſe diſpoſoit à le faire ſortir, & les Religieux s'étant aſſemblez pour deliberer ſur ſa reception, tous conclurent à le renvoyer, à l'exception d'un ſeul qui lui donna ſa voix. Mais Dieu ne permit pas que cette reſolution qui avoit été priſe contre ſes ordres & ſa volonté, fût exécutée. L'Evêque de Rieux, Abbé de Saint Vincent, fut informé de ce qui ſe paſſoit ; il étoit fort ami de la famille du F. Faure ; d'ailleurs il étoit bien aiſe de retenir un ſi excellent ſujet dans ſon Abbaye ; de ſorte qu'il écrivit trés-fortement en ſa faveur, & ſa lettre eut tout l'effet qu'il en pouvoit attendre. Les Religieux de Saint Vincent qui dépendoient beaucoup de lui, craignirent de le déſobliger, & de perdre par là certains avantages temporels qu'ils deſiroient d'en obtenir. Ces conſiderations toutes humaines les obligerent à ſe raſſembler de nouveau ; & dans cette ſeconde aſſemblée, des motifs d'intereſts arracherent d'eux, ce que la juſtice n'avoit pû les porter à faire. Charle Faure fut reçeu, & declaré digne d'être admis à la Profeſſion.

Il s'étoit préparé à la faire par des dispositions trés-saintes, & Dieu même y avoit mis la main, en le délivrant de sa maladie quelque tems auparavant. Il fit donc ses vœux le premier jour de Mars de l'année 1615. le Dimanche de la Quinquagesime. Son frere aîné, dont nous avons parlé, fut present à la ceremonie; & toutes choses s'y passerent à l'égard des autres Religieux, comme elles avoient coûtume de se passer dans ces sortes de rencontres. Mais à l'égard du Profez, on ne peut rien ajoûter à la grandeur & à l'élevation de ses sentimens dans cet heureux moment de son sacrifice & de son entiere consecration; ce fut alors, plus que jamais, qu'il separa son cœur de toutes les affections terrestres; & que renonçant à tout ce qu'il y a de mortel & de périssable, il dit à Dieu dans le plus secret de son ame : *Seigneur, vous êtes mon partage & mon heritage; c'est vous qui me mettrez en possession de ma portion hereditaire; vous êtes le Dieu de mon cœur, & mon unique possession pour l'éternité.*

Dés qu'il eut fait Profession, il ne songea plus qu'à se bien acquitter de ses nouvelles obligations; & bien loin de regarder la fin de son Noviciat comme le commencement d'une émancipation, qui le mît en possession de vivre à sa fantaisie, jamais il ne fut plus exact & plus regulier; jamais il ne fut plus retenu, plus fervent & plus mortifié; s'y croyant en effet beaucoup plus obligé, que lors qu'il n'étoit pas encore engagé par la consecration des vœux.

CHAPITRE VIII.

Les choſes qui ſe paſſerent dans l'Abbaye de Saint Vincent pendant le Noviciat de Charle Faure, & quelque tems auparavant : De Monſieur Ranſſon : Comment ce ſerviteur de Dieu convertit deux Religieux de Saint Vincent.

COMME Dieu avoit deſtiné Charle Faure pour être le Chef de la Réforme, non ſeulement dans la Maiſon de Saint Vincent, mais dans la plûpart des autres Abbayes de l'Ordre, il diſpoſa les choſes de loin pour l'exécution du deſſein qu'il avoit ſur lui. Cinq mois ou environ devant qu'il entrât à Saint Vincent, Monſieur Ranſſon, dont nous avons déja parlé quelquefois, y fut conduit par la main de la Providence, pour faire comme les premieres ébauches de ce grand ouvrage. Il étoit Curé de Maulers dans le Dioceſe de Beauvais; l'injuſte perſecution qu'il y ſouffrit de la part de ſes Paroiſſiens, l'obligea de ſe retirer, de l'avis même de ſon Evêque, qui crut que ſon abſence le feroit regreter, & qui connoiſſant d'ailleurs ſa capacité & ſa vertu, vouloit ſe ſervir de cette occaſion pour l'employer dans d'autres fonctions de ſon Dioceſe. Il lui donna donc diſpence de reſider pour un an, ſe reſervant neanmoins le pouvoir de le rapeller quand bon lui ſembleroit, ſoit pour lui faire reprendre le ſoin de ſa Cure, ſoit pour lui donner d'autres emplois.

Monſieur Ranſſon vouloit aller paſſer cette année-là à Paris dans une retraite qu'il méditoit, pour s'y appliquer à l'étude des choſes qui regardoient ſon miniſtere. Mais un Chanoine de l'Egliſe de Beauvais, fort homme de bien, qui connoiſſoit l'état déplorable de l'Abbaye de Saint Vincent, & qui ſçavoit combien les jeunes Religieux de cette Maiſon avoient beſoin d'un honnête-homme, pour les inſtruire dans les ſciences & dans la connoiſſance de leurs devoirs, fut comme inſpiré de Dieu de lui propoſer cette place. Il n'eut pas de peine de l'accepter; & du conſentement de ſon Evêque il vint à Saint Vincent au mois de Juin de l'année 1613. Il commença auſſi-tôt à faire ſa fonction; mais il ne trouva pas des eſprits moins indociles & moins intraitables dans ces jeunes Religieux, que dans ſes Paroiſſiens. Cette indocilité jointe à leur ignorance groſſiere des choſes ſaintes, à leur inſenſibilité pour leur ſalut, à leur negligence univerſelle pour leurs devoirs les plus eſſentiels, donna à cet homme de Dieu un trés-grand exercice de patience. Il eut cent fois la penſée de tout abandonner; mais il fut toûjours arrêté par differens moyens dont la Providence de Dieu ſe ſervit, pour l'empêcher de ſortir d'un lieu où il vouloit ſe ſervir de lui pour les deſſeins de ſa miſericorde.

Un jour qu'il avoit pris cette reſolution, & qu'il étoit ſur le point de l'exécuter, il voulut pour la derniere fois leur décharger ſon cœur entierement; il leur repreſenta avec la derniere force l'étrange ſcandale que leur vie donnoit à l'Egliſe; il leur fit

la peinture de leur conduite indigne & criminelle, de leurs dereglemens grossiers, & de leur ignorance honteuse. Il leur dit que s'ils continuoient de vivre de cette maniere, ils tomberoient dans un sens reprouvé, & que leur perte seroit infaillible.
» Vous, dit-il, qui êtes encore Novices, & qui n'a-
» vez pas contracté l'obligation des Vœux, gardez-
» vous bien d'aller plus avant; vous n'avez changé
» d'état que pour embrasser une condition beaucoup
» pire, que celle où vous étiez auparavant. Retour-
» nez donc dans le monde, vous y aurez moins de
» peine à vous sauver qu'ici; Que si Dieu vous ap-
» pelle à l'état Religieux, choisissez des Communau-
» tez Regulieres, où vous puissiez observer les vœux
» & les promesses que vous lui ferez. Pour vous au-
» tres, qui vous êtes engagez par une Profession te-
» meraire, helas! que vous êtes à plaindre, & quelle
» ressource peut-il vous rester pour rentrer dans les
» voyes du salut? Pour moi, je vous avoüe que je n'en
» voy qu'une : Sortez d'ici; fuyez Babylone; allez
» chercher un azile dans quelque Ordre où la Regle
» soit en vigueur, & où l'on vive saintement; à moins
» de cela vous ne pourez éviter de vous perdre.

Ce discours fut d'abord trés-mal reçeu de ces jeunes gens; ils en vinrent aux injures contre leur Precepteur; ils le menacerent insolemment; & il y en eut qui allerent sur le champ avertir le Prieur de ce qui se passoit, comme si le saint homme eût proferé des blasphêmes. Ce Prieur se mit fort en colere; mais comme il croyoit Monsieur Ransson sur le point de se retirer, il cacha une partie de son dépit

dépit, & il ſe contenta de lui dire qu'il étoit fort imprudent & fort broüillon; qu'on voyoit bien pourquoi ſes Paroiſſiens ne l'avoient pû ſouffrir; & qu'il n'étoit pas plus ſage à Saint Vincent, qu'il l'avoit été dans ſa Cure.

Le ſerviteur de Dieu ne fut pas touché de ces inſultes, en tant qu'elles s'adreſſoient à lui; mais il fut penetré de douleur de voir l'aveuglement de ces cœurs endurcis; & levant au Ciel ſes yeux baignez de larmes, il fit à Dieu cette priere d'Eliſée: *Seigneur, éclairez ces aveugles.* Priere, qui fut courte à la verité, mais qui fut cependant trés-efficace; car dés le même ſoir il y eut un Novice qui fit une ſerieuſe reflexion ſur ce qu'il avoit entendu; la crainte des jugemens de Dieu le frapa, & ſa conſcience le tourmenta par des remords; de ſorte qu'il vint demander pardon à Monſieur Ranſſon, le conjurant par tous les motifs les plus preſſans de ne le point abandonner dans ces mouvemens de converſion qu'il venoit de faire naître en lui. Le lendemain tous les autres lui parurent beaucoup plus traitables qu'à l'ordinaire, & ſemblerent lui témoigner quelque regret de leurs emportemens de la veille. Enfin ce qui conſola tout-à-fait ce ſaint homme, & ce qui l'empêcha de ſe retirer comme il y étoit reſolu, ce fut la converſion de deux jeunes Religieux qui lui avoient toûjours été fort contraires, qui ſe mocquoient de tout ce qu'il diſoit, & qui le traitoient en toute occaſion d'extravagant & d'inſenſé.

Ils étoient tous deux Prêtres: l'un s'appelloit Ro-

bert Baudoüin, & l'autre Claude Branche. Le P. Baudoüin fut le premier qui donna des marques de ce changement. Monſieur Ranſſon qui s'en apperçut, l'engagea de faire avec lui un voyage à ſon Benefice de Maulers, afin de le pouvoir entretenir librement; & comme il devoit auſſi paſſer par Beauvais, il étoit bien aiſe de lui faire voir quelques Eccleſiaſtiques fort vertueux & fort éclairez, qu'il jugeoit trés-capables d'achever l'ouvrage de ſa converſion. Le P. Baudoüin de ſon côté ſouhaitoit paſſionnément de s'ouvrir à Monſieur Ranſſon; de ſorte que s'entretenant tous deux par le chemin, les ouvertures ſe firent de part & d'autre ſans beaucoup de peine; ils ſe parlent l'un à l'autre des jugemens de Dieu, de l'aveuglement des pecheurs, des grandes obligations du Chriſtianiſme, des devoirs eſſentiels des Religieux, & de la ſainteté du Sacerdoce. Pendant que l'un parle de ces choſes avec un zele qui n'eſt point obligé de ſe contraindre; l'autre ſe ſent changer interieurement, s'anime contre lui-même d'une ſainte indignation, conçoit des deſſeins d'une converſion veritable; & donnant un libre cours à ſes ſentimens, il découvre au ſerviteur de Dieu tout ce qui ſe paſſe dans le fond de ſon cœur.

Eſtant arrivez à Beauvais dans ces mouvemens de zele & de ferveur, le P. Baudoüin, par le conſeil de Monſieur Ranſſon, fut trouver le Theologal, pour lui communiquer ſes diſpoſitions; il lui fit une ample Confeſſion de toute ſa vie; & répandant toute ſon ame devant Dieu avec des torrens

de larmes qui ſortirent de ſes yeux, il lui offrit le ſacrifice d'un cœur parfaitement contrit. Ils revinrent donc à Senlis aprés cette grande affaire ſi heureuſement terminée; leur joïe & leur conſolation ne pouvoient s'exprimer, & pendant le reſte de leur voyage ils ne faiſoient autre choſe que de loüer & d'admirer la miſericorde infinie de Dieu.

Lors qu'ils furent de retour, le P. Branche qui étoit l'intime ami du P. Baudoüin, le vint trouver, & l'aborda à ſon ordinaire; mais il fut fort ſurpris de lui voir un air plus ſerieux & plus froid que de coûtume; Il ne ſavoit que s'imaginer de cela. *J'étois ſi groſſier* (diſoit-il pluſieurs années aprés ſa converſion) *que j'attribuois cette triſteſſe au peu de ſoin qu'on avoit eu de le bien traiter pendant le voyage: où je crûs qu'on l'avoit volé; où je m'imaginay que Monſieur Ranſſon l'avoit prévenu contre moi.* Mais lors qu'il le vit aprés cela ſi ponctuel à tous ſes devoirs, ſi regulier dans ſa conduite, ſi retenu dans ſes paroles, ſi ſobre dans ſes repas, ſi modeſte, ſi composé, ſi reſpectueux dans les divins Offices; quand il entendit les exhortations qu'il lui faiſoit ſans ceſſe de ſonger à ſon ſalut; alors il reconnut la cauſe de ce changement; & il ne put même tenir long-tems contre les exemples de ſon Confrere, & contre les ſollicitations de ſa charité.

Quelque tems auparavant Dieu l'avoit viſité par une grande maladie; la crainte de la mort lui avoit fait former, pendant qu'il ſe vit en danger, les plus belles reſolutions du monde; mais ſi-tôt qu'il

en eût été délivré, il avoit oublié toutes ſes promeſſes. Il lui reſtoit pourtant encore quelque impreſſion de ſenſibilité de la plaïe que la grace avoit faite à ſon cœur dans le péril où il s'étoit vû. De plus il n'avoit pas laiſſé d'être ébranlé, quelque démonſtration qu'il eût fait du contraire, par les paroles de Monſieur Ranſſon. De ſorte que l'exemple & les vives exhortations du P. Baudoüin le trouvant dans ces diſpoſitions le toucherent enfin ſi efficacement, qu'aprés avoir diſputé quelque tems contre ſes vieilles habitudes, il rougit ſalutairement, il eut honte de ſes deſordres; & touché d'une componction veritable, il vint ſe jetter au cou de ſon ami, fondant en larmes, & lui diſant. *C'en eſt fait; je me rends; je veux être à Dieu; je ſuis converti.* La conſolation du P. Baudoüin fut extrême; ils allerent enſemble trouver Monſieur Ranſſon, qui tout transporté de joïe d'apprendre cette nouvelle ſi heureuſe, leva les yeux & les mains au Ciel pour benir la miſericorde de Dieu, & pour le remercier de ce qu'il avoit exaucé ſa priere. Enſuite il embaraſſa le P. Branche, mêlant ſes larmes avec les ſiennes, & l'encourageant à perſeverer par des paroles toutes de feu.

Dés ce commencement, ces deux Religieux convertis commencerent avec toute l'ardeur imaginable à mettre tout l'ordre qu'ils purent aux affaires de leur ſalut, & à reparer ce qu'ils avoient fait de mal juſqu'alors. Tous deux, ſous pretexte de quelques privileges pretendus, s'étoient fait ordonner Prêtres avant l'âge porté par les Canons;

ils allerent donc à Paris, par l'avis de leur ſaint Directeur, qui leur donna des recommandations du Theologal de Beauvais pour M. Habert grand Penitencier, qui fut depuis Archevêque de Bourges. Ils en furent reçeus fort humainement, & le P. Branche lui ayant fait ſa Confeſſion generale avec beaucoup de componction & de larmes, il les aſſiſta de ſon autorité & de ſes conſeils, & ſe chargea de faire tout ce qui ſeroit neceſſaire pour leur réhabilitation. Aprés cela ils revinrent à Saint Vincent plus encouragez que jamais; & pleins de ſaintes reſolutions, ils travaillerent de toutes leurs forces à remplir les devoirs de leur profeſſion, & à devenir auſſi Saints, qu'ils avoient été dereglez.

CHAPITRE IX.

Perſecution de Monſieur Ranſſon; on le pourſuit en Juſtice: Il ſe rend lui-même priſonnier.

C'EST ainſi que ſe convertirent les deux premiers Religieux de la Réforme, environ dans le même-tems que Charle Faure, qui devoit en être le chef, entra dans l'Abbaye de Saint Vincent. Aprés leur converſion, Monſieur Ranſſon content de cette conqueſte, & croyant que Dieu vouloit qu'il retournât dans ſa Cure, ſongeoit abſolument à ſe retirer. Mais ſes nouveaux Diſciples le conjurerent avec tant de larmes, & le ſollicitent avec de ſi grands empreſſemens de ne les pas

abandonner, qu'il se resolut enfin de demeurer encore pour quelque tems; sur tout, quand il eut vû Charle Faure entré dans la Maison: car il conçût de grandes esperances de lui dés la premiere vûë, & il l'aima fort tendrement. Il crut qu'il seroit dans la suite le plus ferme appuy du bien que Dieu commençoit de faire dans cette Abbaye; il lui portoit même du respect, & le voyant un jour venir, il dit à ceux qui étoient presens: *Il est vrai de dire dans quelques rencontres, que le Disciple est plus grand que le Maître: ce jeune homme en sçait plus que nous, & j'avoüe qu'il pourroit trés-bien me faire des leçons à moi-même.*

Cependant le Prieur de Saint Vincent qui avoit conté sur la sortie de Monsieur Ransson, & qui le voyoit si bien rétabli dans l'esprit d'une partie des jeunes Religieux, en avoit un sensible dépit. Comme neanmoins il voyoit d'ailleurs que c'étoit un homme trés-commode sur le point de l'interest; (car on ne lui donnoit point de gages ni d'appointemens, & cet homme de Dieu n'envisageoit point d'autres profits dans l'exercice de sa fonction, que de travailler à la gloire de son maître, & à l'établissement du Royaume de Jesus-Christ;) cela faisoit qu'il le souffroit encore par un motif d'avarice. Mais voyant enfin qu'il ne cessoit de s'élever contre les desordres de sa Maison, & qu'il détournoit les Novices de faire Profession, il en conçut une si grande haine contre lui, sur tout à cause de ce dernier article, qui alloit à tarir la principale source de ses revenus, qu'il prit la resolution de le per-

ſecuter ouvertement. Il fit conſpirer contre lui tous les parens des Novices ; & il lui ſuſcita tant de chagrins, qu'une patience moins à l'épreuve que la ſienne y auroit infailliblement ſuccombé.

Il y avoit alors dans l'Abbaye de la Victoire proche de Senlis un Eccleſiaſtique qui étoit auſſi Precepteur des Novices ; & les choſes n'y étant pas dans un meilleur état qu'à Saint Vincent, ce Precepteur touché du même zele que M. Ranſſon, mais beaucoup moins prudent que lui dans ſa conduite, fit tant par ſes exhortations, qu'il porta la plûpart des Novices dont il étoit chargé, à quiter cette maiſon, où Dieu n'étoit point ſervi. Il s'échapa lui-même avec un d'entr'eux, qu'il conduiſit à Paris, & qu'il mit au College des Jeſuites. Le Tuteur de cet enfant, qui l'avoit fait Religieux malgré lui pour avoir ſa ſucceſſion, fut au deſeſpoir de cette évaſion ; & ſe joignant aux parens des autres qui étoient ſortis, ils pourſuivirent en Juſtice le Précepteur qui les y avoit exhortez ; & comme il ne put être pris, on fit tout retomber ſur Monſieur Ranſſon, qu'on prétendit avoir trempé dans cette affaire.

Le Prévôt des Maréchaux fut chargé de la commiſſion de le prendre, & ſe mit effectivement aprés lui. D'abord il ſe ſauva dans les Capucins, & de là, par une porte dérobée, il s'enfuit au Château du Pleſſis chez Monſieur de Saint Simon. La nuit il ſe hazarda d'aller à Saint Vincent, ne pouvant ſe reſoudre de s'écarter de ſes Diſciples, ſans les encourager, & ſans leur dire le dernier adieu. En

les quittant, il ne leur dit que ces paroles: *Courage, mes Freres, nous ne pouvons entrer dans le Royaume des Cieux que par beaucoup d'afflictions.*

Ensuite il partit pour Maulers, où il se rendit par des chemins détournez; & n'y étant pas encore en seureté, il resolut de faire un voyage à Paris. Il écrivit de là à ses Disciples une lettre toute remplie de zele, où il les exhortoit à se soutenir dans leurs bons desseins, à ne pas se rebuter pour les souffrances, à vivre ensemble dans une parfaite charité comme de veritables enfans de Dieu & des Disciples de Saint Augustin. Peu de tems aprés il revint encore à Maulers, mais il n'y faisoit pas plus seur pour lui qu'auparavant; de sorte qu'il fut derechef obligé de se sauver & de se cacher dans une forest: Et là ne sçachant plus quel parti prendre, la pensée lui vint de resigner sa Cure, & de s'enfuïr en Flandres.

Il rouloit ce dessein dans son esprit, errant çà & là par la forest, lorsqu'il fut rencontré par le Frere du P. Baudoüin, qui le cherchoit de tous côtez, & qui le trouva le plus heureusement du monde. Quand Monsieur Ransson le vit, il se mit à pleurer, dans le souvenir de ses chers Disciples; mais leurs lettres pleines de tendresse le consolerent extrémement. » Elles portoient qu'ils s'étoient pre-
» sentez à Monsieur le Cardinal de la Roche-Fou-
» cault, Evêque de Senlis, pour être réhabilitez;
» qu'il leur avoit témoigné mille bontez, leur avoit
» fait diverses questions, & sur tout, leur avoit de-
» mandé de qui Dieu s'étoit servi pour les convertir;
sur

ſur quoi lui ayant répondu que c'étoit de leur Precepteur, ils s'étoient jettez à ſes genoux pour lui demander ſa protection contre les ennemis d'un homme à qui ils avoient une ſi grande obligation, & qui n'étoit perſecuté avec les dernieres violences, que pour avoir fait cette bonne œuvre; Que ce Prélat avoit écouté favorablement leur priere, & l'avoit revendiqué comme Prêtre domicilié de ſon Dioceſe; & que cela étant, le meilleur parti qu'il pouvoit prendre, étoit de venir lui-même ſe rendre priſonnier à l'Officialité de Senlis. M. Ranſſon eut d'abord quelque peine à ſe reſoudre de ſuivre ce conſeil; mais l'eſperance de revoir ſes Diſciples, l'amour qu'il leur portoit, & le deſir qu'il avoit de leur être utile & de les fortifier dans leurs bons deſſeins, l'emporta ſur ſes repugnances: De ſorte qu'il vint de lui-même ſe mettre en priſon, ſe fiant ſur la protection de Dieu, ſur la juſtice de ſa cauſe, & ſur la probité de ſes Juges.

Auſſi-tôt qu'il y fut, il reçut les viſites de tout ce qu'il y avoit de gens de bien dans la Ville, qui prenoient part à ſa diſgrace, & qui le regardoient comme un Saint perſecuté. Mais ſur tout il eut la conſolation de voir tous les jours le P. Baudoüin & le P. Branche: la joïe qu'il avoit de les entretenir, & de voir leur perſeverance, lui faiſoit oublier ſes liens & ſa captivité; ſouvent il demandoit des nouvelles du F. Faure, qui étoit alors Novice, & que les liens de ſon infirmité retenoient captif d'une autre maniere; & quand on lui diſoit qu'il n'y avoit pas beaucoup à conter ſur lui, & qu'il

avoit une ſanté trop foible pour être utile à la Reforme; » Et moi je vous declare, diſoit-il, que c'eſt
» à cauſe de cela même qu'il y ſervira plus que pas
» un: s'il a le corps foible, il a l'ame forte; & ne
» ſçavez-vous pas ce que dit Saint Paul: *Je deviens*
» *fort à proportion de mes infirmitez*; & ce que dit le
» Sauveur lui-même à cet Apôtre: *la force croiſt &*
» *ſe perfectionne dans la foibleſſe.*

CHAPITRE X.

Ce que Monſieur Ranſſon fit pour la Réforme pendant ſa priſon: Le Cardinal de la Roche-Foucault écoute favorablement ce qu'on lui dit ſur cette affaire, & donne audience aux Religieux de Saint Vincent: Monſieur Ranſſon mis en liberté.

L'ETABLISSEMENT de la Reforme dans l'Abbaye de Saint Vincent occupoit beaucoup plus l'eſprit & le cœur de Monſieur Ranſſon dans ſa captivité, que le ſoin de ſes affaires particulieres. Toutes les fois qu'il voyoit le P. Branche & le P. Baudoüin, l'entretien ne rouloit preſque que là-deſſus, propoſant tantôt un moyen, tantôt un autre, pour l'avancement de cette œuvre de Dieu, ſe réjoüiſſant avec eux des bonnes diſpoſitions qui naiſſoient de jour en jour dans quelques-uns des jeunes Religieux; les encourageant à tout entreprendre & à tout ſouffrir pour ſoûtenir leur entrepriſe, & les exhortant, ſur tout, à meriter

par leur ſainte vie & leur perſeverance dans les bons ſentimens que Dieu leur avoit donnez, d'être les cooperateurs de Jeſus-Chriſt pour l'exécution de ce grand deſſein.

La priſon où il étoit, tenoit au Palais Epiſcopal, & cette proximité lui donna moyen de faire connoiſſance avec quelques Eccleſiaſtiques de la maiſon du Cardinal, & avec un Pere Jeſuite, qui le ſuivoit aſſez ordinairement. Ces perſonnes le viſitoient ſouvent, & prenoient un extrême plaiſir à ſes converſations toutes ſaintes. Ce qui les étonnoit le plus, c'eſt qu'il ſongeoit rarement à leur parler de ſon affaire, & à les prier de le ſervir auprés de M. le Cardinal; au lieu qu'il leur parloit ſans ceſſe de la Reforme de Saint Vincent, & qu'il ne ſe laſſoit point de les conjurer qu'ils le portaſſent à favoriſer cette ſainte œuvre. Cette conduite leur paroiſſoit admirable; & quand ils n'auroient point eu d'autres preuves de ſon innocence, ils ne pouvoient s'imaginer qu'un homme ſi zelé pour la gloire de Dieu fût coupable des choſes dont on l'accuſoit.

Un jour ce Pere Jeſuite, dont je viens de parler, entretenant M. le Cardinal de l'affaire de ce bon ſerviteur de Dieu, lui dit; » Que c'étoit un « Saint, & qu'aſſurément on le calomnioit; que tout « ſon crime étoit d'avoir voulu procurer la Reforme « de Saint Vincent, qui en avoit un fort grand be- « ſoin; qu'au reſte rien n'étoit plus facile que de s'é- « claircir de cette affaire; qu'il n'y avoit pour cela « qu'à faire venir les Religieux de Saint Vincent «

» qu'il avoit eus ſous ſa conduite, & les interroger
» ſur ſa doctrine & ſur ſes mœurs; & qu'il ne dou-
» toit pas qu'on n'en eût une entiere ſatisfaction; que
» même il y avoit de ces Religieux qui ſouhaitoient
» beaucoup la Reforme, & que s'il vouloit le leur
» permettre, ils lui feroient eux-mêmes connoître
» leurs ſentimens & leurs diſpoſitions là-deſſus.

Le Cardinal fut touché de ce diſcours, & entrant volontiers dans ce qu'on lui propoſoit; il dit qu'il vouloit voir le lendemain, ceux des Religieux de Saint Vincent, qui étoient les mieux intentionnez, & leur parler à tous l'un aprés l'autre. Monſieur Ranſſon qui fut averti de cela; ne manqua pas de l'envoyer auſſi tôt dire à ſes Diſciples, leur mandant qu ils ſe confiaſſent en Dieu leur protecteur; & qu'à ſon égard, l'eſperance qu'il commençoit à concevoir de la Reformation de leur Maiſon, lui faiſoit oublier tous ſes maux, & le combloit de conſolation.

Ils vinrent donc à l'audience le jour d'aprés; on les prit ſeparément, & on leur fit diverſes queſtions ſur des matieres de pieté & de religion, pour voir ſi leur maître ne leur avoit point inſpiré des ſentimens ſinguliers ou mauvais; On les interrogea ſur ſes maximes & ſur ſes opinions: & enfin tous rendant un témoignage uniforme de l'integrité de ſes mœurs, & de la pureté de ſa doctrine; tous s'accordant à dire que c'étoit un ſaint homme, & un vrai ſerviteur de Dieu, on ne put s'empêcher de reconnoître ſon innocence, & l'injuſtice de ſes perſecuteurs.

Enſuite ces bons Religieux preſenterent à M. le Cardinal un Ecrit en forme de Requeſte, pour implorer ſa faveur & ſa protection dans le deſſein qu'ils avoient de travailler à la Réforme de leur Maiſon. Ce Prelat ſi zelé pour le bien, fut trés-ſatisfait de cette Requeſte, loüa beaucoup leur deſſein, & leur dit qu'ils vinſſent le voir tous enſemble un certain jour qu'il leur marqua. Ce jour étant venu, tous ſe rendirent à l'Evêché, recommendant l'affaire à Dieu. Quand ils arriverent, M. le Cardinal étoit ſur le perron d'une ſalle qui donnoit ſur le Jardin; ils ſe jetterent tous à genoux ſur les degrez du perron; Tout le monde avoit les yeux ſur eux; & Monſieur Ranſſon même voyoit d'aſſez prés ce qui ſe paſſoit, appuyé ſur un baluſtre de ſa priſon, d'où l'on avoit vûë ſur le jardin.

Le P. Baudoüin porta la parole pour tous les autres; & ſon diſcours, quoi que ſimple & ſans art, fut ſi touchant, ſi plein d'onction, ſi modeſte, ſi humble, ſi rempli de zele & d'ardeur pour l'établiſſement du bien, que M. le Cardinal ne put s'empêcher d'en être attendri. *Courage*, leur dit-il avec un air plein d'humanité, *continuez de travailler à vôtre ſainte entrepriſe; Dieu vous benira. Vous pouvez conter ſur ma protection; je vous ſoûtiendrai contre les Magiſtrats prévenus, & contre vos Confreres mal intentionnez: Je vous aſſiſteray de tout mon credit, fallût-il y mettre ma Croſſe & ma Mitre.*

Il ne ſe peut dire combien fut grande la conſolation des ſerviteurs de Dieu, quand ils eurent entendu cette réponſe ſi favorable; ils s'en retourne-

rent pleins de joïe, benissant la bonté de Dieu, qui se declaroit pour eux d'une maniere si visible & formant de nouvelles resolutions de travailler avec plus de courage que jamais, à procurer le rétablissement du bon ordre dans leur Maison. Au reste M. le Cardinal leur tint sa parole, & il les protegea toûjours depuis. Il obligea d'abord le Prieur de se demettre de sa charge, dont il s'acquittoit trés-mal; & il en établit un autre en sa place, qui fit mieux pendant quelque tems. Celui-ci s'étant mis dans la suite à persecuter ces saints Religieux, il se declara pour eux, & les protegea contre ses violences. Enfin ce Saint Prelat, comme nous le verrons dans la suite, qui regarda déslors cette Réforme naissante comme son ouvrage, en fut toûjours depuis, quand elle commença de s'étendre, le pere, le protecteur & l'appui.

On crut aprés cette audience qui avoit si bien réussi, qu'on alloit délivrer M. Ransson, dont l'innocence avoit été si hautement reconnuë. Mais je ne sçai neanmoins comment il arriva qu'on le retint encore quelque tems prisonnier, Dieu le permettant ainsi pour exercer sa patience. Enfin lors qu'on l'eut fait passer par une longueur fort ennuyeuse de chicannes & de formalitez, on le fit sortir de prison, aprés six mois d'une captivité, qui n'avoit pas l'ombre de justice, & qu'il souffrit cependant avec une constance incomparable.

Il prit alors la resolution de se retirer à Maulers, où les choses avoient changé de face. Avant que de quitter ses Disciples, qui s'étoient employez avec

tout le zele possible pour sa liberté, il les exhorta avec des paroles toutes de feu à perseverer dans leurs saintes resolutions. » C'est à cause de vous, « leur dit-il, que j'ai porté ces liens pendant six mois; « & Jesus-Christ m'est témoin que je les ai portez de « bon cœur, en considerant qu'ils étoient l'effet du « bien que Dieu vous avoit fait par mon ministere. « Je vous conjure par ces mêmes liens de conserver « précieusement ces grandes graces que vous avez « reçûës; de travailler avec courage à procurer la « gloire de Dieu dans vôtre Abbaye; & de ne ja- « mais oublier devant Jesus-Christ celui dont il a bien « voulu se servir pour commencer en vous l'ouvrage « de vôtre salut. «

Avant son départ il voulut voir encore une fois le F. Charle Faure, qui approchoit de sa Profession; il lui donna beaucoup de marques de son affection, l'encouragea par ses paroles, se recommenda à ses prieres, & le laissa, aussi bien que les autres, dans un trés sensible regret de cette rude separation.

CHAPITRE XI.

Le P. Baudoüin & le P. Branche engagent le F. Faure à s'unir à eux pour la Réforme de saint Vincent. Effets de cette union: Resolutions qu'ils forment de concert: Persecutions qu'on leur fait souffrir.

QUELQUE-TEMS aprés que toutes ces choses se furent passées, le F. Faure fit Profession

de la maniere que nous l'avons déja rapporté. Pendant son Noviciat il avoit toûjours été seul, & n'avoit point eu d'autre compagnie que Dieu. Le P. Baudoüin & le P. Branche n'avoient eu que fort peu de commerce avec lui; parce que n'étant pas encore engagé, l'on ne pouvoit pas conter sur lui comme sur un sujet assuré; le P. Branche l'avoit même toûjours regardé comme une personne tout à fait inutile, & trop infirme pour servir de quelque chose à la Réforme; & ce fut par cette raison que la premiere fois qu'on tint Chapitre sur son sujet, il lui donna l'exclusion comme les autres.

Mais quand il eut fait Profession, le P. Baudoüin se proposa de l'attirer à soy, & de le faire entrer dans le dessein de la Reforme: Et le P. Branche lui-même, le voyant bien remis de sa maladie, & connoissant d'ailleurs ses grandes vertus, crut qu'on ne pouvoit mieux faire, que de fortifier le parti de Dieu, en lui gagnant un sujet d'une si grande esperance, & si capable de le soûtenir. Cette union se fit sans aucune difficulté. Le F. Faure qui ne respiroit que la gloire de Dieu, ne demandoit pas mieux, que de se joindre à ceux qui ne vouloient aussi que le bien; de sorte qu'il entra dans cette union sainte, dés la premiere proposition qui lui en fut faite.

Le lien de la charité ne les rendoit tous trois qu'une même chose; ils formerent une sainte ligue pour s'opposer au desordre, & pour faire observer les Regles; Ils parloient de Reforme tout ouvertement, & Dieu benissant leur zele, on voyoit

tous

tous les jours quelqu'un ſe détacher du mauvais parti, pour embraſſer une vie plus ſainte & plus reglée. Déja le nombre de ceux qu'ils avoient gagnez par leurs exemples & leurs paroles, égaloit celui des autres, qui ne vouloient que le deſordre; & le bien s'augmentoit de jour en jour.

Cependant ces derniers étoient les plus forts, parce qu'ils étoient en poſſeſſion des Offices de l'Abbaye; ce qui leur donnoit du credit au dehors, & les rendoit les maîtres du dedans. Cela faiſoit que les ſerviteurs de Dieu ne pouvant ni s'oppoſer à tout le mal qu'ils voyoient faire, ni procurer tout le bien qu'ils auroient ſouhaité d'établir, ils étoient reduits à pratiquer ce que preſcrit S. Auguſtin, quand on eſt obligé de vivre & de converſer avec des méchans qui ſont incorrigibles; qui eſt de gémir, de prier & de ſouffrir.

Ce n'eſt pas que dans les occaſions ils ne s'élevaſſent contre les deſordres, & qu'ils ne ſe ſerviſſent pour cela de cette ſainte liberté que l'eſprit de Dieu donne aux Juſtes, & de cette eſpece d'autorité qu'ils ont ſur les méchans pour les corriger & pour les reprendre. Ils n'épargnoient perſonne dans ces rencontres; & quoi qu'ils euſſent pour le Prieur toute la déference que demandoit ſon caractere, ils ne le menageoient pas plus que les autres, quand il faiſoit des choſes trop viſiblement contraires à ſon devoir.

Le P. Branche, dont le naturel étoit ardent & plein de feu, ne ſouffroit pas, autant qu'il étoit en lui, que rien ſe fiſt impunément contre l'ordre. Il

crioit tout haut contre les abus, il faiſoit des avanies publiques à ceux qu'il ſurprenoit en faute, il chaſſoit les femmes des lieux Reguliers, il troubloit les débauches & les divertiſſemens licentieux, il arrachoit les cartes des mains de ceux qui joüoient & les alloit jetter au feu. Ils avoient beau ſe cacher de lui, il les alloit chercher dans les coins les plus reculez, & preſque rien ne lui échapoit; il attaquoit le mal ju ques dans ſon fort & dans ſes retraites, & ſon zele agiſſoit ſans reſpect humain.

Le P. Baudoüin qui avoit plus de flegme, agiſſoit d'une autre maniere; il ménageoit davantage les occaſions, il n'éclatoit que rarement, il tâchoit d'entrer dans les cœurs; & uſant de cette ſainte adreſſe, il n'arrêtoit pas moins de mal par cette conduite douce & circonſpecte, que le P. Branche par ſon zele vif & impetueux.

Pour le F. Faure, comme ſon âge & ſon rang ne lui permettoient pas d'agir, ni de parler beaucoup pour s'oppoſer aux deſordres de ſes Freres, il ſe contentoit de prêcher d'exemple; & la ſainteté de ſa vie, ſa conduite irreprochable, ſa pieté exemplaire, étoient une condamnation continuelle du libertinage & de la licence. Ceux qui n'aimoient que le déreglement ne le pouvoient ſouffrir; ſa vûë les bleſſoit davantage & leur étoit plus inſupportable, que les paroles & les actions des deux autres; ils n'oſoient ſe reſoudre à faire devant lui quelque choſe qu'il pût condamner: & cette cenſure tacite de leurs actions par les ſiennes étoit cauſe qu'ils ſe repentoient de l'avoir reçeu. Le

Prieur qui n'avoit aucun ſujet de ſe plaindre de lui, le craignoit davantage à cauſe de cela même, & ne pouvoit s'empêcher d'avoir pour lui des égards & des ménagemens. Et ſoit qu'on ne puiſſe refuſer d'avoir une eſpece de ſoumiſſion pour les perſonnes en qui l'on reconnoît une ſuperiorité de merite; ſoit que la vertu s'attire naturellement de l'autorité; ſoit que le F. Faure eût dans ſon air & dans ſes manieres quelque choſe qui marquât le rang qu'il devoit tenir un jour parmi ſes Freres, il eſt certain que tout le monde le reſpectoit & le regardoit comme s'il eût déja été le Superieur des autres.

Entre beaucoup de choſes que ces ſaints Religieux avoient reſolu de concert pour le bon ordre de la Maiſon, il y en avoit trois qu'ils obſervoient inviolablement. La premiere étoit de ne point ſouffrir que les femmes euſſent aucune entrée dans les lieux Reguliers; ce qui ne pouvoit qu'être l'occaſion de beaucoup de deſordres. La ſeconde étoit de n'aller jamais en Ville manger dans les maiſons Seculieres, & de ne point aſſiſter aux feſtins & aux réjoüiſſances publiques, quelque autoriſé que fût l'uſage, ou plûtôt l'abus qui le permettoit. La troiſiéme étoit d'aſſiſter ponctuellement aux divins Offices, & de les celebrer avec toute la modeſtie & toute la décence poſſible, quelque peu de ſecours qu'ils euſſent pour cela de la part des autres, qui même prenoient occaſion de cette exactitude de leurs Confreres pour s'abſenter plus librement. C'étoit à quoi le P. Branche, ſur tout, s'appliquoit

avec beaucoup de zele & de ſuccés; parce que Dieu lui avoit donné des talens tous particuliers pour le chant de l'Egliſe, & pour les ceremonies ſacrées.

Mais plus ces ſerviteurs de Dieu tâchoient de faire tout le bien poſſible dans la Maiſon de Saint Vincent, plus on s'efforçoit de leur faire du mal; & comme dans la famille d'Abraham, celui qui étoit né ſelon la chair, perſecutoit celui qui étoit né ſelon l'eſprit; ainſi dans cette Abbaye, les Religieux charnels & dereglez tâchoient de pouſſer à bout, & de faire toute ſorte de peines à ceux dont la conduite étoit ſpirituelle, & qui vouloient vivre dans l'ordre. Ils les décrioient au dehors, ils leur inſultoient au dedans, ils ſoulevoient contr'eux la populace, ils excitoient les femmes qu'ils avoient chaſſées des lieux Reguliers, à leur faire des avanies; ils les décrioient auprés des Magiſtrats; ils ſe déchaînoient contr'eux publiquement; ils les appelloient hypocrites, faux freres, prétendus Réformez; & ils les chargeoient de toutes les injures que leur fourniſſoit la fureur & l'emportement. Voilà quel fut l'état des choſes pendant prés de trois ans ſous le gouvernement de deux Prieurs; dont le dernier étant mort miſerablement, comme nous le verrons dans la ſuite, on vit un changement admirable dans la Maiſon de Saint Vincent.



CHAPITRE XII.

Conduite de Charle Faure dans l'intervalle qu'il y eut depuis sa Profession jusqu'à ses etudes.

NOUS avons déja dit un mot des sentimens & des dispositions de Charle Faure aprés sa Profession; mais il est bon de s'étendre un peu davantage là-dessus, pour faire voir aux jeunes Religieux dans un si parfait modele, quelle doit être leur conduite aprés leur Noviciat. Quand il se vit engagé par les Vœux, il se considera comme n'étant plus à lui-même, mais comme appartenant entierement à Jesus-Christ & à l'Eglise. Dans cette pensée il se crut indispensablement obligé de travailler tout de nouveau à acquerir un fonds de vertu qui le rendît capable de servir son maître, & cela fit qu'il entreprit de faire une espece de second Noviciat, pour reparer, disoit-il, les défauts du premier.

Il passa dix-huit mois dans une trés-exacte retraite, ne s'occupant presque que de la priere & de la lecture des Livres saints. Ses plus frequentes meditations étoient de rappeller dans son esprit les lumieres & les sentimens que Dieu lui avoit donnez pendant son premier Noviciat; il repassoit incessamment dessus; & pour me servir de l'expression des Saints, il ruminoit ces grandes maximes, & ces veritez importantes, dont Dieu lui avoit

rempli le cœur. Il prioit continuellement ce Pere des lumieres qu'il ne permît jamais que celles dont il avoit éclairé son esprit s'en effaçassent. » Helas,
» Seigneur! disoit-il souvent, pourquoi cesserois-je
» de croire ces veritez, & de les suivre? changeront-
» elles de nature? Et ce que je trouve aujourd'hui si
» juste, si vrai, & si conforme à la raison; devien-
» dra-t-il faux, injuste, & déraisonnable par la suc-
» cession des tems?

Quoi qu'il ne se refusât pas à la charité qu'il devoit à ses Freres, & qu'il fit son possible pour contribuer à la conversion des uns, & pour soûtenir la pieté naissante des autres, il ne se produisoit presque point; il cachoit ses talens & ses qualitez naturelles; & il paroissoit comme enseveli dans cette obscurité volontaire. Ce n'étoit pas qu'il aimât le repos & l'oisiveté, dont au contraire il a toûjours été fort ennemi; mais il vouloit éviter la vanité & la demangeaison de se produire. Il se sentoit du zele & de l'ardeur pour servir ses Freres, & pour travailler au bien de l'Eglise & de la Religion; mais il vouloit attendre le tems de Dieu, sans le prévenir par une envie précipitée d'agir & de paroître, qui n'est que trop ordinaire aux personnes qui se sentent quelque merite, & qui croyent d'ailleurs avoir du zele.

Il s'étoit approprié la devise de Thomas à Kempis, IN ANGELLO, CUM LIBELLO; *Un coin pour me cacher, un Livre pour méditer; Voilà, disoit-il, mon Royaume, voilà mes delices.* Aprés les Livres sacrez, dont il s'occupoit extremement, sa

devotion le portoit particulierement à la lecture des Livres de pieté les plus ſimples ; il ne cherchoit que les veritez ſolides ; il n'avoit pas beſoin d'aſſaiſonnemens extraordinaires pour ſe nourir des maximes de Jeſus-Chriſt ; il les aimoit, il les goûtoit, il les adoroit quelque part qu'il les trouvât. Il ſe mettoit au rang des plus ſimples Fideles ; il ſe contentoit pour la nourriture de ſon ame, des alimens les plus communs. Il étoit infiniment éloigné de ce faux rafinement de goût, qui fait qu'on trouve la verité fade, quand elle n'eſt pas accompagnée des ornemens de l'éloquence humaine ; & il étoit encore plus ennemi de la vanité ridicule, qui porte la plûpart des gens à ſe parer de cette mauvaiſe délicateſſe, pour paroître avoir de l'eſprit.

Il s'occupoit encore dans cette retraite à ſe perfectionner dans la connoiſſance & dans la pratique des ceremonies de l'Egliſe ; il apprenoit par cœur les principales parties des divins Offices, & les Pſeaumes en particulier, qui faiſoient ſes plus ordinaires délices ; parce qu'il y trouvoit, comme Saint Athanaſe, un précis de tout ce qui eſt contenu dans les divines Ecritures, & un excellent abregé de tous les preceptes de la vie ſpirituelle. Il n'épargnoit aucun ſoin pour ſe rendre accompli dans le chant, & dans l'obſervance de toutes les choſes qui regardent le culte divin ; ſon exactitude là-deſſus étoit extréme, & il ſe faiſoit ſcrupule des moindres manquemens. Ce n'etoit pas par cet eſprit de ſuperſtition, qui s'attache aux plus petites choſes, en negligeant les plus importantes ; mais

c'étoit par un eſprit de religion, qui lui faiſoit regarder dans les moindres ceremonies le rapport qu'elles ont avec le culte interieur que nous devons à Dieu : car conſiderant toutes choſes dans leur veritable point de vûë, il n'étoit pas moins éloigné de la fauſſe Religion de certaines perſonnes, qui font conſiſter toute la pieté dans une exactitude ſcrupuleuſe à ces petites pratiques, que de la prétenduë force d'eſprit de ceux qui mépriſent ces choſes exterieures ; parce qu'elles leur paroiſſent peu importantes.

Il joignoit à toutes les ſaintes diſpoſitions dont nous venons de parler, une penitence trés rigoureuſe, ne s'accordant preſque aucun ſoulagement, & macerant ſon corps par toutes ſortes d'auſteritez, ſans neanmoins que cela parût : car il n'étoit pas moins ingenieux pour cacher ſa penitence & ſes macerations ſous de ſaints artifices, qu'il étoit courageux pour entreprendre & pour ſoûtenir de ſi grands combats contre lui-même. Et c'eſt ainſi qu'il ſoûmettoit la chair à l'eſprit par la pratique de la penitence, & qu'il aſſujetiſſoit l'eſprit à Dieu par la fuite de la vaine gloire.

Voilà quelle fut la conduite du F. Charle Faure pendant ce tems qui préceda ſes études reglées. Ce n'eſt pas que dans ce tems-là même il ne donnât quelques momens à l'étude, pour ne pas laiſſer perdre les connoiſſances qu'il avoit acquiſes avant ſa retraite ; mais cette étude étoit ſon occupation la moins principale, & il la ſanctifioit par la fin qu'il s'y propoſoit, & par la maniere même dont il étudioit ;

dioit; Il en avoit retranché toute ſorte de curioſité, toute ſorte d'envie d'apprendre des choſes ou dangereuſes, ou inutiles. Jamais il n'empiétoit ſur ſes exercices de devotion; jamais il ne déroboit à la priere pour donner à l'étude; & ſon étude même étoit une veritable priere, ne liſant que des choſes qui le puſſent porter à Dieu, & entrecoupant ſouvent ſes lectures par de ſaintes aſpirations qui l'entretenoient toûjours dans la ferveur.

CHAPITRE XIII.

Charle Faure ſe réſout à aller faire ſes études dans l'Univerſité de Paris avec le P. Baudoüin.

IL eût ardemment ſouhaité de paſſer le reſte de ſa vie dans cette ſainte ſéparation, dans cette obſcurité ſalutaire, dans cette parfaite ſolitude, ſans s'engager à ſuivre le cours ordinaire des études reglées; mais il vit bien que cela ne pouvoit s'accorder ni avec la profeſſion qu'il avoit embraſſée, ni avec le deſſein qu'il concertoit avec ſes Confreres, de travailler à la Réforme de Saint Vincent. Toutes les perſonnes bien intentionnées lui diſoient, & à ceux qui lui étoient unis dans la même entrepriſe, que la Clericature étant eſſentiellement attachée à leur état, ils ne pouvoient ſe diſpenſer d'acquerir la ſcience Eccleſiaſtique; qu'elle leur étoit neceſſaire pour avoir la connoiſſance de leurs devoirs, & pour s'acquiter dignement de leurs fon-

ctions & de leurs miniſteres ; que les déreglemens qui s'étoient introduits dans l'Ordre Canonique, avoient eu pour la plûpart leur ſource dans l'ignorance des Religieux ; qu'ils n'établiroient jamais rien de ſolide pour la Réforme qu'ils méditoient, s'ils n'acqueroient des connoiſſances qui les rendiſſent capables de s'oppoſer aux abus, de refuter les erreurs & les fauſſes maximes, d'établir un bon ordre & un bon gouvernement, & de regler toutes choſes pour l'avenir par une ſage prévoyance.

Ces raiſons étoient convaincantes ; mais elles étoient combatuës par des difficultez preſque inſurmontables. Car l'état des choſes étoit tel alors dans l'Abbaye de Saint Vincent, qu'il falloit neceſſairement en ſortir pour faire les études de Philoſophie & de Theologie ; perſonne dans la Maiſon n'étant capable de les enſeigner ; & celui qui la gouvernoit n'étant pas d'humeur à faire venir à ſes dépens des Maîtres habiles pour ſuppléer à ce défaut. Il n'y avoit donc qu'une ſeule choſe à faire, qui étoit d'aller à Paris, pour y ſuivre les Ecoles publiques.

Mais il y avoit en cela de grands inconveniens. Charle Faure & ſes Confreres conſideroient que c'étoit beaucoup s'expoſer, & qu'il étoit difficile de conſerver long-tems hors de la retraite le nouvel eſprit de religion & de pieté dont ils étoient animez ; qu'il étoit fort à craindre qu'ils ne ſe diſſipaſſent, & que reſpirant l'air du monde, ils ne fuſſent inſenſiblement portez à l'aimer & à le goûter ; qu'ils étoient en danger de perdre beaucoup plus

par le refroidiſſement de leur zele, & de cette ferveur naiſſante qui les portoit à la ſainteté, qu'ils ne pouvoient gagner par les études, quand ils auroient pû devenir les plus habiles gens du monde. D'ailleurs ils ſongeoient encore que leur Reforme commençoit à peine à voir le jour; qu'elle ne ſe pouvoit ſoûtenir que par l'union de tous ceux qui l'avoient embraſſée, dont le nombre étoit aſſez petit; que s'ils ſe ſeparoient, ceux qui ne vouloient que le deſordre, ſeroient abſolument les Maîtres, & qu'ils renverſeroient tout ce qu'on avoit pû juſqu'alors établir de bien.

Cependant dans la neceſſité indiſpenſable qu'ils avoient d'étudier, il fallut paſſer par deſſus tous ces inconveniens; ils abandonnerent tout à la conduite de Dieu, & firent reflexion que puiſqu'il les avoit engagez lui-même dans cette neceſſité de quitter leur chere ſolitude, il ne manqueroit pas de les ſoûtenir dans les dangers où la vûë du monde les expoſeroit; qu'ayant conſervé les trois Enfans dans la fournaiſe au milieu des flammes, il pouroit bien auſſi les conſerver au milieu de tant d'exemples corrompus, s'ils tâchoient comme eux de meriter ſa protection par une foi genereuſe & par une conduite ſainte. Que pour la Reforme c'étoit ſi viſiblement l'ouvrage de Dieu, qu'il étoit dans une eſpece d'engagement de la proteger; Qu'il fortifieroit ceux qui reſteroient dans la Maiſon, pour ſuppléer à l'abſence de leurs Freres, & pour s'oppoſer aux mauvais deſſeins des mal-intentionnez. Qu'au reſte cette abſence, quoi que longue, n'em-

peſcheroit pas qu'ils ne fuſſent trés-unis de cœur, & qu'ils ne ſe viſſent même aſſez ſouvent, & toutes les fois que cela ſeroit jugé neceſſaire, pour ſe conſoler les uns & les autres, pour ſe ſoûtenir & s'aider de leurs conſeils, & pour prendre enſemble des meſures dans les conjonctures difficiles.

Ces conſiderations les ayant déterminez, & M. le Cardinal de la Roche-Foucault approuvant leur deſſein, ils crurent devoir interpoſer ſon autorité pour obliger le Prieur de Saint Vincent de leur permettre d'aller étudier dans l'Univerſité de Paris; & ils prirent cette précaution, de peur que cet homme capricieux ne s'aviſât de les rapeller avant le tems qui étoit neceſſaire pour achever le cours des études. Ce n'eſt pas qu'ils cruſſent que le Prieur dût être fort fâché de leur éloignement; au contraire il haïſſoit beaucoup ces ſaints Religieux, & ſur tout il ne pouvoit ſouffrir le P. Baudoüin, qui ſe trouvant alors chargé de l'adminiſtration du temporel, le gênoit par un endroit fort incommode; lui retranchant ce qu'il appelloit ſes droits Prioraux, & ne lui donnant jamais d'argent que conformément aux Regles, & pour les neceſſitez communes. Il n'avoit rien de perſonnel contre le F. Faure, mais il haïſſoit ſa vertu; l'union qu'il avoit avec le P. Baudoüin & le P. Branche lui étoit odieuſe; & ce qu'il remarquoit en lui, plus que dans les autres, de qualitez & de talens propres à procurer la Reforme, le lui rendoit inſupportable.

Ainſi quoi qu'il eût un extréme dépit qu'ils ſe

fussent adressez au Cardinal, cela n'empêcha pas qu'il ne leur donnât assez facilement une Obédience pour aller étudier à Paris. Le P. Branche les eût bien voulu suivre; mais on jugea necessaire qu'il demeurât pour tenir ferme contre les entreprises du Prieur, & pour soûtenir les autres qui restoient à la Maison; de sorte qu'il n'y eut que le F. Faure & le P. Baudoüin qui furent compris dans cette Obédience.

Ils partirent ensemble au mois d'Octobre de l'année 1616. Estant à Paris, ils chercherent aussi-tôt une retraite convenable à leur condition. Monsieur Bourdoise, dont le zele s'est rendu si celebre par la réformation de quantité d'Ecclesiastiques, & par l'établissement d'un grand Seminaire, où l'on voit encore aujourd'hui revivre son esprit avec tant de fruit & d'édification, demeuroit alors au College du Mans, avec une Communauté d'Ecclesiastiques qu'il conduisoit, & qui vivoient dans une grande pieté & dans une extrême pauvreté. Charle Faure & son compagnon crurent qu'ils ne pouvoient trouver un meilleur azyle; ils se presenterent à Monsieur Bourdoise, qui fit d'abord quelque difficulté de les recevoir; mais ayant vû les Lettres qu'ils lui donnerent de Monsieur Ransson, dont il étoit ami; le bien qu'un si saint homme lui disoit d'eux, le r'assura contre la crainte qu'il avoit que ce mélange ne gâtât quelque chose dans sa Communauté; & il crut au contraire que la conversation & les bons exemples de ces serviteurs de Dieu ne pouroient qu'y faire beaucoup de bien;

De ſorte qu'il les reçut avec joïe, & qu'il en eut dans la ſuite un ſoin tout particulier.

Le Prieur de Saint Vincent ne leur avoit point marqué le lieu de leur retraite ; mais comme il étoit ennemi du bien, & que tout ce qui ſentoit la Reforme lui étoit odieux, il ſe mit fort en colere, lors qu'il ſçeut qu'ils étoient entrez dans cette ſainte Communauté, & il leur commanda d'en ſortir, ſous peine d'être privez de leur penſion. Cette menace ne leur fit pas beaucoup de peur ; mais ils furent neanmoins dans quelque embaras, pour ſçavoir s'ils étoient obligez en conſcience d'obéïr à cet ordre injuſte. Les perſonnes qu'ils conſulterent là-deſſus, leur dirent qu'ils ne l'étoient pas, & que ce commandement étoit ſi viſiblement l'effet d'une paſſion déraiſonnable, qu'il n'y avoit aucune apparence que Dieu les voulût engager à s'y ſoumettre ; outre que M. le Cardinal qui étoit leur Evêque, & qui dans l'état où étoient les choſes, pouvoit paſſer pour leur veritable Superieur, approuvant qu'ils euſſent choiſi cette retraite, ils étoient par là diſpenſez d'avoir égard à ce que cet homme paſſionné leur commandoit ſi injuſtement.

Ils reſolurent donc de paſſer outre, & repreſenterent au Prieur, qu'il lui devoit être tout-à-fait indifferent en quel endroit ils ſe retiraſſent, pourvû qu'ils fuſſent dans un lieu conforme à leur état ; que celui qu'ils avoient choiſi leur convenoit parfaitement ; Que les Eccleſiaſtiques de cette Communauté ne differoient des veritables Chanoines Reguliers, que par l'habit ſeul ; Que d'ailleurs

cette demeure leur étoit commode pour la proximité des Colleges; que difficilement ils pouroient trouver ailleurs un endroit où l'on se contentât d'une pension aussi modique qu'étoit la leur, qui n'étoit que de vingt écus pour chacun; Qu'enfin la reconnoissance & la charité ne permettoient pas qu'ils quittassent sans raison des personnes qui les avoient reçeus avec toute sorte d'humanité, & qui les traitoient avec toute la charité possible; Qu'au reste ils aimoient mieux perdre leur pension, que de faire une chose qu'ils trouvoient si déraisonnable; & que si cette pension leur manquoit, Dieu pourvoiroit à leurs besoins d'une autre maniere.

Le Prieur trés-irrité de cette pretenduë désobéïssance, leur fit sentir son dépit par tout ce qu'il crut capable de leur causer du chagrin; & il ne manqua pas sur tout d'empêcher que leur pension ne leur fût payée. Mais cela ne les fit pas changer de sentiment, & ils ne voulurent jamais quitter une si sainte retraite. Monsieur Bourdoise ne pouvoit assez admirer la generosité de ces saints Religieux, qui aimoient mieux manquer de tout, que de manquer à leur devoir; & jugeant d'eux par une lumiere Superieure, il crut que des personnes qui souffroient ainsi persecution pour la justice avec tant de courage, seroient un jour de grands instrumens de la gloire de Dieu.

Au bout d'un an, qu'ils passerent trés-saintement dans cette Communauté sur une assez bonne pension que la famille de Charle Faure lui fournit, quand celle de Saint Vincent lui eut manqué, le

P. Baudoüin fut obligé de s'en retourner à Senlis, pour reprendre le soin du temporel, dont il se faisoit d'étranges dissipations, sans que les Religieux pussent avoir les choses les plus necessaires. Sa presence y fut aussi jugée necessaire pour soûtenir la bonne cause contre les entreprises du Prieur, qui faisoit des tentatives continuelles contre la Réforme, & pour fortifier ses Freres dans les bons desseins que Dieu leur avoit inspirez; De sorte que Charle Faure demeura tout seul à Paris, pour y continuer ses études.

CHAPITRE XIV.

Merveilleux progrés de Charle Faure dans les études: Il est fait Bachelier en Theologie, & s'en retourne ensuite à Senlis.

CHARLE FAURE eut pour Maître en Philosophie François Abra de Raconis, depuis Evêque de Lavaur. C'étoit un Professeur trés-celebre, qui avoit alors cinq à six cens Ecoliers; & il falloit avoir de rares qualitez pour se faire remarquer dans un si grand nombre. Cependant Charle Faure ne fut pas long-tems sans s'y attirer de la distinction. Dés la premiere occasion qu'il eut de paroître, on reconnut en lui tant de solidité de jugement, tant de vivacité d'esprit, tant de netteté pour se faire entendre, tant de grace dans son air & dans ses manieres, qu'il s'acquit déslors l'affection

l'affection de son Professeur, & l'estime de ceux qui étudioient avec lui; & qu'on vit bien par ce coup d'essay qu'il seroit des premiers entre ceux mêmes qui surpassoient les autres.

Mais ce qui lui attira encore plus l'admiration de tout le monde, c'est qu'il joignoit aux qualitez excellentes de son esprit, aux graces de son éloquence naturelle, & à tous ses rares talens, une modestie si égale, une douceur si engageante, une honnêteté si aimable, qu'on étoit charmé de le voir, & qu'on parloit par tout de ce jeune Philosophe aussi distingué entre les autres par la superiorité de son merite, que par la singularité de son habit. Il fit son cours entier de Philosophie avec cet heureux succés; & reçeut à la fin le bonnet de Maître-és-Arts des mains du Chancelier de sainte Geneviéve.

Il fut ensuite en Sorbonne pour y étudier en Theologie. Ses Maîtres furent Philippe de Gamache & André du Val, qui étoient les plus renommez Professeurs qui fussent alors. On ne peut exprimer combien ces deux Docteurs, aussi gens de bien que sçavans, aimerent leur nouveau Disciple; ils étoient ravis de la douceur de sa conversation; ils ne pouvoient assez estimer la beauté de son esprit; mais sur tout l'excellence de ses mœurs, & la bonne odeur de sa vie les remplissoit d'admiration. Ses progrés dans cette nouvelle étude ne furent pas moindres que ceux qu'il avoit faits dans la Philosophie; & il y fit tout ce que l'on pouvoit attendre d'un esprit vif, pénetrant, solide & trés-

laborieux. Il ſe procuroit d'ailleurs beaucoup d'exercice, & ne manquoit aucune diſpute, aucune conference ni repetition; ſe trouvant le premier à tout, & paroiſſant par tout avec un égal ſuccés.

Au bout de deux ans, ſes Maîtres l'obligerent de prendre le degré de Bachelier. Il s'y prepara tout de ſon mieux, quoi qu'en fort peu de tems; le faiſant encore plus par ſes prieres, que par une nouvelle application. Ses Theſes, qu'il ſoutint en Sorbone, furent dédiées à M. le Cardinal de la Roche-Foucault, Protecteur de la Reforme naiſſante de Saint Vincent. Il eut pour Preſident Monſieur Contat, fort habile homme & fort homme de bien; qui conçut dans cette occaſion tant d'amitié pour lui, qu'elle dura toûjours depuis; & qu'étant venu demeurer dans l'enclos de Sainte Geneviéve, aprés que cette Maiſon eut été reformée, il ordonna par ſon Teſtament qu'on l'enterrât aprés ſa mort avec les enfans de ſon Diſciple. On ne peut pas ſoutenir avec un applaudiſſement plus general que le fit Charle Faure. Le Cardinal qui étoit preſent, lui fit mille careſſes aprés l'action. Son Preſident ravi & tranſporté de joïe, ne put s'empêcher de l'embraſſer à la deſcente de la Chaire avec des témoignages extraordinaires de tendreſſe; & tout le monde fut ſurpris de ſon erudition, de ſa vivacité, de ſa preſence d'eſprit, & de ſa memoire; Mais ſur tout on eſtima beaucoup ſa modeſtie, ſi difficile à conſerver parmi ces applaudiſſemens.

Sa famille & ſes amis voulurent enſuite l'engager à pourſuivre ſes études, & à paſſer juſqu'au

Doctorat. » On lui representoit qu'il avoit trop avancé pour demeurer en si beau chemin; Que s'il devoit fuir cet honneur pour lui-même, il devoit le procurer à son Ordre & à sa Maison; qu'il auroit par là plus de moyens de servir l'Eglise; qu'il réussiroit plus facilement dans l'entreprise de la Reforme; & que le caractere de Docteur lui donnant plus de credit & d'autorité dans le monde, lui donneroit en même-tems plus de facilité pour l'exécution des desseins qu'il formoit pour la gloire de Dieu, & pour le bien de son Ordre. Qu'au reste sa conduite ne seroit pas sans exemple; que les Hugues & les Richards de S. Victor n'en avoient pas été moins saints pour avoir été des Docteurs celebres; & qu'on avoit encore la memoire toute reçente de Claude de Saintes, Chanoine Regulier de Saint Cheron de Chartres, & depuis Evêque d'Evreux, qui par sa profonde érudition avoit rendu de si grands services à l'Eglise dans le Concile de Trente, dans le Colloque de Poissy, & dans ses doctes écrits pour défendre la Foy contre les Heretiques.

Monsieur le Bossu de Charenton son grand Oncle, qui l'aimoit beaucoup, & qui avoit été ravi de le voir si bien réussir, le pressoit plus que tous les autres, & lui faisoit même des offres trés-avantageuses, s'il vouloit prendre le parti qu'on lui proposoit: car outre qu'il le prioit de venir loger chez lui, il s'engageoit de fournir à toute la dépense qui seroit necessaire, & de lui donner une pension considerable jusqu'à la fin de ses études. Il avoit d'ailleurs un penchant trés-fort pour les sciences, & le

ſacrifice étoit grand pour lui de demeurer où il en étoit. Mais d'un autre côté des raiſons trés-preſſantes le portoient à retourner à Saint Vincent, où les choſes avoient extrémement changé de face par la mort de ceux qui s'oppoſoient à la Réforme, comme nous le rapporterons bien-tôt. Il conſideroit que cette Réforme étoit l'ouvrage de Dieu; que les ouvertures preſentes pour l'établiſſement du bien demandoient qu'on agît inceſſamment; que les retardemens pouroient faire perdre les occaſions; que ſa vocation particuliere, comme il n'en pouvoit douter, étant de travailler à cette œuvre, il devoit la préferer à tout; qu'au défaut des connoiſſances acquiſes, des lumieres ſuperieures ſuppléent, quand c'eſt Dieu qui nous engage lui-même à faire ce qui ſurpaſſe nôtre capacité & nos forces; Que quoique la ſcience fût neceſſaire en tout tems, neanmoins dans un commencement de Réforme le zele & la charité l'étoient encore plus; & qu'enfin ce n'étoit pas même renoncer à la ſcience, que de renoncer à la qualité de Docteur; puis qu'il pouvoit dans la retraite acquerir les connoiſſances qui lui manquoient encore, & qui pouvoient lui être neceſſaires.

Outre ces raiſons qui le déterminoient aſſez, il étoit encore preſſé par les ſollicitations continuelles de ſes Confreres. Le P. Baudoüin, le P. Branche, & tous les autres dont Dieu avoit touché le cœur, lui écrivoient ſans ceſſe pour le conjurer de revenir; & leurs Lettres pleines de tendreſſe le touchoient plus qu'on ne ſçauroit dire. Il étoit

donc resolu de les satisfaire, & d'aller travailler avec eux à l'ouvrage du Seigneur.

Mais pour s'assurer encore mieux de ce qu'il devoit faire, & pour n'agir qu'avec conseil, il fut trouver M. du Val qui n'étoit pas moins son bon ami, que son maître; & lui ayant exposé la chose comme elle étoit, le pour & le contre, les avantages & les desavantages des deux partis dont il étoit obligé de faire le choix, les vûës de sa famille & celles de ses Confreres, les sollicitations également pressantes des uns & des autres; enfin l'état present de la Reforme dans l'Abbaye de S. Vincent, il le pria de lui dire sincerement ce qu'il croyoit qu'il dût faire dans ces conjonctures, pour agir d'une maniere plus conforme à la volonté de Dieu. Ce Docteur qui decidoit juste, & qui alloit toûjours droit au but, lui répondit qu'il n'y avoit pas à déliberer sur le parti qu'il devoit prendre; que le seul exposé qu'il venoit de lui faire, marquoit clairement de quel côté il falloit pencher; que sa vocation ne pouvoit être plus précise & plus marquée qu'elle l'étoit; & que ce seroit visiblement manquer aux desseins de Dieu sur lui, de differer davantage à mettre efficacement la main à l'œuvre. » Allez, « lui dit-il, apprenez la science des Saints, puisez « dans la priere & dans la méditation des divines « Ecritures, les connoissances dont vous avez besoin, « lisez les ouvrages des Peres; & vous apprendrez « mieux ce qui vous est necessaire pour l'exécution « des desseins que Dieu vous a inspirez, que vous « ne pourriez faire par des études plus longues, & «

» & par tous nos exercices de l'Ecole.

Cette décision fixa le F. Faure ; & le feu s'étant pris quelque-tems aprés à ses écrits, il regarda cet accident comme une espece de voix de Dieu qui confirmoit ces sages avis, & qui lui disoit de renoncer à toutes ces connoissances speculatives, pour suivre les lumieres d'une sagesse plus éminente, qui est celle de la charité. De sorte qu'il se défit même des Livres qu'il avoit, qui traitoient de ces matieres, & ne se reserva que ceux dont il pouvoit se servir pour s'instruire de ses devoirs, & pour apprendre la veritable science de l'Eglise. Aprés cela il ne songea plus qu'à quitter la Sorbonne, & à retourner à Saint Vincent.

Mais avant que de reprendre la suite des choses qui s'y passerent pendant ce long sejour de Paris, ausquelles Charle Faure ne laissa pas d'avoir beaucoup de part, je croi qu'il est à propos de repasser un peu sur ses études, pour voir plus en particulier quelle fut sa sainte maniere de vie pendant tout le tems qu'il y employa.

CHAPITRE XV.

Avec quelle sainteté le F. Faure passa ses quatre années d'études.

NOUS avons vû que Charle Faure se retira au College du Mans, dans une Communauté trés-reguliere, & où la vie étoit fort dure. Il au-

roit eu bien des pretextes de quitter cette demeure, s'il eût ſuivi la voix de la nature. Le commandement de ſon Superieur en étoit un plus que ſuffiſant; le retour du P. Baudoüin à Senlis en fut encore un autre qu'il auroit pû prendre, pour n'être pas ſeul de ſa robe dans un Seminaire d'Eccleſiaſtiques; Enfin les ſollicitations preſſantes & continuelles de ſon Oncle, qui vouloit l'avoir chez lui, ſembloient devoir être un attrait aſſez fort pour le porter à ce changement. Cependant il ne le voulut jamais faire; & il aima mieux demeurer dans cette ſainte Communauté, & y manquer de beaucoup de commoditez, que de ſe trouver dans l'abondance & dans l'honneur au milieu de ſa famille & de ſes proches.

La ſéparation du monde étoit un des principaux avantages qu'il trouvoit dans cette retraite; il ne le voyoit que le moins qu'il lui étoit poſſible, & il ne rendoit preſque jamais de viſites. Il s'étoit fait une loi inviolable de ne point manger en Ville chez qui que ce fût; & il en uſoit ainſi pour éviter la bonne chere, les vains entretiens, & la perte du tems; & pour conſerver la décence & la gravité religieuſe convenable à ſa profeſſion; rien n'étant plus capable de la faire perdre, que ces ſortes de repas, où il eſt preſque impoſſible de ne ſe pas donner quelques libertez, qui font toûjours perdre aux gens du monde un peu de ce reſpect & de cette conſideration qu'ils auroient ſans cela pour les Eccleſiaſtiques & les Religieux.

Pendant quelque-tems il ne vouloit rien rece-

voir de sa famille, & il ne se resolut à prendre deux pensions assez considerables qu'on lui offroit, que quand celle de Saint Vincent lui eut manqué; parce qu'il étoit dans le sentiment qu'un Religieux ne doit dépendre des Seculiers que le moins qu'il peut pour ces sortes de choses, étant fort difficile que ce qu'il reçoit d'eux ne l'engage à des assujetissemens, qui ne sont que trop souvent contraires à la sainteté de son état.

Quand il eut ces deux pensions, qui le mettoient, pour ainsi dire, dans l'abondance, il ne retrancha rien de la severité de son abstinence; il vivoit comme ces anciens Solitaires, de pain, d'eau & d'herbes cuites; & quoi que la Regle dont il avoit fait profession ne l'obligeât pas à cette austerité dans sa nourriture, il ne laissa pas de l'observer constamment par un esprit de penitence & de pauvreté, Dans ce même esprit, il se passoit presque toûjours de feu pendant l'hyver, quoi qu'il fût trés-sensible au froid; & il se refusoit toutes sortes de commoditez, ne voulant s'accorder précisément que ce qui lui étoit necessaire, & se faisant une reg le de ne rien avoir dont il pût se passer

Comme il faisoit si peu de dépense pour sa personne, il lui restoit beaucoup de ses pensions pour faire de bonnes œuvres; il mettoit à la verité quelque chose en reserve pour sa Maison de Saint Vincent, dont le temporel étoit en fort mauvais état; il achetoit aussi des Livres, selon le besoin qu'il en avoit; mais tout le reste alloit aux pauvres, & il faisoit servir à leur soulagement dans leurs miseres,

ſeres, ce qu'il ſe retranchoit à lui-même pour ſes commoditez.

Il ne bornoit pas ſon zele pour la penitence à cette eſpece de jeûne ſi rigoureux; il le ſoûtenoit également par tout; il ſe maceroit par de longues veilles, paſſant une partie des nuits à prier ou à étudier, & n'en donnant qu'une trés petite au ſommeil; & il ſe preſcrivoit d'ailleurs quantité d'autres pratiques penibles, pour affliger ſa chair, & pour l'aſſujettir à l'eſprit.

Cependant ſes manieres n'avoient rien de ſauvage & de rebutant; ſes habits étoient ſimples & modeſtes, mais il y gardoit la propreté & la bienſéance; il avoit l'air ſerieux & composé, mais cependant fort doux & fort aiſé; il converſoit peu, mais il converſoit toûjours agréablement, & ſes manieres d'inſinuer la pieté dans les diſcours les plus familiers, charmoient & gagnoient tout le monde. Quand il marchoit dans les ruës, il avoit toûjours les yeux baiſſez, ſon maintien étoit modeſte, ſa démarche grave; & rien de tout cela ne paroiſſoit ni affecté ni contraint; tout couloit de ſource, tout venoit du dedans & de ſon recueïllement interieur.

Ses exercices de devotion n'étoient pas moins reglez, que s'il eût été dans ſa maiſon; tous les jours il ſervoit la Meſſe, avant que d'être Prêtre, & trés-ſouvent il y communioit; & quand il eut receu l'honneur du Sacerdoce, il ne manquoit jamais d'offrir le ſacrifice de l'agneau ſans tache, qui ſeul peut ouvrir les ſceaux de ce divin Livre où eſt écrite la ſcience des Saints, qu'il vouloit apprendre.

L

Il conſacroit au Seigneur, non ſeulement les Dimanches & les Fêtes, mais auſſi les jours de relâche & de recréation, s'abſtenant de toute ſorte de divertiſſemens, & donnant à la priere, à la méditation des choſes ſaintes, & à la lecture des Livres de pieté, tout le tems que les autres donnoient ou au jeu, ou à la promenade.

Ainſi l'on peut dire que tous ſes jours étoient des jours pleins, & que conſiderant le tems comme la choſe du monde la plus précieuſe, il en employoit tout les momens avec une eſpece d'avarice; ne perdant rien, ménageant tout, & dérobant même à ſon repos & à ſes plus juſtes ſoulagemens, pour donner ou à la priere, ou à l'étude. Il liſoit à table, quand il y étoit ſeul, ayant retenu cette coûtume de ſon pere, qui ne mangeoit preſque jamais ſans avoir un Livre ouvert devant lui.

Son ardeur pour l'étude étoit grande, mais elle étoit ſanctifiée par des motifs trés-élevez, & moderée par la diſcretion. Il conſideroit cette occupation comme ſon travail & ſa penitence; & c'eſt pour cela qu'il s'y appliquoit avec beaucoup de ſoin, de fidelité, & de perſeverance. Il n'étudioit pas par curioſité, & par vanité, mais par devoir & pour obéïr à Dieu; cela faiſoit qu'on ne le voyoit point tomber dans ces excés où s'emportent ceux qui ne ſuivent dans leurs études qu'une inſatiable paſſion de ſçavoir, & qui s'abſorbent tellement dans les Livres, ſans meſure & ſans moderation, qu'ils en deviennent incapables de prier & de vacquer aux exercices de leur état.

Son étude ne le dissipoit point, & l'on peut dire qu'il n'en faisoit pas un exercice distingué de la priere & de la meditation ; car son cœur & son esprit étant toûjours remplis de Dieu, il consideroit toute cette diversité d'objets qui tomboient sous ses connoissances, dans les rapports qu'ils avoient avec cet objet supréme dont il étoit sans cesse occupé. Tout ce qu'il apprenoit & ce qu'il découvroit de nouveau, le portoit à l'adorer & à l'aimer, comme la source de toutes les lumieres & de toutes les veritez. Il regardoit dans ces nouvelles connoissances, non l'honneur qu'il s'en pouroit faire devant les hommes, mais l'utilité qu'il en pouroit tirer pour la gloire de Dieu, & pour le service de ses Freres.

Comme il rapportoit la science à la charité, il ne pouvoit souffrir les disputes & les contestations en matiere de doctrine, quand elles alloient jusqu'à former des sectes & des partis. Il ne comprenoit pas comment pouvoient naître ces divisions & ces querelles entre des Catholiques. » Si les choses dont on dispute ne sont pas necessaires, pour- «
quoi, disoit-il, perdre le plus grand de tous les «
biens, qui est la charité, pour soûtenir son senti- «
ment sur des points qui ne sont d'aucune utilité ? «
Si ce sont des questions obscures & impenétrables, «
comme cela n'arrive que trop souvent, pourquoi «
troubler tout l'ordre de l'Eglise, & perdre la paix ; «
pourquoi donner un tems qu'on pouroit employer «
à des recherches plus utiles, pour défendre ses opi- «
nions sur des matieres où l'on n'entend rien, & «

» qu'on ne fera jamais qu'obſcurcir par les diſputes
» & les conteſtations ? Enfin ſi cette diverſité de ſen-
» timens regarde quelques points utiles & dans leſ-
» quels chacun croye avoir découvert la verité, pour-
» quoi veut-on que les autres s'aſſujetiſſent à nos pen-
» ſées ? Que n'attend-on la déciſion de l'Egliſe, qui
» ſeule a droit d'exiger qu'on ſe ſoûmette à ſon au-
» torité ; & que chacun ne demeure-t-il en repos,
» juſqu'à-ce qu'elle ait prononcé ſur les matieres dont
» l'on conteſte ?

Il avoit beaucoup de reſpect pour l'antiquité, dans tout ce qui regardoit les dogmes & la doctrine de l'Egliſe, étant perſuadé qu'on ne pouvoit mieux faire pour s'aſſurer de la verité, que de remonter juſqu'à la ſource, & qu'on ne trouvoit nulle part une Theologie plus pure & plus certaine que dans les ouvrages des Peres. Il faiſoit cependant profeſſion d'être Diſciple de Saint Thomas, parce qu'il regardoit Saint Thomas lui-même comme le Diſciple de Saint Auguſtin qui étoit ſon premier Maître, & celui de tous les Peres dont il reſpectoit le plus la doctrine.

Dans la ſcience des choſes naturelles, il ſuivoit la Philoſophie d'Ariſtote, ſans neanmoins s'y attacher par un reſpect ſuperſtieux, & ne faiſant aucun ſcrupule d'en rejetter ce que la raiſon lui faiſoit voir être contraire à la verité ; car comme il n'avoit pas ce dégoût déraiſonnable pour les anciennes opinions, qui fait qu'on les mépriſe avant même que de les connoître, & qu'on aime les choſes nouvelles, ſeulement à cauſe qu'elles ſont nou-

velles ; il n'avoit pas non plus cette prévention sans fondement contre les choses qu'on découvre tous les jours de nouveau, qui fait qu'on les rejette seulement à cause de leur nouveauté, & qu'on ne veut rien reconnoître pour veritable, que ce que les Anciens nous ont enseigné.

CHAPITRE XVI.

Haine du Prieur de Saint Vincent contre les Religieux Reformez : Il les persecute ouvertement : Il entreprend de les chasser : le Cardinal de la Roche-Foucault l'en empéche.

C'EST ainsi que tout étoit Saint, reglé, sage, & conforme à la raison dans l'esprit, dans le cœur & dans la conduite de Charle Faure. Mais il faut reprendre le fil de nôtre Histoire, & rapporter les choses qui se passerent à Saint Vincent, aprés le retour du P. Baudoüin.

Aussi tôt qu'il y fut arrivé, il reprit la conduite des affaires & le maniement du temporel, comme sa charge l'y obligeoit. Le Prieur en fut au desespoir, mais n'ayant ni raison, ni pretexte pour le déposer, il étoit contraint de le souffrir. Quelque tems aprés, il s'avisa d'une invention qu'il crut infaillible, pour se débarasser de lui sous un beau pretexte ; ce fut de lui offrir un Benefice à la campagne. Il avoit fait venir les provisions de Rome à son insçeu ; & pour l'engager à l'accepter, sans

qu'il pût s'en défendre, il interposa l'autorité de l'Evêque de Rieux leur Abbé, il employa les sollicitations de ses parens, & il se servit de tous les autres moyens qu'il put inventer. Mais le P. Baudoüin fut inébranlable dans la resolution qu'il avoit prise avec le P. Branche & le F. Faure, de ne jamais recevoir de Benefices, sous quelque pretexte que ce fût; ce qu'ils avoient fait pour n'être pas obligez de se separer; voyant bien que tout le dessein de Reforme avorteroit infailliblement, s'ils ne demeuroient toûjours unis, pour se soutenir les uns les autres.

Cet artifice ayant mal réussi au Prieur, il eut recours à la calomnie. Il accusa le P. Baudoüin auprés de l'Evêque de Rieux, d'avoir fait de grandes dissipations, d'avoir distrait des sommes considerables des revenus de l'Abbaye, pour les donner à ses parens, d'avoir vendu pour cela jusqu'aux ornemens de l'Eglise, & d'avoir commis d'autres malversations dans l'exercice de sa charge. L'Evêque vint sur les lieux pour s'éclaircir de cette affaire; Mais le P. Baudoüin se justifia si pleinement, & fit voir avec tant d'évidence qu'on l'accusoit à faux, que la confusion de cette calomnie retomba sur son Auteur, & que ce Prélat fut parfaitement convaincu de la malice du Prieur, qui ne se plaignoit du P. Baudoüin; que parce qu'il étoit trop honnête homme, & qu'il lui refusoit les choses qu'il vouloit exiger de lui contre la justice & la raison.

Enfin cet homme dont la haine redoubloit à proportion de ses mauvais succés, voulut employer,

pour écarter celui dont il ne pouvoit souffrir l'exactitude & la fidelité, un autre moyen, qui étoit de la derniere violence; ce fut de le faire enfermer: & voici comme il avoit concerté ce dessein. Il fut trouver quelques-uns de ses amis dans une Maison Religieuse de Paris, qui étoit de leur Ordre, & leur parla du P. Baudoüin comme d'un Religieux broüillon, factieux, & qu'il ne pouvoit reduire; il leur dit qu'il étoit contraint de le mettre en prison; mais que comme il avoit des partisans, il ne le pouvoit faire dans sa Maison, sans y exciter beaucoup de trouble, & peut-être une revolte ouverte; Que s'ils vouloient pour quelque tems l'enfermer chez eux, il payeroit sa pension, telle qu'on la voudroit exiger, & qu'il leur en auroit les dernieres obligations. La chose fut accordée sans peine; & l'on convint que quelque tems aprés il ameneroit le P. Baudoüin à Paris, comme pour solliciter une affaire; & que venant avec lui dans cette Maison, sous pretexte d'y rendre visite, on se saisiroit de sa personne, & qu'on l'enfermeroit jusqu'à-ce qu'on le pût transferer ailleurs. C'est ainsi que la chose étoit toute prête de se faire; mais la mort qui prévint le Prieur, comme nous le verrons bien-tôt, empêcha l'exécution de cette malicieuse entreprise.

Un si méchant homme ne pouvoit que haïr le bien par tout où il étoit: Ainsi le P. Branche ne lui étoit pas moins odieux que le P. Baudoüin; mais deux occasions particulieres augmenterent son animosité contre lui. La premiere, fut le zele genereux qu'il fit paroître un jour de Saint Vincent,

pour s'oppoſer à la débauche & aux diſſolutions qui ſe commettoient, & où le Prieur même avoit part. Il y avoit dans la Maiſon un grand nombre de gens de dehors, des principaux de toute la Ville; aprés un grand repas qui les y avoit plûtôt amenez, que la ſolemnité de la Fête, on ſe répandit par tous les lieux du Monaſtere, pour ſe divertir chacun ſelon ſon goût: Entr'autres il y en eut qui furent dans le Chapitre joüer aux cartes, & le Prieur étoit de ce nombre. Le P. Branche ne pouvant ſouffrir cette profanation, fut, tout tranſporté de zele, arracher les cartes d'entre ſes mains, & les déchira devant tout le monde, criant que l'abomination étoit dans ce lieu ſaint, & qu'il ne ſouffriroit jamais qu'on fît ainſi de la Maiſon du Seigneur un lieu de débauche & de débordement; il fut enſuite courir par tous les endroits du Monaſtere, troublant, ſans épargner perſonne, tous les jeux & tous les divertiſſemens profanes, & chaſſant des lieux Reguliers avec une ſainte colere, qui ſembloit imiter celle du Sauveur, toutes ces perſonnes qui les ſoüilloient par des actions ſi contraires à leur ſainteté. Cela fit un cruel dépit au Prieur; & d'autant plus, que les gens du dehors n'en firent que rire, donnant aſſez à connoître par là, qu'ils voyoient bien que le P. Branche faiſoit ce qu'il devoit, & que le Prieur au contraire manquoit aux plus ſimples devoirs de ſa charge.

L'autre occaſion qui lui donna beaucoup de chagrin contre ce ſaint Religieux, fut ce qui ſe paſſa dans un Chapitre qui ſe tint pour la Profeſſion

sion d'un Novice. Le Prieur lui vouloit faire faire ses Vœux avant l'âge. Ce Novice, outre le défaut de l'âge porté par les Canons, avoit encore plusieurs autres sujets d'exclusions trés-considerables; cependant on le vouloit recevoir, à cause d'un present de consequence dont le Prieur auroit profité. Mais le P. Branche fit tant, avec les autres du bon parti, que le Novice fut renvoyé, sans qu'aucunes prieres ni sollicitations des parens pussent rien obtenir en sa faveur. Le Prieur en conçut une si grande colere, que jamais il ne lui pardonna depuis, & qu'il chercha, encore plus qu'auparavant, toutes les occasions de lui nuire, & de le persecuter avec ses Confreres.

Pour leur débaucher les Novices, il entreprit d'expliquer dans des Conferences qu'il leur faisoit, la Regle de Saint Augustin: il tâchoit dans ces explications de refuter ou d'affoiblir toutes les maximes des Réformez, » disant que cette Regle étoit « la plus douce du monde, qu'elle n'avoit point tou- « tes ces rigueurs qu'on y vouloit ajoûter; qu'il de- « voit y avoir de la difference entre les Chanoines « Reguliers & les Anachoretes; qu'on vouloit appe- « santir sur eux le joug du Seigneur, quoi qu'il eût « enseigné lui-même qu'il étoit leger & facile à por- « ter; qu'ils se pouvoient enfin conformer à l'usage « reçeu dans la Maison; & qu'il devoit leur suffire « d'être aussi sages que leurs Peres. «

Le P. Branche qui voyoit le mal que pouvoit causer une doctrine si flateuse & si favorable au relâchement, s'y opposoit de toutes ses forces;

Et quand le F. Charle Faure venoit de Paris à Saint Vincent, sa principale occupation, pendant le sejour qu'il y faisoit, étoit de montrer la fausseté de ces sortes de maximes, & d'expliquer les veritez contraires: Il s'en acquittoit avec tant de lumiere & de netteté, & avec une force si convaincante, qu'il étoit impossible de ne s'y pas rendre. Les Novices & tous les autres Religieux dont Dieu avoit touché le cœur, l'écoutoient comme un Oracle; & il en détruisoit plus en une seule de ses Conferences, que ce Docteur de seduction n'en avoit pû établir en dix.

Tout cela augmentoit étrangement sa haine contre la Réforme; il regardoit tous ceux qui la vouloient embrasser, comme des sujets rebelles & désobéïssans; & il se servoit pour les persecuter de toute l'autorité de sa charge, & de toute la violence de sa passion. Il y avoit encore cinq ou six Religieux à Saint Vincent qui vivoient dans un extréme desordre, & qui étoient entierement à sa devotion; il resolut avec eux de chasser les Reformez, & de se rendre absolument Maître de la Maison; ce qui se devoit faire ou par adresse, ou avec une violence ouverte, si l'adresse ne réussissoit pas. Ils commençoient déja à concerter les moyens de venir à l'exécution; & ils alloient jusqu'au point de vouloir prendre main forte du menu peuple, si la chose ne pouvoit se faire autrement.

Mais M. le Cardinal de la Roche-Foucault ayant apris ce qui se passoit, & les desseins violens du Prieur, il lui fit dire de le venir trouver; & celui-

ci s'étant excusé d'y aller sur une indisposition vraye ou fausse, M. le Cardinal lui envoya son Aumônier avec ordre de lui dire de sa part, Qu'il trouvoit fort mauvais qu'il maltraitât, comme il faisoit, ceux de ses Religieux qui étoient les plus gens de bien; qu'il prît garde à sa conduite, qu'il lui défendoit d'en user mal avec eux, qu'il les aimoit, & qu'il les prenoit sous sa protection; & que s'il entendoit encore des plaintes de lui là-dessus, il seroit obligé de le traiter comme il avoit fait son prédecesseur.

Ces menaces du Cardinal arrêterent un peu la fougue du Prieur; mais comme il connoissoit l'extrême bonté de ce Prélat, il recommença bientôt à persecuter les serviteurs de Dieu, quoi qu'il le fît peut-être avec un peu plus de reserve qu'auparavant.

CHAPITRE XVII.

Mort funeste de tous ceux qui s'opposoient à la Réforme, & du Prieur même, dans l'espace de moins d'une année.

DIEU se lasse quelquefois d'attendre les pecheurs; & quand ils ont comblé la mesure de leurs iniquitez, il fait éclater sur eux sa vangeance; il le fait même en quelques rencontres d'une maniere sensible, pour intimider les hommes, & pour les porter à craindre sa justice, par des

exemples terribles de quelques châtimens extraordinaires.

Il y avoit, comme on vient de dire, dans la Maison de Saint Vincent cinq Religieux avec le Prieur, qui vivoient dans un extréme desordre, & qui ne se contentant pas de faire le mal, tâchoient de détruire le bien par une persecution cruelle & continuelle. Le cry de leurs pechez monta jusqu'au Ciel; Dieu se lassa de voir ses serviteurs dans l'oppression, son bras s'étendit, & sa main se déploya pour la vangeance; les pecheurs furent exterminez & reduits en poussiere, & les justes furent délivrez de leurs mains, & glorifiez devant le Seigneur. Enfin tous ces méchans périrent miserablement dans l'espace de moins d'une année; faisant voir chacun dans le genre particulier de sa mort, des traits differens, mais terribles de la divine vengeance.

Le neveu du Prieur fut le premier à qui Dieu fit ressentir la pesanteur de son bras. Ce jeune homme vivoit dans un extréme libertinage; & quelque tems auparavant il avoit enlevé dans Senlis une fille qui étoit sa parente, & d'une des meilleures familles de la Ville. S'étant enfuï de nuit avec elle, il l'avoit conduite à Paris, pour y être plus à couvert des poursuites de ses parens. Le F. Faure qui y étoit alors, fit de si grandes diligences, & de si exactes recherches, qu'il le découvrit dans l'endroit où il s'étoit caché; & l'y étant allé trouver, il fit tant par ses raisons, & en lui promettant que la chose n'éclateroit point, qu'il le reconduisit à Sen-

ſis, où il le remit entre les mains de ſon Oncle, & que la fille fut renduë à ſes parens. Tout cela fut conduit par ſa prudence avec tant de ménagement & de ſecret, que cette affaire ſi honteuſe ne vint preſque à la connoiſſance de perſonne. Il ne tenoit qu'à l'Oncle aprés cela, de retenir ſon Neveu, & de veiller ſur ſa conduite; mais la liberté qu'il lui laiſſa comme auparavant, le fit bien-tôt retomber dans les mêmes deſordres; le ſcandale en fut tout public; & les parens de la fille au deſeſpoir de cet affront, le firent arrêter par la Juſtice, & conduire au Châtelet de Paris. Il y demeura trois mois dans les cachots; & ſon Procez lui étant fait dans toutes les formes, il n'en ſortit que pour aller finir une vie criminelle par une mort honteuſe, & par l'infamie du ſupplice.

Un autre dont la vie n'étoit pas moins dereglée, & qui lui avoit ſuccedé dans ſes Benefices, finit auſſi ſes jours peu de tems aprés par une mort trés funeſte. Il avoit été le ſoir en débauche, & ſes meſures étoient priſes pour une autre partie du lendemain; lors qu'il fut dans ſon lit, il fut ſurpris d'une ſi furieuſe Hemorragie, qu'il ne put jamais arrêter ſon ſang. Il voulut ſe pancher pour être dans une ſituation plus commode; mais comme il avoit déja perdu beaucoup de ſes forces, il tomba la tête en bas, & n'ayant pû faire que de vains efforts pour ſe relever, on le trouva mort en cet état, & comme noyé dans ſon propre ſang.

Il y en eut un troiſiéme, dont la fin ne fut pas moins terrible. C'étoit un homme abandonné aux

paſſions les plus criminelles, mais ſur tout ſi emporté pour le jeu, qu'il y paſſoit les jours & les nuits, & qu'il y conſumoit le revenu de deux Benefices qu'il poſſedoit. Il tomba malade d'une fiévre, dont la violence le reduiſit bien-tôt à l'extrémité. Quand il fut prés de mourir, on voulut lui parler de Dieu; mais il ne voulut jamais rien écouter. Il répondoit à tout ce qu'on lui pouvoit dire là-deſſus, par des paroles de boufonnerie; & ſe joüant ainſi de ſon ſalut juſqu'au moment de ſa mort, il rendit l'eſprit dans une diſpoſition ſi funeſte, & dans l'impenitence de ſon cœur.

Le quatriéme étoit un miſerable, qui avoit quitté l'habit & le Monaſtere il n'y avoit pas long-tems, & qui vivoit dans une Maiſon Seculiere avec des gens auſſi méchans que lui. La raiſon qui l'avoit fait ſortir, étoit que les femmes avoient été chaſſées; & il en avoit une avec lui, à qui il s'étoit engagé par une promeſſe de Mariage. Ce malheureux fut ſurpris d'un mal ſubit qui lui ôta la vie tout d'un coup, ſans qu'il pût recevoir les moindres aſſiſtances pour ſon ſalut; étant, pour ainſi dire, abandonné de Dieu & des hommes; & n'ayant pour témoin de ſa mort funeſte, que cette miſerable creature, qu'il ne pouvoit ſe reſoudre à quitter, même dans cette extrémité.

L'on vit mourir le cinquiéme avec des marques auſſi terribles de la divine vengeance. Il étoit devenu comme une bête par l'excés de ſon intemperance & de ſes débauches; & le vin l'avoit tellement abruti, qu'il étoit tout ſtupide & comme pri-

vé de sentiment & de raison. Ce fut dans cet état qu'il finit ses jours. Il étoit dans un Village où il avoit fait la débauche ; il étoit dans une telle yvresse, qu'il n'avoit plus aucun usage de raison ; & pour parler comme l'Ecriture, il avoit le morceau à la bouche, lors que la colere du Seigneur s'alluma contre lui. Sa vie fut ensevelie dans le vin ; & son corps n'étant pas jugé digne de la sepulture des fideles, on l'enterra au coin d'une haye, sans prieres & sans aucunes ceremonies.

Enfin le Prieur vint à son tour ; & ce fut lui qui termina cette effroyable tragedie, par une catastrophe aussi funeste que celle des autres. Jamais on ne vit un endurcissement pareil au sien ; la punition des autres, au lieu de le faire rentrer en lui-même, n'avoit fait que le rendre encore plus méchant, & plus animé contre la Reforme. Mais la patience de Dieu se lassa, & sa juste vengeance éclata enfin contre lui. Il lui tomba sur le visage une fluxion, dont la malignité se fixant particulierement sur un œil, cet œil s'enfla d'une maniere si horrible, qu'il lui sortit hors de la tête. C'étoit une chose affreuse à voir ; & cela paroissoit visiblement un châtiment de la main de Dieu, qui vengeoit ses serviteurs des outrages qu'ils avoient reçeu de cet injuste persecuteur. Il ne put lui même s'empêcher de le reconnoître ; & pressé des reproches de sa conscience qui l'accusoit de ses crimes, il dit qu'il reconnoissoit la vengeance de Dieu, qui le punissoit de s'être opposé à la Reforme ; il parut en quelque sorte s'en repentir, & il promit même qu'il l'embras-

feroit s'il revenoit en santé, & qu'il feroit obser-ver exactement les Vœux & les Regles. Mais on ne put s'assurer de la solidité de cette penitence ; car ce malheureux tomba tout d'un coup dans une espece de Lethargie ; qui lui ôta jusqu'à la mort tout sentiment de son salut. Pendant ce reste de tems il n'eut plus de pensées que pour son argent & pour ses meubles ; il croyoit à chaque moment qu'on lui alloit tout emporter : Quelque chose qu'on lui dît de Dieu, rien n'étoit capable de le réveiller ; mais dés aussi-tôt qu'on faisoit semblant de vouloir ôter quelque chose de sa chambre, il crioit & s'agitoit, & faisoit voir par tous ses mouvemens le veritable penchant de son cœur. C'est ainsi qu'il mourut, stupide, insensible, endormi pour son salut & pour son Dieu ; mais plein encore de sentiment & de vivacité pour les choses mortelles & périssables.

Cette mort qui paroissoit marquée par des traits si visibles de la vengeance de Dieu, fut comme la naissance de la nouvelle Reforme, qui jusqu'alors avoit, pour ainsi dire, été cachée en Dieu, & comme renfermée dans le sein de ceux qui l'avoient conçûë par leurs desirs. Elle vivoit à la verité, mais elle n'avoit osé paroître ; ce fut en ce jour qu'elle commença de se faire voir sans crainte, & de se montrer en public avec une entiere liberté. La coûtume avoit été jusqu'alors d'assembler les principales personnes de la Ville pour assister aux Obséques de chaque Religieux qui mouroit : aprés la Ceremonie, on leur donnoit à manger ; & souvent on

on ſe conſoloit de la mort du défunt par des feſtins, où les excés & les diſſolutions détruiſoient l'effet des prieres qu'on venoit de faire pour lui. Les Religieux Reformez ne jugerent pas à propos de retrancher entierement cette Aſſemblée & ce repas pour les funerailles du Prieur; & des conſiderations trés-fortes les portérent à ſuivre alors en cela l'ancienne coûtume; mais tout s'y paſſa dans une regularité & une modeſtie les plus édifiantes du monde. Aprés le Service on conduiſit au Refectoire toutes les perſonnes du dehors; On y ſervit tout le monde en portion; l'on y obſerva le ſilence; la temperance & la modeſtie des Religieux y fut admirée; & tout ce qu'il y avoit de gens de bien furent charmez de voir un ſi heureux changement, & jugerent par ce commencement, qu'il auroit des ſuites encore plus heureuſes.

Mais ce qui toucha le plus tout le monde, ce fut un diſcours que prononça le F. Faure pendant le diſner. On ne s'attendoit à rien moins; il monta dans la Chaire du Lecteur, comme ſi c'eût été pour faire la lecture ordinaire; & l'on fut fort étonné quand on l'entendit prendre un Texte, & commencer une exhortation ſur la courte durée de la vie, ſur la certitude de la mort, & ſur l'aveuglement des hommes, qui ne concluent pas de cette double vûë, que l'affaire du monde la plus importante eſt celle de ſonger à ſon ſalut. La circonſtance étoit favorable; & l'objet encore preſent de toutes ces morts funeſtes, qu'on vient de raconter, & ſur tout de celle du Prieur, mettoit les eſprits

dans une ſituation propre à ſe laiſſer toucher. Son diſcours, quoi que fait, pour ainſi dire, ſur le champ & ſans beaucoup de préparation, fut trouvé non ſeulement touchant & pathetique, mais plein de force, de juſteſſe, & de cette éloquence vive & naturelle, qui pénetre l'eſprit, & qui porte la perſuaſion juſques dans le fond du cœur. Il reçut les applaudiſſemens de toute l'aſſemblée: Ceux qui regardoient les choſes par le bon endroit, furent ravis d'avoir entendu des choſes ſi ſalutaires dans un lieu qui avoit été ſi long-tems profané par les débauches, & par des diſcours de libertinage; & l'on en forma des préjugez trés-avantageux pour le F. Faure, qui n'étoit encore qu'en Philoſophie.

CHAPITRE XVIII.

Diſpoſition des eſprits dans la Maiſon de Saint Vincent: Le F. Faure preſſe l'élection d'un nouveau Prieur; Elle ſe fait en preſence du Cardinal de la Roche-Foucault, & elle tombe ſur le P. Baudoüin, qui n'accepte la Charge qu'à condition qu'il rétablira la Regularité: Ce qui fut fait pour cela dés le jour méme.

APRE'S toutes ces morts tragiques, il reſta trois ſortes de perſonnes dans l'Abbaye de Saint Vincent, dont les diſpoſitions étoient differentes. Le P. Branche, le P. Baudoüin, le F. Faure, & quelques jeunes Religieux qui étoient ve-

ritablement à Dieu, desiroient la Reforme avec toute l'ardeur possible, & étoient resolus de tout entreprendre pour l'établir. Les Beneficiers au contraire, qui n'aimoient que le libertinage, n'en vouloient point, & l'ayant toûjours traversée, ils demeuroient opiniâtrement dans la même disposition. Enfin quelques autres, qui avoient été jusqu'alors assez indifferens, se sentoient quelque penchant pour l'embrasser, y étant portez par la vûë de ces accidens funestes arrivez en si peu de tems.

Le F. Faure jugea qu'on devoit songer incessamment à l'élection d'un nouveau Prieur, pour profiter de la bonne disposition de ces derniers, aussi bien que de l'absence des Beneficiers, que la crainte avoit écartez, & qui frapez d'étourdissement à la vûë des châtimens de leurs Confreres, n'osoient sortir de leurs Benefices. Il pressa vivement cette affaire; & comme il ne pouvoit être soupçonné d'agir pour lui-même, puis que n'ayant pas encore l'âge d'être Prêtre, cette élection ne pouvoit tomber sur lui; il n'épargna rien pour y porter tous les autres. » Il representa qu'il n'y avoit point de « tems à perdre; qu'en differant, si peu que ce fût, « on hazardoit tout; que si l'on donnoit aux Bene- « ficiers le tems de reprendre leurs esprits, ils pou- « roient se rendre les maîtres de l'Election, en re- « gagnant quelques-uns de ceux qui n'étoient pas « encore bien affermis dans le bon parti; que toute « l'esperance de la Reforme dépendoit de la promtitude avec laquelle on agiroit; & que si l'on perdoit le moment de cette conjoncture si favorable, «

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

» ce seroit une faute qu'on ne pouroit peut-être ja-
» mais reparer.

Il crut même qu'il falloit prier M. le Cardinal de la Roche-Foucault de se trouver dans l'assemblée pour rendre cette action plus solemnelle, pour donner plus de credit à ce qui s'y feroit, & pour prévenir les plaintes & les oppositions des absens: Et sur ce que quelques-uns craignirent d'abord que cela ne donnât quelque atteinte aux privileges de la Maison, qui étoit exemte de la Jurisdiction de l'Ordinaire; le F. Faure leva les difficultez qu'on
» pouvoit avoir là-dessus, en disant: » Que si c'étoit
» bien fait de vouloir conserver ses privileges, c'étoit
» ne les pas entendre, que de s'en vouloir servir en tou-
» tes sortes de rencontres; qu'ils n'étoient accordez
» que pour le bien des privilegiez; & que quand
» ce même bien demandoit qu'on ne s'en servît pas
» dans quelque circonstance particuliere, c'étoit agir
» contre soi même, que de s'en vouloir servir en cette
» occasion; Qu'au reste on ne perdoit pas son droit,
» quand on s'en relâchoit de soi-même, & pour une
» rencontre singuliere, qui ne devoit peut-être ja-
» mais se representer; & qu'enfin M. le Cardinal
» n'assistant à leur Chapitre que comme en étant
» prié, & non pas comme exerçant un droit, il n'au-
» roit dans cette assemblée que la qualité de Pro-
» tecteur, sans que cela pût en aucune maniere ti-
» rer à consequence, ni préjudicier à leur exemption.
On fut pleinement satisfait de ces raisons; & l'on conclut que le Cardinal seroit prié de vouloir honorer l'élection de sa presence.

L'Aſſemblée ſe tint donc le trentiéme Juillet de l'année 1618. le Cardinal preſent: toutes les voix tomberent ſur le P. Baudoüin, qui fut ainſi Canoniquement élû; & ce Prelat le publia tout haut. Mais on fut fort ſurpris de voir ce ſaint Religieux ſe jetter à ſes pieds, & lui dire ces propres paroles: Monſeigneur, on peut bien m'impoſer cette charge, mais on ne peut me rendre capable d'en porter le poids. J'en ſuis incapable, & j'en ſuis indigne; je vous ſupplie d'empêcher ce coup, & de ne pas autoriſer une élection qui vous feroit deshonneur dans la ſuite, & qui ſeroit trés deſavantageuſe à cette Maiſon que vous protegez. Cela fut dit avec tant de larmes, & d'un air ſi vif & ſi touchant, qu'on vit bien que c'étoit tout de bon, & qu'il n'y avoit point là de ceremonie. Le Cardinal en fut trés-édifié; & il trouva le P. Baudoüin d'autant plus digne de cette charge, qu'il la refuſoit avec plus d'humilité; de ſorte qu'il employa ſes perſuaſions & ſon autorité pour la lui faire accepter. Il fallut donc abſolument ſe ſoumettre; mais ce fut à deux conditions: La premiere, qu'on établiroit une parfaite regularité dans la Maiſon: La ſeconde, qu'il ſeroit aidé par le F. Faure dans tout ce qui regarderoit la conduite ſpirituelle & la direction interieure. L'un & l'autre lui fut promis, & tout le monde fut trés-content. Le Prelat ſortit de l'aſſemblée trés-ſatisfait; il s'engagea de nouveau à proteger la Reforme; & il dit *qu'aſſurément l'action qui venoit de ſe faire auroit de grandes ſuites à l'avenir.*

Dés l'aprés-midi de ce même jour, le F. Faure fut d'avis que le nouveau Prieur se servît de la bonne disposition où tout le monde paroissoit être, pour établir la communauté de biens, conformément à la Regle des Apôtres, & à celle de Saint Augustin ; il lui conseilla même de faire cette action avec quelque espece d'éclat & d'appareil, afin que cela fit plus d'impression sur ceux qui devoient y avoir part, & qu'ils ne se pussent jamais dédire, & afin qu'à l'avenir on en conservât long-tems la memoire. Le Prieur entrant tout-à-fait dans ces pensées, assembla le Chapitre aprés Vespres ; il pria d'abord ceux qui s'y trouverent, qu'ils se souvinssent de ce qu'on lui avoit promis le matin ; puis il
» ajoûta. » Vous sçavez, mes Freres, qu'il ne faut
» pas remettre au lendemain le bien qu'on a dessein
» de faire, sur tout quand on y est obligé. L'un des
» principaux points de nôtre Regle, c'est de ne rien
» posseder en propre : ainsi ne voulez-vous pas que
» dés à present chacun se défasse pour l'amour de
» Jesus-Christ, & pour imiter sa pauvreté, de tout
» ce qu'il peut avoir en son particulier ? Pour moi,
» je vous declare que voulant commencer par moi-
» même, je renonce absolument à tous les anciens
» droits de Prieur ; que je mets en commun tout
» ce qui se trouvera dans la chambre de mon Pre-
» decesseur ; & que je ne veux plus rien avoir do-
» renavant pour mes besoins, que ce qui sera pris
» du commun. Je vous exhorte, mes Freres, à me
» suivre, & à m'encourager par vôtre exemple.

A peine eut-il achevé ces paroles, que le Saint

Esprit agissant uniformement dans tous les cœurs, chacun s'empressa pour exécuter la chose à l'heure même. Mais le Prieur arrêtant pour un moment la sainte ardeur qui les emportoit : » Afin, mes Freres, leur dit-il, de rendre nôtre resolution plus solemnelle & plus durable, allons la confirmer au pied des Autels, & demander à Dieu la grace d'y perseverer toûjours. Alors il fut à l'Eglise, & tous les Religieux le suivirent; on chanta l'Hymne VENI CREATOR, avec un saint transport de joïe; & lors qu'elle fut à peine achevée, chacun courut dans sa chambre avec une incroyable allegresse, pour en tirer tout ce qu'il possedoit en particulier, linge, habits, argent, Livres, meubles, & generalement toutes choses; & l'on porta tout dans un lieu qu'on avoit destiné pour cela, où toutes choses devinrent communes.

Le F. Faure, qui n'étoit alors à Saint Vincent que par occasion, n'avoit rien dans sa chambre qu'il pût mettre en commun; mais il donna un état fidele de tout ce qu'il avoit à Paris, tant en argent qu'en Livres & en meubles; il promit aussi de rendre comte à la Communauté des deux pensions dont il joüissoit; & il declara que ces pensions appartenoient à la Maison, que c'étoit de la charité de ses Freres qu'il pretendoit les tenir, & qu'il n'en vouloit point faire d'autre usage que celui qu'on lui prescriroit.

Ainsi la proprieté fut tout-à-fait bannie de l'Abbaye de Saint Vincent; & afin que cette action memorable fît un plus grand éclat, & qu'il ne

restât pas dans la Maison les moindres vestiges de ce déreglement, on amassa le lendemain tous les coffres & les armoires des particuliers, & on les envoya vendre dans la place publique de Senlis. C'est ainsi qu'on commença de voir dans cette sainte Communauté, ce qu'on avoit vû autrefois parmi les premiers Fideles, qui apportoient leurs biens aux pieds des Apôtres, pour ne plus rien posseder en propre; & l'on y remarqua les mêmes traits de cet Esprit divin, qui s'étoit répandu dans les premiers tems de l'Eglise.

Au reste chacun s'étant ainsi dépoüillé volontairement soi-même, l'on fit en sorte neanmoins que personne ne manquât de rien, autant que l'état des choses le pouvoit permettre; & le P. Branche fut établi pour avoir soin du temporel, & pour donner à chacun ce qui lui seroit necessaire.

CHAPITRE XIX.

Le F. Faure conduit tout dans ce qui regarde la Reforme : Premiers Reglemens qui sont faits par son conseil : Veuës generales pour l'affermissement du bien : Défaut de Novices; & de quelle maniere on y pourvoit.

DE's ce tems-là c'étoit le F. Faure qui conduisoit tout. Il n'avoit point de charge ni de caractere, parce que son âge ne le permettoit pas, & que

& que de plus ſes études l'empêchoient de pouvoir reſider. Mais il étoit comme l'ame dans le corps, qui y fait tout, ſans qu'on s'apperçoive de ſon action. S'il y avoit des Reglemens à faire, c'étoit lui qui les inſpiroit; s'il y avoit des conſeils à prendre, c'étoit lui qui les donnoit; s'il falloit remedier à quelque mal, obvier à quelque inconvenient, prendre des meſures dans quelque occurrence difficile, c'étoit à lui qu'on avoit recours. En un mot, c'étoit lui qui animoit tout, & rien ne ſe faiſoit que par ſon organe.

Le P. Baudoüin & le P. Branche, outre une éminente pieté qui leur étoit commune, avoient chacun leurs bonnes qualitez particulieres. Mais le F. Faure poſſedoit non ſeulement les qualitez de l'un & de l'autre avec éminence & dans un degré ſuperieur; mais il avoit encore outre cela, l'eſprit élevé, l'ame grande, les lumieres ſublimes; il avoit plus de naiſſance, déducation & d'étude qu'eux; en un mot, il leur étoit ſuperieur en tout genre de merite & de qualitez. De ſorte qu'on ne doit pas s'étonner de cette autorité naturelle qu'il avoit ſur eux ſans la prendre, & qu'ils ne pouvoient s'empêcher de lui déferer.

Ce fut donc par ſes avis, & en ſuivant ſes lumieres, qu'on établit dés les premiers jours aprés l'élection, la plûpart des Reglemens neceſſaires & des pratiques principales, qui ont depuis ſervi de fondement au grand ouvrage de la Reforme.

La premiere choſe qui fut reglée, fut qu'on fe-

roit tous les jours une Meditation à une heure marquée, & que le ſoir on feroit l'examen de conſcience. On établit auſſi d'autres pratiques ſpirituelles ; & ce fut le F. Faure qui fut chargé d'inſtruire les autres ſur toutes ces obſervances. Il faiſoit tous les jours des Conferences là-deſſus ; il montroit comment il falloit faire l'Oraiſon, s'examiner, vacquer à la lecture ſpirituelle ; Il parloit du recueïllement, de la vie interieure, de l'exercice de la preſence de Dieu, & generalement de toutes les pratiques, qui avoient rapport à la perfection Religieuſe. L'on étoit charmé de l'entendre, & on l'écoutoit avec avidité ; les larmes qui couloient des yeux de ſes Auditeurs, marquoient l'effet que ſes diſcours faiſoient ſur eux ; & la benediction que Dieu verſoit ſur ſes paroles étoit une preuve ſenſible, que l'Eſprit Saint parloit par ſa bouche.

La ſeconde choſe ſur quoi l'on fit des Reglemens, fut la celebration des divins Offices. On arrêta pluſieurs choſes là-deſſus, touchant la modeſtie, l'ordre des ceremonies, la maniere de chanter, la propreté de l'Egliſe, & de toutes les choſes qui ſervent au culte de la Religion. On commença d'abord par nettoyer l'Egliſe, & l'on y fit quelque dépenſe pour la rendre plus propre & plus commode. Enſuite on mit ordre à tout le reſte ; & quoi qu'on ſe ſervît beaucoup du P. Branche pour toutes ces choſes, c'étoit encore le F. Faure qui animoit tout, qui faiſoit des inſtructions là-deſſus, & qui montroit dans des Conferences particulieres à garder la modeſtie, à chanter reguliere-

ment, & à bien obſerver les ceremonies.

L'on regla en troiſiéme lieu, qu'on feroit toûjours la lecture pendant le repas, & qu'on ne s'en diſpenſeroit jamais, ſous quelque pretexte que ce fût; que les grandes Fêtes & les jours de réjoüiſſance ne ſeroient pas exemts de cette Regularité; & qu'au contraire on tâcheroit d'y garder encore plus de modeſtie & de retenuë. Ce Reglement fut pareillement un effet de ce que le F. Faure repreſenta, que les défauts de la langue n'étoient jamais plus grands que pendant les repas, à cauſe du relâchement qu'on donne alors à la nature, & qu'il étoit même trés-difficile de ne pas tomber dans l'intemperance de la bouche, quand on ſe laiſſoit aller à celle de la langue.

Enfin l'on reſolut par ſon avis de rétablir les lieux Reguliers, de les rendre propres & commodes, & ſur tout de les bien fermer; la regularité des lieux ſervant beaucoup à la regularité des perſonnes; & rien ne contribuant plus à faire garder la retraite & le ſilence, qui ſont les principaux ornemens des Maiſons Religieuſes, que d'en écarter les Seculiers par une trés exacte cloſture.

Enſuite de ces Reglemens particuliers qu'il avoit fallu faire d'abord, pour établir l'ordre dans la Maiſon; l'on commença à porter ſes vûës plus loin, & à entrer dans des conſiderations plus generales pour la conſervation & l'aggrandiſſement de cette nouvelle Reforme. Une des premieres choſes qui vint en penſée, fut qu'il faudroit dans la ſuite établir l'élection triennale des Superieurs, afin d'en

pouvoir changer, quand il y en auroit qui ne feroient pas leur devoir ; & afin que dans l'intervalle si court d'un gouvernement de trois années, les plus mal intentionnez n'eussent pas le tems de renverser l'ordre.

On fit ensuite une longue déliberation sur les Benefices, pour sçavoir si l'on se reserveroit le droit de les pouvoir posseder, ou si on les abandonneroit tout-à-fait. Sur cela le F. Faure, le P. Baudoüin & le P. Branche resolurent, comme ils avoient déja fait auparavant, & pour les considerations qu'on a dites ailleurs, de n'en jamais recevoir aucun, & ils se renouvellerent mutuellement la promesse par laquelle ils s'y étoient engagez. Mais pour faire un Reglement general, on ne sçavoit quel parti prendre. Le premier mouvement les porta à vouloir qu'on les abandonnât, à cause des grands inconveniens qu'ils avoient toûjours produits ; & la chose alla si loin, que le P. Branche fut sur le point d'aller prendre tous les Titres des Benefices pour les jetter au feu. Neanmoins les autres l'arrêterent ; & aprés avoir consideré que les fonctions Hierarchiques étoient une des principales parties de l'Institut des Chanoines Reguliers, ils conclurent qu'il falloit conserver les Benefices ; & qu'on devoit seulement pourvoir à faire de bons Reglemens, afin qu'on n'y pût entrer que par une Vocation legitime, qu'on s'y conduisît en veritables Pasteurs des ames, & qu'on fût obligé d'en revenir dés le premier commandement.

On ne fut pas moins embarassé sur les moyens

dont on se serviroit pour avoir des Novices. Il n'y avoit alors dans la Maison qu'un seul enfant de quinze ans, nommé François Boulart, natif de Senlis, qui attendoit l'habit, & qui le reçut le quatriéme jour d'Octobre de cette même année par les mains du P. Baudoüin : il fut mis aussi-tôt sous la conduite du F. Faure, & il en profita si heureusement, qu'il a été un des principaux ornemens de son Ordre. Mais il falloit en avoir d'autres, & la Reforme tomboit sans cela ; cependant il y avoit peu d'apparence qu'il en pût venir si-tôt, tant parce qu'il falloit du tems pour rétablir la reputation d'une Maison qui avoit été si décriée jusqu'alors, & qu'il y avoit même des gens qui semoient de mauvais bruits contre la Reforme ; quà cause que la mortalité qui avoit été cette année-là dans Saint Vincent, devoit naturellement donner quelque apprehension d'y entrer. Mais le F. Faure se souvint de Pierre de Geresme, ce vertueux Prieur dont nous avons parlé, qui avoit mis la Maison sous la protection de Saint Joseph, en prédisant l'heureux changement qu'on voyoit pour lors arriver ; & il crut qu'on ne pouvoit mieux faire que de s'adresser à ce grand Saint pour obtenir de lui, que comme il avoit eu soin de l'Enfance du Sauveur, de même il prît soin de cette Reforme encore au berceau, afin que sous sa protection elle pût se conserver & s'accroître. Il fut donc arrêté qu'on lui feroit un Vœu pour cela, & qu'on diroit tous les jours quelques prieres en son honneur. L'on vit peu de tems aprés des effets sensibles de cette de-

votion; & le grand nombre de sujets qui se presenterent à Saint Vincent, fit que non seulement la Maison se peupla, mais qu'elle eut de quoi fournir de son abondance pour en peupler plusieurs autres; & sa fécondité croissant toûjours dans la suite, par une abondante benediction du Seigneur, elle s'est enfin trouvée la mere de cette grande multitude d'enfans, dont le P. Faure a formé sa Congregation dans toute l'étenduë du Royaume.

CHAPITRE XX.

Le F. Faure est Ordonné Prêtre : Il fait une retraite pour se disposer à sa premiere Messe : Tous les autres en font à son imitation, & sous sa conduite : Il est fait Maître des Novices.

LORSQUE les choses eurent été ainsi reglées, le F. Faure fut obligé de s'en retourner à Paris pour continuer ses études; ce fut avec beaucoup de peine de son côté, & ce fut aussi avec une extréme douleur de la part de ses Freres, qui ne pouvoient se consoler d'être privez de sa presence & de ses instructions. Il revint peu de tems aprés passer les vacances avec eux, & il reprit ses Conferences, qu'il continua jusqu'à l'entrée des Classes.

Au bout de quelques mois de Theologie, le P. Baudoüin, Prieur de Saint Vincent, l'obligea de venir à Senlis pour prendre l'Ordre de la Prêtrise. Il fit bien des efforts pour s'en défendre; il se trou-

voit indigne de porter un ſi grand caractere; il ne pouvoit regarder ſans frayeur cette dignité formidable aux Anges; il prioit qu'au moins on ne le preſſât pas, & il demandoit, comme Saint Auguſtin, qu'on attendît encore quelque tems, & qu'on le laiſſât dans ſon degré juſqu'à ce qu'il eût achevé ſes études. Mais il ne put rien obtenir là-deſſus; on lui parla déciſivement, & il fut obligé de ſe rendre à la volonté de ſon Superieur, & au deſir de tous ſes Freres.

Le 22. Decembre de l'année 1618. il reçut l'Ordination des mains du Cardinal de la Roche-Foucault, qui étoit ſon Evêque. Il ſeroit difficile de ſe repreſenter, & encore plus d'exprimer quelle fut la grandeur de ſes ſentimens, & la ſainteté de ſes diſpoſitions dans le moment de ſa Conſecration. Il lui ſembla qu'en devenant participant du Sacerdoce, il ſe revêtoit de Jeſus-Chriſt lui même d'une façon toute particuliere, & qu'il devenoit un homme tout nouveau. On a trouvé dans une de ſes Méditations ſur la dignité des Prêtres, que dans le moment qu'il recevoit l'Onction ſacrée, il entendit une eſpece de voix interieure, qui lui dit fort diſtinctement : *Qu'il ſeroit bien-tôt fait le Chef & le Conducteur d'un grand nombre de Miniſtres de Jeſus-Chriſt qui auroient en partage l'honneur du Sacerdoce, & qui le laiſſeroient à leur poſterité.* Il fut comme tout rempli de Dieu dans cet inſtant; il s'humilia profondément dans la vûë de ſon indignité; & reconnoiſſant qu'il ne meritoit pas de telles faveurs, il promit à Jeſus-Chriſt de faire tous ſes efforts avec

ſa grace pour remplir la grandeur des miniſteres auſquels il l'appelloit. Ce divin Sauveur lui fit connoître par une lumiere interieure qui le remplit de confiance, que la force lui ſeroit donnée pour accomplir cette promeſſe, & qu'il le combleroit de benedictions pour exécuter de grandes choſes.

Aprés l'Ordination, le nouveau Prêtre tout pénétré de cette abondance de grace & de lumieres, s'enferma dix jours de ſuite dans une étroite cellule, pour goûter à loiſir dans la retraite & la ſéparation de toutes choſes, la douceur de cette onction qu'il venoit de recevoir. Il prit avec lui la Sainte Bible, un Miſſel, & le Livre de l'Imitation, pour être la matiere de ſes converſations interieures, & pour puiſer dans ces ſources pures les idées veritables du Sacerdoce de Jeſus-Chriſt. Il eut dans cette retraite des ſentimens admirables, de grandes lumieres, & des conſolations indicibles; & quand il en ſortit, il parut plûtôt un Ange, qu'un homme.

Il offrit ſon premier ſacrifice le premier jour de l'année 1619. ce fut avec des diſpoſitions extraordinaires; le ſaint embraſement de ſon cœur ſe fit paroître ſenſiblement; il étoit comme tout hors de lui-même; ſon viſage parut tout enflammé; & montant à l'Autel pour immoler l'Agneau ſans tache, il ſembloit qu'il allât lui-même s'immoler à Jeſus-Chriſt, & ſacrifier ſa vie pour l'honneur de celui dont il recevoit tant de faveurs. Il conſerva toûjours depuis, ces grands ſentimens pour le ſaint Sacrifice de la Meſſe; & il n'en parloit jamais

mais qu'avec un certain air de transport, qui marquoit combien cette disposition étoit ferme & constante en lui.

Les grands avantages que le P. Faure avoit tirez de sa retraite, exciterent tous ses confreres à se servir du même moyen, pour se procurer les mêmes graces. Ils voulurent tous faire la retraite à son imitation, & sous sa conduite; & pour être plus à l'écart & separez de tout, ils s'aviserent de s'enfermer dans la prison du Monastere. Ce lieu qui n'avoit été destiné que pour punir des Criminels, devint la demeure des Justes, & fut changé en un Sanctuaire & en un lieu de benediction. Les Predecesseurs de ces Saints Religieux avoient fait de la Maison du Seigneur une retraite de voleurs; & ceux-ci faisoient de la demeure des voleurs, une maison de priere, où tout ne respiroit que la sainteté, & où l'on ne ravissoit que le Ciel. Enfin ces veritables serviteurs de Dieu reparoient par une penitence volontaire, dans ce lieu de supplice & de punition, l'honneur du lieu saint qu'on avoit profané si long-tems, & qu'on avoit soüillé par des crimes, qu'une prison forcée n'auroit pû suffisamment expier. Ils ne sortoient point de ces saints cachots que pour aller entendre la Messe; ils ne parloient qu'à Dieu seul, & s'occupoient sans cesse à la priere, à la lecture, & à la meditation des choses saintes. Il n'y avoit que le P. Faure qui les visitât; & c'étoit lui qui les dirigeoit; il leur portoit lui-même à manger, afin qu'ils ne fussent vûs de personne; & il ne manquoit aucune occasion de

leur procurer tout le ſecours, & de leur donner toutes les lumieres dont ils avoient beſoin.

Ces retraites firent de trés-grands fruits. Le P. Baudoüin s'en apperçevant, & ne pouvant aſſez admirer les dons de Dieu dans le P. Faure, pour la conduite des ames, il crut ne pouvoir mieux faire que de mettre les Novices entre ſes mains. Il falloit à la verité qu'il s'abſentât pour aller achever ſes études: mais comme il connoiſſoit l'ardeur de ſon zele, il étoit perſuadé qu'il ne manqueroit jamais de venir, toutes les fois que la neceſſité de cette charge l'appelleroit; & qu'il feroit plus dans une de ſes viſites, qu'un autre ne pouroit faire dans une reſidence continuelle. Tout le monde ſe trouva de même ſentiment; & chacun preſſa d'autant plus le P. Faure d'accepter cet employ, qu'on ſe procuroit par là des occaſions trés-frequentes de le voir & de profiter de ſa preſence.

Les effets firent voir qu'on ne s'étoit pas trompé, & le P. Faure pour ſatisfaire à ſes obligations, ſurpaſſa même l'attente de ſes Confreres. Il venoit preſque toutes les ſemaines viſiter ſon troupeau, & il faiſoit ces voyages à pied avec beaucoup de fatigue; il s'étonnoit lui-même que ſon corps y pût ſuffire: Mais il contoit tout cela pour rien, pourvû qu'il fût utile à ſes Freres. Le chaud, le froid, les mauvais chemins, l'interruption de ſes études, & quoi que ce pût être n'étoit capable de le retenir. Quelquefois il lui prenoit des mouvemens ſubits de zele & de ſollicitude, qui l'emportoient en quelque maniere malgré qu'il en eût: *J'irai*, diſoit-

il, *& je visiterai mes Freres les enfans d'Israël.*

Quand on le voyoit arriver, la joïe se répandoit par tout; tous les cœurs étoient consolez. Le P. Baudoüin, tout Prieur qu'il étoit, le regardoit comme l'ame de la Maison. Tout le monde assistoit à ses Conferences; on l'écoutoit comme l'organe du Saint Esprit; & ce n'étoit jamais sans répandre des larmes, qu'on le laissoit partir pour s'en retourner à Paris. Quand quelque affaire indispensable l'empêchoit de venir aux jours ordinaires, il écrivoit de longues Lettres pour suppléer à sa presence. Ces Lettres étoient lûës publiquement, on les écoutoit avec un respect plein de tendresse, on en prenoit des copies, & on en gardoit précieusement les originaux.

CHAPITRE XXI.

Les Religieux de Saint Vincent souffrent une persecution fort violente: Le P. Faure vient les consoler: La presence du Cardinal de la Roche-Foucault appaise l'orage qui s'étoit élevé.

LES choses étoient dans cette heureuse situation; la pieté, la regularité, la paix regnoient dans l'Abbaye de Saint Vincent; on en avoit banni le desordre & le libertinage; on y vivoit dans la pauvreté, la simplicité, & la joïe du Saint Esprit. Le peuple saint joüissoit de la liberté, aprés avoir long-tems gémi sous une captivité fort dure;

enfin Ifraël rebâtiffoit les murs de Jerufalem, & reparoit les ruines du Temple; l'ouvrage s'avançoit heureufement; & ce qui s'en achevoit chaque jour faifoit efperer qu'on en verroit bien-tôt la perfection. Mais le demon fut jaloux de cette grande profperité; il excita les Nations voifines contre ces Ouvriers du nouveau Temple, pour interrompre leur travail; & la neceffité les contraignit pour fe défendre, comme autrefois les Juifs revenus de la captivité de Babylone, de prendre l'épée d'une main, pendant qu'ils bâtiffoient de l'autre.

En effet, tout le monde fembla s'élever en même tems contre ces ferviteurs de Dieu, qui ne fongeoient qu'à fe fanctifier. Les libertins, qui ne trouvoient plus dans la Maifon de Saint Vincent la bonne chere & les divertiffemens qui les y attiroient auparavant; les femmes, que la clôture en avoit chaffées; le menu peuple, qui n'entroit plus dans les jardins pour en faire des jeux publics; Tous ces gens-là, dis-je, fe plaignirent chacun de la perte qu'il croyoit avoir faite, & ils formerent tous enfemble une efpece de conjuration pour les perfecuter. On parloit par tout contre ces Reformez; on les traduifoit en ridicules; on les traitoit de jeunes foux. Quand ils alloient dans la Ville, on leur faifoit des avanies, & on les accabloit d'injures.

Ce qu'il y eut de plus fâcheux, c'eft que le Grand Vicaire de l'Abbé fe joignit avec l'Official & quelques Chanoines de la Cathedrale, pour entrer dans cette confpiration generale. Ces perfon-

nes mal-intentionnées traitoient l'entreprise de la Reforme de vision bizarre, & de caprice ridicule; Ils en parloient mal par tout; & ils porterent les choses si loin, qu'ils exciterent les Officiers de la Justice Séculiere à prendre connoissance de ce qui se passoit dans Saint Vincent.

Il arriva dans ce tems-là une chose qui fit éclater ouvertement la persecution, & qui lui donna même un pretexte assez apparent. Il y avoit dans Saint Vincent un jeune Religieux qui étoit frere d'un des principaux Officiers de la Ville; Aprés la mort de l'ancien Prieur, il avoit comme les autres embrassé la Reforme; il s'étoit défait de tout ce qu'il possedoit en propre; & il s'étoit soumis à toutes les observances Regulieres. Mais comme il étoit fort leger & fort inconstant, il ne fut pas long-tems sans se repentir du bien qu'il avoit fait; il se déregla tout ouvertement, il voulut vivre à sa fantaisie, & il fut un grand sujet de larmes & d'humiliation à ses Freres. Le P. Baudoüin fit ce qu'il put pour le reduire; il en chercha tous les moyens les plus doux, & il eut pour lui des condescendances incroyables. Mais ce mauvais cœur ne put être gagné; de sorte que ne pouvant lui-même supporter son inquiétude & son chagrin, il prit la resolution de s'enfuïr; & comme la porte de la Maison étoit gardée fort exactement, s'étant hazardé de vouloir passer par dessus les murs du jardin, il tomba du haut en bas si rudement, qu'il se froissa tout le corps. En cet état il se fit porter chez son frere; & pour couvrir son libertinage &

le crime de ſon évaſion, il crioit tout haut dans les ruës que les Reformez l'avoient ainſi traité, & que c'étoient des meurtriers.

A l'inſtant même quelques jeunes Conſeillers du Preſidial, accompagnez de pluſieurs Sergens, ſe tranſporterent en l'Abbaye comme pour informer du fait. Ils furent ſuivis d'un peloton de menu peuple, & ſur tout de ceux qui ſe plaignoient le plus des Reformez pour les ſujets que nous avons dit. Chacun ſe crut tout permis dans cette occaſion; on y commit mille inſolences; on outragea les Domeſtiques de la Maiſon, & l'on n'épargna pas même un Religieux qui ſe trouva dans la mêlée. Ces Officiers laiſſerent tout faire, ſans ſe mettre en peine de réprimer cette violence; ils firent eux-mêmes beaucoup de bruit & de menaces: & voilà tout ce que produiſit leur pretenduë viſite; rien ne s'y fit dans les formes; & ce fut une pure voïe de fait.

Le Cardinal de la Roche-Foucault étoit alors en Cour pour des affaires qui regardoient le ſervice du Roy. Dés qu'il eut apris ce qui ſe paſſoit à Senlis, il prit la reſolution d'y venir exprés pour appaiſer tous ces tumultes, & pour rendre le calme à la Maiſon de Saint Vincent.

Le P. Faure, qui étoit auſſi pour lors à Paris, accourut au ſecours de ſes Freres. Il vint pour avoir part aux ſouffrances & aux merites des plus forts, & pour ſoutenir le courage de ceux dont la vertu moins forte & moins à l'épreuve, auroit pû ſuccomber à des ſecouſſes ſi violentes. » Mes Freres,

ſeur diſoit-il, croyez que Dieu veut ſe ſervir de nous "
pour ſa gloire, puis qu'il permet que nous ſoyons "
perſecutez. Que nous ſommes heureux d'être haïs "
du monde ! c'eſt une marque que nous ne ſommes "
plus à lui; s'il nous perſecute, c'eſt que nous ſom- "
mes ſes ennemis. Bâtiſſons l'édifice de nôtre Refor- "
me ſur la pierre ferme d'une eſperance unique aux "
biens de l'autre vie; les pluïes, les vents & les "
tempêtes ne pouront jamais l'entraîner. Quand on "
veut entreprendre quelque choſe de grand pour la "
gloire de Dieu, il faut comter pour rien les peines "
& les difficultez. Allons, mes Freres, ſuivons Jeſus- "
Chriſt ſur le Calvaire; nous ne meritons rien qu'en "
ſouffrant pour ſon amour. "

M. le Cardinal arriva quelques jours aprés le P. Faure, & ce fut trés à propos : car on étoit encore ſur le point de faire une viſite dans Saint Vincent auſſi tumultueuſe que la premiere. Des Maçons qui travailloient dans la Maiſon, avoient pris des morceaux rompus de quelques anciennes tombes pour faire des marches à la deſcente du Jardin; on publia que les Reformez renverſoient tout dans l'Abbaye; qu'ils en avoient ôté tout le plomb, qu'ils détruiſoient les Chapelles, qu'ils abatoient les Autels, qu'ils violoient les ſepultures; qu'ils avoient deſſein d'abatre le clocher, de fondre les cloches, de vendre les plus beaux ornemens, & de rendre leur Egliſe comme étoit celle des Capucins. Sur ces bruits, quoi qu'ils fuſſent ſans apparence, l'Official pouſſé par le Grand Vicaire de l'Abbé, ſe diſpoſoit à faire une deſcente ſur les

lieux ; & les Officiers du Presidial songeoient à faire la même chose. Mais le Cardinal les obligea de surseoir ; & leur dit qu'il vouloit lui-même faire cette visite, pour leur donner satisfaction sur leurs plaintes, & pour remedier à tout le mal qu'il trouveroit dans cette Maison.

Il se transporta donc à Saint Vincent dés le lendemain de son arrivée, suivi de quantité de gens trés mal intentionnez pour la Reforme ; ils tâchoient d'aigrir son esprit ; ils grossissoient les choses dont ils accusoient les Reformez ; ils lui faisoient remarquer tout ce qu'ils croyoient pouvoir lui déplaire. Mais ce Prelat regardant les choses sans prévention, reconnut que toutes les innovations qu'avoient fait ces bons Religieux, étoient d'avoir fermé leur Maison, d'en avoir chassé les femmes, d'avoir banni de chez eux les débauches & les dissolutions ; & qu'enfin tout ce prétendu renversement dont on les accusoit, ne consistoit que dans quelques petits ajustemens, qu'ils avoient fait avec trés-peu de dépense, & qui rendoient cependant leur Eglise plus propre, & leur Maison plus commode pour les pratiques Regulieres. Ainsi, bien loin de les blâmer, il leur donna de grandes loüanges, leur fit mille caresses, & les exhorta à continuer ce qu'ils avoient si heureusement commencé.

Cela chagrinoit fort la plûpart de ceux qui accompagnoient le Cardinal ; & quelques uns ne pouvoient s'empêcher de revenir toûjours à la charge. Quand il passa par cette porte où l'on avoit mis

pour

pour marche un morceau de Tombe, on lui fit lire ces mots, qui paroiſſoient encore: CY GIST; il ne fit que rire de cela, & il ne répondit point autrement, qu'en ajoûtant ces paroles, *Celui qui n'eſt pas ici.* Puis reprenant un air plus grave & plus ſerieux: « Meſſieurs, dit-il à quelques Conſeillers qui étoient preſens, vous ne me dites rien de beaucoup d'autres innovations plus importantes que ces Religieux ont faites dans leur Abbaye; car je ne voy plus ici de joüeurs dans le Chapitre, de buveurs dans le Cloître, & de femmes dans toute la Maiſon, comme j'en ai vû de mes propres yeux il n'y a que quatre ou cinq ans. » Il y en eut qui lui dirent que tous ces Reformez n'étoient que de jeunes gens. *Tant mieux*, dit-il, *ils en dureront davantage.* Enfin ce bon Prelat n'épargna rien pour témoigner à tout le monde qu'il ſe declaroit le protecteur de ces Religieux injuſtement perſecutez, & qu'il les défendroit envers & contre tous.

Cela fit tout-à-fait ceſſer la tempête; & les choſes changerent tellement de face, qu'ils auroient pû ſe vanger, s'ils avoient voulu, de ceux qui les avoient troublez avec tant d'injuſtice. On leur conſeilla même de prendre à partie les Officiers qui avoient fait, contre toutes les formes, cette viſite ſeditieuſe dans leur Maiſon. Mais ils firent voir en cette rencontre que leur Reforme ne conſiſtoit pas ſeulement dans une regularité exterieure; mais qu'elle étoit fondée ſur une vertu réelle, & ſur les plus ſolides maximes de Jeſus-Chriſt. Le P. Faure répondit qu'ils étoient contens qu'on les laiſſât en

paix; qu'ils ſeroient bien fâchez de rendre le mal pour le mal; & que bien loin de ſe vouloir vanger, ils vouloient ſe ſervir du repos que la protection de M. le Cardinal leur procuroit, pour prier Dieu qu'il comblât de benedictions, ceux qui les avoient maudits & perſecutez.

Au reſte, comme Dieu n'avoit permis cette tempeſte, que pour éprouver la patience de ſes ſerviteurs, ils en tirerent de grands avantages pour leur avancement dans la vertu. Le monde commença même à ſe déſabuſer des fauſſes impreſſions qu'il avoit pris d'eux; & le Cardinal en particulier ayant connu dans cette occaſion l'excellence de leur vertu, & le bien que la Reforme avoit produit dans cette Maiſon, fut plus que jamais dans le deſſein de les proteger; & l'on peut dire que celui qu'il prit quelque tems aprés de ſe ſervir d'eux pour reformer l'Abbaye de Sainte Geneviéve de Paris, & même tout l'Ordre dans la ſuite, fut un effet de cette viſite, dont il avoit été ſi content.

CHAPITRE XXII.

Le P. Faure retourne à Senlis aprés ſes études : Ce qu'il y fait : Il prêche pluſieurs fois avec applaudiſſement dans la Cathedrale : On le fait Souprieur: ſes occupations.

QUAND le P. Faure eut pris le degré de Bachelier, il revint auſſi tôt à Saint Vincent,

comme nous l'avons dit cy-dessus, malgré les sollicitations de sa famille, qui vouloit absolument qu'il poussât jusqu'au Doctorat. Ce fut pour lui une joïe inconcevable de se voir réuni avec ses Freres; & ses Freres de leur côté furent ravis de le posseder enfin tout-à-fait. Il commença aussi-tôt à mettre la main à l'œuvre, & il s'appliqua tout entier à la conduite de son troupeau; l'éducation des Novices & des jeunes Religieux lui paroissoit la chose du monde la plus importante pour la conservation des societez Religieuses, & il croyoit qu'on ne devoit rien épargner pour cela. L'idée qu'il s'étoit faite de la maniere de les élever étoit trés juste, & il la suivoit trés-parfaitement. Il croyoit que la premiere chose à quoi l'on dût penser, étoit de fonder leur pieté sur des principes solides, de les remplir des maximes de l'Evangile, de leur faire goûter la doctrine de Jesus-Christ, & de leur apprendre les grandes obligations de tous les Chrétiens; parce, disoit-il, que la vie Religieuse doit être fondée sur la vie Chrétienne, & que celui qui n'est pas bon Chrétien, ne peut pas être bon Religieux. Il croyoit à la verité qu'on devoit les instruire de toutes les pratiques regulieres; qu'il falloit regler leur exterieur, les rendre modestes & retenus, les porter à l'observance fidele des moindres choses; mais il étoit persuadé que tout cela serviroit de peu, si l'on n'avoit soin d'établir leur Religion sur les veritez fondamentales. » Faire au- «
trement, disoit-il, c'est bâtir sur le sable; on verra «
pendant quelque tems un assez bel édifice, & dont «

» l'apparence pourra fraper les yeux durant le No-
» viciat : Mais les premiers vents & les premieres tem-
« pêtes renverseront tout ; & cette vertu sans fonde-
» ment tombera par terre dés la moindre secousse.

Il avoit un trés-grand soin d'instruire les Novices, & de former Jesus-Christ dans leur cœur, en leur prêchant sans cesse ses maximes. Il ne manquoit jamais de leur faire une exhortation tous les jours, & quelquefois il en faisoit deux ; elles étoient si belles, si touchantes & si utiles, que tous les Religieux y assistoient pour en profiter. On étoit ravi de l'entendre parler de Dieu, parce qu'il le faisoit d'une maniere si vive & si remplie d'onction, qu'il persuadoit autant par son air, par son visage, & par le feu qui sortoit de ses yeux, que par la force de ses raisons, & par la verité de sa doctrine.

Au reste, il ne regardoit pas ces instructions publiques & generales, comme la principale partie de son ministere; mais il en faisoit consister l'essentiel dans la conduite particuliere. Son talent principal étoit de penétrer dans les esprits, & d'entrer dans les cœurs ; la connoissance des esprits lui faisoit trouver infailliblement l'endroit par où chacun pouvoit être gagné, & la maniere de le conduire ; & le pouvoir qu'il avoit sur les cœurs, les rendoit susceptibles de toutes les impressions, qu'il vouloit leur donner. On ne pouvoit rien ajoûter à sa charité, à sa vigilance, à son application, & à sa sollicitude continuelle. Ses travaux étoient sans relâche ; & rien ne lui coûtoit, pourvû qu'il servît Dieu & ses Freres.

Dans le tems qu'il étoit ainſi occupé à remplir les devoirs de ſa charge, il fut quelque fois prié de prêcher à la Cathedrale; ce qu'il fit avec un applaudiſſement general: car il avoit toutes les parties de l'Orateur Chrétien, l'érudition ſacrée & profane, beaucoup de connoiſſance des ſaintes Ecritures, la memoire admirable, une grande facilité de s'exprimer, beaucoup d'éloquence naturelle, l'air touchant & plein d'onction, les manieres vives & perſuaſives; en un mot, tout ce qui peut ſervir au miniſtere de la parole. M. le Cardinal ne manquoit aucuns de ſes Sermons, quand il étoit à Senlis; car comme ce Prelat s'étoit declaré ſi hautement pour la Reforme de Saint Vincent, il étoit ravi de la voir fleurir.

Au mois d'Août de l'année 1621. le P. Baudoüin penſa mourir d'une rupture de veine. Cet accident l'ayant mis hors d'état, pour quelque tems, d'aſſiſter aux exercices de la Communauté, & de vacquer aux fonctions de ſa charge, on délibera ſur le choix d'un Souprieur; les voix tomberent unanimement ſur le P. Faure, qui ſe vit par là chargé du ſoin de toute la Maiſon. Mais plus ſes occupations ſe multiplioient, plus on voyoit qu'il étoit capable de faire beaucoup davantage. Il étoit par tout, il animoit tout, rien n'échapoit à ſes ſoins, à ſon application, à ſa ſollicitude, à ſa vigilance; & cependant on eût dit à le voir qu'il n'avoit rien à faire, ſon eſprit étant beaucoup ſuperieur à toutes les choſes qu'il faiſoit, & ſa charité pouvant tout embraſſer.

Il avoit à conduire en même-tems des Novices, de nouveaux Profez, & de jeunes Prêtres; il falloit à l'égard de toutes ces personnes des conduites toutes differentes; il falloit manier tous ces esprits, selon la diversité de leurs dispositions & de leurs états; il falloit donner à chacun des instructions qui leur fussent propres; mais rien de tout cela n'étoit capable de l'embarasser. Il faisoit tous les jours des Conferences de toutes les sortes, sur la vie spirituelle, sur la Sainte Ecriture, sur la Doctrine Chrétienne, sur les Belles-Lettres, sur la Philosophie; sur tous les sujets en un mot, qui pouvoient convenir aux differentes personnes dont il étoit chargé. Et bien loin de paroître occupé de toutes ces choses, il en entreprenoit encore d'autres chaque jour; Il fit une explication de la Regle de Saint Augustin, & il l'éclaircit par des Notes fort utiles; il dressa la premiere ébauche de ses Constitutions; il entreprit un Livre, auquel il donna le titre de *Directoire des Novices*.

Ce Livre comprend des instructions pour les Novices sur toutes les choses qu'ils doivent sçavoir, sur les veritables principes de leur Vocation, sur les principaux devoirs de l'état Religieux, sur toutes les parties de la vie spirituelle, sur la pratique de tous les exercices de pieté, sur les veritables dispositions d'esprit avec lesquelles on doit s'acquiter des observances Regulieres. Le P. Faure y parle de toutes ces matieres d'une maniere trés-solide, établissant toûjours ses regles de conduite sur les veritables principes, raisonnant juste sur toutes cho-

ſes, n'outrant jamais les maximes, & s'attachant uniquement à la verité. Son ſtyle eſt ſimple & ſans ornement, conformément aux matieres qu'il traite, & aux perſonnes pour qui il écrit; mais il eſt vif, touchant, tendre & plein de l'onction de l'Eſprit de Dieu. Les changemens qui ſont arrivez dans la langue, font qu'on n'y trouve pas cette pureté & cette élegance qui regne aujourd'hui dans les Livres; mais en recompenſe on y voit un certain air de ſainteté & de pieté, qui ſe trouve rarement ailleurs, & qui touche extrémement les perſonnes qui ont le goût des choſes ſpirituelles.

CHAPITRE XXIII.

La reputation de la Reforme de Saint Vincent fait que le nombre des Religieux s'y multiplie. L'Abbé de Chancellade vient y paſſer quelque tems : Le P. de Mataincourt y envoye un de ſes Religieux : Le Prieur d'Angers y fait un voyage dans le deſſein de Reformer ſa Maiſon.

DIEU verſa une ſi grande abondance de benediction ſur les travaux du P. Faure, que la Maiſon de Saint Vincent, qui peu de tems auparavant avoit été dans un décri univerſel, répandit par tout une odeur de ſainteté, qui lui acquit beaucoup de reputation, & qui la rendit plus fameuſe qu'elle n'avoit jamais été auparavant. Il y vint de toutes parts des perſonnes de tout âge & de toute condition

pour embrasser la vie Religieuse dans une si sainte Compagnie. Le P. Faure qui étoit chargé d'examiner ceux qui se presentoient, n'avoit égard pour les recevoir, qu'à leur Vocation, & aux qualitez necessaires à l'Etat qu'ils vouloient embrasser. Et dés qu'il voyoit qu'on avoit un vrai dessein d'aller à Dieu, qu'on ne cherchoit dans la Religion que son salut & la sainteté, & qu'on demandoit l'habit avec un zele humble & perseverant, il passoit facilement sur les autres articles moins importans.

Parmi ceux qui vinrent se refugier dans cet azyle, sur la reputation de la saintetеté qui y fleurissoit, il y eut plusieurs Chanoines Reguliers de differentes Maisons, qui ne pouvant plus supporter les desordres qu'ils voyoient chez eux, & voulant assurer leur salut, venoient chercher la regularité & la vertu dans ce lieu, où il sembloit qu'elle eût voulu choisir sa retraite. Il en vint des Abbayes de la Victoire, de Châge, de Nôtre-Dame de Vaas, de Saint Jean des Prez en Bretagne, du Jard proche Melun, de Saint Cheron de Chartres, &c. Le P. Faure recevoit ces saints refugiez avec des démonstrations si tendres de charité & d'affection, que quand ils n'auroient pas eu dessein d'embrasser une vie parfaite, il les y auroit portez par l'attrait invincible de son extrême douceur & de son admirable bonté, & par cet accueil si prévenant & si charitable qu'il leur faisoit.

On voyoit souvent venir à Saint Vincent des Religieux de plusieurs Maisons de Chanoines Reguliers,

liers, pour y prendre l'air de la Regularité, pour s'instruire des veritables obligations des Chanoines Reguliers, & pour apprendre sous la conduite du P. Faure les regles de la vie spirituelle. M. le Cardinal de la Roche-Foucault ayant été fait Abbé de Sainte Geneviéve de Paris en l'année 1619. & ayant resolu de la reformer & de la mettre sur le même pied qu'étoit celle de Saint Vincent; il crut qu'un des meilleurs moyens dont il pouvoit se servir pour cela, étoit d'obliger les Religieux de Sainte Geneviéve d'aller à Saint Vincent pour voir ce qui s'y faisoit, & pour y prendre l'idée d'une vie Reguliere & conforme à leur profession; de sorte que dans l'espace de moins d'une année, ils y vinrent presque tous les uns aprés les autres, soit par curiosité, soit par complaisance pour M. le Cardinal, soit aussi pour s'édifier, & pour apprendre dans de si beaux exemples, les veritables obligations de leur état.

Sur la fin de cette même année, qui fut l'an 1621. on y envoya quatre Novices de l'Abbaye de Nôtre-Dame d'Eu, pour y être élevez dans la regularité: mais comme cette affaire eut des circonstances assez considerables, nous en parlerons separément dans un autre endroit.

Alain de Solminiac Chanoine Regulier & Abbé de Nôtre-Dame de Chancelade, qui fut depuis Evêque de Cahors, dont la vie a été remplie de vertus admirables, & qui est mort dans une grande reputation de sainteté, avoit connu le P. Faure à Paris, & avoit conversé diverses fois avec lui;

ainsi quand il eut apris de Messieurs du Val & de Gamache, sous qui il avoit fait sa Theologie, aussi bien que le P. Faure, les merveilleux progrés que la Reforme de Saint Vincent avoit faits sous sa conduite, il resolut d'y aller lui-même, dans le dessein de suivre un si bon modele pour la Reforme de son Abbaye; & il pria le P. Faure qu'on le reçeût à Saint Vincent pour quelques mois, afin qu'il pût prendre dans une Maison si bien reglée, tout l'esprit de regularité qu'il vouloit inspirer aux autres. On ne fit aucune difficulté là-dessus; & on le reçut avec toute sorte de cordialité. Rien ne fut plus édifiant que la conduite de ce saint Abbé, pendant le tems qu'il y demeura; il suivoit regulierement toutes les observances, il étoit le premier à tout, & il ne se distinguoit en rien, sinon par sa pieté & l'excellence de ses vertus; il transcrivit de sa propre main tous les Reglemens de la Maison, pour les introduire dans la sienne; il fit de grandes instances pour avoir quelques Religieux de Saint Vincent, qu'il eût souhaité d'emmener avec lui pour commencer sa Reforme; en un mot, il donna toutes les marques possibles de l'estime qu'il faisoit de la sainteté de cette Maison; & quand il en sortit au bout de trois mois, il voulut emporter avec lui des Lettres d'Association & de Confraternité.

Environ dans le même tems le P. Fourrier de Mataincourt travailloit à la Reformation des Chanoines Reguliers de Lorraine. C'étoit un grand serviteur de Dieu, qui n'envisageoit que la gloire de

Jesus-Christ, & qui agissoit en tout avec un parfait désinteressement. Ayant apris qu'il se passoit dans l'Abbaye de Saint Vincent quelque chose de semblable à ce qu'il avoit entrepris dans son païs, il y envoya tout exprés le P. Guy le Mullier, qui fut depuis General de sa Congregation, pour sçavoir plus précisément ce qui en étoit; pour s'instruire des Reglemens de cette nouvelle Reforme; & pour consulter ceux qui l'entreprenoient; afin, disoit-il, de profiter de leurs lumieres, & de suivre leurs exemples. Ce Religieux s'acquita parfaitement de sa commission, observa tout, & ne laissant passer quoi que ce fût. Mais le P. Faure de son côté tira de grands avantages de ses entretiens; car il apprit de lui non seulement qu'elle étoit la sainteté du P. de Mataincourt, mais qu'elles étoient ses vûës pour le rétablissement de l'Ordre Canonique; les desseins qu'il avoit pour l'éducation des jeunes Religieux, pour entretenir les autres dans l'esprit de pieté, pour en former qui fussent capables de servir le prochain dans l'administration des Cures. Ces conversations plurent extrémement au P. Faure, & lui furent trés-utiles. Il conçeut une grande veneration pour ce Saint homme dont on lui disoit tant de bien; l'exemple de ses grandes vertus le picqua d'une sainte émulation; & il lia avec lui une amitié trés étroite, & un commerce de Lettres trés-frequent. Enfin sans le malheur des Guerres qu'il y eut pour lors entre la France & la Lorraine, on auroit vû bien-tôt les deux Congregations se réunir en une seule, & ces deux grands

serviteurs de Dieu disputer à qui se soumettroit l'un à l'autre.

Le P. Philippe Gallet Prieur Titulaire de l'Abbaye de Toussaints d'Angers, qui avoit resolu de Reformer sa Maison, vint aussi lui-même à Saint Vincent quelque tems aprés, pour y prendre l'idée d'une parfaite regularité. Dés qu'il y fut, il suivit la Communauté dans tous les exercices, assista regulierement aux Conferences du P. Faure, remarqua trés-soigneusement tout ce qu'il vit pratiquer dans cette sainte Maison, se fit même transcrire ces pratiques, pour les introduire dans sa Communauté; & demanda avec beaucoup d'instance qu'on lui donnât des Religieux pour l'aider dans son entreprise.

CHAPITRE XXIV.

Plusieurs autres personnes viennent à Saint Vincent, attirez par l'odeur de la sainteté des Religieux : La plûpart y font des retraites sous le P. Faure : Transports de joïe de Monsieur Ransson à la vûë du changement de cette Abbaye.

LA grande pieté des Chanoines Reguliers de Saint Vincent n'attira pas seulement dans leur Maison quantité de Religieux de leur Ordre; mais cette bonne odeur se répandant par tout, elle y fit aussi venir un grand nombre d'Ecclesiastiques Seculiers & de personnes considerables, qui

conduits par une ſainte curioſité, venoient admirer dans un changement ſi promt, la puiſſance & les miracles de la grace de Jeſus-Chriſt.

Monſieur de la Place, Aumônier de la Reine Marie de Medicis, Abbé Commendataire de Nôtre-Dame d'Eu, fut un des premiers qui voulut prendre part à cette benediction. Il vint à Saint Vincent la veille de Saint Auguſtin; la modeſtie des Religieux dans la celebration des divins Offices, & l'onction qui paroiſſoit dans toutes leurs manieres, le toucha ſi fort, qu'il en demanda quatre pour commencer la reformation de ſon Abbaye, qu'il avoit deſſein d'entreprendre.

L'Abbé de Clair-Fontaine étant venu peu de tems aprés paſſer quelques jours à Saint Vincent, pour être lui-même témoin des merveilles dont on lui avoit fait le recit; il fut ſi édifié de ce qu'il y vit, qu'il demanda auſſi avec inſtance des Religieux pour peupler ſon Abbaye.

L'on vit encore dans cette Maiſon pour le même ſujet Monſieur de Tanouarn Abbé Commendataire de Monfort en Bretagne, qui reforma depuis ſon Abbaye ſur le modele de celle-ci, en y établiſſant des Religieux du P. Faure.

Le ſerviteur de Dieu, M. Bourdoiſe, qui avoit logé le P. Faure pendant les quatre années de ſes études, & qui voyant ſes grandes vertus, avoit prédit qu'il ſeroit un jour un grand inſtrument de la gloire de Dieu pour la reformation de ſa Maiſon, & peut-être de tout ſon Ordre; ayant appris les choſes admirables que Dieu avoit faites à Saint

Vincent par ſon moyen, lui écrivit, & au P. Baudoüin ſon collegue, des Lettres de congratulation; elles étoient pleines de témoignages d'une ſainte joïe, & il
» leur y donnoit de grandes loüanges. » Il les appelloit
» les nouveaux Eſdras, qui avoient rétabli la Loy de
» Dieu, & fait revivre ſon culte; les nouveaux Ma-
» chabées, qui avoient purifié le Temple & relevé
» ſes ruines; les deux Oliviers de l'Apocalipſe plan-
» tez devant le Seigneur, & les deux chandeliers ex-
» poſez pour éclairer dans le Sanctuaire. » Il ne fut pas content de témoigner ainſi ſa joïe de loin; mais il voulut venir à Saint Vincent, pour ſatisfaire ſes propres yeux par la vûë d'un ſpectacle ſi édifiant: *J'irai*, diſoit-il, *& je verrai cette grande viſion*. Quand il fut arrivé, & qu'il eut vû les choſes par lui même, il ne put retenir les tranſports de ſa joïe, ſes larmes coulerent en abondance; & dans une eſpece de raviſſement, il s'écria tout haut avec ces paroles du Prophete: *Réjoüiſſez-vous, ſterile, pouſſez des cris de joïe, vous qui n'enfantiez point; car celle qu'on avoit délaiſſée, produira plus d'enfans que celle qui avoit un mary*. Ce ſaint homme demeura quelques jours à Saint Vincent, ſuivant par tout la Communauté, & ne manquant à aucune des regularitez, admirant toûjours de plus en plus cette charité ſi fervente avec laquelle on y ſervoit Dieu, & ne pouvant preſque ſe reſoudre à quitter une ſi ſainte Compagnie.

Quand il fut de retour dans ſon Seminaire, il étoit ſi plein de ce qu'il avoit vû, qu'il en parloit à tout le monde. Il envoya preſque tous les Eccle-

ſiaſtiques de ſa Communauté à Saint Vincent, pour y faire des retraites, & pour y apprendre la pratique des Ceremonies de l'Egliſe, qui s'y faiſoient en perfection. Il excitoit tous les autres Eccleſiaſtiques de ſa connoiſſance à faire la même choſe, & beaucoup s'y portoient d'eux-mêmes. De ſorte qu'on voyoit en ce tems-là dans le Chœur de Saint Vincent beaucoup de ces perſonnes diſtinguées par leur âge, leur qualité & leur merite, qui portoient le ſurplis, qui ſuivoient exactement l'Office, & qui pratiquoient les Ceremonies comme ils les voyoient pratiquer à ces ſaints Religieux. Il y en avoit même qui ſe mêloient parmi les Novices, pour apprendre avec eux les choſes qui regardoient le culte des Autels & la celebration des divins Offices.

La plûpart de ces perſonnes faiſoient des retraites; & le P. Faure étoit chargé de les diriger. Ce n'étoit pas une choſe peu difficile, d'être obligé de traiter à tout moment avec tant de perſonnes ſi differentes; mais rien n'étoit capable de l'embaraſſer. Il avoit l'art de s'inſinuer ſans peine dans les eſprits & dans les cœurs; il demandoit conſeil, pour le donner; il propoſoit des difficultez pour les reſoudre; il ne parloit point dogmatiquement & comme en décidant, ſur les points délicats dont il falloit traiter dans ces directions; mais il interrogeoit comme pour s'inſtruire, & il conduiſoit inſenſiblement ceux à qui il parloit, à répondre ce qu'il penſoit lui-même, & ce qu'il avoit deſſein de leur conſeiller. Par cette ſageſſe & cette ſainte dexterité, il venoit à bout de tout, & il donnoit de grands

ſoulagemens aux ames. Il profita beaucoup lui-même dans cet exercice, & il diſoit depuis que ç'avoit été-là ſon Noviciat pour la Superiorité.

Au reſte ce qu'il faiſoit pour ces perſonnes de dehors, ne le déroboit pas à ſes Freres; il trouvoit dans l'activité de ſon zele de quoi ſatisfaire parfaitement à tout. Sa principale occupation, ſes principaux ſoins, le plus continuel exercice de ſa charité regardoit ceux dont Jeſus-Chriſt l'avoit principalement chargé; & ce qui lui reſtoit de tems aprés ces occupations eſſentielles, il le donnoit aux autres perſonnes que la Providence lui adreſſoit; & il eſt certain que ce partage fit ſi peu de tort aux Religieux dont il avoit la conduite, qu'au contraire on ne vit jamais tant de ferveur, tant de zele, tant d'exactitude, tant de ſimplicité dans l'obéïſſance, tant de dégagement dans la pauvreté, tant d'ardeur dans la penitence, tant de deſir de la ſainteté, qu'il en parut pour lors dans ſes Novices & dans les Profez de tout rang.

Monſieur Ranſſon, qui depuis ſa délivrance avoit toûjours entretenu commerce avec ſes anciens Diſciples, avant même que la Reforme eût pris le deſſus; qui leur avoit ſouvent écrit pour les encourager à ſouffrir; & qui les étoit venu voir quelquefois pour les conſoler dans leurs ſouffrances: Ce ſaint homme, dis-je, ayant appris les grandes benedictions que Dieu avoit verſées ſur ſes travaux, il en reçut une ſi grande joïe, qu'il n'avoit point de paroles pour l'exprimer. Il étoit pour lors occupé à la viſite du Dioceſe de Beauvais, par commiſſion de ſon Evêque;

Evêque; mais dés auſſi-tôt qu'il put être libre, il vint dans ſa chere Maiſon de Saint Vincent, (c'eſt ainſi qu'il avoit coûtume de l'appeller,) pour recueïllir la moiſſon de tant de larmes & de gémiſſemens, & pour voir l'accompliſſement des prédictions qu'il avoit faites.

Quand il vit ce grand nombre de Religieux dans la Maiſon, la reparation des lieux Reguliers, l'obſervance de la diſcipline, l'exactitude du ſilence, la modeſtie & l'uniformité des habits, la ſimplicité & la frugalité de la table, la ſainteté des converſations; la pratique de l'Oraiſon, des Conferences & des autres exercices ſpirituels; la propreté de l'Egliſe, des Autels & des ornemens; la pieté, l'onction, la reverence dans la celebration des divins Offices: Mais ſur tout quand il vit la charité parfaite qui regnoit dans cette Maiſon, l'union tendre & pleine d'affection, qui ne faiſoit qu'un cœur & qu'une ame de tous ceux qui la compoſoient; quand, dis-je, il vit toutes ces choſes, & qu'il ſe mit à comparer cet état, avec ce qu'il avoit vû quelques années auparavant, il crut voir un nouveau monde; il fut comme tranſporté hors de lui-même; l'excés de ſa joïe lui fit répandre quantité de larmes; il ſerroit étroitement le P. Baudoüin & le P. Faure en les embraſſant; il ſe jettoit à leurs pieds pour adorer en eux la puiſſance de la grace. *O Seigneur*, diſoit-il, *que vous êtes admirable! que vos œuvres ſont pleines de miracles! que vous faites de grands prodiges, quand il vous plaît!* Il beniſſoit les opprobres qu'il avoit ſoufferts, les liens qu'il avoit portez, les tra-

vaux qu'il avoit endurez, dont il voyoit des ſuites ſi heureuſes. Enfin ce ſaint homme ſe retira plein de conſolation, prédiſant des ſuccés encore plus avantageux, & ſe promettant à lui-même de venir un jour ſe retirer avec ſes Diſciples, & de mourir entre leurs bras.

CHAPITRE XXV.

Les Religieux de Saint Vincent portent leur Reforme dans l'Abbaye de Nôtre-Dame d'Eu, & dans celle de Clair-Fontaine.

UNE des choſes que M. Ranſſon avoit prédites aux Religieux Reformez de Saint Vincent, avant même qu'ils fuſſent maîtres de l'Abbaye; c'étoit qu'ils étendroient leur Reforme, & qu'ils la porteroient dans les autres Maiſons de l'Ordre. On commença de voir l'accompliſſement de cette eſpece de prophetie dés l'année 1621. qui fut celle de l'élection du P. Faure à la charge de Soûprieur.

L'Abbé de Nôtre Dame d'Eu vint à Saint Vincent, comme nous l'avons dit, & demanda des Religieux pour la Reforme de ſon Abbaye. L'on délibera ſur cette demande, & comme on ne conſulta dans cette déliberation que les vûës de Dieu, que le deſir qu'on avoit de procurer ſa gloire, que le zele ardent qu'on reſſentoit pour le rétabliſſement de l'Ordre Canonique, on n'eut pas de pei-

ne à conclure qu'il falloit donner à cet Abbé la ſatisfaction qu'il demandoit. L'on en prit d'autant plus volontiers la reſolution, que cette Abbaye étant une des plus conſiderables de l'Ordre, il y avoit aſſez d'apparence qu'en y mettant la Reforme, cela pouroit donner un premier mouvement pour le rétabliſſement de la diſcipline reguliere dans une grande partie des autres. Le P. Faure fut donc choiſi pour aller reconnoître cette nouvelle terre; & comme l'on deſiroit à Saint Vincent d'avoir des Reliques de Saint Laurent Chanoine Regulier, Archevêque de Dublin & Primat d'Hibernie, dont le corps entier étoit à Nôtre-Dame d'Eu, l'on prit cette occaſion pour l'y envoyer. Il partit avec une Requeſte & une Commiſſion pour faire la demande de ces Reliques; & étant arrivé, il fut trés-bien reçeu des anciens Religienx, qui ne ſe doutoient pas de l'autre deſſein qui l'amenoit, & qui ne ſçavoient rien de ce qu'entreprenoit leur Abbé. Pendant qu'ils déliberoient ſur la Requeſte, le P. Faure obſerva tout, & ne put retenir ſes larmes, en voyant la deſolation de la Maiſon de Dieu; plus il y remarquoit de mal, plus ſon cœur s'enflammoit de zele pour en procurer le rétabliſſement. On lui accorda ſans peine ce qu'il demandoit, & il emporta avec lui une côte de Saint Laurent. Les Religieux de Saint Vincent furent ravis de le revoir chargé de ce fruit précieux de la terre qu'il avoit viſitée; & quoi qu'il ne diſſimulât pas les difficultez qu'il y auroit à ſurmonter pour s'y introduire, on conclut unanimement qu'il falloit entreprendre cette conqueſte.

Le zele de ces Religieux parut beaucoup dans cette rencontre; car il n'y en eut pas un qui ne s'offrît à ſuivre le P. Faure dans une entrepriſe ſi difficile. Chacun deſiroit d'avoir part aux travaux de Jeſus-Chriſt, & plus il y avoit à ſouffrir pour ſa gloire, plus ils marquoient d'empreſſement pour être du nombre de ceux qui auroient cet honneur. Il y eut même entr'eux une conteſtation de charité à qui ſeroit de la partie, chacun voulant décharger ſon Frere de ce qu'il y auroit à endurer, & voulant ſe charger ſoi-même de ce qu'il vouloit épargner aux autres.

Cependant l'Abbé diſpoſa toutes choſes; & lors qu'il les crut en état, il vint lui-même à Saint Vincent prendre le P. Faure & les Religieux qu'on lui avoit promis. Il les mena dans ſon caroſſe, malgré toutes les inſtances qu'ils purent faire pour obtenir d'aller à cette premiere Miſſion d'une maniere plus Apoſtolique; & le voïage dura quatre jours. Dés qu'ils furent arrivez, il fallut eſſuyer un orage; car les anciens Religieux, qui ne s'attendoient à rien moins qu'à recevoir ces nouveaux hôtes, ne les ſaluerent qu'avec des d'injures; & leur inſolence alla ſi loin, que ſans reſpecter l'Abbé qui étoit preſent, ils les menacerent d'en venir aux dernieres violences, s'ils mettoient le pied dans la Maiſon. De ſorte que l'Abbé lui-même ne jugeant pas à propos de ſe commettre avec ces emportez, & d'expoſer ces bons Religieux à la premiere fougue de cette fureur, il les retira chez lui, juſqu'à ce qu'il pût les introduire paiſiblement.

Ce ne fut pas là la ſeule épreuve dont Dieu ſe ſervit pour exercer la patience de ſes ſerviteurs; Il y en eut deux qui tomberent dangereuſement malades; ce qui cauſa beaucoup d'affliction au P. Faure, & le fit preſque deſeſperer du ſuccés de cette affaire, dont le retardement les reduiſoit en de trés fâcheuſes extrémitez. Cependant il eut recours à Dieu dans le plus fort de ſa douleur, & s'allant ſouvent proſterner devant le tombeau de Saint Laurent, il en obtint la gueriſon de ſes malades par une eſpece de miracle, dans un tems où il n'y avoit point d'apparence qu'ils duſſent guerir ſi promtement.

Cette protection du Ciel qui lui vint ſi à propos, lui fit croire que tout finiroit peut-être mieux que cela n'avoit commencé. En effet peu de tems aprés les choſes parurent changer entierement de face: l'Archidiacre de Roüen vint faire la viſite dans l'Abbaye; il exhorta vivement les anciens à travailler eux-mêmes à rétablir l'ancienne diſcipline dans leur Maiſon; il leur fit voir le pouvoir qu'il avoit de l'Archevêque de Roüen pour y faire recevoir le P. Faure avec ſes Religieux, & il diſpoſa tellement leurs eſprits, qu'ils ſe reſolurent enfin à ſe ſoumettre. De ſorte que l'Abbé ayant agy de ſon côté pour mettre toutes choſes en état, on fit un Acte de la reception des Reformez, par lequel ils étoient *immatriculez* & faits membres de l'Abbaye, comme les autres Religieux; en ſorte neanmoins qu'il leur étoit permis d'en ſortir quand bon leur ſembleroit, en cas que la Reforme ne pût s'établir;

ſans que les autres puſſent au contraire les obliger à ſe retirer, ſous quelque pretexte que ce fût. Cet acte fut ſigné des uns & des autres, & l'affaire parut ainſi conſommée. Chacun même ſe retira dans la penſée que le bon exemple des uns pouroit enfin gagner les autres, & les porter à la Reforme. En effet, les anciens ſemblerent peu à peu s'accoûtumer avec les Reformez; & au lieu que d'abord il les avoient reçeus avec toute ſorte d'inſultes, ils tâcherent dans la ſuite de les combler de civilité, d'amitié, & de bons traitemens. Il ſe fit même une eſpece de Confraternité entre l'Abbaye d'Eu & celle de Saint Vincent; enſuite de laquelle on envoya quatre Novices d'Eu à Senlis, en la place des quatre Religieux de Senlis qui devoient demeurer dans cette Maiſon.

Le P. Faure ayant terminé cette affaire, & la croyant bien affermie, il s'en retourna ſans differer; laiſſant à tout le monde une grande opinion de ſa vertu, de ſa ſageſſe, de ſa probité, de ſa droiture & de ſon zele incomparable pour la gloire de Jeſus Chriſt: Il emmena avec lui les quatre Novices; & il r'entra dans Saint Vincent comme en triomphe, avec ces glorieuſes dépoüilles de la conqueſte qu'il venoit de faire.

L'Abbé de Clair-Fontaine ayant appris ce qui s'étoit paſſé à Nôtre-Dame d'Eu, penſa tout auſſi-tôt à faire la même choſe dans ſon Abbaye. Il vint à Saint Vincent, comme on l'a déja dit cy-deſſus, & étant beaucoup plus touché de ce qu'il voyoit, que de ce qu'il avoit entendu dire, il demanda des

Religieux pour faire ſa Reforme. Comme on ne demandoit pas mieux que d'avancer l'œuvre de Dieu, on lui promit ſans peine tout ce qu'il voulut. Il ſe chargea de faire toutes les avances auprés des perſonnes dont il falloit avoir le conſentement ; & quand il eut mis toutes choſes en état, on lui tint la parole qu'on lui avoit donnée. Trois Religieux partirent de Saint Vincent au commencement du mois de Novembre de l'année 1622. Le P. Faure les conduiſit dans cette Maiſon, & les y établit ſans aucune reſiſtance, les anciens conſentant volontiers à tout, pourvû qu'on leur aſſurât des penſions. (Il eſt à remarquer qu'il y en avoit alors un âgé de cent ans, & qui a vécu encore vingt ans depuis.) Huit jours aprés l'introduction faite, un des Reformez fut élû Prieur, & toute la conduite de la Maiſon fut remiſe entre leurs mains.

Ils reçurent peu de tems aprés un renfort de deux de leurs Confreres ; & ces cinq Religieux rétablirent auſſi-tôt la diſcipline Reguliere dans cette Abbaye. L'Office divin s'y celebra, les exercices de pieté, le ſilence, & toutes les autres pratiques s'y obſerverent avec une parfaite exactitude. On y ſouffrit au reſte une fort grande pauvreté ; car comme on s'étoit chargé de payer des penſions aux anciens ſur le revenu trés-modique de la Manſe Conventuelle, il ne reſtoit preſque rien pour la ſubſiſtance des Reformez ; & l'Abbé qui les avoit appellez, ne ſe mettoit nullement en peine de les aſſiſter. Mais leur pauvreté leur ſuffiſoit, & ils s'en réjoüiſſoient devant Dieu, comme d'une occaſion

qui les mettoit en état d'imiter la vie pauvre & souffrante de Jesus-Christ. Ils furent visitez l'année d'aprés par le P. Baudoüin ; & cette visite qui les combla de consolation, leur fit prendre un nouveau courage pour supporter leur indigence, leur manquement de tout, & beaucoup d'autres peines qu'ils avoient à souffrir.

CHAPITRE XXVI.

Les Religieux de Saint Vincent sont contraints de sortir des deux Maisons qu'ils avoient commencé de Reformer.

LE succés de ces deux premieres entreprises pour la reformation des Chanoines Reguliers de France, n'eut pas de longues suites ; & l'on fut bien-tôt contraint de les abandonner ; ce qu'il est à propos de rapporter presentement, pour n'être pas obligé d'y revenir une autrefois.

Il y avoit prés de deux ans que les Religieux de Saint Vincent étoient à Nôtre-Dame d'Eu, demeurant en paix avec les anciens, édifiant toute la Ville par leur pieté, vivant entr'eux comme des Anges, dans la charité, dans l'union, dans la joïe du Saint Esprit, regardant leur pauvreté comme un gain, se considerant comme dans l'abondance, quoi qu'ils manquassent de toutes choses. Enfin tout le monde paroissoit content : mais le demon trouva que

que ce calme avoit trop duré, & il entreprit de le troubler.

Le tems d'élire un Prieur étant venu, quelques-uns des anciens se persuaderent, ou firent semblant de se persuader, que les Reformez cabaloient pour faire élire un d'entr'eux, quoi qu'il n'y en eût pas la moindre apparence à cela. Ils appellerent à leur secours tous les Beneficiers de la campagne; & grossissant leur brigue de tout ce qu'ils purent, ils élurent de concert celui même qui sortoit de charge, & qui étoit dans le cœur le plus grand ennemi de la Reforme, quoi qu'il l'eût dissimulé jusqu'alors, de peur d'être exclus de l'élection par quelque ordre de l'Archevêque Quand il se vit assuré de sa charge, & qu'il n'eut plus sujet de se contraindre, il fitparoître sa haine ouvertement, & maltraita ces saints Religieux en toutes les manieres imaginables, & par tous les moyens qu'il put inventer.

Il arriva peu de tems aprés une chose, qui fit augmenter la persecution. Le P. Faure avoit emmené, comme nous l'avons dit, quatre Novices de cette Maison pour leur faire achever le Noviciat sous sa conduite. Lors qu'ils en furent presque à la fin, le Chapitre déliberant sur leur Profession, n'en reçut qu'un des quatre, & renvoya les trois autres dans leur premiere Maison, leur donnant un Acte capitulaire, qui contenoit les causes de leur refus. Cela fit un extrême dépit aux anciens; & étant sollicitez d'ailleurs par les parens de ces Novices, qui appartenoient à des familles considerables dans le Païs, ils les reçurent à Profession,

malgré l'Acte de Saint Vincent, & l'opposition formelle des quatre Religieux Reformez, qui vivoient avec eux.

Ces serviteurs de Dieu souffrirent de grands outrages pour cette affaire; & sur tout de la part de ces trois Novices, qui se joignirent aux anciens pour les persecuter si-tôt qu'ils se virent assurez de leur reception. Ces jeunes emportez lenr firent toutes sortes de mauvais traitemens pour pousser à bout leur patience, & pour les forcer à quitter la partie. Ils les chargerent d'injures en toutes rencontres, ils entrerent avec violence dans leurs chambres, ils jetterent par les fenêtres ce qu'ils y trouverent; & enfin les choses allerent si loin, que l'Archevêque de Roüen qui fut informé de ces excés, envoya son Archidiacre, pour y mettre ordre. Dés qu'il fut arrivé, tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens dans la Ville, prirent en main la cause de ces innocens persecutez; De sorte qu'étant fort bien instruit de tout, il suspendit le Prieur de sa charge pour deux mois, défendit que les trois Novices fissent Profession jusqu'à nouvel ordre, & ordonna que le P. Branche exerceroit la charge de Prieur, jusqu'au rétablissement de celui qu'il suspendoit.

Cela reprima pour quelque tems les emportemens des anciens; mais leur cœur n'en fut que plus envenimé au dedans; & dés qu'ils le purent faire paroître impunément, ils recommencerent la persécution. L'Abbé même, qui étoit obligé par tant de raisons de proteger les Reformez,

les abandonna, ſoit par crainte, ſoit par intereſt. De ſorte que M. le Cardinal de la Roche-Foucault voyant les choſes en cet état, & ne croyant pas qu'il fût à propos d'uſer pour lors de ſon autorité pour arrêter ces violences, fut d'avis qu'on rapellât de Nôtre-Dame d'Eu ces quatre Religieux, & qu'on les deſtinât à d'autres entrepriſes, ſuivant des projets qu'il formoit, & qu'il étoit prêt d'executer. On les reçut à Saint Vincent comme des Confeſſeurs de Jeſus-Chriſt, & ces bons ſerviteurs de Dieu ſe glorifioient en lui, & ſe réjoüiſſoient avec leurs Freres, de ce qu'ils avoient été trouvez dignes de ſouffrir des outrages pour le nom de Jeſus.

Au reſte, l'établiſſement de la Réforme dans cette Maiſon ne fut, pour ainſi dire, qu'interrompu par ce rappel des Religieux qui l'avoient commencé; car dix ans aprés qu'ils en furent ſortis, l'on y fit revenir de leurs Confreres, qui s'y établirent paiſiblement, comme nous le verrons en ſon lieu, & qui y ſont toûjours demeurez depuis. Mais ceux qui étoient à Clair-Fontaine, & qui y faiſoient revivre la diſcipline Canonique avec tant d'édification, furent obligez d'abandonner leur entrepriſe de telle maniere, que jamais on n'y eſt revenu depuis.

Les anciens les laiſſoient fort en repos, mais l'Abbé qui les avoit amenez, en uſoit fort mal avec eux. Ils ſouffroient, comme nous l'avons dit, une fort grande pauvreté, juſqu'à manquer même des choſes les plus neceſſaires, & ils la ſouffroient avec

joïe pour l'amour de Jesus-Christ. L'Abbé chagrin de les voir en cet état, non par un sentiment de compassion, mais par un motif d'avarice, & par la crainte qu'il eut peut-être qu'on ne le contraignît à la fin de pourvoir à leurs necessitez, leur fit sentir sa mauvaise humeur en toutes rencontres, & n'épargna rien pour les fatiguer ; voulant par ce moyen les obliger à abandonner la place d'eux-mêmes. En effet on en retira d'abord deux, pour donner aux autres plus de moyen de subsister. Quelque-tems aprés, les choses n'en allant pas mieux, on en fit encore revenir deux autres. Et enfin dans un besoin qu'on eut de celui qui y restoit, on fut aussi contraint de le rappeller.

L'on contoit neanmoins qu'on rentreroit dans cette Maison, quand les tems seroient devenus plus favorables. Mais l'Abbé prit occasion de cette retraite pour s'accommoder avec des Religieux d'un autre Institut, dont il croyoit avoir meilleure composition; son traité fait, il les introduisit, & les mit en possession de l'Abbaye. Mais il fut trompé dans son esperance; & peu de tems aprés il voulut se défaire de ceux-ci, comme il s'étoit défait des premiers; il publia contr'eux des Memoires remplis d'accusations attroces ; il les traduisit au Parlement de Paris, & comme il y employoit tout son credit, il fut infailliblement venu à bout de les chasser, sans la protection de M. le Cardinal de Richelieu, dont ils implorerent la faveur, & qui arrêta ses poursuites. En un mot, cet Abbé se repentit long tems d'avoir enlevé aux Chanoines Reguliers une Maison qui leur appar-

tenoit ; & il en fut puni viſiblement par l'endroit même qui l'avoit porté à commettre cette injuſtice.

CHAPITRE XXVII.

Le Cardinal de la Roche-Foucault obtient un Bref pour la Reformation des Chanoines Reguliers de France : Il tente de rétablir la Congregation de Saint Victor, & fait élire un General : Cela n'ayant pû avoir de ſuite, il ſonge à eriger une nouvelle Congregation.

LE peu de ſuccés des deux premieres entrepriſes du P. Faure ne le découragea point. Il avoit cette maxime fortement imprimée dans l'eſprit, que quand l'ordre de nos devoirs nous engage à entreprendre quelque choſe pour la gloire de Dieu, nous ne devons pas nous mettre en peine du ſuccés, pourvû que nous ayons fait nôtre devoir. » Nous n'avons pas réuſſi, (diſoit-il quelquefois dans de ſemblables occaſions) hé bien ! nous « avons pour le moins cet avantage, que nous pou- « vons nous humilier ; peut-être Dieu n'avoit-il point « d'autre deſſein dans ce qu'il nous a fait entrepren- « dre. Nous lui avons obéï ; contentons-nous de ce- « la. Sa gloire ne dépend pas de nous ; il ſçaura bien « la procurer par une infinité d'autres moyens. «

Mais outre ces conſiderations ſi Chrétiennes, qui lui ſervirent de conſolation dans ces deux per-

tes que fit la Reforme dés le commencement ; il étoit encore soûtenu par la vûë des grands avantages qu'elle recevoit d'un autre côté, & des préparatifs qui se faisoient dans le même tems, pour la rendre feconde & glorieuse. Mais pour bien éclaircir ceci, il faut reprendre les choses de plus haut.

La vicissitude naturelle des choses humaines, & les troubles arrivez dans le Royaume par le malheur des guerres, & par la naissance des heresies, avoient presque fait anéantir l'esprit de religion dans la plûpart des Cloîtres ; & les Maisons des Chanoines Reguliers répanduës dans toute l'étenduë de la France, avoient eu plus de part que les autres à cette desolation generale. Le P. Faure, dont Dieu avoit suscité l'esprit pour être le Liberateur de son peuple, ne pouvoit souvent retenir ses larmes, en voyant les débris du naufrage de ce grand Ordre, & les tristes restes de l'embrasement de sa patrie. Son zele le devoroit interieurement, son cœur le portoit par un mouvement secret à remedier à tant de maux, & il avoit même un préssentiment assez distinct qu'il y réussiroit quelque jour.

Comme c'étoit Dieu qui produisoit en lui cet instinct, & qui lui donnoit ce préssentiment, sa sagesse infinie disposa toutes choses au dehors, pour lui faciliter l'exécution du dessein qu'elle avoit elle-même formé dés l'éternité. Le Roy Loüis XIII. qui avoit de trés-pieuses intentions, entreprit de travailler à la Reformation des Ordres Religieux de son Royaume ; & comme il avoit besoin pour

cela de l'autorité du Pape, il fit ſolliciter cette affaire à Rome avec beaucoup de chaleur. Il s'y trouva de grandes oppoſitions de la part des Generaux d'Ordre, qui craignoient que cette Reformation ne préjudiciât à leurs droits. Mais enfin les difficultez étant levées; & le Roy continuant de preſſer fortement la choſe, le Pape Gregoire XV. aprés trois ans de pourſuites & de delais, adreſſa un Bref au Cardinal de la Roche-Foucault, par lequel il lui donnoit un ample pouvoir de faire tout ce qu'il jugeroit à propos pour rétablir en France la diſcipline reguliere dans les Monaſteres où elle s'étoit relâchée.

Ce Bref fut accordé le huitiéme Avril de l'année 1622. & il fut appuyé par des Lettres Patentes du Roy, dattées du treiziéme Juillet de la même année. Le Cardinal muni de cette double autorité commença par former un Conſeil de tout ce qu'il y avoit à Paris de plus habiles gens & de plus gens de bien; afin qu'on y pût déliberer meurement ſur toutes les affaires qui concernoient la Reformation des Ordres. Et comme il avoit une inclination particuliere pour travailler au plûtôt à celle des Chanoines Reguliers, à cauſe de ſon Abbaye de Sainte Geneviéve, on commença bien-tôt à mettre pluſieurs choſes en déliberation ſur ce ſujet.

Dans la premiere aſſemblée qui ſe tint, on crut que quoi que le Cardinal eût le pouvoir d'ériger de nouvelles Congregations, il valloit mieux neanmoins, s'il étoit poſſible, relever les anciennes. Là-deſſus il fut reſolu de convoquer une aſſemblée des

Superieurs de quelques unes des Maisons qui avoient autrefois composé la Congregation de Saint Victor de Paris. Cette assemblée se tint à Sainte Geneviéve chez M. le Cardinal, le dixiéme du mois d'Octobre de l'année 1622. & le Prieur de S. Victor y fut élû General de ces Maisons, qui n'étoient en tout que sept ou huit. Estant reconnu en cette qualité, & son élection ayant été confirmée à Saint Victor, il se trouva quelques jours aprés à une autre assemblée, où le rapport ayant été fait des desordres qui étoient dans les Maisons de sa dépendance, il fut chargé d'y mettre ordre au plûtôt, conformément à l'obligation de sa nouvelle dignité.

Mais M. le Cardinal n'avoit pas dessein de borner à si peu de chose, les vûës qu'il avoit pour la Reformation de l'Ordre. Il vouloit établir une Congregation nombreuse, & dresser des Reglemens uniformes, pour faire observer par tout la même discipline. Il tint là-dessus diverses assemblées, pour déliberer sur les moyens d'exécuter ce grand projet; & le nouveau General se trouvoit au commencement à ces déliberations: Mais comme il étoit presque toûjours d'un sentiment contraire à celui du Cardinal; ce Prelat ne put s'empêcher un jour d'en témoigner sa peine un peu fortement; & le General ne parut plus depuis ce tems-là dans les assemblées qui se tinrent pour la Reforme. Les Maisons qu'on lui avoit soumises se détacherent de lui les unes aprés les autres; & il vit bien-tôt que cette Congregation ne pouvoit subsister. De sorte qu'ayant fait assembler le Chapitre de sa Maison, l'on

l'on y reçut la démiſſion qu'il fit de la charge de General, on caſſa la Congregation, & il fut reſolu que la Maiſon de Saint Victor renonceroit à tous les droits qu'elle pouvoit avoir ſur les autres Maiſons, & les abandonneroit entierement à la conduite des Evêques, ſe contentant en ſon particulier de ſe conſerver elle-même.

Cependant les aſſemblées continuoient de ſe tenir à Sainte Geneviéve, & les Religieux de Saint Vincent ne manquoient pas de s'y trouver; & ſur tout le P. Faure y paroiſſoit toûjours avec beaucoup de diſtinction. L'on étoit édifié de ſa modeſtie, de ſa ſageſſe, de ſa maniere d'agir également pleine de prudence & de zele; & plus le Cardinal le voyoit, plus il ſe confirmoit dans la penſée qu'il avoit toûjours euë, qu'il ſeroit le principal inſtrument de la Reforme. C'étoit auſſi le ſentiment de tous ceux qui compoſoient le Conſeil, & quand ils conſideroient ſon admirable vertu, la bonté & la ſolidité de ſon eſprit, la pureté de ſon zele, ſa generoſité, ſa conſtance, & tant d'autres qualitez qui reluiſoient en lui d'une maniere trés-éclatante, ils ne trouvoient pas de ſujet plus capable que lui de travailler à ce grand ouvrage.

La Congregation de Saint Victor ſe démembrant tous les jours, comme on vient de le dire, le Cardinal qui ne ſe mettoit pas en peine de la conſerver, conclut avec ſon Conſeil, qu'il en falloit ériger une autre; parce qu'il étoit impoſſible de maintenir une Regle uniforme dans pluſieurs Maiſons éloignées les unes des autres, à moins qu'il n'y eût des

Superieurs majeurs, qui les gouvernassent avec toute l'autorité necessaire, & qui eussent un droit incontestable de faire observer par tout la discipline, de reformer les desordres, & de punir les contrevenans.

Dans cette pensée l'on resolut de réunir d'abord quarante Maisons les plus voisines de Paris, pour en former un petit corps, qui seroit gouverné par un seul General, & qui se grossissant peut-être dans la suite, pouroit avec le tems embrasser la plus grande partie des Maisons, qui sont répanduës dans tout le Royaume. Ces quarante Maisons réunies devoient, selon ce projet, s'appeller la Congregation de Paris; & l'Abbaye de sainte Geneviéve en devoit être le Chef.

CHAPITRE XXVIII.

Le P. Faure & le P. Baudoüin sont commis pour visiter les quarante Maisons dont on vouloit composer la nouvelle Congregation: Quelques effets de cette visite: Du Noviciat de Saint Vincent: Occupations du P. Faure.

CE fut particulierement dans cette occasion que le Cardinal commença de faire paroître l'estime qu'il faisoit du P. Faure & de ses Confreres, & le dessein qu'il avoit de se servir d'eux pour la Reformation de leur Ordre. Car il étoit necessaire de visiter ces quarante Maisons, pour en recon-

noître l'état, & pour voir les moyens dont on se serviroit pour les Reformer. Il falloit pour cela des hommes d'une grande pieté, d'un rare merite, d'une prudence singuliere, qui fussent disposez à tout souffrir, & qui sçachant parfaitement les obligations des Chanoines Reguliers, pussent mieux entrer en connoissance des déreglemens qu'il falloit corriger dans chaque Maison. Le Cardinal ayant donc jetté les yeux sur diverses personnes pour les charger de la commission de faire cette visite, il se fixa sur le P. Faure & le P. Baudoüin, n'en trouvant point dans tout l'Ordre de si capables qu'eux de s'en bien acquiter.

Il leur fit délivrer une Commission fort ample & fort honorable, pour visiter de sa part & sous son autorité, ces Monasteres qui étoient situez dans quatorze Dioceses les plus voisins de Paris; avec ordre d'y reconnoître l'état de toutes choses, d'examiner les dispositions des personnes, de dresser des Procez verbaux, & de défendre par tout qu'on reçût des Novices, & qu'on admit personne à Profession.

Ils partirent ensemble dans le dessein de demeurer toûjours unis pendant cette visite; mais plusieurs considerations les obligerent ensuite de se separer, & d'aller chacun de leur côté. La principale fut qu'ayant tous deux leur Commission à part, indépendante l'une de l'autre, ils avanceroient beaucoup plus en se séparant, qu'en marchant ensemble. Ils allerent donc à Saint Vincent prendre chacun un compagnon; & partirent ensuite pour

commencer leur Miſſion. Ils acheverent cette courſe en moins de trois mois, étant partis le onziéme Avril de l'année 1623. & étant revenus le premier Juillet de la même année.

On ne ſçauroit preſque s'imaginer combien ils eurent à ſouffrir dans tout le cours de cette viſite. On leur fit par tout mille inſultes, malgré l'autorité du Cardinal dont ils étoient revêtus; On les regardoit dans toutes les Maiſons qu'ils viſitoient, comme les perturbateurs de ce mauvais repos dont on y joüiſſoit dans le deſordre & la corruption; & on les y traitoit le plus mal qu'on pouvoit, afin de leur faire perdre l'envie d'y revenir une autre fois.

Mais cela produiſoit en eux un effet tout opposé; car plus on leur faiſoit d'outrages, plus ils étoient perſuadez de la neceſſité qu'avoient ces Maiſons d'une promte Reforme; & ſe ſentoient portez par un zele ardent à la leur procurer. Ainſi, ſans ſe mettre en peine de tout ce qu'on leur pût faire ou dire, ils prirent connoiſſance de toutes choſes; ils firent leurs Procés verbaux; ils défendirent par tout qu'on prît des Novices; ils exhorterent tous ceux qui voulurent les écouter à embraſſer volontairement la Reforme; En un mot, ils n'omirent rien de tout ce qu'ils crurent pouvoir rendre leur viſite utile.

Quand ils eurent tout achevé, ils vinrent à Paris rendre comte de leur Commiſſion. M. le Cardinal tint une aſſemblée exprés pour cela; & on écouta leur rapport avec beaucoup de ſatisfaction. Ils y fi-

rent connoître les dispositions differentes où ils avoient trouvé les Maisons, la situation des esprits; l'état des lieux Reguliers & du temporel, & les mesures qu'il y avoit à prendre dans chacune de ces Maisons, si l'on y vouloit établir le bien. Ils entrerent dans un fort grand détail de toutes ces choses; & ils en donnerent une idée si claire, qu'il n'y avoit plus rien à desirer pour en avoir une parfaite connoissance. Sur tout le P. Faure fit paroître dans cette occasion une capacité extraordinaire, & les plus beaux talens du monde pour negocier ces sortes d'affaires.

On projetta sur leur rapport, & sur les Procés verbaux qu'ils avoient dressez, plusieurs Ordonnances pour le rétablissement de la discipline dans toutes ces Maisons, dont on vouloit former la Congregation; & le douziéme d'Octobre de la même année 1623. M. le Cardinal rendit une Sentence de reglement pour les unir en effet, suivant la resolution qu'on en avoit prise avant la visite.

Aprés que le P. Faure & le P. Baudoüin furent de retour à Saint Vincent, ils commencerent à recueïllir les premiers fruits de leur visite, & de tous les travaux qu'ils avoient soufferts. Ils avoient semé avec beaucoup de peines, de fatigues, & de larmes; mais ils firent une heureuse recolte, qui les combla de joïe & de consolation. Pendant le cours de leur visite ils n'avoient presque pû parler à personne en particulier; & il s'étoit fallu contenter d'exhorter en general tout le monde à embrasser la Reforme, sans qu'on pût connoître si ces

exhortations produisoient quelque effet, ou n'en produisoient pas. Mais cette semence jettée au hazard tomba dans la bonne terre en quelques endroits; & l'on en vit des fruits dans le tems. Plusieurs Chanoines Reguliers de ces Maisons vinrent se refugier à Saint Vincent, pour y chercher le bien qu'on leur avoit fait entrevoir, & qu'ils ne croyoient pas pouvoir trouver chez eux.

Il y en eut un qui s'échapa de l'Abbaye de Châge à Meaux, & qui trompant la vigilance de ceux qui le gardoient, vint se jetter aux pieds du Cardinal pour obtenir de lui la permission d'être transferé à Saint Vincent; ce qui lui fut accordé sans difficulté. Il s'appelloit Bernard Cagnet, & c'étoit le P. Faure qui dans sa visite l'avoit touché par ses exhortations: Il vint donc se jetter entre ses bras, & fit son Noviciat sous sa conduite. Il y fit de si grands progrés dans la pieté & dans les vertus Religieuses, qu'il fut dans la suite un des plus fermes appuis de la Reforme, & qu'il gouverna depuis la Maison de Saint Vincent pendant plus de trente années consecutives, avec une trés-grande édification.

Le P. Faure eut une extréme consolation de voir qu'il n'avoit pas couru en vain; son zele s'enflamma encore tout de nouveau, & il se mit à cultiver ces nouvelles plantes avec une application toute particuliere. Il vint dans ce même tems à Saint Vincent plusieurs Sujets de grande esperance, qui se joignant avec ces Chanoines Reguliers qui s'étoient enfuis de plusieurs Maisons pour se refugier

dans un azile si saint, composerent un Noviciat d'élite & fort nombreux. Le P. Faure se donna plus que jamais à la conduite de ce troupeau choisi, dont Jesus-Christ lui confioit la garde ; & il est incroyable jusqu'à quel point il le fit profiter dans la sainteté ; & quel fut le zele qu'il inspira à tous ces Novices, pour toutes les pratiques les plus difficiles de la vertu.

Les dépenses qu'on avoit été obligé de faire à Saint Vincent, l'augmentation du nombre des Religieux, les secours qu'il falloit donner à ceux qui étoient encore à Nôtre-Dame d'Eu & à Clair-Fontaine, faisoient que le revenu de la Maison ne pouvoit suffire pour les necessitez communes. De sorte qu'on avoit à souffrir toutes les incommoditez de la pauvreté. L'hyver trés rude qu'il fit cette année-là, fut extrémement difficile à passer pour des gens qui n'avoient ni de quoi se vêtir pendant le jour, ni de quoi se couvrir pendant la nuit. Mais ces bons Religieux resistoient à la rigueur du froid par l'ardeur de la charité ; & le P. Faure les animant encore plus par son exemple, que par ses paroles. On ne les vit jamais se plaindre que d'une seule chose, qui étoit que leurs souffrances étoient trop legeres, & qu'elles n'égaloient pas le desir qu'ils avoient de faire penitence.

Cette occupation de conduire un grand Noviciat ne suffisoit pas pour remplir le tems du P. Faure, & l'activité de son esprit avoit besoin d'un aliment plus qu'ordinaire. Ainsi pendant cette retraite, qui dura quelque peu de tems, il travailla à beau-

coup de choſes, dans la prévoyance de l'avenir. Car ſans ceſſe il rouloit dans ſon eſprit l'idée de la Reformation generale de ſon Ordre; & Dieu qui vouloit ſe ſervir de lui pour ce grand ouvrage, lui donnoit toûjours un ſentiment vif du bien qu'il étoit prêt de faire par ſon moyen. Ce fut dans ce tems-là qu'il forma le premier projet de l'établiſſement des Seminaires pour l'éducation des enfans, conformément aux intentions du Concile de Trente, & aux Ordonnances de Saint Charles. D'abord il conçut dans ſon eſprit la forme qu'il falloit donner à ces Ecoles ſaintes, la fin qu'on s'y devoit propoſer, l'ordre & les reglemens qu'on y devoit établir; puis il redigea tout cela par écrit, pour produire ce projet quand il ſeroit tems. Il revit enſuite ſon Directoire, & l'augmenta conſiderablement. Il mit ſur le papier grand nombre de Reglemens pour les Religieux qui ſont engagez dans les Offices, afin de leur marquer la maniere dont chacun doit ſe conduire pour s'acquiter ſaintement de ſon miniſtere; & ces Reglemens lui ont enſuite ſervi pour compoſer une des principales parties de ſes Conſtitutions.

C'eſt ainſi que Dieu lui inſpiroit de ſe diſpoſer comme de loin, pour être un jour non ſeulement le Reformateur, mais auſſi le Legiſlateur des Chanoines Reguliers de France. Il prévenoit tout ce qui pouvoit arriver, & ce qu'il faudroit faire à l'avenir dans les diverſes occurrences; il prévoyoit les inconveniens long-tems auparavant, afin que quand ils ſe preſenteroient, on y trouvât des remedes

medes à point nommé. Le Saint Esprit qui le destinoit pour être un instrument de grace & de benediction , pour le salut d'un grand nombre de ses Freres, lui mettoit dans le cœur par avance toutes les choses dont les occasions se devoient offrir dans la suite ; & lui donnoit toutes les vûës necessaires pour l'accomplissement de l'œuvre de Dieu, & le gouvernement de ce grand troupeau qu'il vouloit confier à sa conduite & à ses soins.

CHAPITRE XXIX.

Le P. Faure est élû Superieur des Maisons Réformées & à Reformer.

PENDANT que les choses étoient ainsi au dedans, que la Maison de Saint Vincent croissoit en nombre & en sainteté, que la ferveur de la charité portoit la plûpart des Religieux à des actions extraordinaires de vertu, & que le P. Faure sur tout sembloit s'avancer continuellement dans des voyes plus parfaites, & devenir de jour en jour plus rempli de zele, de sagesse, & de cette prudence d'en haut, qui lui faisoit prévoir l'avenir ; Tout paroissoit en mouvement au dehors pour la Reforme generale ; On parloit plus que jamais de l'établissement de la nouvelle Congregation. M. le Cardinal demandoit douze Religieux pour mettre à Sainte Geneviéve de Paris ; quelques Evêques en demandoient aussi ; des Maisons particulieres se

presentoient d'elles-mêmes, pour entrer dans l'union de la Reforme. Tout cela persuadoit aux Religieux de Saint Vincent qu'ils seroient bien-tôt obligez de se répandre, & de se partager en beaucoup d'endroits.

On commença donc à songer aux moyens d'entretenir l'union & la correspondance, aprés que cette separation seroit faite ; car il étoit visible que la discipline Reguliere ne se maintiendroit qu'autant que l'union subsisteroit ; & que si la conformité des maximes, des pratiques & des observances n'étoit conservée par l'unité du gouvernement, toute la Réforme s'en iroit bien-tôt en décadence.

Dans ces vûës l'on pensa que la premiere chose qui fût à faire, étoit d'établir un Superieur qui gouvernât toutes les Maisons qui se Reformeroient, & qui eût la même plenitude d'autorité, qu'ont les Generaux ou les Provinciaux dans les autres Ordres. Le P. Baudoüin, qui voyoit dans le P. Faure des dons de Dieu si admirables, & des talens qui le relevoient si fort au dessus du commun, ne doutoit pas que le Ciel ne l'eût destiné pour être le Restaurateur de son Ordre ; & dans les circonstances où étoient les choses, il avoit une extrême impatience de le voir au plûtôt revêtu d'un caractere qui lui donnât le pouvoir d'agir avec autorité. De sorte qu'il fit assembler le Chapitre, & proposa cette élection.

D'abord il representa les grandes benedictions que Dieu avoit versées sur leur Maison depuis cinq ans ; le changement admirable qui s'y étoit fait ;

& les miracles de miſericorde qui avoient produit de ſi grandes choſes, avec ſi peu d'apparence, & malgré tant d'oppoſitions. » Il dit enſuite que Dieu ne ſe contentoit pas de les combler de faveurs pour eux-mêmes; mais qu'il vouloit bien ſe ſervir d'eux pour faire part à d'autres de ces grandes graces; Qu'on avoit déja vû deux fois la Reforme naiſſante de Saint Vincent ſortir, pour ainſi dire, de ſon berceau, pour porter en d'autres lieux le rétabliſſement de la diſcipline; Qu'à la verité ces deux premiers efforts n'avoient pas réuſſi: mais qu'on ne devoit ni s'en étonner, ni s'en décourager, puiſque le ſort de toutes les ſaintes entrepriſes eſt d'être traverſées dans le commencement; Qu'au reſte on ne pouvoit douter que la Reforme ne fuſt ſur le point de s'étendre beaucoup. Que Monſieur le Cardinal de la Roche-Foucault demandoit actuellement des Religieux pour Sainte Geneviéve; Que d'autres Prelats faiſoient la même demande, & que le projet d'une nouvelle Congregation venant à s'exécuter, comme on étoit reſolu d'y travailler inceſſamment, il falloit s'attendre qu'on ſeroit bien-tôt obligez de ſe diviſer & de ſe répandre dans toutes les Maiſons dont elle devoit être compoſée. Il conclut de là qu'il falloit trouver un moyen d'entretenir entr'eux une parfaite correſpondance aprés cette ſeparation, afin que toutes les Maiſons Reformées contribuaſſent mutuellement à la ſainteté les unes des autres; Que la ſeule unité du gouvernement pouvoit entretenir cette correſpondance, & que l'unité du gouvernement ne pouvoit s'établir que

» par l'élection d'un Superieur, qui fût comme la
» source & le principe de l'autorité, que les autres
» Superieurs fussent obligez de reconnoître, à qui
» tout le monde fût soumis, qui pût disposer des uns
» & des autres pour les mettre chacun dans les pla-
» ces qui leur conviendroient, qui eût le pouvoir de
» faire observer les reglemens communs, de punir les
» contrevenans, de faire des ordonnances & des dé-
» fenses, selon les necessitez occurrentes; & d'agir en
» toutes choses comme font les Superieurs majeurs
» dans les Congregations bien reglées. » Il fit ensuite un long dénombrement des qualitez que devoit avoir celui qu'on choisiroit pour remplir cette charge si importante; & l'on vit assez qu'il designoit le P. Faure, en qui l'on ne pouvoit s'empêcher de les reconnoître toutes. Enfin le P. Baudoüin termina son discours, en suppliant le Chapitre avec les dernieres instances de recevoir sa démission;
» Representant que c'étoit trop pour lui d'avoir été
» six ans dans sa charge; qu'il n'avoit ni la vertu ni
» les talens necessaires pour s'en bien acquiter, &
» que quand il n'en seroit pas aussi incapable qu'il se
» sentoit l'être, l'inconstance de sa santé, & la foibles-
» se de sa complexion la lui rendoient un fardeau
» si pesant, qu'on étoit obligé par charité de l'en dé-
» charger.

Cette humilité si rare toucha tout le monde, & elle fut d'un grand exemple pour ceux qui viendroient aprés lui. Mais le Chapitre sans s'arrêter à ce qu'il venoit de representer sur ce dernier article, proceda à l'élection qu'il avoit d'abord pro-

posée; & toutes les voix tomberent unanimement sur le P. Faure. Cela fut fait le 26. jour de Novembre de l'année 1623. il s'en falloit trois jours qu'il n'eût vingt-neuf ans accomplis; il n'en avoit pas neuf de Profession; & dans cet âge si peu avancé, on le jugea trés-capable de posseder cette premiere dignité, & d'exercer une charge si importante.

En effet, il avoit un merite superieur à celui de de tous les autres; & l'on n'a jamais vû plus de grandes qualitez se trouver réunies dans une même personne. De sorte qu'on peut dire avec verité, qu'il ne fut fait le premier de ses Freres en rang & en dignité, que parce qu'il l'étoit déja par ses talens & par ses dons extraordinaires. Sur tout il avoit un courage qui le rendoit capable de tout entreprendre, & qui le mettoit au dessus de toutes les traverses. C'étoit une des principales qualitez qu'il fallut pour lors avoir dans l'exercice de cette charge, qui n'avoit rien d'éclatant, ni qui pût flater l'ambition; mais qui au contraire avoit pour tous droits de grandes souffrances, & étoit, pour ainsi dire, sans cesse exposée au martyre; semblable en cela à l'Episcopat des premiers siecles, où l'on ne voyoit pas ordinairement que personne aspirât à cette dignité par ambition; parce qu'alors c'étoit moins un degré d'honneur qu'un fardeau, & une charge trés-pénible, dans laquelle il y avoit beaucoup de bien à faire, beaucoup de peine à souffrir, & rien du tout à gagner pour la vie presente.

Ces travaux & ces souffrances que le P. Faure

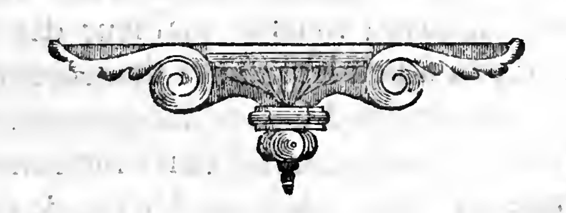
prévoyoit devoir être les principaux appanages de cette charge qu'on lui donnoit, furent cause en partie qu'il accepta son élection sans se défendre. D'ailleurs il ne pouvoit s'empêcher de voir qu'il étoit presque impossible que la chose se fît autrement; & que s'il ne se soumettoit pas à recevoir ce nouveau rang, aucun des autres ne voudroit s'y soumettre; ce qui arrêteroit tout le progrés de la Reforme. Enfin le pressentiment qu'il avoit eu depuis long-tems, que Dieu se serviroit de lui pour le rétablissement de l'Ordre Canonique, étant en quelque maniere confirmé par cette élection si unanime, cela servit encore à le déterminer tout-à-fait à se rendre, & à suivre la volonté de ses Freres, qui lui faisoit connoître celle de Dieu d'une maniere si visible.

Au reste il ne voulut jamais souffrir que le P. Baudoüin se démît de sa charge de Prieur; & il le contraignit malgré lui de reprendre son premier rang, & ses premieres fonctions dans l'Abbaye de Saint Vincent. Ce fut ensuite quelque chose de fort édifiant de voir la maniere dont ils se conduisoient l'un envers l'autre; car le P. Faure considdrant toûjours le Pere Baudoüin comme son Pere, son Directeur & son Ancien, le traitoit avec de grands égards, & d'extrêmes déferences; & le P. Baudoüin de son côté, regardant le P. Faure comme son Maître & son Superieur, lui rendoit toute sorte de soumission & de respect, & ne manquoit à rien de tout ce qui pouvoit lui faire connoître la joïe qu'il avoit

de lui voir occuper une place dont il l'avoit jugé ſi digne.

Ce ſaint Religieux avoit déja donné trois ans auparavant, lors qu'il fut élû Prieur pour la ſeconde fois, des marques ſenſibles de l'éloignement ſincere qu'il avoit de ſa propre élevation; car il n'y eut point d'efforts qu'il ne fît, ni de raiſons qu'il n'employât pour empêcher qu'on ne l'élût; & voyant qu'on ne vouloit avoir aucun égard ni à ſes inſtances ni à ſes larmes, la douleur le ſaiſit ſi fort, qu'il en tomba en foibleſſe au milieu de l'aſſemblée. Cela toucha beaucoup tout le monde; mais on n'en fut que plus ferme dans la reſolution qu'on avoit priſe à ſon égard; chacun tâcha ſeulement de ſe conſoler & de l'encourager; & tous le prierent avec tant d'affection de ne pas reſiſter davantage à la volonté de Dieu, & à leur deſir, qu'il fut enfin contraint de ſe rendre.

Cette derniere fois il ſe ſoumit avec moins de peine; mais c'eſt que voyant le P. Faure au deſſus de lui, par la nouvelle charge qu'on venoit de lui donner pour deux ans, il crut qu'il ne ſeroit plus obligé que d'agir en ſecond; ce qu'il regardoit comme un fort grand ſoulagement.



CHAPITRE XXX.

La Reforme eſt établie dans l'Abbaye de Saint Jean de Chartres.

LA premiere affaire que fit le P. Faure aprés ſon élection, fut la Reformation de Saint Jean en Vallée, qui eſt une des plus anciennes & des plus conſiderables Abbayes de l'Ordre des Chanoines Reguliers. Elle fut fondée par Saint Yves en 1099. auprés de la Ville de Chartres. Ce Saint Evêque avoit été premier Abbé de Saint Quentin de Beauvais, où il avoit long-tems gouverné des Chanoines Reguliers, qui avoient fait de grands progrés dans la ſainteté ſous ſa conduite. Il en voulut avoir auprés de lui, quand il fut élevé ſur la Chaire Epiſcopale, afin de donner à tout ſon Clergé l'exemple d'une Communauté de Chanoines, *qui dans la Clericature ne poſſedoient rien en propre, & menoient une vie reguliere & veritablement canonique, ſelon l'Inſtitution de Saint Auguſtin.* (Ce ſont les termes de la fondation.

Tales Canonicos, qui proprietate poſt habitâ, Canonicam viſum habeant, juxta Beati Auguſtini inſtitutionem. Tit. fund.

La pieté & la regularité fleurirent long-tems dans cette Abbaye; mais le malheur des ſiecles y introduiſit peu à peu les mêmes deſordres que dans la plûpart des autres Maiſons Religieuſes. De ſorte qu'en 1526. le Parlement de Paris fut contraint de commettre les Abbez de Saint Victor & de Livry, pour aider l'Evêque de Chartres à la reformer. En

En 1568. elle fut pillée & brûlée par les Calvinistes ; & cela fut cause qu'on la transfera au dedans de la Ville, au Prieuré de Saint Estienne, qui en dépendoit, & où elle est presentement.

La Reforme qu'on y avoit mise en 1526. n'eut pas de longues suites ; & les choses revinrent bientôt à leur premier état. En 1623. Leonor d'Estampes de Valencé Evêque de Chartres, qui fut depuis Archevêque de Reims, prit connoissance des desordres de cette Maison, dont on lui avoit fait de trés-grandes plaintes ; & il y trouva le mal si grand, qu'il prit la resolution d'y apporter les derniers remedes. Il avoit beaucoup entendu parler de la Reforme de Saint Vincent, & de la grande sainteté avec laquelle on y vivoit. Cela lui fit venir la pensée d'y envoyer l'Abbé Regulier de Saint Jean, afin qu'il y apprît les devoirs de son état, & qu'il s'y formât aux pratiques regulieres. Mais c'étoit un jeune homme grossier & sans éducation, qui n'avoit aucuns principes de pieté, & qui étoit incapable de profiter des bons exemples qu'il eut devant les yeux, pendant le sejour qu'il fit à Senlis. En effet il retourna dans sa Maison, plein des mêmes sentimens qu'il en avoit apportez, & plûtôt pour y autoriser le desordre, que pour y établir la discipline.

L'Evêque voyant cela, chercha divers moyens de faire cesser les scandales dans cette Abbaye ; mais il n'en trouva point de plus court & de plus assuré que d'y établir les Religieux de S. Vincent, dont on lui avoit dit tant de bien. Il leur en écrivit d'une maniere

trés-pressante, & les sollicita fortement. D'abord on eut assez de peine à se rendre à ses instances, quoi que souvent réïterées, parce qu'on étoit sur le point de prendre possession de Sainte Geneviéve de Paris, où l'on devoit envoyer douze Religieux, & qu'il étoit difficile de fournir en même-tems à ces deux établissemens. On fit là-dessus plusieurs déliberations; on en écrivit même à M. le Cardinal de la Roche-Foucault, qui ne répondit point; Enfin l'Evêque de Chartres pressant toûjours, & le faisant de la maniere du monde la plus honnête; la chose étant d'ailleurs jugée trés-avantageuse pour la gloire de Dieu, l'on se resolut, aprés avoir fait beaucoup de prieres & de bonnes œuvres, pour implorer les lumieres & l'assistance du Ciel, de donner à ce Prélat la satisfaction qu'il demandoit.

Aussi-tôt qu'on lui en eut porté la parole, il envoya son carosse à Senlis, pour prendre les Religieux qu'on voudroit lui donner. Tous se presenterent pour aller à cette nouvelle Mission, dans laquelle on prévoyoit qu'il y auroit beaucoup à souffrir. Mais on n'en prit alors que trois, qui furent le P. Baudoüin, le P. Branche, & un autre.

Ils arriverent à Chartres le dix-huitiéme du mois de Mars de l'année 1624. Dés le lendemain l'Evêque les conduisit à Saint Jean, étant accompagné de plusieurs de ses Officiers, & des personnes les plus considerables de la Ville. Comme il avoit auparavant indiqué sa visite, les anciens Religieux ne furent

pas ſurpris de le voir; mais quand les ayant fait aſſembler au Chapitre, il leur marqua le deſſein qu'il avoit de rétablir chez eux la diſcipline Reguliere, & de remedier aux deſordres de leur Maiſon; ce fut pour eux un éclat de foudre, qui les mit dans le dernier étonnement. Ils auroient bien voulu parer ce coup, mais la crainte les contraignit de ſe ſoumettre, & ils promirent à l'Evêque tout ce qu'il voulut. Il revint encore l'aprés-midi du même jour avec la même compagnie, ſe fit repreſenter les Comptes, vit les Religieux en particulier, & leur fit avoüer à tous que ni les Vœux ni la Regle n'étoient obſervez dans leur Maiſon.

Tout ceci ſe paſſa le Lundi; le Mécredi d'aprés il vint pour achever la viſite, & pour introduire tout-à-fait les Religieux de Saint Vincent. D'abord il ſe tranſporta dans tous les lieux du Monaſtere, pour voir la diſpoſition des logemens; il examina les états de tout le temporel; il viſita l'Egliſe, les Ornemens, & les Reliques. Enfin lors qu'il eut pris connoiſſance de toutes choſes, & qu'il en eut ſuffiſamment examiné la ſituation, il declara aux anciens Religieux, » Que dans le « deſſein qu'il avoit eu d'établir le bon ordre & la « regularité dans leur Abbaye, comme ils reconnoiſ- « ſoient eux-mêmes qu'elle en avoit un fort grand « beſoin, il avoit crû ne pouvoir mieux faire que « d'y appeller des Chanoines Reguliers d'une autre « Maiſon, dont la pieté, la regularité, & les bons « exemples puſſent leur ſervir de modele pour ſe «

» reformer eux-mêmes, & pour mener une vie con-
» forme à la sainteté de leur état. Que les revenus
» de la Maison suffisoient pour y faire subsister avec
» eux ces nouveaux hôtes; & que les lieux Reguliers
» étoient assez spacieux pour les y loger commodé-
» ment. Qu'au reste, il les exhortoit à regarder ces
» saints Religieux comme leurs Freres; & qu'il leur
» commandoit d'en user avec eux de telle maniere,
» qu'ils n'eussent aucun sujet de se plaindre de leur
» conduite.

Aussi-tôt, sans leur donner le tems de raisonner, & de faire des réflexions sur ce qu'il venoit de leur dire, il destitua l'ancien Prieur, qui étoit visiblement incapable de cette charge, & mit en sa place le P. Baudoüin; il commanda au Procureur de lui remettre tous les papiers & toutes les clefs, qu'il donna au P. Branche, pour avoir soin du temporel; Il déposa le Sacristain de son office, & il mit un Religieux de la Reforme à la Sacristie. Enfin, pour achever, il fit une Ordonnance sur le champ, par laquelle il commanda à tous les Beneficiers de se retirer incessamment dans leurs Benefices, afin qu'ils ne pussent troubler l'établissement de la Reforme.

Ces Religieux furent dans une surprise extraordinaire à la vûë de tous ces changemens. Ils appellerent comme d'abus de tout ce qui venoit de se faire; & ils firent leurs protestations. Mais l'Evêque ne laissa pas de passer outre; il établit hautement les Reformez, & il les rendit entierement maîtres de la Maison.

Le Samedi ſuivant le P. Faure arriva à Chartres avec ſept jeunes Religieux, pour former la Communauté. Le Prelat les reçut avec tout l'accueïl imaginable; & ne voulant manquer à rien de tout ce qu'il pouvoit faire pour montrer à tout le monde la protection qu'il vouloit leur donner, il les conduiſit lui-même en perſonne à Saint Jean, les y fit recevoir ſolemnellement à la vûë des Anciens; & confirma la premiere priſe de poſſeſſion par cette ſeconde.

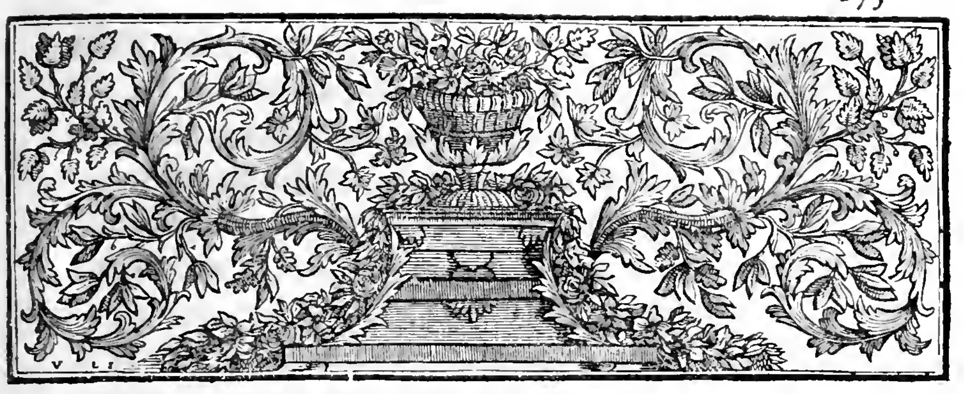
C'eſt ainſi que l'Abbaye de Saint Jean de Chartres, qui avoit d'abord été fondée par un ſaint Evêque de cette même Ville, & qui aprés avoir été long-tems dans un grand éclat de ſainteté, s'étoit enfin ſentie de la corruption generale, fut rétablie 525. ans aprés dans ſa premiere gloire, & dans ſon ancienne ſplendeur, par un autre Evêque de Chartres. Quand ce Prelat fut témoin lui-même de la parfaite pieté de ces Religieux qu'il avoit fait venir, ſon affection pour eux s'augmenta de jour en jour; & il les aima comme ſes enfans. Dans la ſuite il rendit de grands ſervices à la Reforme en toutes rencontres; il en parla par tout avec de grands éloges; & dans les Aſſemblées du Clergé il lui donna toûjours une protection toute entiere.

La premiere choſe qui ſe fit aprés cet établiſſement, fut l'introduction des Religieux de Saint Vincent dans l'Abbaye de Sainte Geneviéve de Paris. Cette action a été le chef-d'œuvre du P. Faure; & les ſuites en ont été ſi conſiderables,

qu'il eſt vrai de dire que c'eſt à ce qu'il fit pour la conſommer, que ſe doivent tous les grands progrés de la Reforme. Mais comme il en faut parler plus au long, c'eſt par là que nous allons commencer le ſecond Livre de cette Hiſtoire.

Fin du premier Livre.





LA VIE
DU REVEREND PERE
CHARLE FAURE
ABBÉ
DE S[TE] GENEVIEVE DE PARIS,
PREMIER SUPERIEUR GENERAL
des Chanoines Reguliers de la Congregation de France.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

Histoire abregée de l'Abbaye de Sainte Geneviéve de Paris.

L'Abbaye de Sainte Geneviéve fut fondée par Clovis au commencement du sixiéme siecle. Ce Prince allant à la Guerre contre Alaric Roi des Visigoths, fit un vœu solemnel, que s'il remportoit la victoire, il bâtiroit une Eglise en

l'honneur des bien-heureux Apôtres Saint Pierre & Saint Paul. Ce mouvement de Religion fut agréable à Dieu, & il le recompensa par le gain d'une grande bataille, qui se donna aux environs de Poitiers, où toute l'armée d'Alaric fut taillée en pieces par les François, & où il fut tué lui-même de la propre main de Clovis.

Le Roi revint chargé de riches dépoüilles; il en laissa une partie au Tombeau de Saint Martin; & le reste il l'apporta à Paris pour s'en servir à l'exécution de son vœu. L'année d'aprés cette victoire il jetta les fondemens de l'Eglise des Saints Apôtres, auprés d'un Palais qu'il avoit hors de la Ville. Ce lieu étoit déja consacré par la devotion des Fideles, & l'on y voyoit une Chapelle, ou du moins un Cimetiere, où Prudence Evêque de Paris, & d'autres saints Personnages avoient été enterrez. La mort empêcha Clovis d'achever son ouvrage; & ce fut la Reine Clotilde son Epouse qui y mit la derniere main, comme on l'apprend de Gregoire de Tours. L'Eglise fut consacrée par le grand Saint Remy Archevêque de Reims, & l'on y établit pour la servir une Congregation de Clercs, qui vivoient en commun, & qui servoient Dieu dans un parfait dégagement de toutes les choses de la terre.

Greg. Tur. l. 5. c. 17.

Tout contribua dés le commencement à rendre cette Eglise trés-considerable. Le nom des Saints Apôtres qu'elle portoit; la beauté de sa structure; la magnificence de ses ornemens; la proximité du Palais; le sujet de sa fondation, qui étoit une victoire

toire trés-importante; ſonFondateur, qui étoit le premier Roi Chrétien des François; l'illuſtre Princeſſe qui l'avoit fait bâtir, qui étoit cette ſainte Reine, à qui la France avoit en quelque maniere la premiere obligation de ſa foi; enfin la ſainteté de ce grand Prelat qui l'avoit conſacrée, que l'on conſideroit comme le nouvel Apôtre des Gaules.

Mais rien ne l'a renduë plus celebre dans toute la ſuite des ſiecles qui ſe ſont écoulez depuis, que le Tombeau de Sainte Geneviéve, cette illuſtre Vierge de Jeſus-Chriſt, dont la ſainteté s'étant déja fait reſpecter des Rois Payens prédeceſſeurs de Clovis, fut le miracle du Regne de ce Prince, & qui étant morte aprés lui, fut enterrée dans cette Egliſe, où lui-même avoit ſa ſepulture. Elle avoit fait beaucoup de prodiges durant ſa vie, mais elle en fit encore plus aprés ſa mort, & ſon ſepulchre devint un azile commun contre toutes ſortes de maux, publics & particuliers. Les peuples y accouroient de toutes parts, & cela continuant toûjours, parce que Dieu ne ceſſoit point d'y faire des miracles, par les cendres précieuſes de cette ſainte Bergere, on s'accoûtuma inſenſiblement à donner à cette Egliſe le nom de celle qui ſembloit ſe l'être appropriée par la manifeſtation continuelle d'une puiſſance ſi admirable.

L'Abbaye de Sainte Geneviéve conſerva ſa premiere ſplendeur pendant l'eſpace de 550. ans, juſqu'aux irruptions des peuples du Nord, dans le neuviéme ſiecle. Ces barbares ayant infeſté d'abord toutes les Provinces maritimes de la France par leurs

flottes, & pénétré ensuite au dedans avec un nombre prodigieux de Barques & de petits Vaisseaux, se presenterent deux fois devant Paris avec toutes leurs forces, en 845. & en 886. & n'ayant pû la prendre, ils en saccagerent les Faux-bourgs, & y mirent tout à feu & à sang. Leur fureur n'épargna pas ce lieu si venerable, & il fut par deux fois pillé, brûlé, & ruiné de fond en comble.

Un malheur fut la cause d'un autre; car les Chanoines de cette Eglise ayant été tous dispersez par la violence de cet orage, ils furent obligez de se refugier chacun de leur côté, parmi les gens du monde. Cela fit qu'ils abandonnerent la vie commune qu'ils avoient observée jusqu'alors, & que vivant avec les Seculiers, ils tomberent insensiblement dans le relâchement d'une conduite toute Seculiere.

Les choses étoient depuis long-tems en cet état, lors que le Pape Eugene III. Disciple de saint Bernard, vint à Paris en 1147. Ce souverain Pontife voulut visiter les Reliques de cette sainte Bergere, Patrone de la Ville & du Royaume; & le Roi *Loüis le Jeune* l'y accompagna. Quand il eut achevé ses devotions, il s'émût une querelle entre quelques-uns de ses Officiers, & les Domestiques des Chanoines; ceux-là voulant emporter un tapis qu'on avoit mis devant sa Sainteté; & ceux-ci voulant le retenir. La dispute s'échauffa si fort, que des paroles on en vint aux mains, & les gens du Pape furent fort maltraitez.

C'étoit Loüis le Jeune.

Selon toutes les apparences les Chanoines avoient

beaucoup de part à cette insolence de leurs Domestiques ; & tout le monde en fut si fort indigné contre eux, que cela joint avec la connoissance qu'on avoit de leurs dereglemens, fit prendre sur le champ la resolution de les chasser. Bien-tôt aprés le Roi partant pour le voïage de la Terre Sainte, chargea l'Abbé Suger, qu'il laissoit Regent du Royaume, avec Raoul Comte de Vermandois, de presser l'exécution de ce dessein. Le Pape en écrivit aussi à cet Abbé, & l'exhorta fortement de rétablir au plûtôt la discipline Reguliere dans l'Abbaye de Sainte Geneviéve.

Suger, qui étoit Abbé de Saint Denis, & par consequent Moine de Saint Benoist, vouloit d'abord y mettre des Religieux de son Ordre ; mais Saint Bernard n'en fut pas d'avis, & il jugea qu'il falloit remettre les choses dans leur ancien état, en rendant cette Eglise à des Chanoines Reguliers, qui vécussent regulierement & dans une exacte discipline. De sorte que ce Ministre, qui dans le fond ne vouloit que le bien, tira de l'Abbaye de Saint Victor de Paris, où l'on vivoit alors dans une trés-grande sainteté, douze Religieux pour les établir à Sainte Geneviéve. Cela se fit en l'année 1148 au grand contentement de tout le monde. Le Pape Eugene en écrivit à l'Abbé Suger pour l'en congratuler ; & Saint Bernard lui témoigna aussi la joïe qu'il en avoit, par des Lettres remplies d'éloges.

Ces nouveaux Chanoines de Sainte Geneviéve eurent beaucoup à souffrir au commencement ; non

ſeulement par la pauvreté, qui les reduiſit pendant quelque-tems à ne vivre que de pain d'orge, & d'herbes ſauvages ; mais beaucoup plus encore par la perſecution des anciens Chanoines, qui les regardant comme des uſurpateurs de leur bien, les traiterent avec toutes ſortes d'outrages. Cependant, comme Dieu les ſoutenoit, leur patience vint à bout de toutes ces difficultez ; & le Miniſtre qui les avoit introduits, ayant écarté ceux qui les maltraitoient, ils demeurerent enfin paiſibles poſſeſſeurs de la Maiſon, & y vécurent avec beaucoup de ſainteté.

La bonne odeur de Jeſus-Chriſt que leur vertu répandoit par tout, fit que leur famille s'accrut bien-tôt. Guillaume, un des anciens Chanoines & Prieur d'Epinay, fut l'un des premiers qui voulurent y être adoptez. C'étoit un homme d'une pieté extraordinaire, & qui avoit ſouffert de grandes perſecutions de la part de ſes Confreres avant cette nouvelle Reforme. Pendant qu'il exerçoit à Sainte Geneviéve la charge de Soûprieur, Saxon le Grammairien, celebre Hiſtorien des Danois, qui étoit Prévôt de l'Egliſe de Roſchild, fut envoyé par le Roi de Dannemark, & depuis encore par Abſalon ſon Evêque, pour demander des Chanoines Reguliers de Sainte Geneviéve, qui puſſent rétablir dans les regions du Nord la diſcipline Canonique. L'Abbé Auſbert lui en accorda quatre ; & ce fut Guillaume qu'on leur donna pour les conduire. Il fut Abbé d'un Monaſtere dans l'Iſle d'Eſchil en Dannemark, où il ſouffrit tant pour la gloire de

Dieu, & où il exerça des vertus ſi admirables, qu'aprés ſa mort il fut mis au nombre des Saints.

On vit fleurir la Regularité dans l'Abbaye de Sainte Geneviéve juſqu'aux Guerres des Anglois ; & ſa ſainteté lui attirant l'eſtime & la conſideration de tout le monde, les Papes & les Rois ſe firent un plaiſir d'accroître ſes privileges & ſes prérogatives ; ils l'accablerent, pour ainſi dire, d'honneurs, & elle devint une des plus illuſtres Egliſes de la Chrétienté. Mais les deſordres que cauſerent ces Guerres dans le Royaume, donnerent occaſion au relâchement de la diſcipline dans cette Maiſon, comme dans beaucoup d'autres Monaſteres de France ; & les choſes allerent ſi loin, par un malheureux progrés, que ſous le Regne de François I. en 1539. le Parlement fut obligé de donner commiſſion à Pierre Brulard Conſeiller, pour informer des deſordres qui s'y commettoient. Mais les Guerres Civiles qui déchirerent l'Etat peu de tems aprés, firent que ce qu'on avoit tenté pour lors, n'eut aucun ſuccés, & que même le relâchement de la diſcipline s'augmenta conſiderablement. En 1563. Chriſtofle de Thou premier Preſident, & Charles de Dormans Conſeiller, s'y tranſporterent pour tâcher d'y mettre quelque ordre, & pour y rétablir la paix ; mais ils ne purent faire ni l'un ni l'autre, les troubles de l'Etat empêchant l'effet de leurs bonnes intentions.

La fin même des troubles ne fut pas celle des deſordres de cette Maiſon, mais ils parurent au contraire s'augmenter juſqu'à l'excés par une choſe, qui

ne devoit pas naturellement produire un si mauvais effet. Joseph Foulon, qui la gouvernoit depuis l'an 1557. voulant empêcher qu'elle ne tombât en Commende, crut que le meilleur expedient étoit de resigner son Titre à quelque jeune homme de qualité, qu'il pût faire agréer, & à ses Religieux par la Profession de la Regle, & à la Cour par la consideration de sa naissance. Il jetta les yeux pour cela sur Benjamin de Brichanteau, fils du Marquis de Nangis, qu'il reçut à Profession, & qu'il fit ensuite élire par les Religieux Abbé Coadjuteur peu de tems avant sa mort; laquelle arriva en l'année 1607. aprés avoir possedé cette Abbaye pendant l'espace de cinquante ans.

Peu aprés cette mort, Benjamin de Brichanteau fut fait Evêque de Laon; de sorte qu'il ne resida presque point à Sainte Geneviéve, quoi qu'il y soit mort, & qu'il y ait été enterré. Cela fut cause que les Religieux abandonnez à leur propre conduite, sans guide & sans Pasteur, se laisserent aller à toutes sortes de dereglemens, & ne garderent presque plus aucune observance.



CHAPITRE II.

Le Cardinal de la Roche-Foucault étant pourvû de l'Abbaye Sainte Geneviéve, tâche de la Reformer : Il obtient des Lettres Patentes du Roy, pour la rendre triennale, & prend enfin la resolution d'y appeller des Religieux de Saint Vincent.

LES choses étoient dans cet état, lors que l'Evêque de Laon venant à mourir le treiziéme Juillet de l'année 1619. le Roi lui donna pour Successeur en l'Abbaye de Sainte Geneviéve, M. le Cardinal de la Roche-Foucault.

La chose arriva de cette maniere. Les Religieux voulant tâcher de conserver le droit qu'ils avoient toûjours eu d'élire leur Abbé, s'assemblerent aussitôt aprés la mort de Benjamin de Brichanteau, & d'un commun consentement élurent le frere du défunt, quoi qu'il fût encore Seculier; parce qu'il promit de prendre l'habit, & de faire Profession de la Regle.

Ils avoient crû que le Roi ne manqueroit pas d'agréer & de confirmer cette élection, parce qu'elle devoit être soûtenuë par des sollicitations puissantes; mais il prit la chose tout autrement : car voyant qu'ils n'avoient pas élû un Religieux, comme ils y étoient obligez, il se servit de cela même pour casser ce qui s'étoit fait, & pour nommer le Cardinal de la Roche-Foucault de son propre mouvement.

Ce pieux Monarque n'avoit pas dessein d'abolir l'ancien droit des Religieux ; mais il voulut, en les punissant d'avoir fait une élection contre les regles, se servir de cette occasion, pour procurer le rétablissement de la Discipline Reguliere dans cette Abbaye fameuse, dont le relâchement étoit d'autant plus scandaleux, qu'il étoit, pour ainsi dire, exposé à la vûë de tout le Royaume.

Ce fut dans cette pensée qu'il y nomma le Cardinal de la Roche-Foucault, plûtôt que quantité d'autres personnes de la premiere qualité, qui aspiroient à ce Benefice ; parce que connoissant son zele, il ne doutoit pas qu'il ne travaillât de toutes ses forces pour rendre à cette ancienne Eglise son premier éclat. Il lui témoigna positivement que c'étoit-là son intention, & qu'il vouloit que les choses fussent remises en leur état primitif, quant à l'élection libre de l'Abbé, dés aussi tôt que le bon ordre y auroit été rétabli. Cela fut même exprimé dans le Brevet ; où il étoit dit que le Cardinal venant à mourir aprés l'établissement de la Reforme, on mettroit un Abbé Regulier à Sainte Geneviéve, comme il l'avoit toûjours été. Et les Bulles expediées sur ce Brevet contenoient la même chose en termes exprés : *Ut te cedente, vel decedente, Monasterium ipsum quolibet modo dimittente, vel amittente, illud ampliùs in Commendam non concedatur ; sed illi de personâ Regulari idoneâ, ac si tibi minimè commendatum fuisset, provideri debeat.*

M. le Cardinal reçut l'Abbaye à ces conditions, & dés qu'il en eut pris possession, il commença à y travailler

travailler au rétabliſſement de l'ancienne Diſcipline. La premiere choſe qu'il fit pour cela, fut d'envoyer à Saint Vincent la plûpart de ſes Religieux, pour y voir l'obſervance d'une parfaite regularité, & pour être portez à quitter leurs dereglemens, par l'exemple des grandes vertus qui s'y pratiquoient.

Sur la fin du mois d'Octobre de l'année 1621. il fit aſſembler ce qu'il y avoit à Paris de Religieux Reformez, les plus conſiderables par leur pieté, par leur ſageſſe, & par leur experience; & aprés leur avoir repreſenté l'état de ſon Abbaye, & le deſſein qu'il avoit de la Reformer, il les pria de l'aſſiſter de leurs conſeils ſur les moyens qu'il devoit employer pour l'exécution de cette entrepriſe. On délibera longtems là-deſſus, & aprés avoir bien conſideré toutes choſes, on convint de certains articles de Reforme, dont l'on fit des Reglemens qui furent mis par écrit ſous ce titre, *Reglemens de M. le Cardinal de la Roche Foucault, pour l'Abbaye de Sainte Geneviéve.*

On communiqua cet écrit aux Religieux, & la plûpart intimidez par l'autorité du Cardinal, témoignerent s'y vouloir ſoumettre; de ſorte que quelque eſpece de regularité commença de s'établir parmi eux. Mais cela n'eut aucune ſuite, & les bonnes intentions de ce Prelat, ni ſes exhortations continuelles ne purent prévaloir contre les anciennes habitudes, qu'ils avoient contractées, ni contre les mauvaiſes coûtumes que l'uſage avoit introduites. Il arriva même que ce qui devoit leur donner la

paix, leur fut une occaſion de trouble & de murmure. Ils avoient tout mis en commun, ſelon qu'il étoit porté par un des Reglemens auſquels ils s'étoient ſoumis; mais l'eſprit de charité ne les animant pas, chacun ſe plaignoit & murmuroit pour les moindres choſes qui lui manquoient; les uns tâchoient de l'emporter ſur les autres pour avoir ce qu'il y avoit de meilleur & de plus commode; enfin chacun tirant de ſon côté, tout le monde étoit mécontent, & la diſcorde étoit plus grande qu'avant qu'on eût quitté la proprieté.

Le Cardinal vit bien qu'il falloit apporter des remedes plus forts à de ſi grands maux; & pour commencer par les fondemens, il reſolut de faire en ſorte que quand l'Abbaye ſeroit remiſe en Regle, on la rendît Triennale, de Perpetuelle qu'elle avoit toûjours été; parce que quelque Reforme qu'on y établît, un ſeul Abbé negligent ou mal intentionné pourroit tout renverſer dans l'eſpace d'un long gouvernement; au lieu que les Abbez n'étant en charge que pour trois ans, quelques dereglez qu'ils puſſent être, ils ne pouroient faire beaucoup de mal dans un intervale ſi court; & que même les moins zelez auroient intereſt de ſe bien comporter, quand ce ne ſeroit que dans la vûë de faire loüer leur gouvernement.

Ainſi le Cardinal ſollicita fortement cette affaire en Cour, & il obtint enfin du Roi des Lettres Patentes, par leſquelles ſa Majeſté ſe démettoit de tout droit de nomination à l'Abbaye de Sainte Geneviéve, & conſentoit non ſeulement qu'elle fût

élective comme auparavant, mais que l'élection d'un nouvel Abbé se pût faire de trois ans en trois ans. Ces Lettres sont dattées du mois de Fevrier de l'année 1622. l'on y voit sur tout le grand desir qu'avoit ce Prince du rétablissement de l'ordre dans cette Maison celebre, & son extrême devotion pour la Sainte Patrone de son Royaume; & elles seront à la posterité un monument éclatant de sa pieté & de sa religion.

Ce fut en cette même année que le Cardinal reçut le Bref, qui l'établissoit Commissaire General pour la Reformation des Ordres. Cela favorisa les desseins qu'il avoit sur son Abbaye; mais cela les suspendit pour quelque tems; parce qu'il fallut prendre des mesures generales, qui empêcherent qu'on ne pût rien entreprendre en particulier. Mais quand on commença de voir clair dans ce que l'on avoit à faire, & qu'on eut formé des projets pour l'établissement d'une Congregation, comme nous l'avons expliqué dans le Livre precedent, alors le Cardinal songea tout de bon à la Reforme de Sainte Geneviéve, & ne trouvant point de meilleur moyen d'y réussir, que d'y introduire les Religieux de Saint Vincent qu'il connoissoit depuis long-tems, & qu'il regardoit en quelque maniere comme ses enfans, il en demanda douze pour faire cet établissement.

Quand il fut assuré qu'on les lui donneroit, il assembla tous les Religieux de Sainte Geneviéve en Chapitre, le premier jour de Fevrier de l'année 1624. & fit un discours trés-grave, dans lequel il

representa le besoin qu'avoit cette Abbaye d'une entiere reformation; il dit qu'il n'en avoit reçeu le Titre qu'à condition d'y travailler, & que ç'avoit même été l'intention du Roi en la lui donnant. Il ajoûta que le Pape avoit favorisé ses bons desseins en lui adressant un Bref qui lui donnoit pouvoir de reformer tous les Ordres de France, qui avoient besoin de reformation. Enfin il conclut, en disant qu'il étoit dans la resolution d'exécuter incessamment ce qu'il avoit projetté depuis si longtems là-dessus, & qu'il les avoit fait assembler pour prendre leurs avis sur une affaire de cette importance. Ensuite il leur fit lire le Bref, les Lettres Patentes qui le confirmoient, & les resolutions qu'on avoit prises en diverses assemblées pour la Reformation generale, avec les Reglemens qui avoient été faits; puis il leur demanda leur sentiment à chacun en particulier.

De dix-neuf qu'ils étoient, il n'y en eut que cinq qui voulurent se soumettre à ces Reglemens; les autres le refuserent absolument, disant que cette observance étoit trop étroite, & qu'ils n'étoient pas obligez d'en faire davantage que ce qu'ils avoient apris dans leur Noviciat. M. le Cardinal ayant communiqué à son Conseil, trois jours aprés, ce qui s'étoit passé dans le Chapitre, on y conclut tout d'une voix qu'il falloit au plûtôt appeller les Religieux de Saint Vincent, pour former une Communauté Reguliere, qui fit corps contre ces Anciens declarez contre la Reforme, & qui commençât tout d'un coup la pratique de l'observance.

CHAPITRE III.

Comment les Religieux de Saint Vincent reçurent la nouvelle de leur établissement à Sainte Geneviéve : Le P. Faure les conduit à Paris.

APRE'S cette resolution, M. le Cardinal envoya un de ses Officiers à Senlis, pour mander qu'on tînt prêt les Religieux qu'on lui avoit promis, afin qu'ils fussent en état de partir pour Paris au premier ordre. Cela vint dans un contre-tems fort fâcheux ; car le P. Faure & le P. Baudoüin étoient absens, & ils étoient occupez à la Reforme de Saint Jean de Chartres, ce que le Cardinal ignoroit. On ne sçut d'abord que faire à Saint Vincent, dans la crainte qu'il ne se formalisât qu'on eût fait, sans lui en rien dire, un établissement qui paroissoit alors incompatible avec la Reforme de Sainte Geneviéve. Cependant on se resolut de lui en écrire, & l'on envoya en même-tems un homme exprés à Chartres, pour avertir le P. Faure de ce qui se passoit. Il partit incontinent pour se rendre auprés du Cardinal, qui d'abord le reçut avec quelque froideur, lui disant, Qu'il s'étonnoit qu'ils eussent preferé l'Abbaye de S. Jean de Chartres à celle de Sainte Geneviéve : Mais le P. Faure lui ayant expliqué toutes choses, & l'ayant assuré qu'ils avoient tellement pris leurs mesures, que nonobstant cette affaire, on lui fourniroit les dou-

ze Religieux qu'on lui avoit promis, dés qu'il auroit donné ſes ordres pour les faire partir, il fut entierement ſatisfait ; & lui dit qu'il étoit ravi, que rien ne l'empêchât maintenant d'exécuter ce qu'il avoit reſolu depuis ſi long-tems ; qu'il les feroit venir au plûtôt ; & qu'ils ſe tinſſent preſts pour le premier jour.

Le P. Faure retourna à Senlis, aprés avoir entendu ces bonnes paroles, & dés le lendemain, qui étoit la veille de Paque, il vint un homme de la part de M. le Cardinal pour dire qu'on partît avant la fin des Fêtes. Cette nouvelle fut reçûë diverſement dans Saint Vincent, ſelon la differente diſpoſition des eſprits ; les uns, qui brûloient de zele pour l'avancement de la Reforme, étoient ravis de la voir s'établir dans une Maiſon de cette importance, d'où elle ne pouvoit manquer de s'étendre beaucoup en fort peu de tems, étant ſur tout ſoûtenuë de la protection d'un Cardinal, qui avoit la qualité de Commiſſaire Apoſtolique pour la Reformation de tous les Ordres. D'autres, au contraire, apprehendoient que le premier eſprit ne s'affoiblît par l'établiſſement qu'on alloit faire dans un lieu ſi expoſé à la vûë du monde ; ils craignoient que n'étant plus dans cette pauvreté neceſſaire, où l'état de leur Maiſon les avoit reduits juſqu'alors, ils ne perdiſſent l'amour de la modeſtie, de la ſimplicité, de la mortification, de l'abnegation, que Dieu leur avoit inſpiré dés le commencement ; enfin ils s'allarmoient des occaſions de chutes & de tentations qu'ils pouroient avoir dans une grande

Ville, qui eſt le centre du Royaume; dans une Maiſon trés-frequentée à cauſe de la devotion publique; & dans l'abondance des commoditez temporelles, qu'ils regardoient comme un écueïl trés-dangereux.

Les uns & les autres ſe mirent en priere, & s'humilierent beaucoup devant Dieu, faiſant quantité de bonnes œuvres, & de grandes mortifications pour ſe diſpoſer à écouter les ordres de ſa divine volonté, & pour obtenir les graces dont ils avoient beſoin dans une conjoncture ſi importante; ils en reçeurent une grande abondance; l'Eſprit Saint leur communiqua des ſentimens trés-élevez, & ce fut lui qui leur inſpira de concerter entre eux certaines reſolutions capitales touchant leur maniere de ſe comporter, dans quelques endroits que la divine Providence les fît aller.

La premiere fut de s'attacher inviolablement à la pauvreté Religieuſe, dont ils avoient fait Profeſſion; gardant par tout une exacte mediocrité, beaucoup de frugalité dans la table, de modeſtie dans les habits, de ſimplicité dans tout le reſte; & n'évitant rien plus que le faſte & les magnificences, quelques moyens qu'ils puſſent avoir de ſortir de cet état humble, ſi convenable à leur condition.

La ſeconde fut de fuir, autant qu'il leur ſeroit poſſible, le commerce & la vûë du monde; de ne ſortir jamais de leur retraite, que pour des neceſſitez inévitables; de ne point rechercher la protection des Grands par des aſſiduitez ſeculieres; & de

tâcher avec bien plus de ſoin de meriter l'eſtime & l'amitié des Puiſſances par une vie ſainte, retirée & conforme à leur état, que par des civilitez mondaines, ſi contraires à la ſimplicité de la Profeſſion Religieuſe.

La troiſiéme fut de s'éloigner de toute ambition, de ne jamais rechercher ni les charges ni les Benefices, & de deſirer au contraire de vivre toûjours dans la dépendance & dans la ſoumiſſion.

La quatriéme fut de ſe conduire envers les Anciens Religieux des Maiſons où l'on entreroit, avec toute ſorte de charité, d'humilité, de douceur & de ménagement, pour faire en ſorte de les gagner à Dieu, & de les porter à la Reforme.

Enfin ils en ajoûterent une cinquiéme, qui regardoit la perſonne du P. Faure; c'étoit de s'attacher à lui inviolablement, de le regarder toûjours comme leur Pere & comme leur Maître, & de ſuivre en tout ſes conſeils & ſa direction. Mais il n'approuva pas cette reſolution, de la maniere dont elle étoit conçûë, & il la fit reformer ſur le champ.
» Vous faites, leur dit-il, comme ces Corinthiens,
» qui s'attachoient trop humainement à ceux dont
» ils avoient reçu le Baptême, & que Saint Paul re-
» prend de ce défaut, en leur demandant, ſi c'étoit
» Paul qui avoit été crucifié pour eux. C'eſt Jeſus-
» Chriſt qui eſt nôtre Paſteur veritable, c'eſt à lui
» qu'il faut s'attacher inviolablement. A l'égard des
» autres Paſteurs, nous ne devons les regarder
» qu'en lui, & nous devons donner nôtre confiance
» à quiconque d'entr'eux nous eſt deſtiné de ſa part.

On

On écrivit ces reſolutions, & on les mit dans le Tabernacle ſous le Saint Ciboire, afin que cette circonſtance les rendît plus ſolemnelles & plus engageantes, & que Jeſus-Chriſt qui les avoit inſpirées, les conſacrât par ſon approbation, les preſentât à ſon Pere, & donnât ſa benediction à ceux qui les avoient conçûës, pour les leur faire accomplir.

On avoit pris pour partir la troiſiéme Fête de Pâque. Dés le matin le P. Faure offrit le Sacrifice de l'Agneau ſans tache, où tous les Religieux qui le devoient ſuivre, communierent; ce qu'ils firent avec de ſi grands ſentimens de zele & de ferveur, qu'ils euſſent été prêts à l'heure même d'aller annoncer l'Evangile par toute la terre, & de répandre leur ſang pour la gloire de Jeſus-Chriſt. Aprés la Meſſe, le P. Faure les embraſſa tous, & les encouragea encore par des paroles toutes de feu. Que faiſons-nous, leur dit-il? Quelle entrepriſe pour « nous! Quoi! pauvres comme nous ſommes? foi- « bles comme nous ſommes? Cependant ne craignons « rien, mes Freres; c'eſt Dieu qui nous appelle, c'eſt « Dieu qui nous conduit; il peut faire les plus gran- « des choſes, en ſe ſervant des plus foibles Sujets; « il a converti l'Univers avec douze Peſcheurs; & « nous ſommes en auſſi grand nombre pour porter « ſa gloire dans une ſeule Maiſon. «

Ils prirent enſuite congé de ceux qui demeuroient à Saint Vincent, & s'étant donné mutuellement des marques d'une charité pleine de tendreſſe, ils ſe mirent dans la voiture qui les devoit conduire.

Pendant le voyage, ils firent tous les mêmes exercices, que s'ils eussent été dans la Maison, n'étant ni moins exacts, ni moins recueïllis, ni moins modestes, & paroissant au contraire tout remplis de sentimens de Dieu, & tout occupez du grand dessein qui les menoit à Paris.

Estant arrivez, ils allerent descendre assez proche de Sainte Geneviéve, à une Hôtellerie qui étoit devant le College de *l'Ave Maria*, où M. le Cardinal avoit ordonné qu'on leur préparât des Chambres pour loger une nuit seulement. Ils y trouverent trois de leurs Confreres de Chartres, qui avoient eu ordre de se rendre à Paris le même jour. Ils s'embrasserent mutuellement avec une sainte joïe, & se retirant dans une Chambre, ils dirent tous ensemble le Cantique *Te Deum*, pour loüer Dieu de la grace qu'il leur faisoit de vouloir bien se servir d'eux pour être les instrumens de sa gloire.

Peu de tems aprés, il vint trois Religieux de Sainte Geneviéve les feliciter de leur bien venuë, & les assurer de leurs bonnes intentions pour la Reforme. Le P. Faure prit cela pour un bon augure; & il dit agréablement que la place ne pouvoit manquer d'être bien-tôt à lui, puis qu'il y avoit de si bonnes intelligences. Des Ecclesiastiques de Saint Nicolas du Chardonnet vinrent le même soir les prier instamment de venir loger chez eux, & d'user du droit d'hospitalité, qu'ils y avoient depuis si long-tems. Les Chartreux leur envoyerent aussi donner des marques de leur charité, & leur firent faire les mêmes offres. Mais comme on avoit assuré le P. Faure

qu'il étoit prêt d'entrer à Sainte Geneviéve, il remercia les uns & les autres.

CHAPITRE IV.

Séjour des Religieux de Saint Vincent dans une Hôtellerie, & ce qu'ils y eurent à souffrir.

LE lendemain matin M. le Cardinal envoya dire au P. Faure de se trouver à son Conseil sur le midi, & aux autres de ne point sortir ce jour là, pour être prêts à entrer au premier ordre qu'il envoyeroit. On délibera dans le Conseil sur quantité de choses qui n'étoient que préliminaires, & qui paroissoient peu importantes; & l'on n'y conclut rien touchant l'entrée des Religieux de Saint Vincent. Le P. Faure en sortit fort mal satisfait, & avec un pressentiment certain que l'affaire alloit beaucoup tirer en longueur, & qu'elle seroit fort traversée. Dés ce moment il se resolut à tout évenement, & se mit sans reserve entre les bras de la Providence; il retourna vers ses Confreres, sans leur rien dire de ce qui s'étoit passé, & sans leur faire connoître sa peine interieure; il les exhorta seulement à la patience & à la perseverance, & il leur dit qu'il falloit qu'ils fussent prêts à tout souffrir.

Comme il prévit qu'ils pouroient peut-être demeurer long-tems dans ce lieu, il y regla toutes choses, comme si ç'eût été un Monastere. Il mit un Religieux pour garder la porte de l'appartement

qu'ils occupoient; il en établit un autre pour avoir soin de l'œconomie; il distribua les exercices communs, à differentes heures du jour; il fit garder étroitement le silence; il marqua à chacun ce qu'il devoit faire en particulier. De sorte qu'on vit dans cette Hôtellerie une veritable Maison Religieuse, & comme une espece de petite Eglise.

Les Prêtres sortoient du matin pour aller celebrer la sainte Messe; & les autres alloient deux à deux l'entendre & la servir; ensuite on se renfermoit tout le reste du jour, & l'on ne paroissoit plus du tout. On étoit dans des prieres continuelles, & l'on pratiquoit toutes sortes de bonnes œuvres, sans omettre les penitences les plus rigoureuses, & les plus grandes mortifications, pour obtenir de Dieu qu'il fit réussir pour la gloire de son nom, & pour le triomphe de sa grace, l'affaire qui les avoit amenez.

Comme on n'avoit point prévû ce retardement, on n'avoit apporté que deux Livres, dont on faisoit la lecture en commun; l'un étoit Rodriguez, de la perfection Religieuse; & l'autre étoit l'Histoire des Martyrs du Jappon nouvellement imprimée. Ce dernier Livre les consola beaucoup, & leur donna du courage dans les grandes peines qu'ils eurent à souffrir, & qui les auroient infailliblement fait succomber, s'ils n'avoient été soutenus par des secours plus qu'ordinaires, & si leur vertu n'avoit été à toute épreuve. Car ils furent attaquez en même tems par toutes sortes d'endroits; & Dieu sembla vouloir plûtôt les accabler, que les éprouver.

Les incommoditez du logement, le mauvais air qu'ils respiroient, la retraite continuelle qu'ils étoient obligez de garder dans un lieu fort mal sain & fort serré, n'ayant que deux Chambres pour eux tous; le froid qu'il faisoit encore, & dont ils ne pouvoient se garentir, parce qu'ils étoient mal vêtus pendant le jour, & mal couverts pendant la nuit; tout cela, dis je, les rendit presque tous malades, & en mit quatre au lit tout à la fois, dont un sur tout fut si mal, qu'on desespera presque de sa vie.

Lors qu'ils étoient dans le fort de cette affliction, dans le manquement de toutes choses, & presque sans secours pour soulager leurs malades, ils apprirent que leurs Confreres qui étoient à Chartres, y souffroient une persecution trés-violente, & que les Anciens Religieux profitant de l'absence de l'Evêque, qui étoit à Paris, leur faisoient toutes sortes de mauvais traitemens, pour les obliger à quitter la Maison.

La douleur que leur causa cette nouvelle, ne fut rien en comparaison de celle qu'ils reçurent en apprenant ce qui se passoit à Senlis. Quelques Religieux qui restoient encore de l'ancienne observance, voyant le P. Baudoüin d'un côté, le P. Faure d'un autre, & le nombre des Reformez fort diminué par les deux grands détachemens qu'on en avoit fait pour Chartres & pour Paris, s'étoient rendus maîtres de la Maison. Ils avoient appellé tous les Beneficiers de la campagne pour leur prêter main-forte; & n'ayant personne pour leur fai-

re tête, ils ne menaçoient de rien moins que de mettre les autres dehors, s'ils n'abandonnoient leurs pratiques, pour remettre les choſes en leur premier état. Pendant ce tumulte on avoit volé toute l'argenterie de l'Egliſe, on avoit enlevé tous les plus beaux ornemens; & cette pauvre Maiſon fut deſolée en toutes manieres. Quand le P. Faure apprit tout cela, ſon cœur fut pénétré d'une affliction trés-ſenſible; & tous les autres n'en furent pas moins conſternez.

En même tems on leur vint dire qu'il y avoit fort peu d'apparence à leur introduction dans Sainte Geneviéve; que les Anciens s'y oppoſoient dans toutes les formes; & que ſept d'entr'eux s'étant unis, avoient fait aſſigner M. le Cardinal au Parlement, qui ſelon toutes les apparences ne ſeroit pas favorable à la Reforme. Enfin ce qui mit le comble à leurs diſgraces & à leurs afflictions, c'eſt qu'ils ſçeurent que M. le Cardinal lui-même ſembloit vouloir les abandonner. En effet il paroiſſoit tout refroidi; Quelques mauvais rapports, quoi que ſans fondement, l'avoient indiſpoſé contr'eux; ſur tout il y avoit un certain Abbé, qui ſe ſervant de ſon credit auprés de lui, pour lui donner des impreſſions deſavantageuſes du P. Faure, & de ſes Religieux, lui avoit rapporté certains faits plauſibles, qui quoi que faux & controuvez, n'avoient pas laiſſé de faire naître dans l'eſprit de ce bon Prelat des défiances & des ſoupçons fâcheux.

Toutes ces afflictions fondirent ſur eux en même tems; & comme autrefois dans les malheurs du

Saint homme Job, à peine un Meſſager avoit-il fait le triſte recit de quelque deſaſtre, qu'il en entroit un autre, dont les nouvelles étoient encore plus funeſtes que celles du premier; ainſi dans ce tems d'épreuve & de tentation, ces ſaints Religieux apprenoient d'heure en heure quelque choſe qui les pénétroit de douleur. Le P. Faure y étoit plus ſenſible que pas un; parce que non ſeulement il ſentoit la ſienne, mais auſſi celle de tous les autres. Cependant ſon courage le mettoit au deſſus de tout, & de ſa douleur même. Il conſoloit les uns, il animoit les autres, il ſoutenoit les forts, il relevoit les foibles; & d'un autre côté il agiſſoit au dehors avec une prudence, une conſtance & une activité merveilleuſe; parant à tout, cherchant des remedes à chaque inconveniant; juſtifiant ſa conduite & celle de ſes Freres; diſſipant les calomnies & les faux bruits; enfin n'omettant rien de ce qu'il pouvoit faire dans des conjonctures ſi difficiles.

Cependant le mal crût juſqu'à un tel point, qu'ils perdirent preſque toute eſperance de réuſſir dans leur entrepriſe; de ſorte qu'ils mirent en déliberation s'ils ne s'en retourneroient pas à Senlis. Le P. Faure même, ſoit qu'il voulût éprouver leur conſtance, ſoit qu'il crût effectivement qu'il falloit ſe retirer, parut être de ce ſentiment. Mais enfin ſe regardant les uns les autres avec un ſaint tranſport de zele, » Quoi! «
dirent-ils, abandonnerons-nous ainſi l'œuvre de «
Dieu? N'eſt-il pas viſible que c'eſt lui qui nous «
conduit & qui nous appelle? Avons-nous reſiſté «
juſqu'à répandre nôtre ſang? Allons, reprenons «

» courage, Dieu nous aidera. « Puis ſe jettant à genoux, ils demanderent à Dieu par une ardente priere qu'il les fortifiât dans leur foibleſſe, & qu'il ne permît pas que les ſouffrances les abatiſſent; ils proteſterent enſuite au P. Faure qu'ils auroient patience juſqu'à l'extrémité, qu'ils vouloient tout ſouffrir pour Jeſus-Chriſt; & ils le conjurerent de ne les remener à Senlis, que quand l'affaire ſeroit abſolument deſeſperée.

Ils n'eurent pas plûtôt pris ces generéuſes reſolutions, que toutes choſes changerent de face. On apprit de meilleures nouvelles de Chartres & de Senlis; tous les malades furent guéris; & celui qui l'étoit le plus, fut tout d'un coup mis hors de danger, par un miracle de ſainte Geneviéve: car ayant pris du pain qui ſe benit en ſon nom pour les malades, la fiévre le quitta ſur le champ, & il fut parfaitement guéri. M. le Cardinal revint des impreſſions fâcheuſes qu'il avoit priſes, aprés qu'il eut reconnu la fauſſeté des calomnies dont on avoit voulu noircir le P. Faure; & non ſeulement il reprit pour lui toute ſon eſtime, mais il fut encore plus convaincu de ſon merite qu'auparavant, ayant vû ſa grande moderation, & les ſentimens Chrétiens qu'il avoit fait paroître dans une épreuve auſſi rude que celle-là; de ſorte qu'il commença tout de bon à preſſer l'affaire, qui avoit été comme ſuſpenduë.

Il ne reſtoit plus que l'oppoſition des Anciens; mais M. le Cardinal eut recours au Roi pour la faire lever. Ce Prince lui témoigna beaucoup de ſa-

tisfaction

tisfaction de ce qu'il étoit encore ſur le point de faire pour la Reforme de Sainte Geneviéve ; & il lui fit donner auſſi-tôt un Arrêt du privé Conſeil, qui annuloit cette oppoſition, & qui ôtoit au Parlement toute connoiſſance de cette affaire. C'eſt ainſi que dans le tems qu'on la croyoit tout-à-fait ruinée, Dieu rompit en un moment tous les obſtacles qui l'arrêtoient, & leva les difficultez qu'il n'avoit fait naître que pour éprouver la patience de ſes ſerviteurs. Tout ſe diſpoſa donc pour leur entrée dans Sainte Geneviéve ; & quand ils furent tout-à-fait aſſurez qu'elle ſe feroit au premier jour, ils s'y diſpoſerent eux-mêmes par un redoublement de prieres, & de bonnes œuvres ; & ils renouvellerent avec beaucoup de zele toutes les ſaintes reſolutions qu'ils avoient priſes avant leur départ de Senlis.

CHAPITRE V.

On entre enfin dans l'Abbaye de Sainte Geneviéve : Ce qui ſe paſſa dans cette occaſion.

LE Samedi vingt-ſeptiéme jour d'Avril l'on vint fraper dés cinq heures du matin à la porte de la Chambre, où l'on faiſoit la Méditation : c'étoit un Aumônier de M. le Cardinal, qui venoit dire qu'on ſe tînt prêts pour ce jour-là. Le Portier lui ouvrit, reçut l'ordre, & lui répondit en deux mots ; puis refermant la porte, il ne dit rien juſqu'à la

fin de l'Oraiſon, qu'il ne voulut pas interrompre. Quand elle fut achevée, il declara tout haut cette agreable nouvelle, qui les remplit d'une extrême joïe.

Auſſi-tôt ils ſe diſpoſerent, afin qu'au premier avis ils fuſſent en état de partir. Ils renouvellerent encore devant Dieu leurs ſaintes reſolutions avec de grands ſentimens de ferveur; & ce fut en cette occaſion, que le P. Faure animé de zele, & comme tout rempli du Saint Eſprit, leur fit une admirable exhortation, qu'il commença par ces paroles

Deut. 9. v. 1. de Moïſe. *Ecoutez, Iſraël! vous allez aujourd'hui paſſer le Jourdain, pour vous rendre maîtres de ces Nations qui ſont plus fortes & plus puiſſantes que vous, & de ces grandes Villes, dont les murailles s'élevent juſqu'au Ciel.* Il leur fit l'applica- de ces paroles, en leur diſant » Qu'ils avoient été » juſqu'alors dans l'obſcurité, dans la pauvreté & » dans la baſſeſſe; mais que Dieu les alloit mettre en » poſſeſſion d'une terre nouvelle; Qu'ils alloient en- » trer dans une grande Abbaye, dans une Maiſon » celebre, dans un lieu que quantité de choſes trés- » conſiderables avoient rendu fameux depuis l'origi- » ne de la Monarchie. Qui l'auroit crû, mes Freres, » leur dit-il, que nôtre petite Reforme, qui com- » mence à peine à voir le jour, que nôtre petite » Maiſon, qui ne vient que de ſortir de la captivité » d'Egypte, que nôtre petit nombre, qui pouvoit à » peine ſuffire a nous-mêmes, enfin que nôtre foibleſſe » & nôtre pauvreté puſſent fournir à d'auſſi grandes » choſes, que celles que Dieu veut faire par nôtre

moyen? Car enfin ſçachez-le aujourd'hui, mes Freres, c'eſt le Seigneur qui fait ces merveilles, *& c'eſt lui-même qui va paſſer devant vous comme un feu devorant, pour exterminer ces Nations*, qui ne le ſervent pas, & pour vous introduire en leur place. Humiliez-vous ſous ſa main puiſſante, & ne dites pas, quand vous ſerez en poſſeſſion de ces nouvelles regions, quand il aura détruit ces peuples de devant vos yeux : *Le Seigneur m'a fait entrer dans cette terre à cauſe de la Juſtice qu'il a trouvée en moi.* Non, mes Freres, ce ne ſont pas nos merites, c'eſt ſa bonté toute pure qui le porte à nous combler de tant de faveurs. Gravons-le fortement dans nôtre memoire ; attachons-nous aux Loix du Seigneur, à ſes ordonnances, à ſon culte ; & craignons de tomber dans un malheur plus grand, que n'eſt la punition de cette Nation criminelle, dont il nous fait occuper la place, ſi nous manquons à l'alliance qu'il veut bien faire avec nous aujourd'hui. Nous allons être expoſez à la vûë de tout le monde, & beaucoup de perſonnes nous obſerveront ; les uns attirez par la nouveauté du ſpectacle ; les autres picquez d'envie de nôtre bonheur ; & d'autres enfin portez à chercher dans nos exemples de quoi s'édifier, & de quoi s'inſtruire. Nous ſommes redevables à toutes ces perſonnes. Faiſons donc en ſorte que les premiers ne voyent rien dans nôtre conduite, qui trompe l'attente qu'ils ont de nous, & qui ne ſoit digne des faveurs que Dieu nous a faites. Fermons la bouche à nos ennemis par des mœurs irreprochables. Enfin tâchons d'être la bon-

ibid. v. 3.

ibid. v. 4.

» ne odeur de Jesus-Christ, pour ceux qui voudront
» profiter de l'exemple que nous leur donnerons.

Sur les neuf heures du matin, l'on vint avertir qu'il falloit aller à Sainte Geneviéve : Aussi-tôt ils sortirent de l'Hôtellerie, où ils avoient resté renfermez dix-huit jours, & marcherent deux à deux avec une modestie qui les fit remarquer de tout le monde. Estant arrivez, on les conduisit tout d'abord à la chambre de M. le Cardinal, où se trouverent des Evêques, des Abbez, des Conseillers d'Etat, & beaucoup d'autres personnes de la premiere qualité, que ce Prelat avoit priées de se trouver à cette Ceremonie, pour la rendre & plus solemnelle & plus paisible. Quand l'on vit entrer ces Religieux tous vêtus de blanc, qui étoient la plûpart fort jeunes, & qui portant sur leur visage un certain caractere d'innocence, de candeur, & de simplicité, marquoient neanmoins une sagesse plus qu'ordinaire; quand on les vit, dis-je, entrer avec un air plein d'onction, avec des manieres toutes Religieuses, avec un exterieur modeste & retenu, faisant voir en un mot leur pieté & leur humilité par tout ce qui paroissoit en eux; on crut voir une troupe d'Anges; Tout le monde parut en être charmé, & chacun benit le Cardinal du choix qu'il avoit fait de ces saints Religieux pour habiter un lieu si saint.

Quand on eût pris ses places, M. le Cardinal fit lire, par un de ses Secretaires, le dernier Arrest du Privé Conseil, qui ôtoit au Parlement la connoissance de cette affaire; Il fit lire aussi les

Lettres Patentes que le Roi lui avoit accordées, par lesquelles sa Majesté se déportoit, en faveur de la Reforme, de son droit de nommer à l'Abbaye; puis reprenant la parole, il demanda aux Anciens Religieux qui étoient presens pour la plûpart, s'ils ne vouloient pas bien, pour seconder ses bonnes intentions & celles du Roi, consentir que ces douze Chanoines Reguliers de Saint Vincent de Senlis demeurassent avec eux, & qu'ils entrassent dans la Maison, pour commencer d'y mettre la Reforme, dont ils ne pouvoient eux-mêmes disconvenir qu'elle n'eût un trés-grand besoin.

De dix-neuf Religieux qu'ils étoient, il y en eut cinq qui se declarerent entierement pour la Reforme, & qui y consentirent avec joïe; sept témoignerent que la chose leur étoit indifferente, pourvû que rien ne leur manquât, & qu'ils eussent toutes choses comme auparavant; ce que M. le Cardinal leur promit par écrit. Les sept qui restoient étoient au desespoir de ce changement, & n'avoient rien épargné jusqu'alors pour l'empêcher; mais dans la circonstance presente, ceux de ces sept qui étoient presens, n'oserent former aucune opposition, & ils parurent consentir comme les autres aux mêmes conditions.

Aussi-tôt que ce consentement fut donné, M. le Cardinal se leva, & descendit dans une Salle basse, où il fut revêtu de son Rochet & de son Camail. Un moment aprés, les Nouveaux Religieux le vinrent trouver en habits de Chœur, & il les conduisit lui-même à l'Eglise, accompagné de tou-

tes les perſonnes de qualité qu'il avoit priées de venir. Il s'y trouva un grand concours de peuple ; & ces bons Religieux qui juſqu'alors avoient été ſi cachez aux hommes, furent expoſez aux yeux de tout le monde. On chanta le *Veni Creator* ; & le reſte ſe fit comme à l'ordinaire dans ces ſortes de Ceremonies ; ils furent enſuite conduits au Cloître, au Chapitre & au Dortoir, pour en être mis en poſſeſſion ; puis ils revinrent à l'Egliſe, où prenant place dans les Chaires du Chœur, ils chanterent la Meſſe Conventuelle.

M. le Cardinal voulut y aſſiſter juſqu'au bout, & rien ne ſe pouvoit ajoûter à l'extrême joïe qu'il reſſentoit de voir la modeſtie & l'onction de ces Nouveaux Chanoines Reguliers dans la celebration des divins Offices ; & il benit Dieu de toute l'étenduë de ſon cœur, de s'être ainſi lui-même choiſi des ſerviteurs fideles, & des Miniſtres dignes de la majeſté de ſon culte. Quand l'Office fut achevé, & qu'on fut ſorti de l'Egliſe, il prit la main du P. Faure, & lui dit en la lui ſerrant : » Mon
» Pere, depuis trois heures que vous êtes ici, j'ai
» reçu plus de conſolation, que je n'en ai ſenti de
» ma vie.

Deux des Anciens voyant des étrangers prendre ainſi paiſiblement poſſeſſion de leur Maiſon, ne purent contenir leur dépit. Dés le commencement de la Ceremonie, ils ſuivirent M. le Cardinal, pleins de fougue & de colere, & ils crioient tout haut, qu'ils s'oppoſoient à cette nouveauté. Mais comme il ne faiſoit pas ſemblant de les entendre, & qu'il

continuoit ſans s'arrêter à leurs oppoſitions, ils allerent prendre un Notaire, qu'ils amenerent avec eux, portant leur oppoſition par écrit. Ils entrerent dans le Chœur, & ſe preſenterent inſolemment devant le Cardinal, pour lui mettre en main ce papier. D'abord il fit ſemblant de ne les pas voir, & les tint là fort long-tems ſur leurs pieds; mais comme ils ne pouvoient retenir leur emportement, pour les écarter, il leur fit ſeulement ſigne de la main de mettre leur écrit ſur ſa Chaire; ce qu'ayant fait, l'un des deux ſe retira; mais l'autre plus fougueux & plus emporté ſuivit encore le Cardinal aprés la Meſſe, criant à pleine tête qu'il en appelloit, qu'il proteſtoit de nullité, & qu'il s'oppoſoit à tout. Mais il fut bien étonné quand le Cardinal ſe retournant de ſon côté, le regarda d'un air menaçant, & lui dit que s'il diſoit encore un mot, il l'alloit excommunier ſur l'heure. Cet éclat de foudre lui ferma la bouche pour quelque tems; mais il ne laiſſa pas dés l'aprés-midi de recommencer; & ſçachant que le Nonce du Pape étoit chez M. le Cardinal, il eut la temerité de s'aller jetter à ſes pieds avec quelques-uns de ſes partiſans; implorant, diſoit-il, la protection du ſaint Siege contre la violence qui leur étoit faite; mais le Nonce bien informé de tout, les reçut comme ils le meritoient, & il leur dit qu'il trouvoit que M. le Cardinal avoit trop de bonté de ſouffrir ainſi leur revolte; qu'il auroit dû les mettre en priſon, & que le ſaint Siege n'avoit pas coûtume de proteger des Religieux dereglez, pour les autoriſer dans leurs deſordres.

Ainſi tout fut mis dans le calme & dans la paix ; les Nouveaux Religieux commencerent dés ce jour là à pratiquer toutes leurs obſervances, comme s'ils euſſent été à Saint Vincent ; & l'Abbaye de Sainte Geneviéve ſe trouva reformée pour la ſeconde fois le vingt-ſeptiéme d'Avril de l'année 1624. par douze Chanoines Reguliers de Saint Vincent, comme elle l'avoit été 477. ans auparavant par douze Chanoines Reguliers de Saint Victor.

CHAPITRE VI.

Le P. Faure met ſes Religieux en retraite, & leur fait renouveller leurs Vœux : Combien les Anciens lui donnent à ſouffrir : Sa charité pour eux : Il en convertit un au lit de la mort.

LE P. Faure craignoit beaucoup que ſes Religieux ne ſe diſſipaſſent dans une ſi grande expoſition, & que le mélange des Anciens avec eux ne leur fût trés-préjudiciable. Il étoit dans une vigilance & une ſollicitude continuelle pour faire en ſorte que cela n'arrivât pas ; il employoit tous les moyens poſſibles ; il écartoit d'eux les occaſions ; il les prémuniſſoit contre les pieges qui auroient pû les ſurprendre ; il les exhortoit ſans ceſſe ; il ne leur laiſſoit paſſer aucune faute, & les reprenoit des moindres manquemens ; enfin ſes yeux étoient ſans ceſſe ouverts ſur ſon troupeau, pour empêcher que le Loup n'y entrât, ou que quelque brebis ne s'égarât.

Il leur fit faire à tous une retraite de dix jours, depuis l'Aſcenſion juſqu'à la Pentecoſte ; & ce fut avec tant de fruit & de benediction, que quand ils en ſortirent, ils parurent tout embraſez de ce feu divin qui remplit le cœur des Apôtres, quand ils reçurent le Saint Eſprit. On vit dans eux un redoublement ſenſible de zele & de ferveur ; ils augmenterent leurs penitences, & les porterent ſi loin, qu'on fut obligé d'y apporter de la moderation ; la regularité, l'exactitude aux moindres obſervances, l'eſprit de pauvreté, l'obéïſſance parfaite, & toutes les vertus Religieuſes ſe firent voir en eux avec un nouveau luſtre ; ce qui fut particulierement l'effet d'une renovation de leurs Vœux & de leurs ſaintes reſolutions que le P. Faure leur fit faire à la fin de cette retraite. Car il ſe ſurpaſſa lui-même dans les choſes qu'il fit pour animer cette ſainte Ceremonie ; ſes paroles, ſes larmes, ſes actions, les tranſports de ſon zele, les effuſions de ſa charité, de ſa tendreſſe, de ſon amour enleverent les cœurs ; on ne put reſiſter à la force invincible de cette éloquence victorieuſe ; on fondoit en larmes, on ſe regardoit les uns les autres, comme pour s'exhorter mutuellement, & pour s'inſpirer du courage ; les viſages paroiſſoient tout enflammez. Quand le P. Faure les vit dans ces ſaints mouvemens, lui-même ſentant redoubler ſon ardeur, il prit en main le Saint Sacrement qu'on avoit expoſé dans l'Oratoire, & ſe tournant vers eux avec des yeux tout baignez de larmes, il leur dit d'un air & d'un ton qui paroiſſoient avoir quelque choſe de plus qu'humain.

» C'a, mes Freres, voilà vôtre Seigneur & vôtre Dieu;
» voila celui qui vous a comblé de faveurs; voila ce-
» lui qui veut vous faire part de son Royaume. Qui
» de nous ne l'aime pas? Qui de nous cessera de l'ai-
» mer? Qui de nous cessera jamais de lui être fidele?
» Ah! Seigneur, qu'il perisse l'ingrat, qu'il soit ana-
» thême! Allons, mes Freres, confirmons nôtre allian-
» ce avec lui; que nos cœurs lui parlent; qu'ils se
» donnent à lui; qu'ils se consacrent à lui. Puis comme pour porter le feu dans ces cœurs qu'il vouloit embraser, il descendit de l'Autel avec le Saint Sacrement, & le leur fit baiser à tous. Ce fut dans ces embrassemens sacrez, que les transports se redoublerent, que chacun se laissant aller à la tendresse de ses mouvemens, fit à Jesus-Christ mille protestations d'amour & de fidelité, qu'on promit à ce chaste Epoux de tout faire & de tout souffrir, & de plûtôt mourir mille fois que de jamais se separer de lui. Aprés qu'on eut remis le Saint Sacrement sur l'Autel, & qu'on l'eut couvert; le P. Faure se retourna encore de leur côté, & leur ayant voulu dire quelques mots sur la charité mutuelle qu'ils se devoient les uns aux autres, quand il vint à parler de l'amour qu'il avoit lui-même pour eux, il se sentit pressé d'un mouvement si tendre & si vif, que ne pouvant le retenir, il interrompit son discours pour s'aller jetter à leur cou. Jamais on ne vit un cœur se répandre avec plus d'effusion; jamais on ne vit plus de tendresse, jamais plus de témoignages d'amour: mais jamais aussi consolation ne fut pareille à la leur; ils le serroient étroi-

tement, il lui disoient ce que l'amour leur suggeroit, & ils s'exprimoient beaucoup plus par leurs larmes, que par leurs paroles. Ensuite ils s'embrasserent tous, & ce fut avec des demonstrations d'une charité si tendre & si sincere, que c'étoit un spectacle digne des Anges. Ils mêloient leurs larmes les uns avec les autres; ils se promettoient un amour inviolable, ils s'excitoient mutuellement. *Courage, mon Frere*, se disoient-ils, *aimons le Dieu de nos cœurs; faisons tout pour lui, mourons pour lui, ne nous aimons qu'en lui.*

Au reste ces saints Religieux avoient besoin de cette ferveur & de ces admirables sentimens pour soutenir ce qu'ils avoient à souffrir de la part de quelques Anciens, qui tâchoient de les chagriner en toutes manieres: car ne les regardant que comme des usurpateurs de leur bien, ils ne pouvoient retenir la violence de leur dépit; jamais ils ne leur parloient qu'avec colere, qu'avec menaces, & qu'avec injures; souvent la fureur les portoit à leur faire des avanies publiques, & je vais en rapporter un exemple qui éclata beaucoup, & qui fit extrémement paroître la moderation du P. Faure.

Le Cardinal lui avoit donné l'Office de Chantre; pour cela il avoit fallu déposer un des Anciens qui joüissoit de cette place, & qui la remplissoit fort mal: cela fut même fait avec assez d'éclat; car le Cardinal ayant été informé de quelques excés commis par ce Chantre, qui avoient causé beaucoup de scandale, & étant d'ailleurs trés-mécon-

tent de la maniere dont il s'acquittoit de ſa fonction; il l'envoya querir, & lui ayant fait une trés-ſevere reprimende, il lui ôta ſa Chantrerie d'autorité, le menaçant de la priſon, s'il en faiſoit le moindre bruit. L'Ancien fut au deſeſpoir de cet affront, & n'ayant pû digerer ſon dépit, il en fit paroître des éclats furieux, le jour d'une Fête ſolemnelle: car voyant le P. Faure en fonction, la colere le tranſporta de telle ſorte, que ſans avoir égard ni au lieu, ni aux perſonnes, ni à la majeſté des Saints Myſtéres, il lui dit toutes les injures qu'une paſſion aveugle, & qui n'a plus de bornes, put lui ſuggerer. Le P. Faure ne faiſoit pas ſemblant de l'entendre, & continuoit toûjours ſans le regarder: mais cette moderation ne fit qu'irriter ſa fureur; il ſortit de ſa place plein de fougue & d'emportement, & fut arracher le bâton d'entre les mains du P. Faure, lui diſant encore mille injures, & lui faiſant de grandes menaces. La patience du P. Faure fut admirable, & tout le monde en fut édifié; car il ne fit pas paroître la moindre émotion, ſon viſage demeura le même; & l'on eût dit que ce n'étoit pas à lui que s'adreſſoit cette violence. Cependant le Cardinal en fut averti, & ſur le champ il fit empriſonner l'Ancien; mais celui a qui il avoit fait de ſi grands outrages, pria tant pour ſa délivrance, qu'il l'obtint dés le même jour.

Il arrivoit tous les jours quelque choſe d'à peu prés ſemblable dans l'interieur de la Maiſon; & cela venoit en partie de ce que l'on n'avoit pas mis d'aſſez grandes ſeparations entre les Anciens & les

Nouveaux: car M. le Cardinal ayant crû d'abord que l'exemple de ceux-ci pouroit gagner les autres, & les porter à la converſion, avoit voulu que tous enſemble ne fiſſent qu'une même Communauté, avec trés peu de diſtinction; deſorte même que les Anciens aſſiſtoient au Chapitre, & étoient de toutes les Déliberations: mais les choſes tournerent tout au contraire des intentions de ce Prelat; & ces gens-ci ne ſe ſervoient du droit qui leur avoit été conſervé, que pour fatiguer les nouveaux venus. Tous les jours, & pour les moindres choſes, il falloit aſſembler le Chapitre; & dans ces aſſemblées ils troubloient tout, ils s'oppoſoient à tout le bien qu'on vouloit établir, ils ſe liguoient contre tous les deſſeins du P. Faure; & c'étoient des cabales & des factions continuelles. Enfin l'on s'en trouva ſi incommodé, & l'on avoit ſujet d'en craindre des ſuites ſi fâcheuſes, qu'on fut contraint de faire là-deſſus des remontrances au Cardinal, qui d'abord eut de la peine à changer ſa premiere diſpoſition; mais ayant aſſemblé ſon Conſeil, & la choſe ayant été miſe en déliberation, l'on conclut tout d'une voix qu'il falloit exclure du Chapitre tous ceux qui ne voudroient pas embraſſer la Reforme. Cette excluſion fit un fort grand bien, & contribua beaucoup à la paix.

La perſecution des Anciens n'empêchoit pas que le P. Faure ne les aimât ſincerement en Jeſus-Chriſt, & qu'il ne cherchât tous les moyens de procurer leur ſalut. Il les ménageoit le mieux qu'il pouvoit, il tâchoit de s'inſinuer dans leurs eſprits par

ſes manieres douces & engageantes ; il les prévenoit en toutes rencontres ; il ſupportoit leurs mauvaiſes humeurs, ſans les chagriner ; Enfin ſa charité lui faiſoit tout faire & tout ſouffrir pour les gagner, & quelquefois il en venoit à bout.

Un d'entr'eux tomba malade par un excés de débauche, & ſa maladie parut tout d'un coup fort dangereuſe. Le P. Faure mit de ſes Religieux auprés de lui pour le ſervir, & le ſolliciter dans ſa maladie. Cet homme brutal & ſans raiſon, bien loin de leur en témoigner quelque reconnoiſſance, ne payoit leur charité que d'injures & d'imprécations ; il étoit dans ſon lit comme un furieux ; plus ſon mal augmentoit, plus ſes fougues inſenſées paroiſſoient croître. Comme il baiſſoit conſiderablement, le P. Faure le vint exhorter à profiter des derniers momens ; mais il fut reçu comme les autres, & chargé d'injures. Le mal preſſant, il revint encore, & le conjura de ſe confeſſer ; le malade répondit qu'il n'avoit que faire de Confeſſeur,
» mais de Medecin. » Helas ! dit le P. Faure, vous n'a-
» vez plus qu'un jour à vivre. Qu'allez-vous devenir !
» Vous êtes damné, ſi vous ne profitez de l'inſtant
» qui vous reſte pour vous convertir. Hé bien ! je
» ſuis damné, répondit-il, que vous importe ? de
» quoi vous mêlez-vous ? Quoi ! mon Frere, dit le P.
» Faure, vous voulez périr ? Oüi, je le veux, repliqua
» t-il ? & Dieu ne le veut pas, répondit le P. Faure ;
» il veut vous convertir & vous ſauver. » Alors cet inſenſé plein de fureur, ſe tourna de côté & d'autre, & roulant effroyablement les yeux dans la tête, il

ſe mit à jurer, & à blaſphêmer le nom de Dieu, pour chaſſer d'auprés de lui, celui qui lui vouloit ſauver la vie de l'ame. Les cheveux dreſſerent à la tête de tous les aſſiſtans, & tout le monde s'enfuit de frayeur; il n'y eut que le P. Faure qui voulut demeurer, diſant que cet emportement étoit une criſe, & que Dieu le convertiroit.

Il fit aſſembler tous ſes Religieux, & leur dit d'aller devant le Saint Sacrement, demander à Jeſus-Chriſt qu'il amolît ce cœur de pierre. Lui même ſe mit au pied du lit en oraiſon, & quand il eut achevé ſa priere, comme s'il eût ſenti que Dieu l'avoit exaucé, il ſe leva & prit un Crucifix qu'il approcha du malade. Cette ame rebelle étoit déja vaincuë; ſes yeux ſe fixerent ſur ce tendre objet, il écouta le P. Faure, les armes lui tomberent des mains; ce cœur farouche ſe laiſſa toucher, ſa ferocité diſparut; & ſortant comme d'un profond ſommeil, il leva les yeux au Ciel, il ſe découvrit la tête, il joignit les mains; & dans cette poſture, il demanda pardon tout haut des ſcandales de ſa vie paſſée; ce qu'il fit d'un air ſi touchant, avec des paroles ſi vives, & dans une circonſtance où l'on s'y attendoit ſi peu, qu'on ne put douter que ce ne fût un changement de la main du Trés-haut. Il ſe confeſſa de tous ſes pechez avec de grands ſentimens de douleur; il reçut les autres Sacremens dans une confiance admirable aux miſericordes infinies de Dieu; & mourut la nuit d'aprés, édifiant & conſolant tout le monde par les diſpoſitions qu'il fit paroître juſqu'au dernier ſoupir.

CHAPITRE VII.

Disposition de la Maison de Sainte Geneviéve pour le gouvernement aprés la Reforme : Quelques Reglemens sur les Offices de l'Eglise.

IL y avoit cinq ou six mois que le P. Faure avoit été élu à Saint Vincent Superieur de la Reforme, quand on prit possession de Sainte Geneviéve. Le Cardinal lui confirma sa charge pour cette Maison en particulier, l'établissant pour y avoir la direction de tout le spirituel, non seulement à l'égard de ses Religieux, mais à l'égard même de tous ceux de l'ancienne observance, qui n'étoient pas encore Prêtres, qu'il obligea de se soumettre à lui, & de lui obéïr en tout. Son Office de Chantre lui donnoit encore une autre espece de superiorité pour tout ce qui regardoit la celebration des divins Offices, dont il étoit chargé de regler l'ordre & les ceremonies. Mais avec cette double prééminence, il avoit beaucoup de peine à faire tout le bien qu'il auroit voulu faire dans la Maison, parce qu'il y avoit des Superieurs au dessus de lui, qui souvent n'entroient pas dans ses vûës, & qui même les traversoient.

Le Cardinal n'avoit rien voulu changer dans la disposition exterieure des charges ; C'étoit un Ancien qui étoit Prieur, & c'en étoit un autre qui étoit Soûprieur ; un troisiéme avoit l'administration-

tion du temporel; & il paroît qu'un quatriéme étoit chargé de la Sacristie; de sorte qu'on pouvoit dire que les Anciens étoient encore maîtres de tout. Il est vrai que le Prieur en particulier étoit parfaitement homme de bien, plein de saintes intentions, & à qui les Reformez étoient en partie redevables de leur introduction; mais il étoit saint à sa maniere, & sur tout il n'avoit aucune connoissance de la conduite spirituelle d'une Communauté Reguliere. Son Soûprieur en avoit encore moins que lui, quoi qu'il se piquât d'en avoir beaucoup. Cependant l'un & l'autre vouloient entrer dans la direction interieure; & le dernier particulierement prenoit ombrage du P. Faure, quand il le voyoit exercer quelques fonctions de sa charge de Maître des Novices, & de Superieur de la Reforme.

Cela mettoit les Religieux du P. Faure dans une contrainte insupportable. Jamais ils n'avoient eu plus grand besoin de son secours, que dans ce temslà; cependant ils n'osoient presque l'approcher, de peur d'exciter des soupçons & des jalousies: S'ils lui parloient, ce n'étoit qu'en cachette, & que comme à la dérobée; ce qui leur étoit une plus rude mortification que toute autre chose qu'ils auroient pû souffrir. Mais le P. Faure en souffroit plus qu'eux, & tout le poids de leur peine retomboit sur lui, sans qu'il eût personne à qui se plaindre, & dont il pût tirer la moindre consolation. Il se jettoit entre les bras de la bonté de Dieu, & se resignoit entierement à ses volontez adorables; mais il n'en

ſouffroit pas moins pour cela, & il eut dans ce tems fâcheux des peines d'eſprit ſi étranges, que cela produiſit même ſur ſon corps des effets ſenſibles, juſqu'à lui cauſer de trés grandes douleurs. En effet il ſeroit difficile d'exprimer tout ce qu'il avoit de peines à eſſuyer dans les condeſcendances qu'il falloit avoir pour ces Superieurs Anciens, dans les ménagemens qu'il étoit neceſſaire de garder avec eux, dans les précautions dont on étoit obligé d'uſer pour ne les point choquer, & dans les contraintes qu'il falloit ſe donner pour conſerver la paix.

Le P. Loüis du Hamel (c'eſt ainſi que s'appelloit l'Ancien Prieur) ayant achevé ſes trois ans de Superiorité, quitta Sainte Geneviéve pour s'en retourner dans ſa Cure de Saint Medard. Auparavant il demanda pardon en pleine Communauté de toutes les fautes qu'il avoit commiſes dans l'adminiſtration de ſa charge; ce qu'il fit d'une maniere ſi humble & ſi touchante, que tout le monde en fut édifié. Cette retraite augmenta de beaucoup les ſouffrances du P. Faure & de ſes Religieux; car le gouvernement tomba entre les mains du Soûprieur, qui devint beaucoup plus fâcheux & plus incommode qu'il ne l'avoit été juſqu'alors. C'étoit un homme qui avoit du zele; mais ce zele étoit mal entendu, & mal reglé. La Reforme lui avoit de l'obligation, parce qu'il avoit toûjours pris parti pour elle contre les oppoſitions de ſes Confreres; mais il gâtoit par ſes mauvaiſes manieres, ſon peu de moderation, ſes jalouſies, ſes dé-

fiances, ſes bruſqueries, tout le bien qu'il avoit fait d'abord. Il tenoit les Religieux dans une eſpece de captivité, ne pouvant ſouffrir qu'ils euſſent rapport au P. Faure, quoi qu'ils ne puſſent avoir confiance qu'en lui. Enfin c'étoit un inſtrument dont la bonté de Dieu ſe ſervoit pour exercer la patience de ſes ſerviteurs.

Un jour ce Souprieur s'aviſa de faire une choſe, par un mouvement neanmoins de bonne volonté, qui attira un petit orage ſur la Reforme. Ce fut d'établir de ſon chef les uſages de Saint Vincent pour les heures de dire l'Office, & pour la maniere de le celebrer; car ayant pris le tems de l'abſence du Cardinal & du P. Faure, il fit faire les choſes comme il ſçavoit qu'elles ſe pratiquoient à Senlis; diſant que puis qu'on introduiſoit dans la Maiſon les obſervances de la Reforme pour tout le reſte, il n'y avoit point de raiſon d'en excepter ce qui regardoit la celebration des divins Offices.

Tous les Anciens furent extrémement ſurpris de cette nouveauté, & le Chancelier en écrivit auſſi-tôt à M. le Cardinal qui étoit à Fontainebleau. Cette entrepriſe ſi conſiderable faite ſans ſon aveu, le choqua vivement, & il revint à Paris ſur le champ fort indigné contre les Reformez, & bien reſolu de remettre les choſes dans le premier état. Dés qu'il fut arrivé, le Soûprieur vint ſe jetter à ſes pieds, déchargeant abſolument les autres, & confeſſant qu'il avoit agi de ſon chef: qu'au reſte il ſupplioit ſon Eminence de vouloir bien lui pardon-

ner une faute qu'il n'avoit commise, qu'en croyant bien faire, & uniquement dans le dessein de favoriser la Reforme, & de faciliter aux Religienx nouvellement venus de Saint Vincent les moyens de pratiquer leurs exercices & leurs observances, qui ne pouvoient que trés-difficilement s'accorder avec l'ancienne disposition de l'Office.

Ce discours appaisa un peu le Cardinal ; mais il vouloit cependant remettre les choses au même état; & les Anciens, qui s'en faisoient une affaire, l'y poussoient de toutes leurs forces. D'un autre côté le Soûprieur tâchoit de soutenir son entreprise, & le faisoit solliciter par bien des endroits; de sorte que pour terminer cette affaire, ce bon Prelat fit assembler aux Chartreux tous les principaux Religieux de Paris. On mit la chose en déliberation, & les sentimens furent d'abord un peu partagez ; mais enfin le plus grand nombre croyant qu'en cette occasion les raisons particulieres devoient être preferées aux maximes generales, pour faire le changement dont il s'agissoit, on conclut à la pluralité des voix qu'il falloit se conformer à l'usage de Saint Vincent ; & le Cardinal y consentit.

Ce fut environ dans ce tems-là qu'il consentit aussi qu'on retranchât quelque chose de la longueur & de la multitude des Offices. Il y avoit une infinité d'Obits, de Services, & d'autres fondations onereuses qu'il falloit acquitter tous les jours ; cela emportoit presque tout le tems ; cela troubloit tout l'ordre des exercices Reguliers ; & cela étoit d'une fatigue à laquelle on ne pouvoit suffire. Le P. Fau-

re representa toutes ces choses au Cardinal, lui disant de plus qu'il étoit impossible de bien celebrer l'Office, quand il y en avoit tant à faire; qu'il valloit beaucoup mieux en avoir moins, & s'en acquitter bien, que d'en avoir trop, & le faire avec indécence. Qu'au reste le Concile de Trente donnoit le pouvoir aux Evêques & aux Generaux d'Ordres, d'ordonner dans ces sortes de choses les changemens qu'ils croyoient necessaires; & que son Eminence avoit toute l'autorité requise pour faire là-dessus les Reglemens & les Reformes qu'elle jugeroit à propos. Sur ces remonstrances le Cardinal retrancha premierement toutes les fondations faites par des Religieux de la Maison; ces fondations n'ayant rien de legitime, & étant plûtôt une marque du desordre de ceux qui les avoient faites; qu'un monument de leur pieté. Il reforma aussi beaucoup d'autres fondations trop onereuses; & il convertit en Messes basses, la plus grande partie des Messes hautes. Quelques Anciens vouloient s'opposer à ces changemens, & tous en murmuroient ouvertement; mais l'autorité du Cardinal les fit taire; & de plus ils furent encore appaisez par le Soûprieur, qui tâcha de leur faire entendre raison.

Au reste ce Soûprieur continua toûjours d'exercer la patience du P. Faure & des siens, jusqu'à la mort du P. du Hamel Curé de S. Medard, dont il prit la place; car M. le Cardinal sçachant combien il tourmentoit ces bons Religieux par sa mauvaise humeur, & ses prétentions capricieuses, les délivra de cette

ſervitude ſi fâcheuſe, en le nommant à ce Benefice vaccant. Mais la Reforme a de ſi grandes obligations au P. Du Hamel; & d'ailleurs ç'a été un homme ſi vertueux, & d'une vie ſi édifiante, qu'on ne trouvera pas mauvais qu'on s'étende un peu ſur ſon ſujet, & qu'on rapporte ici quelques particularitez de ſa mort.

CHAPITRE VIII.

Vertus du Pere Du Hamel Ancien Prieur de Sainte Geneviéve : Sa mort.

LE P. Loüis Du Hamel s'étant fait Religieux de Sainte Geneviéve dans un tems où la diſcipline y étoit entierement relâchée, n'eut point de part aux déreglemens de ſes Freres; il vécut dans une grande pieté au milieu de la corruption generale; & il pratiqua ſes Vœux & ſes Regles, malgré la multitude des prévaricateurs.

Dieu l'ayant appellé à la conduite des ames dans la Paroiſſe de Saint Medard, qui dépend de l'Abbaye de Sainte Geneviéve, il y fit paroître un zele admirable dans l'exercice de ſon miniſtere. Il étoit infatigable dans ſes travaux; il gagnoit les ames par la douceur de ſa charité; il ſe faiſoit tout à tous, & n'avoit point d'acception de perſonnes; mais il aimoit également toutes ſes oüailles, les portoit dans ſon cœur, & leur eût volontiers donné ſa vie. Ce fut lui qui introduiſit la coûtume de fai-

re publiquement le Catechiſme aux enfans : cette fonction lui paroiſſoit ſi importante, qu'il ne la vouloit confier à perſonne qu'à lui-même ; & c'étoit pour lui une conſolation de ſe voir environné d'une troupe de ces innocentes creatures, qu'il regardoit comme les plus cheries de Jeſus-Chriſt. Il diſoit qu'une mere n'aimoit jamais ſes enfans plus tendrement, que quand elle les avoit nourris de ſon lait ; & que comme un Paſteur ne pouvoit trop aimer ſon troupeau, il ne pouvoit auſſi ſe ſervir de trop de moyens pour embraſer ſon cœur de ce ſaint amour. Il avoit un ſoin tout particulier de diſpoſer les enfans à leur premiere communion, qu'il regardoit comme une eſpece de ſecond Baptême, d'où dépendoit toute la ſuite de leur vie ; & il établit certaines ceremonies fort devotes & fort touchantes, pour rendre cette action plus ſolemnelle ; afin que le ſouvenir s'en gravât plus profondément dans la memoire des enfans, & que cela fît dans leur eſprit des impreſſions ineffaçables de reſpect & de veneration pour les ſacrez Myſteres, dont ils étoient faits participans. Ces pratiques paſſerent dans les autres Paroiſſes ; & elles s'y conſervent encore aujourd'hui.

Il avoit auſſi un fort grand ſoin de regler ſes Eccleſiaſtiques, voulant qu'ils vécuſſent dans une parfaite regularité, ne leur ſouffrant rien qui fût contre la modeſtie, tenant la main qu'ils celebraſſent les divins Offices avec beaucoup d'ordre & de reverence, & faiſant en ſorte en toutes manieres que les Prêtres puſſent ſervir d'exemple au peuple.

Sa charité pour les pauvres étoit une des choses qu'on admiroit le plus en lui : car on peut dire qu'elle étoit sans bornes, puis qu'il donnoit tout ce qu'il avoit. Quand il leur avoit tout donné, il cherchoit pour eux, ce qu'il n'avoit pas quelquefois pour lui-même; & il tâchoit de faire par les mains des autres, ce qu'il ne pouvoit plus faire par les siennes propres.

Quand M. le Cardinal de la Roche-Foucault fut fait Abbé de Sainte Geneviéve, & qu'il eut formé le dessein d'y rétablir la discipline, il crut devoir dérober pour quelque tems ce saint Pasteur à son Troupeau, pour se servir de lui dans cette entreprise. De sorte qu'il le fit élire Prieur en 1621. ce fut malgré la plûpart de ses Confreres, qui craignoient sa pieté & sa vertu, & pour lesquels il étoit trop homme de bien. L'on ne sçauroit dire combien il eut à souffrir de leur part, & les persecutions qu'ils lui susciterent; mais il étoit beaucoup moins affligé de ce qu'ils faisoient contre lui, que de ce qu'ils faisoient contre eux-mêmes, par la dépravation de leur vie. Ce saint homme gémissoit sans cesse de voir la profanation du lieu saint, & de n'y pouvoir apporter remede. Ainsi dés que le Cardinal parla d'y faire venir des Religieux de Saint Vincent, il y donna les mains de tout son cœur, & il n'épargna rien pour faciliter leur entrée. Quand ils furent entrez, il les protegea toûjours contre les violences des Anciens; & jusqu'à la fin de sa vie il les aima constamment avec une charité trés-sincere. Il est vrai, comme nous l'avons dit, que n'ayant pas

pas aſſez de connoiſſance des pratiques regulieres, & de la conduite ſpirituelle d'une Communauté Religieuſe, ſon gouvernement eut pour eux quelque choſe d'un peu incommode ; mais cela n'empêchoit pas qu'ils ne reconnuſſent la pureté de ſon zele, la ſolidité de ſa vertu, & la ſincerité de ſon affection.

Il avoit un ſi grand amour pour la regularité, qu'il vouloit qu'elle ſe trouvât par tout. On avoit fait des Reglemens pour les Eccleſiaſtiques Seculiers qui venoient dire la Meſſe dans l'Egliſe. Un de ces Reglemens portoit qu'on ne ſouffriroit pas qu'ils euſſent de longs cheveux. Un jour de devotion, l'Aumônier d'un grand Archevêque vint ſe preſenter à la Sacriſtie; comme il s'habilloit, le Prieur s'étant apperçu, qu'il avoit les cheveux fort grands, fut l'avertir de ſe les faire couper avant que de dire la ſainte Meſſe. Cet Eccleſiaſtique prétendit qu'on lui faiſoit un affront, & quitta les ornemens pour s'aller plaindre au Cardinal ; mais ſa premiere chaleur étant paſſée, il changea de ſentiment, il admira le zele de ce Saint Religieux ; & s'étant fait couper les cheveux, il les porta toûjours depuis fort courts. Quelque tems aprés le Sacriſtain imita cette fermeté du Prieur, à l'égard d'un jeune Abbé de qualité qui vint demander à dire la Meſſe, ayant des cheveux qui lui tomboient ſur les épaules, & n'ayant point de Tonſure. Le Sacriſtain lui dit qu'il n'oſoit lui donner des ornemens, & qu'il le ſupplioit de vouloir ſubir la loi qui s'obſervoit dans leur Egliſe. L'Abbé fut ſurpris d'abord de ce

compliment ; mais ensuite il le reçut si bien, qu'il voulut qu'on lui coupât les cheveux & qu'on lui fit la Tonsure dans la Sacristie même ; & depuis il fut toûjours un grand exemple de modestie.

Quand le P. Du Hamel retourna dans sa Cure, aprés ses trois ans de Superiorité, il reprit ses premiers travaux ; & quoi qu'il fût dans un âge fort avancé, il s'acquittoit comme auparavant des fonctions les plus pénibles de son ministere, son zele lui donnant des forces, que la vieillesse lui ôtoit. Mais cela ne put pas durer long-tems : Les goutes le tourmentoient extraordinairement, & cela joint avec son grand âge, qui étoit de quatre-vingt ans, le conduisit bien-tôt à la fin de sa carriere. Le P. Faure qui avoit pour lui une grande veneration, & beaucoup de reconnoissance, lui en donna sur tout des marques dans sa derniere maladie ; car outre qu'il l'alloit voir presque tous les jours, il laissoit continuellement auprés de lui deux de ses Religieux pour l'assister & le servir. Le P. Du Hamel de son côté marquoit au P. Faure dans ces derniers momens une affection tout-à-fait tendre, & ne pouvoit se lasser de témoigner la joïe qu'il ressentoit d'avoir vû avant sa mort de si saints Religieux établis dans une Maison qu'il regardoit comme sa mere. Ses Paroissiens qui étoient inconsolables de se voir sur le point de perdre un si bon Pasteur, & qui venoient les uns aprés les autres lui demander sa benediction, le supplioient avec instance de leur laisser son corps dans leur Eglise, comme un gage de son amour. Mais quelque tendresse qu'il

eût pour eux, il le leur refusa constamment, & il les conjura de souffrir qu'il allât reposer avec ses Freres. Il fit paroître les plus beaux sentimens du monde jusqu'au dernier soupir; il reçut tous ses Sacremens avec des dispositions admirables; & il rendit enfin sa sainte ame à Dieu, plein de foi & d'esperance des biens futurs.

Quand il fallut faire ses obséques, la Communauté de Sainte Geneviéve se transporta à Saint Medard, pour enlever son corps, conformément à sa derniere volonté. Mais les Paroissiens qui ne pouvoient se resoudre de laisser emporter ce qui leur restoit d'un Pasteur si cher, étoient resolus de le retenir à quelque prix que ce fût; & ils avoient même pris une Compagnie des Gardes logée dans la même Paroisse, pour leur prêter main-forte, en cas qu'on leur voulût faire violence. Cependant on les reduisit enfin par la douceur, & on leur fit comprendre que s'opposant ainsi à sa derniere volonté, cette désobéïssance le deshonoroit plus, qu'ils ne pretendoient l'honorer, en lui voulant donner la sepulture dans leur Eglise. Quand ce petit trouble fut appaisé, l'on celebra la Messe à Saint Medard, & l'Oraison funebre fut prononcée par M. Froger Curé de Saint Nicolas du Chardonnet, dont la rare vertu & le merite extraordinaire releverent beaucoup les éloges qu'il donna au défunt. Quand il le fallut enlever, les cris des pauvres, les pleurs de tout son peuple, & l'affliction generale lui firent une seconde Oraison funebre, qui ne lui fut pas moins honorable que la premiere. Les Prê-

tres de ſon Egliſe, revêtus d'habits Sacerdotaux, le porterent. Il fut accompagné, outre la Communauté de Sainte Geneviéve, de tout ſon Clergé & de tout celui de la Paroiſſe de Saint Eſtienne. Une Compagnie des Gardes ſuivoit le Convoy, & le peuple bordoit les ruës; il y en avoit une ſi grande foule qu'on eut de la peine à paſſer. Toutes les fenêtres étoient pleines de monde; & l'on en voyoit juſques ſur les toits; chacun s'eſtimoit heureux de l'avoir pû ſeulement regarder, parce qu'on le conſideroit comme un Saint.

Quand l'on fut entré dans l'Egliſe de Sainte Geneviéve, on fit les prieres accoûtumées, & le corps fut mis en terre au milieu de la Nef. Tous les ſoldats firent leur décharge; & chacun en ſa maniere donna des marques de la veneration qu'il avoit pour la memoire de ce grand Religieux & de ce ſaint Paſteur.

CHAPITRE IX.

Le P. Faure eſt établi de nouveau Superieur de la Réforme dans Sainte Geneviéve: Son application à former les jeunes Religieux : Il perd un de ſes Diſciples qui avoit des vertus admirables.

LE Soûprieur de Sainte Geneviéve ayant, comme nous l'avons dit, pris la place de ce ſerviteur de Dieu dans la Cure de Saint Medard, la Maiſon demeura ſans Superieur qui eût une au-

torité reconnuë ; car jusqu'alors le P. Faure n'avoit, pour ainsi dire, exercé la sienne qu'en secret ; & il n'avoit point pris d'autre qualité que celle de Maître des Novices. Le Cardinal voyoit bien que la Reforme ne pouvoit s'avancer, si l'on ne mettoit un Superieur d'entre les Nouveaux. Mais d'ailleurs il ne vouloit pas tout-à-fait mécontenter les Anciens, en les privant de leurs droits & de leurs honneurs. Il trouva donc ce temperamment ; il mit entre les mains du P. Faure toute la jurisdiction spirituelle, avec une autorité plus étenduë qu'il n'avoit eu auparavant, lui donnant même la qualité de Superieur à l'égard des Religieux de la Reforme. Mais pour ce qui est de l'administration du temporel, il la laissa aux Anciens Religieux, nommant un Procureur de leur Corps, qu'il établit aussi son Grand Vicaire pour les Benefices. Il leur conserva le premier rang dans le Chœur, & il regla que le plus Ancien d'entr'eux feroit l'Office les jours des grandes Fêtes, & recevroit les mêmes honneurs que s'il eût eu la qualité de Prieur. Voilà comme les choses furent reglées, & voilà comme elles demeurerent jusqu'en l'année 1633. Personne dans la Maison n'avoit le caractere de Prieur ; mais le P. Faure en ayant les fonctions & le ministere, les Anciens en recevoient les honneurs, & en avoient les prérogatives.

Dieu ménageoit ainsi les choses par sa divine Providence, afin de tenir ses serviteurs dans l'humilité ; & il se conduisoit à leur égard, comme il avoit fait autrefois envers les Israëlites, quand

il les fit entrer dans la terre de promiſſion; car il ne les en rendit pas tout d'un coup paiſibles poſſeſſeurs, & ce ne fut qu'aprés de grands combats, des guerres ſanglantes, & des travaux infinis, qu'ils en furent tout-à-fait les maîtres. C'eſt ce que diſoit le P. Faure à ſes Diſciples. » Il nous eſt plus avantageux, diſoit-il, d'être ainſi humiliez ſous la puiſſance des autres, que d'être tout d'un coup ſi à nôtre aiſe. Dieu ne détruiſit pas d'abord les habitans de la terre de Chanaam, de peur que les bêtes farouches ne s'aſſemblaſſent & ne prévaluſſent contre ſon peuple. Nous aurions à craindre des bêtes plus cruelles dans cette nouvelle terre que nous habitons, ſi Dieu n'uſoit de la même conduite à nôtre égard; la preſomption, la vanité, l'amour des plaiſirs & des commoditez nous attaqueroient; & peut-être aurions nous le malheur de ſuccomber à leurs efforts.

Au reſte on ne laiſſoit pas, aprés que les choſes eurent été reglées de la maniere qu'on vient de le marquer, de joüir d'une aſſez grande paix; & le P. Faure s'en ſervoit pour travailler à l'affermiſſement des ſiens dans le bien & dans la vertu, s'appliquant ſans ceſſe à les inſtruire, & les exerçant continuellement à l'obéïſſance, à la patience & à l'humilité. Dieu verſoit abondamment ſa benediction ſur ſon travail, & il en voyoit le fruit avec une indicible conſolation.

Mais une choſe lui donnoit de l'inquiétude; c'eſt qu'il ſe preſentoit peu de Sujets au Noviciat depuis l'établiſſement des Reformez à Sainte Geneviéve;

ce qui ne pouvoit manquer d'arrêter tous les desſeins de la Reforme, ſi Dieu par ſa bonté n'y pourvoyoit au plûtôt. Le P. Faure qui avoit déja ſenti les effets de la protection du ſaint Epoux de la Vierge dans un pareil beſoin, y eut encore recours en cette occaſion; il fit celebrer ſa Fête avec beaucoup de ſolemnité, & regla qu'à perpetuité l'on diroit deux fois le jour quelques prieres en ſon honneur. Auſſi-tôt on vit des fruits ſenſibles de cette devotion, & l'on reçut beaucoup de Novices qui vinrent de divers endroits, & qui étoient pour la plûpart des ſujets de grande eſperance.

Cette recolte ſpirituelle conſola un peu le P. Faure d'une perte qu'il fit en ce tems-là, qui l'avoit beaucoup affligé. Le premier Religieux qu'il avoit reçeu à profeſſion, lui fut enlevé par la mort, dans le tems qu'il contoit le plus ſur lui pour l'avancement de la Reforme. C'étoit un jeune homme d'une vertu ſi admirable, qu'il a jugé ſa vie trés-digne d'être compoſée de ſa main. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on pût la tranſcrire ici tout au long, tant elle eſt édifiante, & capable de faire juger de la ſainteté des premiers Diſciples du P. Faure. Mais il faut au moins en faire un petit extrait, qui en puiſſe donner une legere idée.

Jean Robeline (c'eſt ainſi que s'appelloit ce Religieux) étoit un jeune Eccleſiaſtique qui ſe preſenta à Saint Vincent pour embraſſer la vie Religieuſe, au commencement de l'année 1623. il prit l'habit le dix-huitiéme du mois de Mars de la même année; & dés auſſi-tôt il fit paroître que ſon

ame étoit remplie de grace & de vertu. Il avoit beaucoup d'esprit, un excellent jugement, & bien de l'acquit dans les sciences, par rapport à son âge; cependant on ne pouvoit pas voir une plus grande modestie qu'étoit la sienne. Il ne comprenoit pas, dit le P. Faure, qu'un Religieux pût avoir des tentations de vanité. Son adresse étoit admirable, pour cacher ses talens, & souvent on eût dit à le voir converser, qu'il étoit le plus simple & le moins éclairé de tous ses Freres; jamais il n'étoit plus content que quand on le maltraitoit de paroles; & le P. Faure assure que pendant tout le tems qu'il a vécu dans l'état Religieux, il n'a jamais ressenti la moindre peine des choses les plus rudes & les plus mortifiantes qu'on ait pû lui dire.

Son obéïssance étoit à toute épreuve; Un jour que le P. Maître étoit absent, il demanda plusieurs permissions à genoux pour des choses trés-legeres à un Frere qui étoit plus jeune que lui de cinq ou six ans; il descendoit, pour la pratique de cette vertu, dans un détail surprenant; jamais on ne vit une plus grande simplicité que la sienne, pour exécuter à l'aveugle toutes les choses qu'on lui prescrivoit, & le P. Faure en rapporte plusieurs exemples d'une grande édification.

Il avoit une exactitude pour l'observance des moindres regles, qui ne laissoit rien échaper, & il disoit souvent qu'il étoit persuadé que pour être Saint, il n'avoit qu'à faire parfaitement les choses que sa Regle lui prescrivoit. Quand il fut au lit de la mort il ne relâcha rien de cette fidelité à toutes les observances;

ſervances ; il faiſoit tout ce que ſa maladie lui pouvoit permettre, & il exhortoit tout le monde à la regularité. On lui vint dire lors qu'il étoit fort mal, qu'un Religieux avoit demandé permiſſion de s'aller promener : cela le contriſta beaucoup ; & il dit : *Quoi donc ! eſt-ce pour nous promener que nous nous ſommes faits Religieux ?* Parlant à un Novice de l'amour qu'il devoit avoir pour ſa Regle, il verſa quantité de larmes en ſongeant à quelque faute qui s'étoit faite contre l'obſervance.

Il fut un des douze que le P. Faure mena à Sainte Geneviéve pour y mettre la Reforme. Les Anciens qui haïſſoient tous les autres, ne pouvoient s'empêcher d'avoir pour lui du reſpect ; & ils diſoient qu'il n'y avoit que lui de Saint de tous les Reformez. Il étoit alors encore Novice : Peu de tems aprés ſa Profeſſion, on l'envoya à Senlis prendre la Prêtriſe. Il fit le voyage à pied par une trés-grande chaleur ; cela lui donna la fiévre ; ce qu'il diſſimula tout autant qu'il put ; il reçut l'Ordination dans ſon accés même, & le lendemain il partit pour Paris dans une voiture publique. Il fut ſi mal, que tout le monde s'en apperçut ; neanmoins à peine fut-il arrivé à Paris, qu'il prit la route de Chartres où le P. Faure l'envoyoit pour faire la fonction de Maître des Novices. Dés qu'il fut dans la Maiſon, tout malade qu'il étoit, il mit la main à l'œuvre ; & travailla avec un zele infatigable à l'avancement de ſes Novices, les exhortant ſans ceſſe à la vertu, & les prêchant plus encore par ſes exemples, que par ſes paroles. Il avoit une fiévre tierce, dont les

accés étoient violens; cependant il ne parloit non plus de sa maladie, que s'il eût été en pleine santé; jamais il ne se plaignit, jamais il ne fit paroître la moindre impatience, jamais il ne demanda rien pour son soulagement, jamais il ne témoigna la plus petite inquiétude pour sa guérison.

Son mal augmentant considerablement, il ne diminuoit rien de son application & de sa sollicitude pour ses Novices; il les instruisoit, il les consoloit, il les écoutoit dans leurs difficultez, comme s'il eût joüi d'une parfaite santé. Un jour il y en eut un qui le vint trouver pour lui communiquer quelque peine d'esprit; il lui parla si long-tems & avec tant de contension, que sa fiévre en devint plus forte, & qu'il en fut trés-incommodé; & sur ce qu'on lui dit qu'il auroit dû le renvoyer, il répondit : *Quoi ! cette pauvre ame seroit donc demeurée sans consolation ? A Dieu ne plaise que j'abandonne ainsi mon ministere.* Tant qu'il put suivre l'Office, il n'y manqua jamais; & lors qu'il ne fut plus en état de le faire, il venoit quelquefois l'entendre, se traînant jusques sur l'escalier de l'Eglise, & y demeurant en prieres, tant que ses forces pouvoient le lui permettre. Enfin la maladie vint à l'extrémité, la fiévre s'augmenta, ses poulmons se corrompirent, & l'on n'espera plus rien de sa vie; mais plus il voyoit l'éternité de prés, plus il se remplissoit de sentimens tous celestes. Ses douleurs n'empêchoient pas son Oraison; sa paix, sa tranquilité, sa joïe dans ses souffrances étoient admirables. Une heure avant sa mort, il pria qu'on

fit venir ſes Freres. On ne le croyoit pas ſi prés de finir, mais il entendoit la voix de Dieu, qui l'appelloit à lui. Quoi qu'il ne pût leur parler, il ne laiſſa pas de ravir tout le monde d'admiration; il ſe leva à demi droit, joignit les mains, & fixa ſes yeux ſur un Crucifix; on voyoit ſur ſon viſage un air tendre & content; on le voyoit s'entretenir interieurement avec Dieu; on remarquoit ſon empreſſement pour aller au plûtôt s'unir avec lui. Quelquefois il jettoit les yeux ſur ſes Freres; puis les retournant auſſi-tôt ſur ſon Crucifix, on voyoit qu'il prioit pour eux. Lors qu'il fut prés d'expirer, il y en eut un qui lui vint dire qu'il priât Dieu pour la Reforme. A ce mot, dit le P. Faure, comme s'il ſe fût reveillé d'un profond ſommeil, il fit paroître une affection qui ſurpaſſoit ſes forces; il leva ſes bras à demi-morts, embraſſa ce Frere, & le baiſa; & incontinent tournant ſes yeux vers le Crucifix, & ſur un écriteau qu'il avoit fait mettre au pied de ſon lit, où étoient ces paroles du Prophete: *O Dieu! vous ne mépriſez pas un cœur contrit & humilié*; la face riante & pleine d'allegreſſe, les yeux & le cœur élevez en Dieu, baiſſant tant ſoit peu la tête, il rendit paiſiblement ſa ſainte ame à celui dont il l'avoit reçûë. Il n'étoit pas beau naturellement, & outre cela ſa maladie l'avoit extrêmement défiguré. Cependant quand il fut mort, il parut quelque choſe d'extraordinaire ſur ſon viſage, & l'on y vit des traits de beauté qui ſembloient marquer le bonheur dont il commençoit de joüir dans le Ciel. Une foule de peuple accourut pour le voir; & l'on fut

contraint de l'exposer à la porte du Monastere, pour satisfaire à la devotion du public. Quand on le porta à l'Eglise, on trouva tout le chemin semé de fleurs, & tout le monde lui donna des marques de l'opinion qu'on avoit de sa sainteté, & du bienheureux état de son ame.

CHAPITRE X.

Procession de la Chasse: Le Roi vient à Sainte Geneviéve: Estime generale pour la Reforme: Plusieurs Maisons la demandent: L'Abbaye de Toussaints d'Angers l'embrasse d'elle-même: Le P. Faure prend la resolution d'établir des Seminaires.

PENDANT que le P. Faure faisoit profiter sa Reforme au dedans, par le soin qu'il prenoit de ses Religieux, pour les faire toûjours avancer dans des voïes plus parfaites; Dieu la faisoit connoître au dehors par les occasions qu'il lui procuroit de paroître, afin qu'elle pût s'étendre audelà des bornes qui la resserroient, & qu'elle fît part à d'autres Maisons des benedictions dont il la combloit.

En l'année 1625. une sécheresse trés pernicieuse aux biens de la terre obligea les peuples d'avoir recours à la Sainte Patrone de Paris, pour obtenir de la pluïe, dont on avoit un extréme besoin. Le Parlement donna un Arrest pour faire demander la descente de la Chasse; & elle fut portée en Procession le

ſixiéme jour de Juillet ; cela ſe fit avec toutes les Ceremonies & les ſolemnitez ordinaires. Le Cardinal Abbé de Sainte Geneviéve y aſſiſta, & ſans avoir égard aux incommoditez de ſon âge, il vouloit abſolument y aller pieds nuds, comme les Religieux ; mais on gagna ſur lui qu'il prendroit au moins des ſandales.

Toutes les fois que cette Ceremonie ſe fait à Paris, non ſeulement tout le peuple de cette grande Ville y accourt ; mais il en vient une infinité de la campagne, & même des endroits les plus éloignez. C'eſt non ſeulement la devotion qui produit ce concours exrtaordinaire, mais c'eſt auſſi la curioſité ; parce que mille choſes ſingulieres en rendent le ſpectacle un des plus beaux qu'on puiſſe voir. Ce fut donc en cette occaſion que les Nouveaux Religieux de Sainte Geneviéve parurent aux yeux de tout ce grand monde avec une admirable édification, & qu'ils attirerent ſur eux les regards de cette multitude infinie de perſonnes, par la pieté qu'ils firent paroître. La comparaiſon qu'on faiſoit d'eux avec les Anciens, rendoit encore leur modeſtie & leur devotion plus remarquables. On ceſſoit de regarder ce qu'il y avoit de plus curieux à voir dans cette grande ceremonie, pour s'arrêter ſur eux, & pour les ſuivre des yeux tout le plus loin qu'il étoit poſſible ; & chacun beniſſoit le Cardinal d'avoir mis l'Egliſe de la Patrone de Paris entre les mains de ces bons Religieux, ſi capables par leurs prieres & par leur ſainte vie de la rendre favorable à tout ce grand peuple qui l'invocquoit.

En effet il ne se pouvoit rien de plus édifiant que leur recueillement, leur retenuë, & leur modestie. La foule, le tumulte, le bruit, la multitude des objets dont ils étoient environnez, ne les fit point paroître plus dissipez & moins recueïllis; au contraire ils avoient un air si mortifié, si humble, si touché, qu'on voyoit bien qu'ils entroient parfaitement dans l'esprit que demandoit cette sainte ceremonie, où il ne s'agissoit que de fléchir la colere du Ciel, & d'en obtenir, par une sincere humiliation, le secours dont on avoit beoin. L'on n'en remarqua pas un seul qui levât les yeux, & ceux d'entr'eux qui étoient les plus prés de la Chasse, laquelle tout le monde ne pouvoit se lasser de regarder, vinrent de la Procession sans l'avoir vûë.

Quelque tems aprés avoir été exposez aux yeux de la Ville, ils le furent à ceux de la Cour. Le Roi & la Reine vinrent faire leurs devotions à Sainte Geneviéve : La Communauté les reçut dans la Nef, se mettant en haye des deux côtez; mais pas un des Religieux ne les regarda : Et il arriva précisément dans cette occasion, la même chose qu'on avoit vûë du tems de S. Bernard, lors que le Pape Eugene son Disciple fut visiter les Religieux de Clairvaux; aucun de ces admirables Solitaires, si détachez des schoes de lav ie presente n'ayant, levé les yeux pour le voir. Le Roi fut si touché de la pieté de ces Nouveaux Chanoines Reguliers, qu'il témoigna au Cardinal qu'il lui avoit obligation d'avoir établi une si sainte Reforme dans son Abbaye, & il lui promit de la proteger dans toutes les occasions qu'el-

le en pouroit avoir beſoin.

La Reforme ſe faiſoit toûjours connoître de plus en plus, & l'odeur de pieté que la Maiſon de Sainte Geneviéve répandoit par tout, y attiroit ſouvent des perſonnes de la premiere qualité. Preſque perſonne ne venoit voir M. le Cardinal, qu'il ne l'invitât à entrer dans l'interieur des lieux Reguliers, pour être édifié du ſilence, de l'exactitude, & de l'obſervance admirable qui s'y pratiquoient. Sur tout il ne manquoit jamais d'y amener les Evêques, pour les porter à reformer les Maiſons de leurs Dioceſes, ſur cet excellent modele; & pluſieurs d'entr'eux prenant ſur le champ cette reſolution, demandoient au P. Faure de ſes Religieux pour l'exécuter.

En même tems on lui en demandoit dans pluſieurs Maiſons de l'Ordre; à Saint Cheron de Chartres, où il avoit déja commencé de travailler l'année precedente; à Saint Lo de Roüen, à Sainte Barbe en-Auge; à Saint Pierre de Fougeres; & toutes ces Maiſons le preſſoient beaucoup. Mais le Prieur de l'Abbaye de Toûſſaints d'Angers étoit celui de tous qui le ſollicitoit avec le plus d'inſtance. Nous avons vû dans le premier Livre, qu'attiré à Saint Vincent par la reputation de la Reforme qui commençoit d'y fleurir, il y étoit venu paſſer un tems conſiderable, pour s'inſtruire dans la pratique des obſervances regulieres, & qu'il reſolut deſlors de les introduire dans ſa Maiſon. Quand l'établiſſement de Sainte Geneviéve fut fait, il y vint auſſi paſſer trois mois, pour ſe fortifier dans

ce qu'il avoit déja appris à Saint Vincent ; & il y pratiqua toutes les regularitez de la Communauté avec une trés grande exactitude.

Quand il fut de retour à Angers aprés ce second voyage, il mit ordre à quelques affaires temporelles de sa Maison, fit bâtir des lieux Reguliers, s'accommoda avec son Abbé touchant quelques articles du Conçordat qu'il avoit fait avec lui pour le partage des bâtimens ; & quand il crut toutes choses suffisamment disposées, il proposa à ses Religieux d'embrasser la Reforme. Deux seulement s'y opposerent, dont l'un mourut quelque tems aprés, & l'autre se retira dans un Benefice ; le reste de la Communauté concourut volontiers avec lui pour l'établissement de la discipline reguliere dans leur Maison. La maladie contagieuse affligea pour lors la Ville d'Angers, & contraignit le Prieur de Toussaints avec ses Religieux de se retirer dans un Benefice voisin, dépendant de la Maison. Ce fut là que le P. Gallet, (le Prieur d'Angers s'appelloit ainsi) les pressa de nouveau pour leur faire embrasser les observances de Sainte Geneviéve & de Saint Vincent, & pour les engager à prendre l'habit blanc. Ils s'y rendirent sans peine, & se soumirent volontiers à tout. Mais avant que d'exécuter cette grande resolution, ils firent dans une Chapelle de ce Benefice des prieres de quarante heures, pour s'y mieux disposer ; Ils passerent ce tems-là dans de grands sentimens de Dieu. Au bout de trois jours, ils firent une solemnelle renovation de leurs Vœux ; puis ils mirent en commun

mun ce qu'ils avoient jusqu'alors possedé en propre; ensuite de quoi ils prirent l'habit blanc. Quand on les vit revenir aprés la maladie cessée, toute la Ville fut bien surprise de ce changement; mais elle fut bien plus édifiée dans la suite de voir leur regularité, leur sagesse, leur modestie, leur reverence dans les divins Offices, & la grande pieté qui parut dans toute leur conduite. Ce fut particulierement dans ce tems-là que le P. Gallet craignant que ce qu'il venoit de faire ne se ruinât bien-tôt, s'il n'étoit secouru d'ailleurs, demanda au P. Faure au moins trois de ses Religieux, pour venir soûtenir ceux d'Angers, & leur communiquer le veritable esprit de la Reforme.

Le P. Faure n'auroit pas mieux aimé que de le satisfaire, aussi bien que les autres Maisons qui demandoient le même secours: mais il n'avoit pas encore assez d'ouvriers pour suffire à une si grande moisson. Cela lui fit venir la pensée d'exécuter un projet qu'il avoit déja formé quelques années auparavant, touchant l'institution de quelques Seminaires, pour y faire élever de jeunes enfans, qui pussent dans la suite embrasser l'état Religieux, si Dieu les y appelloit, & qui y fussent d'autant plus propres, qu'ils y auroient été, pour ainsi dire, formés dés leur plus tendre jeunesse.

Il avoit hesité jusqu'alors, parce qu'il prévoyoit les difficultez qui s'opposeroient à l'exécution de ce dessein, outre qu'il n'avoit pas eu encore essez de Sujets pour établir des Maîtres dans ces Seminaires. Mais enfin la necessité le pressant, & se trou-

vant en main quelques personnes fort capables de le seconder, il se détermina tout à fait; & ce fut en partie par le conseil de M. Mollé Procureur General, qui fut depuis premier President & Garde des Sceaux, & qui étoit son ami particulier.

CHAPITRE XI.

Vûës du P. Faure dans l'Institution des Seminaires: Il en établit un à Saint Vincent de Senlis.

DANS l'état où étoient les choses le P. Faure ne pouvoit rien entreprendre pour l'accomplissement de son projet, qu'avec l'agrément du Cardinal, & sous son autorité. Il lui communiqua donc ses pensées là-dessus, & il lui dressa par écrit un plan raisonné de ce dessein, qui en faisoit voir si clairement l'utilité, & qui descendoit dans un si grand détail de toutes les choses qu'il falloit faire afin qu'il réussît parfaitement, que non seulement M. le Cardinal l'approuva, mais qu'il en pressa même l'exécution; jusqu'à vouloir qu'on établît le premier Seminaire dans la Maison de Sainte Geneviéve; ce qu'il auroit fait faire au plûtôt, sans quelques considerations qui lui firent changer de sentiment.

Ce memoire du P. Faure qui se voit encore aujourd'hui, est une piece trés digne d'être conservée; & les lecteurs ne seront peut-être pas fâchez d'en voir ici l'extrait. Il y traite sur tout de quatre

choſes : Des vûës qu'il faut avoir dans l'Inſtitution de ces Ecoles Chrétiennes : Du choix qu'il faut faire des enfans qu'on y recevra : Des Regles qu'on doit ſuivre dans leur éducation : Et des qualitez neceſſaires aux perſonnes entre les mains de qui on les confie.

Pour le premier point le P. Faure avance comme une maxime trés certaine, qu'autant qu'il eſt poſſible, il ne faut recevoir dans les Congregations Clericales, comme étoit celle qui commençoit de s'établir par ſon miniſtere, que des perſonnes innocentes, qui n'ayent point participé à la corruption du ſiecle, & qui n'ayent point contracté d'habitudes vicieuſes; non ſeulement parce que ſelon l'eſprit de l'Egliſe, la Clericature doit ſuppoſer l'innocence, & que l'Ordre Sacerdotal n'eſt point pour les Penitens; mais auſſi parce que comme il eſt trés rare que des habitudes inveterées ſe détruiſent ſi parfaitement, qu'elles ne renaiſſent plus dans la ſuite, il eſt fort à craindre que ceux qui ont été corrompus dans le ſiecle, ne retournent à leurs anciens deſordres, quand ils auront paſſé quelque tems dans la Religion. Sans une converſion ſignalée, dit le P. Faure, qui les change comme en d'autres hommes, & qui détruiſe en eux juſqu'aux fondemens de Babylone, on a tout à craindre d'eux. Leurs mauvais penchans paroiſſent comme amortis pendant l'année de leur Noviciat; le reſpect humain les retient, quelque legere chaleur de devotion ſuſpend l'effort des habitudes; la nouveauté des choſes agit ſur l'imagination; & cela joint

à l'éloignement des objets, aux appuis exterieurs que leur fournit la conduite & la vigilance des Superieurs, & à l'attrait des bons exemples, fait qu'ils se persuadent aisément qu'ils ne sont plus ce qu'ils avoient été dans le monde. Mais peu de tems aprés la devotion se refroidissant, les choses n'étant plus nouvelles, & l'ame cessant d'être sensible aux objets qui la touchoient auparavant, ces personnes se lassent de se contraindre & de se faire violence; leurs passions se r'allument; leurs inclinations reprennent vie; & les vices qui paroissoient comme étouffez, renaissent de leurs propres cendres. Les grands pecheurs convertis, dit-il encore, doivent se retirer dans des Religions d'une grande austerité, d'une discipline rigoureuse, & d'une retraite entiere & parfaite; ils s'y pourront conserver plus facilement, & ce sont-là des places de refuge que la misericorde de Dieu leur a destinées pour guerir les playes de leur ame. Mais la vie des Clercs, qui ne peut être ni si penitente, ni si éloignée de tout commerce avec le monde, ne leur est pas propre, les laissant trop exposez, & ne leur fournissant pas d'assez grands remedes pour la profondeur de leurs maux. Ce n'est pas que le P. Faure prétendît que cette Regle dût être si generale, qu'elle fût tout-à-fait sans exception; mais il auroit voulu que les exceptions eussent été rares, & qu'on ne les eût jamais faites que par des raisons trés-considerables.

Cette maxime supposée, il se fonde sur l'autorité du Concile de Trente; pour assurer que le meil-

leur moyen qu'on puiſſe employer pour n'introduire dans le Clergé que des perſonnes innocentes, c'eſt de prendre des enfans dés qu'ils ſont capables des premieres inſtructions, avant qu'ils ayent pû perdre la ſainteté de leur Baptême, pour les élever dans des Seminaires, où ils ſoient à couvert du mauvais air du monde, & où on les forme à la pieté & au veritable eſprit de la Clericature. Voici les paroles de ce Saint Concile, que le P. Faure cite dans ſon Ecrit : *Cùm adoleſcentum ætas, niſi rectè inſtituatur, prona ſit ad mundi voluptates ſequendas; & niſi à teneris annis ad pietatem & religionem informetur, antequam vitiorum habitus totos homines poſſident, numquàm perfectè, ac ſine maximo ac ſingulari Dei Omnipotentis auxilio, in diſciplinâ Eccleſiaſticâ perſeverent : Sancta Synodus ſtatuit ut ſingulæ Cathedrales certum puerorum numerum in Collegio propè ipſas Eccleſias alere, ac Religiosè educare, & in Eccleſiaſticis Diſciplinis inſtituere teneantur.*

Seſſ. 23. cap. 8. de Reform. Seſſ. 6. de Reform. c. 1.

Ce fut donc là la vûë principale du P. Faure, dans l'érection des Seminaires; d'y élever des enfans dans l'innocence, qui prenant enſuite le parti de la Religion dans ſa Congregation, ſi Dieu les y appelloit, fuſſent, pour ainſi dire, tout formez à ce genre de vie, & qui n'euſſent rien de contraire à la ſainteté d'une profeſſion d'autant plus excellente, qu'elle réunit en elle & la pieté des Cloîtres, & la ſublimité du Sacerdoce.

Le ſecond point dont traite l'Ecrit du P. Faure, regarde le choix qu'on doit faire des enfans qu'on

recevra dans les Seminaires. Reglant ce choix ſur la vûë qu'il ſe propoſoit dans leur établiſſement, il veut qu'on ne reçoive que des enfans dont l'innocence ſoit entiere & tout-à-fait reconnuë ; pour cela il regle qu'on les prendra tout jeunes, c'eſt-à-dire dés l'âge de ſix à ſept ans, autant que cela ſe poura ; Il ordonne qu'on n'ait égard à aucunes prieres, ni à aucunes ſollicitations, de quelque part qu'elle puiſſent venir, pour en recevoir dont les mœurs ſoient ſuſpectes ; qu'on n'enviſage nullement l'intereſt dans ce choix, en ramaſſant un grand nombre d'enfans mal conditionnez, par les vûës baſſes d'un gain ſordide & tout-à-fait honteux. Le P. Faure veut qu'outre les mœurs, on examine encore l'eſprit, le naturel, & même les qualitez du corps. Il défend qu'on prenne aucun enfant qui ne ſoit de quelque eſperance ; n'étant pas raiſonnable d'offrir à Dieu, ce qu'on ne trouve pas aſſez bon pour l'offrir au monde. C'eſt pour cela qu'il ne veut pas qu'on en reçoive, qui ſoient d'un eſprit trop lent & tout-à-fait incapable de réuſſir dans les ſciences, qui ſoient d'un naturel dur & mal tourné, qui ſoient contrefaits de corps, & par trop difformes. Et comme les enfans de famille ſont mieux nez pour l'ordinaire que les autres, il témoigne qu'il eſt trés-permis d'avoir égard à la naiſſance, & de préferer dans le choix, ceux qui en ont, à ceux qui n'en ont point. Il ne veut pas neanmoins qu'on rejette les pauvres, quand d'ailleurs ils ont de bonnes qualitez, & il ordonne même qu'on en reçoive toûjours quelques-uns par charité,

qu'on les traite en tout comme les autres, & qu'on en prenne tous les mêmes ſoins. Enfin la derniere choſe que le P. Faure preſcrit ſur cet article, c'eſt que quand aprés avoir reçeu un enfant, l'on découvrira dans la ſuite qu'il eſt corrompu, & qu'il pouroit être nuiſible aux autres, on le renvoye inceſſamment, quelques recommendations qu'il puiſſe avoir, & de quelque condition que puiſſent être les perſonnes qui ſolliciteront en ſa faveur.

Le troiſiéme point renferme une grande quantité de préceptes & de regles qui regardent la bonne éducation des enfans, & qui ſe peuvent reduire à trois principaux chefs. De les bien conduire dans leurs études; de s'appliquer à les former, autant qu'ils en ſont capables, dans tous les devoirs de la vie civile; de travailler ſur tout à les rendre Chrétiens, & à leur inſpirer la crainte de Dieu. Le P. Faure s'étend beaucoup ſur ce dernier article, & donne divers moyens pour inſpirer la vertu aux enfans, ſans même qu'ils s'en apperçoivent, & ſans leur faire ſentir qu'on leur donne des préceptes. Qu'on ne leur faſſe pas, dit-il, à tous momens des Sermons& des Catechiſmes; on les rebuteroit bien-tôt par ces inſtructions ſéches & déſagreables; mais qu'on leur faſſe goûter la Religion par une ſainte adreſſe, & qu'on trouve moyen de la leur faire aimer ſans contrainte. Il vouloit auſſi qu'on eût un trés grand ſoin de les élever dans l'honnêteté, & qu'on leur fît rigoureuſement obſerver toutes les regles de la civilité & de la bienſéance. Et parce que les enfans qui ſont negligez dans ce qui

regarde l'exterieur, comme dans leurs habits, dans les lieux où ils couchent, où ils mangent, & où ils étudient, se negligent eux-mêmes & deviennent grossiers; il ordonne qu'on ait grand soin de les tenir propres sur eux, que tout soit dans la décence & dans l'honnêteté, & qu'on ne souffre point qu'ils soient sales, déchirez & mal-propres. Il recommande aussi beaucoup qu'on veille sur leur santé, & qu'on en ait un soin d'autant plus grand, qu'ils sont incapables d'y songer eux-mêmes; & que l'indiscretion de leur âge leur fait faire à tout moment des choses qui y sont contraires, à moins qu'on n'y prenne garde sans cesse.

Le dernier point de cet excellent Memoire du P. Faure est touchant les personnes qu'on doit mettre auprés des enfans. Il veut que ces personnes soient non seulement irreprochables dans leurs mœurs; mais il demande en eux une capacité proportionnée à leur employ; une charité qui les porte à se sacrifier pour le service de ces enfans que Jesus-Christ confie à leur garde; une patience à l'épreuve de tous les dégouts dont cette occupation est remplie; une douceur qui les rende comme les meres de ceux dont ils sont chargez, & qui leur donne moyen de s'insinuer dans leurs cœurs pour leur inspirer les sentimens de la pieté; une grande prudence qui leur apprenne les manieres differentes dont il se faut conduire, selon les differens caracteres des enfans. Enfin un veritable zele de la gloire de Dieu, qui leur fasse regarder leur fonction comme un ministere de salut, où il s'agit

beaucoup plus de mettre dans des ames rachetées du ſang de Jeſus-Chriſt, des ſemences de ſainteté & de vertu, qui leur faſſent produire des fruits de la vie éternelle, que de leur apprendre quelques mots de Latin & de Grec, dont ils pouroient abſolument ſe paſſer, ſans en être beaucoup plus malheureux.

Enfin le P. Faure marque qu'il faut non ſeulement avoir ſoin de ne mettre auprés des enfans, que des Maîtres d'une grande pieté & d'une grande ſageſſe; mais qu'il faut auſſi prendre garde aux gens qui les ſervent, n'en ſouffrant point qui ne ſoient d'une entiere probité, qui n'ayent de la vertu, & dont les mœurs ne ſoient ſans reproche; rien n'étant plus capable de corrompre les enfans, quelque ſoin qu'on prenne d'ailleurs de les bien élever, que des ſerviteurs qui les approchent ſans ceſſe, quand ils ſont vicieux & corrompus.

Voilà ce qu'on a tiré de l'Ecrit du P. Faure; cet extrait poura peut-être paroître un peu long; mais l'éducation des enfans étant une choſe ſi importante, & ſi univerſellement neceſſaire, on a crû qu'il étoit à propos de s'étendre un peu là-deſſus.

Au reſte le P. Faure établit ſon premier Seminaire à Saint Vincent de Senlis ſur cette excellente idée, & il en confia la conduite au P. Loüis Deſperieres, le meilleur ſujet qu'il eut alors, pour la ſcience, pour la pieté, & pour la ſageſſe: Il donna lui-même la ſoutane en Ceremonie au premier enfant qu'on lui preſenta, qui fut bien-tôt ſuivi de

plusieurs autres; & il fit commencer devant lui les exercices du Seminaire, afin d'animer tout par sa presence, & d'y établir d'abord une bonne forme.

Cette entreprise eut tout le succés qu'on pouvoit desirer, & elle réussit admirablement. C'étoit une chose surprenante de voir la pieté de ces enfans, leur modestie dans l'Eglise, leur assiduité à l'étude, leur retenuë jusques dans le jeu, leurs actions de vertu au dessus de leur âge, & qui ont été trouvées si belles, & en si grand nombre, qu'on en a composé un Livre pour en conserver la memoire. Le P. Faure eut la consolation de voir les effets qu'il s'étoit promis d'un établissement si necessaire; car la plûpart des Religieux qui entrerent dans sa Congregation de son vivant, furent tirez de ces Ecoles saintes, d'où apportant l'innocence, la bonne éducation & l'esprit de religion qu'ils avoient succé dés l'enfance, ils ne pouvoient être que de trés-bons sujets, comme ils l'ont fait paroître dans la suite.

CHAPITRE XII.

Le P. Faure enseigne la Philosophie & la Theologie: Ses maximes sur les études: Il tombe dans une dangereuse maladie.

PAR l'établissement du Seminaire, le P. Faure avoit pourvû pour l'avenir aux besoins de

ſa Congregation ; mais il falloit auſſi penſer à ſes neceſſitez preſentes. Il y avoit à Sainte Geneviéve de jeunes Religieux ſortis depuis peu du Noviciat, qu'on ne pouvoit ſe diſpenſer de mettre dans les études, parce qu'il y avoit trés peu de perſonnes en état de rendre ſervice, & qu'on en avoit cependant un fort grand beſoin, pour tant d'établiſſemens qui ſe preſentoient tous les jours.

Le P. Faure avoit fortement gravé dans l'eſprit une maxime trés-veritable, qu'il falloit fonder ſolidement la pieté des jeunes Religieux avant que de les engager dans une occupation auſſi diſſipante qu'eſt l'étude ; & pour cela il vouloit qu'on ne les fît étudier qu'un an ou deux aprés leur Noviciat, pour donner tems aux vertus & aux bonnes habitudes de prendre racine & de ſe fortifier : mais dans la ſituation où étoient les choſes, il n'étoit pas encore poſſible de pratiquer exactement cette regle ; & l'on avoit encore ſi peu de Sujets, qu'on ne pouvoit trop tôt les mettre en état d'être utiles au corps.

Ce que fit le Pere Faure pour obvier autant qu'il pouroit aux inconveniens des études, ce fut de ſe charger lui-même d'enſeigner la Philoſophie à ceux qu'il venoit d'avoir pour Novices ; dans la penſée que ſon application & ſa vigilance, jointes au credit qu'il avoit ſur eux, feroient plus que toute autre choſe pour les conſerver dans le premier eſprit, & pour les empêcher de ſe diſſiper. En effet on ne peut s'acquiter de cette fonction d'une maniere plus ſainte & plus avantageuſe pour

ſes Diſciples, qu'il le fit; car il mêloit la pieté par tout; & ſes leçons, quoi que trés ſolides pour le fonds des choſes qu'il enſeignoit, & pour ſa methode de les enſeigner, étoient neanmoins ſi pleines d'onction, que le cœur ne s'y nourriſſoit pas moins que l'eſprit, & qu'on en ſortoit auſſi touché des plus ſaintes maximes de l'Evangile, qu'inſtruit des veritez de la Philoſophie. Il faiſoit ſi bien ſentir le rapport des unes avec les autres, qu'entrant, pour ainſi dire, en même-tems dans l'eſprit, elles s'aidoient mutuellement pour s'éclaircir, & pour ſe donner un nouveau jour.

Au reſte il fut aiſé de voir que ce mélange de la pieté avec la ſcience, & de la Philoſophie Chrétienne avec celle de l'Ecole, bien loin d'avoir été nuiſible à l'avancement des études, lui avoit au contraire été fort avantageux; puiſque Dieu benit ſi abondamment le travail du P. Faure, qu'il fit parfaitement dans l'eſpace d'une ſeule année, ce que les autres ont coûtume de ne faire qu'en deux. Il commença enſuite la Theologie, & l'enſeigna pendant quelque tems avec tout le ſuccés poſſible, en ſuivant toûjours la même methode.

On ne comprenoit pas comment il pouvoit fournir à cette occupation qui eſt d'une étenduë ſi vaſte, en même-tems qu'il en avoit tant d'autres d'un caractere tout different. Beaucoup de perſonnes lui conſeilloient de ſe décharger ſur quelqu'un d'un exercice ſi penible, & qui paroiſſoit incompatible avec la multitude de ſes autres ſoins. Mais comme il avoit de grandes maximes, & qu'il croyoit

trés-neceſſaires, touchant les études des Religieux, il voulut en établir lui-même la pratique, & faire connoître par ſon exemple à ceux qui viendroient aprés lui, qu'il n'étoit pas impoſſible de les obſerver. Il eſt bon de rapporter ici quelques unes de ces maximes, qui ſont trés-belles, trés-veritables, & trés-utiles.

La premiere de toutes, c'eſt que les études ſont neceſſaires dans les Congregations Clericales. » Ceux, « dit le P. Faure, qui doivent toûjours être dans le « rang des oüailles, ſans jamais être chargez de la « conduite des autres, ſe peuvent paſſer de la ſcien- « ce; & il leur ſuffit d'avoir les connoiſſances abſo- « lument neceſſaires au ſalut; mais ceux qui peuvent « devenir Paſteurs, & que leur état met quelquefois « dans la neceſſité de ſe charger de la conduite des « ames, pechent contre les obligations de leur pro- « feſſion, quand ils negligent de s'inſtruire des cho- « ſes qu'ils ſont obligez de ſçavoir, pour s'acquitter « dignement de ces grands miniſteres. «

La ſeconde maxime eſt, que les Religieux ne doivent étudier que pour obéïr à Dieu, pour s'édifier eux-mêmes, & pour édifier les autres. C'eſt par là qu'il veut qu'on banniſſe toute curioſité des études, & toute envie de ſçavoir pour ſçavoir. » N'é- « tudions pas, diſoit-il, pour devenir ſçavans; rien « n'eſt plus inutile; & rien n'eſt plus vain; mais étu- « dions pour nous inſtruire de nos devoirs, étudions « pour être utiles à nos Freres, étudions pour tirer « de nos connoiſſances des motifs d'être plus à Dieu, « de le ſervir avec plus de fidelité, & de lui être ſoû- «

» mis avec une adoration plus humble & plus pro-
» fonde.

La troisiéme maxime est, qu'il faut beaucoup craindre la dissipation & le dessechement du cœur dans l'application qu'on donne aux sciences. » Ce
» mal, dit le P. Faure, est grand en lui-même, & il
» conduit encore à d'autres maux qui sont plus grands.
» Quand l'envie de sçavoir a banni du cœur l'onction
» de la pieté, le relâchement est une suite necessaire de
» cette extinction de l'esprit de grace; on neglige les
» exercices de la vie interieure; la vanité, l'envie de
» paroître, la présomption, l'esprit de contestation
» & de dispute, & mille autres mauvaises dispositions
» s'emparent de l'ame, & la mettent à deux doits
» de sa perte. Celui qui ne craindra pas ce malheur,
» ne manquera jamais d'y tomber, parce qu'il ne
» prendra pas les précautions necessaires pour le pré-
» venir.

La derniere maxime qui est à remarquer, c'est qu'on ne sçauroit faire un choix trop exact des personnes à qui l'on confie les jeunes Religieux pour les instruire dans les sciences, parce que leur conservation dans la pieté dépend de la fidelité de ceux qui les conduisent; & qu'ils ne peuvent manquer de perdre entierement l'onction du cœur, s'ils ont des Maîtres qui n'en ayent point, qui regardent les sciences humainement, & qui ne leur inspirent par leur conduite & par leurs paroles que la curiosité, la vanité & l'envie de paroître.

C'étoient-là les principales regles du P. Faure, & il les a toûjours suivies constamment. Au reste

ses occupations se multiplierent si fort, qu'il fut enfin contraint de quitter sa Chaire de Theologie. Il fut même si accablé de travail, qu'il en tomba malade fort dangereusement. On ne sçauroit croire qu'elle fut l'allarme de tous les Religieux de la Reforme, qui le regardoient comme leur pere: leur affliction fut extrême; & ils étoient sans cesse prosternez devant la Chasse de Sainte Geneviéve, pour demander sa guerison; ils firent de grandes penitences, & quantité de bonnes œuvres, pour fortifier leurs prieres. On n'en faisoit pas moins dans les autres Maisons de la Reforme, & on n'y avoit pas moins d'inquiétude pour une santé si précieuse. Enfin le Ciel exauça ces vœux si fervens, & le P. Faure fut mis hors de danger.

CHAPITRE XIII.

Assemblée de Saint Vincent, où le P. Faure est continué dans sa charge de Superieur de la Reforme. Rétablissement de la Discipline Reguliere dans l'Abbaye de Saint Pierre de Fougeres.

QUATRE ans s'étoient écoulez depuis l'établissement de Sainte Geneviéve, sans qu'on eût fait aucune assemblée generale pour le reglement des affaires de la Reforme. On jugea donc à propos d'en convoquer une; & le P. Faure ayant demandé l'agrément de M. le Cardinal, qu'il obtint sans difficulté, elle se tint à S. Vincent le 10. d'Aoust

de l'année 1628. Le P. Faure y vint avec plusieurs Religieux Reformez de Sainte Genevieve; & les deux Prieurs de Chartres s'y trouverent aussi, avec les principaux de leurs Communautez. Ils eurent tous une extrême joïe de se voir ainsi réunis dans le sein de la premiere Maison de la Reforme, où ils ne s'étoient point vûs depuis leur separation. Chacun sentit les mouvemens de sa pieté se renouveller; & tous se donnerent mutuellement mille marques de tendresse & de charité.

L'on commença l'Assemblée par l'invocation du Saint Esprit, & chacun lui demanda l'assistance de ses lumieres avec un veritable dessein de les suivre. Tout s'y passa dans la paix & dans la charité. L'on ne vit personne y chercher ses propres interests; & tous ne desirant que la gloire de Dieu, tous ne tendant qu'au bien commun, les Déliberations s'y firent sans aucunes partialitez, & les resolutions s'y prirent avec une parfaite conformité de sentimens.

L'on eut toûjours une déference entiere pour les sentimens du P. Faure: on le prioit d'ouvrir les avis sur touues les choses dont il falloit traiter; & quand il l'avoit fait, chacun se trouvoit être de son sentiment par une persuasion veritable, & sans que la complaisance y eût la moindre part. C'est qu'il raisonnoit si juste sur tout ce qui se proposoit, & qu'il faisoit connoître avec tant de netteté le parti qu'il falloit prendre dans chaque Déliberation, qu'on étoit comme déterminé à le suivre par la force de l'évidence; outre qu'on étoit si pré-

venu

venu de la pureté de ſes lumieres, de la ſincerité de ſon zele, & de ſon parfait deſintereſſement, que quand il n'auroit fait que propoſer ſimplement ſes avis, ſans les appuyer d'aucuns raiſonnemens, on s'y ſeroit rendu avec la même déference.

La ſeule choſe qui fut faite dans ce Chapitre contre ſon ſentiment, c'eſt qu'il fut continué par les ſuffrages unanimes de toute l'aſſemblée dans la charge de Superieur de la Reforme, qu'il avoit exercée depuis prés de cinq ans avec tant de benediction. Tout le monde le conjura de ne pas reſiſter à la volonté de Dieu, qui ſe declaroit ſi viſiblement par cette réunion de tous les ſentimens; Tous lui promirent une parfaite obéïſſance; tous l'aſſurerent de concourir avec lui dans tout ce qu'il jugeroit à propos de faire & d'établir pour l'avancement de la Reforme; tous lui proteſterent qu'ils lui ſeroient ſoumis en tout, comme des enfans à leur pere; Enfin tous le preſſerent avec tant d'inſtance de leur vouloir continuer les ſoins que ſa charité avoit pris d'eux juſqu'alors, & dont ils avoient reçû de ſi grands avantages, qu'il fut obligé de ſe rendre; outre que la neceſſité de la circonſtance où l'on ſe trouvoit, le mettoit dans l'obligation indiſpenſable d'accepter une charge, dont il falloit abſolument que quelqu'un fût revêtu pour la conſervation de la Reforme, & que perſonne cependant n'accepteroit s'il perſiſtoit à la refuſer.

A peine le Chapitre fut-il terminé, que le P. Faure ſe vit obligé d'exercer les fonctions de ſa char-

ge dans une occasion considerable. L'Abbaye de Saint Pierre de Riiley, scituée dans un Faux-bourg de Fougeres en Bretagne, où la Discipline Reguliere avoit été trés-florissante pendant le douziéme siécle, qui fut celui de sa fondation, avoit extrémement dégeneré de son ancienne sainteté. Les desordres y avoient été portez jusqu'à l'excés; & le feu de la discorde s'y étoit allumé avec tant de fureur, qu'on y vit quelquefois des Religieux & des Prêtres décider leurs querelles par le poignard & par l'épée.

Quelque tems avant le Chapitre de Saint Vincent, dont on vient de parler, il y avoit dans cette Maison un Prieur si violent, que les Religieux ne pouvant plus le supporter, le déposerent juridiquement, & en mirent un autre en sa place: mais il eut encore le credit de faire déposer celui qu'on lui avoit substitué, qui fut même blessé d'un coup d'épée dans la resistance qu'il fit à cette violence. Cette affaire fut portée au Parlement de Rennes, qui obligea les deux Competiteurs de renoncer à leurs prétentions, & ordonna qu'on procederoit à une nouvelle élection. Sur cet Arrest, le Chapitre élut pour Prieur le P. Gilles Jouault, qui étoit un fort homme de bien; mais sa vertu ne le mit pas à couvert des violences de l'ancien Prieur, qui le fit une fois entr'autres maltraiter avec tant d'outrage & de cruauté, qu'il fut laissé pour mort sur la place. Ce bon Religieux ne voulant pas demeurer plus long-tems exposé à la fureur d'un homme si violent, se démit volontairement de sa char-

ge, & se retira chez les Recollets, dans le dessein d'embrasser leur observance, & de chercher son salut parmi eux, ne pouvant le trouver parmi ses Freres. Aprés son abdication, l'Evêque de Rennes en fit élire un autre, qui s'appelloit Augustin Marchand: mais celui-ci ne voulut point accepter la charge, quelque chose qu'on pût faire pour l'y engager; de sorte qu'on fut contraint d'avoir recours au Parlement, qui rendit un Arrest pour l'obliger de souscrire à son élection. C'étoit un homme qui vouloit le bien; Dés qu'il se vit contraint de porter le fardeau dont il avoit tâché de se décharger, il songea au rétablissement de l'ordre dans sa Maison; & avant même que de prendre possession, il fit un voyage à Angers pour voir la Reforme de l'Abbaye de Toussaints, & pour consulter le P. Gallet, qu'il amena à Fougeres; où l'Evêque de Rennes s'étant trouvé, la prise de possession se fit en sa presence. Ce Prelat fit connoître aux Religieux les bonnes intentions du Prieur, & les exhorta de les seconder. On lut les Constitutions de la Reforme de Sainte Geneviéve, que le P. Gallet avoit apportées; deux des Religieux declarerent qu'ils vouloient bien en embrasser la pratique; & les autres qui ne le vouloient pas, se retirerent dans leurs Benefices.

Ce fut-là comme la premiere ébauche de la Reforme de cette Maison, où l'on commença déslors à vivre dans une plus grande regularité. Mais ce bon Prieur vit bien que cela ne pouvoit subsister long-tems, s'il n'étoit puissamment secouru d'ail-

leurs ; de ſorte qu'étant venu à Paris pour les affaires de ſa Maiſon, il ſollicita beaucoup le P. Faure pour avoir quelques Religieux de Sainte Geneviéve, ce qu'il ne put alors obtenir. Mais quelque-tems aprés ayant redoublé ſes inſtances par des Lettres pleines d'affection, le P. Faure lui envoya deux Religieux pour voir l'état des choſes ; & ils les trouverent ſi bien diſpoſées, qu'un des deux y reſta pour attendre le P. Faure, qui reſolut enfin d'y aller lui-même.

Ce fut donc au mois de Septembre de l'année 1628. qu'il partit de Paris avec deux Religieux. On les reçut à Fougeres comme des Anges du Ciel ; quantité de peuple alla deux lieuës au devant d'eux, & ils entrerent dans la Ville comme en triomphe. Les Religieux de l'Abbaye ne leur firent pas un moindre accueïl ; & tous les eſprits s'y trouverent dans la meilleure diſpoſition du monde. Le Prieur, par un rare exemple d'humilité, obligea le P. Faure de recevoir la démiſſion de ſa charge, diſant qu'il n'étoit ni digne, ni capable de commander à des Saints ; les autres Religieux témoignerent auſſi qu'ils étoient diſpoſez à obeïr à celui des nouveaux venus que le P. Faure voudroit établir Superieur. Il fut donc en effet obligé d'en établir un de ceux qu'il avoit amenez, lequel fut reconnu de tous ; enſuite il regla toutes les autres choſes avec une admirable prudence, & au contentement de tout le monde. L'Office divin fut rétabli, le Monaſtere fermé aux Séculiers, les lieux Reguliers mis en état, la communauté des biens confirmée, la paix,

la charité, l'union des cœurs affermie. Enfin ce voyage eut tout le ſuccés que le P. Faure pouvoit deſirer; & lors qu'il partit de Fougeres, il ne reſſentit qu'une ſeule peine, qui fut de laiſſer ſi loin de lui ſes Religieux, qu'il regardoit comme ſes enfans, & pour qui il ne pouvoit s'empêcher d'avoir de l'inquiétude, voyant qu'il ne ſeroit plus à portée pour les ſecourir dans leurs beſoins ſpirituels, & pour les conſoler dans leurs afflictions. Mais il les recommenda à Jeſus-Chriſt, avec confiance qu'il les conſerveroit, & il s'en revint à Paris aprés cette nouvelle conqueſte.

CHAPITRE XIV.

Troubles arrivez & appaiſez dans les Maiſons Réformées de Chartres.

C'EST une conduite fort ordinaire de Dieu envers ſes ſerviteurs de ne pas permettre qu'il leur arrive des ſuccés avantageux, ſans leur envoyer en même-tems quelque ſujet d'humiliation, qui leur ſerve de contrepoids, & qui les empêche de s'élever. Le P. Faure venoit de Fougeres, où il avoit été comblé d'honneurs & d'applaudiſſemens, & où il avoit reçeu toute ſorte de conſolation. A peine fut-il arrivé à Paris qu'il reçut une ſenſible affliction par la nouvelle qu'il y apprit de l'extréme deſolation des deux Maiſons de Chartres, où il

avoit établi sa Reforme avec tant de succés quelques années auparavant.

L'on a vû sur la fin du Livre precedent de quelle maniere l'Abbaye de Saint Jean s'étoit Reformée, avant même que Sainte Geneviéve le fût. Celle de Saint Cheron l'avoit été aussi la même annnée, à peu prés de la même maniere, & avec beaucoup plus de facilité; les Anciens n'ayant fait aucune resistance, & quelques uns d'eux s'étant donnez à la Reforme avec une grande édification. La Regularité regnoit dans ces deux Maisons depuis quatre ou cinq ans; on y vivoit dans une fort grande paix, & les Religieux du P. Faure, qui en étoient dans une possession tranquile, y servoient Dieu dans la simplicité & dans la pauvreté; & ils étoient l'admiration de toute la Ville, par la sainteté de leur vie. Mais tout d'un coup une tempête furieuse s'éleva, qui sembla devoir tout renverser, & qui mit en un instant la confusion dans ces deux bergeries du Seigneur.

L'orage commença par Saint Cheron. La peste ayant desolé la Ville, on fut obligé de sortir de cette Abbaye pour quelque tems, jusqu'à-ce que ce fleau de Dieu fut cessé. Les Religieux se retirerent avec ceux de Saint Jean dans un Village appellé Lucé, qui tient à un Faux-bourg de Chartres. La maladie les y suivit, & presque tous les habitans de ce lieu en furent emportez, sans que par une protection particuliere du Ciel, aucun d'eux en ressentît la moindre atteinte. Mais pendant que Dieu les épargnoit d'un côté, il les affligea beau-

coup de l'autre. L'un d'entr'eux étoit resté à Saint Cheron pour aider le Curé qui étoit un des Anciens. Ce Curé étoit à la verité fort homme de bien, & il avoit même embrassé la Reforme : cependant ayant été surpris & sollicité par un autre Ancien qui s'étoit aussi Reformé, mais qui depuis pretendoit avoir reçeu de grands sujets de mécontentemens du P. Faure; il resolut d'user de voïe de fait pour chasser de Saint Cheron ce seul qui y restoit des Religieux de la Reforme; ce qu'il exécuta d'une maniere tout-à-fait indigne, & dont il s'est extrémement repenti depuis.

Ce Religieux chassé de sa Maison fut se refugier & se consoler à Saint Jean chez ses Confreres, & dés le lendemain le P. Baudoüin qui étoit Superieur des deux Maisons, fut trouver l'Evêque de Chartres pour se plaindre de cette violence. Ce Prelat en fut trés indigné; mais il jugea neanmoins à propos de menager doucement cette affaire, & de n'user pas de toute son autorité pour punir une entreprise si temeraire. Il nomma pour Prieur de S. Cheron à la place du P. Baudoüin, qui voulut se démettre de sa charge, un des Anciens Religieux fort homme de bien, qui avoit embrassé la Reforme, & qui vivoit dans une exacte regularité. Ce nouveau Prieur, accompagné du P. Baudoüin & de deux Notaires, fut se presenter à la porte de l'Abbaye pour sommer les Religieux de le recevoir; mais elle se trouva fermée, & ceux qui étoient dedans, bien loin de leur vouloir ouvrir, sonnerent le Toxin pour appeller les Paroissiens à leur secours.

Cette populace s'étant imaginée qu'on vouloit maltraiter leur Curé, s'émut étrangement, chargea d'injures ces bons Religieux, leur fit beaucoup d'outrages, & fut toute prête d'en venir contr'eux aux dernieres violences: de ſorte qu'ils furent contraints de ſe retirer; & comme l'Evêque, dont ſeul ils pouvoient eſperer du ſecours, étoit parti ce jour-là même pour aller à la campagne, il en fallut demeurer là pour cette fois.

Les Anciens de Saint Jean voyant le ſuccés qu'avoit eu l'entrepriſe de ceux de Saint Cheron, reſolurent de faire chez eux la même choſe. Trois entr'autres s'étant fortifiez d'une troupe de gens ſedicieux, vinrent un matin fraper à la porte de la Maiſon: le Portier qui étoit un des Reformez, vint leur ouvrir ſans ſe défier de rien: Dés qu'il parut, un des Anciens le prit à la gorge, & un autre le foüilla, & lui prit les clefs; enſuite de quoi ils le mirent dehors avec outrage. Quand ils ſe furent ainſi rendus maîtres de l'entrée, ils ſe jetterent dans la Maiſon comme des furieux, & trouvant les portes fermées, ils en enfoncerent juſques à neuf. Les Religieux qui étoient dans leurs chambres, furent extrémement effrayez d'entendre tout ce tumulte, ce fracas, & les blaſphêmes dont ces ſeditieux accompagnoient leurs violences. Le P. Baudoüin qui ſe doutoit bien de ce que ce pouvoit être, ſortit de la ſienne, ou pour tâcher d'arrêter cette fureur par ſa preſence, ou pour en être le premier objet, s'il y avoit des outrages & des mauvais traitemens à ſouffrir. En effet, à peine ſe fut-il montré, que le plus

plus furieux des trois lui mit le poignard ſur la gorge, en proferant des paroles execrables ; & le mena juſqu'à la porte de cette maniere, étant à tout moment ſur le point de le tuer. On alla prendre enſuite tous les autres, & on leur fit le même traitement, qu'ils ſouffrirent, auſſi bien que le P. Baudoüin, ſans proferer une ſeule parole, ſe contentant de prier pour ceux qui les traitoient ſi outrageuſement. Ils ſe proſternerent, étant ſortis, devant la porte de l'Egliſe, beniſſant Dieu de tout leur cœur de ce qu'il les trouvoit dignes de ſouffrir cet opprobre pour la gloire de ſon nom, lui demandant qu'il prît leur cauſe en main, & demeurant au reſte dans une parfaite ſoûmiſſion à ſes ordres, pour l'iſſuë que pouroit avoir cette affaire.

Aprés qu'ils ſe furent mis dans ces ſaintes diſpoſitions, ils crurent que dans l'abſence de l'Evêque il leur étoit permis d'implorer le ſecours de la Juſtice Seculiere, & même qu'ils y étoient obligez ; Et comme il n'y avoit point alors d'autre Juge dans la Ville, que le Prévôt des Marêchaux, ils s'adreſſerent à lui pour lui faire leurs plaintes. Il ſe tranſporta ſur le champ avec ſa troupe à l'Abbaye de Saint Jean ; & ſur le refus qu'on lui fit d'ouvrir la porte, il la fit enfoncer de force. Une infinité de peuple touché de la diſgrace de ces ſaints Religieux, dont tout le monde admiroit la pieté, le ſuivit dans la Maiſon pour lui prêter main-forte contre les ſeditieux, ſuppoſé qu'ils fiſſent reſiſtance. D'abord ils tinrent ferme pendant un peu de tems, & tirerent quelques coups de fuſil ; mais voyant qu'ils

alloient être forcez, la plûpart sauterent les murs. Il n'y eut que les trois anciens Religieux, & un homme Laïque, qui ne purent se sauver, & qui furent pris; le peuple se jetta sur eux, & leur donna quantité de coups; ensuite on les mit en prison; & l'on rétablit le soir les Religieux Reformez, qui avoient été chassez le matin. De sorte qu'on peut dire que l'orage ne dura qu'un moment, & que le demon qui étoit l'auteur de tout ce fracas, n'eut pas le plaisir d'en voir les suites qu'il s'en étoit promises.

Les affaires de Saint Cheron ne furent pas si-tôt raccommodées, parce qu'on y voulut aller par douceur; ce qui réussit avec un peu de tems; car insensiblement les esprits des Anciens s'adoucirent; & ne s'étant pû accorder pour l'élection d'un Prieur d'entr'eux, ils demanderent d'eux-mêmes à remettre les choses comme elles étoient avant le dernier trouble.

Ces revolutions affligerent sensiblement le P. Faure; mais il avoit une constance & une force d'esprit au dessus de tout; & lors qu'il avoit les plus grands sujets de chagrin, l'on eût dit à le voir qu'il étoit le plus content du monde. Ce qu'il faisoit principalement pour épargner à ses Freres la part qu'ils auroient prise à ses peines, s'il les eût laissez s'en appercevoir. Quand il apprit ce qui étoit arrivé à Saint Jean de Chartres, il n'en dit mot à personne; & il prit sur lui seul toute la douleur qu'une si affligeante nouvelle pouvoit lui causer; il passa une grande partie du jour en prieres devant le Tom-

beau de Sainte Geneviéve, pour se consoler de cette disgrace, par le souvenir des souffrances de cette grande Sainte ; & il se resolut à voir le renversement de tout ce qu'il avoit fait jusqu'alors pour la Reforme, si c'étoit la volonté de Dieu. Dés le lendemain il reçut la nouvelle du rétablissement de toutes choses dans leur premier état ; & pour lors il dit à ses Religieux tout ce qui étoit arrivé : D'où il prit occasion de leur faire un excellent discours sur la patience, sur la soumission qu'on doit avoir aux ordres de Dieu, & sur la parfaite confiance que la vûë de son amour pour nous, & de sa Providence infinie nous doit inspirer dans les occasions les plus difficiles.

CHAPITRE XV.

Le P. Faure travaille à la Reforme de Sainte Catherine de Paris, & l'affaire est presque terminée.

DANS le même-tems que ces deux Maisons tâcherent de secoüer le joug de la Reforme, il y en eut plusieurs qui vinrent d'elles-mêmes s'offrir à elle ; & ces Maisons étoient pour la plûpart trés-considerables, & situées dans les meilleures Villes du Royaume. Mais cela donnoit au P. Faure plus d'embaras que de consolation, parce qu'il n'avoit pas assez de Religieux pour fournir à un si grand nombre d'établissemens. Il crut neanmoins être obligé de travailler efficacement à la reforma-

tion du Prieuré de Sainte Catherine de Paris, qui étoit de la Congregation du Val des Ecoliers, non seulement parce que cette Maison lui paroissoit tout-à-fait à sa bienséance; mais aussi parce que l'Ordre étoit sur le point de la perdre entierement, s'il ne tâchoit de la sauver, en y établissant sa Reforme.

Le desordre y étoit fort grand; il n'y avoit plus ni pieté ni regularité; l'Office de l'Eglise étoit abandonné; tout étoit dans le dereglement & dans la confusion. Cela donnoit un grand scandale à tout le monde, & quantité de personnes de la premiere consideration, qui étoient logées aux environs, ne le pouvant souffrir davantage, songeoient à y faire mettre des Religieux d'un autre Ordre. Comme cette Maison étoit dans un des plus beaux quartiers de Paris, & au milieu de tout ce qu'il y avoit alors de gens de la premiere qualité, plusieurs Communautez souhaitoient extrémement de s'y établir. Un Ministre fort puissant s'intrigua beaucoup, pour la faire donner aux Religieuses de Saint Jean aux bois, dont sa sœur étoit Abbesse. Enfin chacun employoit son credit & ses amis pour s'en emparer comme d'un bien qui pouvoit être legitimement possedé par quiconque seroit assez heureux pour y pouvoir entrer le premier.

Il y avoit alors à Sainte Catherine un Soûprieur fort homme de bien, qui gémissoit depuis longtems de voir le saint lieu profané, & qui ne pouvant y remedier par lui-même, avoit plusieurs fois averti l'Abbé du Val des Ecoliers, General de l'Or-

dre, des déreglemens de ſes Confreres, & du deſordre de la Maiſon. Ce General avoit fait quelque tentative de concert avec lui, pour tâcher de mettre les choſes dans un meilleur état; mais cela n'avoit pas réuſſi. De ſorte que ce bon Soûprieur deſirant ſincerement de voir la pieté & la diſcipline revivre dans ſon Monaſtere, & ne pouvant neanmoins ſouffrir que des étrangers miſſent le pied dans un heritage qui avoit toûjours appartenu aux Chanoines Reguliers, prit la reſolution d'offrir cette Maiſon au P. Faure, voyant que c'étoit l'unique moyen dont il ſe pût ſervir pour la conſerver à l'Ordre, en y rétabliſſant la regularité.

Le P. Faure écouta d'abord cette propoſition avec beaucoup de joïe, & d'autant plus qu'il y avoit eu anciennement beaucoup d'union entre la Maiſon de Sainte Catherine, & celle de Saint Vincent. Mais il prévit que cette affaire ſeroit fort difficile à conduire, & qu'elle ſouffriroit de trés-grandes oppoſitions. Ce qui l'embaroiſſoit le plus, étoit de ſçavoir comment il agiroit avec M. le Cardinal de la Roche-Foucault; car s'il ne lui en parloit pas & qu'il traitât indépendamment de lui, c'étoit ce ſemble & choquer ſon autorité, puis qu'il avoit caractere pour s'attribuer les affaires qui concernoient la Reforme, & manquer à la reconnoiſſance qu'on lui devoit, puis qu'on lui avoit les plus grandes obligations du monde pour tout ce qu'il avoit fait juſqu'alors en faveur des autres établiſſemens. D'ailleurs s'il lui en parloit, il étoit preſque infaillible que l'affaire échoüeroit; car jamais le Cardinal ne

prenoit aucune resolution importante touchant la Reforme, qu'il n'assemblât son Conseil pour la mettre en déliberation : or ce Conseil étoit presque tout composé de Religieux dont les Ordres avoient jetté les yeux sur cette Maison pour s'y établir ; & le P. Faure avoit un trés-legitime sujet d'apprehender que leurs avis ne fussent interessez, & qu'ils ne portassent M. le Cardinal à favoriser leurs prétentions.

Dans l'extréme embaras où il se trouvoit, & dans une conjoncture où il lui étoit si difficile de prendre parti, il eut recours à la priere, comme il avoit coûtume de faire dans de semblables occasions, & il examina la chose devant Dieu, sans y rien considerer que les seuls interêts de sa gloire. Enfin il se détermina à prendre le parti le plus seur, qui étoit de traiter secretement avec les Religieux de Sainte Catherine, sans en rien dire à M. le Cardinal. Ce fut aussi le sentiment de tous ses amis, qui lui dirent qu'il valloit beaucoup mieux s'exposer à quelques petits inconveniens, en assurant cette affaire par le secret, que de la mettre en danger de manquer pour les éviter ; & que M. le Cardinal ne pouroit s'offenser qu'on eût pris cette précaution, quand il sçauroit les raisons qu'on auroit eûës d'en user ainsi. Il prit donc sa resolution, remettant tout entre les mains de Dieu, qu'il avoit uniquement dessein de servir, & se soumettant à toutes les traverses qu'il ne pouvoit manquer d'essuyer dans une affaire si delicate.

A peine eut-il commencé d'agir, suivant ce par-

ti qu'il avoit pris, que l'Abbé du Val des Ecoliers vint à Paris tout à propos. Dés qu'il y fut arrivé, le Soûprieur de Sainte Catherine lui communiqua l'affaire qu'il avoit commencé de negocier avec les Religieux Reformez de Sainte Geneviéve. D'abord il en fut ſurpris, & même il ſe declara contre; diſant qu'il ne ſouffriroit jamais une telle innovation, qui lui enlevoit une des principales Maiſons de ſon Ordre dans la capitale du Royaume. Mais le Soûprieur lui repreſenta ſi fortement qu'il valloit mieux donner cette Maiſon à des Chanoines Reguliers, que de permettre que d'autres Religieux s'en emparaſſent, & qu'on ne pouroit cependant jamais la ſauver des mains de tant de Communautez qui la demandoient, ſi l'on n'y rétabliſſoit le bon ordre, en y appellant des Religieux d'une Congregation Reformée; qu'il ſe rendit à la fin, & qu'il ſe reſolut de traiter avec le P. Faure. Mais il le fit à des conditions ſi avantageuſes, que cette Maiſon ne lui reſtoit pas moins ſoumiſe aprés ce Concordat, qu'elle l'avoit été auparavant: car outre qu'il ſe reſervoit le droit de la viſiter quand bon lui ſembleroit, ou par lui-même, ou par ſon Vicaire; il obligeoit le Prieur Reformé de Sainte Catherine d'aſſiſter à ſes Chapitres Generaux, & de ſe ſoumettre aux Reglemens qui s'y feroient. De plus il fit regler par ce Traité, que chacun des Anciens Religieux auroit cinq cens livres de penſion, & que les Reformez ſeroient entretenus & nourris aux dépens de leur Congregation, juſqu'aprés la mort des Anciens.

Ce concordat qui fut fait de l'avis & avec l'approbation des plus celebres Docteurs de Paris, lesquels on avoit consultez là-dessus, fut ratifié par l'Evêque de Digne, Raphaël de Boulogne, qui étoit alors Prieur Titulaire & Commendataire de Sainte Catherine; de sorte qu'il n'y eut plus qu'à le faire confirmer dans les formes ordinaires. Le P. Faure demanda pour cela des Lettres Patentes à M. de Marillac Garde des Sceaux, qui les lui accorda de trés-bonne grace; il mit ensuite sa Requeste, & celle des Anciens Religieux & de l'Abbé du Val, entre les mains de M. Pinon Doyen des Conseillers de la Grand'-Chambre pour l'homologation & l'enregistrement de ces Lettres; M. Mollé Procureur General donna ses Conclusions, telles qu'on les pouvoit desirer, & l'affaire étoit tout-à-fait en bon train.

Cependant il arriva un incident qui pensa la faire avorter. Le Procurer General avoit mis dans ses Conclusions que les Anciens Religieux de Sainte Catherine seroient obligez de se retirer en telle Maison de l'Ordre qu'ils voudroient opter, suivant l'obédience qui leur seroit donnée par leur General. Cette clause leur fit ombrage, & les allarma d'une étrange maniere, croyant qu'on les vouloit éloigner de Paris: car ces Religieux n'avoient consenti à la Reforme de leur Maison, que dans la pensée d'en vivre plus à leur aise, & d'être plus en liberté. Voyant donc qu'on les resserroit, & qu'on vouloit, ce semble, les obliger de vivre encore dans quelque espece de regularité; ils crurent qu'il

n'y

n'y avoit rien à gagner pour eux dans le Traité qu'ils avoient fait, & qu'au contraire ils y perdoient; de ſorte qu'ils vouloient reſilier & ſe faire relever du Concordat. Il en fallut donc venir à l'explication de cette clauſe; & il fut dit qu'ils pouroient choiſir telle Maiſon qu'ils voudroient, ſoit dans leur Ordre, ſoit dans la nouvelle Congregation Reformée : ce qui leur laiſſant la liberté de demeurer à Sainte Catherine, conformément à leur prétention, ils furent contens; & il fut arrêté qu'eux abandonnant les lieux Reguliers aux Religieux de la Reforme, on leur donneroit des logemens hors l'enceinte des Cloîtres dans les dépendances de la Maiſon.

Cet article étant reglé, l'affaire paroiſſoit concluë, & tous les gens de bien s'en réjoüiſſoient: le P. Faure ſur tout en beniſſoit Dieu de tout ſon cœur, & le zele ardent qu'il avoit pour le rétabliſſement de ſon culte dans un lieu d'où l'impieté & le deſordre l'avoient banni depuis ſi long-tems, lui faiſoit reſſentir une extréme conſolation de voir les choſes ſi avancées. Mais cette joïe fut bien-tôt traverſée par une des plus ſenſibles épreuves qu'il ait peut-être euës de ſa vie, & qui merite bien que nous en faſſions un Chapitre exprés.

CHAPITRE XVI.

Le Cardinal de la Roche-Foucault s'offense qu'on ait traité l'affaire de Sainte Catherine sans sa participation : Il en témoigne son mécontentement au P. Faure d'une maniere trés-mortifiante, & il lui fait ensuite satisfaction avec une admirable humilité.

CE n'est pas une chose extraordinaire & surprenante pour les gens de bien & pour les Saints d'être persecutez, maltraitez & condamnez par les méchans; on s'attend assez en embrassant la vertu qu'on sera en butte aux pecheurs; & c'est, selon l'Apôtre, le partage de tous ceux qui veulent vivre avec pieté. Mais souffrir ces traitemens de la part des Saints mêmes, & par la main des personnes qui sont d'une probité reconnuë de tout le monde; les recevoir pour des actions pleines d'innocence & de justice, où l'on ne se sent que des intentions droites & des vûës de plaire à Dieu, où il s'agit de sa gloire & du bien de son Eglise, où l'on a pour conseil & pour guides ceux qui ont le plus de lumiere & de droiture, où même on est seur de faire un plaisir réel à ceux dont on reçoit des reproches; c'est un point trés-delicat, auquel la sainteté est d'autant plus sensible, qu'elle est plus élevée : & c'est précisement la situation où le P. Faure se trouva dans cette conjoncture dont nous parlons.

M. Pinon, qui comme nous avons dit, étoit chargé de rapporter l'affaire de Sainte Catherine, pour faire enregiſtrer au Parlement le Concordat & les Lettres Patentes, vint voir M. le Cardinal de la Roche-Foucault, & comme il ne ſçavoit pas qu'on eût fait cette affaire ſans lui en rien dire, il crut lui faire ſa Cour, en lui diſant » Qu'il étoit ravi de lui pouvoir marquer ſon zele dans une occaſion « où ſon Eminence ne pouvoit manquer de prendre « intereſt pour ſes Religieux de Sainte Geneviéve ; « & que jamais il n'avoit rapporté d'affaire qui lui « eût été plus agréable, que celle de ce Concordat « qui venoit d'être fait entr'eux & l'Abbé du Val, « pour la Reforme de Sainte Catherine. » Le Cardinal fut fort ſurpris de ce diſcours ; mais ſa vertu & ſa prudence lui firent ſupprimer ſes ſentimens, & il n'en fit rien paroître à M. Pinon, qu'il pria ſeulement de lui faire voir ce Concordat.

Quand il l'eut entre ſes mains, & toutes les pieces qui le concernoient, il le donna à examiner à cinq ou ſix perſonnes qu'il ne ſçavoit pas être trés-intereſſées dans cette affaire. Ces perſonnes ne manquerent pas d'y trouver quantité de choſes, non ſeulement contre ſon autorité, mais contre les Canons, contre les Regles de l'Egliſe, & même contre les Loix Civiles. Le Cardinal fort indigné, & tout occupé de ces fâcheuſes idées, fit aſſembler ſon Conſeil, qui fut cette fois-là plus nombreux qu'à l'ordinaire, & où le P. Faure ne manqua pas de ſe trouver. Comme il ne s'attendoit à rien moins, M. le Cardinal lui adreſſa la parole avec un air d'in-

dignation, & il lui dit les choſes du monde les plus
» dures & les plus mortifiantes. » Il lui dit qu'il avoit
» été bien hardi de traiter une affaire de cette impor-
» tance à ſa porte, & pour ainſi dire ſous ſes yeux,
» ſans lui en rien communiquer; qu'il ſçavoit bien
» mal reconnoître tout ce qu'il avoit fait juſqu'alors
» pour lui & pour ſon Ordre; qu'il y avoit pour le
» moins beaucoup d'imprudence & de temerité dans
» ſa conduite; & que ſon Concordat étoit plein d'a-
» bus, de nullitez, & de choſes contraires aux Ca-
» nons.

Tout contribuoit à rendre cette mortification ſenſible au P. Faure; le ſujet, la perſonne, la circonſtance & les témoins; cependant il ne ſe troubla point, & ſa vertu parut dans tout ſon luſtre. On ne le vit point changer de couleur, il n'y eut aucune alteration ſur ſon viſage, il ne fit pas paroître la moindre émotion & il ne s'empreſſa point pour ſe juſtifier. Il aſſura ſimplement M. le Cardi-
» nal avec un air plein de modeſtie; » Que ſes inten-
» tions avoient été droites; que s'il y avoit des cho-
» ſes contre les Canons dans ce Concordat, les Doc-
» teurs qui l'avoient examiné dans toute la rigueur
» ne s'en étoient point apperçûs non plus que lui-mê-
» me; Que pour l'autorité de ſon Eminence, jamais
» il n'avoit prétendu ni la bleſſer, ni rien faire de con-
» traire au reſpect & à la reconnoiſſance qu'il lui
» devoit par tant de raiſons. Mais qu'il avoit crû, ſur
» l'avis même de tous les gens de bien qu'il avoit
» conſultez là-deſſus, qu'il étoit de la gloire de Dieu
» de traiter cette affaire ſecretement; Que d'ailleurs

il y avoit été engagé par toutes les circonſtances ; & «
qu'il eſperoit qu'un jour Dieu feroit connoître à «
ſon Eminence la ſincerité de ſes intentions, & «
qu'il n'avoit même agi de la ſorte, que pour ne «
le pas commettre avec des perſonnes qui voulant «
s'emparer de la Maiſon de Sainte Catherine, au «
préjudice des Chanoines Reguliers, l'auroient «
ſollicité pour favoriſer leurs prétentions, s'ils «
avoient ſçeu ce qui ſe faiſoit pour la conſerver à «
ſon Ordre. «

L'Aſſemblée ſe termina de cette maniere, & le P. Faure parut en ſortir auſſi content, que ſi toutes choſes s'y fuſſent paſſées le mieux du monde à ſon égard. Il remit ſa cauſe entre les mains de Dieu, & il s'alla conſoler aux pieds du Crucifix d'avoir ſouffert un traitement ſi dur ; pour une choſe qu'il n'avoit entrepriſe que dans l'unique vûë de ſa gloire. Au reſte, comme il honoroit infiniment M. le Cardinal, & que ce lui étoit une choſe tout-à-fait ſenſible de le voir indiſpoſé contre lui, il pria Dieu de lui faire connoître la pureté de ſes intentions, & de lui ôter les impreſſions fâcheuſes qu'on lui avoit données de ſa conduite.

Cette humble priere eut ſon effet preſque auſſi-tôt; car M. le Cardinal faiſant le ſoir même réflexion ſur la maniere dont il avoit traité le P. Faure, cette Sentence du Sage lui vint dans l'eſprit ; *Ne maltraitez pas le ſerviteur qui travaille avec fidelité, & qui prodigue ſa vie pour le ſervice de ſon Maître.* Ces paroles qui lui parurent s'adreſſer à lui, produiſirent dans ſon cœur un vif reſſentiment de ce qui s'é- *Eccl. 7. v. 22.*

toit passé; il se condamna lui-même, & il se fit de grands reproches d'avoir traité si durement un serviteur de Dieu dont il connoissoit depuis si longtems la pieté & la sincerité, qui travailloit pour la gloire de Jesus-Christ avec un zele si admirable, & avec un si parfait désinteressement, & qui ne pouvoit avoir eu que des vûës droites dans ce qu'il avoit entrepris. Il fut si touché & si pénétré de ces sentimens, qu'il n'eut point de repos, que dés le lendemain il n'eût fait assembler son Conseil, composé des mêmes personnes qui s'y étoient trouvées la veille. Il fit avertir le P. Faure d'y venir, & là ce vertueux Prelat lui fit une satisfaction publique, avec une humilité qu'on ne sçauroit assez
» admirer; Il dit devant tout le monde, » Qu'il avoit
» parlé trop inconsiderément la veille, & sans avoir
» suffisamment examiné l'affaire dont il s'agissoit; que
» le P. Faure ne s'y étoit conduit que comme il avoit
» dû; que non seulement ses intentions avoient été
» droites, mais qu'il avoit suivi toutes les regles de
» la vraïe prudence dans la maniere de l'exécution;
» qu'enfin il lui avoit de l'obligation d'avoir conser-
» vé à l'Ordre des Chanoines Reguliers une Maison
» qui lui appartenoit dés son origine, & qu'on lui au-
» roit enlevée, sans la sage conduite qu'il avoit tenuë.
Ensuite il se répandit beaucoup sur les loüanges du
» P. Faure, & dit, » Que c'étoit un veritable servi-
» teur de Dieu; qu'on ne pouvoit assez estimer l'ar-
» deur & le désinteressement de son zele, qu'il avoit
» des dons extraordinaires pour travailler à la refor-
» mation de son Ordre; qu'il en étoit le Pere & le

restaurateur, & que l'Eglise avoit en lui le plus ex- «
cellent ouvrier dont elle se pût servir pour faire «
refleurir la discipline Canonique. Enfin il ajoûta, «
que le P. Faure ayant si heureusement commencé «
cette affaire, il vouloit lui-même travailler à l'a- «
chever. Qu'il avoit demandé à Rome un Bref pour «
la Reformation de tout l'Ordre du Val, & que ce «
Bref ne seroit pas plûtôt expedié, qu'il s'en servi- «
roit pour Sainte Catherine, sans qu'il fust besoin «
que le Parlement s'en meslât, la chose pouvant al- «
ler bien plus vîte, & souffrir beaucoup moins de «
difficultez en la portant au Privé Conseil. «

Cette action du Cardinal est peut-être une des plus vertueuses qu'il ait faites pendant toute sa vie : c'est une chose fort ordinaire aux personnes d'un degré éminent de commettre des fautes considerables; mais rien ne leur est plus rare que de les reconnoître, que de les avoüer, que de les reparer, que d'en faire satisfaction, que d'en vouloir porter la confusion publique. Il y a sujet de s'étonner que les Historiens de la vie de ce Saint Prelat n'ayent rien dit d'une chose qui paroît si digne d'être remarquée. Les fautes qu'on repare de cette maniere deviennent aussi glorieuses à ceux qui les ont commises, que leurs actions les plus éclatantes; & c'est priver le monde de l'édification qu'il en peut recevoir, que de les supprimer par la fausse idée qu'elles pouroient diminuer l'estime qu'on veut donner de leur vertu.

A l'égard du P. Faure, jamais il ne souffrit plus que dans cette occasion qui lui étoit si honorable.

La satisfaction que lui faisoit une personne de ce rang, & les loüanges qu'il lui donnoit, le couvroient également de confusion : la veille il n'avoit point paru dans lui de changement, lors qu'il fut si sensiblement humilié en presence de tant de personnes; mais quand il vit le Cardinal se rabaisser jusqu'à lui faire des excuses, & quand il s'entendit relever par de si grands éloges, il en fut veritablement embarassé, & sa modestie souffrit infiniment. Cependant il benit Dieu dans le fond de son cœur de ce qu'il avoit si-tôt fait connoître la pureté de ses intentions ; & il n'attribua qu'à une protection du Ciel toute visible la promtitude d'un changement si inopiné, qui mettoit même l'affaire de Sainte Catherine dans un meilleur état ; puis que la chose devant être faite avec une plus grande plenitude d'autorité, il y avoit de l'apparence qu'on modifieroit ce qu'il y avoit dans le Concordat de trop désavantageux pour la Reforme.

CHAPITRE XVII.

Aprés quelques délais, la Reforme est enfin établie à Sainte Catherine, où les Religieux du P. Faure souffrent beaucoup de pauvreté & d'incommoditez.

QUAND l'affaire de Sainte Catherine eut éclaté de la maniere qu'on vient de le dire, quoi qu'on sçeût que M. le Cardinal avoit engagé sa parole

parole si solemnellement de la favoriser de tout son pouvoir, on ne laissa pas de le solliciter encore puissamment pour le porter à souffrir que cette Maison passât en d'autres mains, qu'en celles des Chanoines Reguliers; mais il demeura infléxible, & il se retrancha toûjours sur la promesse qu'il avoit faite au P. Faure. Cependant la chose traîna en longueur; le Bref qu'on attendoit de Rome, ne vint pas si-tôt qu'on l'esperoit; & quand il fut arrivé, il fallut encore du tems pour faire expedier des Lettres Patentes, & pour les faire homologuer. Dans l'intervalle il survint d'autres affaires qui suspendirent un peu celle-là. Le P. Faure en eut une lui-même qui l'occupa beaucoup pendant assez long tems; car ayant été nommé Commissaire par le Parlement pour travailler à la Reforme du Monastere des Billettes de Paris, il fut obligé d'y faire quelque sejour, & il ne tint pas à lui que le bon ordre n'y fût rétabli dés ce tems-là.

Enfin lors qu'il sembloit qu'on pensât peu à la Reforme de Sainte Catherine, le Roi partant pour le siege de la Rochelle, donna un ordre précis à M. le Cardinal d'y travailler incessamment. Ce religieux Prince, qui entroit avec beaucoup de zele dans toutes les affaires de son Royaume qui regardoient service de Dieu & de l'Eglise, avoit été informé des desordres de ce Monastere, & on lui en avoit fait de grandes plaintes; de sorte que sa pieté lui persuada qu'il feroit un œuvre trés agréable à Dieu, & trés capable d'attirer la benediction du Ciel sur sa personne & sur ses armes, s'il procuroit qu'on

y fit revivre la discipline reguliere. C'est ce qu'il dit expressément à M. le Cardinal en le chargeant de cet ordre, & il lui repeta plusieurs fois, » Qu'il
» lui recommandoit sur tout cette affaire; il lui dit
» aussi qu'il contoit beaucoup sur les prieres des Re-
» ligieux de toutes les Maisons Reformées, dont il
» estimoit extrémement la pieté, & qu'il regardoit
» comme les Anges tutelaires de son Royaume.

On ne peut dire combien M. le Cardinal fut réjoüi de se voir autorisé par le Roi dans une affaire, qui sans cela auroit peut-être souffert de grandes difficultez. Il fit aussi-tôt signifier son Bref aux Religieux de Sainte Catherine, & leur fit sçavoir les intentions de sa Majesté. Ils ne firent aucune difficulté de s'y soumettre, & presenterent même une Requeste au Cardinal signée d'eux tous, par laquelle ils le supplioient de mettre au plûtôt la Reforme dans leur Maison, aux conditions du Concordat qu'ils avoient déja fait avec le P. Faure, pour ce qui concernoit leurs pensions & leurs logemens.

Sur cette Requeste, M. le Cardinal tint une Assemblée où ces Religieux se trouverent avec l'Abbé du Val des Ecoliers: on y fit lecture du Bref qui donnoit pouvoir à M. le Cardinal de Reformer tout l'Ordre du Val; & sur ce que l'Abbé demanda que ce Bref lui fût communiqué avec les Lettres Patentes qui le confirmoient, on crut ne lui devoir pas refuser cette satisfaction; & l'Assemblée en demeura là pour cette fois. Quelques jours aprés on en tint une autre où l'Abbé du Val témoigna

qu'ayant trouvé le Bref & les Lettres Patentes en bonne forme, il avoit resolu de se soumettre aux volontez du Pape, & aux Ordres de sa Majesté: Ensuite de quoi l'on délibera sur les moyens de Reformer Sainte Catherine; & les Religieux de l'Ordre du Val ayant avoüé qu'ils n'avoient personne de leur corps qui pût travailler à cette Reforme, on conclut unanimement que les Religieux Reformez de Sainte Geneviéve seroient mis en possession de cette Maison, & l'on concerta les articles d'un nouveau Concordat. Comme ils étoient moins avantageux pour l'Abbé du Val, que ceux du premier qu'on avoit déja fait avec lui, quelques personnes lui conseillerent de rompre l'affaire, & de protester contre tout ce qu'il avoit fait jusqu'alors, comme ne l'ayant fait que par surprise: Ce qu'il fit en effet, formant opposition à l'exécution du Bref, & voulant porter l'affaire au Parlement. Cependant on ne laissa pas de passer outre, & le Cardinal donna une Sentence, en vertu de ses pouvoirs, pour l'union de Sainte Catherine à la nouvelle Congregation.

Ensuite de cette Sentence, l'Evêque de Senlis qui étoit intime ami du P. Faure, & qui avoit beaucoup d'affection pour les Chanoines Reguliers de la Reforme, se chargea de la commission de les mettre solemnellement en possession de ce Monastere, & il le fit le vingt-cinquiéme jour du mois d'Avril de l'année 1629. Il vint prendre à Sainte Geneviéve le P. Faure & six de ses Religieux, & il les conduisit à Sainte Catherine; où ayant fait as-

ſembler les Anciens au Chapitre, il leur fit connoître le ſujet de ſa venuë, & les exhorta par un diſcours fort grave à bien recevoir leurs nouveaux hôtes, & à vivre avec eux en bonne intelligence, puis qu'ils les avoient eux-mêmes invitez à venir dans leur Maiſon. Il leur dit que la Reforme leur produiſoit à eux-mêmes de trés grands avantages; & qu'au reſte cette introduction ſe faiſant, non ſeulement par l'autorité de M. le Cardinal de la Roche-Foucault Commiſſaire Apoſtolique, mais auſſi par des Ordres exprés de ſa Majeſté; s'ils en uſoient mal ils auroient à répondre à ces deux Puiſſances, qu'ils choqueroient également par cette conduite. Les Anciens ne répondirent à cela que par des proteſtations du deſſein qu'ils avoient d'en trés-bien uſer, par de grands remerciemens de la grace ſinguliere qu'on leur faiſoir, & par des careſſes en apparence pleines d'affection, qu'ils firent à leurs nouveaux Confreres. Auſſi-tôt les lieux Reguliers furent ouverts, & le P. Faure avec les ſiens en prit poſſeſſion ſans aucune difficulté avec les ceremonies ordinaires.

On ne peut s'imaginer qu'elle fut la joïe de tout le quartier quand on ſçeut ce qui ſe paſſoit à Sainte Catherine; cette priſe de poſſeſſion fut honorée de la preſence de pluſieurs perſonnes de qualité, & il s'y fit un grand concours d'une infinité d'autres perſonnes, qui benirent Dieu du bien qu'ils voyoient s'établir dans une Maiſon d'où l'ordre & la pieté avoient été bannies depuis ſi long-tems. En effet, on y vit auſſi-tôt refleurir la Regularité,

le culte des Autels, & l'ancienne vertu des premiers Chanoines Reguliers qui avoient autrefois habité ce saint lieu ; & tous les scandales en étant chassez, la sainteté commença d'y regner avec autant d'éclat, qu'il y avoit eu jusqu'alors de desordre & de corruption.

Le P. Faure y demeura autant de tems qu'il fut necessaire pour mettre toutes choses en état, & pour encourager ses Religieux à surmonter les premieres difficultez de cet établissement, qui furent extrémes en toutes manieres ; car ils eurent tout à souffrir du mauvais état du temporel, de l'icommodité des bâtimens, & de l'humeur fâcheuse de quelques Anciens. Leur pauvreté fut si grande, qu'ils furent presque reduits à rien, & qu'ils manquerent des choses les plus necessaires. Des legumes en trés petite quantité étoient leur nourriture la plus ordinaire, & le pain même ne leur étoit donné que par mesure ; leurs habits & leurs meubles n'étoient pas moins pauvres ; & ils étoient obligez de pratiquer par necessité en toutes ces choses des austeritez que leur regle & leur profession n'exigeoit pas d'eux.

A l'égard des logemens, on ne peut se figurer les incommoditez qu'ils eurent à souffrir ; & pour en donner quelque idée, il suffit de dire qu'ils n'avoient pour tous appartemens qu'une salle basse fort mal disposée & fort mal saine, qui leur servoit d'Oratoire, de Dortoir, de Refectoire, de Cuisine, & de toute autre commodité.

Une vertu moins solide & moins éprouvée que

la leur se seroit sans doute rebutée, & n'auroit pû supporter long-tems des difficultez de cette nature; mais ils étoient formez de la main du P. Faure, dont ils avoient reçeu cet esprit de constance & de generosité qui leur faisoit trouver de la joïe & du plaisir dans les souffrances & dans les choses les plus difficiles. Car quand il y alloit de la gloire de Dieu & de l'avancement de la Reforme, ils ne sçavoient ce que c'étoit que de rien ménager pour eux; & lors qu'il ne s'agissoit plus pour un établissement que de souffrir, que de manquer de tout, que d'être reduits à l'extrême pauvreté, cela n'étoit conté pour rien; tous y voloient avec une ardeur incroyable; & la plus grande peine qu'avoit souvent le P. Faure, étoit de consoler ceux qui voyoient qu'on leur en préferoit d'autres pour ces sortes de Missions, où l'on ne pouvoit s'attendre qu'à des difficultez presque insurmontables, & où la seule consolation qu'on pouvoit se promettre, étoit de se sacrifier pour le service de Jesus-Christ & pour le rétablissement de son culte dans des lieux d'où l'impieté & le libertinage l'avoient banni.

Ceux de Sainte Catherine porterent si loin l'ardeur de leur zele, que trouvant leur nombre trop petit pour celebrer l'Office divin avec la solemnité & la splendeur qu'ils auroient souhaité, ils presenterent au P. Faure une Requeste signée d'eux tous, & conçûë en des termes pleins d'un empressement que la seule ferveur de la charité avoit pû leur dicter; par laquelle ils le supplioient d'augmenter leur Communauté, s'offrant pour cela de se con-

tenter de pain & d'eau, & l'assurant que leur santé n'en seroit point interessée ; puis qu'ils le feroient pour l'amour du même Dieu qui avoit soûtenu les forces & conservé l'embonpoint de Daniel & de ses compagnons, dans le jeûne si rigoureux qu'ils avoient observé pour ne point aller contre sa Loi, en mangeant des viandes profanes. Cette piece se voit encore aujourd'hui, & elle est un monument trés édifiant de la ferveur naissante de ces saints Religieux, qui se trouvoient encore trop riches dans leur pauvreté, & qui ne demandoient pas mieux que de voir augmenter leurs souffrances, pourvû que la gloire de Dieu s'accrût à proportion.

CHAPITRE XVIII.

Le Cardinal donne au P. Faure la qualité de Visiteur general, & fixe sa residence ordinaire à Sainte Geneviéve : Voyage de Fougeres pour pacifier quelques troubles.

CET établissement de Sainte Catherine donna beaucoup de consolation à M. le Cardinal, qui n'épargna rien pour témoigner au P. Faure combien il lui étoit obligé d'avoir par ses soins conservé cette Maison à l'Ordre des Chanoines Reguliers. Pour lui en donner une marque publique, il lui fit expedier huit jours aprés une ample Commission, qui lui donnoit pouvoir de visiter, quand bon lui sembleroit, toutes les Maisons Reformées

& à reformer, avec une pleine autorité d'y exercer tous Actes de jurisdiction, & d'y faire tous les Reglemens qu'il jugeroit à propos.

Jusqu'alors depuis l'année 1623. le P. Faure avoit eu le gouvernement general de tous les Religieux de la Reforme; mais cette autorité ne paroissoit pas: elle étoit, pour ainsi dire, renfermée au dedans, il n'en exerçoit aucun acte exterieur, il n'en prenoit pas même le rang, & elle étoit plûtôt fondée sur une déference volontaire de ceux qui se soumettoient à lui, par un effet de l'amour qu'ils lui portoient, & de la veneration qu'ils avoient pour ses vertus & pour ses admirables qualitez, que sur aucun titre qui pût lui faire un droit, & lui donner un caractere. Le Cardinal n'ignoroit pas cependant qu'il tenoit ce rang parmi ses Freres, & il y consentoit entierement; l'autorisant dans tout ce qu'il faisoit, & lui donnant des Commissions particulieres toutes les fois qu'il en avoit besoin. Car il n'étoit pas moins persuadé, que tout le monde, de son rare merite & de sa grande capacité: Mais jusqu'au tems dont nous parlons, il n'avoit pas crû qu'il fût à propos de lui donner le caractere exterieur d'une autorité generale, parce que les affaires de la Reforme n'étoient pas encore assez avancées pour cela.

Au reste cette Superiorité que le P. Faure exerçoit, pour ainsi dire, sans titre & sans qualité reconnuë, est une des plus grandes preuves qu'on puisse avoir de l'autorité que ses vertus & sa sainteté lui avoient acquise sur l'esprit de ses Confreres. Car on ne peut assés admirer

admirer que tant de perſonnes lui fuſſent ſi parfaitement ſoumiſes, & euſſent à lui un rapport ſi entier, ſans y être obligées, que par leur bonne volonté, & ſans qu'il eût aucun rang parmi eux, que celui qu'ils vouloient bien lui déferer de leur bon gré.

Quand M. le Cardinal lui eut donné cette Commiſſion de Viſiteur General, non ſeulement ils y conſentirent volontiers, mais leur joïe en fut ſi grande qu'il ſeroit difficile de l'exprimer; ils en rendirent de grandes actions de graces à M. le Cardinal, & lui témoignerent en des termes ſi tendres & ſi pleins d'affection, l'obligation qu'ils lui avoient de leur avoir donné pour Superieur, celui qu'ils conſideroient comme leur Pere, que ce bon Prelat connut mieux que jamais en quelle conſideration le P. Faure étoit parmi les ſiens.

Il en vit encore des marques bien ſenſibles dans les remontrances qui lui furent faites quelques jours aprés de la part des Maiſons de Sainte Geneviéve de Paris & de S. Vincent de Senlis, qui prétendoient chacune en particulier avoir droit de poſſeder le P. Faure, & dont l'une ne pouvoit ſe reſoudre de le ceder à l'autre. Ceux de Saint Vincent alleguoient que le P. Faure en étoit Religieux, qu'il y avoit fait profeſſion, qu'on n'avoit fait que le prêter à Sainte Geneviéve; que le chef de la Reforme devoit demeurer dans la Maiſon où la Reforme avoit pris naiſſance; & qu'enfin ſi l'on vouloit n'enviſager que l'avantage & le bien commun, il étoit plus à propos qu'il demeurât à Senlis, qu'à

Paris, puis que l'air y étoit meilleur pour sa santé, qui étoit le plus précieux tresor qu'ils eussent à conserver. Ceux de Sainte Geneviéve representoient de leur côté, que le P. Faure leur étoit absolument necessaire, qu'il avoit gagné l'esprit des Anciens, que leur Communauté étant fort nombreuse, elle ne pouvoit se passer d'un Chef, qui seul étoit capable de la gouverner dans l'état où étoient les choses; & qu'au reste il étoit visible que le bien réel de la Reforme demandoit qu'il fît sa residence à Paris, qui étoit le centre des affaires, & où étoient la plûpart des personnes dont on avoit sans cesse besoin pour tout ce qui la concernoit. Ces dernieres raisons l'emporterent sur les premieres; & M. le Cardinal décida que le nouveau Visiteur demeureroit ordinairement à Sainte Geneviéve, sans neanmoins pour cela qu'il appartînt à cette Maison plus qu'aux autres, qui le partageroient toutes également, & par le soin general qu'il en prendroit, & par les visites qu'il y feroit.

Il y avoit dans la Maison de Fougeres des contestations bien plus fâcheuses, que celles dont nous venons de parler. La bonne intelligence qui avoit d'abord été entre les Anciens & les Reformez, étoit tout-à-fait rompuë, pour des sujets assez legers. Mais ce qui causoit le plus de douleur au P. Faure, c'est que même parmi les Reformez, l'esprit de discorde avoit separé le Soûprieur d'avec le Prieur. C'étoient à la verité deux Anciens qui avoient embrassé la Reforme, sans en avoir bien pris l'esprit, l'un étant d'une humeur fort bizarre,

& l'autre ayant un caractere des plus broüillons : Les Religieux particuliers n'avoient même aucune part à tout cela, & ils se contentoient de gémir d'un mal qu'ils ne pouvoient pas empêcher. Cependant le P. Faure fut fort affligé de ces broüilleries, & il se resolut de faire le voïage de Bretagne, pour visiter cette Maison, & pour y rétablir la paix. Les habitans de Fougeres le reçeurent avec de grands honneurs, & les Religieux, tant Anciens que Reformez, lui témoignerent une extrême joïe de sa venuë, dont ils esperoient la fin de leurs troubles. En effet il pacifia toutes choses en fort peu de tems, & ce fut avec un si grand contentement de tout le monde, qu'on ne put s'empêcher d'admirer sa sagesse, sa douceur, & son talent particulier pour gagner les esprits. Celui des Anciens qui avoit paru le plus aigri, en témoigna une si grande joïe, qu'il prit l'habit blanc des mains du P. Faure, & qu'il ceda à la Maison une somme fort considerable qu'on lui devoit. Mais ce qu'il y eut de principal & de plus avantageux, c'est que l'affection des habitans de Fougeres pour les Reformez, s'accrut si fort, pendant le peu de sejour qu'y fit le P. Faure, qu'elle fut dans la suite leur principal appui contre les nouvelles entreprises des Anciens. Car peu de tems aprés son départ, quelque soin qu'il eût pris de prévenir tous les sujets de discorde, les troubles recommencerent avec encore plus de chaleur, & les Anciens entreprirent ouvertement de chasser les Reformez. Ils mirent même l'Evêque de Rennes dans leur parti; ils porterent l'affaire au

Parlement; & ils furent deux ou trois fois sur le point de pousser les choses jusqu'à la violence: mais la protection de la Ville fut un rempart toûjours invincible qui mit ces bons Religieux à couvert des insultes de ceux qui les persecutoient si injustement: & enfin le Parlement de Rennes rendit un Arrest définitif, qui fit tout-à-fait cesser les broüilleries, en maintenant les Reformez dans leur possession, & en obligeant les Anciens de les laisser paisibles: ce qu'il fit principalement à la sollicitation des habitans de Fougeres.

CHAPITRE XIX.

Réforme de l'Abbaye de Saint Martin de Nevers: Le P. Faure donne Obédience à un de ses Religieux pour y être Curé: Quatriéme Vœu qu'il propose touchant les Benefices.

PEu de tems aprés le voyage de Bretagne, le P. Faure fut obligé d'en faire un autre à Nevers, pour la Reforme d'une Abbaye considerable. Les Chanoines Reguliers de Saint Martin de cette Ville-là étoient dans un si grand déreglement, ayant même quitté toutes les marques exterieures de leur profession, qu'Eustache du Lys leur Evêque, ne pouvant plus ni le souffrir ni le dissimuler, prit enfin la resolution d'établir dans cette Maison la Reforme de Sainte Geneviéve. Il y avoit dix ans qu'il travailloit à reduire ces Religieux; lesquels ayant

appellé de ses Sentences au Metropolitain, au Primat, & au Saint Siege même, & ayant été condamnez par tout, ne vouloient pas encore se soumettre. Enfin il les fit sommer ou de reprendre leur habit, & de vivre conformément à ses Statuts, ou de ceder la place à des Religieux Reformez. Six d'entr'eux aimerent mieux prendre ce dernier parti; & il y en eut un qui poussa si loin son obstination & son entêtement contre la Reforme, que dans la crainte qu'on ne l'obligeât enfin à porter l'habit de son Ordre, il se resolut d'entrer dans un autre.

Quand les choses furent dans cette disposition, l'Evêque de Nevers envoya à Paris son Neveu, qui fut depuis son Successeur, pour demander des Religieux à M. le Cardinal de la Roche-Foucault & au P. Faure. On crut qu'il falloit avant toutes choses aller sur les lieux pour reconnoître l'état de cette Abbaye. Le P. Baudoüin fut chargé de cette Commission, & ayant à son retour fait un rapport avantageux de ce qu'il avoit vû, la resolution fut prise d'entreprendre cette Mission: le Cardinal donna une Sentence pour cet effet, & le P. Faure partit pour Nevers avec un nombre suffisant de Religieux, le lendemain des Fêtes de la Toussaint. Ils furent reçûs de l'Evêque & de toute la Ville avec de grandes démonstrations de joïe. Ceux des Anciens qui étoient rebelles, quitterent la place, aussitôt que les Reformez parurent, & ils ne formerent aucune opposition: De sorte qu'on fut en état de prendre possession la veille de Saint Martin,

qui étoit la Fête de la Maiſon.

Avant cette ceremonie, il s'en fit une autre, qui remplit de joïe le P. Faure, & qui donna une grande édification à toute la Ville. L'ancien Prieur, qui l'étoit depuis prés de cinquante ans, & qui en cette qualité tenoit un rang conſiderable entre les Magiſtrats de Nevers, embraſſa la Reforme: S'étant fait faire un habit blanc, de la plus groſſe étoffe qu'il put trouver, il voulut le recevoir de la main du P. Faure; & cet homme ſi ſage, ſi vertueux, qui avoit gouverné ſi long-tems, & qui étoit âgé de plus de quatre-vingts ans, ſe reduiſit de lui-même, & avec la plus grande joïe du monde, à la condition & au rang de Novice. Le P. Faure en pleura de conſolation; & il ſe ſouvint en le revêtant de l'habit de Religieux, du Baptême de ce Victorin dont parle Saint Auguſtin dans ſes Confeſſions, qui embraſſa le Chriſtianiſme dans ſa vieilleſſe, & qui voulut devenir enfant dans le Troupeau de Jeſus-Chriſt, aprés avoir été long-tems le Maître des autres parmi les Idolâtres. Il y eut encore un autre Ancien qui prit l'habit avec le Prieur, & qui vécut depuis dans la Reforme avec beaucoup de pieté & d'exemple.

Aprés la priſe de poſſeſſion, qui ſe fit l'aprés-midi, l'on chanta ſolemnellement les premieres Veſpres de Saint Martin, où le P. Faure officia. Toute la Ville y fut preſente, & elle fut charmée de la modeſtie des Religieux, & de la regularité avec laquelle ils pratiquoient les ceremonies de l'Egliſe.

On ne peut exprimer l'affection que tout le monde conçut pour eux dés ce premier moment. Le soir même tous les principaux de la Ville vinrent faire des complimens & des remerciemens au P. Faure ; & pendant le peu de jours qu'il y demeura, il reçut des marques continuelles de l'estime qu'on faisoit de lui, & de la joïe que tout le monde ressentoit de l'établissement de ses Religieux dans l'Abbaye de Saint Martin.

Pour lui, il ne pouvoit assez admirer la bonté & la puissance de Dieu, qui fait quand il lui plaît les plus grandes choses par les moyens les plus foibles ; & il rappelloit sans cesse dans sa memoire les petits commencemens de la Reforme de Saint Vincent, pour les comparer avec l'état où étoient alors les choses, & avec ce qu'il y avoit encore sujet de se promettre pour l'avenir. En quittant ses Religieux qu'il laissoit à Nevers, il leur fit un admirable discours sur ce sujet ; & il leur repeta plusieurs fois avec beaucoup de larmes ces paroles du Prophete Roi : *C'est maintenant, mes Freres, qu'il faut que vous benissiez le Seigneur, vous qui êtes ses serviteurs & ses Ministres ; vous qu'il a fait entrer dans sa Maison, & à qui il a ouvert son saint Temple. Levez jour & nuit vos mains dans le Sanctuaire, & ne cessez jamais de chanter les loüanges du Seigneur. Qu'il vous benisse, mes Freres, ce Seigneur, qui a fait le Ciel & la Terre, & qui regne dans la celeste Jerusalem. Qu'il continuë de verser sur vous l'abondance de ses faveurs, & qu'il vous fasse la grace de vous sanctifier toûjours vous-mêmes de plus en plus, &* Psal. 133.

de répandre parmi ce grand peuple qui vous témoigne tant d'affection, la bonne odeur de Jesus-Christ, & le parfum précieux de toutes les vertus Chrétiennes.

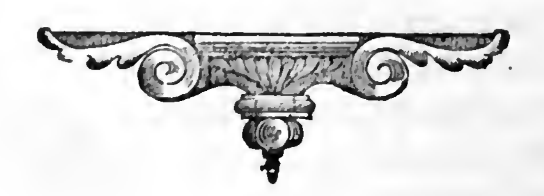
Ces Saints Religieux firent ce que le P. Faure leur avoit recommandé; & ils le firent avec une si grande édification du public, qu'un an aprés leur établissement, le Curé de l'Abbaïe, qui étoit un ancien, étant venu à mourir, tous les Paroissiens se liguerent pour avoir un Curé de la Reforme, protestant tous unanimement qu'ils ne pouroient jamais se resoudre à en recevoir un autre. L'Evêque fut ravi de les voir dans ce sentiment; l'Abbé de son côté, qui étoit un homme de conscience, fut bien aise de se voir décharger d'une nomination, où quoi qu'on fasse on est toûjours en danger de commettre de grandes fautes. De sorte que tout le monde se trouva réuni pour demander au P. Faure un Religieux de sa main, qui pût remplir dignement ce poste.

Le P. Faure fut fort embarassé, & balança longtems sur ce qu'il devoit faire dans cette conjoncture. Aucun de ses Religieux n'avoit encore pris de Cure, & il voyoit bien que celle-là feroit une planche pour beaucoup d'autres. Le malheur de la plus grande partie des Maisons qui s'étoient dereglées, avoit eu sa source dans les Benefices, & il prévoyoit bien que si l'on ne prenoit de grandes précautions, le même mal arriveroit infailliblement à celles dont il procuroit la Reforme. Cependant il étoit difficile de refuser à l'Evêque de Nevers ce qu'il

qu'il demandoit, ce ſemble, avec tant de juſtice; d'ailleurs ç'auroit été peut-être s'oppoſer aux deſſeins de Dieu, que de ne pas donner un Paſteur à ce peuple, qui le ſouhaitoit avec tant de zele & d'empreſſement. Le P. Faure recommenda beaucoup cette affaire à Dieu; il conſulta là-deſſus les lumieres des autres & les ſiennes propres; & enfin il ſe détermina, quoi qu'avec beaucoup de crainte, à donner une obédience au P. Philippon, pour aller prendre poſſeſſion de la Cure de Saint Martin de Nevers. Ce fut le premier Curé de la Reforme; & il s'acquitta de ſon miniſtere avec tant de zele & de ſuccés, que ſon peuple fut ravi de s'être procuré un ſi bon Paſteur.

Cet article des Benefices donna toûjours beaucoup d'inquiétude au P. Faure: preſque toutes les Maiſons qui ſe preſentoient avoient des Cures ou dans leur Egliſe même, ou dans leur dépendance; & il apprehendoit qu'elles ne fuſſent un jour un grand ſujet de tentation pour ſes Religieux: il penſoit ſouvent aux moyens de prévenir ce mal; & enfin quelques années aprés le tems dont nous parlons, il reſolut de propoſer à tous les ſiens de faire un quatriéme Vœu, par lequel ils s'engageroient à ne jamais prendre ni rechercher aucun Benefice, ſans le conſentement & le commandement des Superieurs; & à revenir ſans aucun delay dans la Communauté, quelques Benefices qu'ils poſſedaſſent, quand les mêmes Superieurs trouveroient bon de les y rappeller. Aprés quelques jours de retraite, il renouvella lui-même ce Vœu, qu'il avoit déja

fait deux fois d'une maniere encore plus étroite, puis qu'il s'étoit engagé à ne recevoir jamais aucun Benefice. Ensuite il le proposa à tous les autres, leur laissant neanmoins la liberté de le faire ou de ne le pas faire; mais les avertissant au reste que ceux qui ne le feroient pas, n'y seroient pas moins engagez que les autres; puis que selon les Regles originales & fondamentales de l'Ordre des Chanoines Reguliers, ce Vœu étoit renfermé dans celui d'Obéïssance qu'ils avoient fait; & qu'il n'y ajoûtoit rien de nouveau, qu'une espece de protestation qu'on faisoit à Dieu d'observer l'obéïssance dans ce point, plus parfaitement qu'en tout autre. Il leur dit même qu'aucun d'eux ne pouvoit prendre de Benefice indépendamment des Superieurs, sans violer les deux principaux Vœux de sa Profession; premierement celui d'obéïssance, comme cela paroissoit clair de soi-même; & en second lieu celui de pauvreté; puis qu'un Religieux devient proprietaire des revenus de son Benefice, dés qu'il y entre, ou qu'il y demeure contre la volonté de ceux qui peuvent seuls rendre legitime à son égard le maniement des biens temporels.



CHAPITRE XX.

Progrés de la Reforme : On convoque une Assemblée pour l'élection d'un General : Disposition des esprits parmi ceux quui devoient composer cette Assemblée.

LA Reforme se faisoit tous les jours connoître de plus en plus ; & si elle eût pû fournir des Sujets, elle auroit déslors porté la Regularité dans quantité de Maisons, qui se presentoient d'elles-mêmes. Depuis le rétablissement de la discipline reguliere dans l'Abbaye de Nevers, on étoit entré dans celle du Jard proche Melun, & l'on avoit repris une seconde fois possession de celle de Nôtre-Dame d'Eu. L'on étoit à la veille d'entrer dans quelques autres ; & l'on voyoit croître à vûë d'œil cette Congregation naissante.

Mais plus on la voyoit s'élever & se multiplier par la benediction du Seigneur, plus on concevoit qu'il étoit absolument necessaire d'y établir un gouvernement fixe, & de lui donner un General. Le P. Faure concevoit cela mieux que personne; mais il étoit le plus reservé à s'en declarer, de peur qu'on ne crût qu'il parloit pour lui-même. Cependant il fut enfin contraint d'agir pour procurer cet avantage à la Reforme, tous ses Religieux l'en conjurant avec d'extrêmes instances, & l'état des choses lui faisant assez connoître qu'il ne pouvoit s'en

dispenser. La difficulté étoit de faire goûter la chose à M. le Cardinal, qui ne paroissoit point du tout porté de ce côté-là : sur quoi le P. Faure aprés avoir consulté Dieu, prit le parti de lui adresser un memoire fort ample, en forme de Requête, où il exposoit avec beaucoup de force & d'évidence que cette élection d'un General étoit absolument necessaire, & qu'on ne pouvoit la differer plus long-tems, sans exposer la Congregation à un danger évident de se renverser. Pendant un voyage qu'il fut obligé de faire en Normandie, il fit presenter ce memoire au Prelat; & pour le succés, il l'abandonna tout entier à la conduite de la Providence.

Le Cardinal reçut cet écrit beaucoup mieux qu'on ne s'y étoit attendu, & il fut si parfaitement convaincu par les raisons qu'il contenoit, qu'aussitôt il fit expedier un Ordre pour la convocation d'une Assemblée, qu'il indiqua à Sainte Geneviéve de Paris pour le 14. du mois de May de l'année 1632. Mais on fut fort surpris de voir, dans le dénombrement qu'il faisoit des personnes qui devoient s'y trouver, l'Abbé de Chancelade, & le Prieur de Toussaints d'Angers, qui n'étoient pas de la Congregation. On fit tout ce qu'on put auprés de lui pour lui faire changer de sentiment là-dessus; mais cela fut absolument impossible. Quand le P. Faure apprit cette nouvelle, il prévit bien qu'il alloit avoir beaucoup à souffrir, & que rien ne se concluroit dans cette Assemblée pour l'affaire principale dont il s'agissoit. Cependant il revint incessamment à Paris pour disposer par avance toutes les

matieres; & il employa quinze jours qui lui restoient, à revoir les Constitutions, à retoucher quelques Reglemens qu'il avoit dressez pour les Noviciats, pour la conduite des nouveaux Profés, & pour les études; & à consulter ses amis sur ce qu'il avoit à faire dans la conjoncture fâcheuse & délicate, où il se trouvoit engagé. Toutes les personnes qu'il entretint là-dessus admirerent les dons de Dieu en lui, & se remplirent encore plus qu'ils ne l'avoient été jusqu'alors, de l'idée de sa sagesse & de son merite.

Mais ces applaudissemens qu'il recevoit au dehors, furent bien-tôt contrebalancez par la persecution qu'il eut à souffrir au dedans. Ceux qui devoient composer le Chapitre, arriverent le 12. du mois de May. On ne trouve pas que l'Abbé de Chancelade fut de ce nombre, quoi qu'il eût été compris dans l'Ordonnance; mais le Prieur d'Angers en fut avec son Soûprieur; & ce furent eux nonobstant leur vertu sincere, qui se joignant avec le Prieur & le Soûprieur de Fougeres, donnerent à la patience du P. Faure, tout l'exercice qui pouvoit la mettre à l'épreuve, & lui faire meriter des couronnes.

Le P. Gallet Prieur d'Angers étoit un fort homme de bien, plein de zele pour la Reforme, & qui n'avoit que de fort bonnes intentions; mais comme il avoit un peu de prévention contre le P. Faure, dont on lui avoit donné des impressions fâcheuses, & qu'on lui avoit fait regarder comme un jeune homme trop entreprenant, il auroit vou-

lu travailler à la Reforme des Maisons de sa Province, pour en faire une Congregation particuliere, sans aucune dépendance de lui.

Son Soûprieur étoit un Religieux trés-saint, dont les vertus étoient admirables, & qui cherchoit trés-sincerement la gloire de Dieu; mais il ne voyoit que par les yeux du P. Gallet, en qui il respectoit la personne de Jesus-Christ; & jugeant de sa conduite & de ses sentimens par la droiture de ses intentions, il le suivoit à l'aveugle, & sans aucune discussion.

Le Prieur de Fougeres qui étoit Religieux du P. Faure, avoit aussi de la pieté, de la moderation, & d'autres trés bonnes qualitez; mais il étoit extrémement facile à se laisser conduire; & sa bonté naturelle le rendoit capable de toutes sortes de surprises, & susceptible de toutes les impressions qu'on vouloit lui donner.

Il avoit pour Soûprieur un homme qui le gouvernoit entierement, & qui étant un fort méchant esprit, abusoit de sa facilité pour le faire servir à ses passions & à ses mauvais desseins. Cet homme qui étoit picqué contre le P. Faure, parce qu'il en avoit été repris trés-souvent pour ses fautes & ses broüilleries, avoit resolu de se servir de cette occasion pour le perdre, s'il en pouvoit venir à bout; il inspira tout ce qu'il voulut à son Prieur là-dessus, & il n'épargna rien pour aigrir l'esprit de celui d'Angers, qui étoit déja mal disposé. Il tâcha même d'en gagner encore d'autres, mais il n'y put réussir; & s'étant mal à propos adressé à un Reli-

gieux fort attaché au P. Faure, ses pernicieux desseins furent éventez. Voila quelle étoit la disposition des esprits avant l'Assemblée dont nous allons parler; & nous verrons les effets que cela produisit, lors qu'elle eut commencé de se tenir.

CHAPITRE XXI.

Premiere Séance de l'Assemblée, & ce qui s'y passa: L'on prévient le Cardinal contre le P. Faure; mais ensuite il est guéri de ses soupçons.

LE treiziéme du mois de May sur le soir on s'assembla pour la premiere fois; mais ce ne fut qu'une séance préliminaire. Le P. Faure y tint son rang de Superieur, & en cette qualité il fit un excellent discours pour exhorter tout le monde à ne rechercher que les interests de Jesus-Christ, & le bien general de l'Ordre; Il dit des choses admirables sur la necessité & les avantages de la paix; & il conclut son discours par une priere qu'il fit à tous les Capitulans de vouloir observer pendant leur sejour à Sainte Geneviéve, certains Reglemens qu'il avoit jugé necessaires pour la conservation du bon ordre & de l'exacte regularité.

Quoique ces Reglemens ne continssent rien que de trés-raisonnable, cependant aussi-tôt qu'il eut achevé de les lire, le Prieur d'Angers, qui crut que le P. Faure n'avoit pas eu droit de les faire, dit tout haut » qu'il ne prenoit point pour lui ce «

» qu'on venoit de publier, & qu'il ne pretendoit pas
» s'y soumettre; que l'ordre des Assemblées ne souf-
» froit pas que les plus jeunes donnassent des loix à
» leurs Anciens; & que n'étant pas venu à celle-ci
» par le mandement du P. Faure, il ne se croyoit pas
» obligé de lui obéïr. » Aprés qu'il eut achevé de parler, tout le monde qui étoit extrémement surpris de cette échapée, demeura dans un profond silence, & marqua par là qu'il désaprouvoit son entreprise. Comme il ne s'attendoit pas à cela, & qu'il croyoit au contraire que les siens ne manqueroient pas de l'appuyer, il eut un peu de confusion, & il n'osa plus rien dire. Alors le P. Faure reprenant la parole sans émotion, & avec une admirable presence d'esprit, demanda à l'Assemblée si l'on trouvoit quelque chose à redire à ces Reglemens, & si l'on ne vouloit pas bien s'y soûmettre? A quoi chacun ayant répondu que tout y étoit fort raisonnable, & qu'on les embrassoit volontiers, la séance finit là-dessus; & le Prieur d'Angers fut blâmé des siens mêmes d'avoir fait cet éclat sans necessité.

Le Cardinal en fut fort mécontent, & il fut sur le point de lui faire dire de se retirer; mais il voulut auparavant voir tous les Capitulans en particulier. Le premier qu'il entretint fut le Prieur de Fougeres, qui se répandit beaucoup sur les éloges du P. Gallet, en rabaissant au contraire le P. Faure, autant qu'il put; & en le décriant même par des rapports désavantageux, qui lui avoient été suggerez par son Soûprieur. Ce Soûprieur eut ensuite audience

audience du Cardinal, & il confirma tout ce que le Prieur avoit dit, y ajoûtant quantité de choſes, & tâchant ſur tout de picquer ce bon Prelat par l'endroit de ſon autorité, qu'il diſoit être fort peu reſpectée par le P. Faure, qui agiſſoit en tout avec indépendance, & qui ayant un eſprit ambitieux & entreprenant, abuſoit de ſes bontez & de ſa confiance pour faire toutes choſes à ſa tête. Comme cet homme étoit fort artificieux & qu'il ne manquoit pas d'adreſſe pour s'inſinuer, ce qu'il dit au Cardinal de vive voix, & ce qu'il lui laiſſa par écrit, fit ſur ſon eſprit des impreſſions aſſez fâcheuſes; il ne put même s'empêcher de le témoigner à pluſieurs perſonnes, & le P. Faure s'en apperçut lui-même par la froideur extraordinaire qu'il lui fit paroître dés le même jour.

Quand cela ſe fut répandu, la conſternation fut extréme parmi les Religieux de la Reforme; & comme ils ne doutoient pas que ſi les choſes demeuroient dans le même état, on ne leur donnât un autre General que le P. Faure, ce qu'ils conſideroient comme le plus grand malheur qui leur pût arriver, ils étoient dans une inquietude & dans une affliction incroyable. Ils n'avoient recours qu'à Dieu dans cette extrémité de leur douleur; & le Saint Sacrement étant expoſé dans l'Oratoire, ils alloient ſans ceſſe aux pieds de Jeſus-Chriſt, pour obtenir par leurs larmes & par leurs prieres, qu'il détournât de deſſus eux l'orage qui les menaçoit.

Pour le P. Faure, ſa tranquilité étoit incomparable; il ſçavoit tout ce qui ſe tramoit contre lui,

il voyoit le refroidiſſement du Cardinal, il apprenoit ſans ceſſe qu'on tâchoit de le décrier par de nouvelles calomnies; & cependant il agiſſoit comme s'il n'y avoit eu rien moins que tout cela; il n'en parloit à perſonne, il ne s'empreſſoit point pour ſe juſtifier, il ne faiſoit pas même ſemblant de ſçavoir ce qui ſe paſſoit; parlant dans les Aſſemblées comme à ſon ordinaire, propoſant ce qu'il croyoit le plus utile pour le bien commun, raiſonnant ſur toutes choſes avec autant de liberté que s'il n'eût pas eu le moindre embaras dans l'eſprit, & voyant tous les jours M. le Cardinal comme il avoit coûtume, ſans être rebuté de ſes froideurs, & ſans témoigner même qu'il s'en apperçût. Il abandonna ainſi ſa cauſe entre les mains de Dieu; & étant ſeur du témoignage de ſa conſcience, il crut que ſon ſilence & l'uniformité de ſa conduite ſeroient plus propres à le juſtifier, que tout ce qu'il auroit pû dire au Cardinal pour diſſiper ſes ombrages.

Les choſes demeurerent huit ou dix jours en cette ſituation, ſans qu'on pût voir quel tour elles prendroient; mais enfin le P. Branche ne pouvant plus ſouffrir qu'on opprimât ainſi l'innocent, & que tout le bien fût arrêté par ces ſoupçons injurieux qu'on avoit fait concevoir au Cardinal de la conduite du P. Faure, entreprit de le deſabuſer. Il le fut donc trouver, portant avec lui un memoire qu'il avoit dreſſé lui-même; & lui ayant parlé avec une ſainte liberté, accompagnée d'un certain air ſimple & & naïf, & de cette franchiſe naturelle, qui ſe fait croire malgré qu'on en ait, il lui fit ſi bien

voir quelle étoit l'innocence de celui qu'on avoit tâché de noircir dans ſon eſprit, qu'il en demeura tout-à-fait convaincu, & qu'il fut fâché de s'être laiſſé ſi facilement prévenir.

CHAPITRE XXII.

Suite de l'Aſſemblée; on y conclut qu'on n'élira point de General pour cette fois : Le Cardinal continuë le P. Faure dans ſa charge, & lui donne un caractere encore plus honorable : Affaire d'Angers.

DE's le lendemain l'on tint une longue ſéance, où les choſes parurent avoir entierement changé de face, & où le Cardinal ne montra plus cet air indifferent & refroidi pour le P. Fauré, qu'il avoit fait paroître les jours precedens. On traita ſur tout de deux choſes dans cette ſéance : La premiere, fut d'unir la Maiſon d'Angers à la nouvelle Congregation; ce qui avoit déja été tenté pluſieurs fois. Mais cette union ne ſe pouvoit faire qu'à de certaines conditions que le P. Gallet ne pouvoit ſe reſoudre d'accepter; de ſorte qu'aprés de longues déliberations, où l'on s'épuiſa à chercher des expediens & des temperamens, il ne fut rien conclu ſur cette affaire.

L'autre article bien plus important, fut l'élection d'un General; ſur quoi il y avoit deux choſes à mettre en déliberation; la premiere, s'il étoit à propos d'en élire un; la ſeconde, ſur qui ce choix

devoit tomber, ſuppoſé qu'on eût à le faire. L'on auroit facilement decidé ſur le premier point, & tout le monde auroit été pour l'affirmative, s'il n'y avoit point eu d'embaras & de difficulté pour le ſecond. Mais d'un côté les Religieux de la Reforme ſincerement affectionnez pour le bien, craignoient qu'on ne les ôtat de deſſous la conduite du P. Faure, & qu'on ne leur donnât un General qui ne fût pas de leur corps; & de l'autre, le Soûprieur de Fougeres avec ſes Confederez, n'apprehendoit pas moins que le P. Faure ne fût élu. Ces apprehenſions reciproques dont les objets étoient ſi differens, ne laiſſerent pas de produire un même effet; & tous conclurent unanimement, quoi que par des motifs oppoſez, qu'il falloit differer l'élection, juſqu'à ce qu'on eût reçû de Rome la Bulle qu'on avoit demandée, pour rendre l'Abbaye de Sainte Geneviéve élective de trois ans en trois ans.

Le vingt-ſixiéme du mois de May, veille de la Pentecoſte, ſe tint la derniere ſéance, où le Cardinal ſe trouva. Il y parla d'une maniere qui fit bien connoître qu'il étoit entierement guéri des ſoupçons qu'on lui avoit donnez du P. Faure: » Il dit que puis qu'il n'étoit pas encore à propos d'é» lire un General, il falloit s'en tenir en attendant, » à la forme de gouvernement qu'il avoit établie; » que les Superieurs qui gouvernoient ſous ſon auto» rité, n'avoient que de trés-bonnes intentions, com» me il étoit aiſé de le voir par le progrés qu'avoit » déja fait la Reforme, & par la pieté qui regnoit » dans les Maiſons qui l'avoient reçûë: Qu'au reſte

les particuliers ne devoient pas s'ingerer d'examiner leurs actions, ni se mêler de la conduite generale, puis qu'ils n'en étoient pas chargez. Que jamais les Superieurs ne pouroient établir aucun bien, s'ils étoient obligez de s'accommoder au goût de tout le monde; & qu'il suffisoit que le plus grand nombre & les plus sages les approuvassent. Que si l'on ne pouvoit s'empêcher de trouver quelque chose à redire dans leur maniere d'agir, il ne falloit pas pour cela s'élever contre eux; ce qui ressentoit l'esprit de faction & de parti, qui sont les pestes des societez Religieuses, mais les en avertir avec un esprit de paix & de charité. Il ajoûta qu'il ne pouvoit voir sans une grande consolation, les benedictions que Dieu avoit versées sur eux depuis le commencement de leur Reforme, qu'il avoit vûë dans son berceau; mais que si l'esprit de discorde & de désunion se glissoit parmi eux, ils verroient périr en un moment tout le bien qui ne s'étoit établi qu'en plusieurs années. Enfin il conclut, en les assurant de sa protection avec des termes pleins de bonté, & il les congedia, aprés leur avoir donné sa benediction. «

Par ce discours, M. le Cardinal avoit assez donné à entendre qu'il laissoit au P. Faure le même pouvoir qu'il avoit eu jusqu'alors de visiter les Maisons Reformées, & d'y exercer tous les actes d'une superiorité legitime. Cependant pour le faire encore mieux connoître, & pour assurer tout le monde qu'il avoit repris pour lui tous ses premiers sentimens, il voulut quelque tems aprés accroître

ſon autorité, & le revêtir d'un nouveau caractere. Il lui fit donc expedier une Commiſſion fort honorable, par laquelle il l'établit Vicaire General de la nouvelle Congregation, avec un pouvoir trés ample d'y faire en ſon nom, tout ce que les Brefs de ſa Sainteté lui donnoient à lui-même pouvoir d'y faire, à la reſerve des ſeules choſes qui ne pouvoient être faites ſans lui; & cela juſqu'à ce que les Bulles de Rome, qu'on avoit demandées pour autoriſer l'élection d'un General, fuſſent venuës.

Deux jours aprés la derniere ſéance de l'Aſſemblée, le P. Faure fit faire à tous les Religieux de Sainte Geneviéve, & à tous ceux qui étoient venus de dehors, la renovation des Vœux. Il y embraſa les cœurs par le zele incomparable qu'il fit paroître: Il y dit des choſes ſi animées; il y fit à tout le monde des demonſtrations d'une charité ſi vive & ſi tendre, qu'à moins que d'être tout-à-fait inſenſible, il eût été impoſſible de n'en être pas touché. Auſſi cela produiſit-il un trés-bon effet; & à l'exception d'une ou de deux perſonnes, dont le cœur n'étoit pas diſpoſé à recevoir les fruits de cette benediction, tous les autres reſſentirent en eux comme une eſpece de renouvellement de grace, une augmentation ſenſible de zele & de ferveur, & des conſolations ſi abondantes, qu'elles leur firent oublier la triſteſſe qu'ils avoient reſſentie quelques jours auparavant.

Aprés cela tous les Religieux de dehors partirent pour ſe retirer dans leurs Maiſons. Le P. Faure eut aſſez de bonté pour renvoyer le Prieur de

Fougeres dans ſon poſte, quoi que regulierement il ne l'eût pas dû faire; mais outre qu'il étoit bien aiſe de donner cet exemple de moderation, il étoit perſuadé que dans le fond c'étoit un homme de bien, & qu'il y avoit eu dans ce qu'il avoit fait contre lui, plus de foibleſſe & de ſimplicité, que de malice.

Pour ſon Soûprieur, qui l'avoit porté à faire tant de fauſſes démarches, tout le monde fut d'avis qu'on le retirât d'auprés de lui; & même on vouloit qu'il fût mis en penitence, tant pour ces dernieres broüilleries, dont il avoit été l'Auteur, que pour toutes les autres qu'il avoit cauſées dans la Maiſon de Fougeres, où il s'étoit toûjours fort mal comporté; mais on ne put jamais gagner cela ſur le P. Faure, & il ſe contenta ſeulement de le renvoyer à Saint Vincent de Senlis, qui étoit ſa Maiſon de profeſſion.

Le P. Gallet & ſon Soûprieur ne partirent pas ſi-tôt, parce qu'ils vouloient terminer l'affaire qui les avoit particulierement amenez, qui étoit d'unir leur Maiſon & leurs perſonnes à la nouvelle Congregation. Il y avoit déja quelques années que cette union avoit été concluë dans un Traité ſolemnel que le Cardinal avoit autoriſé par une Sentence; mais le Prieur d'Angers avoit toûjours differé d'exécuter ce Traité ſous divers pretextes, quoi que la veritable raiſon fût qu'il ne pouvoit digerer les conditions qu'il contenoit. Ces conditions étoient; premierement, qu'il renonceroit au titre de ſa charge, en ſorte qu'on pouroit diſpoſer de

lui, comme des autres Religieux de la Congregation; secondement, que lui & ses Religieux renouvelleroient leurs Vœux, & feroient profession de vivre selon les Constitutions de la Reforme, & qu'ils n'auroient point d'autre rang, que celui de cette derniere profession; troisiémement, qu'ils feroient tous une année de probation, & comme une espece de Noviciat, avant que d'être reçûs dans l'union; quatriémement, qu'on pouroit les transferer en d'autres Maisons, quand on le jugeroit à propos; cinquiémement, que le Prieur ne pouroit recevoir personne ni à l'habit, ni à la Profession, que par l'ordre du Superieur de la Congregation.

Dans l'Assemblée, le P. Gallet avoit fait tous ses efforts pour tâcher qu'on modifiât quelques uns de ces articles; mais il n'y avoit pû rien gagner, & la chose étoit demeurée indecise, comme nous l'avons vû ci-dessus. Aprés donc qu'on se fût separé, il renouvella ses instances, & il se servit de tout son credit pour obtenir ce qu'il souhaitoit. Mais le Cardinal tint ferme, & ne voulut jamais rien accorder sur l'article du Noviciat, qui étoit celui de tous qui faisoit le plus de peine au P. Gallet. Le P. Faure de son côté ne voulut point s'en relâcher, parce qu'il le croyoit trés important: rien ne fut capable de surprendre sa vigilance, ni d'ébranler sa fermeté, & ce fut lui particulierement qui porta le Cardinal à se rendre infléxible à toutes les sollicitations que ce bon Pere employa pour le gagner. Ces poursuites durerent plus d'un mois; mais

mais elles furent toûjours inutiles, & il fut enfin obligé de se retirer assez mécontent, sans avoir rien fait, & ayant par dessus tout, le chagrin d'emporter avec lui une défense expresse de M. le Cardinal de recevoir aucun Novice sans sa permission.

Voilà quels furent les effets de cette Assemblée qui avoit été demandée à M. le Cardinal avec tant d'empressement : les commencemens en furent fâcheux, la suite embarassée, & la fin sans aucun avantage considerable. De sorte qu'il y eut bien de l'apparence que Dieu ne l'avoit procurée que pour exercer la vertu du P. Faure, & pour la faire paroître avec plus d'éclat. En effet l'on ne peut rien s'imaginer de plus admirable, que le fut sa conduite dans cette conjoncture si difficile ; & il fit voir, mieux qu'on ne l'avoit jamais connu, qu'il étoit un homme vrayement rempli de l'Esprit de Dieu, qu'il n'avoit point d'autres vûës que celles de sa gloire, qu'il étoit au dessus de tous les évenemens de la vie presente, qu'il ne se soucioit en aucune maniere de ce qui le regardoit personnellement, qu'il avoit le cœur plein de charité, & que rien n'étoit capable d'alterer en lui l'amour de ses Freres. Enfin sa constance, sa fermeté, sa sagesse, son humilité, sa modestie & toutes ses autres vertus parurent avec un nouveau lustre. Mais son égalité sur tout & sa tranquilité furent quelque chose de si surprenant, que ceux mêmes qui lui étoient les plus contraires, ne purent s'empêcher d'en être touchez d'admiration.

CHAPITRE XXIII.

On propose au Cardinal d'ériger plusieurs Congregations de Chanoines Reguliers; mais le sentiment du P. Faure pour n'en ériger qu'une est préferé.

PLUS la vertu & les grandes qualitez du P. Faure se faisoient connoître, plus on se persuadoit qu'il n'y avoit rien dont il ne fût capable. On ne peut recevoir plus d'applaudissemens qu'il en reçut de tout le monde dans l'exercice de sa nouvelle charge, & tous les jours M. le Cardinal avoit le plaisir de s'entendre faire des complimens par toutes les personnes de qualité, du choix qu'il avoit fait d'un si digne Sujet. Cela le portoit à lui donner souvent d'autres Commissions particulieres, n'ayant personne dont il se pût servir plus utilement, sur tout dans les affaires qui regardoient les Religieux.

Pendant que le P. Faure étoit occupé par son ordre à la visite de quelques Maisons qui n'étoient pas encore Reformées, il se passa à Paris une affaire, où, quoi qu'absent, il ne laissa pas d'avoir beaucoup de part. Il y avoit quelques années que M. le Cardinal avoit donné une Commission à l'Abbé de Chancelade pour visiter les Maisons des Chanoines Reguliers dans les Dioceses de Limoges, de Perigueux, & de quelques autres des environs; Il avoit trouvé ces Monasteres dans un état pitoyable,

& presque sans aucun vestige de regularité; son zele qui étoit fort grand, lui fit desirer avec toute l'ardeur possible, d'y voir rétablir le bon ordre; & s'étant persuadé que le P. Faure n'étoit pas à portée de pouvoir travailler à cette œuvre dans une Province si éloignée, il forma le dessein d'y faire une Congregation particuliere, dont son Abbaye de Chancelade seroit le chef. Ayant fait quelque tems aprés un voyage à Angers, il communiqua ses vûës au Prieur de Toussaints, qui de son côté formoit un projet tout semblable pour les Maisons d'Anjou, & des Provinces circonvoisines. Ils convinrent donc ensemble de porter M. le Cardinal à consentir qu'il y eût trois Congregations de Chanoines Reguliers; dont la premiere, qui auroit pour chef Sainte Geneviéve, ne seroit composée que des quarante Maisons comprises dans la premiere union; & les deux autres; sçavoir, celles de Chancelade & d'Angers, partageroient toutes les autres qui se trouveroient en deçà & au delà de la Loire. Le Prieur d'Angers en écrivit à M. le Cardinal; mais ce Prelat ayant tenu conseil sur cette affaire; le P. Faure lui fit voir si clairement les inconveniens qu'il y auroit dans cette multiplicité de Congregations, qu'il ne voulut plus en entendre parler. Et le Prieur d'Angers étant lui-même venu à Paris, convint avec le P. Faure que c'étoit une chose absolument impraticable.

Tout ceci s'étoit passé il y avoit déja deux ou trois ans; mais l'Abbé de Chancelade étant à Paris dans le tems dont nous parlons, pour quelque

autre affaire qu'il y avoit, il tâcha de remettre celle-ci sur le tapis. C'étoit pendant l'absence du P. Faure, & il voulut en profiter pour agir auprés du Cardinal sans obstacle. En effet, il s'en fallut peu qu'il ne le persuadât. Sa principale raison étoit celle qu'on a déja dite, que ces Provinces étoient trop éloignées pour que le P. Faure y pût agir : il ajoûtoit qu'il y avoit une fort grande moisson à faire, & que la Congregation de Paris avoit encore trop peu d'ouvriers pour y fournir ; que son Abbaye de Chancelade, qui se peuploit tous les jours, & qui se peupleroit encore bien davantage, dés qu'on sçauroit qu'elle seroit un chef de Reforme, pouroit, sans beaucoup de difficulté, remplir les nouvelles Maisons qu'on reformeroit ; & que les établissemens se feroient avec beaucoup plus de facilité par des Religieux qui se trouveroient, pour ainsi dire, sur les lieux, que par d'autres qu'il faudroit faire venir de si loin, & qui de plus ayant des mœurs & des esprits trés-differens de ceux du païs, auroient toutes les peines du monde à s'accommoder à leurs manieres.

Le Cardinal fit assembler son Conseil là-dessus, & l'Abbé de Chancelade y fit valoir ses raisons avec toute la force que lui inspiroit son zele, & la persuasion où il étoit qu'il soûtenoit une bonne cause. D'abord tout le monde parut pencher de son côté, & il y en eut même qui se declarerent positivement en faveur de ses prétentions : mais le P. Baudoüin, qui se trouvoit par bonheur à Paris, & qui avoit été appellé au Conseil, soutint si bien le parti con-

traire, qu'il y fit revenir presque tous les esprits. Il se servit principalement pour cela d'un memoire que le P. Faure avoit dressé sur cette affaire, quand elle avoit été proposée la premiere fois. Le P. Faure y faisoit voir clairement, » Que la pluralité des Congregations dans un même Ordre « étoit une source de divisions continuelles ; qu'il étoit « impossible d'empêcher que ces Congregations diffe- « rentes n'entreprissent les unes sur les autres, & « ne tâchassent de se supplanter. Que la diversi- « té des maximes qui s'y établiroient, & des interests « qui y regneroient, feroit que chacune s'efforceroit « de rabaisser l'autre ; & que d'un même corps qu'on « vouloit separer, il en resulteroit plusieurs membres, « qui n'ayant plus entre eux aucune liaison ni corres- « pondance, se détruiroient mutuellement par une « guerre qu'on ne verroit jamais finir. Qu'enfin rien « n'étoit plus capable d'entretenir l'inconstance & « l'inquiétude des Religieux particuliers, qui se trou- « vant mécontens dans une Congregation, feroient « des mouvemens continuels pour passer dans une au- « tre, & ne pouroient jamais se fixer. «

Ces raisons du P. Faure parurent si fortes, & le P. Baudoüin les fit si bien valoir, qu'il fut conclu presque unanimement qu'il n'y auroit qu'une seule Congregation ; & que quoi qu'on se fût borné d'abord à ne la composer que des quarante Maisons les plus voisines de Paris, on y feroit entrer toutes celles des Provinces les plus éloignées, où l'on pouroit établir la Reforme.

CHAPITRE XXIV.

Le Prieuré de Sainte Catherine est conservé à l'Ordre, malgré les efforts de l'Abbé du Val des Ecoliers: Reforme de l'Abbaye de Saint Denis de Reims.

CETTE affaire ayant été heureusement terminée en l'absence du P. Faure, il revint à Paris, où il en trouva deux autres qui étoient de grande consequence pour sa Congregation. La premiere regardoit la Maison de Sainte Catherine de Paris. L'Abbé du Val des Ecoliers, picqué par le Syndic & les Définiteurs de son Ordre, voulut entreprendre de s'en remettre en possession. Pour cela il prit la conjoncture de la disgrace de M. de Marillac, qui étoit un des meilleurs amis de la Reforme, & il appella comme d'abus de la Sentence du Cardinal, & de tout ce qui s'en étoit ensuivi, demandant au Privé Conseil d'être renvoyé au Parlement pour le jugement de cet Appel. Mais le P. Faure qui regardoit la Reforme de Sainte Catherine comme l'œuvre de Dieu, espera tout de sa protection; & d'ailleurs il sollicita si puissamment cette affaire auprés de tous ses amis, qu'enfin il obtint un Arrest du Privé Conseil, par lequel le Roi s'en retenoit la connoissance, & défendoit à l'Abbé du Val de se pourvoir ailleurs.

Cet Abbé ne se rebuta point pour cela, mais le Roi étant allé à Meaux, il l'y fut trouver, espe-

rant que comme les principaux amis de la Reforme n'étoient point alors auprés de sa Majesté, il en pouroit obtenir facilement ce qu'il demandoit. Cela fit du bruit à la Cour, & quantité de personnes en parlerent au Roi à la sollicitation de l'Evêque de Digne Prieur Commendataire de Sainte Catherine, qui prenoit cette affaire fort à cœur, & qui portoit l'Abbé du Val à la poursuivre. Le Roi se la fit donc rapporter; mais s'étant souvenu que la Reforme de cette Maison étoit son ouvrage à lui-même, qu'elle s'étoit faite par son ordre exprés, & que c'étoit une des bonnes œuvres par lesquelles il avoit attiré la benediction du Ciel sur ses armes, lors qu'il partit pour la Rochelle, il rendit un Arrest en son Conseil le cinquiéme du mois d'Aoust de l'année 1633. par lequel il ordonna que la Sentence du Cardinal seroit maintenuë en sa force & vigueur, & condamna l'Abbé du Val aux frais & à l'amende.

Ce coup lui fut extrémement sensible, & lui fit perdre toute esperance; mais il en reçut un autre quelque tems aprés qui acheva tout-à-fait de l'abbattre; car le Cardinal en vertu de son Bref, qui lui donnoit pouvoir de Reformer tout l'Ordre du Val, lui fit signifier une défense de recevoir des Novices dans son Abbaye; avec ordre à lui de faire publier cette défense dans toutes les Maisons de sa dépendance, sous peine de Censure, si dans l'espace de six mois il ne lui faisoit voir ses diligences.

L'autre affaire qui occupa le P. Faure, aprés son retour, en même-tems que celle-ci se traitoit avec

tant de succés, fut l'établissement de la Reforme dans l'Abbaye de Saint Denis de Reims, qui est une des plus considerables de l'Ordre. Cette Abbaye fondée premierement dans le neuviéme siecle par le fameux Hincmar, qui y fit apporter le corps de Saint Rigobert, & qui y établit une Communauté de Chanoines, sur le modele de sa Cathedrale; & rétablie depuis dans le onziéme par l'Archevêque Gervais, qui y fit refleurir la vie commune, alterée par la révolution des tems. Cette Eglise, dis-je, si venerable par son antiquité, si renommée autrefois pour sa regularité, si considerable par ses prérogatives & son union particuliere avec l'Eglise Metropolitaine, étoit tombée dans l'obscurcissement, & n'avoit presque rien retenu de sa premiere splendeur. On y avoit seulement conservé l'ancien habit des Chanoines, & elle étoit peut-être la seule de toutes les Eglises de France, où l'on voyoit encore de ces grands Rochets sans plis descendans presque jusques aux talons par dessus une robbe blanche; mais à cela prés, il n'y avoit plus aucun vestige de regularité; & les Religieux n'ayant pas même les premiers principes de leur profession, vivoient dans la proprieté, dans l'indépendance, & dans l'éloignement de toute discipline. Ils logeoient hors des lieux Reguliers, dans des appartemens separez, ne mangeoient point en communauté, étoient meublez d'une maniere toute mondaine, & passoient leur vie dans l'oisiveté, les jeux, les festins, & la bonne chere. Les choses étant en cet état; & le Prieur qui étoit un fort homme de bien,

bien, ne pouvant plus ſupporter ces deſordres, qu'il n'avoit pû reformer, fit une démiſſion de ſa charge en l'année 1629. pour mettre ſa conſcience en repos. L'Abbé, qui étoit M. de Maupas, depuis Evêque d'Evreux, étant témoin de toutes ces choſes, prit la reſolution de travailler au rétabliſſement de la pieté dans ſon Abbaye; & s'adreſſant au Cardinal & au P. Faure, il les preſſa fort vivement de lui donner des Religieux. Il fit pour cet effet pluſieurs voyages en poſte de Reims à Paris dans l'eſpace d'une année. Mais enfin voyant que cela traînoit toûjours en longueur, & que les choſes n'étoient pas en état qu'on pût ſi-tôt le ſatisfaire, il eut recours à l'Evêque de Châlons, qui étoit en ce tems-là chargé de la part du ſaint Siege, de l'adminiſtration de l'Egliſe de Reims. L'Abbé lui preſenta une Requeſte contenant les plaintes qu'il faiſoit contre ſes Religieux; elles étoient ſi conſiderables, que le Prelat crut que cette affaire demandoit ſa preſence. Il fut donc à Reims, & il fit indiquer ſa viſite aux Religieux de Saint Denis, qui ne purent la refuſer. Il fut témoin oculaire des deſordres dont on les accuſoit; & les en ayant convaincus, il fit, de concert avec les Grands Vicaires du Dioceſe, quelques Reglemens pour le rétabliſſement de la diſcipline.

Mais ſi-tôt qu'il fut parti, les Religieux recommencerent à vivre comme ils avoient fait auparavant; de ſorte que l'Abbé voyant le peu de ſuccés de ce moyen dont il s'étoit ſervi, reſolut de repren-

dre ſes premieres briſées, & de pourſuivre la Reforme auprés du Cardinal. Il vint à Paris dans ce deſſein; mais comme les Religieux s'en douterent, ils s'aviſerent d'un expedient pour le traverſer. Ce fut de recevoir grand nombre de Novices, tous enfans de la Ville, & des familles les plus conſiderables, afin d'être ſoutenus par les parens de ces Novices, & que la Ville fut intereſſée à empêcher la Reforme. Auſſi-tôt que l'Abbé fut averti de ce qui ſe paſſoit, il en donna avis à M. le Cardinal & au P. Faure: cela ſurprit un peu d'abord; mais on crut qu'on les obligeroit à congedier leurs Novices, en leur faiſant ſignifier un Arreſt qui défendoit aux Religieux de l'Abbaye de la Madelaine, dite ordinairement des deux Amans, de l'Ordre des Chanoines Reguliers, au Dioceſe de Roüen, de recevoir des Novices, le défendoit auſſi tres-expreſſement à toutes les Maiſons de France non Reformées. Ceux de Reims n'eurent pourtant aucun égard à cet Arreſt, qu'ils pretendirent n'avoir pas été rendu contre eux: Mais ayant été peu aprés ſignifié dans les formes à tous les parens des Novices, quelques-uns en furent ébranlez, & les Novices mêmes en prirent l'allarme; de ſorte que quatre d'entr'eux ſortirent pour venir à Sainte Geneviéve ſe jetter entre les bras du P. Faure, & prendre l'habit de la Reforme. On les y reçut avec joïe; & quelque tems aprés on en eut encore une bien plus grande, quand on apprit que huit des Religieux de Reims étant entrez dans de meilleures diſpoſi-

tions, presentoient d'eux-mêmes au Cardinal une Requeste pleine de soumission pour lui demander la Reforme de l'Abbaye.

Là-dessus le P. Faure fut envoyé sur les lieux pour connoître la disposition de toutes choses: lors qu'il fut de retour, sur le rapport qu'il fit, M. le Cardinal donna la Sentence d'union; & cette Sentence étant confirmée par un Arrest du Privé Conseil, la chose fut mise entierement en état d'être exécutée.

Quatre ou cinq jours aprés l'affaire gagnée contre l'Abbé du Val, le Roi étant encore à Meaux, sa Majesté donna Commission à M. de Verthamont, qui venoit peu de tems auparavant d'établir la Reforme sous la conduite du Cardinal de la Roche-Foucault dans la celebre Abbaye de Saint Denis en France, d'aller autoriser de sa part, celle qui s'alloit introduire dans l'Abbaye de Saint Denis de Reims. Il partit de son côté, pendant que le P. Faure & ses Religieux partoient du leur. Quand il fut arrivé, l'Abbé le reçut dans son logis, & aussitôt les principaux de la Ville le vinrent complimenter; il fut aussi remercié par M. le Duc de Guise, pour lors Archevêque de Reims, du bien qu'il venoit établir dans une des principales Eglises de son Diocese; le Prieur de Saint Denis, & quelques-uns des Religieux vinrent ensuite lui rendre leurs devoirs, & lui témoigner leurs soumissions. Il étoit arrivé le matin le treiziéme du mois d'Aoust de l'année 1633. Le même jour sur les quatre heures du soir, il fit assembler le Chapitre des Anciens,

& le P. Faure étant present avec ceux qu'il avoit amenez, il lut la Sentence du Cardinal, & l'Arrest du Conseil qui la confirmoit.

Ensuite il dit aux Anciens » qu'il venoit pour faire exécuter l'un & l'autre par l'ordre exprés de sa Majesté, qui l'avoit même chargé de deux Lettres de Cachet, l'une pour M. l'Archevêque, & l'autre pour les principaux Officiers de la Ville, par lesquelles il leur faisoit connoître ses intentions; qu'il les exhortoit de vivre en paix avec ces saints Religieux qu'il leur amenoit & dont il ne pouvoit leur dire assez de bien; & qu'il souhaitoit que Dieu leur inspirât à tous de les imiter, & d'embrasser le même genre de vie, qui étoit si conforme à leur profession.

Aprés il conduisit le P. Faure & ses Religieux à l'Eglise, pour les en mettre en possession. Une multitude infinie de peuple s'y trouva, attirée par la nouveauté du spectacle; & le P. Faure ayant entonné le *Veni Creator*, il fut continué par toute cette nombreuse assemblée. Ensuite M. de Verthamont mena les Reformez dans tous les lieux Reguliers; se fit apporter toutes les clefs des Offices & de la Sacristie, & les leur mit entre les mains; & ayant reglé les pensions qu'on donneroit à ceux des Anciens qui possedoient en titre des Offices Claustraux, il réunit à la manse conventuelle le revenu de tous ces Offices. Aprés quoi n'ayant plus rien à faire, & s'étant parfaitement acquité de sa Commission, il partit pour Paris, où il alla rendre compte au Roi de ce qu'il avoit fait à Reims.

Le P. Faure y demeura encore quelques jours pour achever de regler ce qui ne pouvoit dépendre que de ſon miniſtere. Il avoit deſtiné le P. Deſperieres pour être Prieur de cette Maiſon ; mais cela ne put s'exécuter, parce que le P. Deſperieres demeura malade en chemin ; de ſorte qu'il fut obligé de faire venir en diligence le P. Blanchart, qui étoit Prieur à Sainte Catherine de Paris. Il étoit fort jeune à la verité ; mais c'étoit un excellent Sujet, & il avoit de grandes qualitez, comme il l'a fait paroître dans la ſuite, non ſeulement dans le gouvernement de cette Maiſon ; mais dans tous les poſtes importans qu'il a remplis depuis avec tout le ſuccés poſſible. Enfin le P. Faure ayant mis toutes choſes en état, il revint à Paris plein de conſolation de voir ſa Reforme ſi heureuſement établie dans une Maiſon de cette conſequence.

CHAPITRE XXV.

On pourſuit une Bulle en Cour de Rome pour l'établiſſement de la Congregation des Chanoines Reguliers de France : Le P. Faure eſt ſur le point de partir pour aller ſolliciter cette affaire lui-même : Rupture de ce voyage : On obtient enfin cette Bulle.

POUR donner un fondement ſolide à cette Reforme, qui s'étendoit tous les jours, & qui recevoit à tout moment des effets ſi ſenſibles de la benediction du Ciel ; il falloit abſolument obtenir

une Bulle de Rome, qui confirmât le pouvoir qu'avoit le Cardinal par de simples Brefs d'ériger une Congregation de toutes les Maisons des Chanoines Reguliers de France, où l'on rétabliroit l'ancienne discipline; qui autorisât l'élection triennale de l'Abbé de Sainte Geneviéve; & qui donnât permission d'unir perpetuellement la charge de Superieur General de la même Congregation à cette dignité d'Abbé. Dés l'année 1630. le Cardinal avoit commencé de poursuivre cette affaire; le Roi en avoit écrit au Pape en des termes fort pressans; & l'on avoit presenté une Supplique à sa Sainteté, où toutes les raisons qui portoient à demander cette Bulle, étoient expliquées fort au long. Cette Supplique fut renvoyée à la Congregation des Reguliers, qui nomma plusieurs Commissaires pour l'examiner à la rigueur. Les longueurs de cet examen furent insuportables; & enfin il se termina à trouver dans les choses qu'on demandoit, un nombre infini de difficultez, qui n'étoient cependant fondées que sur les interests des Officiers de la Chambre Apostolique. Cela donnoit beaucoup d'impatience au Cardinal, & il pria le Roi de donner ordre à M. de Brassac son Ambassadeur en Cour de Rome, de solliciter cette affaire, & d'en parler au Pape de la part de sa Majesté.

Mais cela n'ayant encore rien produit, il prit la resolution d'envoyer exprés à Rome deux Religieux de la Congregation pour solliciter eux-mêmes en son nom l'expedition de cette Bulle qu'il desiroit avec tant d'ardeur. On jetta d'abord les yeux sur

le P. Desperieres, pour le charger de cette negociation. C'étoit en effet un homme capable de tout, qui outre la sainteté, avoit de fort grands talens, & qui de plus sçavoit assez bien la Langue Italienne. Mais quand on l'eut fait venir de Senlis pour lui en parler, on le trouva si infirme, qu'on ne voulut pas exposer aux fatigues d'un si long voyage, une santé aussi délicate que la sienne. Il en fallut donc chercher un autre ; & enfin aprés grand nombre de conferences & de conseils tenus là-dessus, le Cardinal crut que l'affaire meritoit bien que le P. Faure y allât lui-même ; & malgré les raisons qui lui avoient fait juger auparavant que sa presence étoit necessaire à Paris, il resolut de le faire partir incessamment.

La resolution prise le jour du Vendredi Saint, le départ fut arrêté au Lundi de Pâque, qui étoit le vingt-huitiéme Mars de l'année 1633. Le Samedi le P. Faure alla dire adieu aux principaux amis de la Congregation, & prendre d'eux des Lettres de recommendation pour Rome, & entr'autres il fut voir le P. Binet Provincial des Jesuites. Ce Pere témoigna qu'il étoit fort surpris de ce voyage, & dit au P. Faure qu'il ne comprenoit pas comment il pouvoit se resoudre à le faire ; que sa Congregation ne manqueroit pas d'en souffrir beaucoup ; que l'affaire de Rome ne regardoit que l'avantage exterieur de la Reforme ; mais que sa presence étoit absolument necessaire à son bien interieur & veritable. Que d'autres personnes pouvoient être employées en ces sortes de negociations ; mais qu'il

n'y avoit que lui qui pût, dans l'état où étoient les choses, conduire sa Congregation, dont tous les Religieux avoient à lui un rapport si unique, qu'ils ne pouvoient absolument se passer de sa presence; & que c'étoit tout hazarder que de les abandonner dans un tems où ils avoient plus de besoin que jamais d'être soûtenus par sa vigilance & par ses soins. Puis s'adressant au P. Boulart qui accompagnoit le P. Faure, & qu'il sçavoit avoir beaucoup de part dans les affaires, tant par le credit que lui donnoit sa grande vertu, que par l'affection singuliere
» que lui portoit le Cardinal, il lui dit : » Mon Pere,
» il ne faut point souffrir ce voyage; il y a plus à per-
» dre qu'à gagner, & vous vous en trouverez mal,
» si vous ne venez à bout de le rompre.

Ce discours fit beaucoup d'impression sur l'esprit du P. Faure, & plus encore sur celui du P. Boulart, qui alla trouver le Cardinal, dés qu'ils furent de retour à Sainte Geneviéve. Il lui dit quel étoit le sentiment du P. Binet; il lui representa fortement ses raisons, & le supplia avec de grandes instances de jetter les yeux sur quelque autre pour faire le voyage de Rome. Tout le jour de Pâque fut presque employé à le solliciter de changer de sentiment; & enfin vaincu par les prieres du P. Boulart & de tous les autres Religieux, il consentit a ce qu'on voulut. Cela causa une joïe generale dans Sainte Geneviéve, où l'on avoit beaucoup apprehendé les suites de cette longue absence; & le Cardinal en reçut des remerciemens de toute la Communauté, qui lui furent de nouvelles marques

ques du grand amour qu'on avoit pour le P. Faure.

Ce changement fit un peu retarder les affaires; car pendant qu'on déliberoit sur le choix d'une personne pour envoier en Cour de Rome, les chaleurs de l'Eté vinrent insensiblement, qui firent differer le voyage jusqu'à l'Autonne. Enfin le neuviéme Septembre de l'année 1633. le P. Esprit partit avec les ordres du Cardinal pour faire le voyage. C'étoit un Religieux de l'Abbaye de Nôtre-Dame de Châtillon sur Seine, qui étoit pour lors à Sainte Geneviéve, où il s'étoit retiré comme dans un azile, contre la persecution de ses Confreres, qui le voyant ouvertement se declarer pour la Reforme, lui avoient fait toute sorte de mauvais traitemens, jusques même à l'emprisonner. Il avoit beaucoup de talens, & sur tout il étoit fort actif, fort ardent pour les interests de la Reforme, & fort intelligent dans les affaires. On lui donna pour compagnon le P. Barbier, qui avoit déja quelque connoissance du style de la Cour Romaine; & étant partis ensemble le jour que nous venons de dire, ils arriverent à Rome la veille de la Toussaints de la même année.

M. le Marêchal de Crequy Ambassadeur Extraordinaire de sa Majesté n'en étoit pas encore parti: ils allerent le saluer, & ils lui presenterent une Lettre du Cardinal, qui les lui recommandoit, & le prioit de s'employer pour leur affaire. Il les reçut fort favorablement, & leur promit d'en parler au Pape, lors qu'il iroit prendre son audience

de congé. Les Cardinaux qu'ils furent visiter, les reçeurent aussi parfaitement bien, & leur promirent toute sorte de protection. Cependant l'expedition de la Bulle souffrit encore de fort grandes difficultez ; & ce ne fut qu'aprés trois mois de poursuites qu'ils vinrent à bout de cette grande affaire. Lors qu'elle étoit sur le point d'être terminée, il arriva une chose qui les jetta pour quelque tems dans une grande consternation. Le bruit courut à Rome que le Cardinal de la Roche-Foucault étoit mort ; & ce bruit fut si bien crû, qu'on fit même des Services pour lui. C'auroit été une perte infinie pour la Congregation dans la conjoncture où l'on étoit ; & les deux Députez de Rome ne douterent pas que cela ne fît avorter tout ce qu'ils avoient pû faire jusqu'alors. Mais quelques jours aprés d'autres Couriers ayant apporté de meilleures nouvelles, ils furent tirez de cette peine, & ils continuerent leurs poursuites avec un entier succés ; car ils obtinrent enfin cette importante Bulle, qui est le fondement de la Congregation des Chanoines Reguliers de France ; & elle leur fut expediée le troisiéme Fevrier de l'année 1634.

Quand le Cardinal en eut reçeu la nouvelle, il en fit paroître une extrême joïe. Dés que la Bulle fut à Paris, il fit demander en son nom des Lettres Patentes pour la confirmer, & il en poursuivit l'enregistrement au Grand Conseil, qui les enregistra par Arrest. L'on ne peut exprimer quelle fut la consolation du P. Faure, & de tous ses Religieux, quand ils virent la consommation de cette

grande affaire. Ils ne sçavoient que faire pour en témoigner leur reconnoissance au Cardinal; mais sur tout ils ne pouvoient se lasser de benir Dieu, qui continuoit à les combler de tant de faveurs, & qui leur donnoit sans cesse de nouvelles marques d'une protection toute visible.

CHAPITRE XXVI.

Le P. Faure établit ses Religieux dans les Abbayes de Saint Memmie de Châlons, de Saint Ambroise de Bourges, de Nôtre-Dame de Châtillon, de Saint Loup de Troyes, de Saint Martin d'Amiens, & de Saint Achœul de la même Ville.

LE jour même que cette Bulle fut expediée à Rome, la Reforme du P. Faure fit en France une acquisition considerable, en s'établissant dans l'ancienne Abbaye de Saint Memmie de Châlons en Champagne. Cette prise de possession fut fort solemnelle; l'Evêque de Châlons y fut present, & il y officia pontificalement: Tous les gens de bien en reçurent une joïe qui ne pouvoit s'exprimer, parce qu'ils avoient long-tems gémi de voir le Tombeau du premier Apôtre du païs, profané par la vie licentieuse des Anciens Religieux de cette Maison.

Le cinquiéme May de la même année, le P. Faure prit en personne possession de l'Abbaye de Saint Ambroise de Bourges. Il avoit fallu essuyer aupa-

ravant de grandes difficultez; car l'Abbé qui ne ſongeoit qu'à ſes affaires, avoit voulu introduire dans cette Maiſon des Religieux d'une autre obſervance. C'étoit aſſez la coûtume de ce tems-là, parce que les Anciens Religieux des Maiſons non Reformées y trouvoient leur compte, auſſi bien que les Abbez; ceux-ci compoſant comme ils vouloient pour les partages avec ces Communautez étrangeres; & ceux-là en recevant de bien plus groſſes penſions. Le P. Faure qui voyoit avec peine ces uſurpations qu'on faiſoit ſur ſon Ordre, porta le Cardinal à faire défendre à tous les Chanoines Reguliers de France de recevoir aucuns Religieux des autres Obſervances, pour les établir dans leurs Maiſons, à peine de nullité de tout ce qui ſe ſeroit fait. Cette défenſe fut ſignifiée à l'Abbé de Saint Ambroiſe, & elle le contraignit enfin à conſentir à l'établiſſement des Religieux de Sainte Geneviéve dans ſon Abbaye.

Le P. Faure conduiſit lui-même cette Colonie, & il fut reçeu à Bourges avec des demonſtrations extraordinaires de joïe par l'Archevêque, qui avoit été auparavant Grand Penitencier de Paris, & qui avoit vû naître la Reforme, lors que le P. Branche & le P. Baudoüin s'adreſſerent à lui, pour ſe faire réhabiliter dans leurs Ordres, aprés qu'ils eurent formé la reſolution de vivre conformément à la ſainteté de leur état. Ce Prelat fut ravi de recevoir les fruits de ce petit rejetton, qu'il avoit vû, pour ainſi dire, ſortir de terre, & qui commençoit neanmoins à paroître déja comme un grand arbre.

Il fit mille careſſes au P. Faure, & ſe tranſportant lui-même à Saint Ambroiſe, il le mit ſolemnellement en poſſeſſion de l'Egliſe & de la Maiſon.

L'Abbaye de Châtillon ſur Seine ſe rendit auſſi à peu prés dans le même tems, aprés des reſiſtances fort longues & fort opiniâtres; car les Religieux employerent tout ce qu'ils purent s'imaginer pour ſe garentir de la Reforme; ils demanderent à Rome leur ſecularization, ils s'offrirent à la Congregation de Saint Ruf, ils mirent la Ville de Châtillon dans leurs intereſts, ils eurent recours à M. le Prince de Condé Gouverneur de la Province. Le P. Eſprit qui ſeul d'entr'eux deſiroit le rétabliſſement de l'ancienne diſcipline dans leur Maiſon, avoit à cauſe de cela été traité d'eux avec les derniers outrages & les plus grandes indignitez, juſqu'à lui ſuſciter des procez criminels, & à tâcher de le perdre par toutes ſortes de moyens. Enfin cependant un Arreſt du Privé Conſeil les ayant condamnez à recevoir la Reforme de Sainte Geneviéve, ils furent contraints de ſe ſoûmettre; & ce qui fut extraordinaire, c'eſt que ce même P. Eſprit qui avoit tant eſſuié de mauvais traitemens de leur part, en fut fort bien reçeu à ſon retour de Rome, quand il alla prendre poſſeſſion de cette Maiſon au nom du P. Faure; car il le fit ſans oppoſition, & même avec l'agrément de ceux qui l'avoient le plus cruellement perſecuté; Dieu recompenſant & couronnant ainſi ſon zele, ſa patience, & ſa longue perſeverance.

Un Chanoine Regulier de Saint Loup de Troyes

étant venu à Paris pour un Procez qu'il avoit contre un de ses Confreres, vint loger à Sainte Geneviéve: il fut tellement édifié de la sainte vie qu'on y menoit, & touché de la conversation du P. Faure, qu'abandonnant déslors toutes ses pretentions, il resolut d'embrasser la Reforme, & de la procurer à sa Maison. Cependant il ne laissa pas de poursuivre son procez, dans la vûë de le faire servir à son dessein. En effet il s'agissoit de la Tresorerie de S. Loup qu'il prétendoit lui appartenir, & que le Parlement adjugeoit neanmoins à sa partie; se souvenant donc de la Sentence que le Cardinal avoit renduë en 1623. pour l'association de leur Maison à la Congregation de Paris, & pour la réunion des Offices Claustraux à la manse Conventuelle, il s'en servit fort heureusement pour obtenir un Arrest du Privé Conseil, portant que cette Sentence seroit exécutée, & qu'on établiroit incessamment la Reforme dans cette Maison.

M. de Verthamont fut chargé de cette Commission, & partit de Paris pour l'exécuter; il se rendit à Troyes le treiziéme du mois d'Aoust 1634. Le P. Faure s'y rendit aussi de son côté avec huit de ses Religieux; & dés le lendemain, veille de l'Assomption de la Vierge, il fut mis solemnellement en possession de l'Eglise & des lieux Reguliers, M. de Verthamont s'étant transporté sur le lieu accompagné du Lieutenant General, du Maire & des Echevins de la Ville, & ayant fait connoître aux Anciens les intentions de sa Majesté.

Dans le tems même qu'on traitoit l'affaire de Saint Loup de Troyes, le P. Faure en eut une au-

tre qui lui donna beaucoup d'occupation. Le Roi voulant aggrandir la Citadelle d'Amiens, fut obligé pour cela de prendre le Monaſtere des Celeſtins de cette Ville-là, & de le faire démolir. Ces Peres s'adreſſerent à l'Evêque & au Gouverneur pour obtenir le dédommagement qu'ils avoient droit de demander. Or il y avoit dans la Ville une Abbaye de Chanoines Reguliers, qui portoit le nom de Saint Martin; cette Abbaye étoit dans le dereglement, & il y avoit peu de Religieux. Les Celeſtins qui la trouvoient fort à leur bienſéance, s'aviſerent de la demander. Auſſi-tôt que le P. Faure en eut la nouvelle, il fit ſes diligences pour conſerver cette Maiſon à ſon Ordre, & ayant obtenu une Sentence du Cardinal, pour l'unir à ſa Congregation, il fut lui-même y conduire ſix Religieux, & il en prit poſſeſſion dans toutes les formes. Cependant l'Evêque & le Gouverneur qui trouvoient leur compte à la donner aux Celeſtins, firent entendre au Roi qu'elle étoit preſque abandonnée; qu'il n'y avoit plus que deux ou trois Religieux Anciens, qui ſeroient fort contens qu'on leur donnât des penſions pour ſe retirer où ils voudroient; & que ſa Majeſté donnant cette Maiſon aux Celeſtins, elle les dédommageroit ſans dépenſe, & ſans neanmoins faire tort à ceux qui en étoient en poſſeſſion. Sur cet expoſé, qui n'étoit pas veritable en pluſieurs points, ils obtinrent un Arreſt tel qu'ils voulurent, & ils le firent exécuter auſſi-tôt avec beaucoup de dureté; car on trouva douze Religieux dans la Maiſon, tant Reformez qu'Anciens, qu'on obligea violemment d'en ſortir,

ſans écouter aucune raiſon, en vertu de cet Arreſt, qui n'avoit été obtenu que par ſurpriſe. Mais le P. Faure ne laiſſa pas là cette affaire, & il n'épargna rien pour rentrer dans ce bien qu'on raviſſoit à ſon Ordre avec tant d'injuſtice. Il eſt vrai qu'il n'y réuſſit pas entierement ; mais du moins il obtint par divers Arreſts qu'on rendroit aux Religieux de Saint Martin les Reliques, l'Argenterie, les Ornemens, & generalement tous les meubles qu'ils avoient laiſſé dans la Maiſon ; qu'ils ſeroient conſervez dans la poſſeſſion de tous leurs biens & de tous leurs droits, & enfin que les Celeſtins leur donneroient un ſomme de 20000. livres pour ſe bâtir une Maiſon dans un autre endroit de la Ville.

L'Abbaye de Saint Achœul, qui eſt aux portes d'Amiens, & où les Religieux de Saint Martin s'étoient refugiez aprés leur diſgrace, en attendant qu'ils ſçeuſſent ce qu'ils deviendroient, avoit auſſi un fort grand beſoin de Reforme, & elle s'offroit d'elle-même à la recevoir. Mais l'Abbé s'y oppoſoit de toutes ſes forces, parce qu'il y vouloit introduire d'autres Religieux. Le P. Faure l'ayant appris, fit la même choſe pour cette Abbaye, qu'il avoit fait pour Saint Martin ; c'eſt-à-dire qu'ayant obtenu une Sentence du Cardinal, il en fut prendre poſſeſſion malgré toutes les reſiſtances de l'Abbé. On ne put pas neanmoins, à cauſe de la guerre, y établir ſi-tôt une Communauté reglée ; elle fut même ſur le point d'être démolie par les François, dans la crainte que les ennemis ne s'en emparaſſent ; & tous les Religieux furent obligez de l'abandonner.

donner. Pendant tout l'Hyver de l'année 1637. elle ſervit d'Hôpital à l'armée Françoiſe; L'année d'aprés la plûpart des lieux Reguliers tomberent de vieilleſſe, & au bout de quelque tems, le feu s'y étant pris, l'incendie acheva de ruiner ce qui en reſtoit. Mais tant de malheurs ne porterent pas le P. Faure à l'abandonner; & dés qu'il fut en état de pouvoir travailler à la rétablir, il s'y appliqua avec tant de ſuccés & de benediction, qu'on la vit enfin ſortir de la pouſſiere, & qu'on eut ſujet d'eſperer qu'elle ſeroit un jour comme on le voit maintenant, une des principales Maiſons de la Reforme.

CHAPITRE XXVII.

On preſente des Memoires au Roi contre le P. Faure; mais aprés avoir bien examiné toutes choſes, on en découvre l'impoſture.

CEs continuels progrés de la Reforme ſous la conduite du P. Faure lui acquirent une ſi grande reputation, qu'il étoit admiré de toutes les perſonnes les plus conſiderables de la Cour & du Royaume. Plus on le voyoit agir, & plus il étoit impoſſible de lui refuſer l'eſtime que ſon merite lui attiroit; car ſa conduite étoit pleine de ſageſſe, de moderation, de droiture, de zele pour Dieu, & d'éloignement de tout intereſt; ce qui joint avec ſes talens, ſes grandes qualitez, & ſa capacité pour

les affaires, le faisoit regarder comme un homme extraordinaire & d'un caractere éminent.

Mais son grand merite ne le put mettre à couvert des atteintes de la calomnie. Ce Soûprieur de Fougeres, qui avoit tant fait de broüilleries dans l'Assemblée de 1632. conservoit toûjours dans le fond de son cœur le même venin contre lui. Quand il vit la Bulle de Rome arrivée, qui donnoit pouvoir à la Congregation d'élire un Superieur General, qui seroit en même-tems Abbé de Sainte Genevieve, il ne douta pas que si l'on assembloit un Chapitre pour faire cette élection, celui qu'il regardoit comme son ennemi, ne fût mis dans cette place importante; & pour prévenir ce coup, qu'il regardoit comme le plus grand malheur qui lui pût arriver, il prit la resolution furieuse non seulement de perdre celui qui étoit le principal objet de sa haine, mais de ruiner avec lui la Congregation toute entiere.

Il demeuroit pour lors à Saint Vincent de Senlis, dont il étoit Ancien Religieux, & où on l'avoit renvoyé pour faire penitence. D'abord il seduisit quelques-uns de ses Confreres, en leur communiquant son aversion pour le P. Faure; & quand il eut fait un petit parti, il se resolut de s'adresser au Gouverneur de Senlis pour lui porter ses plaintes, & lui presenter ses memoires. Il le fut donc trouver un jour avec un de ceux qu'il avoit gagnez; & couvrant ses mauvais desseins sous les apparences du zele qu'il pretendoit avoir pour la Maison de Saint Vincent, il lui dit mille faussetez, non

ſeulement contre la perſonne du P. Faure en particulier, mais en general contre la Reforme dont il étoit l'auteur. Sur tout il exagera beaucoup les dettes de la Maiſon, dont il diſoit qu'on l'avoit accablée, ſous pretexte de reparer les lieux Reguliers; Il ſe plaignit du mauvais ordre qui s'y obſervoit pour la celebration dès divins Offices, qu'on abandonnoit, diſoit-il, pour avoir ſoin du Seminaire; Il parla du tort que faiſoit ce Seminaire à la Maiſon, tant pour le ſpirituel, que pour le temporel. Il dit que tous les Religieux étoient dans un mé- « contentement general; que le gouvernement du « P. Faure étoit inſuportable; que ſa conduite étoit « fort imperieuſe; qu'il agiſſoit en tout avec un eſ- « prit de domination; qu'il ne cherchoit qu'à s'ap- « puyer au dehors par la protection des perſonnes de « qualité pour ſe perpetuer dans les charges; qu'il « couvroit une ambition démeſurée ſous le voile ſpe- « cieux de ſon zele pour la Reforme; Et qu'enfin ſi « l'on ne mettoit des bornes aux deſſeins qu'il for- « moit pour ſon élevation, il ſeroit bien-tôt en état « de faire encore beaucoup plus de mal qu'il n'en « avoit fait juſqu'alors. Il avança encore beaucoup « d'autres choſes, à peu prés ſemblables; & ne ſe « contentant pas de dire tout ce que ſa malignité « lui avoit pû ſuggerer, il laiſſa des memoires trés- « amples au Gouverneur, qui étoient remplis des mê- « mes impoſtures. «

Le Gouverneur qui s'étoit toûjours declaré contre la Reforme de Saint Vincent, & qui n'aimoit pas le P. Faure, ne manqua pas de bien rece-

voir ces plaintes, & il promit à celui qui les lui portoit, d'en faire parler au plûtôt au Roy qui devoit passer par Senlis quelques jours aprés. En effet, lors que le Roi fut arrivé, il l'en fit entretenir fort au long par le Duc de Saint Simon son fils, qui étoit un des principaux favoris de sa Majesté. Ce Seigneur n'épargna rien pour donner à son pere toute la satisfaction qu'il pouvoit souhaiter; Il representa les choses aussi fortement qu'il le put; & il fit extrémement valoir toutes ces fausses accusations, qui se trouvoient dans les memoires qu'on lui avoit mis entre les mains. Le Roi qui s'étoit jusqu'alors declaré le protecteur de la Reforme, & qui avoit beaucoup d'estime pour le P. Faure, sur le bon témoignage que tout le monde lui en auoit rendu, fut fort surpris & fort chagrin de ces rapports; & voulant s'éclaircir à fond de la verité des choses qui étoient contenuës dans ces memoires, il eut d'abord dessein de nommer l'Evêque de Senlis, M. Sanguin, pour faire une espece de visite à Saint Vincent. Mais quelques Courtisans apostez par le Gouverneur, dirent à sa Majesté que l'Evêque étoit l'ami declaré du P. Faure, & qu'il ne manqueroit pas de le favoriser; de sorte qu'elle crut ne pouvoir mieux faire, que de donner cette Commission au P. Maignan Jesuite son Confesseur.

Le P. Maignan fut donc à Saint Vincent; & pour ne point faire de bruit, il demanda le Superieur, comme pour lui faire une civilité. Dans l'entretien il lui dit que la curiosité l'avoit particulierement amené pour voir une Maison dont il avoit

beaucoup entendu parler, comme étant celle où la Reforme des Chanoines Reguliers avoit commencé; sur quoi il lui fit diverses questions touchant les revenus de l'Abbaye, l'état de la Communauté, la forme de leur gouvernement, les pratiques qui s'observoient parmi eux, & en particulier touchant la personne du P. Faure. C'étoit le P. Bernard Cagnet qui étoit alors Prieur de Saint Vincent. Comme il ne se doutoit de rien, & qu'il étoit d'ailleurs l'homme du monde le plus sincere, il répondit à toutes ces questions avec la derniere franchise, & d'une maniere qui détruisoit entierement ce qui étoit contenu dans les plaintes qu'on avoit faites au Roy. Le P. Confesseur qui voyoit clair dans les affaires de Religion, fut aussi-tôt convaincu qu'il y avoit dans la Maison quelque cabale secrete; & s'ouvrant au Prieur, il lui dit qu'il étoit venu de la part du Roi, à qui l'on avoit donné des memoires contre le P. Faure, & qui vouloit être éclairci sur les rapports qu'on faisoit de lui. A ce mot, le feu monta au visage de ce bon Pere, & les larmes lui vinrent aux yeux: » Quoi! dit-il, mon Pere, des rapports «
contre le P. Faure! Hé! que peut-on dire contre un «
si grand serviteur de Dieu? Le P. Faure est un Saint; «
& de quelque qualité que soient les choses qu'on a «
avancées contre lui, ce sont assurément des calom- «
nies. Comment se peut-il faire qu'il y ait des per- «
sonnes assez méchantes pour s'efforcer de noircir «
une vertu si pure? Qui poura être à couvert de la «
calomnie, si les Saints mêmes y sont exposez? «
Puis se répandant selon le mouvement de son cœur

ſur les loüanges du P. Faure, il fit ſans art & ſans preparation, la plus vive & la plus perſuaſive apologie de ſa conduite qu'on en eût pû faire avec toute l'éloquence des plus grands Orateurs.

Pendant cette Conference, le P. Baudoüin, qui étoit alors Procureur General de la Congregation, & qui devoit venir à Senlis ce jour-là, arriva à Saint Vincent; & étant averti de ce qui ſe paſſoit, il alla trouver le P. Confeſſeur, qui fut ravi de le voir, ne doutant pas que le Procureur General de l'Ordre ne pût l'informer à fonds de toutes choſes; en effet le P. Baudoüin lui donna tout l'éclairciſſement qu'il pouvoit ſouhaiter; l'aſſurant ſur tout, » Que le P. Faure étoit un homme veritablement » rempli de l'eſprit de Dieu, doüé d'un don de ſa- » geſſe extraordinaire, plein de douceur & de bon- » té pour tout le monde; que tous ſes Religieux l'ai- » moient comme leur pere, & qu'il n'étoit haï de quel- » ques uns que parce qu'ils haïſſoient la vertu mê- » me, & qu'ils étoient ennemis de tout ordre. Il dit » enſuite qu'il voyoit bien qui étoit l'auteur de tous » ces faux rapports, & qu'il ne doutoit pas que ce » ne fût le même qui avoit déja tâché de décrier le » P. Faure dans une autre occaſion, où ſes mauvais » deſſeins n'avoient tourné qu'à ſa honte; que » c'étoit un eſprit broüillon & fort mauvais; & » qu'il n'avoit formé depuis long-tems le deſſein » de perdre ce ſerviteur de Dieu, que pour ſatis- » faire une haine mortelle qu'il avoit conçûë con- » tre lui, parce qu'il ne vouloit pas ſouffrir ſes de- » ſordres.

Le P. Confeffeur ne put s'empêcher d'être perfuadé que ce qu'on lui difoit étoit veritable, & on lui en donna de fi bonnes preuves, qu'il ne lui en refta pas le moindre doute. Cependant il voulut voir en particulier celui qui avoit fait porter ces plaintes au Roi, pour l'examiner de plus prés; mais aprés l'avoir entretenu quelque tems, il n'en fut que plus convaincu, que ce qu'on lui avoit dit de fon caractere, étoit trés conforme à la verité; » Il lui dit qu'il étoit fâché de le trouver tout « feul de fon fentiment; que tous les autres qu'il « avoit vûs ne parloient du P. Faure qu'avec admi- « ration; & qu'il lui confeilloit d'entrer dans un ef- « prit de paix, & de ne fe plus mêler jamais de fai- « re de femblables rapports, qui paroiffoient fans « aucun fondement, & qui ne pouvoient que trou « bler fon repos. «

Auffi-tôt il fut rendre compte à fa Majefté de ce qu'il avoit fait à Saint Vincent, & il lui dit, qu'aprés avoir bien examiné toutes chofes, il n'y avoit rien trouvé que de bon; » Que la paix y « regnoit parfaitement, qu'on y obfervoit une trés « grande regularité, que les enfans y étoient élevez « avec beaucoup de foin & de pieté, & qu'enfin tout « y étoit dans l'ordre, autant qu'on le pouvoit defi- « rer; fur tout il l'affura que tous les Religieux, à « l'exception de deux ou de trois, qui paroiffoient fort « peu croyables, & dont le principal étoit un hom- « me d'un mauvais caractere, parloient du P. Faure « comme d'un vrai ferviteur de Dieu, dont la con- «

» duite étoit universellement goûtée, & qui gouver-
» noit sa Congregation avec beaucoup de sagesse,
» de moderation & de pieté. Le Roi fut trés-satisfait
» de ce rapport, & dit qu'il étoit ravi que ces bruits
» se trouvassent faux; qu'en effet on lui avoit toû-
» jours dit beaucoup de bien du P. Faure, & que le
» Cardinal de la Roche-Foucault en faisoit une si
» grande estime, qu'il lui avoit dit fort souvent que
» c'étoit son bras droit pour toutes les Reformes de
» France. » De sorte qu'il arriva tout le contraire de ce que les ennemis du P. Faure avoient prétendu par leurs faux rapports; car le Roi le connoissant mieux, l'estima encore plus qu'il n'avoit fait auparavant.

CHAPITRE XXVIII.

Sentimens du Cardinal sur les calomnies qu'on avoit publiées contre le P. Faure: La main de Dieu se fait sentir à celui qui en avoit été l'auteur.

QUAND le Cardinal eut appris ce qui s'étoit passé à Senlis, il en fut fort mécontent; & le Confesseur du Roi l'étant venu voir quelque tems
» aprés, il lui témoigna, » Qu'il n'avoit pas trouvé
» bon qu'il eût fait une visite à Saint Vincent à son
» insçeu; que cette Maison & toutes celles du mê-
» me Ordre où la Reforme avoit été mise, étoient
» de sa dépendance, en vertu des pouvoirs qu'il avoit
reçûs

reçûs du Pape & du Roi même; & que c'étoit empiéter sur ses droits, que de se mêler sans sa participation, de ce qui les pouvoit concerner, en quelque maniére que ce fût. A quoi le Confesseur ayant répondu, qu'il n'avoit pû se dispenser d'exécuter les ordres du Roi; que ce qu'il avoit fait n'étoit pas proprement une visite; qu'il avoit seulement entretenu le Prieur & quelques Religieux pour sçavoir d'eux la verité des choses qu'on avoit rapportées à sa Majesté; & qu'au reste ce qui s'étoit passé à Saint Vincent, bien loin d'avoir fait tort à la Maison & à l'Ordre, avoit entierement tourné à leur avantage, par le rapport qu'il avoit fait au Roi du bon état où il avoit trouvé toutes choses; Le Cardinal reprit la parole, & dit qu'il n'avoit eu garde de les trouver autrement; que cette Reforme étoit visiblement une œuvre divine; qu'il l'avoit vû naître à Senlis, pendant qu'il y étoit Evêque, & que l'ayant lui-même conduite jusqu'au point où on la voyoit, il n'y avoit jamais rien remarqué que de saint, & que de conforme à la pieté la plus parfaite. » Il parla prés de deux heures de suite là-dessus, & sur tout il entreprit la défense du P. Faure avec toute la chaleur imaginable, se répandant beaucoup sur ses loüanges, & disant que c'étoit un homme d'une éminente vertu & d'une trés grande capacité, qui gouvernoit son Ordre avec autant de charité que de sagesse, & qui étoit adoré de tous ses Religieux. Il ajouta que l'auteur des calomnies qu'on avoit semées contre lui étoit un des plus méchans esprits qu'il eût jamais connu; qu'il

avoit tâché de le surprendre lui-même ; & que c'étoit un homme qui ne pouvoit s'empêcher de broüiller en quelque endroit qu'il fût. Enfin ce bon Prelat n'épargna rien pour justifier entierement le P. Faure, & il pria fort le Pere Confesseur d'en parler encore à sa Majesté.

Le Gouverneur de Senlis qui se croyoit engagé d'honneur à soûtenir ce qu'il avoit fait, & qui étoit chagrin de ce qu'il n'avoit pû réussir, s'avisa d'écrire au Cardinal une Lettre d'avis, qui contenoit quantité de choses trés-desavantageuses au P. Faure, & par laquelle il lui conseilloit de ne pas faire son Coadjuteur à l'Abbaye de Sainte Geneviéve, un homme qui s'en prévaudroit infailliblement pour sortir de sa dépendance. Mais le Cardinal reçut fort mal cette Lettre ; & pour toute réponse il dit à l'Abbé qui la lui apportoit, » Qu'il
» sçavoit ce qu'il devoit penser du P. Faure, &
» qu'il le connoissoit mieux que M. le Gouver-
» neur.

Pour celui qui avoit été l'auteur de tout ce bruit, le Cardinal le fit mettre en prison ; & cette prison n'ayant duré que fort peu de tems, parce que le P. Faure obtint bien-tôt sa liberté par ses prieres & par ses larmes, la justice de Dieu ne le laissa pas impuni ; car il le livra à la torture de sa conscience, de sorte qu'il fut pendant quelque tems dans un si grand trouble d'esprit, qu'il ne se possedoit pas lui-même. Il voyoit par tout une certaine flamme bleüâtre qui couroit sur lui, sur son lit, & dans tous les endroits où il alloit. On le fit sortir de

Senlis, & on l'envoya dans une Maiſon de campagne; où ſes chagrins & ſes remords ne lui donnant aucun repos, & la compagnie de ſes Freres lui devenant inſupportable, il ſe jetta dans un Benefice, qu'il prit ſans la permiſſion de ſes Superieurs. Mais la vengeance de Dieu le ſuivit dans cette retraite; il perdit la vûë ſur la fin de ſes jours; & il mourut enfin dans le ſchiſme, ne laiſſant aprés lui qu'un triſte préjugé de ſon ſort pour l'Eternité.

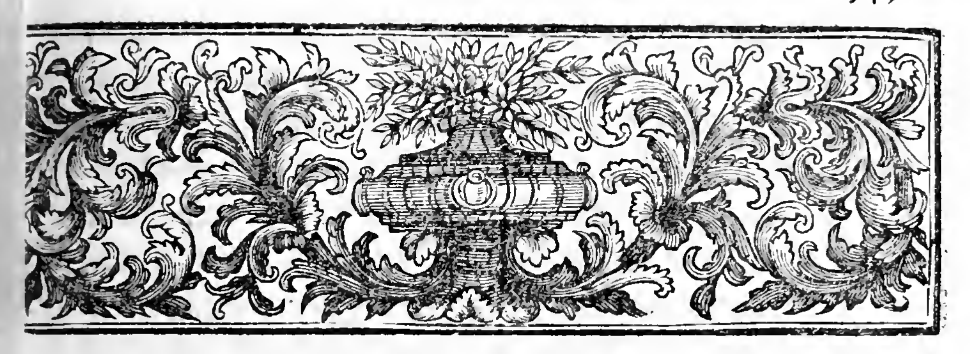
Voila quelle fut l'iſſuë de ce grand orage que le diable avoit ſuſcité contre la Reforme, pour en arrêter le progrés; & contre la perſonne du P. Faure, pour le mettre hors d'état de continuer à travailler ſi utilement pour l'avancement de l'œuvre de Dieu. Mais il n'en eut que la confuſion, & la Providence divine fit ſervir ſa malice à l'accompliſſement de ſes deſſeins, & à l'avantage de ceux qu'il avoit voulu s'efforcer de perdre. Le P. Faure fut plus conſideré que jamais; le Cardinal ſe declara pour lui plus ouvertement; ſon merite en fut plus connu à la Cour; & l'humilité, la moderation & la douceur qu'il fit paroître dans cette occaſion, convainquirent tout le monde que c'étoit un homme veritablement au deſſus des ſentimens humains, & dont la vertu étoit hors d'atteinte.

Il étoit neceſſaire que ces préjugez favorables préparaſſent les eſprits à ce que Dieu étoit prêt de faire pour l'établiſſement parfait de la Reforme, en lui donnant le P. Faure pour General, & en

le faiſant élire Abbé de Sainte Geneviéve. En effet depuis ce tems-là toutes choſes s'y diſpoſerent ; & l'on vit cette grande affaire ſe terminer peu de mois aprés cette tempeſte paſſagere, laquelle Dieu n'avoit permiſe que dans cette vûë, & que pour être un des moyens dont ſa ſageſſe ſe vouloit ſervir pour en procurer l'accompliſſement. Mais comme cet évenement eſt un des plus conſiderables de la vie du P. Faure, nous le reſervons pour le troiſiéme Livre de cette Hiſtoire.

Fin du ſecond Livre.



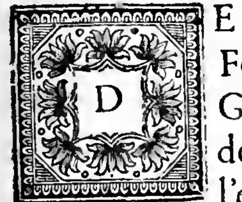


LA VIE
DU REVEREND PERE
CHARLE FAURE
ABBÉ
DE S[TE] GENEVIEVE DE PARIS,
PREMIER SUPERIEUR GENERAL
des Chanoines Reguliers de la Congregation de France,

LIVRE TROISIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Premier Chapitre General des Chanoines Reguliers de France: Le P. Faure y est élu Abbé Coadjuteur de Sainte Geneviéve, & Superieur General de l'Ordre.



DEpuis que le Cardinal de la Roche-Foucault possedoit l'Abbaye de Sainte Geneviéve, il avoit toûjours eu dessein de la remettre en regle, & d'y rétablir l'élection: ce ne fut même qu'à cette condition qu'il en accepta le Brevet, quand elle

lui fut donnée par le Roi Loüis XIII. Il avoit ensuite porté ce Prince à se démettre de tout le droit qu'il auroit pû prétendre de nommer à cette Abbaye; il avoit sollicité lui-même avec toute l'ardeur possible les Bulles dont on avoit besoin pour élire un nouvel Abbé de trois ans en trois ans; Enfin ce vertueux Prelat n'avoit rien épargné pour voir la consommation de cette affaire, laquelle il regardoit comme le fondement de la Reforme qu'il avoit si heureusement établie à Sainte Geneviéve, & qui s'étoit déja étenduë sous son autorité en plusieurs autres Maisons de l'Ordre.

Quand il eut donc reçeu les Bulles de Rome, comme nous avons dit, & qu'il les eut fait passer par toutes les formalitez qui sont necessaires en France, pour leur donner de l'autorité, il ne pensa plus qu'à exécuter son grand projet, malgré toutes les oppositions de sa famille, & les mauvais conseils de quelques-uns de ses Domestiques. Il fit plusieurs assemblées pour examiner quelques articles préliminaires; & enfin il indiqua le Chapitre General au dixiéme d'Octobre de l'année 1634. Il n'y avoit encore que quinze Maisons qui fussent actuellement unies à la nouvelle Congregation; encore y en avoit il trois de ces quinze qui n'avoient point de Communauté; les affaires & les logemens n'ayant pas été jusqu'alors en état qu'on y en pût mettre. Il avoit été reglé par M. le Cardinal que les Prieurs de toutes les Maisons où l'exercice de la Regularité étoit actuellement établi, viendroient avec chacun un Député de leur Commu-

nauté, pour aſſiſter au Chapitre. Mais le nombre des Religieux étant trop petit dans chaque Maiſon pour en détacher deux à la fois, il n'y eut que les Prieurs qui ſe rendirent à Paris, chargez ſeulement des Procurations de leurs Communautez : il ne s'en trouva même qu'onze, parce que le Prieur de Fougeres fut retenu chez lui, à cauſe de quelques affaires qui ne pouvoient ſouffrir ſon abſence.

Quand les Députez furent arrivez, on fit une retraite de huit jours pour ſe diſpoſer à cette importante action, où il s'agiſſoit de l'établiſſement de la Congregation, & où l'on avoit un ſi grand beſoin de l'aſſiſtance du Saint Eſprit, pour faire un choix d'où dépendoit tout le ſuccés de la Reforme.

Le 17. du mois d'Octobre à ſept heures du matin, l'on celebra ſolemnellement la Meſſe du Saint Eſprit ; aprés quoi l'on vint au Chapitre pour proceder à l'élection. Il n'y avoit que dix-neuf Capitulans ; trois Anciens de Sainte Geneviéve, à qui le Cardinal & le Privé Conſeil avoient conſervé le droit de voix active pour l'élection de l'Abbé ; le P. Faure, avec dix Superieurs des autres Maiſons ; & cinq Religieux Reformez de Sainte Geneviéve.

Le Cardinal, revêtu de ſes habits de ceremonie, vint dans le lieu de l'Aſſemblée, & il en fit l'ouverture par un fort beau diſcours, qu'il prononça d'une maniere trés-vive & trés-touchante. Il témoigna premierement l'extréme ſatisfaction qu'il reſ-

sentoit de voir ses desirs accomplis, & que Dieu lui eût fait la grace de conduire enfin à l'exécution un dessein qu'il lui avoit fait concevoir aussitôt qu'il fut nommé à l'Abbaye de Sainte Geneviéve. Ensuite il representa en racourci les grandes benedictions que Dieu avoit versées sur la Reforme, depuis qu'il l'avoit vû naître à Saint Vincent
» de Senlis; » Il dit que des commencemens si heu-
» reux donnoient lieu d'esperer de bien plus grands
» succés pour l'avenir; que pour faire devenir leur
» Congregation un Corps trés-considerable & une des
» plus saintes Societez de l'Eglise, ils n'avoient qu'à y
» conserver le premier esprit qu'il y avoit vû regner jus-
» ques alors, & qu'à y maintenir cette pieté si édi-
» fiante qui en faisoit le propre caractere dans son
» état present. Qu'au reste cela dépendoit beaucoup
» du choix qu'ils alloient faire; qu'ils ne pouvoient
» trop se dépoüiller pour cette élection de tous les
» sentimens humains, & de tout interest particulier.
» Qu'ayant une liberté toute entiere de jetter les yeux
» sur qui bon leur sembleroit, ils devoient s'en ser-
» vir pour choisir celui qu'ils croiroient en conscien-
» ce être le plus capable de procurer la gloire de
» Dieu, & d'avancer l'œuvre de la Reforme; Il fi-
» nit, en leur témoignant qu'il étoit si persuadé de
» la sincerité de leur pieté, & de la sainteté de leurs
» intentions, qu'il ne doutoit pas que leur choix ne
» fût tel qu'il le desiroit; & qu'il promettoit par avan-
» ce toute sa protection à celui qu'ils alloient élire.

Aprés ce discours, dont tout le monde parut fort content, l'on commença de proceder à l'é-

lection ſelon les formes ordinaires. On fit d'abord un Secretaire du Chapitre, qui fut le P. Boulart; Enſuite tous ceux qui compoſoïent l'Aſſemblée, ſe mirent à genoux, & firent ſerment d'élire pour Abbé Coadjuteur de Sainte Geneviéve, & Superieur General de la Congregation, celui qu'ils croyoient en conſcience être le plus digne de ces charges. Aprés le ſerment, chacun écrivit ſon ſuffrage dans un billet ſeparé; & les billets furent mis l'un aprés l'autre dans une urne. Quand cela fut fait, le Cardinal prit l'urne entre ſes mains, & tira lui-même les billets qu'il lut tout haut; enſuite il les fit conter par le Secretaire, qui les lut auſſi à haute voix; & il ſe trouva que le P. Charle Faure étoit élu canoniquement à la pluralité des ſuffrages, ayant quinze voix de dix-neuf; c'eſt-à dire, les ayant toutes, à l'exception de la ſienne & de celles des trois Anciens. On ne peut exprimer quelle fut la joïe de tous ſes Religieux; & le reſpect qu'ils avoient pour la preſence du Cardinal, ne put les empêcher de ſe jetter au cou du P. Faure avec des marques ſi extraordinaires de tendreſſe, & des démonſtrations ſi ſenſibles d'une affection veritable, que ce bon Prelat en fut & ſurpris & charmé; il en pleura de joïe, & embraſſant lui-même le nouvel Abbé, il le reçut pour ſon Coadjuteur avec de trés-grands témoignages d'eſtime.

Le P. Faure pleura de ſon côté; & ſon cœur partagé entre la crainte d'un ſi grand fardeau, & l'amour qu'il avoit pour ſes Freres; entre les ſen-

timens d'humilité & de modestie, & le zele qu'il ressentoit pour l'avancement de la Reforme; entre le desir d'une vie cachée; & le mouvement qui le portoit à sacrifier son tems, son repos, & tout ce qu'il avoit de plus cher au monde pour le maintien de l'œuvre de Dieu; entre l'assurance que lui donnoit un consentement si unanime, & l'apprehension qu'il avoit de ne point répondre à l'attente qu'avoient de lui, ceux qui le mettoient dans une place si élevée; son cœur, dis-je, agité de ces mouvemens differens, ne sçavoit ausquels se livrer. Pendant quelque tems il parut comme interdit, & l'air de son visage marquoit sensiblement le trouble qui étoit dans son interieur. Enfin voyant neanmoins qu'il falloit absolument se soumettre à la volonté de Dieu, qui se faisoit connoître trop visiblement par cette réunion de tous les sentimens, il accepta la dignité qu'on lui déferoit, avec cette consolation qu'elle lui procureroit beaucoup plus de travail, que d'honneur; & qu'elle lui fourniroit des moyens de servir plus utilement ses Religieux qu'il avoit presque tous engendrez en Jesus-Christ, & que sa charité lui faisoit aimer plus que lui-même, que son repos & que sa vie.

Aussi-tôt qu'il eut accepté, les Religieux de la Communauté étant avertis, descendirent dans le Chapitre; & on laissa même entrer le peuple dans les Cloîtres. Le Secretaire lut tout haut l'Acte de l'élection; ensuite de quoi l'on chanta le *Te Deum*, & le nouvel Abbé, accompagné de deux Anciens Religieux de Sainte Geneviéve, qui mar-

choient à côté de lui, fut conduit à l'Eglise au son des cloches, où il prit possession de l'Autel, & de sa place du Chœur, avec les ceremonies ordinaires. Aprés quelques Oraisons, qu'un des Anciens dit sur lui, pour suppléer à la benediction, l'on retourna dans le Chapitre, où il fut reconnu & salué de tous les Religieux, tant Reformez, que non Reformez.

CHAPITRE II.

De la modestie & de l'humilité du P. Faure aprés son élection: il va saluer le Roi, dont il est fort bien reçeu: Sa seule vûë convertit un Officier de la Cour.

JAMAIS élection ne fut plus Canonique, que celle-là; & jamais Chapitre ne fut plus paisible & plus unanime: car tous les Religieux de la Reforme concoururent dans le même sentiment, & les Anciens mêmes qui pouvoient avoir leurs interests particuliers, souscrivirent sans peine à ce qui s'étoit fait. Le Cardinal reçut une incroyable consolation de ce consentement si uniforme; & il ne douta pas qu'il ne fût une marque de la volonté de Dieu, comme il étoit un effet de l'assistance du Saint Esprit. Il dit tout haut dans l'Assemblée, qu'il souhaitoit que tous les Chapitres Generaux, qui se celebreroient dans la suite, ressemblassent à celui-ci; que cette union si parfaite étoit le veri-

table esprit de leur Ordre, qui seroit toûjours florissant, pendant qu'ils la conserveroient. Tous les Capitulans & tous les Religieux rendirent de grandes actions de graces à M. le Cardinal, de la bonté paternelle qu'il avoit eüe pour eux jusqu'alors, & de la protection qu'il avoit donnée à leur Reforme, depuis le moment qu'elle avoit commencé de voir le jour: Mais sur tout ils lui témoignerent une extréme reconnoissance de cette derniere faveur, qu'il venoit de lui accorder, qui étoit comme le sceau de toutes les autres, & qui leur en assuroit les fruits pour toute la suite des tems. Ils se répandirent ensuite sur les loüanges du P. Faure, & sur leurs sentimens à son égard; ce qu'ils firent d'une maniere si vive & si tendre, que cela redoubla la joïe de ce saint Prelat. C'est ainsi que se termina l'Assemblée, aprés qu'on eut donné au nouvel Abbé General deux Assistans, pour être son Conseil ordinaire, qui furent le P. Baudoüin, (qu'on laissa encore dans sa charge de Procureur General,) & le P. Boulart, qui étoit un homme d'une excellente pieté & d'une singuliere prudence.

Aprés cette grande affaire terminée si heureusement, la Communauté fut au Refectoire; & l'on y vit une chose, qui surprit d'autant plus tout le monde, qu'on avoit moins sujet de s'y attendre. Le P. Faure voulant en quelque sorte dédommager sa modestie, de ce qu'elle venoit de souffrir par tous les honneurs qu'il avoit reçûs, parut tout d'un coup avec un tablier autour de lui, dans la disposition de servir à table; on tâcha de l'en em-

pêcher, mais il le voulut absolument, & il continua jusqu'à la fin du repas, quelque chose qu'on pût faire pour l'obliger de cesser, & de prendre la place que sa nouvelle dignité lui donnoit. Mais plus il se vouloit rabaisser exterieurement par cette action d'humilité, plus chacun le relevoit interieurement, par l'admiration de sa vertu, & par l'amour qu'il lui portoit ; car on peut dire sans exageration, que le rang qu'ils venoient de lui donner au dessus d'eux, n'étoit rien en comparaison de l'estime qu'ils faisoient de son merite ; & que la place qu'il tenoit dans leur cœur, étoit incomparablement plus élevée, que celle que leur choix lui faisoit occuper dans son Ordre. Il conserva toûjours depuis, cette pratique de servir au Refectoire, toutes les fois qu'il officioit pontificalement ; & il disoit que c'étoit pour pratiquer à la lettre, ce precepte de Nôtre-Seigneur. *Que celui qui tient le premier rang parmi vous, soit comme vôtre serviteur.* Ce qui n'étoit point en lui une vaine ceremonie, mais un effet sincere & une marque réelle de la veritable disposition de son cœur ; car en effet il ne se pouvoit rien de plus humble & plus modeste que toute sa conduite ; on ne s'appercevoit du rang qu'il tenoit parmi ses Freres, que par les marques exterieures attachées à son caractere. Jamais on ne vit en lui les moindres apparences de faste & d'ostentation. Sa maniere d'agir avec tout le monde étoit pleine de douceur, de bonté, & même de familiarité, autant que la bienséance de son rang le pouvoit permettre.

Toutes les perſonnes de qualité de Paris qui le connoiſſoient, vinrent lui faire compliment, & le congratuler ſur ſa nouvelle dignité; & il reçut des Lettres trés obligeantes d'un grand nombre d'amis conſiderables qu'il avoit dans les Provinces. Mais tous ces honneurs ne le flatoient point, & ne le faiſoient point ſortir des ſentimens bas que ſon humilité lui donnoit de lui-même. Il craignoit plus cette faveur, qu'il ne l'aimoit; & ſi quelque choſe la lui rendoit ſupportable, c'étoient beaucoup plus les avantages que ſon Ordre en pouvoit tirer, que la complaiſance humaine qu'il y pouvoit prendre.

Le Cardinal crut qu'il étoit à propos qu'il allât ſaluer le Roi. Ce fut pour lui une veritable mortification, parce qu'il n'aimoit point à ſe produire, & qu'il étoit perſuadé que des Religieux font toûjours une fort mauvaiſe figure à la Cour, quand même ils ſont obligez d'y aller pour les affaires les plus neceſſaires. Il obéït neanmoins; & le Cardinal, qui étoit malade, n'ayant pû aller à Saint Germain le preſenter lui-même à ſa Majeſté, il fut preſenté par l'Evêque d'Auxerre premier Aumônier, qui avoit beaucoup de conſideration pour lui, & d'affection pour la Reforme. Le compliment du P. Faure ne fut pas long; & il dit ſimplement au Roi, » Que toute l'Egliſe de France avoit des » obligations trés conſiderables à ſa Majeſté de la » protection qu'il lui donnoit; que ſur tout le ſoin » qu'il avoit bien voulu prendre des Reformes lui » attireroit des benedictions éternelles; mais que

comme la nouvelle Congregation des Chanoines Reguliers avoit reçeu plus que les autres, des marques particulieres de ses bontez, elle tâcheroit aussi de les surpasser toutes en reconnoissance; Que la derniere faveur qu'elle avoit reçûë de sa Majesté, d'avoir eu la liberté d'élire un Abbé de Sainte Geneviéve qui fût en même-tems son General, étoit celle de toutes qu'elle ressentoit le plus vivement: Mais que pour lui, il ne pouvoit s'empêcher d'être trés fâché que l'effet de cette grace si signalée fut tombé pour la premiere fois sur un sujet si peu digne de la recevoir, si peu capable de la reconnoître, & qui n'avoit point d'autre merite qu'un desir trés-sincere de répondre en tout ce qu'il pouroit aux intentions si religieuses de sa Majesté, ni d'autre moyen pour lui marquer les mouvemens de sa gratitude, que d'offrir au Ciel des vœux & des prieres continuelles pour la conservation de sa personne sacrée.

Le Roi reçut fort bien ce compliment, & il dit au P. Faure, » Qu'il étoit fort aise qu'on l'eût élu, qu'il sçavoit bien qu'il meritoit cette place, & qu'il ne doutoit pas qu'il ne la remplît trés-dignement; que tout le monde lui avoit dit beaucoup de bien de lui, & qu'il esperoit que la Reforme de son Ordre feroit de grands progrés sous son gouvernement. Il l'assura ensuite de sa protection en des termes pleins de bonté, & il se recommenda beaucoup à ses prieres, & à celles de tous ses Religieux. Il demanda à la fin des nouvelles de la santé de M. le Cardinal; & il chargea le P. Faure de lui

dire qu'il le remercioit de tout ce qu'il avoit fait pour la Reforme, & qu'il le prioit de penser à lui devant Dieu.

Le P. Faure en allant à la Cour n'avoit point eu d'autre dessein, que de pratiquer une action d'obéïssance; mais Dieu dont les desseins sont admirables pour le salut de ses Elûs, l'y conduisit pour la conversion d'une ame, à qui il avoit resolu de faire misericorde. Un jeune Officier qui étoit dans la Chambre du Roi lors qu'il y entra, fut si touché seulement à le voir & à l'entendre parler, qu'il se sentit tout d'un coup inspiré de quitter la Cour & ses emplois, pour aller se mettre sous la conduite de celui, en qui il lui sembloit remarquer des caracteres singuliers d'une éminente sainteté. L'air du P. Faure, sa modestie, l'onction qui paroissoit dans ses manieres, furent comme une voix puissante dont Dieu se servit pour parler efficacement à ce cœur, dont les affections avoient été jusqu'alors plongées dans le monde, & pour le convertir entierement. En effet ce jeune homme fidelle à la grace, mit incontinent ordre à ses affaires; & quand il eut disposé toutes choses, il vint se jetter entre les bras de celui qu'il regardoit comme le principe de son salut; & il profita si bien de ses instructions, & devint en peu de tems un si saint Religieux, qu'il servit à son tour de Prédicateur & d'Apôtre à un de ses amis, qui étoit dans les mêmes emplois, & dans les mêmes engagemens: car il le pressa si vivement & par la douceur de ses paroles & par la force de son exemple, qu'a-

bandonnant

bandonnant le monde comme lui, il embrassa genereusement le même genre de vie.

CHAPITRE III.

La Reforme est établie dans S. Pierre d'Evaux, dans S. Pierre d'Auxerre, dans la Madeleine de Châteaudun, dans S. Quentin de Beauvais, & dans S. Euvert d'Orleans.

LORSQU'ON tint ce Chapitre General, où se fit l'élection du P. Faure, on étoit en termes d'accommodemens avec plusieurs Maisons pour y établir la Reforme; & dans le tems même qu'on étoit assemblé, les Religieux de la nouvelle Congregation prirent paisiblement possession de la Prevosté d'Evaux dans le Diocese de Limoges. Les Anciens les y reçurent avec beaucoup de joïe, & le Prieur fit lui-même la ceremonie de les introduire. Tout le peuple témoigna une grande satisfaction de voir cet établissement; & le préjugé favorable qu'il eut de ces nouveaux Pasteurs que Dieu lui envoyoit, fut un acheminement fort heureux aux grands fruits qu'ils firent en peu de tems dans ce troupeau, qu'ils avoient trouvé comme abandonné. Ils s'appliquerent en effet à l'administration de la Cure avec tant de zele & de succés, que la face en fut bien-tôt renouvellée; & que la vertu de ces saints Ministres se communiquant au peuple, autant par leurs exemples, que par leurs

paroles, on y vit dans l'espace de quelques années la pieté & la religion prendre la place de la licence & du libertinage.

Il y avoit encore plus à travailler dans l'Abbaye de Saint Pierre d'Auxerre; l'impieté des Heretiques avoit ruiné ses bâtimens, & la vie corrompuë des Religieux en avoit banni la sainteté; de sorte qu'on peut dire que sa desolation étoit entiere; mais sur tout le desordre y étoit si scandaleux, que les principaux Officiers de la Ville ayant été obligez d'en prendre connoissance, & de faire même enfermer quelques uns des Anciens dans les prisons publiques, l'Evêque prit la derniere resolution d'y introduire la Reforme. Il vint pour cela trouver le P. Faure à Sainte Geneviéve, & il le pressa si fort d'employer son zele pour secourir cette Maison, dont les maux avoient besoin d'un promt remede, qu'il ne put lui refuser ce qu'il demandoit avec tant d'instance. Le P. Boulart y fut donc avec deux Religieux seulement, qu'il y établit sans trouver aucune resistance, & il s'en revint aussi-tôt à Paris: mais à peine fut-il parti d'Auxerre, que les Anciens commencerent à exercer la patience de leurs nouveaux hôtes par mille mauvais traitemens, & à leur donner à souffrir en toutes sortes de manieres. Leur vertu cependant se soutint contre ces attaques, & contre celles de la pauvreté, qui les reduisit à manquer generalement de toutes les choses les plus necessaires, & qui les contraignit enfin de se mettre en pension chez le Curé, dont la mauvaise humeur fut en-

core pour eux un trés grand ſujet d'exercice.

M. de Marillac, Garde des Sceaux, étant priſonnier d'Etat en 1633. dans l'Abbaye de la Madelaine de Châteaudun, de l'Ordre des Chanoines Reguliers, donna le premier branle au rétabliſſement de la diſcipline Reguliere dans cette Maiſon: car ne pouvant s'empêcher de gémir des deſordres qu'il y remarquoit, non ſeulement il faiſoit à Dieu des prieres continuelles, pour lui demander qu'il rétablît l'honneur de ſon Temple; mais il ne voyoit jamais les Religieux, qu'il ne leur parlât de la Reforme de Sainte Geneviéve; & il leur diſoit ſouvent, qu'il n'auroit ſouhaité d'avoir les Sceaux encore une fois en ſa vie, que pour ſceller les Lettres Patentes de l'introduction de cette Reforme dans leur Maiſon. Quelques uns firent reflexion à ſes diſcours, plûtôt par des vûës d'intereſt, que par des mouvemens de Religion; mais l'Abbé regardant la choſe par le bon endroit, prit enfin la reſolution de demander des Religieux au Cardinal & au P. Faure, qui fiſſent revivre la pieté, & qui relevaſſent le culte de Dieu dans ſon Abbaye. On lui en accorda volontiers; & le P. Faure fut lui même y en conduire huit. Mais il fut bien étonné, quand il arriva, de trouver les choſes dans un état tout different de ce qu'on lui avoit fait entendre. Cette Maiſon étoit comme une Ville qui auroit été expoſée au pillage; les biens étoient engagez; il y avoit des dettes énormes; on avoit emporté les meubles; l'Egliſe même avoit été dépoüillée de ſes ornemens; enfin les Anciens voyant approcher la

Reforme, avoient tout enlevé pour s'accommoder. Le P. Faure voyant cela, remmena six de ses Religieux qu'il avoit avec lui; & il n'en laissa que deux pour aider à faire l'Office, pour acquitter les dettes, & pour travailler au rétablissement des lieux Reguliers.

L'Abbaye de Saint Quentin de Beauvais, qui avoit été dans son origine une source de Reforme pour un grand nombre de Maisons, sous la conduite de S. Yves son premier Abbé, étoit tombée dans un si grand relâchement par la décadence des siécles, qu'elle eut elle-même besoin d'être Reformée. M. Ransson, dont nous avons tant parlé dans le premier Livre de cette Histoire, fut le premier sollliciteur de la Reforme de cette Maison; mais elle fut puissamment appuyée par Augustin Potier Evêque de Bauvais. Il se chargea lui-même de faire toutes les démarches necessaires en Cour & ailleurs; & quand il crut les choses en état, il fut prendre le P. Faure à Senlis, & le conduisit à Paris pour quelque chose qu'il y avoit encore à faire, & de Paris à Beauvais. Pendant ce voyage, où il eut le tems d'entretenir à fonds le P. Faure, il fut si content de sa conversation, qu'il augmenta beaucoup l'estime qu'il avoit euë pour lui jusqu'alors. Estant arrivé, il envoya à Senlis prendre les Religieux qu'on avoit destinez pour ce nouvel établissement, les reçut chez lui avec tous les témoignages imaginables d'affection, & les y logea pendant quinze jours. Enfin le 15. d'Avril 1636. il les alla mettre lui-même en possession de cette Abbaye. Ils y

trouverent beaucoup de pauvreté, & ils y furent reduits au pain bis & aux legumes. Mais ce pieux & genereux Prelat ne le ſçeut pas plûtôt, qu'il y pourvût, leur donnant une ſomme d'argent fort conſiderable; ce qu'il continua de faire pendant pluſieurs années avec une liberalité & une charité vraiement Epiſcopales. Le Theologal qui étoit auſſi un fort homme de bien, les aida beaucoup de ſes charitez; & generalement tout le monde concourut à leur témoigner la joïe qu'on avoit de les voir établis dans un lieu où la ſainteté avoit autrefois fleuri avec tant d'éclat.

La pieté n'avoit pas moins été floriſſante dans l'Abbaye de Saint Euvert d'Orleans du tems d'Etienne de Tournay; mais elle en étoit entierement bannie depuis fort long-tems; & il n'y en reſtoit pas les moindres traces. La dépravation des mœurs des Anciens alloit à des excés incroyables; en sorte que leur Evêque ne pouvant ni les corriger, ni les ſouffrir davantage, vint de lui-même offrir cette Abbaye au P. Faure. Mais une choſe arrêtoit cette affaire; c'eſt que pour la terminer, il falloit abſolument que le Cardinal y intervînt par une Sentence. Or il y avoit un different entre l'Evêque & lui; ce qui faiſoit que l'Evêque ne vouloit point faire d'avances ni de démarches. Mais le P. Faure ménagea ſi bien l'eſprit du Cardinal, que de ſon propre mouvement, il donna à l'Evêque d'Orleans une ſubdelegation pour agir en ſon nom dans cette Reforme. Ce Prelat s'en ſentit fort obligé, & muni de cette autorité du Vicaire Apoſto-

lique, il força les Anciens de se soumettre. Il prit donc ses mesures avec le P. Faure, & le pria de se trouver à Orleans un certain jour dont ils convinrent. Le P. Faure partit de Paris le plûtôt qu'il lui fut possible, & passa par Chartres, où il vit les Religieux des deux Maisons avec une incroyable consolation, autant de leur part que de la sienne. De là il vint à Châteaudun, où il en amena huit pour établir la Communauté, les choses ayant été disposées pour cela en trés peu de tems. Enfin il arriva à Orleans le 27. Juillet de l'année 1636. Dés le lendemain l'Evêque le mit en possession de l'Abbaye de Saint Euvert; ce qui se fit avec beaucoup d'éclat: car M. de Verthamont & M. Foulquet Commis par le Roi pour cette affaire, s'étant rendus à l'Evêché, avec le Lieutenant General, tous les Officiers de Justice, le Maire, les Echevins, & les Archers de la Ville en armes; L'Evêque, suivi de tout ce nombreux cortege, conduisit le P. Faure & ses Religieux à Saint Euvert; ils eurent une extrême peine de traverser ainsi une partie de la Ville avec cette pompe & cet appareil. Le P. Faure disoit que cela ne convenoit en aucune maniere ni à l'humilité, ni à la douceur, ni à la simplicité de leur profession: mais on lui fit comprendre que cela étoit necessaire pour contenir la populace, qui pouroit être émeuë par les Anciens, lesquels étoient assez maîtres dans leur Paroisse, s'ils n'étoient arrêtez par la presence des Magistrats. Ils furent donc introduits de cette maniere dans l'Abbaye, sans que personne osât branler, & même au grand contentement de tous les gens de bien.

Tels étoient les progrez continuels de la Reforme ſous la conduite de ſon General ; & s'il eût eu des ſujets pour fournir à tout, elle en auroit fait de bien plus grands ; car tous les jours il ſe preſentoit de nouvelles Maiſons, & des perſonnes de la premiere qualité s'empreſſoient pour demander au P. Faure de ſes Religieux. Mais quoi que ſon zele eût toute l'ardeur imaginable pour étendre le regne de Jeſus-Chriſt, il falloit par neceſſité qu'il ſe bornât dans l'étenduë de ce qu'il pouvoit faire ſelon les moyens que Dieu lui donnoit.

CHAPITRE IV.

Union de l'Abbaye de Touſſaints d'Angers à la Congregation.

LE P. Faure fit encore neanmoins dans l'eſpace de ſon premier Generalat une conquête conſiderable qui le conſola de toutes les autres qu'il ne ſe trouvoit pas en état de faire ; & qui lui fut d'autant plus agreable, qu'il l'avoit deſirée depuis trés long-tems. Ce fut l'Abbaye de Touſſaints d'Angers ; elle étoit déja toute reformée ; & le P. Philippe Gallet y avoit établi une regularité fort exacte depuis plus de dix ans ; les lieux Reguliers y avoient été rétablis, & tout le temporel en étoit en fort bon état ; enfin il y avoit une Communauté nombreuſe de Religieux trés ſaints & trés vertueux. Depuis fort long-tems on projettoit l'union

de cette Maiſon à la Congregation, qui lui avoit, pour ainſi dire, communiqué ſa Reforme, & qui étoit comme le principe de tout le bien qu'on y voyoit. Mais le P. Gallet avoit toûjours reculé juſqu'alors, & il ne pouvoit encore ſe reſoudre à ſe rendre. Voici neanmoins comme la choſe arriva, lors qu'il s'y attendoit le moins, & lors qu'on voyoit aſſez peu d'apparence que cette union ſe pût jamais faire.

Le P. Guerin Procureur de Touſſaints, qui deſiroit depuis fort long-tems d'être admis dans la nouvelle Congregation, vint à Paris pour un Procez, & fut reçeu comme hôte à Sainte Geneviéve. La maniere pleine d'affection & de franchiſe dont on le traita, la charité & la douceur qu'il remarqua dans toute cette Communauté, mais ſur tout la conduite du P. Faure également pleine de bonté pour ſes Religieux, & de zele pour la regularité, acheverent de le gagner. De ſorte qu'aprés avoir terminé ſon affaire, il demanda avec beaucoup d'inſtance au Cardinal & au P. Faure qu'on le reçût au Noviciat; ce qui lui fut accordé ſans difficulté.

Auſſi-tôt que le Prieur d'Angers en eut la nouvelle, il partit pour Paris fort en colere, & dans la reſolution de ravoir ſon Religieux à quelque prix que ce fût. Dés qu'il fut arrivé, il alla trouver M. le Cardinal, & lui fit de grandes plaintes de ce qu'on avoit fait ſur lui cette entrepriſe contre ſon gré, & même ſans lui en rien dire. Enſuite il vint au P. Faure, & lui déchargea ſon cœur avec tout le feu dont il étoit capable dans ces ſortes d'occaſions; il

il lui fit des reproches assez picquans de ce qu'il lui avoit ainsi débauché un de ses Religieux ; & il lui dit nettement qu'il vouloit absolument le ravoir. Alors le P. Faure prenant un certain air de franchise & en même-tems de fermeté, lui dit : » Mon Pere, vous me demandez un de vos Religieux ; & moi je vous demande tous les autres, & je vous demande vous-même. Il y a six ans que vous recherchez de vous unir à nous, & que vous refusez de le faire ? Comment accordez vous tout cela ? Si vous voulez effectivement faire avec nous une même societé, que ne le faites vous, sans tant differer ? Que si vous ne le voulez pas, à quoi sert de le demander, & de faire tant de démarches ? Mais qui vous empêche d'entrer presentement dans cette union, que nous desirons tous avec tant d'ardeur ? Avons-nous, vous & moi, d'autres interests à ménager, que ceux de la gloire de Dieu, de la charité, & de la conservation de nôtre Ordre. » Ces paroles prononcées d'une maniere qui paroissoit pleine d'affection & de sincerité, firent un effet si promt sur l'esprit du P. Gallet, que non seulement il oublia sa colere & son ressentiment ; mais qu'il prit sur le champ resolution de se rendre enfin au P. Faure. En effet aussi-tôt qu'il fut de retour à Angers, il témoigna son sentiment à ses Religieux, qui reçeurent cette nouvelle avec une incroyable satisfaction, parce qu'ils desiroient depuis longtems la consommation de cette affaire, quoi qu'ils n'eussent osé le faire paroître jusqu'alors. Ils écrivirent une lettre commune au P. Faure pour lui té-

moigner leurs ſoumiſſions ; & outre cela, chacun lui écrivit encore en particulier, pour lui marquer la joïe parfaite qu'il reſſentoit d'entrer ſous une conduite auſſi ſainte qu'étoit la ſienne.

Sur la fin du mois de Juillet de l'année 1635. le P. Faure fit le voyage d'Angers, pour aller mettre la derniere main à cet ouvrage, qui étoit le fruit de ſa prudence & de ſon zele. Il fut reçeu des Religieux comme un Ange du Ciel ; & le ſecond jour du mois d'Aouſt il conclut enfin cette union, qu'ils deſiroient depuis ſi long-tems. Tous renouvellerent leurs Vœux entre ſes mains, lui promirent ſoumiſſion & obéïſſance, & s'engagerent par écrit à pratiquer toutes les Regles & les Conſtitutions de la Congregation. Pendant le ſejour qu'il fit dans leur Maiſon, il leur fit pluſieurs exhortations ſi ferventes & ſi patetiques, qu'ils s'en ſentirent tout embraſez d'un nouveau deſir de la perfection. Les entretiens qu'il eut avec chacun d'eux en particulier, produiſirent encore des effets plus ſenſibles ; & comme ces bons Religieux n'avoient pas coûtume d'être traitez avec tant de douceur & de ménagement, ſa charité, ſa tendreſſe & ſes manieres cordiales & familieres les comblerent de conſolation, & lui gagnerent entierement leurs cœurs. Le P. Gallet lui-même en fut ſi charmé, qu'il eut pour lui depuis un amour, un attachement & un reſpect qui ne ſe pouvoient exprimer, qu'il ſe fit un plaiſir de vivre ſous ſa conduite & dans ſa dépendance, & qu'il ne lui reſta pas les moindres traces de ces idées fâcheuſes dont il s'étoit autrefois laiſſé prévenir contre lui.

Il continua aprés cette union de conduire ſa Communauté avec beaucoup de zele, & à l'édifier par ſes vertus; & il lui donna, ſur tout, l'exemple d'une admirable humilité, & d'une ſoumiſſion parfaite au P. Faure, qu'il aima & qu'il honora toûjours comme ſon Pere, & dont il pleura la mort avec des larmes inconſolables. Enfin le P. Faure, aprés avoir reçeu à Profeſſion un Novice, qui lui fut preſenté par la Communauté, partit d'Angers, emportant avec lui l'affection de tous ceux qu'il quittoit. Le P. Gallet le conduiſit de là à Melinais, qui eſt une Abbaye de Chanoines Reguliers dans l'Anjou; & il y fit un Concordat avec les Anciens Religieux pour la Reforme de leur Maiſon.

Il fut enſuite à la Fléche pour aſſiſter à une Theſe de Philoſophie, qui lui fut dediée par un jeune Religieux de Touſſaints d'Angers, lequel ſe nommoit Jean Fronteau, & qui étant alors Prince de l'Academie de la Fléche, & le meilleur Ecolier du College, fit enſuite de ſi grands progrés dans les ſciences, qu'il remplit la charge de Chancelier de l'Univerſité de Paris & de l'Egliſe de Sainte Geneviéve, avec la reputation d'un des plus ſçavans hommes de ſon ſiecle. Cette action réuſſit auſſi bien qu'on le pouvoit attendre; & le P. Faure ayant été, malgré ſes refus & ſes reſiſtances, comblé d'honneurs dans ce fameux College où il avoit autrefois étudié, il revint à Paris fort ſatisfait de ſon voyage.

CHAPITRE V.

Des Maisons Reformées par l'Abbé de Chancelade.

L'ABBE' de Chancelade voyant cette union de la Maison d'Angers avec la Congregation, en fut d'abord un peu surpris, parce qu'il n'avoit pas crû qu'elle dût se faire si tôt, & qu'il avoit toûjours tâché de l'empêcher; mais voyant qu'il ne pourroit jamais soutenir son entreprise de faire une Congregation separée, il resolut enfin lui-même d'abandonner au P. Faure les quatre Maisons qu'il avoit Reformées dans sa Province, sous l'autorité du Cardinal de la Roche-Foucault. Ayant été nommé l'année suivante à l'Evêché de Cahors, cela le confirma beaucoup dans son dessein; car voulant se donner entierement au soin de son Diocese, il crut que c'en étoit assez pour lui, sans se charger encore de la conduite & du gouvernement de ces Communautez particulieres. Estant donc venu à Paris pour se faire sacrer, il prit son logement à Sainte Geneviéve, & dés la premiere fois qu'il vit M. le Cardinal, il lui dit de son propre mouvement, qu'il desiroit que ses Maisons fussent aggregées à la Congregation. Il fit au P. Faure les mêmes avances, & il lui dit là-dessus les choses du monde les plus obligeantes; de sorte que chacun crut que c'étoit une affaire entierement concluë. En effet on convint de toutes les conditions; on arrêta tous les articles;

& les paroles furent données de part & d'autre dans toutes les formes. Là-dessus le sacre se fit dans l'Eglise même de Sainte Geneviéve ; & le nouvel Evêque aprés la ceremonie, qui se fit avec une magnificence extraordinaire, dîna au Refectoire, où ne voulant rien relâcher de l'austerité de son jeûne & de son abstinence ordinaire, il ne mangea que des legumes, quoi que la Communauté fît gras ce jour là.

L'on ne sçait ce qui se passa dans son esprit touchant l'union proposée pendant la retraite qu'il fit pour se disposer à son Ordination ; mais il est certain qu'aussi-tôt aprés qu'il fut sacré, l'on s'apperçut qu'il avoit changé de sentiment : car étant venu voir le Cardinal pour prendre congé de lui, comme s'il eût dû partir incessamment pour son Diocese, le Cardinal le pressa fort de terminer cette affaire avant son départ ; mais il n'en put tirer aucune réponse positive, & il se retrancha toûjours sur quantité de difficultez que ses Religieux trouvoient, disoit-il, à ce changement de conduite & de gouvernement. Le Cardinal fut trés-mal satisfait de ce procedé, & il lui fit dire que s'il ne vouloit au plûtôt conclure ce Traité, dont il ne pouvoit plus se dédire, puis qu'il avoit donné sa parole ; on seroit contraint de donner une Sentence définitive, pour l'obliger à faire de force, ce qu'il ne vouloit pas exécuter par une voïe d'accommodement, qu'il avoit lui-même proposée. M. de Cahors ne répondit encore à cela qu'avec des termes generaux : De sorte que le Cardinal aprés avoir

meurement deliberé de cette affaire, donna effectivement une Sentence le 21. d'Octobre, par laquelle il fut ordonné qu'ayant été jugé à propos qu'il n'y eût en France qu'une Congregation de Chanoines Reguliers Reformez, Chancelade & les trois Maisons qui avoient suivi la Reforme, seroient incessamment unies à la nouvelle Congregation, sans qu'il fût permis dorênavant à M. de Cahors de prendre d'autres Maisons, ni de recevoir des Novices.

M. de Cahors étoit encore à Paris lors que cette Sentence fut donnée: elle le choqua si sensiblement, quoi que le P. Faure eût empêché qu'elle ne lui eût été signifiée, que dans la premiere chaleur de son mécontentement il resolut de ne plus retourner à Sainte Geneviéve, d'où il n'étoit sorti que pour aller faire une Retraite aux Chartreux. Mais sa vertu le mit bien-tôt au dessus de ce mouvement passager; & considerant qu'il eût été de mauvaise édification de rompre avec le M. Cardinal & avec le P. Faure pour un sujet de cette nature, & que même sa sortie de Sainte Geneviéve n'étoit pas approuvée de ses amis, il resolut d'y revenir, & renoüa la negociation. Il demanda seulement que comme les Maisons qu'il avoit Reformées avoient une particuliere confiance en lui, on lui en laissât la Superiorité sa vie durant, & qu'au reste il ne penseroit plus à Reformer d'autres Maisons, ni à faire une Congregation particuliere. Cet article lui fut accordé; & il partit pour son Diocese assez content en apparence de la maniere dont on en usoit avec lui.

C'étoit un homme d'une rare pieté & d'une vertu admirable; ſes intentions étoient pleines de droiture, & il n'avoit en tout ce qu'il faiſoit que des vûës trés pures de plaire à Dieu: mais comme il uſoit envers lui-même d'une grande rigueur & d'une extréme ſeverité, il étoit auſſi fort auſtere envers les autres. Il eût voulu que tout le monde eût été auſſi Saint que lui; & ayant des idées trés relevées de la perfection Religieuſe, les moindres foibleſſes paſſoient dans ſon eſprit pour des monſtres. Cela lui faiſoit déſapprouver le gouvernement du P. Faure, qui uſoit au contraire de beaucoup de condeſcendance; & qui nonobſtant le grand zele qu'il avoit pour la perfection de ſes Religieux, croyoit être obligé de menager les eſprits, & de les conduire par la douceur. Ce caractere du P. Faure, qui ne revenoit pas à M. de Cahors, lui faiſoit craindre que s'il devenoit Superieur des Maiſons de ſa Reforme, la diſcipline Reguliere ne s'y ſoutînt pas avec cette vigueur qu'il croyoit neceſſaire; & ce fut là ce qui le porta toûjours à refuſer l'union qu'on lui propoſoit.

Car il ſe voulut dédire encore une fois de ce dont il étoit demeuré daccord à Paris; & cela fut enfin cauſe des revolutions fâcheuſes qui arriverent quelque tems aprés dans ſes Maiſons, à ſon grand mécontentement. La plus grande partie de ſes Religieux ayant beaucoup de peine à ſupporter la ſeverité de ſa conduite, lui témoignerent d'abord avec toute ſorte de ſoumiſſion, qu'ils ſouhaitoient d'entrer dans l'union portée par la Sentence du

Cardinal. Un jour le Prieur même de Chancelade & les principaux de la Communauté se jetterent à ses pieds pour le conjurer de consentir à une chose qu'ils croyoient absolument necessaire pour la conservation de leur Reforme. Mais ce Prelat s'offensa trés-fort de cette Requeste, & il la rebuta, sans la vouloir écouter. Cela produisit un effet tout contraire à ce qu'il pretendoit; & il s'ensuivit un soulevement general dans les quatre Maisons qui composoient sa petite Reforme. Les Religieux de l'Abbaye de Sablonceaux furent les premiers à se declarer; & s'étant assemblez en Chapitre, ils signerent tous unanimement une Requeste qu'ils envoyerent à M. le Cardinal, pour lui demander instamment que leur Maison & leurs personnes fussent unies à la Congregation de France.

Ce fut un Député de leur corps qui vint presenter cette Requeste; & ce Député fut reçeu dans la Communauté de Sainte Geneviéve, où on le traita avec toute sorte de charité; on lui permit même d'assister à tous les exercices Reguliers, excepté l'Office, (à cause de la difference de son habit,) & l'on n'épargna rien pour lui donner toutes les marques imaginables d'une affection tendre & sincere. Il en fut si charmé, & il fut en même-tems si édifié de la Regularité de la Maison, & si touché de la maniere d'agir du P. Faure avec ses Religieux, pleine de douceur & de bonté, qu'il écrivit à ses Confreres, qu'il se trouvoit dans un autre monde, & que jamais il n'avoit vû tant de pieté, tant d'exemples de vertu, tant de paix & d'union,

d'union, tant de douceur & d'honnêteté, mais sur tout tant de bonté & de charité dans les Superieurs, qu'il en remarquoit en cette Maison, où il s'imaginoit être en Paradis. Cette Lettre augmenta le desir qu'ils avoient tous d'entrer dans l'union qu'ils demandoient avec tant d'ardeur; & six d'entr'eux ne pouvant differer davantage, prirent la resolution de venir à Paris pour se jetter entre les bras de la Congregation; ce qu'ils exécuterent si secretement & si promtement, que personne ne put s'opposer à leur dessein. Estant arrivez à Paris, ils furent se presenter au Cardinal, qui les reçut fort favorablement, & qui fut bien aise de se pouvoir servir de cette occasion pour exécuter la Sentence qu'il avoit renduë pour unir les quatre Maisons de M. de Cahors à la Congregation de France. Ces Religieux furent donc admis à Sainte Geneviéve, où on leur témoigna toute la charité possible; on leur donna le Rochet; on leur fit prendre en Communauté le rang de leur Profession; & aprés qu'ils y eurent fait quelque sejour, on les distribua dans plusieurs Maisons, selon le besoin qu'on en put avoir.

Nous avons rapporté ces choses tout de suite, quoi qu'elles se soient passées en des tems differens; parce que nous avons crû qu'il étoit plus à propos de les rapprocher ainsi les unes des autres, afin qu'on en pût voir toute la suite d'un seul coup d'œil. Mais la reflexion qu'on peut faire naturellement sur tout ce qui vient d'être dit, c'est qu'on ne doit jamais condamner les Saints, quoi qu'on les voye

ſouvent oppoſez de ſentimens, & prendre des conduites toutes contraires; parce que la difference des temperamens & des diſpoſitions naturelles a preſque toûjours la principale part à cette diverſité; ils s'accordent dans le fonds; par la même intention qu'ils ont de plaire à Dieu, & par la charité qui regne dans leur cœur; & ces contrarietez apparentes ne naiſſent que des differentes voyes par où ils veulent tendre au même but. Il ſe peut faire à la verité, & même il arrive ſouvent, que l'une des deux parties n'a pas raiſon, & que les démarches qu'elle fait ſont des fautes veritables. Mais ou le gémiſſement efface ces fautes, ou l'ignorance les excuſe, ou la charité les couvre. C'eſt de cette maniere qu'on doit juger de la conduite de M. de Cahors dans l'affaire dont on vient de parler. Il eſt certain que le P. Faure & lui n'avoient que de bonnes intentions, & qu'ils ne vouloient tous deux que le ſervice de Dieu; mais c'étoient deux eſprits entierement differens, comme l'avoient été ceux de S. Jerôme & de S. Auguſtin; de ſorte qu'il ne faut pas s'étonner s'ils ne ſe rencontroient que difficilement. Auſſi cela n'empêchoit-il pas le P. Faure d'eſtimer infiniment M. de Cahors, & de le regarder comme un Saint; & quoi que ſouvent il le trouvât oppoſé à lui en des choſes qui ne paroiſſoient ni juſtes ni raiſonnables, il regardoit toûjours ce qu'il lui voyoit faire, par le bon endroit, ne parlant jamais de lui que comme d'un grand ſerviteur de Dieu; & il lui témoignoit en toute rencontre la grande veneration qu'il avoit

pour ſa vertu, & l'affection trés-ſincere qu'il reſſentoit pour ſa perſonne.

CHAPITRE VI.

Le P. Faure viſite toutes les Maiſons Reformées avec un grand fruit : On le charge de diverſes affaires, où il réuſſit parfaitement : Son application à la conduite de ſes Religieux : Il tombe dans une dangereuſe maladie : Sentimens du Cardinal à ſon égard.

LEs nouveaux établiſſemens que le P. Faure étoit obligé de faire trés ſouvent, & les affaires qu'il falloit ſans ceſſe traiter pour d'autres, qui ſe preſentoient tous les jours, le mettoient dans un engagement neceſſaire de faire quantité de voyages qui le fatiguoient extrémement. Cela ne l'empêcha pas neanmoins d'entreprendre en 1635. la viſite de toutes les Maiſons qu'il avoit Reformées ; ce qu'il fit pour donner à ſes Freres la conſolation de le voir, pour les animer & les encourager à ſouffrir, pour les exciter à la pratique fidele des devoirs de leur profeſſion, enfin pour fortifier par ſa preſence le bien qu'il trouveroit établi dans les lieux qu'il viſiteroit, & pour y établir celui qui ne le ſeroit pas encore. Il fit cette viſite avec une fatigue incroyable ; étant obligé trés-ſouvent de l'interrompre & de revenir à Paris, ou pour de nouvelles affaires qui l'y rappelloient, ou pour exécuter les

ordres du Cardinal, qui le mandoit lors qu'il s'y attendoit le moins; ou pour consoler ses Religieux de Paris, qui le supplioient de les venir voir.

Mais les fruits ne furent pas moindres que les travaux; car il fit par tout faire des Retraites; pendant ces Retraites il faisoit des exhortations trés-frequentes; & la renovation des Vœux étoit pour l'ordinaire la conclusion de la visite. La joïe qu'on avoit de le voir étoit si grande, & l'affection qu'on ressentoit pour lui étoit si forte, qu'il gagnoit tout ce qu'il vouloit, & qu'il n'avoit qu'à proposer une chose, quelque difficile qu'elle parût, pour faire que tout le monde s'y rendît sans la moindre opposition. Il n'étoit pas necessaire dans ces visites qu'il fît des Ordonnances dans les formes, il suffisoit qu'il dît un mot pour être obéï. On recueilloit ses paroles comme des oracles, & chacun étoit si persuadé que le Saint Esprit s'expliquoit par sa bouche, qu'on recevoit tout ce qu'il disoit comme des declarations positives des volontez de Dieu.

Ce qui contribuoit le plus à lui donner cette grande autorité & ce credit si merveilleux; c'est que tout préchoit dans sa personne, & beaucoup plus ses œuvres, que ses paroles; car il n'exigeoit rien des autres, que ce dont il donnoit lui-même l'exemple; c'étoit un modele accompli de toutes les vertus, de pieté, d'humilité, de modestie, de mortification, de zele, de regularité, de charité pour Dieu & pour ses Freres. Sa patience étoit à l'épreuve de tout, sa douceur inépuisable, & sa

bonté ſans aucunes bornes; il étoit toûjours dans le recueillement, toûjours uni à Dieu, toûjours veillant ſur lui-même; ni ſes voyages, ni ſes affaires, ni quoi que ce pût être au monde n'étoit capable de le diſſiper, de lui faire perdre l'attention de l'eſprit, & de le faire ſortir de cette ſituation toûjours uniforme, toûjours tranquille, toûjours égale, qui lui étoit devenuë comme naturelle.

Aprés cela, qui s'étonnera qu'il pût tout ſur l'eſprit de ſes Religieux, & qu'il fût impoſſible de reſiſter à des exhortations ſi vives, qui étoient ſoutenuës par des exemples encore plus touchantes, & auſquelles une charité, une affection, une tendreſſe inimitable ſervoit comme de vehicule pour les faire entrer dans le cœur?

Tant de vertus dont la grace l'avoit orné, ne le faiſoient pas ſeulement eſtimer & cherir des ſiens, mais elles lui donnoient une grande reputation au dehors; & cette reputation lui attiroit encore des affaires & des occupations, où il donnoit des marques de ſa capacité & de ſa ſuffiſance. Il fut ſouvent pris pour arbitre dans des differens de grande importance. L'Archevêque de Paris le pria pluſieurs fois de ſe charger de quelques accommodemens entre des Communautez de ſon Dioceſe; il fut pendant ſes trois premieres années de Generalat employé à la Reformation d'un Ordre Religieux, dont il viſita pluſieurs Maiſons, & où il établit tout le bien qu'il lui fut poſſible.

Tout ce qu'il faiſoit ainſi au dehors, ſoit pour

des choſes étrangeres à ſon deſſein principal, ſoit pour l'extenſion de ſa Reforme, ſoit pour maintenir le bien dans les Maiſons Reformées, n'empêchoit pas qu'il ne donnât toute l'application poſſible à la conduite de la Communauté de Sainte Geneviéve, dont il étoit chargé d'une façon particuliere. Il ne pouvoit pas ſe diſpenſer d'en être ſouvent abſent ; mais il tâchoit que ſes abſences ne fuſſent pas longues, & quelque éloigné qu'il fût, il y accouroit au premier beſoin qu'on avoit de lui : ſans ceſſe on recevoit de ſes Lettres, qui étoient la plûpart des exhortations remplies de ce feu de la charité dont il brûloit ſans ceſſe pour ſes enfans. Quand il étoit à la Maiſon, ſes principaux ſoins regardoient ſon troupeau ; il étoit comme une ſentinelle ſur les murs de Jeruſalem, pour veiller continuellement à ſa conſervation ; il animoit les forts, il ſoûtenoit les foibles, il excitoit les tiedes, il prioit pour tous ſans relâche, & ſe donnoit tout à tous pour les gagner tous à Jeſus-Chriſt. Quand il s'agiſſoit de conſoler ſes Freres, de les inſtruire, de les écouter dans leurs moindres peines, il ſembloit qu'il n'eût point d'autres affaires que celles-là ; jamais il ne les rebutoit ; & jamais il ne les renvoyoit qu'ils ne fuſſent contens.

Comme il ſe preſentoit ſouvent des occaſions de les envoyer dans des lieux où ils avoient beaucoup à ſouffrir, il les formoit à la patience, il les portoit ſans ceſſe à ſe ſoumettre à tout pour l'amour de Jeſus-Chriſt, & il n'épargnoit rien pour leur inſpirer du courage. Pendant un Carême tout en-

tier il entreprit de leur faire tous les jours des exhortations ſur ces ſortes de ſujets; & ces exhortations furent ſi vives & ſi remplies de la force de l'Eſprit de Dieu, qu'il n'y en eut pas un qui ne vînt s'offrir à lui pour être employé dans les Miſſions les plus difficiles, & qui ne lui demandât avec empreſſement d'être envoyé dans les Maiſons les plus pauvres, & où il y avoit le plus à ſouffrir.

Tous ces travaux du P. Faure, joints à la ſeverité dont il uſoit envers lui-même, le firent enfin ſuccomber; & il tomba griévement malade d'une inflammation de poulmon, & d'une fiévre continuë trés-maligne & trés-violente. L'allarme fut generale dans la Congregation, & ſur tout la conſternation fut extréme à Sainte Geneviéve. Le Cardinal fut lui-même auſſi ſenſiblement touché de cette maladie, que pas un des Religieux; parce qu'il craignoit de le perdre dans un tems où il avoit plus beſoin de lui que jamais, pour l'avancement & l'affermiſſement de la Reforme. C'étoit à Sainte Catherine que le P. Faure étoit malade; ce bon Prelat y envoyoit tous les jours ſon Medecin pour le traiter; il demandoit à tout moment de ſes nouvelles, & faiſoit dire quantité de Meſſes; il alloit lui-même devant la Chaſſe de Sainte Geneviéve faire des prieres pour le recouvrement de ſa ſanté; & malgré ſa vieilleſſe & ſes propres infirmitez, il le voulut aller voir, pour lui témoigner la peine qu'il avoit de l'état où il étoit. Enfin Dieu ſe laiſſa fléchir aux larmes & aux prieres de ſes ſerviteurs, & le malade fut mis hors de danger; ſes forces re-

vinrent peu à peu, & sa santé fut parfaitement rétablie.

M. le Cardinal fit paroître dans cette occasion toute l'estime qu'il avoit pour le P. Faure. Un jour ayant envoyé querir exprés le P. Boulart, il lui dit, Qu'il reconnoissoit tous les jours de plus en plus que le P. Faure étoit un grand serviteur de Dieu, & qu'il avoit été destiné du Ciel pour travailler à la Reforme. » Nous avons, dit-il, vous & moi, grand besoin de lui ; moi, parce que je suis vieux ; & vous, » parce que vous êtes jeunes ; si vous le perdiez, vous » perdriez tout. Il faut conserver sa santé, comme la » chose du monde qui vous est la plus précieuse ; & » si vous ne le faites pas, je me chargerai moi-même » de ce soin, n'ayant pas envie de le perdre si » tôt. A cela le P. Boulart répondit, Qu'ils aimoient » tous le P. Faure comme leur Pere, qu'il n'y en » avoit pas un qui ne voulût donner sa vie pour conserver » une santé qui leur étoit si chere & si necessaire ; » qu'on faisoit tout ce qu'on pouvoit pour gagner » sur lui qu'il se ménageât davantage, & qu'il » s'épargnât plus qu'il ne faisoit. Mais qu'il n'y avoit » qu'en cela seul qu'ils le trouvassent inflexible ; qu'il » ne vouloit user d'aucun soulagement, ni souffrir » qu'on fît pour lui la moindre singularité ; Et qu'enfin » son Eminence leur feroit un extrême plaisir de vouloir » user de son autorité pour l'obliger de se relâcher, » en quelque chose de cette extrême rigueur » qu'il exerçoit envers lui-même.

CHAPITRE VII.

La peste se fait sentir à Sainte Geneviéve, & en quelques autres Maisons; ce qui cause beaucoup de peine au P. Faure: Ses inquiétudes & ses soins pour la Maison de Saint Vincent de Senlis: Il érige une Communauté & un Seminaire à Nanterre.

A Peine le P. Faure étoit-il délivré de cette maladie qui l'avoit mis en si grand danger, qu'il fut attaqué par une affliction qui lui fut beaucoup sensible, & qui lui donna de grandes allarmes. La maladie contagieuse ayant infecté pendant l'espace de prés de neuf ans, la plus grande partie des Provinces de France les unes aprés les autres, elle devint presque universelle en 1636. & fit de grands ravages en plusieurs endroits. Les Maisons de la Congregation ne furent pas exemtes de ce fleau; cinq ou six en furent attaquées, & Sainte Geneviéve même s'en ressentit. Il est incroyable combien cela causa de douleur & d'inquiétude au P. Faure; car outre qu'il étoit naturellement plein de tendresse & de compassion, & qu'il ne pouvoit voir ses Freres en danger, sans en ressentir une extréme peine; il apprehendoit qu'un mal encore plus grand ne fût la suite de celui-là; & que cette desolation temporelle dans des Maisons nouvellement établies, & où il n'y avoit que peu de

Religieux, ne fût l'occasion du relâchement de la pieté, & peut-être du renversement de la Reforme.

Il n'épargna rien pour détourner ces malheurs; il écrivoit par tout pour animer ses enfans à la souffrance & au redoublement de la ferveur dans ce tems de visite & d'affliction; il envoyoit du secours à tous ceux à qui il en pouvoit envoyer; il prioit Dieu sans cesse de retirer son bras de dessus son troupeau. Enfin sa charité, son zele & son amour pour ses Freres lui faisoient employer pour les soulager & pour empêcher qu'ils ne s'affoiblissent dans le bien, tout ce qu'il croyoit y pouvoir contribuer. Il ne voulut point sortir de Sainte Geneviéve; & il eût été prêt de s'enfermer avec celui qui étoit attaqué de la maladie, pour le secourir, si on eût voulu le laisser faire. L'exemple du Chef animoit tous les autres; & l'on s'offroit à l'envi à qui exposeroit sa vie pour soulager son Frere. Deux Religieux le firent genereusement, & ils eurent la consolation de sauver le malade, sans être eux-mêmes attaquez d'aucun mal; ce qu'on reconnut avoir été plûtôt l'effet d'un miracle, que de la force des remedes.

La peste ne fut pas le seul fleau dont Dieu se servit pour punir la France; la guerre s'y joignit dans le même-tems; & cette année-là même les Espagnols ayant fait une irruption dans la Picardie, ils y jetterent par tout la terreur & la consternation. Leurs coureurs vinrent quasi jusqu'aux portes de Senlis; & comme on eut sujet d'apprehender que l'Armée

toute entiere n'y vînt mettre le Siege, on tâcha de se mettre en état de le pouvoir soûtenir. Le Gouverneur qui continuoit toûjours d'être fort mal intentionné pour les Religieux Reformez de Saint Vincent, prit cette occasion pour leur faire tout le déplaisir dont il pût s'aviser. D'abord il les obligea de renvoyer la plus grande partie des enfans qu'ils avoient dans leur Seminaire, sous pretexte que c'étoient des bouches inutiles; ensuite il taxa la Maison à de grosses sommes, pour la faire contribuer aux frais publics; il menaça d'abattre le Dortoir, pour fortifier la Ville de ce côté-là; il y voulut mettre des soldats en Garnison; & il fut sur le point de faire loger quatre cens Prisonniers dans les Cloîtres; ce qu'il auroit fait, sans l'Intendant de la Province qui l'en détourna. Cette persecution causa beaucoup de douleur au P. Faure; & sur tout la sortie des Enfans le mit dans une extrême inquiétude; car il craignoit que s'il retournoient chez leurs parens, ils n'y perdissent une partie de leur innocence, & de cette pieté naissante dans laquelle on avoit pris tant de soin de les élever. Dans cet embaras, il se détermina à les faire venir à Sainte Geneviéve & à Sainte Catherine, & à en souffrir plûtôt l'incommodité pendant quelque tems, que de les exposer au mauvais air du monde; & que de les mettre en danger de dissiper ces précieuses semences de vertu & de sainteté, qui faisoient un des principaux objets de son esperance. Ils y furent donc amenez, & ils y demeurerent plus de six semaines. Aussi-tôt que les

Ennemis ſe furent retirez, le Roi fit un voyage à Senlis ; & le P. Faure l'y alla trouver, pour lui demander le rétabliſſement du Seminaire, qu'il obtint par des Lettres Patentes, nonobſtant toutes les oppoſitions qu'on y pût faire. De ſorte que tous les Enfans y furent remenez, ſans que leur ſortie leur eût fait le moindre préjudice.

L'année d'enſuite, c'eſt-à-dire en 1637. il établit un autre Seminaire à Sainte Geneviéve de Nanterre. C'étoit une Cure dépendante de l'Abbaye de Sainte Geneviéve de Paris. Dés qu'elle fut vacante, par la mort d'un Ancien Religieux qui la poſſedoit, le P. Faure forma deſſus deux projets conſiderables ; l'un d'y établir un Seminaire de jeunes enfans qu'on prendroit dés le plus bas âge, & qu'on n'y garderoit que juſqu'à-ce qu'ils euſſent environ douze ans ; l'autre d'y mettre une Communauté, ſelon l'ancien uſage de toutes les Cures Regulieres.

Il forma ce dernier projet ſur un plus ample deſſein qu'il auroit eu de reformer tous les Benefices dépendans de la Congregation, en les remettant ſur le pied de la premiere inſtitution ; car il eſt certain qu'on n'envoyoit jamais autrefois un Religieux ſeul dans une Cure pour la deſſervir ; & le nom même de Prieur, qu'on donne encore aujourd'hui aux Curez Reguliers, ne vient que de l'uſage qu'on avoit dans les premiers tems d'en mettre dans chaque Benefice deux ou trois, dont il y en avoit un qui tenoit le premier rang, & qui étoit le Superieur des autres. Le P. Faure voyant donc l'utilité de cette pratique

pour la conſervation des Religieux Beneficiers dans l'eſprit de pieté & de regularité; & la trouvant d'ailleurs établie par les anciennes Conſtitutions de Sainte Geneviéve, où il eſt dit expreſſément, *Que les Religieux qui demeureront dans les Benefices par obédience, y ſeront trois enſemble, ou deux pour le moins.* Il crut ne pouvoir mieux commencer l'exécution de ſon deſſein ſur toutes les autres Cures, qu'en établiſſant la regularité dans celle de Nanterre, laquelle étant fort conſiderable, dépendante de la premiere Maiſon de l'Ordre, & ſituée aux portes de Paris, pouroit ſervir d'exemple à beaucoup d'autres.

Comme il étoit neceſſaire pour cela, qu'il y eût dans cette place un homme plein de zele, un Religieux trés-fidele à ſon corps, & une perſonne dont il pût diſpoſer comme il voudroit; connoiſſant toutes ces qualitez dans le P. Beurrier, qui étoit alors Prieur à Sainte Catherine, il le preſenta à M. le Cardinal, comme un ſujet trés-capable de remplir dignement ce poſte; & M. le Cardinal le nomma ſans aucune difficulté, quoi qu'il fût encore extrémement jeune.

Dés qu'il y fut, il s'appliqua à la conduite du troupeau qui lui avoit été confié, avec une ardeur infatigable; & ce fut auſſi avec tant de ſuccés, qu'on en vit bien-tôt de grands fruits par la pieté de ſes oüailles, & par le bon reglement de cette Paroiſſe, qui avoit été trés long-tems comme abandonnées. Mais en même-tems il ſongea à diſpoſer les choſes pour l'exécution des projets du P. Faure,

qui trouvant tout en état au mois d'Avril de l'année 1637. lui donna deux Religieux pour l'aider, non seulement dans l'administration de la Cure, mais dans l'éducation des Enfans; car il y en fit venir plusieurs de Paris qu'il revêtit lui-même de la soutanne : & ces foibles commencemens ont reçu dans la suite une benediction de Dieu si abondante, qu'on voit aujourd'hui à Nanterre une Communauté considerable, & un Seminaire des plus nombreux.

D'abord, comme nous avons dit, le P. Faure vouloit qu'il n'y eût dans ce Seminaire que des enfans trés-jeunes, qu'on transporteroit dans une autre Maison, quand ils auroient l'âge de douze ans; mais de son vivant même on fut obligé de changer cette premiere disposition, à cause du grand nombre d'enfans d'un âge un peu plus avancé qui se presenterent, & qu'on ne crût pas pouvoir s'empêcher de recevoir.

CHAPITRE VIII.

Second Chapitre General : Premiere Séance.

LEs trois années du Generalat du P. Faure devoient expirer au mois d'Octobre de l'année 1637. Il fallut donc assembler un nouveau Chapitre, ou pour le continuer dans sa charge, ou pour lui donner un successeur. Le jour fut assigné au treiziéme du même mois; & ce jour-là tous ceux

qui avoient droit d'y aſſiſter, ſe trouverent à Sainte Geneviéve. L'élection ne fut pas la premiere choſe qu'on y traita, quoi qu'elle fût la principale; on commença par la diſcuſſion de quantité de points qui regardoient l'établiſſement & l'affermiſſement de la Reforme; & les choſes qu'on y reſolut furent ſi importantes & ſi conſiderables, qu'on peut dire avec verité que ce fut proprement dans cette Aſſemblée que le P. Faure donna la derniere forme à cette nouvelle Congregation qu'il venoit d'établir dans l'Egliſe. Car il propoſa l'idée generale du gouvernement qu'il y falloit établir; il en poſa les loix fondamentales; il y fit regler tout ce qui pouvoit concerner ſes pratiques eſſentielles; & deſcendant même juſqu'au dernier détail, il n'y eut rien qui regardât le bon ordre, qui pût contribuer à l'augmentation du bien de tout le Corps, qui pût ſervir à la conſervation de la Reforme, qui pût aller au devant des dangers qu'elle avoit à craindre, qu'il ne propoſât, & ſur quoi il ne fît faire des Reglemens, leſquels ont ſervi de loix dans la ſuite, & qui doivent être conſiderez comme les principaux fondemens de cette compagnie. Auſſi ne donna-t-il jamais tant de preuves de la force de ſon eſprit, de l'étenduë de ſes lumieres, & de la ſolidité de ſon jugement. Mais il faut ſuivre l'ordre de ces choſes, & parcourir au moins les principales.

Le quatorziéme d'Octobre, à ſept heures du matin, ſe fit l'ouverture du Chapitre. Le P. Faure qui y preſidoit, commença la Séance par un des plus beaux & des plus patetiques diſcours qu'il ait ja-

mais prononcez. Il prit pour texte ces paroles: *Qui regis Iſraël, intende; qui deducis velut ovem Joſeph;* & s'adreſſant d'abord à Dieu par une apoſtrophe vive & remplie du feu qui l'embraſoit, il lui repreſenta toute la ſuite des faveurs dont il avoit comblé ce peuple nouveau, qu'il s'étoit, pour ainſi dire, formé de ſes mains, & qu'il avoit conduit avec tant de bonté comme ſon troupeau depuis ſes plus foibles commencemens, juſqu'au point où il ſe voyoit arrivé. Puis il lui demanda qu'il conſervât ſon ouvrage, *qu'il ſe ſouvînt toûjours de cette Congregation, qui avoit été ſon bien & ſon heritage dés le commencement*; & qu'en particulier il voulût bien preſider par l'aſſiſtance de ſon Saint Eſprit à leur Aſſemblée, où ils avoient à traiter de choſes ſi importantes; afin que rien ne s'y fît que pour l'accompliſſement de ſes volontez adorables, & que pour l'établiſſement de ſa gloire. Enſuite s'adreſſant aux Peres aſſemblez, il leur dit des choſes admirables ſur la neceſſité des convocations Canoniques, pour l'établiſſement des Loix, pour la reformation des abus, & pour la conſervation de l'union dans les ſocietez Eccleſiaſtiques. Il ajoûta,
» Qu'il étoit vrai neanmoins que ces Aſſemblées
» pouvoient cauſer beaucoup plus de mal que de
» bien, ſi l'eſprit de charité & de concorde n'en étoit
» comme l'ame; ſi ceux qui les compoſoient avoient
» d'autres interêts & d'autres vûës que le bien com-
» mun de la Societé, & ſi l'on ſe conduiſoit par
» d'autres maximes, que celles de Jeſus-Chriſt & de
» ſon Evangile. Enfin il conclut, en proteſtant de-

vant

vant Dieu que dans toutes les choses qu'il avoit à « leur proposer dans cette Assemblée, son unique but « n'étoit que d'affermir le bien qui s'étoit établi parmi « eux, & de contribuer, autant qu'il pouroit, au sa- « lut de tous, & à la gloire de Jesus-Christ. Qu'au « reste, comme il pouvoit s'être trompé en bien des « choses, dans les Regles qu'il avoit à leur proposer, « quoi qu'il ne les eût dressées qu'avec une trés meu- « re deliberation, & en suivant le conseil de tout ce « qu'il avoit connu de personnes les plus saintes, les « plus éclairées & les plus capables de juger de ces « sortes de matieres; il soumettoit le tout à leur exa- « men & à leur censure; les assurant qu'il seroit ra- « vi que chacun lui fît part de ses lumieres, & qu'on « le redressât dans tous les points, où contre son in- « tention, il auroit pû ne pas prendre le meilleur « parti; & declarant qu'il pretendoit que ces Regles « n'eussent de force & d'autorité, qu'autant que « l'Assemblée les approuveroit, & qu'elle les croiroit « avantageuses au Corps. «

Aprés ce discours, il fit la lecture d'un projet qu'il avoit dressé touchant la diversité des Maisons, qui devoient, selon son avis, composer la Congregation. Il les reduisoit à six especes, les Seminaires, les Noviciats, les Maisons professes, les Maisons d'études, les Maisons où il y a des Cures, & les Maisons de Retraite.

Dans les Seminaires qu'il regardoit comme les pepinieres de son Ordre, il vouloit qu'on s'appliquât principalement à l'éducation Chrétienne des enfans, suivant les regles qu'il avoit dressées pour

cela, dont on a déja parlé dans un autre endroit. Il fondoit de grandes esperances sur ces saintes Aca-
» demies, & il disoit, » Que l'Ordre fleuriroit, &
» qu'il seroit toûjours fourni de bons Sujets, tant
» qu'on les maintiendroit sur le même pied; tant
» qu'on n'y mettroit que des Maîtres sages, vertueux
» & zelez; tant qu'on les regarderoit, non comme
» des Colleges ordinaires, où l'on ne songe souvent
» à rien moins qu'à former le Christianisme des En-
» fans, mais comme des Ecoles de vertu & d'inno-
» cence; tant qu'on n'y envisageroit point du tout l'in-
» terêt, mais la seule gloire de Dieu, le salut des
» ames, & la consolation de conserver purs à Jesus-
» Christ des cœurs qui n'ont point encore perdu la
» sainteté de leur Baptême. Mais si au contraire, di-
» soit-il, nous venons une fois à nous conduire par
» des vûës basses & interessées, si nous mettons in-
» differemment dans la conduite des enfans toutes
» sortes de Religieux, pourvû qu'ils sçachent un peu
» de Latin, & qu'ils ne soient pas tout-à-fait dére-
» glez; si nous nous bornons à donner aux enfans
» quelque teinture des Lettres humaines, & à les
» empêcher simplement d'être méchans & libertins;
» bien loin que ces Seminaires puissent continuer à
» nous être avantageux, ils nous feront deshonneur
» dans le monde, ils chargeront extrémement nos
» comptes devant Dieu, & s'ils nous donnent quel-
» ques Religieux, ce seront des sujets beaucoup
» moins disposez à recevoir les impressions de la
» pieté, que ceux qui viennent immediatement du
» monde.

Pour les Maiſons de Noviciat, le P. Faure marquoit dans ce Memoire, qu'il étoit à propos qu'elles fuſſent pour l'ordinaire dans des lieux peu expoſez; qu'on n'y eût point d'autres occupations que de vacquer aux choſes de la vie interieure & à la conduite ſpirituelle; qu'on n'y mît que des Religieux édifians & capables de donner aux Novices une grande idée de la ſainteté de leur état; Enfin que les Superieurs qui gouverneroient ces Maiſons, fuſſent des perſonnes d'un grand diſcernement, d'une extréme prudence, d'un zele ſincere, & d'une vertu Superieure. Pour ce qui eſt du choix des Novices, de l'éducation qu'on leur devoit donner, du ſoin qu'il falloit prendre pour établir leur pieté ſur les veritables maximes, & ſur des fondemens ſolides; c'eſt ce qui étoit contenu dans d'excellentes Regles qu'il avoit dreſſées là-deſſus, & qu'il preſenta au Chapitre dans une autre Séance, pour les faire approuver.

Les Maiſons Profeſſes étoient celles où l'on éleveroit les jeunes Religieux depuis le Noviciat juſqu'aux études. Comme elles étoient particulierement deſtinées à cultiver ces nouvelles plantes dans la pieté, & à les entretenir dans les principes & les maximes du Noviciat; le P. Faure vouloit que tous les exercices auſquels on les appliqueroit euſſent un rapport principal à ce but qu'on ſe devoit propoſer. Il ne défendoit pas neanmoins qu'on fît faire quelques études aux jeunes Profés; mais il vouloit que leur éducation ſpirituelle fût le capital. Au reſte il ne pretendoit pas que ces Maiſons

fussent simplement pour les nouveaux Profés; mais il souhaitoit qu'évitant seulement d'y mettre des personnes de mauvais exemple, ce qui seroit capable de tout perdre, on y envoyât ceux qu'on voudroit disposer à recevoir l'Ordre sacré du Sacerdoce, pour y faire une espece de Retraite; & même les jeunes Prêtres, pour se recueillir pendant quelque tems aprés leurs études, pour s'instruire des choses qu'ils n'avoient pas encore pû apprendre, & pour se rafraîchir la memoire de celles qu'ils avoient déja apprises. Pour cela il regloit que dans ces Maisons on feroit des Conferences frequentes sur les matieres les plus utiles & les plus necessaires; & qu'on y appliqueroit les jeunes à tous les exercices qui seroient les plus capables de les former.

Dans les Maisons d'études, il falloit, selon le projet du P. Faure, qu'il y eût tout le plus d'Ecoliers qu'il seroit possible d'y en mettre; premierement, parce que le grand nombre contribuë à l'émulation; & en second lieu, parce qu'il est plus difficile de trouver beaucoup de bons Maîtres, que d'en trouver peu, & qu'il est neanmoins necessaire qu'il n'y en ait que de trés-bons, tant pour la capacité, que pour les mœurs. Il falloit aussi, selon le même projet, mettre dans les Maisons d'études des Superieurs qui eussent, premierement du zele & de la vigueur pour le maintien de la discipline; mais en même tems de l'habileté & du goût pour les sciences, afin qu'ils animassent les exercices, & qu'ils soûtinssent les étudians.

Le P. Faure destinoit les Maisons qui avoient des Cures annexées, pour être comme des especes de Seminaires, où l'on formeroit des Curez. Il vouloit qu'on y mît de jeunes Prêtres, dont la vertu reconnuë & entierement à l'épreuve, fût accompagnée de quelques talens pour rendre service au prochain; & que là on les exerçât dans toutes les fonctions du ministere, selon leur âge & leur capacité.

Enfin les Maisons de Retraite étoient destinées pour trois sortes de personnes; Premierement, pour ceux qui demanderoient à mener une vie plus retirée, dans une entiere separation de toutes choses, afin de vacquer à Dieu plus librement & plus uniquement; Secondement, pour les vieillards qui auroient besoin de repos, & qui sortant des charges & des emplois, souhaiteroient d'aller dans ces Retraites, pour se disposer à mourir; Troisiémement, pour les Religieux qui ayant fait de grandes fautes, y seroient envoyez pour être mis en penitence. Il falloit selon l'idée du P. Faure, que ces Maisons fussent fort solitaires, & qu'il y eût peu de Religieux; afin que la Retraite y fût plus parfaite, & qu'on y pût vivre dans une plus grande separation.

La premiere Séance finit avec la lecture de ce projet, dont tous les articles, qu'on n'a rapportez qu'en racourci, furent extrémement approuvez de toute l'Assemblée.

CHAPITRE IX.

Seconde Séance du Chapitre, où l'on traite la matiere des Benefices.

LA ſeconde Séance commença comme la premiere, par un fort beau diſcours que fit le P. Faure ſur la matiere qu'on alloit traiter, qui étoit de ſçavoir ſi l'on retiendroit les Benefices, ou ſi on les abandonneroit. Il dit en ſubſtance,
» Qu'il y avoit plus de quinze ans qu'il meditoit ſur
» cette queſtion ſi importante; qu'il ne s'étoit pas
» contenté de conſulter ſes propres lumieres là-deſ-
» ſus, mais qu'il avoit recherché celles des plus ha-
» biles gens du Royaume, & des perſonnes les plus
» éclairées de l'Eſprit de Dieu; qu'en differens tems
» il avoit écrit pour & contre, & que jamais il n'a-
» voit tellement pris ſon parti d'un côté, qu'il ne lui
» fût reſté du penchant pour l'autre, & de la crain-
» te de n'avoir pas pris le meilleur. Qu'en effet rien
» ne lui paroiſſoit plus delicat & plus difficile à de-
» cider que cette matiere. Car, dit-il, ſi nous nous
» chargeons de Benefices, tous les Religieux qui ſe
» ſentiront de l'attrait pour la liberté, chercheront
» cette porte, pour ſe la procurer; & le moindre
» mécontentement, le moindre dégoût de leur état,
» les fera tourner de ce côté-là. Ceux mêmes qui
» ſont dans les meilleures diſpoſitions, & qui ne pen-
» ſeroient jamais à autre choſe, qu'à vivre en paix

dans leur retraite, s'ils n'avoient pas ce ſujet de « tentation, ſe laiſſeront aller au torrent; & la pre- « ſence de l'objet faiſant naître les deſirs, ils ſeront « portez à faire comme les autres. Si nous ne met- « tons dans les Cures que de trés-bons Sujets, com- « me il eſt juſte de le faire, nous nous dépoüillerons « nous-mêmes, & dégarniſſant nos Communautez « de tout ce qu'elles auront de meilleur, nous n'au- « rons plus perſonne pour mettre dans les emplois « du dedans; De ſorte que pour fournir aux autres, « nous nous reduirons nous-mêmes à l'indigence. « Que ſi au contraire nous ne deſtinons pour les Be- « fices, que ce que nous aurons de moins bon dans « nos Communautez, & que ce qui nous pouroit « être à charge, outre que ce ſera trahir les interêts « de l'Egliſe, & donner des Paſteurs indignes aux « brebis rachetées du ſang de Jeſus-Chriſt, ce ſera « encore nous décrier nous-mêmes dans le monde, « & nous rendre également odieux aux peuples & « aux Evêques. D'un autre côté, ſi nous voulons « abandonner les Cures, nous renoncerons par là « à une partie de nôtre profeſſion, qui ſelon Saint « Auguſtin, *renferme deux choſes, la Sainteté, & la* « *Clericature*; nôtre Congregation ne retiendra plus « que le nom d'une Societé de Chanoines; Nous « nous reduirons entierement à l'état des Cenobites; « nous renverſerons l'inſtitution primitive de toutes « les Cures attachées à nos Maiſons; nous ſerons « cauſe que les Seculiers s'en empareront, & les fe- « ront changer de nature; nous priverons l'Egliſe du « ſecours qu'elle pouroit tirer de nous, ſi nous lui «

» fournissions dans ces malheureux tems, où tant de » mercenaires entrent dans les bergeries du Seigneur, » des Pasteurs qui se fussent remplis de l'Esprit de » Jesus-Christ dans les Cloîtres, avant que d'entrer » dans le ministere des ames; Enfin nous nous atti-» rerons le blâme de la plûpart du monde, qui nous » accusera de lâcheté, d'abandonner ainsi l'heritage » de nos Peres, & de nous renfermer tellement au » dedans de nous-mêmes, sous pretexte de chercher » nôtre seureté, que nous ne voulions rien faire pour » le service des peuples, contre le premier esprit de » nôtre Ordre.

Aprés que le P. Faure eût ainsi representé les » raisons pour & contre, il conclut en disant, » Que » sur cet article, aussi bien que sur tous les autres, » il en passeroit par tout ce que la compagnie ju-» geroit a propos de déterminer; mais que si l'on » vouloit neanmoins sçavoir précisément ce qu'il en » pensoit, avant que de mettre la chose en délibe-» ration; son avis étoit, aprés avoir tout examiné de » part & d'autre, & aprés avoir consulté Dieu là-» dessus, autant qu'il lui avoit été possible, qu'il n'y » avoit aucune apparence qu'on pût quitter les Be-» nefices; mais qu'il falloit prendre les précautions » les plus assurées & les plus infaillibles qu'on pou-» roit pour en prévenir les inconveniens.

C'avoit toûjours été là le sentiment du P. Faure, dés le tems-même qu'il forma le premier projet de la Reforme, & lors qu'il étoit encore à Saint Vincent. Mais il étoit bien aise de le soumettre à l'examen & au jugement du Chapitre. Tout le monde opina

opina qu'effectivement il n'y avoit point d'autre parti à prendre, que celui qu'il proposoit; & on le pria de vouloir exposer les moyens dont il croyoit qu'on se pût servir pour aller au devant des dangers qu'il y avoit à craindre de la possession des Benefices, & pour empêcher qu'en y envoyant des Religieux, cela ne fût préjudiciable à eux-mêmes, à l'Ordre & à l'Eglise.

Il dit là-dessus que la premiere Regle qu'il croyoit qu'on dût observer, étoit d'élever les jeunes Religieux dans une grande crainte de ces emplois formidables, & de leur bien faire concevoir combien c'est un étrange malheur de n'y pas entrer par la bonne porte. Que la seconde Regle étoit de n'y destiner que ceux en qui l'on verroit une vertu solide, un veritable détachement de toutes les satisfactions sensibles, & une fidelité à l'épreuve pour tous les engagemens de leur profession. Que la troisiéme étoit de prendre garde, sur toutes choses, à ne point recevoir au Noviciat, des personnes qu'on pût soupçonner le moins du monde avoir quelque vûë des Benefices, ou dont on pût craindre avec fondement que ces vûës ne leur vinssent quelque jour. Que la quatriéme étoit de se faire une loi inviolable de ne jamais donner de Benefices à ceux qu'on reconnoîtroit en desirer, soit qu'ils les demandassent, soit qu'ils les fissent demander par d'autres. Que la cinquiéme étoit d'engager tous les Religieux par un vœu particulier à ne jamais prendre ni retenir aucun Benefice sans le consentement des Superieurs.

Cette derniere Regle souffrit d'abord quelque difficulté, non par rapport aux Religieux qu'on recevroit dorênavant dans la Congregation, & qu'il étoit facile de ne recevoir qu'à condition de faire ce Vœu; mais par rapport à ceux qui étant déja Profez, ne l'avoient point fait; car, dit-on, n'en ayant pas été avertis pendant le Noviciat, ils pouroient absolument refuser de le faire.

Sur cette difficulté, il fut premierement arrêté tout d'une voix, qu'on ne recevroit plus personne qu'à condition de faire ce quatriéme Vœu. Secondement il fut dit, qu'on le proposeroit à tous les Profez, qui étoient actuellement dans la Congregation, avec la liberté à chacun de le faire ou de ne le pas faire; puis qu'on ne pouvoit pas les y obliger. Troisiémement il fut declaré, que ceux qui refuseroient de le faire, outre qu'ils marqueroient par là leur mauvaise disposition, n'en seroient pas pour cela moins obligez d'observer les choses qu'il contenoit; puis qu'elles étoient renfermées dans l'étenduë du Vœu d'obéïssance, selon les anciennes Regles des Chanoines Reguliers; ce quatriéme Vœu n'étant qu'une promesse par laquelle on s'engageroit de pratiquer l'obéïssance sur le point des Benefices, plus parfaitement que sur tous les autres.

Aprés que cette difficulté eut été resoluë de cette maniere, le P. Faure proposa une septiéme Regle, qui regardoit la maniere dont il en faudroit user à l'égard de ceux qui se seroient intrus dans

des Benefices malgré les Superieurs, ou qui en ayant été rappellez, auroient refusé d'obéïr. Cette Regle étoit de les forcer à revenir ou par des Censures Canoniques, ou par d'autres moyens, s'il y en avoit de possibles, & qu'on jugeât à propos de les employer; sinon de les dénoncer authentiquement retranchez de la Congregation, separez de la Communion de leurs Freres, & privez de toute participation aux prieres communes, tant pendant leur vie, qu'aprés leur mort; sans qu'il fût permis ni aux Superieurs de les laisser entrer dans leurs Maisons, ni aux Religieux particuliers de les voir ou d'entretenir aucune espece de commerce avec eux. Et sur ce qu'on demanda au P. Faure, comment on se conduiroit envers ceux, qui, aprés avoir commis une si grande faute, témoigneroient s'en repentir, & demanderoient à r'entrer dans l'Ordre; Il répondit que si c'étoit pour la premiere fois, on pouroit les recevoir, aprés leur avoir fait longtems demander cette grace; à condition neanmoins; Premierement, qu'ils feroient une espece de Noviciat; Secondement, qu'aprés ce Noviciat, ils renouvelleroient leurs Vœux, & celui en particulier qui concernoit les Benefices; Troisiémement, qu'ils ne prendroient rang dans la Congregation, que comme si cette Renovation étoit leur Profession même; Quatriémement, qu'ils seroient privez pour quatre ans de toute voix active & passive dans les Assemblées Capitulaires. Mais que si c'étoit une recidive, on les rejetteroit absolument sans les écouter; parce qu'il y auroit

trop peu d'apparence que leur conversion fût veritable. C'est ainsi que se termina la seconde Séance ; Tout le monde, sans exception, opinant conformément au sentiment du P. Faure ; & chacun ne pouvant s'empêcher d'admirer sa sagesse & l'étenduë de ses prévoyances.

CHAPITRE X.

Suite des Séances : Election du P. Faure : Conclusion du Chapitre.

LA troisiéme Seance fut employée à repasser sur le projet qui avoit été lû dans la premiere, touchant les Maisons differentes dont la Congregation devoit être composée ; & on lut toutes les Regles que le P. Faure avoit dressées pour chaque espece de Maisons. Elles furent approuvées sans difficulté ; & il donna des resolutions si claires & si solides à quelques objections qu'on lui proposa, qu'on en fut pleinement satisfait, & qu'on fut obligé par la force de l'évidence de se rendre à ce qu'il proposoit.

Dans la quatriéme Séance & dans les suivantes, on examina le corps entier des Constitutions qui avoient été composées par le P. Faure ; & elles furent unanimement approuvées, comme un ouvrage qu'on reconnoissoit être tout rempli de l'Esprit de Dieu. En effet, plus on les lit, & plus on y découvre de traits de cette sagesse superieure qui ne

peut venir que d'enhaut. On y voit par tout une morale fondée ſur les maximes les plus ſaintes, une onction qui touche & qui anime, une force qui perſuade & qui convainc ; en un mot on y découvre tous les caracteres auſquels on peut reconnoître que le Ciel a pris part à un ouvrage.

L'on traita auſſi dans ces Séances de quantité de choſes qui concernoient le bon ordre, & le bien general de la Congregation. On y parla, entr'autres choſes, des ceremonies de l'Egliſe, de la celebration des divins Offices, de l'uniformité & de la modeſtie des habits, de l'inſtitution des Superieurs & des autres Officiers, de la pourſuite des Procez, de l'entrepriſe des bâtimens, & en un mot de tout ce qui pouvoit regarder la conduite generale & particuliere, tant pour le ſpirituel, que pour le temporel. Le P. Faure, qui étoit l'eſprit agiſſant de cette Aſſemblée, propoſoit toutes les matieres ; & il raiſonnoit deſſus avec tant de juſteſſe & de netteté, que tout le monde ſe trouvoit toûjours de ſon ſentiment, quoi qu'il n'en impoſât la neceſſité à perſonne, & qu'il parût au contraire d'une admirable docilité pour écouter toutes les difficultez qu'on lui vouloit propoſer : car il étoit prêt effectivement d'abandonner ſes propres ſentimens, ſi l'on eût eu la moindre peine à les ſuivre ; en ſorte qu'il ne decidoit jamais ſur aucun point, qu'il ne fût aſſuré probablement que tout le monde étoit ſatisfait, & qu'on ſuivoit ſon avis par perſuaſion.

Quand le Cardinal fut en état qu'on pût faire

devant lui l'élection que le Chapitre consideroit comme sa principale affaire, on interrompit les Séances pour y proceder ; & on le fit de la même maniere qu'on avoit fait la premiere fois ; ce fut le Dimanche 25. du mois d'Octobre. On s'assembla dans la Chambre du Cardinal ; & aprés les prieres ordinaires, le P. Faure se mit à genoux au milieu de l'Assemblée pour se demettre de ses charges. Il ad-
» dressa sa parole à M. le Cardinal, & lui dit, » Que
» depuis trois ans il avoit exercé, quoi qu'indigne,
» la charge de Superieur General de la Congrega-
» tion, & celle d'Abbé Coadjuteur de Sainte Gene-
» viéve ; qu'il remettoit l'une & l'autre entre les
» mains de son Eminence & du Chapitre ; & qu'il
» demandoit trés-humblement pardon de toutes les
» fautes qu'il avoit pû commettre dans une admi-
» nistration si difficile, & si fort au dessus de sa ca-
» pacité & de ses forces. Aprés cela, le Cardinal le fit asseoir à côté de lui ; & il lui dit, d'une manie-
» re trés obligeante, » Qu'il avoit gouverné sa
» Congregation avec tant de sagesse ; qu'il l'avoit
» servie si utilement, & avant qu'il fût en charge, &
» depuis qu'il y étoit ; & que tout le monde étoit si
» universellement content de son administration &
» de sa conduite ; qu'il y avoit bien plus d'apparen-
» ce qu'on l'alloit continuer, que non pas qu'on son-
» geât à en mettre un autre en sa place. Que pour
» lui, c'étoit son avis ; qu'il le proposoit neanmoins,
» sans vouloir préjudicier à la liberté de personne ;
» mais qu'il croyoit lire dans le cœur de tous ceux
» qui composoient l'Assemblée, qu'ils ne seroient

pas d'un autre ſentiment que lui, là-deſſus.

Quand il eut achevé de parler, on commença de proceder à l'élection, & pendant qu'on écrivoit les billets, il appella le P. Boulart, pour lui demander ſi tout le monde étoit ſuffiſamment averti qu'on pouvoit continuer le P. Faure; parce qu'en cas qu'on ne le fût pas, il faudroit le publier tout haut, & recommencer à écrire les billets. Mais le P. Boulart l'ayant aſſuré qu'il n'y avoit perſonne qui ne le ſçeût, il laiſſa continuer l'élection. Quand tous les ſuffrages furent dans l'urne, le Cardinal les conta & les lut; & il ſe trouva que de trente-cinq voix, le P. Faure en avoit trente-quatre, c'eſt-à-dire, qu'il ne lui manquoit que la ſienne. Ce bon Prelat fut ravi de ne s'être pas trompé dans ſa conjecture, & de voir cette union ſi parfaite de tous les ſentimens: Le P. Faure ne put s'empêcher lui-même d'y reconnoître le doigt de Dieu, & d'avoüer que ſa volonté ſe faiſoit connoître clairement par ce conſentement ſi general: & tous les Capitulans eurent une extrême conſolation de voir leurs deſirs accomplis. On le conduiſit donc au Chapitre, où il fut reconnu & ſalué de toute la Communauté; & enſuite à l'Egliſe, où il prit poſſeſſion de l'Autel, & de la place Abbatiale. Il eſt inutile de dire que la joïe fut univerſelle parmi tous les Religieux de la Reforme; & pour comprendre en deux mots toute la deſcription qu'on en pouroit faire, il ſuffit de dire, qu'aimant le P. Faure, que l'eſtimant & le reſpectant au delà de tout ce qu'on ſe peut imaginer, ils regardoient

ſon élection comme le comble de leur bonheur.

Pour lui, ſi ſa modeſtie ſouffrit quelque choſe au milieu de tant d'applaudiſſemens & de tant de marques d'eſtime, ſa charité d'un autre côté fut infiniment conſolée. Car enfin quelle ne devoit pas être ſa joïe, ſe ſouvenant des choſes comme elles avoient été dans l'origine, de voir maintenant une Congregation formée, qui commençoit à être nombreuſe en perſonnes & en Maiſons, qui s'étendoit encore tous les jours, qui tenoit des Chapitres Generaux, & qui paroiſſoit déja dans l'Egliſe comme un Corps aſſez conſiderable; de voir la ſainteté regner parmi ceux qu'il avoit preſque tous engendrez en Jeſus-Chriſt, & de remarquer en eux un zele ſi pur, des intentions ſi droites, une charité ſi parfaite, une ſi admirable concorde, un ſi grand éloignement de toute ambition, de tout intereſt propre, de toute recherche particuliere! Quand il conſideroit toutes ces choſes, il ne pouvoit retenir ſes larmes; & il s'écrioit dans le fond de ſon cœur: *Venez & voyez les œuvres du Seigneur; admirez les prodiges qu'il a fait éclater ſur la terre.*

On tint encore quelques Séances aprés l'élection, pour achever ce qui n'avoit pû être reglé auparavant. Entr'autres choſes on examina, s'il n'étoit pas expedient de pourſuivre en Cour de Rome, la permiſſion de continuer le General, autant de fois qu'on le jugeroit à propos, en recommençant neanmoins l'élection tous les trois ans. Tout le monde, excepté le P. Faure, qui ne fut pas conſulté là-deſſus,

dessus, fut pour l'affirmative, dans la pensée que c'étoit une chose necessaire pour le commencement, & qu'il y avoit beaucoup à craindre pour la Congregation, si l'on étoit obligé au bout du Triennal qui commençoit, de mettre en cette place une autre personne que le P. Faure. Tout le Chapitre presenta donc une Requeste à M. le Cardinal, pour le supplier qu'il trouvât bon qu'on travaillât à cette affaire, & pour l'engager même à l'appuyer de son autorité. Il reçut trés-bien cette Requeste, & il promit de faire de son côté tout ce qu'il pouroit pour faciliter l'expedition des Rescrits de Rome, dont on avoit besoin pour cela.

Il fut aussi prié, par une autre Requeste, d'approuver ce qu'on avoit reglé dans le Chapitre touchant les Benefices; & il le fit sans difficulté, n'y trouvant rien que de conforme à la pieté & à l'ancien esprit de l'Église. Aprés cela, tous ceux qui avoient été de l'Assemblée, firent devant le Saint Sacrement, & entre les mains du P. Faure, le quatriéme Vœu, de ne jamais prendre aucun engagement au dehors, pour Benefices ou pour autre chose, sans le consentement des Superieurs; & de revenir au premier mandement dans la Communauté, quelque poste qu'ils occupassent, même par obédience, si-tôt qu'on jugeroit à propos de les rappeller.

Cela étant achevé, l'on fit la clôture du Chapitre auec une incroyable satisfaction de tout le monde. Le P. Faure témoigna, » Qu'il souhaitoit

„ que ce Chapitre fut le modéle de tous les autres
„ qui se celebreroient dans la suite; que la paix,
„ que l'union des cœurs, que le seul amour du bien
„ commun, que le parfait désinteressement y reg-
„ nassent toûjours, comme ils avoient regné dans
„ celui-ci; & qu'enfin les choses qu'on y traiteroit
„ fussent toûjours aussi saintes, aussi utiles à l'Ordre,
„ & aussi conformes aux maximes de Jesus-Christ,
„ que celles qu'on y avoit traitées. Ensuite de quoi, ayant recommandé à tous les Superieurs la garde fidele de leur troupeau, le zele pour l'observance des Regles, la vigilance pour la conservation de la paix, & l'amour de la Reforme, il les congedia, en leur donnant le baiser de paix.

CHAPITRE XI.

Le P. Faure établit sa Reforme dans beaucoup de Maisons.

A PEINE le Chapitre General fut-il terminé, que le P. Faure commença à se remettre dans les Reformes, & il y travailla avec tant de zele & de succés, que dans l'espace de ce second Triennal, il rétablit la discipline reguliere dans douze Maisons de l'Ordre, la plûpart assez considerables.

L'Abbaye de Nôtre-Dame de Livry fut la premiere qui ressentit les effets de son zele. D'abord elle avoit beaucoup resisté; mais enfin elle se ren-

dit; & cette Maiſon, qui avoit été peuplée lors de ſa fondation, en 1184. par des Religieux de Saint Vincent de Senlis, fut Reformée, en 1637. par d'autres Religieux qui ſortoient de la même Abbaye.

La Reformation du Val des Ecoliers, qui ſe fit quelque-tems aprés, fut un grand ſujet de conſolation pour le P. Faure; & d'autant plus qu'il y avoit trés-peu d'apparence que cela ſe pût faire ſi promtement. Ce n'eſt pas que l'Abbé n'eût d'aſſez bonnes intentions; & étant même venu loger à Sainte Catherine de Paris, quelque tems aprés l'établiſſement de la Reforme en cette Maiſon, il avoit été ſi touché & ſi édifié de la ſainteté des nouveaux Chanoines Reguliers qu'on y avoit mis, qu'il avoit reſolu dés l'heure même de procurer un ſemblable bien à ſon Abbaye, & à toutes les autres de ſa dépendance. Mais les oppoſitions de ſes Religieux, & quantité de mauvais conſeils l'avoient toûjours empêché d'exécuter ſes bons deſſeins. Enfin voyant neanmoins qu'il ne pouroit venir à bout de reformer ſon Ordre par lui-même, & que le Cardinal de la Roche-Foucault avoit un Bref de Rome qui lui donnoit pouvoir de le reformer, ſa conſcience lui donna de grandes inquiétudes; & ce fut pour les calmer, que malgré les contradictions de ſon Procureur General, de ſes Definiteurs, & de preſque tous ſes Religieux, il prit la derniere reſolution de traiter avec le P. Faure: ce qui s'étant fait à l'amiable de part & d'autre, on alla prendre poſſeſſion de l'Abbaye du Val, en atten-

dant qu'on fût en état d'entrer dans les autres Maisons dont cet Ordre étoit composé.

Jean de Tanoarn Abbé de Saint Jacques de Montfort en Bretagne, aussi illustre par sa pieté, que par sa naissance, gémissoit depuis trente ans qu'il possedoit cette Abbaye, d'y voir Dieu deshonoré par les desordres honteux qui s'y commettoient. Ayant fait un voyage exprés à Senlis, pour voir la Reforme de Saint Vincent, lors qu'elle ne faisoit que de naître, il demanda des Religieux pour l'aider à y rétablir la discipline; mais on ne fut pas alors en état de lui en donner. Depuis ce temslà il avoit souvent renouvellé ses poursuites, & on l'avoit toûjours remis. Enfin sa perseverance obtint ce qu'il demandoit depuis si long-tems, & avec un empressement si plein de zele; & le P. Faure lui envoya des Religieux, qu'il mit lui-même en possession de son Abbaye le 28. May de l'année 1638.

Ce fut en cette même année, qu'on établit une Communauté Reguliere dans l'Abbaye de Saint Severin de Château-Landon. C'est une Maison qui a plus de 1200. ans d'antiquité: d'abord elle n'avoit été qu'une petite Chapelle; mais le Tombeau de Saint Severin l'ayant renduë celebre, le Roi Childebert y bâtit une grande Eglise, qui fut long-tems servie par une Communauté de Clercs, qui vivoient dans une grande regularité. Les choses ayant changé par la décadence des tems, Yves de Chartres la reforma au douziéme siecle; trois cent ans aprés elle eut encore besoin d'être Refor-

mée par Mauburne, qui fut depuis Abbé de Livry. Enfin le P. Faure y établit en 1638. la derniere Reforme, dont elle avoit un extrême besoin, ses desordres l'ayant reduite dans un état plus que déplorable, tant pour le spirituel, que pour le temporel.

Octave de Bellegarde Archevêque de Sens, qui avoit procuré le rétablissement de la discipline Reguliere dans cette Abbaye, voulut faire la même chose dans celle de Saint Jean de sa Ville Metropolitaine. Il y avoit plus de douze ans qu'il le souhaitoit; mais on n'avoit pas été en état de le satisfaire; & de plus cette Maison, qui avoit autrefois été si considerable & par elle-même & par ses dépendances, n'avoit plus que des masures, & que de tristes vestiges de son ancienne magnificence. Tout y étoit ruiné; le temporel étoit dissipé; & au lieu de ce grand nombre de Religieux qui l'avoient autrefois peuplée, l'on n'y en voyoit plus que cinq ou six, qui vivoient dans la grossiereté & dans l'ignorance de tous les devoirs de leur état.

Le P. Faure avoit toûjours eu de la peine à se resoudre d'envoyer ses Religieux dans un lieu si desolé, & où il prévoyoit qu'ils auroient à souffrir de trés grandes incommoditez. Mais enfin voyant que l'Archevêque de Sens le pressoit avec les dernieres instances, en lui promettant qu'il seroit le pere de ceux qu'il lui donneroit; Il ne put lui resister davantage, & il envoya six Religieux à Saint Jean, pour commencer d'y établir l'observance: l'Archevêque tint sa parole; & d'abord qu'ils furent arri-

vez, non ſeulement il les conduiſit lui même à l'Abbaye, & les y établit, malgré la reſiſtance des Anciens; mais il leur envoya de l'argent, des meubles, & tout ce qui pût être neceſſaire dans ce commencement ſi difficile. Cela ſe fit au mois de May de l'année 1639.

Le Prieuré de Chantelle eſt un fort beau monument de la pieté des anciens Ducs de Bourbon; & ſon Egliſe eſt conſiderable par quantité de Reliques trés-précieuſes, que ces Princes y avoient ramaſſées de divers endroits de la Chrétienté. Depuis long-tems ce lieu ſi ſaint étoit profané par les déreglemens de ceux qui étoient les Dépoſitaires de tant de riches treſors. Mais enfin le P. Faure y fit revivre la pieté & la diſcipline par l'établiſſement de ſes Religieux, qu'il y envoya à peu prés dans le même-tems que ſe fit la Reforme de ſaint Jean de Sens.

Nous avons vû ailleurs que le P. Faure dans ſon voyage d'Angers avoit traité lui-même avec les Anciens de l'Abbaye de Melinais pour la Reforme de leur Maiſon; mais comme ils n'enviſagoient que leurs intereſts dans cette affaire, ils firent naître, pour rendre leurs conditions meilleures, divers incidens qui en retarderent un peu la concluſion. Enfin un de ces Anciens, qui étoit fort homme de bien, ayant gagné les autres, qui formoient des oppoſitions à l'exécution du Traité, la regularité fut miſe dans cette Maiſon avec une grande ſatisfaction de tout le monde.

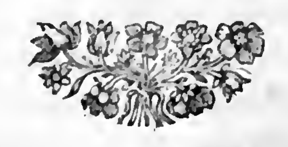
Le P. Faure établit auſſi la Reforme en 1639.

dans l'Abbaye de Nôtre-Dame d'Herivaux, à sept lieuës de Paris. Il y avoit là sept Anciens qui la desiroient tous également, quoi que par des motifs differens ; car ils étoient dans une étrange division ; & cela fut cause que ceux qui étoient les plus gens de bien, & qui la souhaitoient dans le fonds avec le plus d'ardeur, firent semblant de la refuser ; de peur que s'ils eussent fait connoître leurs sentimens, ce n'eût été une raison aux autres, pour en prendre de contraires, & pour s'opposer à un si grand bien. Ceux-ci parurent tous seuls dans la poursuite de cette affaire ; & ils la pousserent si vivement, qu'elle réussit enfin au grand contentement de ceux qui avoient paru jusqu'alors y former des oppositions. L'un d'eux, qui étoit le Prieur, se démit de sa charge entre les mains du P. Faure ; & faisant un effort sur ses anciennes habitudes, il embrassa l'étroite observance, & y persevera jusqu'à la mort avec une grande édification.

L'établissement de deux Religieux dans le Prieuré de Saint Denis de Rennes, fut encore un effet du zele & de la sage prévoyance du P. Faure ; car l'Ordre des Chanoines Reguliers avoit encore trois autres Benefices de la nature de celui-là dans la même Ville. De sorte qu'il pensoit qu'on pouroit un jour les réunir, & y former une Communauté, qui seroit d'une grande édification pour le public dans une Ville de Parlement, & qui seroit aussi trés utile aux Maisons de la Province, à cause du concours des affaires.

Nous terminerons ce Chapitre, où, pour ne

point fatiguer le Lecteur par des recits trop étendus, nous avons parcouru legerement beaucoup de faits assez considerables, par le rétablissement de la discipline Reguliere dans l'Abbaye de Saint Jacques de Provins, dont nous ne dirons aussi que deux mots. Le bon ordre ayant été banni de cette Maison depuis fort long-tems, quelques Religieux de S. Victor penserent à y établir quelque espece de Reforme en 1632. Mais cela n'ayant pû réussir, M. Daligre, depuis Chancelier de France, qui avoit fait recevoir un de ses enfans dans cette Maison, pressa tellement le Cardinal de la Roche-Foucault d'y envoyer des Religieux de Sainte Geneviéve, que le P. Faure fut obligé d'aller lui-même y en établir six, le 28. Janvier de l'année 1640. avant même qu'on eût eu le tems d'observer les formalitez ordinaires. Cela fut cause en partie qu'on y souffrit d'abord assez d'incommoditez. Mais six ans aprés, le fils de M. Daligre, qui en étoit Religieux, en fut fait Abbé; & depuis ce tems-là cette Maison s'est tellement relevée, qu'on peut dire qu'elle a été comme fondée de nouveau par les bienfaits de cet illustre Abbé, qui la gouverne encore aujourd'hui, & qui ne la soutient pas moins par l'édification qu'elle reçoit de ses grandes vertus, que par le soin qu'il prend de lui procurer chaque jour de nouveaux avantages.



CHAP.

CHAPITRE XII.

Reforme de Saint Eloy-Fontaine, & de Saint Lo de Roüen.

NOus avons reſervé pour ce Chapitre, deux conqueſtes du P. Faure, qui ſont chacune en ſon genre d'un caractere aſſez ſingulier. La premiere fut celle qu'il fit de Saint Eloy-Fontaine en Picardie. Ce Monaſtere avoit autrefois été membre de la Congregation d'Aroaiſe, & la Regularité y avoit fleuri fort long-tems; mais enfin la corruption s'y étoit introduite comme par tout ailleurs, & la dépravation des mœurs y avoit renverſé tout l'ordre. En 1631. Dieu le viſita dans ſa miſericorde, & y fit une effuſion ſenſible de ſon Eſprit; car il ouvrit les yeux des Religieux de cette Maiſon, pour leur faire connoître l'extrême miſere de leur état, & il toucha leurs cœurs par une grace de converſion ſi forte & ſi abondante, qu'ils prirent tous la reſolution d'abandonner leur premiere maniere de vie, pour en embraſſer une toute nouvelle, conforme à leurs engagemens & à la ſainteté de leur profeſſion. Ils commencerent donc à ſuivre leurs anciennes Conſtitutions, qui étoient celles de la Congregation d'Aroaiſe; & ſans avoir d'autre guide que le Saint Eſprit, ils s'éleverent à une grande perfection de vie. Huit ans s'écoulerent depuis cet heureux changement, ſans qu'ils ſongeaſſent à s'u-

nir à aucune Congregation; mais craignant enfin que le bien qui s'étoit établi parmi eux, ne s'affoiblît insensiblement, s'ils n'étoient soûtenus par quelques secours exterieurs, ils penserent à s'unir à la nouvelle Congregation de France, dont ils connoissoient la sainteté, & dont ils apprenoient sans cesse les nouveaux progrez. Pour cet effet, ils presenterent au P. Faure une Requeste signée d'eux tous, par laquelle ils le supplioient d'aggreger leur Maison au nombre de celles qu'il avoit Reformées, & où il avoit établi une si sainte discipline.

Cette Requeste qui étoit remplie de sentimens de Religion, d'humilité & de desinteressement, fut reçûë du P. Faure avec une trés-sensible consolation; & pour satisfaire ces saints Religieux, dont il connoissoit déja la vertu, par les recits qu'il en avoit oüi faire à plusieurs personnes, il voulut d'abord les aller visiter lui-même. On ne peut exprimer quelle fut leur joïe de le voir, ils le reçurent comme l'envoyé de Dieu, & ils n'épargnerent rien pour lui marquer leur respect, leur veneration, & le desir extrême qu'ils avoient de se voir au nombre de ses enfans. Le P. Faure de son côté, qui voyoit dans cette Maison un retracement de ce qu'il avoit vû dans celle de Saint Vincent, quand la Reforme s'y établit, ne pouvoit retenir ses larmes, ni cesser d'admirer les richesses de la grace de Jesus-Christ, & les tresors de sa misericorde. Il leur en témoigna ses sentimens par sa conduite & par ses paroles, d'une maniere qui leur

fit concevoir une auſſi grande tendreſſe pour lui, qu'ils en avoient eu d'eſtime auparavant que de l'avoir vû. Ses diſcours & ſes exhortations enleverent leurs cœurs; & plus ils le voyoient, plus ils ſouhaitoient ardemment que l'affaire qui l'avoit amené ſe terminât au plûtôt. Elle le fut heureuſement le 11. Juillet de l'année 1639. & le Concordat fut paſſé, par lequel on unit cette Maiſon à la Congregation de France, en vertu des Brefs du Cardinal de la Roche-Foucault.

Le Prieur, qui étoit un fort ſaint homme, &
qui voulut abſolument ſe démettre de ſa charge,
fut invité par le P. Faure, aprés cette démiſſion,
de venir à Sainte Geneviéve pour cimenter la nou-
velle union. Mais il ne put jamais ſe reſoudre à
quitter ſa ſolitude; & il lui répondit, » Qu'il ne «
meritoit pas d'être vû; que c'étoit aſſez pour lui «
qu'on voulût bien le ſouffrir dans la Maiſon, pour «
y achever ſes jours dans la penitence & dans l'ob- «
ſcurité; & qu'il le ſupplioit de lui laiſſer pleurer «
ſes pechez aux pieds de ſes nouveaux Confreres, «
qu'il deſiroit avec la derniere impatience de voir «
au plûtôt dans la Maiſon. » Des ſentimens ſi beaux «
& ſi humbles toucherent extrémement le P. Faure;
& il s'en retourna à Paris trés-édifié de ce qu'il
avoit vû dans cette terre de benediction. Peu de
tems aprés il y envoya des Religieux; & il leur
dit en les faiſant partir; Qu'ils n'alloient pas à S.
Eloy pour y porter le bien, mais pour y être édi-
fiez de celui qu'ils y trouveroient, qu'il les exhortoit
à imiter la vertu de leurs Hôtes, & qu'il ſeroit

trés-ſatisfait de leur conduite, s'ils contribuoient à maintenir les choſes dans le même état où Dieu les avoit miſes.

Cette nouvelle acquiſition ne coûta rien au P. Faure, & il n'y eut pour lui que beaucoup de conſolation. Mais il en fit une autre environ dans le même-tems, qui fut peut-être la plus penible & la plus traverſée de toutes celles qu'il eût faites juſqu'alors, & qu'il eût encore à faire dans la ſuite. Le Prieuré de Saint Lo de Roüen n'avoit pas été plus heureux, que les autres Maiſons de l'Ordre; & le déreglement y alloit aux dernieres extremitez. En 1624. quelques-uns des Religieux de cette Maiſon porterent tous les autres à demander la Reforme au P. Faure avec de trés grandes inſtances. Mais comme on ne put alors les ſatisfaire; aprés s'être ſoûtenus quelque tems dans quelque eſpece de regularité, ils ſe replongerent tout de nouveau dans le deſordre & dans des diſſenſions effroyables. Cela fut ſi ſcandaleux, que tout le public en fut abreuvé; & le Parlement en ayant pris connoiſſance, il ordonna que les Religieux de Sainte Geneviéve ſeroient introduits dans Saint Lo, pour y rétablir la diſcipline reguliere.

Les Anciens ſemblerent d'abord acquieſcer d'autant plus volontiers à cet Arreſt, qu'il étoit conforme aux inclinations qu'ils avoient fait paroître autrefois. Mais bien-tôt aprés on les vit changer entierement, & faiſant ſemblant de ſe vouloir reformer eux-mêmes, ils en impoſerent au Parlement, qui leur devint même ſi favorable, que le

P. Faure fut obligé d'avoir recours au Conſeil Privé, pour confirmer la Sentence du Cardinal, qui avoit ordonné l'union de ce Monaſtere à la Congregation.

Il en obtint un Arreſt tel qu'il le pouvoit ſouhaiter, & M. de Verthamont fut commis exprés pour faire exécuter les Ordres de ſa Majeſté. Quand ce Commiſſaire fut prêt à partir, le P. Faure ſe diſpoſa auſſi à faire le voyage avec quelques Religieux qu'il prépara, par de trés-vives exhortations à tout ſouffrir pour la gloire de Dieu dans ce nouvel établiſſement. Quand l'on fut à Roüen, & que M. de Verthamont ſe preſenta à la porte de Saint Lo, pour introduire le P. Faure & ſes Religieux, on la lui refuſa fort inſolemment. Il s'en plaignit au Premier Preſident, qui ne lui donna pas ſatisfaction; ce que voyant avec chagrin, il demanda main-forte au Lieutenant General du Preſidial, qui le lendemain le vint trouver avec une Compagnie de cent hommes, prêts à exécuter ſes ordres. Mais le P. Faure ayant une extréme repugnance à ſe ſervir de ces ſortes de voïes; & d'ailleurs l'Arreſt du Conſeil ne portant pas qu'on fit fraction des portes, en cas de reſiſtance, M. de Verthamont remercia le Lieutenant General, & s'en revint à Paris avec le P. Faure pour pourſuivre un nouvel Arreſt. Quand on l'eut obtenu, le P. Boulart fut envoyé à Roüen pour le faire exécuter. Cet Arreſt donnoit Commiſſion au Lieutenant General d'introduire les Reformez dans Saint Lo, & lui enjoignoit de faire rompre les portes, ſi on

refusoit de les ouvrir. Ce Magistrat prit donc quatre Compagnies pour se faire obéïr, en cas qu'on lui voulût resister; & trouvant en effet les portes fermées, aprés quelques sommations, il les fit rompre à coups de hache. Les Anciens se voyant forcez, firent semblant de se soumettre; & le Lieutenant General les exhortant à bien vivre avec leurs nouveaux hôtes, ils les embrasserent avec quelques marques de repentir de tout ce qui s'étoit passé. De sorte que la prise de possession se fit assez tranquilement, & avec les formalitez ordinaires.

Mais cette paix apparente ne dura pas longtems; & il n'y eut sorte de persecutions, de mauvais traitemens & d'insultes, que ces méchans Religieux ne fissent à ceux qui condamnoient leurs déreglemens par la sainteté de leur vie. Ils penserent les faire mourir de faim, ils leur enleverent tout ce qui leur put tomber sous les mains; ils les traduisirent plusieurs fois au Parlement, de la maniere du monde la plus insultante; & ils répandirent contre eux des calomnies atroces. Ayant élû un Prieur d'entr'eux pour l'opposer au Prieur des Reformez, il n'y eut rien que cet homme turbulent & seditieux ne s'avisât de faire pour pousser à bout celui qu'il regardoit comme son émule. Mais il avoit affaire au P. Watrée, dont l'ame intrepide & la vertu genereuse étoient à l'épreuve des plus rudes attaques. Lui & ceux qu'il avoit sous sa conduite, n'opposoient à tant de persecutions & à de si cruels outrages, que le courage, la patience, l'humilité

& la douceur. Ils tâchoient même de faire du bien à ceux qui les traitoient avec une ſi injuſte violence, & ils ne répondoient à leurs injures que par des paroles de tendreſſe & de charité.

Cependant le P. Faure qui reſſentoit trés-vivement leurs ſouffrances, quoi qu'il ne le vît que de loin, n'épargnoit rien pour les tirer d'oppreſſion; & les exhortant d'un côté à ſouffrir, il travailloit de l'autre à leur procurer du ſecours. Il obtint un Arreſt du Conſeil, qui ôtoit au Parlement de Roüen toute connoiſſance de leurs affaires; & il employa tous ſes amis pour faire écarter de la Maiſon les principaux de ceux qui la troubloient par leurs violences. Mais lors qu'il travailloit à cette affaire par les voïes ordinaires, qui auroient peut-être encore tiré en longueur, elle fut favoriſée par une conjoncture qui ne paroiſſoit propre à rien moins qu'à cela. Il ſe fit à Roüen une grande ſedition; & tout le peuple s'étant ſoulevé contte les gens de Finance, il ſe commit par tout d'extrémes deſordres. D'abord les Anciens de Saint Lo voulurent profiter de l'occaſion, pour faire périr les Reformez, en les expoſant à la fureur des ſeditieux; mais par la conduite de la Providence, il arriva que cette populace, dont ils avoient deſſein de ſe ſervir pour exécuter leurs deſſeins, ſe voulant jetter ſur les Maiſons des gens de robbe, qui ſont preſque toutes voiſines du Palais, & par conſequent fort proches de Saint Lo; ce quartier fut baricadé par les ordres du Parlement, qui y fit mettre pluſieurs Corps-de-garde, pour empêcher les

revoltez d'en approcher. Cela ſauva ces bons Religieux ; & le Parlement qui leur étoit en tout ſi contraire, ſervit pour cette fois à leur ſeureté, ſans avoir deſſein que de pourvoir à la ſienne propre.

Au reſte Dieu fit contribuer à l'entiere délivrance de ſes ſerviteurs, ce que leurs ennemis avoient tâché de faire ſervir à leur perte ; car la Cour ayant envoyé huit mille hommes à Roüen, pour ſe rendre maîtres de la Ville, & pour châtier les rebelles, M. le Chancelier y vint lui-même avec tout le Conſeil, interdit le Parlement, & fit tout plier ſous l'autorité de ſa Majeſté. Il n'y eut que les Anciens de Saint Lo, qui perſiſterent dans leur revolte, & qui mépriſerent même M. de Verthamont, qui vint leur conſeiller de ſe rendre. Mais le Conſeil irrité de cette inſolence, rendit un Arreſt contre eux, portant qu'on iroit enlever les plus factieux, & qu'on les tranſporteroit dans des lieux où ils ne pouroient plus faire de deſordre. Cela fut exécuté ſans bruit à l'égard des deux qui furent ſurpris, & qu'on mit dans un Caroſſe avec leurs habits d'Egliſe. A deux lieuës de Roüen on les fit monter à cheval, aprés leur avoir offert des habits de campagne qu'ils refuſerent ; & on les conduiſit, l'un à Reims, & l'autre à Troyes dans les Maiſons de la Reforme, où ils ne reçurent que toutes ſortes de bons traitemens, au lieu de tant d'outrages qu'ils avoient fait ſouffrir aux Reformez de Saint Lo. C'eſt ainſi que ceux-ci demeurerent paiſibles poſſeſſeurs de la Maiſon, aprés tant de ſouffrances & de perſecutions ; & qu'ils n'eurent plus qu'à

benir

benir Dieu de les avoir ſoûtenus par ſa grace dans des épreuves ſi ſenſibles, & ſi fort au deſſus des vertus ordinaires.

CHAPITRE XIII.

Diverſes affaires du P. Faure : Ses Viſites : Il eſt attaqué par la calomnie : Le Cardinal de la Roche-Foucault écrit pour ſa juſtification : Mort du P. Baudoüin, & ſon éloge.

LE P. Faure ne s'occupoit pas ſeulement à rétablir le culte de Dieu dans pluſieurs Maiſons de l'Ordre; mais ſon zele le portoit ſouvent à en défendre d'autres des uſurpations étrangeres. En ce tems-ci il empêcha la ſecularization de l'Hôtel-Dieu de Noyon. Peu aprés, étant averti que le fameux P. Joſeph Capucin agiſſoit puiſſamment auprés du Cardinal de Richelieu pour faire ſupprimer la Congregation de Saint Ruf en Daufiné, dans le deſſein d'en faire appliquer tous les revenus à un certain établiſſement qu'il méditoit, d'une Congregation *de Propaganda Fide*; il s'y oppoſa de toutes ſes forces, & il rompit enfin toutes les meſures qu'on avoit priſes pour l'exécution de ce projet.

Il n'agiſſoit pas ainſi par un eſprit d'intereſt & d'un amour dereglé pour ſon Ordre; mais par un veritable zele pour l'honneur de la Maiſon de Dieu; & cela eſt ſi veritable, qu'en pluſieurs occaſions

il s'est relâché de ses droits, pour laisser passer quelques Maisons en d'autres mains, croyant qu'il étoit du service de Dieu & de l'Eglise qu'il en usât ainsi dans ces rencontres. Ce fut de cette maniere qu'il abandonna le Prieuré de Saint Lazare de Paris aux Prêtres de la Mission, pour l'établissement de leur Seminaire, qui est aujourd'hui si florissant. Il ceda aussi une Abbaye de l'Ordre aux Carmes Déchaussez; & dans le tems même dont nous parlons, c'est-à-dire, dans l'espace de son second Generalat, il rendit genereusement à la Congregation de Saint Sauveur en Loraine, établie par le grand serviteur de Dieu le P. de Mataincourt, une Maison considerable, qui s'étoit donnée volontairement à la Congregation de France.

Le grand nombre des affaires qui l'occupoient au dehors, ne l'empêchoit pas de s'appliquer de toutes ses forces à celles du dedans; & ses yeux étoient par tout, pour soutenir ses enfans, pour les consoler, pour prévenir leurs besoins, & pour s'acquitter envers eux de tous les devoirs d'un excellent Pasteur. En 1638. il entreprit une seconde fois la visite de tous les Monasteres qu'il avoit Reformez; portant par tout la consolation, l'édification, l'instruction; répandant dans tous les cœurs le zele ardent dont le sien étoit embrasé; animant tout le monde à la patience, à la fidelité, à la ferveur; & témoignant à chacun une tendresse si sincere & si cordiale, que tous en étoient charmez, & qu'on eût voulu pouvoir le retenir pour toûjours dans tous les lieux où il passoit.

Eſtant à Beauvais, dans le cours de cette Viſite, l'Evêque l'engagea d'y demeurer quelques jours; & il le pria de faire les Conferences & les exhortations aux Ordinans, pendant la Retraite qui precede l'Ordination. Le P. Faure s'en acquita avec tant de zele & de ſuffiſance, que tout le monde en fut extrémement content; & le Prelat, ſur tout, qui aſſiſta à tous ſes diſcours, lui en fit de grands remerciemens.

Mais ſi ſes vertus & ſes rares qualitez lui attiroient ſouvent de ces ſortes d'applaudiſſemens, Dieu qui le vouloit ſanctifier par la ſouffrance & les perſecutions, permettoit quelquefois qu'il fût calomnié, & que des langues malignes tâchaſſent de le noircir devant les hommes. Dans ce tems-ci l'on fit courir par tout Paris un Libelle diffamatoire contre lui & ſa Reforme. Ce Libelle parut même à la Cour, où il fit beaucoup de bruit; & ceux qui en étoient les Auteurs, non contens de l'avoir répandu dans tous les principaux endroits du Royaume, lui firent paſſer les Monts, & l'envoyerent jusqu'à Rome aux pieds du Souverain Pontife. Quoi que cette piece fût fort mal digerée, & qu'elle fût remplie d'impoſtures, où il n'y avoit pas la moindre apparence; les amis du P. Faure y vouloient répondre & la refuter; mais il ne le voulut jamais ſouffrir; » Diſant que le ſilence & la patience étoient les meilleures apologies d'un Religieux; & qu'au reſte un Libelle diffamatoire étoit de lui-même odieux à toutes les perſonnes équitables; que l'Auteur s'y décrioit toûjours le pre-

» mier ; qu'en le méprisant, il tomboit de lui-même ;
» & qu'au contraire en le relevant, on lui donnoit
» du cours & de la vogue.

Le Cardinal de la Roche-Foucault ne fut pas de ce sentiment ; & prenant en main la défense de l'innocent, il lui fit lui-même une excellente apologie, qu'il dicta mot à mot au P. Boulart, & dont il répandit quantité de copies à la Cour, & dans tous les endroits où il crût que cela pouvoit être necessaire. De sorte que le P. Faure ayant sçeu se taire en sa propre cause, par un sentiment d'humilité, de modestie & de patience Chrétienne, il eut pour Avocat un Cardinal, dont la vertu reconnuë de tout le monde fut un garant non suspect de sa parfaite innocence & de la malice de ses ennemis.

L'Ecriture dit que la calomnie cause du trouble au Sage ; mais le P. Faure étoit un sage d'un ordre superieur. Sa vertu l'avoit mis tellement au dessus des foiblesses de la nature, qu'il ne les ressentoit presque plus ; & il étoit bien plus embarassé quand on lui donnoit des éloges, que quand on lui disoit des choses désagreables.

Mais s'il fut peu sensible à ces faux bruits qu'on avoit répandus contre sa reputation, il le fut extrémement à la perte qu'il fit en ce tems-là du P. Baudoüin, qu'on pouvoit dire être le meilleur ami quil eût au monde. Il mourut au commencement de l'année 1639. & cette mort lui fut d'autant plus douloureuse, que toute la Congregation, dont cet admirable Religieux avoit été, pour ainsi di-

re, la premiere pierre, n'y étoit pas moins interessée que lui-même.

C'étoit un homme d'une trés-éminente vertu; mais ses deux principaux caracteres étoient la prudence & l'humilité. Nous avons déja vû dans cette Histoire plusieurs traits qui nous ont pû faire assez connoître combien il avoit peu d'estime de lui-même, & combien son cœur étoit éloigné de toute ambition. Mais plus il avançoit en âge & en sainteté, plus son humilité devenoit profonde. Quoi qu'il fût plus âgé & plus ancien de Religion que le P. Faure, il fit toûjours tout ce qu'il put pour l'élever au dessus de lui. Jusqu'à la fin de sa vie, rien ne fut égal à la soumission qu'il eut pour ses ordres, à son respect pour tous les Reglemens qu'il faisoit, & à son attachement pour sa personne. Croyant un jour avoir manqué de suivre exactement ses intentions dans une certaine affaire; voilà de quelle maniere il lui en écrit, en 1627. » Que « je suis affligé de vous donner tant de peine, & de « répondre si mal aux saintes intentions que Dieu « vous donne pour la conduite de ce petit trou- « peau qu'il a mis entre vos mains! Je suis trés-sensi- « blement touché de tout ce que j'ay manqué de faire « jusqu'à present; & si je ne connoissois vôtre bon- « té, vôtre charité, vôtre patience à supporter les « infirmitez, ou plûtôt les méchancetez d'un aussi « miserable Religieux que je suis, je ne pourois m'en « consoler. Mais cette connoissance me rassure & me « donne la confiance de me prosterner à vos pieds, « pour vous supplier de me pardonner. Donnez-moi, «

„ mon R. P. une penitence telle que mes fautes le
„ meritent, que vôtre charité s'applique à me gue-
„ rir par une severité salutaire. C'est la misericorde
„ que je vous demande. Pardonnez-moi, mon Pere,
„ en me punissant ; afin que vôtre pardon me con-
„ sole, & que vôtre severité me corrige. » Estant
Superieur de Saint Jean de Chartres, il vivoit dans
une dépendance si entiere du P. Faure, qu'il ne
faisoit pas la moindre démarche sans prendre ses or-
dres ; souvent il lui rendoit compte de sa condui-
te ; & voici l'extrait d'une de ses Lettres là-dessus.
„ Je ne trouve rien ici qui puisse y affoiblir l'obser-
„ vance des Regles ; il n'y a que moi qui m'y con-
„ duis mal, & tout iroit bien s'il y avoit un Supe-
„ rieur tel que vous : Tous les Religieux font leur
„ devoir ; il ne leur manque que mon exemple. Mais
„ vous me connoissez, mon R. P. & vous sçavez de
„ quoi je suis capable. S'il arrive quelque mal, c'est
„ moi seul qui en suis la cause ; & je crains bien les
„ vangeances de Dieu là-dessus. Je n'ai que quelques
„ bons desirs ; mais ils sont foibles, & ma lâcheté
„ succombe aux moindres efforts. » Ces grands sen-
timens d'humilité dans un si saint Religieux, font
assez voir combien il possedoit parfaitement cette
vertu, qui est le fondement de toutes les autres,
& qui sert comme d'ombres à la sainteté, pour en
faire paroître les jours avec plus d'éclat.

Le second caractere du P. Baudoüin étoit la
prudence, & cette sainte dexterité, qui dans les
affaires de Dieu sçait se servir à propos des lumie-
res naturelles, & de la solidité du jugement. Il fut

universellement estimé par cet endroit de toutes les personnes ausquelles il eut affaire, soit au dedans, soit au dehors. L'Evêque de Chartres, M. de Valencé, le considera beaucoup, & lui témoigna toûjours une particuliere confiance. M. le Cardinal de la Roche-Foucault se servoit souvent de lui dans les affaires les plus delicates, parce qu'il n'étoit pas moins persuadé de son adresse, que de sa droiture. Dans l'exercice de ses charges, il fit toûjours paroître beaucoup de conduite & de sagesse. Lors qu'il étoit Prieur à Chartres, le P. Faure, qui connoissoit en lui ce caractere, avoit coûtume de lui donner les Religieux les plus difficiles à conduire; & sa charité, sa douceur, son adresse à manier leurs esprits en venoit à bout. Il n'usoit presque jamais de son autorité; mais il prioit, il exhortoit, il se rabaissoit par condescendance pour gagner les cœurs les plus rebelles qui ne pouvoient enfin lui resister, & qui étoient obligez de suivre les impressions qu'il vouloit leur donner. » L'amour, « disoit-il ordinairement, a bien plus d'empire sur « les hommes, que la force; ils se rendent bien plus « facilement aux attraits de la douceur, qu'ils ne cedent aux rigueurs de la violence. «

La perte de sang qu'il avoit euë en 1621. lui avoit beaucoup affoibli le temperament; & les fatigues de sa charge avoient encore alteré sa santé. De sorte qu'en 1630. on le fit venir à Paris pour lui donner quelque repos. Il y exerça la fonction d'Assistant, à laquelle on joignit quelque tems aprés, quand il fut un peu rétabli, celle de Pro-

cureur General. Il s'acquita parfaitement de l'une & de l'autre ; & en particulier il se conduisit dans la derniere avec tant de probité, de droiture, de desinteressement & de fidelité, qu'il sera toûjours dans la suite un excellent modéle à imiter pour ceux qui lui succederont dans cette charge. Voyant que ses forces s'affoiblissoient tous les jours, il supplia le P. Faure de l'envoyer dans une Maison solitaire pour se disposer à la mort, qu'il regardoit comme le terme de son exil. On lui permit pour cela d'aller au Jard, qui n'est qu'à neuf lieuës de Paris ; & aprés qu'il y eut demeuré quelque tems, vivant dans l'exercice de toutes les vertus, & ne s'occupant que des pensées de l'Eternité, on le fit revenir à Paris ; parce que son mal, qui étoit une inflammation de poulmon, s'augmentoit tous les jours. Peu de tems aprés, il lui prit un crachement de sang, qui fut suivi d'une fiévre violente, avec une fluxion sur la poitrine. Pour lors il vit bien que son terme étoit proche ; & il se disposa avec joïe à ce dernier passage. Il fit sa Confession generale au P. Faure, avec des sentimens admirables d'humilité & de penitence ; & l'heure s'approchant, on lui apporta le saint Viatique. Estant prié de donner à la Communauté les derniers avis, & les instructions qu'il jugeroit à propos, il s'en excusa d'abord, disant que ce n'étoit pas aux pecheurs à instruire les autres ; mais se voyant pressé par les larmes & les prieres de tout le monde, il fit une courte exhortation sur la charité & sur l'obéïssance, & cette exhortation fut si vive & si touchante, que

que tout le monde en fut pénetré. Enſuite il reçut les derniers Sacremens avec de grands ſentimens de foi, renouvella ſes Vœux, & parla toûjours de choſes trés-ſaintes avec une parfaite tranquilité, juſqu'au dernier ſoupir, qu'il rendit le quatorziéme Fevrier de l'année 1639. en prononçant ces belles paroles, *In manus tuas, Domine, commendo ſpiritum meum.* Il laiſſa à tous ſes Freres, mais ſur tout au P. Faure, qui avoit pour lui l'amitié du monde la plus tendre, une trés-ſenſible douleur de ſa perte. Toute la Congregation le pleura; & le Cardinal, qui l'avoit toûjours fort eſtimé, prit beaucoup de part à cette affliction generale. Mais enfin l'on eut un grand ſujet de conſolation dans le préjugé certain, qu'on ne pouvoit s'empêcher d'avoir, du bienheureux état de ſon ame.

CHAPITRE XIV.

On fait ce qu'on peut à Rome, pour avoir la permiſſion de continuer le P. Faure dans ſa charge, ſans y pouvoir réuſſir. Troiſiéme Chapitre General, où il eſt établi Vicaire General, par un Decret ſolemnel: Extréme attachement qu'on fit paroître pour lui dans cette occaſion: Election du P. Boulart: Grande modeſtie de l'un & de l'autre.

NOus avons ſouvent parlé de l'extréme affection que tous les Religieux du P. Faure avoient

pour lui : On en va voir des preuves ſurprenantes dans le troiſiéme Chapitre General. Les trois ans de ſon ſecond Generalat expiroient ; & c'étoit une neceſſité de faire une nouvelle élection. L'on avoit fait à Rome, ſans en pouvoir venir à bout, tout ce qu'on avoit pû pour obtenir la permiſſion de le continuer dans ſa charge ; De ſorte qu'il falloit abſolument l'en ôter, & en mettre un autre en ſa place. La ſeule penſée de ce changement allarmoit toute la Congregation ; & plus on en voyoit le tems approcher, plus on eût ſouhaité de le faire reculer. Le Procureur General qui étoit en Cour de Rome, n'ignoroit pas cette diſpoſition des eſprits ; & n'ayant pû réuſſir dans les pourſuites qu'il avoit faites pour obtenir qu'on eût le pouvoir de continuer le General, autant de tems qu'on le jugeroit à propos, il crût qu'il feroit un fort grand plaiſir à tous ſes Confreres, s'il obtenoit au moins que le Chapitre pût être encore prorogé juſqu'à l'année ſuivante ; eſperant que dans cette intervalle les choſes pouroient prendre un autre tour. Il pourſuivit donc un Bref pour cela ; & il lui fut accordé ſans beaucoup de difficulté. L'ayant envoyé à Paris, il y fut reçeu avec un trés-grand applaudiſſement de tous les Religieux ; mais il n'y eut que le P. Faure qui fut infléxible dans la reſolution qu'il prit de s'y oppoſer : il dreſſa même un ample Memoire, où il expoſoit quatorze raiſons, qui l'empêchoient de conſentir à cette prorogation ; & il joignit à ce Memoire une proteſtation par écrit, où il promettoit à Dieu par une eſpece de

Vœu de ne jamais acquieſcer à une choſe qu'il croyoit contraire à ſa volonté, & au veritable bien de la Reforme. Les principales de ſes raiſons étoient, « Qu'il étoit redevable de l'exemple, non ſeulement à ceux qui vivoient alors, mais à tous ceux qui viendroient aprés lui; que l'humilité & la modeſtie n'étoient pas moins les vertus des Superieurs, que des Religieux particuliers; qu'il étoit à propos que ceux qui gouvernoient, pratiquaſſent quelquefois l'obéïſſance, aprés avoir commandé; qu'en continuant trop long-tems le même homme dans une premiere charge, il étoit fort à craindre qu'il ne s'accoûtumât à ne s'en pouvoir plus paſſer, & qu'il ne prît enfin un eſprit de domination. » Ces raiſons ne faiſoient pas grande impreſſion ſur les eſprits, & l'on auroit infailliblement paſſé par deſſus, ſi l'on eût pû gagner le P. Faure. Mais comme il les avoit fait valoir dans une aſſemblée qui s'étoit tenuë chez M. le Cardinal, & qu'il y avoit fait conclure que le Bref ſeroit ſupprimé, il fallut ſe rendre à la fermeté de ſa reſolution; & malgré qu'on en eût, on s'aſſembla ſur la fin du mois d'Octobre de l'année 1640. pour le Chapitre General.

Quand les Capitulans furent arrivez à Paris, ils furent extrémement embaraſſez, & ils ne pouvoient ſe reſoudre à retirer le gouvernement des mains du P. Faure. Mais enfin ils s'aviſerent d'un expedient pour lui conſerver dans la Congregation le plus d'autorité que faire ſe pouvoit, nonobſtant l'élection qu'il falloit faire; ce fut de lui donner la qualité de Commiſſaire Ge-

neral de la Congregation, avec un plein pouvoir d'agir en toutes choses, de la même maniere qu'il avoit fait auparavant; en sorte même que celui qui seroit élu General ne pût rien entreprendre sans son conseil & que de concert avec lui. Ils se douterent bien que le P. Faure ne manqueroit pas de s'opposer à cette resolution; mais pour se prémunir d'une force majeure contre les resistances de sa modestie, ils s'adresserent au Cardinal, pour le supplier d'approuver leur projet, & d'employer son autorité toute entiere pour l'obliger d'y consentir. Ce bon Prelat fut ravi de les voir dans ce sentiment; Il leur dit que ç'avoit toûjours été sa pensée; & il les assura qu'il ne souffriroit pas que leur Pere les abandonnât dans un tems où il leur étoit plus necessaire que jamais. Aprés cette réponse, ils s'assemblerent dans toutes les formes, & firent un Decret solemnel, d'un commun consentement, par lequel ils arrêterent que le P. Faure exerceroit les mêmes fonctions qu'il avoit exercées jusqu'alors dans la Congregation; & que celui qui seroit élu General, ne pouroit agir dans aucune chose importante, que suivant ses avis & ses sentimens. Il n'y eut que lui seul qui reclamât contre ce Decret; mais quelque chose qu'il pût faire, il passa tout d'une voix, & fut même confirmé par serment.

Cette affaire étant achevée, tous les Capitulans se rendirent dans la Chambre du Cardinal, qui fit l'ouverture de l'Assemblée par un discours plein de gravité. Le P. Faure se mit ensuite à genoux, fit la démission de ses charges entre les mains du Car-

dinal & du Chapitre, & demanda pardon, comme la premiere fois, des fautes qu'il avoit commises en les administrant. Alors ces bons Religieux ne pouvant arrêter les mouvemens de leur tendresse, éclaterent en soupirs & en sanglots; & se mettant à pleurer aussi amerement, que s'ils l'eussent déja perdu tout-à-fait, ils attendrirent si fort le Cardinal, qu'il ne pût lui-même retenir ses larmes, en les voyant dans cette affliction. Il leur dit, » Qu'ils ne pouvoient en effet avoir trop de reconnoissance pour le P. Faure; qu'il étoit veritablement leur Pere; qu'aprés Dieu, c'étoit à lui qu'ils avoient toute l'obligation du bien qui s'étoit établi parmi eux; que sa charité, ses soins, ses travaux, les avoient mis dans l'heureux état où ils se trouvoient; que toute la Reforme étoit dûë, aprés Dieu, à son zele & à sa sagesse; & qu'enfin ce seroit pour eux une perte infinie, s'ils étoient effectivement privez de sa conduite. Mais qu'ils avoient un grand sujet de se consoler; que le Decret qu'ils venoient de faire, les mettoit à couvert de cette crainte; que le P. Faure ne quiteroit point le gouvernement; que tout le changement qui alloit arriver, ne seroit qu'exterieur, & que dans le fonds les choses demeureroient toûjours les mêmes. Il ne s'agit, ajoûta-t-il, que de lui donner un Successeur, qui ait pour lui les mêmes sentimens que vous avez, le même amour, la même estime, le même attachement, la même reconnoissance; & il est impossible que cela n'arrive pas, puis qu'il n'y a personne parmi vous, qui ne soit à son égard dans la même situation; qui ne

» lui ait les mêmes obligations, & qui ne le doive
» considerer comme son Pere, son Maître, & son
» veritable Pasteur. Pour vous, dit-il, mon Pere,
» (en s'adressant au P. Faure,) il faut que vôtre mo-
» destie cede ici quelque chose à vôtre charité; il
» faut que vous vous rendiez à la sainte violence
» que vous font vos enfans; il ne vous est pas permis
» de leur refuser ce qu'ils vous demandent avec tant
» de larmes. Dieu qui s'est voulu servir de vous pour
» lui rassembler ce troupeau, vous a destiné pour le
» conduire jusqu'à la fin; & il vous défend de l'a-
» bandonner. Enfin, si mes prieres & mon au-
» torité peuvent ajoûter quelque chose à tant de mo-
» tifs si puissans, je vous conjure, & même (s'il est
» necessaire que je le dise,) je vous ordonne de ren-
» dre toûjours les mêmes services que vous avez ren-
» dus jusqu'à present à cette Congregation, laquelle
» devant tout ce qu'elle est à vôtre zele, ne peut se
» conserver que par la continuation de vos soins.

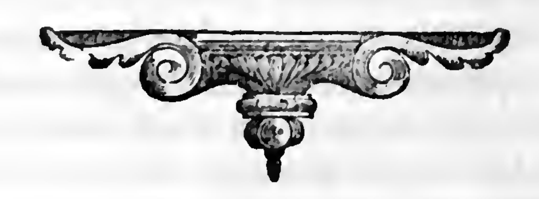
Le P. Faure ne sçeut que répondre à tout cela; confus de tant d'éloges qu'on lui donnoit, arrêté par les repugnances de sa modestie, pressé par l'autorité du Cardinal, attendri par les larmes de ses enfans, combattu presque également par les mouvemens differens de son humilité & de son amour, il demeura quelque tems dans une espece de suspension. Mais enfin ses yeux s'expliquerent; & se mettant à pleurer, sans pouvoir s'exprimer autrement, il fit assez connoître qu'il se rendoit, & que l'amour étoit le plus fort.

Il fallut ensuite en venir à l'élection: Elle se fit

comme à l'ordinaire, & la pluralité des voix tomba sur le P. Boulart. C'étoit un excellent ſujet, d'une vertu rare, d'une prudence conſommée, d'une admirable ſimplicité, d'un grand zele pour la diſcipline, & qui avoit en un mot toutes les qualitez neceſſaires pour bien remplir ce poſte important. Mais outre ſon grand merite, on conſidera principalement deux choſes, dans le choix de ſa perſonne; la premiere, c'eſt qu'il étoit beaucoup aimé de M. le Cardinal, à qui ſon humeur douce & inſinuante, ſes manieres pleines de candeur & de ſimplicité, ſa conduite prudente & circonſpecte revenoient extrémement; la ſeconde, c'eſt qu'il avoit pour le P. Faure tout le reſpect, tout l'amour & tout l'attachement imaginables; le regardant comme ſon Maître & comme ſon Pere, qui l'avoit engendré en Jeſus-Chriſt, & qui l'ayant reçeu dés l'âge de quinze ans dans Saint Vincent de Senlis, l'avoit toûjours élevé depuis avec une application toute particuliere à le former au gouvernement, & à le remplir de ſes maximes.

Quand il ſe vit élu pour être mis en ſa place, on ne peut exprimer quelle fut ſa confuſion; il s'alla jetter au pieds du Cardinal, pour le ſupplier qu'on ne lui fît point cette violence; diſant qu'il ne pouroit jamais ſupporter la honte qu'il auroit d'être obligé de prendre le pas devant ſon Pere, & que c'étoit en effet le renverſement de tout ordre. Il fut neanmoins contraint de ſe ſoumettre; & le Cardinal l'embraſſant avec toute la tendreſſe qu'il avoit pour lui, fit ce qu'il pût pour l'encou-

rager. Les choſes ſe firent donc, comme à l'ordinaire ; Il prit poſſeſſion dans les formes ; & étant conduit au Chapitre, chacun vint le ſaluer & le reconnoître. Quand le P. Faure vint à ſon rang, & qu'il ſe mit à genoux pour l'embraſſer, il ſe jetta lui-même à genoux fondant en larmes ; & ils demeurerent quelque tems dans cette poſture, ſans ſe vouloir ceder l'un à l'autre dans ces témoignages reciproques d'amour, de reſpect, & de ſoumiſſion. Ce ſpectacle tira les larmes des yeux de toute l'Aſſemblée, & perſonne ne douta que la charité, l'humilité, le zele du bien commun les réuniſſant ſi parfaitement, ils ne gouvernaſſent enſemble avec une parfaite intelligence ; & que leur adminiſtration ne fût trés-avantageuſe à l'Ordre, qui alloit toûjours avoir la même conduite, & être regi par les mêmes maximes.



CHAP.

CHAPITRE XV.

Le Chapitre confirme le Decret qu'il avoit fait en faveur du P. Faure, & le nouveau General le ratifie : Lettres Circulaires du Chapitre & du General sur le changement qui venoit d'arriver : Heureuse situation des choses au dedans de la Congregation pendant ce gouvernement : Bruits désavantageux à la reputation du P. Faure, que ses ennemis répandent à la Cour : le P. Boulart désabuse le Cardinal de Richelieu : On prévient le Cardinal de la Roche-Foucault contre le P. Faure ; mais il est aussi désabusé.

LE lendemain de l'élection on ratifia le Decret qui concernoit l'autorité du P. Faure, & le nouveau General y souscrivit tout le premier. Ensuite il fut envoyé par toutes les Maisons de la Congregation avec une Lettre Circulaire du Chapitre, afin que cela calmât les esprits sur le changement qui venoit d'arriver. Il ne se peut rien de plus fort que les termes de ce Decret ; & il y est parlé du P. Faure d'une maniere si avantageuse, que cette piece seule pouroit faire son panegyrique. A l'égard de la Lettre, elle portoit, » Que ce n'avoit pas été sans une extréme douleur, qu'on s'étoit vû obligé de recevoir la démission du P. Faure ; qu'auparavant d'en venir là, on n'avoit rien épargné en Cour de Rome pour obtenir la facul-

» té de le continuer dans sa charge ; & que cette
» negociation n'ayant pû réussir, on avoit tâché de
» faire au moins proroger le tems du Chapitre ; mais
» que le P. Faure ayant lui-même, par sa resistance,
» apporté un obstacle invincible à l'exécution de ce
» projet, on avoit été contraint par une necessité
» inévitable de faire une chose, à quoi on n'eût ja-
» mais osé penser. Qu'au reste ils avoient eu la con-
» solation dans cette fâcheuse conjoncture, de voir
» M. le Cardinal de la Roche-Foucault prendre part à
» leur affliction, jusqu'à mêler ses larmes avec les
» leurs ; que son Eminence s'étoit même jointe à eux
» pour obliger le P. Faure d'exercer toûjours les mê-
» mes fonctions pour la conduite de la Congregation,
» nonobstant le changement qu'on étoit obligé de
» faire ; & qu'enfin le P. Boulart qu'on avoit mis
» en sa place, avec un consentement general, parce
» qu'on avoit reconnu dans lui toutes les dispositions
» qu'on y pouvoit souhaiter, par rapport aux vûës
» qu'on s'étoit proposées pour le gouvernement, avoit
» un attachement si parfait pour le P. Faure, qu'il
» ne restoit aucun sujet d'apprehender que les cho-
» ses fussent conduites d'une autre maniere qu'au-
» paravant.

Le nouveau General écrivit de son côté une au-
» tre Lettre Circulaire, où il protestoit, » Que sans
» la loi indispensable de la necessité, il n'eût jamais
» consenti qu'on l'eût mis en la place de celui qu'il
» avoit toûjours regardé comme son Pere, & qui
» étoit en effet celui de toute la Congregation. Qu'il
» ne pouvoit supporter la confusion qu'il ressentoit

de se voir dans un poste dont il se trouvoit si incapable, & d'y succeder à celui qui l'avoit rempli si dignement depuis la naissance de la Reforme, & qui avoit fait faire de si merveilleux progrés à une petite Societé, qui n'étant rien seize ans auparavant, se trouvoit maintenant si florissante en sainteté, en nombre de Maisons & de personnes, & en toutes sortes de benedictions. Qu'au reste ce qui le consoloit un peu, c'est qu'on lui avoit promis que le P. Faure ne l'abandonneroit point, & qu'il agiroit comme auparavant dans toutes les affaires du dedans & du dehors, avec la même autorité, & avec la même étenduë de pouvoir; qu'ainsi le gouvernement seroit toûjours le même, & qu'il ne changeroit point de main; qu'à son égard ayant reçeu du P. Faure tout ce qu'il pouvoit avoir de lumieres, il agiroit toûjours par ses maximes, & qu'il auroit recours à la source dans toutes les occasions, où il auroit besoin de nouveaux éclaircissemens; qu'il ne feroit rien de son chef, & sans consulter celui que Dieu avoit rempli de son esprit, pour être le conducteur de son peuple; Et qu'enfin soûpirant sans cesse aprés le jour qui le délivreroit de la confusion dont il se sentoit accablé, il tâcheroit de faire voir à tout le monde que quelque place qu'il occupât, il regarderoit toûjours le P. Faure, comme le veritable Moïse de la Congregation, & comme l'oracle par lequel Dieu vouloit faire connoître ses volontez & ses desseins sur elle.

La conduite du P. Boulart répondit parfaite-

ment à ſes paroles, & jamais on ne vit une union plus parfaite, que celle qui fut entre lui & le P. Faure; ils ſe rendoient à l'envi d'extrémes déferences; & il y avoit entr'eux une conteſtation continuelle à qui cederoit davantage, à qui ſuivroit les ſentimens de l'autre, à qui s'humilieroit le plus; & ce combat de modeſtie & d'humilité raviſſoit d'admiration tous ceux qui en étoient témoins.

Cela produiſit de merveilleux effets dans la Congregation; & le meilleur de tous, c'eſt qu'effectivement les choſes demeurerent entierement dans le même état où elles avoient été auparavant. Le P. Faure ayant pour le General toutes les déferences imaginables, & ſe conduiſant à ſon égard avec une admirable modeſtie, ne laiſſoit pas d'être comme l'eſprit agiſſant de tout le corps. Il avoit des entrailles de Pere pour tous ſes Religieux, & il pourvoyoit à tous leurs beſoins avec une charité dont l'activité ne ſe ralentiſſoit jamais. Ne pouvant ſe trouver en même-tems avec eux tous, il les ſuivoit des yeux en quelque endroit qu'ils allaſſent; il les viſitoit auſſi ſouvent qu'il pouvoit; il leur écrivoit ſur toutes leurs difficultez; il les conſoloit dans toutes leurs peines: En un mot, il ſe ſervoit, comme il avoit toûjours fait juſqu'alors, de tous les moyens qu'il pouvoit avoir pour les porter à Dieu, & pour les faire marcher dans les veritables voïes de la ſainteté. De leur côté ils avoient un entier rapport à lui, le conſultoient ſur toutes choſes, ne ſe conduiſoient que par ſes conſeils, & le faiſoient d'autant plus librement,

que le General les y portoit ſans ceſſe lui-même par ſes paroles & par ſon exemple.

Mais ce qui produiſoit au dedans de ſi bons effets, en produiſit au dehors qui furent extrêmement fâcheux, & qui donnerent beaucoup d'exercice à la vertu du P. Faure; car pluſieurs perſonnes, ou mal intentionnées, ou qui ne pénétroient point le fond des choſes, taxerent ſa conduite d'une ambition démeſurée, qui ne pouvoit ſe paſſer des charges, & qui vouloit abſolument dominer; & accuſerent celle du P. Boulart d'une foibleſſe veritable, qui ſe laiſſoit gouverner, & qui ne ſçavoit pas ſe ſoûtenir. Ces bruits ſe répandirent extrémement, & la Cour même en fut abreuvée. Le Roi & la Reine parurent s'en être laiſſez prévenir, & ſur tout le Cardinal de Richelieu témoigna aſſez ouvertement qu'il en croyoit la meilleure partie.

Il connoiſſoit le P. Boulart, & il ſçavoit que c'étoit un homme d'une admirable candeur & d'une trés-parfaite ſincerité; de ſorte qu'il crut ne pouvoir mieux s'adreſſer qu'à lui-même pour s'aſſurer de la verité. L'ayant donc fait venir exprés à Ruel, il eut avec lui un entretien ſecret qui dura trés-long-tems. D'abord il lui dit des choſes obligeantes touchant l'eſtime qu'il faiſoit de lui; puis le loüant en particulier de ſa modeſtie, » il lui témoigna que beaucoup de perſonnes croyoient même qu'elle alloit trop loin, & qu'il laiſſoit trop prendre le deſſus au P. Faure. Il ajoûta que le P. Faure étoit à la verité un homme de merite, & qu'il l'avoit toûjours beaucoup eſtimé; mais

» qu'il couroit des bruits de sa conduite qui ne lui
» étoient pas avantageux ; & qu'en effet sa maniere
» d'agir dans les circonstances presentes étoit fort
» difficile à soûtenir, & qu'on auroit beaucoup de
» peine à la défendre de quelque ambition. » Le P. Boulart fut fort surpris de ce discours ; & sans s'arrêter à remercier le Cardinal de ce qu'il lui avoit dit d'obligeant pour sa personne, il entreprit la défense du P. Faure avec un zele veritablement désinteressé. Il l'assura, « Que tous les bruits qu'on fai-
» soit courir de lui étoient sans aucun fondement,
» & que jamais homme n'avoit été plus modeste que
» lui, ni plus éloigné de toute ambition ; que bien
» loin d'affecter la domination, & de faire des pra-
» tiques pour se conserver dans les charges, il n'a-
» voit jamais voulu qu'on differât le Chapitre, pour
» lui conserver plus long-tems le Generalat. Qu'il
» avoit fallu le forcer par des commandemens réi-
» terez de prendre la part qu'il prenoit au gouverne-
» ment. Qu'au reste il étoit si peu vrai que cela pro-
» duisît quelque mal dans la Congregation, qu'au
» contraire, il eût été impossible que les choses se
» fussent reglées d'une autre maniere. Car enfin,
» Monseigneur, ajoûta-t-il, ne devroit-on pas con-
» siderer que le P. Faure est nôtre Fondateur & nô-
» tre Pere, que nous avons tous reçeu de ses mains
» l'habit que nous portons, & la Regle que nous
» professons ; qu'il nous a toûjours conduits depuis
» l'origine de la Reforme jusqu'à present ; que nous
» avons tous en lui une confiance unique ; que nous
» l'aimons au delà de tout ce qu'on peut s'imaginer ;

qu'il nous connoît tous parfaitement; que jusqu'à « present toute nôtre Congregation a roulé sur lui, « tant pour la conduite interieure, que pour toutes « les affaires du dehors? Comment donc aurions- « nous pû nous passer de lui? Et comment aurois-je « pû moi-même me charger du poids qu'on m'a « mis sur les épaules, si je n'avois été assuré qu'il « ne quitteroit pas le gouvernement? Plût à Dieu, « Monseigneur, qu'il en fît encore plus qu'il n'en « fait, & que l'excés de sa modestie ne me mît pas « trés-souvent dans des embaras qui ne sont point « du tout avantageux pour les affaires! Ce dont je « puis trés-certainement assurer Vôtre Eminence, « c'est que toute la Congregation est trés contente « de voir les choses conduites comme elles sont; « qu'en mon particulier, je serois trés-fâché qu'elles » le fussent autrement; Et qu'à l'égard du P. Faure, « sa seule charité fait violence à sa modestie, pour « l'obliger à faire ce qu'il fait. Ses ennemis ne le « connoissent pas; ou plûtôt c'est le demon, qui « voyant les fruits admirables que ce grand serviteur « de Dieu produit dans le champ du Seigneur, vou- « droit traverser ses bons desseins en le decreditant, « & en lui faisant perdre l'estime que ses vertus & « ses grandes actions lui ont si justement meritées. « Celà fut dit d'un air si sincere, qu'il eût été impossible de ne pas voir que c'étoit la verité toute pure. En effet le Ministre en fut si persuadé, qu'il témoigna de l'indignation contre ceux qui avoient tâché de le prévenir par des rapports si malins & si injustes. Il dit, » Qu'ayant toûjours regardé le «

» P. Faure comme un trés-grand homme de bien, » ces bruits qu'on avoit répandus contre lui, l'avoient » affligé, mais qu'il étoit ravi de lui pouvoir rendre » toute son estime; qu'il le serviroit en toute ren- » contre, & qu'il appuyeroit la Congregation de tout » son credit. » Il pria le P. Boulart de l'en assurer de sa part, & de lui dire qu'il vouloit même traiter avec lui pour la Reforme de son Abbaye de Nôtre-Dame de Ham; & c'est ainsi que finit cette conference.

Le P. Faure dans tous ces bruits qu'on faisoit courir contre sa reputation, adoroit avec soumission la main toute puissante de Dieu, qui vouloit, disoit-il contre-balancer les applaudissemens qu'il recevoit sans cesse au dedans, par ces discours désavantageux, qu'on répandoit de lui au dehors. Mais il fut frapé dans le même tems par un endroit si sensible, qu'il eut besoin de toute sa vertu, pour n'en être pas touché vivement. Le Cardinal de la Roche-Foucault avoit naturellement, comme nous l'avons déja dit, une trés-forte inclination pour le P. Boulart, & on peut dire qu'il l'aimoit tendrement. A l'égard du P. Faure, il l'estimoit beaucoup à la verité; il le regardoit comme un grand serviteur de Dieu; il reconnoissoit que le Ciel l'avoit particulierement destiné pour être le Reformateur de son Ordre, & qu'il l'avoit rempli de dons & de talens par rapport à ce grand dessein. Mais comme ils étoient d'un temperament tout different l'un de l'autre, il n'avoit pas naturellement de penchant pour lui, & il l'aimoit moins par inclination,

que

que par raiſon. Les ennemis du P. Faure ſe ſervoient ſouvent de cette diſpoſition de l'eſprit du Cardinal pour lui donner des ſoupçons contre lui ; & quelquefois ils y réuſſiſſoient, comme il arriva dans cette occaſion ; car ce bon Prelat ſe laiſſa tellement prévenir par les mauvais rapports qu'on lui fit, qu'il condamna ouvertement ſa conduite, quoi qu'il en fût lui-même l'Auteur. Il prit le parti du P. Boulart, comme ſi effectivement le P. Boulart ſe fût plaint du P. Faure ; & il fit de certains Reglemens, pour limiter l'autorité de celui-ci, comme croyant qu'il n'en uſoit pas avec aſſez de moderation. Cela devoit être extrémement ſenſible au P. Faure, non ſeulement parce qu'il étoit trés-innocent de ce dont on l'accuſoit, mais parce que cela le plongeoit dans une extréme embaras ; car s'il ſe reſſerroit dans l'exercice de ſes fonctions, pour faire ceſſer ces fâcheux mouvemens, tous ſes Religieux lui tomboient ſur les bras par des plaintes qui lui perçoient le cœur ; & s'il s'acquittoit au contraire de tout ce que la Congregation demandoit de lui, c'étoit s'attirer des bruits & des ſoupçons injuſtes de la part de ceux, ou qui ne l'aimoient pas, ou qui ne connoiſſoient pas ſes intentions, ou qui ſe laiſſoient prévenir contre lui. Mais Dieu ne permit pas que cela fût de longue durée ; & il eſt preſque toûjours arrivé dans de ſemblables occaſions, que quand le diable tâchoit d'obſcurcir l'éclat de la vertu du P. Faure, en faiſant répandre des calomnies contre lui, cette même vertu ſe ſurpaſſant elle-même par une admirable patience,

dissipoit aussi-tôt ces nuages, pour paroître plus belle & plus éclatante qu'auparavant. Le Cardinal reprit donc pour lui ses premiers sentimens, quand il eut eu le tems de se désabuser; & les autres personnes qui s'étoient declarées contre lui, ou par malignité, ou par prévention, n'oserent plus rien dire contre une reputation qui se soutenoit si bien par elle-même, & qui se mettoit si facilement au dessus de tous les faux bruits, & de tout ce qu'on pouvoit faire pour la décrier.

CHAPITRE XVI.

Le P. Faure établit ses Religieux dans une Eglise Cathedrale : De la vie commune observée par les Anciens Clercs, & de l'origine des Chanoines.

CEPENDANT l'œuvre de Dieu s'avançoit toûjours, & plusieurs Maisons se presentant à tout moment pour embrasser la regularité, le P. Faure l'établissoit dans toutes celles où il trouvoit les choses disposées pour la recevoir.

Au commencement de l'année 1641. elle fut portée dans une Eglise Cathedrale de Languedoc.

Ceux qui sont tant soit peu versez dans la connoissance de l'antiquité, n'ignorent pas que l'usage primitif de toutes les Eglises étoit que les Clercs vivoient en commun, & que chaque Evêque étant le dépositaire de tous les biens de son Eglise, il distribuoit à chacun d'eux ce qui leur étoit neces-

ſaire, ſans qu'aucun poſſedât en propre aucune portion des revenus Eccleſiaſtiques.

Dans ces premiers tems le nombre des Clercs n'étoit pas fort grand; & comme on étoit obligé de les diſtribuer en pluſieurs endroits de chaque Dioceſe, ſelon les differens beſoins des fidéles, il en reſtoit ordinairement trop peu auprés de l'Evêque pour former une Communauté conſiderable; outre que quand ils euſſent été en plus grand nombre, les perſecutions n'auroient pas permis qu'ils fuſſent ainſi demeurez aſſemblez. Mais dans la ſuite, les biens de l'Egliſe s'augmentant, les Clercs ſe multipliant, & les perſecutions ceſſant, on commença de voir ces nombreux Colleges de Chanoines, qui étoient comme les familles des Evêques, & des eſpeces de Seminaires, où ils s'appliquoient à former des Miniſtres pour le ſervice de leurs Dioceſes.

Cela ſe vit principalement dans la fin du quatriéme ſiecle, & il ſeroit facile de montrer que Saint Auguſtin ne fut pas le premier Evêque qui r'aſſembla dans ſa Maiſon Epiſcopale une Communauté de Clercs, qui ne poſſedant rien en propre, vivoient dans une pauvreté volontaire, & dans un grand détachement de toutes les choſes de la terre. Mais cette Communauté de Saint Auguſtin produiſit tant de grands hommes, que pluſieurs en étant tirez pour être faits Evêques en diverſes Provinces, ils porterent avec eux dans leurs Egliſes cette inſtitution de la vie Canonique: Ce qui ne ſe fit pas ſeulement en Afrique, mais auſſi dans les Gau-

les, dans l'Italie, & même à Rome, où l'on vit l Eglise de Latran prendre la même forme que celle d'Hippone. Et c'est peut-être ce qui fut cause que cet incomparable Docteur fut depuis consideré comme le Pere & le premier Instituteur des Communautez de Chanoines.

Dans la suite des tems, cette discipline s'affoiblit insensiblement ; & à la fin du huitiéme siecle, les Chanoines se trouverent si éloignez de leur sainteté primitive dans la plûpart des Eglises de France, qu'on fut obligé d'y faire de grands Reglemens, pour leur faire reprendre les anciennes institutions de leurs Peres ; comme il se voit dans plusieurs Conciles tenus sous Charlemagne, dans les Capitulaires de ce même Prince, & dans le Concile d'Aix-la-Chapelle, tenus sous Loüis le Debonnaire, en 816.

Ce rétablissement de l'Ordre Clerical sur l'ancienne forme des premieres Eglises n'eut pas un effet de longue durée, & les tenebres du dixiéme siecle remirent bien-tôt les choses dans une entiere confusion. Mais l'onziéme & le douziéme siecle furent plus heureux, & l'on y vit refleurir la discipline reguliere dans une grande partie des Cathedrales de France, d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne, & des autres Provinces Chrétiennes ; comme il seroit trés facile de le justifier, si quelqu'un pouvoit le revoquer en doute, & si c'étoit ici le lieu de s'étendre sur cette matiere.

Quelques-unes de ces Eglises conserverent assez long-tems la regularité ; mais il y en eut d'au-

tres qui dés le treiziéme siecle se seculariserent entierement. Le Pape Benoist XII. voulut arrêter ce desordre, & fit des Constitutions pour tous les Chanoines, afin qu'ils vécussent par tout d'une maniere uniforme. Entr'autres choses, il ordonna qu'on tiendroit dans chaque Province des Chapitres Generaux pour le reglement des affaires communes, & pour le soûtien de la discipline Canonique. Cela fut exactement observé pendant quelque tems; & l'on trouve qu'en consequence des Ordonnances de ce Pape, il se tint un Chapitre General pour la Province de Languedoc, en l'année 1339. dans l'Eglise de Narbone, où les Deputez de huit autres Cathedrales Regulieres se trouverent; sçavoir de Toulouse, d'Ausch, de Montpellier, de Nismes, de Carcassone, d'Uzez, de Lascar, & de Tarbes. Mais le malheur des Guerres en France, & dans les autres Provinces, & l'inconstance naturelle de toutes les choses humaines renverserent bien-tôt tout cet ordre; & de tant d'Eglises où l'on voyoit autrefois fleurir les saintes pratiques de la vie commune, il n'en reste plus maintenant qu'un petit nombre, où elles sont même si mal observées, qu'on a bien plus sujet de gemir, en se ressouvenant de ce que ces Eglises ont été autrefois, que de se réjoüir d'y voir ces restes informes d'une regularité presque éteinte.

Une de ces huit Eglises de Languedoc, que nous venons de nommer, étoit de ce nombre; Elle avoit conservé quelque chose des anciens usages; les Chanoines y portoient encore l'habit Regulier;

& l'on y voyoit quelques vestiges de la discipline qui s'y étoit observée dans les premiers tems. Mais la corruption des mœurs y étoit extréme, la vie commune y étoit abolie, & l'ancien habit Clerical, qui avoit été en si grande veneration dans les premiers siecles de l'Eglise, y étoit profané & déshonoré par la vie scandaleuse & toute seculiere de ceux qui le portoient. Le P. Faure y fut appellé pour y rétablir l'ordre, & pour lui rendre sa premiere splendeur. Il eut des difficultez extrémes à essuyer, pour venir à bout de cette entreprise; mais enfin son zele & sa perseverance les surmonterent toutes; & aprés plus de deux ans de negociations, il envoya, n'y pouvant aller lui-même, douze de ses Religieux prendre possession de cette Eglise, où ils entrerent vers le milieu du mois de Janvier de l'année 1641. On y vit aussi-tôt revivre l'ancienne observance, & les pratiques primitives. La vie commune y fut rétablie; les exercices Reguliers, l'ordre, la pieté, la modestie, la splendeur dans la celebration des divins Offices y reprirent leur ancienne vigueur. On vit ces nouveaux Chanoines Reguliers remplis du veritable esprit de leur profession, s'appliquer avec un zele incroyable & avec un fruit extraordinaire à l'administration des Sacremens, aux Missions dans la Ville & dans la campagne, & à toutes les autres fonctions du ministere Apostolique. Enfin l'on vit des Chanoines veritablement soumis à leur Evêque, sans perdre pour cela la correspondance qu'ils étoient obligez d'avoir avec leur General; vivre dans une

entiere dépendance du Chef de leur Eglise, sans cesser de dépendre de la Congregation dont ils étoient membres ; & obéïr en un mot au premier Pasteur avec une parfaite soumission dans tout ce qui étoit du ressort de son autorité sur eux, sans rien diminuer de l'obéïssance qu'ils devoient à leurs Superieurs Reguliers, en ce qui regardoit la discipline interieure & la pratique de l'observance.

Ce double rapport des Chanoines d'une Cathedrale à l'Evêque, & aux Superieurs d'une Congregation Reguliere avoit déja été fort en usage en d'autres tems. Les Chanoines de l'Eglise de Dublin étoient soumis pour la discipline interieure à la Congregation d'Aroaise ; l'Eglise de Séez étoit de la Congregation de Saint Victor ; & l'Eglise même de Latran, qui étoit la Cathedrale de Rome & le Siege des Souverains Pontifes, étant desservie par des Chanoines d'une Congregation qui portoit son nom, ces Chanoines étoient gouvernez par les Generaux de cette même Congregation. Les Papes Eugene IV. Nicolas V. & Paul II. ont vû plusieurs de ces Generaux & des Visiteurs même y exercer leur Jurisdiction ; ils y ont vû tenir des Chapitres & des Convocations generales pour le reglement de la discipline ; & jamais ils n'ont crû que cela pût apporter aucun préjudice à leur autorité, ni être d'aucune consequence contre leur Jurisdiction Souveraine. Cependant cette imagination si peu solide n'a pas laissé dans la suite d'être en partie cause que cette Eglise dont nous parlons, n'a pas conservé long-tems le bien que le zele du P. Fau-

re lui avoit procuré. Dés la seconde ou la troisiéme année de la Reforme, l'Evêque qui s'y étoit employé de toutes ses forces, qui avoit lui-même proposé & arrêté tous les articles du Concordat, & qui l'avoit fait exécuter avec toute la vigueur imaginable, voulut, (quoi qu'il fût admirablement content de ses nouveaux Chanoines) revenir contre le Concordat, par cette prétention mal fondée, qu'il donnoit atteinte à son autorité. De sorte que le P. Faure fut obligé de se relâcher en quelques points assez importans. Dans la suite plusieurs difficultez de même nature étant survenuës de tems en tems, & d'autres causes s'y étant jointes, dont il n'est pas necessaire de parler ici, les choses en sont enfin revenuës à l'état où l'on les voit aujourd'hui, & où, selon toutes les apparences, elles pouront encore demeurer long-tems, s'il ne plaît à Dieu d'y mettre la main par quelque coup extraordinaire, caché dans les secrets de sa divine misericorde.

CHAPITRE XVII.

Reforme des Abbayes de Ham, de Quarante, de Chatrices, de Beaulieu, de Beaugency, & de Chaage.

LA Reformation de cette Cathedrale fut bientôt suivie de celle de plusieurs Maisons où l'ancienne observance étoit aneantie. L'Abbaye de Nôtre-

Nôtre-Dame de Ham fut une des premieres où on la rétablit, à la sollicitation, comme nous l'avons déja dit, du Cardinal de Richelieu, qui en étoit Abbé. Comme ce Ministre étoit tout-puissant, cela se fit sans difficulté; & les Religieux du P. Faure prirent paisiblement possession de cette Maison dans le mois de May de l'année 1641.

L'année suivante, en moins de quatre mois, on porta la Reforme dans cinq Monasteres considerables; & il s'en offroit tous les jours un si grand nombre d'autres, que si le P. Faure eût eu du monde pour fournir à tout, il eût sans doute Reformé la plus grande partie des Maisons de France.

La premiere des cinq fut l'Abbaye de Quarante, située dans une petite Ville de même nom, du Diocese de Narbonne; elle est de la fondation de Charlemagne, & elle est considerable par quantité de Fiefs dont elle est ennoblie; mais rien ne la releve davantage que le precieux tresor qu'elle conserve dans son Eglise, & dont elle a tiré son nom; ce sont les corps de Quarante Martyrs, qui reposent dans une Chapelle que l'on appelle à cause de cela *Sancta Sanctorum*, où l'on n'ose entrer par respect, & où l'on entretient toûjours sept lampes, qui ne cessent jamais de brûler. Il y avoit dix Anciens Chanoines Reguliers dans cette Maison, d'où toute discipline étoit absolument bannie. De ces dix, il y en eut six, qui voyant le bien que la Reforme avoit produit dans cette Eglise Cathedrale dont nous avons parlé dans le Chapitre precedent, voulurent procurer le même avantage

à leur Chapitre. Ils y travaillerent fortement; & aprés s'être aſſurez du P. Faure, ils demanderent l'agrément de leur Archevêque, qui fut ravi de le leur accorder; parce qu'ayant beaucoup d'eſtime pour les Chanoines Reguliers de ſainte Geneviéve, il avoit toûjours ſouhaité d'en avoir dans ſon Dioceſe. L'embaras qui reſtoit pour cet établiſſement, c'eſt que toutes les places étant occupées, l'on ne voyoit pas comment on y pouroit faire ſubſiſter les Religieux de la Reforme: mais la Ville s'offrit de les entretenir à ſes dépens juſqu'à la vacance de quelques places; & ce fut l'Archevêque lui-même qui moyenna cet expedient, en faiſant exemter les habitans de Quarante du logement des gens de Guerre. De ſorte que toutes choſes étant en état, la Reforme fut miſe dans cette Maiſon le quinziéme Aouſt de l'année 1642. au grand contentement de tout le monde.

Les Anciens Chanoines Reguliers de l'Abbaye de Chatrices en Champagne, n'en eurent pas moins de la voir établir dans la leur, aprés l'avoir attenduë prés de vingt ans; car ils avoient commencé à la demander dés l'an 1623. lors que le P. Baudoüin fit la Viſite chez eux ſous les ordres du Cardinal de la Roche-Foucault; & ils s'étoient volontairement ſoumis à la Sentence d'union que ce Viſiteur leur ſignifia de ſa part. Divers empêchemens ayant été cauſe qu'on avoit toûjours differé de les ſatisfaire, ils n'avoient cependant point voulu recevoir de Novices; & ils avoient toûjours perſeveré à faire la même demande avec d'extrêmes empreſſe-

mens. Une des raiſons qui avoit empêché le P. Faure, ſur tout dans les derniers tems, de ſonger à cet établiſſement, c'eſt que la guerre étant dans le païs, cette Maiſon étoit ſans ceſſe expoſée aux inſultes des ennemis, & au pillage des gens de guerre, tant de l'un, que de l'autre parti. Mais la conſtance du zele de ces bons Anciens, le redoublement de leurs pourſuites, & ſur tout l'aſſurance qu'on reçut de l'Abbé, qui étoit un homme de grand credit à la Cour, que les Religieux qu'on envoyeroit à Chatrices, ſeroient dans une entiere ſeureté, déterminerent enfin le P. Faure; & il crut qu'il falloit entreprendre cette Miſſion. Le General en fut lui-même le conducteur; & il prit poſſeſſion de la Maiſon au mois d'Octobre de la même année 1642. Toute la nobleſſe du païs vint l'y complimenter, & lui faire offre de ſervice. Le Gouverneur même de Montmidi, qui tenoit alors cette place pour les Eſpagnols, lui envoya des preſens, & le fit aſſurer avec beaucoup de civilité que ſes Religieux pouroient aller & venir en toute liberté, ſans qu'il leur fût fait aucune inſulte; & enfin la Reforme fit cette nouvelle conquête au milieu de deux armées avec autant de facilité, que ſi l'on eût été en profonde paix. L'ancien Prieur voulut abſolument quitter ſa charge; & s'étant rangé parmi les Reformez, dont il prit l'habit, il vécut encore quelques années avec eux dans une ſoumiſſion trés édifiante, & avec beaucoup de regularité.

L'Abbaye de Beaulieu, ſituée dans un Faux-

bourg du Mans, demandoit auſſi la Reforme depuis fort long-tems. Le P. Faure l'y établit dans le même mois, & il en prit poſſeſſion en preſence de l'Evêque & des Magiſtrats, qui lui donnerent toutes ſortes de marques d'eſtime.

Il vint delà à Beaugency faire la même choſe dans l'Abbaye de Nôtre-Dame. L'Intendant de la Province qu'il y trouva, le mit en poſſeſſion de cette Maiſon, ſans que perſonne s'y oppoſât; & ſix Religieux de la Reforme y furent établis fort paiſiblement. Quand le P. Faure vit les ruines de cette pauvre Maiſon, qui étoit dans un état déplorable pour toutes choſes, les larmes lui vinrent aux yeux; & il eut une peine extréme de laiſſer ſes enfans dans un lieu ſi deſolé. Il les encouragea neanmoins avant que de les quitter avec des paroles toutes de feu, les exhortant à la patience & à la perſeverance; & les aſſurant que s'ils tâchoient d'être fideles à Dieu, ce Maître ſi bon & ſi puiſſant ne manqueroit pas de les dédommager, par des faveurs celeſtes, de tout ce qu'ils ſouffriroient pour l'amour de lui.

La derniere Maiſon qu'on reforma cette année, fut l'Abbaye de Nôtre-Dame de Chaage à Meaux. Elle étoit dans un ſi grand dereglement, que l'Evêque n'y trouva point d'autre remede, que de la renouveller entierement, en y faiſant venir des Religieux du P. Faure; il donna une Sentence pour cela, porta l'Abbé à conſentir à ce changement, regla lui-même tous les articles du Concordat, & fit confirmer le tout par un Arreſt du Con-

ſeil Privé, qu'il obtint ſans peine, étant frere du Chancelier. Tout cela fut fait dans l'eſpace de trois ſemaines; & le P. Faure avec les ſiens fut mis en poſſeſſion de l'Egliſe & des lieux Reguliers par l'Evêque même, dont la preſence & l'autorité empêcherent tous les mouvemens, qu'auroient pû faire quinze Anciens Religieux de la Maiſon, dont il n'y en avoit pas un qui ne fût au deſeſpoir de la Reforme. Ils le firent bien ſentir quelque tems aprés; & la vie que les Reformez furent obligez de mener avec eux, fut au commencement un martyre & une perſecution continuelle. Mais nous avons déja dit en pluſieurs endroits, que ces ſaints Religieux étoient à l'épreuve de toutes ſortes de ſouffrances, & que rien n'étoit capable de ralentir le zele que le P. Faure leur inſpiroit ſans ceſſe pour le progrés de la Reforme.

CHAPITRE XVIII.

Du Prieuré de Sainte Barbe-en-Auge: Hiſtoire de ſa Reformation.

UNE des premieres choſes que fit le P. Faure l'année ſuivante, fut de terminer l'affaire de Sainte Barbe-en-Auge. C'eſt un Prieuré fort conſiderable, ſitué dans un des plus beaux endroits de la Normandie, entre Lizieux & Caën; ſon Egliſe, ſes bâtimens, ſon enclos ont quelque choſe de grand & de majeſtueux; il eſt en poſſeſſion de

quantité de droits, il joüit de quelques Fiefs trés nobles, & il a dans sa dépendance un grand nombre de Benefices, tant Reguliers, que Seculiers.

Cette Eglise est depuis long-tems le centre de la devotion du païs, ce qui y attire souvent un grand concours de peuples; & avant la Reforme, la Maison étoit aussi le rendez-vous de toute la noblesse, qui y venoit des environs ou pour traiter d'affaires, ou pour vuider des querelles, ou pour se divertir & faire grande chere; car c'étoit un lieu de plaisir, de festins, & de jeux; & la meilleure reputation qu'y eussent les Religieux, c'étoit de bien traiter leurs hôtes, & de tenir toûjours table ouverte.

En 1624. le bruit de la Reforme de Sainte Geneviéve s'étant répandu par tout, on en entendit parler à Sainte Barbe. Quelques Religieux de cette Maison, qui étoient gens de bien, & qui gémissoient du malheureux état où elle se trouvoit reduite, furent extrémement touchez de ce recit, & conçurent le dessein de se procurer le même avantage. Ils en écrivirent à Paris; & le P. Faure vint les voir chez eux au mois de Novembre de la même année. Il confera avec le Soûprieur & avec les autres du bon parti; & il les anima si fort par ses discours & par ses exhortations, qu'ils prirent entr'eux la genereuse resolution d'embrasser les pratiques de la Reforme; ce qu'ils firent en effet, malgré les oppositions & les persecutions de leurs Confreres. Ce changement produisit un mou-

vement furieux & une eſpece de guerre civile dans cette malheureuſe Maiſon. Cela commença par des violences; cela continua par des Procez devant tous les Tribunaux; & enfin au bout de dix-huit ans, cela ſe termina par la Reforme entiere de ce Monaſtere. Car il lui arriva pendant ces troubles, ce qui arrive pour l'ordinaire aux Etats qui ſont déchirez par des Guerres Civiles, où ſoit qu'on gagne, ſoit qu'on perde dans l'un ou dans l'autre parti, c'eſt toûjours aux dépens de la Republique. En effet le temporel s'y ruina tellement par cette fureur de chicane, qu'il n'y eut plus d'autre moyen d'empêcher que cette Maiſon ſi conſiderable ne s'abymât tout-à-fait, que d'appeller la Congregation à ſon ſecours. L'Evêque de Lizieux s'y étoit opposé juſqu'alors, parce qu'étant extrémement jaloux de ſon autorité Epiſcopale, il craignoit que ce changement ne la diminuât en quelque choſe. Il avoit fait ſon poſſible, pour reformer lui-même ce Monaſtere, il y avoit fait une viſite en perſonne & il avoit tâché par divers moyens d'y appaiſer les troubles. Mais enfin fatigué des plaintes continuelles qu'on lui en faiſoit, touché des ſcandales qui s'y commettoient, ſans qu'il pût y apporter remede, choqué perſonnellement & juſtement irrité de l'inſolence de ces Religieux, qui avoient oſé maltraiter ſon Promoteur dans leur Maiſon; il ſe reſolut de s'informer à fonds de la maniere dont les Chanoines Reguliers Reformez en uſoient avec les Evêques; ſur tout, il écrivit à celui de Beauvais, & il finiſſoit ſa Lettre par ces paroles; *Scio*

te vindicem esse eximium authoritatis Episcopalis; nec vereor ut in eam peccem, te secutus authorem. L'Evêque de Beauvais lui répondit d'une maniere qui le satisfit entierement. *Non sunt isti*, lui dit-il, *de quibusdam Regularibus, quos nimis sæpè contumaces experimur, & parentibus Episcopis minus obedientes; Canonici sunt & verè Regulares, qui non tantùm sui Ordinis, sed etiam Ecclesiæ Regulas servant: Itaque non peccabis si iis utêre; utiles enim Diœcesi tuæ erunt, maximè te informatore ac Magistro.* Cette réponse, & les assurances qu'il reçut d'ailleurs qu'il n'avoit rien à craindre pour son autorité, le déterminerent à consentir que les Chanoines Reguliers de la Reforme vinssent s'établir à Sainte Barbe, & même à le demander avec empressement. On écouta fort volontiers sa demande; & le P. Faure crut qu'il falloit que le General fût lui même prendre possession de cette Maison, qui se défendoit depuis si long-tems, afin que l'action fût plus solemnelle. Il partit donc de Paris au commencement du mois de Mars, prit en passant le Promoteur de Lizieux, & arriva le dix du mois à Sainte Barbe, où il trouva un Conseiller du Presidial de Caën, qui avoit Commission du Roi pour l'y établir. Tous les Religieux, & ceux mêmes qui s'étoient le plus declarez contre la Reforme, le reçeurent avec beaucoup plus de civilité, qu'il ne s'y étoit attendu. Le lendemain il prit possession sans aucune resistance, & il eut même la consolation de voir six des Anciens se ranger avec la Communauté, pour y vivre dans la pratique de l'observance. Cependant

dant

dant comme il ſe doutoit bien que les choſes ne ſeroient pas toûjours ſi paiſibles, en partant de Sainte Barbe, il y laiſſa pour Superieur le P. Watrée, dont il connoiſſoit le courage & la fermeté.

Beaucoup de tems ne ſe paſſa pas ſans qu'on vît que cette précaution avoit été trés-neceſſaire ; car il eſt incroyable juſqu'à quels excés les violences de quelques Anciens ſe porterent dés les commencemens. Le fort de la tempeſte tomboit toûjours ſur le Prieur ; & il fut pluſieurs fois en danger de ſa vie : mais il étoit inébranlable comme un rocher ; & rien n'étoit capable de donner atteinte à ſa conſtance invincible. On rapporte qu'un jour un de ces furieux le pourſuivant avec un poignard, il tâcha quelque tems de l'éviter par la fuite ; mais étant arrivé dans un endroit qui ſe trouva fermé de tous côtez, & voyant qu'il n'y avoit pas moyen de ſe ſauver, il ſe reſolut à la mort ; & ſe retournant tout d'un coup vers celui qui le pourſuivoit, il jetta ſur lui un regard plein d'aſſurance & de fermeté, & lui découvrant ſa poitrine : *Frappez*, lui dit-il, *frappez ; ſi je meurs de vôtre main, tant mieux pour moi ; mais malheur à vous.* Ces paroles furent comme un coup de foudre dont ce malheureux ſe ſentit frappé ; il demeura tout interdit, le poignard lui tomba des mains, & il ſe retira tout confus.

Cette cruelle perſecution dura long-tems ; & ce ne fut qu'aprés avoir ſouffert toutes ſortes d'affronts & d'inſultes, qu'aprés avoir eſſuyé tout ce qu'une fureur aveugle pût inſpirer à des gens qui n'étoient

retenus ni par la crainte de Dieu, ni par celle des hommes, qu'on joüit enfin de la paix, & qu'on pût goûter la douceur du repos.

CHAPITRE XIX.

Constance & grands sentimens du P. Faure dans le mauvais succés d'une grande affaire.

A Peu prés dans le même-tems, c'est-à-dire dans l'espace du même Triennal, le P. Faure eut une affaire qu'il prit extrémement à cœur; elle réussit au commencement autant bien qu'on le pouvoit souhaiter; mais lors qu'on la croyoit entierement terminée, elle eut un revers qui la renversa tout-à-fait; & qui donna lieu au P. Faure de faire voir que sa constance étoit au dessus des contre-tems les plus fâcheux.

Une Maison située dans le cœur de Paris, dont les Religieux prenoient la qualité de Chanoines Reguliers, avoit eu part à la desolation generale, & ses maux étoient extrémes en toutes manieres. Il y avoit long-tems que le Cardinal de la Roche-Foucault avoit eu quelque dessein d'y rétablir la discipline; mais aymant mieux se servir pour cela des voyes de douceur, que d'user de son autorité, il s'étoit contenté jusqu'alors d'exhorter ces Religieux à recevoir la Reforme, & de les y porter par le conseil de leurs amis. Cependant le desordre y augmentoit tous les jours, & les scandales y

étoient fort grands. M. Seguier Chancelier de France, en ayant été informé par une occasion que Dieu fit naître, il voulut en prendre connoissance; & ayant prié les Evêques de Chartres, de Senlis & de Meaux de s'y transporter avec deux Maîtres des Requestes, pour examiner au vrai l'état des choses, ils trouverent que ce qu'on en disoit n'étoit que trop conforme à la verité.

Aussi-tôt qu'ils furent sortis le Prieur fit mettre les fers aux pieds & aux mains à un Religieux qui avoit déposé contre les desordres de la Maison; il alla de tous côtez mendier le secours de ses amis; & il tâcha même d'émouvoir la populace du quartier pour lui prêter main forte, en cas qu'on voulût faire quelque changement dans son Monastere.

M. le Chancelier informé de cette conduite seditieuse, fit premierement élargir le prisonnier, commanda au Prieur de sortir de Paris; & pour terminer cette affaire au plûtôt, renvoya les Commissaires dans la Maison, pour exhorter les Religieux de se reformer volontairement, s'ils ne vouloient pas qu'on les y contraignit de force, & pour leur proposer les moyens de le faire, supposé qu'ils y consentissent. Le Chapitre fut assemblé, & de vingt-trois qui s'y trouverent, il y en eut dix-huit qui demanderent qu'on établît chez eux la Reforme de Sainte Geneviéve. Les Commissaires ayant déliberé là-dessus, trouverent qu'effectivement c'étoit le meilleur parti qu'on pouvoit prendre: leur avis fut communiqué au Conseil, qui rendit en conse-

quence un Arreſt, portant qu'inceſſamment l'Abbé Coadjuteur de Sainte Geneviéve prendroit poſſeſſion de ce Monaſtere, comme General de la nouvelle Congregation des Chanoines Reguliers de France, & en vertu des Brefs de M. le Cardinal de la Roche-Foucault, des Bulles obtenuës depuis, & des Lettres Patentes de ſa Majeſté. M. le Chancelier preſſa vigoureuſement l'exécution de cet Arreſt; & ſur ce qu'on lui remontra que la Cour qui étoit abſente, ne trouveroit peut-être pas bon qu'on eût fait cette affaire ſans lui en rien communiquer; Il répondit qu'il ſe faiſoit fort de faire agréer la choſe au Cardinal de Richelieu, & qu'il n'en falloit pas davantage.

Il fallut donc lui obéïr; & dans la verité le P. Faure en étoit ravi, parce qu'il étoit perſuadé que c'étoit l'œuvre de Dieu, tous les gens de bien qu'il avoit conſultez là-deſſus, l'en ayant ſouvent aſſuré. Cependant il n'avoit point fait de ſollicitations ni de pourſuites pour la faire réuſſir; il avoit laiſſé agir M. le Chancelier, & de ſon côté il s'étoit contenté de recommander à Dieu cette affaire. Toute la Congregation s'étoit miſe en prieres pour cela; & ſur tout à Sainte Geneviéve on avoit expoſé le Saint Sacrement dans une Chapelle domeſtique, où les Religieux alloient ſans ceſſe demander à Dieu qu'il achevât ſon ouvrage, ſuppoſé qu'il en fût l'auteur, & qu'il conduiſît cette entrepriſe ſi elle devoit procurer ſa gloire. M. le Chancelier ayant marqué le jour de la priſe de poſſeſſion, le P. Faure mit en retraite un peu auparavant les Re-

ligieux qui devoient ſervir à ce nouvel établiſſement; & pendant cette Retraite il ne ceſſa de les encourager à ſouffrir, par de continuelles exhortations. Le jour étant venu, l'on vint prendre l'Abbé Coadjuteur avec douze de ſes Religieux, & on les conduiſit au lieu de la Miſſion. L'Evêque de Senlis s'y trouva avec deux Maîtres des Requeſtes, accompagnez de pluſieurs Gardes, qui arrêterent les murmures & les mouvemens d'une troupe d'Artiſans du voiſinage, qui ſembloient vouloir s'oppoſer à ce changement. Les portes furent ouvertes ſans reſiſtance; & toute la compagnie fut conduite dans une grande ſalle, où l'Evêque de Senlis fit un diſcours aux Anciens, pour les exhorter à contribuer de leur part au bien qu'on établiſſoit dans leur Maiſon. Ils ne répondirent que par des ſoumiſſions; de ſorte qu'auſſi-tôt le General fut mis en poſſeſſion de l'Egliſe & des lieux Reguliers, avec toutes les formalitez & les ſolemnitez ordinaires.

Cela étant fait, les Commiſſaires ſe retirerent, & les Religieux de Sainte Geneviéve reſterent avec les Anciens; quelques Gardes ſeulement étant demeurez pour leur ſeureté, & pour les maintenir dans la Maiſon, en cas de quelque violence. Auſſitôt la regularité commença de fleurir dans cette Maiſon; & il y eut même cinq des Anciens Religieux qui voulurent embraſſer la Reforme, qui en prirent l'habit, & qui ſe ſoumirent au Noviciat. On croyoit cette affaire entierement conſommée; & quoi qu'il y eût infiniment à ſouffrir pour les

nouveaux Religieux, tant de la part de quelques Anciens qui étoient ennemis de la Reforme, que de la part de la pauvreté, qui étoit extréme; ils étoient neanmoins ravis d'avoir ainsi rétabli le culte de Dieu dans un lieu où sa gloire avoit été si long-tems profanée.

Mais cette joïe dura fort peu, & cet établissement qui paroissoit si bien appuyé, fut renversé presque en un moment. Quelques Anciens unis avec le Prieur envoyerent un des leurs à la Cour, qui étoit alors à Amiens. Ce Député fit de grandes plaintes de la prétenduë violence qu'on leur avoit faite, & il eut assez de credit pour obtenir une Lettre de Cachet, par laquelle il étoit dit que l'exécution de l'Arrest du Conseil seroit sursise. Mais cet Arrest étant déja exécuté, cela ne put pas avoir lieu; de sorte qu'ils recommencerent à faire de nouvelles poursuites, qui n'auroient pas eu sans doute un grand succés, s'ils n'eussent eu l'adresse en même-tems de picquer le Cardinal de Richelieu, sur ce qu'on avoit osé faire une chose de cette consequence au milieu de Paris sans sa participation. En effet il s'en picqua si fort, quoi qu'il ne le fît pas paroître, qu'il fit ordonner par le Roi que cette affaire seroit examinée tout de nouveau, nonobstant l'Arrest du Conseil. Les Commissaires pour cet examen furent l'Evêque de Chartres & celui de Pamiers, avec le Recteur du College des Jesuites, & le Prieur de Saint Germain des Prez. Ils firent une trés-exacte discussion des pieces & de toutes les raisons de part & d'autre; & enfin

ils concluoient tous quatre à laisser les choses dans l'état où l'Arrest les avoit mises. Mais ils reçurent dans le même-tems une Lettre de la Cour, qui parloit si clairement pour faire changer la disposition de cet Arrest, qu'ils furent obligez de prendre tout d'un coup un autre parti : de sorte que M. le Chancelier se vit contraint, malgré tout le chagrin qu'il en ressentoit, de signer un Arrest tout contraire à celui qu'il avoit signé peu de tems auparavant ; ce qu'il fit avec tant de repugnance, qu'on vit bien qu'il y étoit forcé par une puissance majeure, à laquelle il étoit impossible de resister.

Cet Arrest portoit en substance, qu'on introduiroit dans ce Monastere six Religieux d'un autre Ordre, pour y instruire pendant quelque tems les Religieux de la Maison dans les pratiques Regulieres, & que ces Religieux de dehors y établiroient la Reforme.

Dés que le P. Faure eut reçeu la nouvelle de ce changement, il retira ses Religieux, sans attendre que l'Arrest lui fût signifié, & il fit paroître autant de tranquillité que si cette affaire lui eût été entierement indifferente. Cependant humainement parlant, rien ne devoit être plus mortifiant pour lui ; c'étoit une espece d'affront qu'il recevoit ; tout Paris en étoit témoin ; & ses ennemis en triomphoient : cela étoit même capable de le décrediter, & de nuire à beaucoup d'autres affaires, pour lesquelles il avoit besoin de la Cour. Mais il étoit au dessus de toutes ces considerations, comme il l'avoit déja fait paroître dans des occasions à peu prés sembla-

bles. C'étoit un homme qui cherchoit uniquement la gloire de Dieu ; & quand il entreprenoit quelque chose, ce n'étoit jamais que dans cette vûë : pour réüssir, il prenoit autant qu'il pouvoit, les mesures les plus justes ; & à l'égard de l'évenement, il l'abandonnoit toûjours entre les mains de la Providence : l'extréme ardeur de son zele le portoit quelquefois à s'exposer, ce semble, un peu trop ; mais il avoit là-dessus des maximes d'un dégagement ad-
» mirable. » Si nous réüssissons, disoit-il, (quand il
» s'agissoit de quelque entreprise un peu difficile,)
» tant mieux, Dieu sera glorifié, & c'est ce que nous
» recherchons. Si nous ne réüssissons pas, tant mieux
» encore, il ne nous en coutera que de la confusion, &
» cette confusion servira au moins à nous humilier. Il
» faudroit en verité que nous eussions un orgueïl bien
» ingrat, si nous ne voulions jamais hazarder nôtre
» petit honneur pour le service de Jesus-Christ, qui
» a bien voulu pour nôtre amour être chargé de tant
» d'opprobres.

Aprés que cette affaire eut manqué, ce qui n'étoit point du tout arrivé par sa faute, puis que si le Ministre avoit trouvé mauvais qu'on eût agi sans son aveu, c'étoit à M. le Chancelier, lequel s'étoit chargé de lui parler, qu'il s'en falloit prendre; Il écrivit une excellente Lettre à tous les Superieurs de la Congregation, pour les consoler de cette disgrace qui les avoit beaucoup affligez ; elle étoit
» remplie de ces sentimens admirables : » Que cher-
» chions nous, leur dit-il, dans cette affaire, que
» d'accomplir la volonté de Dieu ? Il nous l'a fait connoître

noître par cette décision; pourquoi ne nous y sou- «
mettrions-nous pas? & pourquoi ne la voudrions- «
nous pas adorer? Nous avons fait ce que nous avons «
dû; on nous a appellez, nous sommes allez; c'étoit à «
Dieu à faire le reste; c'étoit à lui à nous conserver «
dans un lieu où nous n'étions allez que pour lui plai- «
re: il ne l'a pas voulu; qui peut s'en plaindre? N'est «
il pas le Maître? & n'étoit-ce pas plus son affaire, «
que la nôtre? Elle a manqué, dit-on, parce que «
nous n'avons pas eu soin de nous soutenir à la Cour. «
O! mes Freres, que ce reproche nous fait d'honneur! «
Plaise à Dieu qu'on nous en puisse toûjours faire de «
semblables, & que nous n'ayons jamais plus de com «
merce à la Cour, que nous en avons maintenant! «
Plaise à Dieu que nous l'ignorions toûjours, & que «
nous en soyons ignorez! Dieu n'a pas besoin des «
puissances du siecle pour exécuter ses desseins; & «
si nous ne pretendons nous-mêmes qu'à la sainteté, «
nous n'avons pas non plus besoin de leur puissan- «
ce pour l'acquerir. Les hommes vont beaucoup «
parler, ils vont nous condamner, ils vont nous in- «
sulter. Hé bien! qu'ils fassent ce qu'ils voudront; «
pouront-ils empêcher nôtre conscience de nous «
rendre témoignage que nous n'avons eu que des «
intentions pures? pouront-ils nous faire perdre nô- «
tre Dieu? pouront-ils nous ôter la sainte paix dont «
nous joüissons? pouront-ils empêcher qu'il ne soit «
vrai que le Seigneur nous a comblez de benedic- «
tions? pouront-ils nous empêcher de voir que nô- «
tre Reforme, sous sa protection toute-puissante, s'est «
répanduë dans une grande partie du Royaume, & «

» que nous l'avons introduite dans un ſi grand nom-
» bre de Maiſons par les mêmes voïes dont nous
» nous ſommes ſervis pour faire cet établiſſement ?
» pourront-ils anéantir la verité de toutes ces choſes ?
» Joüiſſons de ces biens, mes Freres, & conſolons-
» nous de ce petit mal ; laiſſons parler les hommes
» de cette diſgrace paſſagere, & beniſſons nôtre Dieu
» de tant de faveurs qu'il nous a faites. Enfin ſoyons
» lui ſoumis en toutes choſes, autant pour le bien,
» que pour le mal. *Si bona ſuſcepimus de manu Domi-*
» *ni, mala autem quare non ſuſcipiamus ?*

CHAPITRE XX.

Quatriéme Chapitre General, où le P. Faure eſt élu pour la troiſiéme & derniere fois.

LEs approches du Chapitre General fournirent encore de nouvelles épreuves à la vertu du P. Faure. On avoit reglé dans le dernier qui s'étoit tenu, que celui-ci & tous les autres d'orênavant ſe tiendroient entre Pâques & la Pentecôte, à cauſe de la commodité de la ſaiſon. Le Cardinal y avoit conſenti, & avoit même fort approuvé cette reſolution ; cependant quand il vit qu'on commençoit à diſpoſer les choſes pour convoquer le Chapitre au mois d'Avril, comme il étoit porté par le Decret, il declara poſitivement qu'il ne ſouffriroit jamais cette innovation. Cela ſurprit étrangement tout le monde ; & l'on ne comprenoit pas le ſujet

qui pouvoit le porter à prendre une resolution contraire à ce qu'il avoit lui-même si fort approuvé deux ans & demi auparavant. Mais enfin l'on s'apperçut qu'il avoit conçû un nouveau refroidissement contre le P. Faure, & qu'on avoit encore tâché de le décrier dans son esprit: en effet il s'étoit laissé persuader par quelques-uns de ses Domestiques, qui avoient toûjours été mal intentionnez pour le serviteur de Dieu, que c'étoit lui seul qui vouloit qu'on avançât le Chapitre, & qu'il y avoit bien de l'apparence qu'il n'avoit point en cela d'autre vûë que de rentrer au plûtôt en charge. Rien n'étoit plus mal fondé que cette calomnie, & rien n'avoit moins d'apparence, puis qu'il s'agissoit d'une chose qui avoit été reglée dans le Chapitre precedent; puisque le P. Faure avoit donné dans ce Chapitre même, & depuis, toutes les preuves imaginables de la plus parfaite humilité, & d'un éloignement entier de toute ambition; puis qu'enfin, bien loin de faire quelque chose pour presser l'exécution de ce Decret, il étoit actuellement en visite, & laissoit toute cette affaire à conduire au P. Boulart, sans s'en mêler en aucune maniere. Cependant cela fit une telle impression sur l'esprit du Cardinal, qu'on eut beaucoup de peine à le guerir là-dessus.

Le P. Boulart s'y employa de toutes ses forces; & il y réussit enfin, quant à ce qui regardoit la justification du P. Faure; mais pour le point dont il s'agissoit de l'anticipation du tems du Chapitre, le Cardinal ne voulut point en entendre parler: de sorte qu'il se vit contraint de le presser, & de lui

„ faire de grandes instances : Il lui dit, » Qu'il se
„ croyoit obligé en conscience & en honneur de lui
„ representer qu'il n'étoit pas, ce semble, possible de
„ changer cette disposition ; que la resolution du
„ Chapitre étant formelle, c'étoit anéantir l'autorité
„ de cette Assemblée, & donner atteinte à celle de
„ toutes les autres qui devoient se tenir dans la suite,
„ que de ne pas suivre ce qui avoit été déterminé.
„ Que d'ailleurs les raisons qu'on avoit euës de faire
„ ce Decret paroissoient trés-bonnes ; qu'il pouvoit
„ s'exécuter sans aucun inconvenient ; qu'il étoit con-
„ forme à l'usage de la plûpart des autres Ordres Re-
„ ligieux, & en particulier des nouvelles Congrega-
„ tions, comme étoit celle de Saint Maur. Enfin,
„ Monseigneur, ajoûta-t-il, permettez-moi de vous
„ dire qu'il y va de mon interest ; car mettant à part
„ la passion que j'ai de me voir déchargé d'un poids
„ qui m'accable, & que je ne puis porter plus long-
„ tems ; que dira-t-on dans le monde, si l'on differe
„ le Chapitre de six mois, pour me conserver dans
„ la charge ? On dira que c'est un effet de mon am-
„ bition ; on m'accusera d'être l'Auteur de cette in-
„ fraction d'un Decret, dont l'observation devoit
„ être inviolable ; & l'on sera d'autant plus porté à
„ former de moi ce jugement si injurieux à ma repu-
„ tation, qu'on connoît les bontez toutes particu-
„ lieres que Vôtre Eminence veut bien avoir pour
„ moi.

Ce discours, & sur tout ces dernieres paroles, ébranlerent beaucoup le Cardinal ; mais il ne se rendit pas encore entierement, & il voulut consulter

cette affaire dans toutes les formes : Il fit pour cela assembler chez lui quantité de personnes fort éclairées, & il leur proposa la chose. On en délibera avec toute la maturité possible ; & enfin tout le monde conclut qu'il falloit tenir le Chapitre dans le tems reglé par le Decret ; que cela se devoit canoniquement, & qu'il y auroit beaucoup d'inconveniens à ne le pas faire. Le Cardinal eut encore de la peine à se rendre à cette déliberation ; mais enfin ayant lui-même examiné devant Dieu ce qui étoit le plus conforme à sa volonté, il consentit à ce qu'on desiroit si justement.

Le Chapitre fut donc indiqué au 26. d'Avril 1648. & les Superieurs s'étant rendus au jour marqué, ils témoignerent une extréme impatience de faire l'élection au plûtôt. Cependant elle fut differée de cinq jours ; & ce ne fut que le premier jour du mois de May qu'on s'assembla dans la Gallerie de M. le Cardinal. Il s'y rendit pour y presider, & tout le monde reçut une extréme consolation de voir ce venerable Prelat, que tous regardoient comme un saint. Il fit d'abord un petit discours, dont toutes les paroles furent recueillies comme des oracles. Aprés quoi le P. Boulart s'étant démis de sa charge avec des marques trés-sensibles d'une profonde humilité, ce saint vieillard recommença à parler, & levant les mains & les yeux au Ciel : « Que vôtre saint nom soit beni, dit-il, en s'adressant à Dieu, que vôtre misericorde soit adorée dans « tout l'Univers, & par toutes les creatures. Oüi, « Seigneur, c'est vôtre Esprit qui regne ici ; tout le «

» bien dont mes yeux sont témoins, est vôtre ou-
» vrage; c'est vous qui vous êtes formé un peuple
» selon vôtre cœur; c'est vous qui l'avez sanctifié;
» c'est vous qui lui avez inspiré des sentimens si
» grands & si parfaits. Car enfin, mes Peres, qui
» peut vous mettre dans le cœur cet amour si uni-
» forme du bien commun, ce désinteressement si pur,
» cet éloignement si sincere des honneurs? Qui peut,
» dis-je, produire toutes ces merveilles, sinon celui qui
» est le Maître des cœurs? Suivez donc les mouvemens
» qu'il vous inspire, & ne consultez que vos pro-
» pres sentimens, pour faire l'élection dont il s'agit.

Aprés qu'il eut cessé de parler, on proceda à l'élection comme de coûtume: les billets furent contez, & ensuite on les lut tout haut; il y avoit quarante-neuf Capitulans, & le P. Faure eut quarante-huit voix; tout le monde sans exception se trouvant réuni, comme à l'ordinaire, dans le sentiment que le gouvernement ne pouvoit être mieux qu'entre ses mains. Le Cardinal, à qui l'on avoit dit qu'il n'étoit plus si goûté qu'il l'avoit été autrefois, fut surpris de ce consentement si unanime; & le voyant à ses pieds les yeux baignez de larmes, il le releva, l'embrassa & s'écria tout trans-
» porté de joïe & d'admiration: » En verité le doigt
» de Dieu est ici. Quoi! cela est-il vrai? Mes yeux
» ne me trompent-ils point? Quel consentement,
» Seigneur! quelle union! Non ce n'est pas ici l'es-
» prit de l'homme. Allez, mon Pere, c'est Dieu qui
» vous choisit; il se declare visiblement, & j'en suis
» si convaincu, que quand un Ange me diroit le

contraire, je ne le croirois pas. Prenez courage, «
mon Pere, & croyez que celui qui vous établit si «
visiblement le Chef de son peuple, vous aidera pour «
le conduire. Pour moi, contez que je vous aime «
& que je vous honore; contez que vous aurez «
toute ma confiance, & que reconnoissant en vous «
le don de Dieu pour le gouvernement de cette «
Congregation qu'il a formée par vos mains, je «
tâcherai en toutes choses de cooperer avec vous, «
& de vous donner tout le secours & la protection «
dont je serai capable. «

On fut extrémement surpris de l'entendre parler de cette maniere, sçachant ce qui s'étoit passé peu de tems auparavant; & on en fut d'autant plus consolé que ses larmes & son air faisoient voir visiblement qu'il parloit comme il pensoit, & qu'il étoit parfaitement désabusé. A peine eut-il fermé la bouche, que tous les Religieux ne pouvant retenir le transport de leur joïe, se jetterent au cou du P. Faure avec des témoignages si tendres d'affection, que c'étoit un spectacle charmant. On eût dit à les voir pleurer de joïe, l'embrasser & le serrer étroitement, qu'il étoit revenu de l'autre monde, & que l'ayant perdu depuis long-tems par la mort, ils le recevoient sortant du tombeau. Ils le conduisirent à l'Eglise comme en triomphe; & jamais il ne reçut plus de marques de l'affection & de l'attachement que ses enfans avoient pour lui.

Cette joïe se répandit bien-tôt dans toutes les Maisons de la Congregation; & l'on y rendit à

Dieu des actions de graces solemnelles de l'élection du P. Faure. Quantité de personnes du premier rang, qui connoissoient son merite, & dont il étoit aimé, lui vinrent faire des complimens, & lui témoigner la part qu'ils prenoient au bonheur de son Ordre, de l'avoir pour Chef & pour guide. Enfin s'il eût été sensible aux applaudissemens, & à ces sortes de faveurs humaines, il eût eu abondamment dans cette occasion de quoi se consoler & se dédommager de ce que les faux bruits & la calomnie lui avoient fait souffrir auparavant. Mais il n'étoit pas moins au dessus des loüanges, que de la médisance; & il avoit même plus de peine à supporter les éloges qu'on lui donnoit, qu'à souffrir les mauvais discours.

Aprés l'élection, l'on regla plusieurs choses dans le Chapitre, qui concernoient le gouvernement General de la Congregation; & en particulier le P. Faure proposa d'établir & de nommer des Visiteurs. Cela souffrit d'abord quelque difficulté; ce qui ne venoit que de l'amour qu'on avoit pour lui. Car les Superieurs des Maisons les plus éloignées craignoient de ne le plus voir, si l'on mettoit des Visiteurs d'office; & là-dessus ils lui representerent que c'étoit les priver & leurs Religieux de la plus grande consolation qu'ils pussent avoir au monde; que dans ces foibles commencemens ils ne pouvoient se passer de sa presence & de ses instructions; qu'une de ses Visites renouvelloit toutes choses dans leurs Maisons; que sa seule vûë les encourageoit à supporter les peines qu'ils avoient à souffrir dans des lieux

lieux où tout leur manquoit, & où ils n'avoient pour toute consolation aprés Dieu, que l'esperance de le pouvoir embrasser quelquefois, de lui décharger leur cœur, & de recevoir ses instructions. Ces raisons étoient fort touchantes, & elles agissoient beaucoup sur le cœur du P. Faure; mais il fallut les faire ceder à d'autres qui étoient encore plus fortes: car outre qu'il étoit à propos que toute la forme du gouvernement fût établie du vivant même du P. Faure, il étoit impossible qu'il fît si souvent de grands voïages pour visiter tant de Maisons si éloignées les unes des autres. Ainsi l'on nomma quatre Visiteurs, & il se reserva seulement la Visite des Seminaires, & des Maisons les plus voisines de Paris; promettant neanmoins aux Superieurs des plus éloignées, de les aller voir toutes les fois qu'ils auroient besoin de sa presence; & même sans cela, quand ses affaires le lui pouroient permettre.

On fut obligé de presser la fin du Chapitre, à cause des Rogations: les Superieurs furent prendre congé du Cardinal, qui leur donna de grandes marques de sa bonté. Il leur dit encore qu'il ne pouvoit assez admirer ce qui s'étoit passé à l'élection du P. Faure, & que c'étoit assurément la voix de Dieu. Il leur parla de lui avec de grands éloges, & leur declara qu'il remettoit entierement entre ses mains tout le pouvoir qu'il avoit reçeu des Papes pour l'établissement de la Reforme; puis leur ayant donné sa benediction, il se recommanda à leurs prieres: & c'est ainsi que ce Chapitre se ter-

mina le plus heureusement du monde, malgré les efforts que le diable avoit faits, pour empêcher qu'il ne se tînt, & pour s'opposer aux desseins de Dieu.

CHAPITRE XXI.

Aprés la mort du Roi Loüis XIII. qui avoit toûjours protegé la Congregation du P. Faure, ses ennemis tâchent de la décrier par des calomnies, dont la fausseté se découvre. Affaire d'Irlande.

A PEINE avoit-on commencé de goûter la joïe de ces nouvelles faveurs qu'on venoit de recevoir du Ciel, qu'on se vit obligé de verser des larmes pour la mort du Roi Loüis XIII. qui arriva peu de jours aprés la conclusion du Chapitre. Cette perte fut fort grande pour toute l'Eglise de France, dont il avoit été le perpetuel Protecteur; mais sur tout elle le fût plus qu'on ne peut dire, pour tous les Ordres Reformez, qui le consideroient avec sujet comme leur pere, & comme un de leurs principaux appuis. Les Chanoines Reguliers avoient encore plus de raison de le pleurer que tous les autres, parce qu'il leur avoit donné des marques d'une protection plus particuliere; car comme sa devotion pour Sainte Geneviéve avoit toûjours été fort grande, il croyoit avec raison se procurer la protection de cette puissante Patrone, en accordant la sienne à ceux qui avoient

rétabli le culte de Dieu dans l'Eglise où reposent ses saintes Reliques. En effet ce fut ce Prince qui engagea le Cardinal de la Roche-Foucault à mettre la Reforme dans l'Abbaye de Sainte Geneviéve, en lui en donnant le Brevet; & ce fut lui aussi qui l'encouragea à entreprendre de relever tout l'Ordre des Chanoines Reguliers, qui fit solliciter pour lui les expeditions de Rome dont il avoit besoin pour cela, & qui autorisa toutes les Ordonnances qu'il fit en differentes occasions pour l'exécution de ce dessein. Le P. Faure trouva toûjours auprés de lui toute la faveur possible dans les rencontres où il en eut besoin; & ce Prince étoit si persuadé que c'étoit un veritable serviteur de Dieu, qu'il entra toûjours fort volontiers dans tout ce qu'on lui demanda pour lui. Enfin les Chanoines Reguliers de la Reforme lui avoient des obligations trés-grandes en toutes manieres, & ils le consideroient avec raison comme un de leurs principaux bienfaicteurs. Dés que le P. Faure eut appris la triste nouvelle de sa mort, il envoya six Religieux à Saint Germain, pour lui rendre les derniers devoirs. L'Evêque de Meaux premier Aumônier, qui étoit son bon ami, les presenta à la Reine, qui les reçut trés-favorablement, & leur promit avec une extréme bonté qu'elle conserveroit cherement leur Congregation, qui étoit l'ouvrage & l'un des plus beaux monumens de la pieté du feu Roi.

Cette déclaration si précise n'empêcha pas les ennemis de la Reforme de s'imaginer que le chan-

gement qui venoit d'arriver dans l'Etat, pouroit favoriser leurs pernicieux desseins; & il se forma une espece de Ligue contre le Cardinal de la Roche-Foucault, contre le P. Faure; & contre la Congregation. Il entra dans cette Ligue beaucoup d'Anciens Chanoines Reguliers, tant des Maisons Reformées, que de celles qui ne l'étoient pas, mais qui apprehendoient de l'être; & ce parti se grossit d'une infinité de Religieux des autres Ordres, où le Cardinal avoit relevé la discipline. Il se resolurent d'agir tous en même-tems, en tous lieux & par toutes sortes de moyens. On vit donc par tout courir une infinité de Libelles, on entendit de tous côtez des plaintes contre le Cardinal, contre le P. Faure, & contre tous les Reformez. On voulut se pourvoir en Cour, & même à Rome contre ce qui avoit été fait pour la Reforme pendant le Regne precedent; on fit sur tout grand bruit auprés du Pape des entreprises violentes du Cardinal, de la maniere pleine de hauteur avec laquelle il agissoit, du peu de ménagement qu'il avoit pour les Evêques, dont il usurpoit les droits & l'autorité, par des établissemens qu'il faisoit sans leur participation, en retirant de leur Jurisdiction des Maisons qui leur avoient toûjours été soumises.

D'abord on negligea ces bruits; mais enfin ils s'augmenterent de telle maniere, qu'on commença de craindre qu'ils n'eussent des suites plus fâcheuses, & qu'on se crût obligé d'en arrêter le cours au plûtôt. Le Cardinal tout cassé de vieillesse ne laissa pas de mettre la main à la plume

pour sa défense; & le P. Faure de son côté le fit aussi avec beaucoup de vigueur. Le Cardinal fit presenter à la Reine une Requeste en forme de Remontrance, où rendant compte à sa Majesté de la conduite qu'il avoit tenuë pour la Reforme des Ordres Religieux, il lui témoignoit, » Qu'il « ressentoit une vive douleur de voir qu'on le traitât « si outrageusement sur la fin de ses jours, pour une « chose où il n'avoit envisagé que le bien de l'Eglise « & de l'Etat, où il n'avoit suivi que les intentions « du Roi, & où il croyoit n'avoir rien fait que de « conforme à la volonté de Dieu, qui lui avoit con- « fié ce ministere. » Ensuite, aprés avoir répondu aux « principales accusations qu'on alleguoit contre lui, & contre les Reformes qui s'étoient faites par son autorité, il supplioit trés-humblement sa Majesté de ne point écouter des gens qui ne le décrioient auprés d'elle, que parce qu'ils étoient ennemis de tout bien, & qu'ils auroient voulu que les choses fussent toûjours demeurées dans le premier desordre; mais d'accorder au contraire sa protection à une entreprise dont le feu Roi avoit été l'auteur, qui ne pouvoit que procurer la gloire de Dieu, & qui seroit certainement trés-avantageux à tout le Royaume.

La Reine qui avoit beaucoup de veneration pour ce Saint Prelat, & qui d'ailleurs aimoit le bien, reçut trés-favorablement cette Requeste, & fit dire au Conseil que son intention étoit que dans toutes les affaires qui concerneroient la Reformation des Ordres, on en usât comme on avoit fait jus-

qu'alors. La Reine ayant ainſi fait connoître ſes ſentimens & ſes diſpoſitions, cela calma une partie de l'orage en France ; & l'on n'oſa plus parler à la Cour contre la Reforme.

Ces bruits s'appaiſerent auſſi bien-tôt à Rome; le Cardinal envoya de bons Memoires à ſes amis, pour les faire preſenter au Pape ; & il s'y juſtifioit avec tant de netteté & de préciſion de tous les chefs d'accuſation qu'on avoit formez contre ſa perſonne, qu'il eût été impoſſible de ne pas voir qu'ils ne contenoient que des fauſſetez & que de pures calomnies. De ſorte qu'en effet toutes ces accuſations s'en allerent en fumée, & ne tournerent qu'à la confuſion de ceux qui en avoient été les auteurs.

Pour ce qui concernoit la défenſe de la Congregation en particulier, le P. Faure qui l'entreprit, ramaſſa les témoignages & les atteſtations de pluſieurs Evêques, qui démentoient poſitivement ce que ſes adverſaires avoient allegué contre elle ; & il compoſa un Ecrit en forme d'Apologie, qu'il fit répandre par tout. Cet Ecrit & ces atteſtations furent envoyez à Rome, & y produiſirent tout l'effet qu'on en pouvoit attendre ; car on fut ſi pleinement déſabuſé des faux bruits qui s'y étoient répandus, qu'on n'en eut que plus d'eſtime pour la Reforme, & pour la perſonne du P. Faure, que ſes ennemis avoient tâché de flétrir avec le plus de malignité.

On en eut bien-tôt des preuves trés-ſenſibles dans une affaire de conſequence qu'il eut en cette

Cour ; & qui lui réuſſit parfaitement. Quelques années avant les factions qui mirent le feu dans l'Angleterre, & qui ſe terminerent par la mort tragique du Roi Charle I. & par l'établiſſement de la tyrannie de Kromwel, les Catholiques de ce Royaume joüirent pendant un peu de tems de quelque eſpece de liberté, & principalement en Irlande, ils eurent beaucoup de relâche. Ce calme y attira grand nombre de Miſſionnaires ; des Religieux de tous les Ordres y vinrent en foule pour inſtruire les peuples, & pour y exercer leur zele ; & comme ils avoient deſſein de s'y établir, & qu'ils n'y trouvoient point de Retraites, il y en eut qui s'emparerent de pluſieurs Abbayes, leſquelles avoient autrefois été de l'Ordre des Chanoines Reguliers. Le P. Faure étant averti de ces uſurpations par un Evêque de cette Iſle, prit auſſi-tôt la reſolution d'en empêcher le progrés, de s'y oppoſer de toutes ſes forces, & d'y rétablir les choſes ſur l'ancien pied, s'il en pouvoit venir à bout. Il ſe ſentit même porté d'un zele extraordinaire pour cela, non ſeulement par l'intereſt de ſon Ordre, qui avoit été autrefois ſi floriſſant dans ce Royaume ſous S. Patrice, S. Malachie & S. Laurent, tous Archevêques de Dublin, & Primats d'Hibernie ; mais auſſi par le deſir qu'il auroit eu de contribuer au ſalut de ces peuples, qui étoient depuis ſi long-tems deſtituez de Paſteurs, & dans un déplorable abandon. Il s'adreſſa donc au Souverain Pontife, pour ſupplier ſa Sainteté de défendre aux Religieux des autres Ordres de s'emparer d'un bien qui ne leur

appartenoit pas, & d'enlever aux Chanoines Reguliers l'heritage qui avoit été possedé par leurs Peres. Cette demande fut trouvée si juste, & l'on étoit si bien convaincu dans la Cour Romaine de la fausseté de tout ce q'on y avoit publié contre la reputation du P. Faure, & contre sa Congregation, qu'on se fit un plaisir de lui accorder ce qu'il demandoit. Le Pape témoigna même qu'il seroit bien aise que les Chanoines Reguliers de France pussent s'établir dans l'Irlande, & y faire refleurir leur Ordre; & il dit qu'il leur donneroit volontiers les Titres de quelques Abbayes de ce païs-là, si cela pouvoit faciliter leur établissement.

Ce bon succés donna beaucoup de joïe au P. Faure, qui dans le dessein d'étendre son zele sur ce Royaume étranger, avoit depuis peu donné l'habit à sept ou huit jeunes hommes du païs, qui s'engagerent auparavant à retourner dans leur patrie, quand on jugeroit à propos de les y renvoyer; & de s'y employer, tant au rétablissement de l'Ordre, qu'à l'instruction & à la conversion des peuples. Il n'eut pas neanmoins la consolation de voir cette Mission étrangere; & ce ne fut que quelque tems aprés sa mort, que le Pape donna une Abbaye d'Irlande à un de ses Religieux; lequel étant revêtu de ce Titre, s'en retourna accompagné de quelques-uns des siens, avec une Commission pour recevoir des Novices, & pour établir la Congregation dans tous les endroits où il croiroit le pouvoir faire. Cela n'a pû neanmoins ni s'étendre ni se perpetuer, à cause des troubles dont ce malheureux

reux Royaume s'eſt trouvé agité depuis ; & il a preſque toûjours fallu que ces bons Religieux & les autres qui ſe ſont unis à eux, ſoient demeurez déguiſez & cachez, pour ſe mettre à couvert des violences & de la perſecution des Heretiques.

CHAPITRE XXII.

Reforme de Saint Maurice de Senlis, de Sainte Honorine de Graville, & de Saint Martin aux Bois.

CE fut à peu prés dans ce tems-ci, c'eſt-à-dire quelques jours avant ou aprés la mort du Roi, que le P. Faure prit poſſeſſion du Prieuré de Saint Maurice de Senlis, où les Religieux de Saint Vincent étoient entrez trois ou quatre jours avant le Chapitre. C'eſt une des plus petites Maiſons qu'il ait Reformées ; & cependant c'eſt peut être celle de toutes qui lui a coûté le plus de travaux. On fut, prés de ſept ans, aprés cette affaire ; & l'on y vit autant de mouvemens, que s'il s'y fût agi de la choſe du monde la plus importante.

Les deſordres y étant fort grands, l'Evêque de Senlis vit bien qu'on ne pouvoit ſe diſpenſer d'y faire quelque changement ; mais par une vûë particuliere qu'il eut pour l'avantage de ſon Dioceſe, au lieu de remettre des Chanoines Reguliers dans cette Maiſon, il penſa à y mettre des Religieux d'un autre Ordre, dont il croyoit ſe pouvoir ſer-

vir pour ſon deſſein. Il employa donc pour cela tout ſon credit, qui étoit fort grand à la Cour, au Conſeil, & par tout ailleurs ; & ces Religieux de leur côté, regardant cette offre de l'Evêque comme un trés grand avantage, employerent tous leurs amis pour faire réuſſir cette affaire. Ils obtinrent des Lettres Patentes du Roi ; ils gagnerent les Anciens de Saint Maurice ; ils intereſſerent une partie de la Ville ; & le Gouverneur étant pour eux encore plus que perſonne, il ſembloit que rien ne pouvoit traverſer leur entrepriſe. Cependant le Lieutenant General, & les principaux Officiers, tant du Preſidial, que de l'Election, firent difficulté d'y conſentir ; & tous les Curez du Dioceſe, aſſemblez dans un Synode, s'y oppoſerent formellement.

Cette oppoſition du Clergé & des Magiſtrats donna du courage au Soûprieur de Saint Maurice, qui étoit un homme de 80. ans, mais à qui ſon grand âge n'avoit rien fait perdre de ſa vigueur, & qui gémiſſant plus que perſonne des deſordres de ſa Maiſon, ne vouloit pourtant pas ſouffrir qu'on la fît changer de nature, en y établiſſant des étrangers ; mais faiſoit tous ſes efforts pour y faire entrer la Reforme de Saint Vincent. Ce genereux vieillard tint ferme contre toutes les attaques qu'on lui donna : l'Evêque fit ſon poſſible pour le gagner par la douceur & la perſuaſion ; mais il n'en put jamais rien tirer que cette réponſe :
» Monſeigneur, je croirois trahir ma conſcience,
» mon honneur, mon Ordre, & ma Maiſon, ſi je

consentois à cette nouveauté. » Un des principaux de l'Ordre Religieux qui vouloit s'établir dans ce Prieuré, l'étant venu voir avec beaucoup de civilité, pour tâcher de le fléchir & de tirer son consentement, il lui dit : » Mon Pere, j'honore extrêmement vôtre personne, & j'ai beaucoup de veneration pour vôtre Ordre ; mais je suis obligé d'avoir encore plus d'amour pour le mien : Saint Loüis n'a pas fondé cette Maison pour vous ; un si saint Fondateur merite bien qu'on respecte ses intentions. En un mot, mon Pere, il n'y a rien affaire de mon côté : Saint Augustin & vôtre Saint Instituteur s'accordent fort bien dans le Ciel ; je vous supplie que nous n'ayons rien à démêler sur la terre. » Il le congedia avec cette réponse ; & ce Religieux l'étant encore venu revoir quelques autres fois, il en fut toûjours reçeu de la même maniere.

Le feu Roi étant allé à Chantilly, ce bon Soûprieur, pour couper court à toutes les poursuites de ceux qui avoient dessein de s'emparer de sa Maison, se resolut de l'aller trouver, & le hazard voulut, ou plûtôt Dieu permit qu'il lui servit ce jour là d'Aumônier pendant la Messe, parce qu'il ne s'en trouva point d'autre ; ce qui lui facilita le moyen de l'aborder. Il se jetta à ses pieds, & lui dit, » Qu'il venoit implorer la protection de sa Majesté contre des gens qui le vouloient chasser de sa Maison. Cette Maison, Sire, ajoûta-t-il, est un des plus glorieux monumens de la pieté du plus saint de vos Ancêtres ; il fit bâtir nôtre Eglise pour être la Sainte Chapelle de son Château de Senlis ;

» il l'enrichit de quatorze Chasses qui sont remplies » des saintes Reliques des Martyrs de la Legion The- » baine; il y établit des Chanoines Reguliers pour » y celebrer les divins Offices: & presentement on » veut aller contre les intentions d'un si saint Fonda- » teur, on veut chasser de cette Maison, ceux qu'il » en a rendu les legitimes possesseurs. Enfin, Sire, » il y a soixante ans que j'y vis, & que j'y benis Dieu » le mieux qu'il m'est possible, en joüissant du bien » que nous avons reçeu de ce grand Saint; & l'on » veut m'en faire sortir à l'âge de quatre-vingts ans. » Il est vrai que le malheur des tems a alteré parmi » nous l'ancienne pratique de l'observance; mais » nous avons à nôtre porte des Chanoines Reguliers » Reformez: que Vôtre Majesté ordonne qu'ils soient » établis chez nous; nous les recevrons à bras ou- » verts, & nous tâcherons de profiter de leurs exem- » ples, pour y faire revivre la sainteté de nos Peres. Le Roi fut touché du discours de ce bon vieillard, » & il lui fit cette réponse trés-favorable: » Qu'il » s'assurât sur sa parole, qu'il n'entendoit pas qu'il » se fit aucun changement de l'ancien Institut dans » sa Maison, & qu'il l'empêcheroit assurément.

Cependant les prétendans qui se faisoient un point d'honneur de réussir dans une affaire qu'ils avoient poussée si loin, ne desisterent pas pour tout cela; mais croyant qu'elle tenoit principalement au P. Faure, ils employerent auprés de lui pour le gagner, toute sorte de sollicitations; & ils lui firent tomber sur les bras tout ce qu'il y avoit de plus considerable dans la Cour, dans la Robe,

& dans l'Eglise; de sorte qu'il se trouva extrémement embarassé. D'ailleurs on lui faisoit des offres trés avantageuses; & il voyoit trés-bien que s'il refusoit de se rendre, il étoit en danger de s'attirer de puissans adversaires. Cependant considerant l'engagement de sa charge, le devoir de sa conscience, l'exemple de ce bon Soûprieur, le blâme des gens de bien qu'il s'attireroit infailliblement, s'il abandonnoit cette Maison, qui se jettoit entre ses bras, & le lieu qu'il donneroit à la malignité de ses ennemis de le faire passer pour un homme qui vendoit les Maisons de son Ordre par des motifs d'interests & de politique; toutes ces raisons, dis-je, le determinerent à ne point consentir à ce qu'on lui demandoit avec tant d'instances, & avec de si grandes sollicitations.

Le Prieuré de Saint Maurice de Senlis étant une dépendance de l'Abbaye de Saint Maurice d'Agaune en Suisse, le P. Faure eut la pensée de faire intervenir dans cette affaire commune, les Religieux de ce celebre Monastere; il leur en écrivit fortement, & leur envoya même un Religieux exprés pour cela. Ces bons Chanoines Reguliers s'offrirent avec joïe à faire tout ce qui pouroit dépendre d'eux; en effet ils engagerent les Cantons Alliez de la Couronne à écrire au Roy, pour le prier d'accorder sa protection à la Chapelle Royale du Prieuré de Saint Maurice, où l'on vouloit changer l'ancien Institut. Cette Lettre ne manqua pas d'avoir son effet; le Roi répondit aux Alliez qu'il ne souffriroit pas que ce changement

ſe fît, & qu'il auroit beaucoup d'égard à l'intereſt qu'ils y prenoient; de ſorte que cela devint une affaire d'Etat, & qu'il y avoit, ce ſemble, trés peu d'apparence, que ceux qui avoient tant fait de pourſuites juſqu'alors, vouluſſent encore y perſiſter.

Mais cela ne fut pas cependant capable de les refroidir; & il fallut enfin que le P. Faure écrivît à leur General qui étoit à Rome, pour les faire deſiſter de leurs pretentions. Sa Lettre fut reçûë avec de grandes marques de conſideration; & le General la baiſa deux fois avant que de l'ouvrir. Sa réponſe, qui étoit remplie des témoignages d'eſtime & de veneration, marquoit qu'il avoit juſqu'alors ignoré ce qui s'étoit paſſé là-deſſus; & que bien loin de l'approuver, il alloit mander inceſſamment aux Religieux de ſon Ordre qu'ils abandonnaſſent cette entrepriſe. Il le fit, comme il l'avoit promis; & l'on vit en effet tout d'un coup cette affaire finir, ſans qu'il en fût plus parlé davantage. D'autres Religieux, aprés que ceux-ci eurent deſiſté, voulurent tenter la même choſe; & ils firent des offres ſi avantageuſes, tant aux Anciens de Saint Maurice, qu'aux Religieux de Saint Vincent & au P. Faure, qu'ils croyoient qu'on ne manqueroit pas de les accepter; mais on ne voulut pas ſeulement les entendre: & enfin, aprés ſept ans d'intrigues & de difficultez, on paſſa Concordat avec les Anciens, & l'on entra dans cette Maiſon le 27. du mois d'Avril de l'année 1643. avec une grande ſatisfaction de toute la Ville, & par-

ticulierement du Clergé; mais sur tout avec une incroyable joïe de ce bon Soûprieur, qui s'étoit maintenu avec tant de courage dans l'heritage de ses Peres. Il pleuroit de joïe pendant la prise de possession; & tout le reste de ses jours il ne cessa de benir Dieu de l'avoir fait venir à bout de ses travaux; disant sans cesse que la consolation qu'il ressentoit, lui tenoit lieu d'une trés-grande récompense de tout ce qu'il avoit eu a souffrir. Il se rangea à la Communauté, & embrassa la pratique de l'observance; s'assujettissant à toutes les regularitez, autant que son grand âge pouvoit le lui permettre; & vivant dans une parfaite soumission jusqu'au dernier soupir, qu'il rendit heureusement entre les bras de ses Freres, avec une grande consolation de voir en mourant, le bien si solidement établi dans une Maison qu'il avoit eu tant de peine à défendre de l'invasion des Etrangers.

Il y avoit un Prieur Titulaire à Sainte Honorine de Graville, dont le zele n'étoit pas moins ardent pour la Reforme de son Prieuré, que l'avoit été celui du Soûprieur de Saint Maurice; mais il avoit affaire à des Religieux si violents, qu'il n'eut pas moins de peine que lui, à venir à bout de son entreprise. Leur fureur alla si loin, qu'ils mirent un jour le feu à sa Maison pour le brûler dedans, & qu'ils tâcherent un autre fois de l'empoisonner. Cependant avec le tems & la patience, ou plûtôt avec le secours de Dieu, il exécuta enfin le dessein qu'il avoit projetté. De sept Religieux qu'il avoit, trois furent enlevez par la mort, dans l'espace de peu

de jours; deux se retirerent dans des Benefices, & les deux qui resterent n'étant plus assez forts pour lui tenir tête, se rendirent à tout ce qu'il voulut. Quand il vit les choses en cet état, il appella le P. Faure à son secours, le pria de recevoir sa Maison, & d'agréer qu'il se démît de son Titre en faveur d'un Religieux de la Reforme. Le P. Faure ne put refuser son admiration à un si grand désinteressement, & donna volontiers son consentement à des offres si avantageuses. Le P. Esprit fut donc pourvû de ce Titre, & quand il eut obtenu ses Bulles, il alla prendre possession du Prieuré, menant avec lui des Religieux pour y établir la Reforme; il fut trés bien reçeu dans le païs, & chacun témoigna beaucoup de joïe de voir le service divin rétabli dans une Eglise où Dieu étoit fort mal servi depuis trés-long-tems.

L'Abbaye de Saint Martin aux Bois du Diocese de Beauvais, fut la derniere qui fut Reformée par le P. Faure: elle étoit gouvernée par un Prieur fort homme de bien, qui étoit son intime ami depuis trés long-tems, parce qu'ils avoient étudié en Sorbonne ensemble. Ce Prieur desiroit avec une extréme passion le rétablissement de la discipline Reguliere dans sa Maison; & voyant les grands progrés qu'avoit faits le P. Faure, il le pressoit sans cesse de lui prêter les mains, & de seconder un dessein qu'il lui avoit lui-même inspiré dés le tems de leurs études. Tous ses Religieux souhaitoient la même chose avec beaucoup d'empressement;

les

les uns par le motif d'un vrai zele & de l'amour du bien ; les autres par avarice, pour avoir de grosses pensions, & par le desir d'une plus grande liberté. L'Evêque de Beauvais qui connoissoit le peu d'ordre qu'il y avoit dans cette Maison, sollicitoit beaucoup le P. Faure de son côté, & l'engageoit par de pressans motifs à la secourir au plûtôt. Cependant cette affaire traîna plus de dix ans, soit que l'opposition de l'Abbé y apportât de l'empêchement, soit que le P. Faure étant assuré de cet établissement, jugeât plus à propos de songer à d'autres, qui demandoient plus de diligence. Enfin vers le commencement de l'année 1644. ou à la fin de la précedente, il y envoya des Religieux : Mais l'Abbé qui n'avoit pas été averti, en fit fort grand bruit ; & il s'en plaignit si hautement, que le P. Faure fut obligé de l'aller trouver pour l'adoucir. Je voy bien, M^r. lui dit-il, que vous voulez que « nous vous ayons toute l'obligation de nous avoir « introduits dans vôtre Abbaye ; je vous engage ma « parole d'en retirer mes Religieux, si vous voulez « m'engager la vôtre de les y faire rentrer quelque « tems aprés ; nous publierons aprés cela par tout « que nous vous serons redevables de cette grace, & « nous vous mettrons au nombre de nos bienfaicteurs. « L'Abbé s'appaisa tout d'un coup par ce discours plein de franchise ; & il trouva l'expedient fort bon. L'on se tint donc parole de part & d'autre ; les Religieux du P. Faure sortirent de Saint Martin, & dans le mois d'Aoust de l'année 1644. ils y rentrerent pour n'en plus sortir ; & ils y établirent l'an-

cienne discipline avec une incroyable consolation du Prieur qui l'avoit si long-tems desiré.

CHAPITRE XXIII.

Le P. Faure commence la Visite des Maisons qu'il avoit Reformées : Il tombe malade, & il est contraint de revenir à Paris : Ses exercices, ses occupations & ses sentimens pendant sa maladie.

LEs grands travaux du P. Faure, sa penitence continuelle & son application sans relâche, avoient extrémement épuisé ses forces, & miné son temperament ; & quoi qu'il ait beaucoup moins vêcu qu'il n'eût été necessaire pour l'avancement de l'ouvrage que Dieu lui avoit mis entre les mains, il y a neanmoins sujet de s'étonner qu'il ait pû vivre si long-tems. Il sentoit fort bien cette diminution de ses forces ; mais il la cachoit aux autres, & il se la dissimuloit à lui-même ; de sorte que bien loin de se ménager, il sembloit augmenter tous les jours ses travaux, & prendre sur lui de nouvelles fatigues.

Quoi qu'on eût établi des Visiteurs l'année precedente dans le Chapitre general, il voulut faire pendant celle-ci la Visite de toutes les Maisons de la Congregation. Il en étoit prié par tous les Superieurs avec de si grandes instances, qu'il ne pouvoit leur refuser cette consolation ; & d'ailleurs sçachant par experience combien ses Visites étoient

avantageuſes, & combien elles ſervoient au renouvellement de la ferveur dans les endroits où ils les faiſoit; l'amour des ſiens & le zele de la gloire de Dieu lui donnoient une forte inclination de les faire auſſi ſouvent qu'il le pouvoit.

Il partit donc de Paris vers le milieu du Primtems; & il avoit déja viſité les Maiſons de Champagne, de Picardie, du Maine, de l'Anjou & de la Normandie; lors qu'étant à Senlis, il ſentit les premieres atteintes de la maladie qui devoit le conduire au tombeau. Il le diſſimula d'abord, & partit de Senlis, ſans en rien dire; & pour éviter de paſſer par Paris, où il craignoit qu'on ne l'arrêtât, il vint coucher à Nanterre, d'où il partit dés le lendemain, ſans rien dire encore de ſon mal. Mais le ſecond accés de la fiévre le prit au ſortir de là, & l'obligea de reſter dans une Ferme de Sainte Geneviéve auprés de Verſailles. Les Religieux qui étoient avec lui dépêcherent toute nuit à Paris, pour donner avis de ſa maladie; & auſſi-tôt M. le Cardinal envoya ſon Caroſſe avec le premier Aſſiſtant, pour le ramener: mais il avoit prévenu leur diligence, & lors que le Caroſſe arriva, il étoit déja parti pour Chartres, où il vouloit ſe rendre le même jour; parce qu'il y devoit prêcher le lendemain, qui étoit la Fête de Saint Auguſtin. Il y arriva effectivement; mais il ſe trouva ſi mal, que non ſeulement il ne put prêcher, mais qu'à peine eut-il aſſez de force pour dire la Meſſe le jour de la Fête. L'inquiétude fut extréme dans les deux Maiſons de Chartres; & au lieu de la joïe qu'on voyoit ordi-

nairement répanduë ſur les viſages quand il arrivoit quelque part, on n'y remarquoit que de la triſteſſe & de la conſternation.

Il tâchoit neanmoins de diminuer cette allarme, en diſſimulant une partie de ſon mal, en ne gardant le lit que le moins qu'il pouvoit, & en témoignant toûjours, par un air ouvert & plein de joïe, qu'il ſouffroit beaucoup moins, qu'il ne ſouffroit en effet. Il aſſiſta même à une Déclamation que firent les Ecoliers de Saint Cheron; & on eût dit à l'y voir, qu'il ne ſentoit pas le moindre mal. Cependant la fiévre augmentoit conſiderablement; & les choſes en vinrent à un tel point, que quoi qu'on voulût abſolument le tranſporter à Paris, on ne ſçavoit ſi on le pouroit faire ſans danger. Les deux Aſſiſtans vinrent à Chartres pour voir ce qu'il y avoit à faire; & le trouvant en cet état ils lui propoſerent de le mettre dans un brancart ou dans une litiere; mais il ne voulut poin entendre parler
» de cela, & il dit » Que ces ſortes de commoditez,
» où il faut des dépenſes conſiderabes, étoient bon-
» nes pour les gens du ſiecle & pour les riches; mais
» qu'elles ne convenoient pas à des Religieux, qui
» doivent faire profeſſion de pauvreté & de modeſtie,
» en quelque état qu'ils ſe trouvent. » Il fallut donc ſe reſoudre à le mettre dans une autre voiture, où il fit le voyage avec beaucoup d'incommodité. Eſtant arrivé, quelque beſoin qu'il eût de repos, il voulut ſaluer & embraſſer toute la Communauté, comme à ſon ordinaire, tant pour ſatisfaire ſa propre tendreſſe, que pour ne point allarmer les eſ-

prits, s'il eût manqué de le faire.

Quelques jours aprés la fiévre qui s'étoit déja changée en double tierce, se tourna tout d'un coup en quarte; & déslors on commença à se défier de sa malignité; & l'on vit bien qu'étant si changeante, & en même-tems si opiniâtre, elle ne pouvoit être l'effet que d'un principe fort mauvais. L'extrême inquiétude que cela causa, fit redoubler les soins qu'on avoit pris jusqu'alors de sa guerison: les plus habiles Medecins y furent employez; & l'on n'épargna rien de tout ce qu'on pût faire pour le rétablissement d'une santé, que chacun eût voulu racheter de sa propre vie.

M. le Cardinal fut sensiblement affligé de cette maladie, & il envoyoit à chaque moment demander de ses nouvelles; il entretenoit toutes les personnes qui le venoient voir, de l'inquiétude qui l'occupoit; & il témoignoit sans cesse la crainte qu'il avoit de perdre le P. Faure. Mais la consternation étoit extréme dans Sainte Geneviéve; & la tristesse y étoit peinte sur le visage de tout le monde. On faisoit de continuelles prieres pour lui; chacun alloit ou devant le S. Sacrement, ou devant la Chasse de Sainte Geneviéve, demander à Dieu la conservation d'une santé si chere. Enfin la tendresse qu'on avoit pour lui, agissant de concert avec la certitude où l'on étoit, qu'on ne le pouvoit perdre sans que la Congregation fût dans un extréme danger, produisoit des effets extraordinaires, & des allarmes surprenantes dans tous les esprits.

A son égard il étoit dans un admirable tranqui-

lité ; l'affoibliſſement de ſon corps ſembloit ranimer la vigueur de ſon eſprit ; il agiſſoit de la même maniere qu'auparavant, & il ne travailloit pas moins. Quand il étoit dans ſon accés, il s'occupoit de Dieu; parce que les ſaintes penſées lui étoient devenuës ſi familieres, qu'il pouvoit s'en entretenir ſans contention, & ſans en être fatigué ; & quand la fiévre l'avoit quitté, il recommençoit ſon travail ; & il le faiſoit même avec une application d'autant plus forte, que la fiévre, diſoit-il, lui avoit fait perdre plus de tems. Ayant un ſecret preſſentiment de ſa mort, comme il le témoignoit quelquefois dans ſes entretiens particuliers, il tâchoit de mettre toutes choſes en état, & il ſe preſſoit de faire tout ce qu'il croyoit pouvoir contribuer à la conſervation de la Reforme.

Il acheva pendant ſa maladie ſes Conſtitutions ; il les revit & les corrigea ; ſur tout il retoucha fort exactement celles qui regardoient le gouvernement, & il y mit la derniere main. Il dreſſa des Memoires & des inſtructions ſur quantité de points particuliers ; & l'on a vû dans la ſuite, par l'uſage qu'on en a fait, combien grandes étoient ſes prévoyances, & combien les lumieres de ſon eſprit le faiſoient pénétrer avant dans l'avenir. Il ne laiſſoit pas pour cela de vacquer aux autres affaires, de voir les perſonnes qui avoient beſoin de lui parler, de faire des exhortations, de recevoir tous ceux de ſes enfans qui le venoient viſiter, de leur donner des avis, de les conſoler dans leurs peines, de les reprendre de leurs défauts, & de veiller à la pratique de l'obſervance. Enfin l'on ne

s'apperçevoit qu'à ſon viſage qu'il étoit malade ; lui-même ſembloit n'y faire aucune attention ; & laiſſant le ſoin de ſon corps à ceux qui en étoient chargez, il étoit entierement occupé des choſes de l'eſprit & des affaires de l'autre vie. Car s'il s'appliquoit beaucoup aux autres & à ce qui concernoit le bien tant des particuliers, que du Corps ; il ne s'oublioit pas lui-même, & il étoit, comme nous l'avons déja dit, ſans ceſſe occupé de Dieu, ſur tout pendant les accés les plus violens de ſa fiévre. La penſée de la mort, qu'il voyoit s'approcher, bien loin de l'effrayer, le combloit de conſolation ; & la vive eſperance qu'il avoit en Dieu, fondée ſur le témoignage de ſa conſcience, lui faiſoit regarder ce paſſage, comme l'heure de ſa délivrance, & le commencement de ſon bonheur. La devotion qu'il avoit toûjours euë depuis ſon Noviciat pour l'Image du Sauveur crucifié, ſe redoubla beaucoup dans ces derniers momens de ſa vie. On le voyoit ſouvent proſterné aux pieds d'un Crucifix dans une meditation ſi profonde, que quoi qu'on craignît qu'une ſi grande application ne lui fît mal, on ſe faiſoit un ſcrupule de l'interrompre. Il parloit du Ciel, comme de ſa veritable patrie, & avec un ſi grand goût des biens futurs, qu'on voyoit bien qu'ils faiſoient l'unique objet de ſes deſirs. Jamais il n'ouvroit la bouche que pour dire des choſes ſaintes, & que pour exprimer des ſentimens admirables. Il s'acquittoit de tous les exercices & de toutes les regularitez que ſa maladie lui pouvoit permettre ; & quoi que ce qu'il ſouf-

froit pût passer pour une assez grande penitence, il ne se croyoit pas quitte de l'obligation de se mortifier; il se refusoit tous les soulagemens superflus; il rejettoit toutes les délicatesses; & il étoit dans une vigilance continuelle, pour empêcher que la nature ne se recherchât, & que l'infirmité du corps ne le fît tomber dans quelque relâchement.

Aprés deux mois de maladie, se sentant quelque peu mieux, il souhaita d'aller à Luciennes, qui étoit le lieu de sa naissance, pour dire la Messe dans l'Eglise de Saint Martin, où il avoit été baptisé. Il faudroit avoir pénétré dans le cœur de ce grand serviteur de Dieu, pour exprimer tout ce qu'il ressentit dans ce lieu où il avoit reçeu les premieres faveurs du Ciel. Que ne produisit point dans lui le souvenir de ces grandes graces & de cette naissance spirituelle, qu'il avoit reçûë dans les eaux
» de la Regenération? » C'est-ici, disoit-il à Dieu
» dans le plus profond de son cœur, que vous m'avez
» donné la qualité de vôtre enfant; c'est-ici que vous
» m'avez délivré de l'esclavage du Demon; c'est ici
» que vous m'avez rétabli dans mes droits sur vôtre
» heritage éternel. Oüi, Seigneur, c'est ici que vous
» avez bien voulu me promettre que vous me don-
» neriez l'entrée de vôtre Royaume. O! m'en voila
» fort prés de ce Royaume celeste! mais helas! n'ai-
» je point perdu par mes pechez le droit que vous
» m'aviez rendu? Ai-je accompli toutes les promes-
» ses que je vous fis, quand le sang adorable de vô-
» tre Fils mon Sauveur me purifiant de mes taches
&

& de mes soüilleures, je m'engageai solemnellement à vous servir toute ma vie, à vous aimer uniquement, à suivre les Loix de l'Evangile, à vivre dans un parfait dégagement du monde, & à imiter ce même Fils dans toutes les actions qu'il a pratiquées sur la terre? Ha! Seigneur, ne me punissez pas dans vôtre colere; exercez envers moi vos misericordes; ayez compassion de vôtre serviteur, qui vous avoüe tout ce qu'il est, & qui vient vous demander grace. Recevez pour l'expiation de mes pechez, ce même sang qui m'a purifié pour la premiere fois: je vous l'offre, ô mon Dieu, avec une confiance parfaite; & j'espere que m'ayant comblé de tant de faveurs pendant tout le cours de ma vie, & que vous étant servi de moi pour faire misericorde à tant d'autres, vous m'ouvriez les entrailles de vôtre amour, & que vous me recevrez dans vôtre sein. » Voila quels furent une partie de ses sentimens; & ce qui est certain, c'est qu'il reçut une trés-grande consolation dans ce voyage, & qu'il en raporta de trés-grands fruits.

CHAPITRE XXIV.

Le P. Faure demande les derniers Sacremens, sans qu'il paroisse être en aucun danger: Il meurt le même jour: Ses Obséques: Son portrait: Son Epitaphe.

DEPUIS ce tems-là sa maladie ne sembloit pas s'augmenter notablement, & même il parut

ſe mieux porter ſur la fin du mois d'Octobre. Cependant la nuit du trois au quatriéme jour de Novembre, ſans que rien de nouveau lui fût arrivé, il ſongea tout de bon à ſe preparer à la mort; il fit une Confeſſion generale de toute ſa vie, & il demanda le ſaint Viatique. L'on fut extrémement ſurpris de cela, parce qu'on n'en comprenoit pas la raiſon: on lui dit qu'il y avoit beaucoup plus d'apparence qu'il guériroit bientôt, que non pas qu'il dût mourir de cette maladie; qu'au moins il étoit certain que rien ne preſſoit; que ſi on parloit de lui donner le Viatique, l'allarme ſe répandroit dans la Communauté; & qu'on le ſupplioit de vouloir épargner cette douleur à ſes enfans. Il répondit à cela, qu'il n'y avoit point à differer; & que pour éviter ce qu'on apprehendoit, il n'y avoit qu'à faire la ceremonie pendant la nuit, & ſans avertir perſonne. Il fallut donc faire ce qu'il ſouhaitoit, & on lui apporta le ſaint Sacrement, cinq ou ſix ſeulement des plus Anciens étant avertis pour y aſſiſter. Dés qu'il vit le Sauveur entrer dans ſa Chambre, il ſe jetta à genoux pour l'adorer; & faiſant paroître ſur ſon viſage les differens mouvemens dont ſon cœur étoit animé, il le reçut dans cette poſture avec des tranſports d'amour, de reconnoiſſance, de confiance, qui ravirent d'admiration tous ceux qui furent témoins d'un ſpectacle ſi touchant & ſi édifiant. Il paſſa le reſte de la nuit dans de grands ſentimens de pieté, & avec des conſolations indicibles.

Le matin tous les Religieux le vinrent ſaluer,

parce que c'étoit le jour de ſa Feſte ; & jamais il ne parut plus joyeux. Il les embraſſa tous en particulier, juſqu'au dernier Novice; il les entretint familierement avec beaucoup de facilité, & avec une bonté qui les charma tous ; il les exhorta, comme à ſon ordinaire, à ſervir Dieu fidelement, à travailler à leur ſainteté, à tout entreprendre pour l'avancement de la Reforme, & à ſe ſacrifier pour le ſervice de l'Egliſe.

Le même matin il donna l'habit à un poſtulant, & il traita de quelques affaires. Comme on ne ſçavoit point ce qui s'étoit paſſé la nuit, chacun étoit dans la joïe ; & ceux même qui le ſçavoient voyant qu'il agiſſoit avec tant de liberté, prenoient part à cette conſolation generale, ſans rien apprehender pour la ſuite. On manda ces bonnes nouvelles dans les Provinces ; & l'on ne douta point que dans peu, cette ſanté ſi chere ne fût parfaitement rétablie. Mais cette eſperance ne dura pas long-tems, & la douleur le ſuivit de bien prés.

Sur la fin du jour le friſſon de ſa fiévre le prit, & il fut plus long & plus rude qu'à l'ordinaire. Le Medecin du Duc d'Anjou vint le voir pendant que ce friſſon duroit encore, & il dit que l'accés alloit être violent ; mais ſoit qu'il remarquât l'allarme qu'il donnoit à ceux qui étoient preſens, ſoit qu'il parlât effectivement comme il penſoit, il ajoûta que le malade auroit à ſouffrir, mais qu'il n'en auroit que le mal. Quand ce Medecin fut ſorti, chacun ſe mit en prieres, & l'inquiétude fut fort grande dans tous ceux qui avoient entendu ce diſcours.

Pour le malade, quoi qu'il souffrît beaucoup, il étoit dans une tranquilité merveilleuse ; il s'entretenoit paisiblement avec Dieu ; il lui offroit sa vie en sacrifice ; & n'osant parler à ses Freres de sa derniere heure, qu'il sentoit s'approcher, il s'en entretenoit avec lui-même, rempli de confiance & de consolation, & sentant d'extrêmes empressemens pour se voir réunir avec Jesus-Christ.

Cependant la fiévre s'alluma bien fort aprés ce frisson, & sur les neuf heures on s'apperçut qu'il étoit dans une grande sueur. D'abord cela ne fit rien craindre, & l'on crut que c'étoit une sueur ordinaire ; mais peu de tems aprés elle devint froide ; & aussi-tôt le malade tomba en foiblesse, & perdit l'usage des sens. La frayeur saisit tous ceux qui étoient presens ; on courut aux saintes huiles ; on avertit la Communauté, qui ne s'attendoit à rien moins qu'à un accident si étrange ; la Chambre se remplit, & tout le monde environna le lit. Ce spectacle étoit digne de compassion ; la consternation étoit si grande, qu'il n'étoit pas possible qu'elle allât plus loin : c'étoient autant d'enfans qui étoient sur le point de perdre leur pere ; ils se le voyoient enlever au milieu de son âge, dans un tems où ils avoient un extréme besoin de lui ; & ils étoient même privez de la consolation d'entendre ses dernieres paroles, & de recevoir sa benediction. Pendant qu'on lui donnoit les saintes huiles, ce n'étoient que sanglots & que soupirs, ce n'étoient que pleurs & que gémissemens : Enfin lors qu'il eut à peine reçeu la derniere onction, il rendit sa sainte

ame à Dieu, le plus paisiblement du monde, par un petit soupir dont on ne s'apperçut presque pas.

Aussi-tôt tous les Religieux se leverent, & ne pouvant retenir l'effort de la douleur dont ils étoient pressez, ils se jetterent sur le corps de leur Pere, l'embrasserent, le baignerent de leurs larmes; & lui parlant encore, comme s'il eût été capable de les entendre, ils lui demandoient pourquoi il les avoit si-tôt quittez? Toute la nuit se passa de cette maniere; tantôt à l'embrasser, tantôt à se remettre à genoux, tantôt à lui parler; chacun faisant dans cette triste conjoncture tout ce que l'excés de sa douleur pouvoit lui inspirer.

Les Assistans & les principaux de la Maison se retirerent dans une Chambre; & comme ils connoissoient mieux que personne la grandeur de la perte qu'on venoit de faire, l'extrémité de leur affliction leur serra le cœur pendant quelque tems avec tant de violence, qu'ils ne pouvoient ouvrir la bouche pour se parler; mais ils se regardoient les uns & les autres sans rien dire, & dans une espece d'immobilité : enfin ils s'embrasserent tous, donnerent un libre cours à leur douleur, & s'expliquant beaucoup plus par leurs larmes, que par leurs paroles, ils firent un admirable éloge du défunt. Ils se promirent mutuellement de conserver cherement sa memoire, & de demeurer toûjours étroitement unis pour soutenir son ouvrage, & pour conduire la Congregation par ses maximes & par son esprit. Ils délibererent ensuite le mieux qu'ils purent sur ce qu'il y avoit à faire de plus pressé, & en particulier le

P. Boulart premier Aſſiſtant fut chargé d'aller le lendemain matin porter cette triſte nouvelle au Cardinal.

Il y fut à ſon lever, & il lui dit les larmes aux yeux que le P. Faure n'étoit plus au monde. Alors ce bon Prelat ſe mit lui-méme à pleurer, & ſerrant » la main du P. Boulart, » Helas! mon Pere, lui » dit-il, quelle perte! l'Egliſe perd un grand hom- » me, & un de ſes principaux ornemens; vôtre Or- » dre perd ſon Pere & ſon unique appui; & moi je » perd mon ami, je perds mon bras droit, & la con- » ſolation de ma vieilleſſe. Je devois partir devant » lui; mais il faudra bien-tôt que je le ſuive. Ha! » mon Pere, que je vous plains! Quelle affliction » pour la Congregation! Que va-t'elle devenir, elle » qui ne pouvoit ſe paſſer de lui? O mon Dieu! » conſolez vos ſerviteurs dans l'excés de leur afflic- » tion; conſervez l'ouvrage que vous avez formé par » les mains de celui que vous nous enlevez: & vous, » mon Pere, travaillez avec tous ceux qui auront » part avec vous au gouvernement, à conſerver par- » mi vous l'eſprit & les maximes de vôtre Pere; à » conſerver, dis-je, cet unique attachement à Dieu, » ce zele ſi pur pour ſa gloire, cet amour de la pau- » vreté, de la ſimplicité, de l'humilité, cette gran- » de ſeparation du monde, cette union & cette cha- » rité parfaite, ce déſintereſſement admirable, cet- » te ſainte ardeur pour l'établiſſement de la Refor- » me. Car voila quels ont été ſes caracteres: voila » ce qu'il a tâché ſans ceſſe de vous inſpirer; voila » ce qui a donné la naiſſance & l'accroiſſement à

vôtre Reforme : & ce n'eſt qu'en conſervant cet «
eſprit que vous pourez la conſerver. » Ses larmes «
& celles du P. Boulart l'empêcherent d'en dire davantage : Il l'embraſſa, & lui promit toute ſorte de protection ; & en le congediant il lui dit de faire aſſembler au plûtôt les Superieurs de la Congregation, pour élire inceſſamment un Succeſſeur au défunt.

Le corps fut ouvert, auſſi-tôt qu'on eut pû gagner ſur les Religieux de ſe retirer de la Chambre ; on en tira le cœur, & il fut enfermé dans une boëte, pour être envoyé à Saint Vincent de Senlis ; on mit les entrailles dans une autre, pour être inhumées à Sainte Catherine de Paris : Enſuite on revêtit le corps des habits Pontificaux, & on l'expoſa dans une Salle, où il demeura tout le jour. Quantité de perſonnes de qualité vinrent le viſiter, & lui rendre les derniers devoirs ; & la nouvelle de ſa mort s'étant répanduë par tout dans Paris, chacun vint témoigner aux Religieux de Sainte Geneviéve la part qu'on prenoit à la perte qu'ils venoient de faire, & à la juſte douleur qu'ils en avoient.

Le lendemain ſixiéme du mois, ſur les neuf heures du matin le corps fut porté à l'Egliſe ; on chanta les Vigiles des Morts, & on celebra la Meſſe. La Communauté de Saint Nicolas du Chardonnet y aſſiſta en Corps, & prit la place des Religieux pour chanter l'Office ; car ils avoient le cœur ſi ſerré, qu'ils ne pouvoient ouvrir la bouche.

Aprés le ſervice & les encenſemens ordinaires, on le porta dans le Chapitre pour l'inhumer ; &

ce fut alors que la douleur se redoubla : les uns se jettoient sur lui pour lui donner le dernier baiser ; d'autres se cachoient dans des coins fondants en larmes, & ne pouvant s'empêcher de jetter des cris ; d'autres demeuroient comme interdits, sans pouvoir ni pleurer, ni chanter ; mais regardoient ce triste spectacle avec des yeux pleins d'étonnement & de consternation. Enfin il fallut lui voiler le visage, on l'enferma dans la biere, & ils perdirent de vûë ce cher objet, dont la mort les separoit par une si dure necessité.

Quand la nouvelle de cet accident si surprenant & si peu attendu, fut portée dans les Maisons des Provinces, elle y produisit une consternation generale ; chacun pleuroit la perte commune, & la sienne propre : car il est certain que jamais Superieur ne fut plus aimé, que l'avoit été le P. Faure. Il étoit le Directeur de tous les Religieux de sa Congregation ; il avoit toute leur confiance ; il étoit, aprés Dieu, toute leur consolation & toute leur joïe ; de sorte qu'en le perdant ils perdoient tout. Ainsi leur affliction fut extréme, & le tems dont le propre est d'amortir toutes les douleurs, ne fut pas capable de l'adoucir. Ils lui rendirent par tout les derniers devoirs avec toute la pompe que leur affection put leur inspirer, & que la modestie Religieuse leur pût permettre ; & ils resolurent sur tout de conserver précieusement gravées dans leur cœur les saintes maximes dont il les avoit instruits pendant sa vie.

Le P. Faure n'avoit que cinquante ans moins

vingt-six

vingt-six jours quand il mourut, cependant il étoit presque tout blanc, ses fatigues ayant beaucoup avancé son âge; sa taille étoit un peu au dessous de la mediocre, mais bien prise & bien proportionnée; il avoit le visage long, le tein un peu bazanné, le front élevé, les yeux petits, noirs & pleins de feu, le nez un peu long, les levres petites & vermeilles, & tous les autres traits dans une assez juste proportion. Dans les actions serieuses, il avoit l'air grave & même un peu severe; mais dans le commerce ordinaire, il étoit d'une douceur, d'une affabilité & d'une complaisance dont tout le monde étoit charmé; sa conversation étoit vive & fort agreable; il étoit extrémement caressant; & comme la nature lui avoit donné un fort grand penchant pour témoigner de l'amitié, il avoit aussi tous les talens imaginables pour s'attirer l'amour des autres.

Enfin quand Dieu eut achevé par son moyen l'ouvrage pour lequel il l'avoit fait naître, & qu'il se fut servi de lui pour rétablir son culte & faire revivre la pieté dans un si grand nombre de Monasteres, d'où la licence & l'impieté l'avoient bannie depuis longtems, il le retira de ce monde, pour le recompenser de ses travaux. Son corps est inhumé dans le Chapitre de Sainte Geneviéve, sous une grande tombe de marbre noir, où l'on voit une Epitaphe Latine, qui doit paroître d'autant plus belle, qu'elle ne contient que la verité.

A. ☧ Ω.

HIC JACET

REVERENDISSIMUS IN CHRISTO PATER

CAROLUS FAURE

HUJUS DOMUS ABBAS,

Ord. Can. Reg. Cong. Gall. Hoc sæculo instaurator,

AC PRIMUS PRÆPOSITUS GENERALIS;

Vir ad magna quæque natus;
Magnus ingenio, memoriâ, eloquentiâ, eruditione:
Major animo, labore, Constantiâ:
Maximus modestiâ, religione:

SUPEREMINENS CHARITATE.

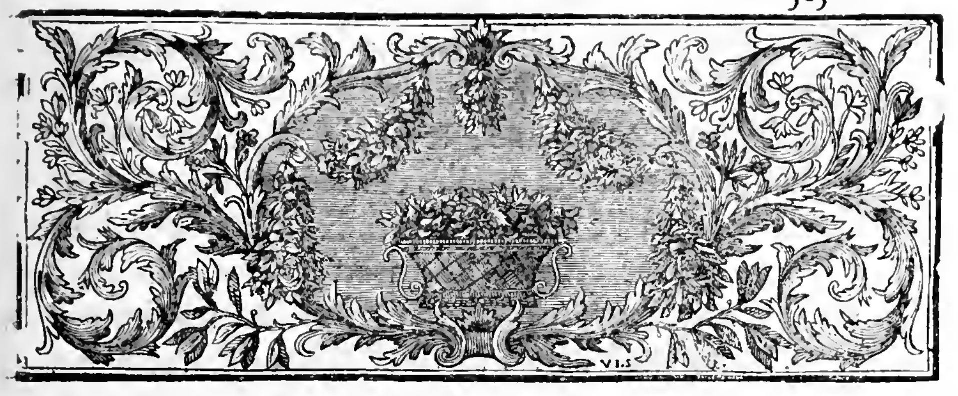
Qui collapsam, ubiquè ferè Galliarum, Canonicæ vitæ disciplinam,
Primus erigere cogitavit,
Consiliumque tam Arduum & cepit ipse Adolescens, & Senibus dedit:
Mox, ut Opere Impleret,
Faventibus Gregorio XV. & Urbano VIII. PP. MM.
Annuente Ludovico Justo Francorum Rege Christianissimo,
Operam præbente Francisco Cardinale Rupifucaldo,
Aspirante in omnibus & super omnes Deo Opt. Max.
Primum in Sancti Vincentii Sylvanect. domo, ubi Deo se devoverat,
Tum in hac Sanctæ Genovefæ, ubi Deo quam plurimos devovit,
Tanto Conatu, tantoque successu insudavit,
Ut Canonicorum Coloniis per varia passim Cœnobia deductis,
Amplissimum Ordinem diù miserè deformatum, brevi fæliciter instauratit;
Demùm auctâ quinquaginta Monasteriis suâ Congregatione,
Cæteris ejusdem Ordinis eandem subindè Disciplinam certatim amplectentibus,
Post conditas, ad Canonicæ vitæ normam, optimas leges,
Ipse viva lex, ipse suorum Regula magis quam rector,
In animis filiorum, quos propè innumeros Christo genuit,

ÆTERNUM VICTURUS

OBIIT

Prid. non. Novemb. An. Sal. M. DC. XLIV. *Æt.* L. *Prof.* XXX.

Fin du troisiéme Livre.



LA VIE DU REVEREND PERE CHARLE FAURE ABBÉ DE S^TE GENEVIEVE DE PARIS, PREMIER SUPERIEUR GENERAL des Chanoines Reguliers de la Congregation de France.

LIVRE QUATRIEME.

CHAPITRE PREMIER.

On connoît mieux l'esprit des grands hommes par leurs écrits, que par le recit de leurs actions : Ouvrages du P. Faure : Dessein de ce Livre.

ON a vû dans les trois Livres précedens un recit veritable & fidéle des principales actions du P. Faure ; & on y a pû remarquer le caractere particulier de sa sainteté ; on y a

pû reconnoître quelles étoient ses maximes sur les Regles de la vie Chrétienne, sur les devoirs de la profession Religieuse, & sur le veritable esprit de la Clericature; & quelles étoient les dispositions de son cœur à l'égard de ces maximes saintes dont son esprit étoit rempli; enfin on a pû y découvrir en quelque maniere la sublimité de ses lumieres, l'excellence de ses vertus, & l'abondance de ses dons.

Mais les actions exterieures des Saints ne sont que la moindre partie de leur sainteté, & elles ne laissent appercevoir que foiblement ce qu'il y a de plus excellent dans leurs dispositions. Rien n'est grand aux yeux de Dieu dans les œuvres les plus saintes, que le principe qui les produit, & l'esprit qui les anime; & c'est justement ce qui est caché. On ne voit, pour ainsi dire, dans les actions des Saints que l'écorce des vertus; mais on n'en voit pas la beauté interieure, qui est la principale; elle est toute dans le fond du cœur, & elle n'est connuë que de Dieu. Cependant l'éclat exterieur des saintes actions fait admirer la force de la grace dans ceux à qui on les voit faire; & ce peu qui se répand au dehors de la bonne odeur de leur pieté, non seulement les fait regarder comme des ouvrages admirables de la misericorde toute puissante de Jesus-Christ, mais les rend une source de sanctification & de benediction pour ceux qui sont capables d'être touchez de leurs exemples. Que seroit-ce donc, si on pouvoit lire dans leur cœur, si l'on y pouvoit voir ces mouvemens ineffa-

bles que le Saint Esprit y produit, si l'on y pouvoit appercevoir ces traits admirables de beauté, qui resultent de la diversité de leurs dons, & de l'assemblage de leurs vertus; enfin si l'on y pouvoit découvrir les operations de la grace, les mouvemens differens de la charité, & tout ce riche amas de biens surnaturels, qui fait le veritable fonds de leur sainteté, & le merite de leurs bonnes œuvres?

Mais ce qui ne se peut appercevoir dans le simple recit de leurs actions, se voit au moins en partie, dans leurs écrits, quand ils ont laissé quelques ouvrages à la posterité. C'est-là qu'on découvre pour l'ordinaire les principaux traits de leur cœur; c'est-là qu'ils se dépeignent eux-mêmes sans fard & sans déguisement; c'est-là qu'ils donnent à connoître leurs propres sentimens, & leurs veritables dispositions; en un mot, c'est-là qu'on voit, comme à découvert, l'esprit de ces actions toutes saintes, dont le recit historique ne peut representer que le corps.

On a beaucoup de ces précieuses reliques de l'esprit du P. Faure. Ses *Constitutions* qu'il a écrites en Latin, sont un ouvrage admirable en son genre, & tout rempli de l'Esprit de Dieu. Son *Directoire des Novices* est aussi un excellent Livre. On a encore quelques Traitez de lui, qui n'ont pas été imprimez, & qui sont trés-beaux. Il y en a un qui a pour titre *De la perseverance*, qui est plein de reflexions trés utiles. Il en avoit commencé un autre à peu prés sur le même sujet, dont il ne se trouve

que douze ou treize Chapitres; mais qui sont si remplis d'onction & de maximes trés-excellentes, qu'on ne peut s'empêcher, en les lisant, de regreter qu'il n'ait pû achever cet ouvrage. On trouve plusieurs exhortations, où l'importance des matieres est admirablement relevée par la force des autoritez, la solidité des raisonnemens, le zele de la charité, & l'onction de l'Esprit de Dieu. Il y a aussi des Dissertations sur divers sujets; & il y en a de trés-belles en particulier sur les Benefices. On voit encore quelques Memoires qu'il dressa en differentes occasions sur plusieurs points particuliers qui regardoient le gouvernement de la Congregation, & la conservation du premier esprit de la Reforme. Mais il n'y a peut-être rien de plus excellent dans tous ses ouvrages, que ses Lettres, qui sont en trés-grand nombre, & qui traitent presque toutes des matieres les plus importantes du salut & de la perfection Religieuse; c'est-là particulierement qu'il fait voir par tout un portrait naïf de son cœur, qu'il se montre tout à découvert, & qu'on voit des traits admirables de son attachement à Dieu, de sa profonde humilité, de son ardent amour pour ses Freres, de son extréme patience, de sa parfaite douceur, de son zele incomparable, de cette vie de la foi dont il étoit sans cesse animé, de ce goût unique qu'il avoit pour les biens celestes, de cette attente continuelle où il étoit des choses futures, & enfin de toutes ces grandes vertus dont son ame étoit enrichie.

On n'entreprend pas ici de les faire toutes con-

noître, telles qu'on les voit dépeintes dans tous ces differens ouvrages; ce feroit embraffer un trop grand deffein : mais on fe bornera fimplement à rapporter avec le plus de précifion & de brieveté qu'il fe poura faire, ce qui s'y trouve répandu par tout, touchant les devoirs des Religieux, & en particulier des Chanoines Reguliers.

En effet ayant été particulierement deftiné de Dieu pour être l'inftrument de fa grace dans le rétabliffement d'un grand Ordre, il a été fur tout rempli des lumieres & des connoiffances dont il avoit befoin, pour conduire un ouvrage de cette importance; & l'Efprit Saint lui a fait concevoir des fentimens proportionnez à la fublimité de cette entreprife. Ainfi quoi qu'on trouve dans ce qu'il a laiffé par écrit, quantité de chofes qui concernent toutes les differentes parties dont la Morale Chrétienne eft compofée, on y en voit cependant beaucoup plus qui regardent la vie Religieufe, & qui ont rapport aux anciennes Inftitutions de la profeffion Clericale.

On s'attachera donc uniquement dans ce Livre à tirer comme le fuc de tous les differens ouvrages qu'il a compofez, pour faire voir quel étoit le veritable efprit qu'il vouloit infpirer à fa Congregation, quelles étoient les maximes fondamentales de fa Reforme, quelles étoient fes vûës & fes idées touchant la conduite, la deftination, les occupations, les exercices & le gouvernement d'un Ordre Clerical: & comme les veritez qui font foutenuës par des exemples font pour l'ordinaire plus

d'impreſſion, on ne ſe contentera pas de rapporter les inſtructions & les maximes du P. Faure; mais on fera voir la pratique de ces maximes, & dans ſes propres actions, quand il s'en rencontrera quelques unes qui auront du rapport au ſujet qu'on traitera, & dans la vie toute ſainte des Religieux qu'il avoit formez de ſa main, dont il reſte d'excellens memoires.

Au reſte on ne doit pas s'attendre à trouver toûjours ici les propres paroles du P. Faure; elles portent à la verité un certain caractere d'onction, qu'il eſt trés difficile d'imiter; mais ſi on les eût voulu rapporter exactement, outre que cela auroit été d'une exceſſive longueur, & que d'ailleurs il eût été trés difficile de reduire dans un ordre clair & methodique, ce qui ſe trouve répandu en tant de differens écrits; peut-être les Lecteurs ne ſe ſeroient-ils pas accommodez de la difference qui ſe trouve entre la maniere d'écrire de ce tems-là, & la nôtre. Mais ſi on ne s'attache pas ſi exactement à ſes expreſſions, on ne s'éloignera jamais de ſes penſées, & on tâchera de les repreſenter toûjours avec une trés exacte fidelité. Pour en donner même quelques aſſurances, on citera à la marge les endroits dont l'on aura tiré ce qu'on dira de ſes maximes, quand elles ſeront priſes de ſes ouvrages imprimez; & à l'égard de ce qu'on tirera de ceux qui ne ſont qu'en manuſcrit, on renvoyera les Lecteurs aux manuſcrits mêmes, dont on ne manquera pas de leur donner communication quand il leur plaira.

CHAPITRE II.

Idée veritable de la Profeſſion des Chanoines Reguliers, ſelon la penſée du P. Faure : Que la vie Religieuſe & la Clericature en ſont les deux parties eſſentielles.

AVANT que d'entrer dans le détail des maximes du P. Faure touchant le veritable eſprit de l'Ordre dont Dieu a voulu qu'il fût le Reſtaurateur dans l'Egliſe, il eſt neceſſaire d'expliquer en peu de mots quelle étoit ſon idée ſur la nature & ſur l'inſtitution primitive de ce même Ordre. Il en parle en pluſieurs endroits de ſes Ecrits ; mais il l'a fait d'une maniere ſi grande, ſi animée & ſi remplie d'onction dans la Préface de ſes Conſtitutions, qu'il ne faut que traduire ce qu'on y trouve ſur ce ſujet, pour faire connoître quels étoient ſes ſentimens là-deſſus.

Voici comme il commence par les paroles mêmes de Saint Paul : » Que Dieu, qui eſt le Pere de « nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt, ſoit beni de nous avoir « choiſis en lui pour être ſaints, pour être exemts de « toute ſpüilleure, & pour vivre dans la charité. C'eſt « auſſi dans le même Jeſus-Chriſt que nous avons été « appellez par une élection particuliere, & que nous « avons été predeſtinez par le deſſein de la volonté « de Dieu, pour travailler à l'établiſſement de l'E- « vangile, par la vertu que nous recevons de lui- «

» même : car il nous a délivrez pour cela, nous ayant
» appellez par sa vocation sainte ; non à cause du
» merite de nos œuvres ; mais de son propre mouve-
» ment, & par un effet de sa grace ; par laquelle il
» nous a rendus ses ministres, nous faisant entrer
» dans son heritage & dans la participation de ses
» biens ; ce qui fait qu'il est seul nôtre possession, nôtre
» partage & nôtre portion hereditaire. Nous sommes
» donc choisis & établis pour aller en son nom, &
» pour apporter du fruit, & un fruit qui demeure
» pour la loüange & la gloire du même Jesus-Christ
» nôtre Seigneur, que nous devons annoncer avec
» un grand zele ; instruisans tous les hommes, pour
» les rendre saints & parfaits en lui, autant qu'il nous
» sera possible.

Ce sont jusqu'ici les propres paroles de l'Ecriture, dont le P. Faure se sert pour expliquer sa pensée, & pour faire voir que la profession des Chanoines Reguliers renferme la double obligation, & de travailler à devenir Saints, en menant une vie sans tache, & en se perfectionnant sans cesse dans la charité ; & de s'employer à la sanctification des peuples par l'exercice des ministeres Ecclesiastiques.
» Voici ce qu'il ajoûte ensuite ; » car, dit-il, le nom
» de Clercs & de Chanoines Reguliers que nous por-
» tons, nous marque l'obligation que nous avons de
» regarder nôtre vocation, comme nous mettant dans
» un engagement necessaire d'embrasser le ministe-
» re de Jesus-Christ, tel que nous l'avons reçeu des
» Apôtres, qui l'ayant eux-mêmes reçeu de lui, nous
» en ont laissé la forme dans leurs Actes, où l'on voit

la veritable idée d'une vie parfaitement Religieuſe « & Apoſtolique. Cette excellente forme de vie s'eſt « transmiſe juſqu'à nous par la ſucceſſion non interrompuë de nos Peres ; & ſi quelquefois la diſcipline s'en eſt affoiblie par le malheur des tems, elle « a été auſſi-tôt relevée par le zele des Souverains « Pontifes, par l'autorité des ſacrez Synodes, & par « la pieté de pluſieurs ſaints Evêques, & en particulier de nôtre Pere le grand Saint Auguſtin. Efforçons-nous de la retenir de nos jours, & de la conſerver en ſon entier dans ces malheureux tems, où « la cupidité s'augmente ſans ceſſe par un funeſte « progrés, pendant que la charité ſe refroidit ; Menons une vie qui ſoit veritablement Clericale & « Apoſtolique ; conduiſons-nous avec ſainteté, avec « juſtice & ſans reproche, pour faire nôtre propre « ſalut ; & travaillons à ſauver les autres par la celebration des divins myſteres, par l'adminiſtration « des Sacremens, par la prédication de l'Evangile, « & par un zele qui nous porte à prodiguer même « nôtre vie pour nous acquiter de nôtre miniſtere. «

Ainſi que tous ceux qui ſont engagez parmi « nous, ſe perſuadent que c'eſt-là la veritable fin de « leur vocation ; & étant appellez par une faveur de « Dieu ſi particuliere à la dignité de la Profeſſion « Clericale, qu'ils embraſſent avec joïe toutes les fonctions de la Clericature ; qu'ils s'en acquittent avec « fidelité, & qu'ils n'en refuſent jamais aucune, quelque baſſe quelle puiſſe paroître aux yeux de la chair. « Qu'ils reçoivent les ſaints Ordres avec des préparations proportionnées à la ſainteté & à la grandeur de «

» ces miniſteres ; & qu'ils les exerçent enſuite avec » le reſpect & la reverence qui leur eſt dûë.

» Mais comme le Saint Eſprit a coûtume d'inſpi» rer aux differentes perſonnes qu'il appelle à ces » fonctions ſi relevées de la Clericature, des moyens » differens pour travailler au ſalut des ames ; nous » devons nous ſervir de ceux qui nous ſont propres, » & nous attacher à la forme ancienne que nos Pe» res ont ſuivie depuis les premiers tems de l'Egliſe, » où l'on n'employoit perſonne à la conduite des » ames, qu'il n'eût ſuivi les ſaintes pratiques de la » vie commune. * Nous devons, dis-je, nous attacher » à cette forme ancienne, pour travailler dans les » Egliſes qui dépendent de nos Monaſteres, à gag» ner des ames à Jeſus-Chriſt, & pour conduire à » Dieu les Chrétiens qui ſont ſon peuple, par l'in» ſtruction, par l'adminiſtration des Sacremens, & » par le gouvernement des Paroiſſes ; les preſſant » tous par de vives exhortations, comme des peres » leurs enfans, & les encourageant ſans ceſſe pour les » faire marcher d'une maniere qui ſoit digne de Dieu, » lequel a eu la bonté de les appeller à ſon Royaume & » à ſa gloire. Je prie ce même Dieu, qui eſt nôtre Pe» re, (ajoûte le P. Faure, en s'appropriant encore » les paroles mêmes de Saint Paul,) & J. C. qui eſt nô» tre Seigneur, d'adreſſer nos voïes vers ſon peuple, » de multiplier ſes benedictions ſur eux & ſur nous, » de faire croître en nous la charité qui doit nous unir » enſemble, & dont nous devons brûler pour tous les » hommes ; & d'affermir enfin nos cœurs & nos volon» tez ; afin que nous vivions ſans reproche & dans une

* *In primitivâ Eccleſiâ nullus conſtitutus eſt Rector animarum, niſi de communi vitâ aſſumptus ; quia nemo certiùs præponitur cuſtos vitæ alienæ, quàm qui priùs cuſtos factus eſt ſuæ.* Yvo Carnot. Ep. 213.

parfaite sainteté devant Dieu; & que nôtre esprit, nôtre ame & nôtre corps soient conservez purs & sans tache pour l'avenement de Jesus-Christ avec tous les Saints. Ainsi soit-il.

C'est par ces divines paroles que le P. Faure termine cette excellente Préface, où il fait voir clairement l'idée qu'il s'étoit formée de sa Congregation, & ce qu'il prétendoit faire en établissant sa Reforme. C'étoit de relever un Corps dont l'Institution primitive est de renfermer en soy & dans l'étenduë de sa destination, la sainteté des Cloîtres & la sublimité du ministere Ecclesiastique; c'étoit de former une societé d'hommes saints, qui réunissant en eux & les exercices de la vie Religieuse, & les fonctions de la Clericature, fussent entierement consacrez & au culte de Dieu, par la pratique de toutes les vertus, & au service de l'Eglise, par les divins emplois du Sacerdoce; c'étoit enfin de ramener la pratique des premiers tems, où tous les Clercs vivant en commun dans une societé toute sainte, & travaillant sans cesse à se perfectionner eux-mêmes, n'en étoient que mieux disposez pour s'acquiter de leurs ministeres, & pour sanctifier les peuples par leurs exemples & par leurs paroles.

Le P. Faure vouloit donc que tous ceux qui s'engageroient dans son Ordre, le regardassent de cette maniere; & il souhaitoit qu'on n'y reçeût que des personnes qu'on jugeât propres à entrer dans ce double esprit. Il vouloit qu'il fût gouverné par rapport à ces deux fins essentielles de son

Institution, & que ses Religieux se proposant sans cesse l'une & l'autre, travaillassent également à se perfectionner dans ce qui regarde la profession Religieuse, & dans ce que renferme l'état de la Clericature. Il vouloit enfin qu'on accordât si parfaitement ces deux parties necessaires de la condition des Chanoines Reguliers, que bien loin de se nuire l'une à l'autre, elles s'aidassent mutuellement: en sorte que la sainteté qu'on acquereroit par les exercices de la vie Religieuse, fût une disposition pour s'acquiter plus dignement des sublimes fonctions du Sacerdoce; & que la vûë de la sublimité de ces fonctions fût un motif pressant & continuel pour s'avancer dans la sainteté, par les exercices de la vie Religieuse.

CHAPITRE III.

De l'obligation indispensable qu'ont les Religieux & les Clers, de travailler sans cesse à s'avancer dans la sainteté.

LE P. Faure s'étant formé cette idée de la nature & de l'Institution primitive de son Ordre, qui est effectivement celle qu'on en doit avoir; il ne faut pas s'étonner s'il exhorte sans cesse ses Religieux, comme il le fait dans ses Ecrits, à tendre par de continuels efforts à une sainteté éminente; » Car en effet, comme il dit, quelle ne » doit pas être la vertu de ceux qui sont obligez d'ê-

tre Saints, non ſeulement par l'engagement de leur « Baptême, mais par la ſublimité d'un état qui les « éleve ſi fort au deſſus du commun des Chrétiens? « Il n'y a point de Chrétien à qui ſa qualité de Diſ- « ciple de Jeſus-Chriſt n'impoſe une indiſpenſable ne- « ceſſité de s'efforcer ſans ceſſe à devenir ſaint & « parfait. C'eſt à tous les Chrétiens que Jeſus-Chriſt « dit: *Soyez parfaits, comme vôtre Pere celeſte eſt par-* « *fait*; C'eſt à tous les Chrétiens que Saint Paul adreſ- « ſa ſa parole, quand il dit: *Soyez les imitateurs de* « *Dieu, comme étant ſes enfans bien aimez*; C'eſt de « tous les Chrétiens que parle le même Apôtre, lors « qu'il dit, que les élûs ont été prédeſtinez pour « être rendus conformes à l'image du Fils de Dieu. « Enfin c'eſt de tous les Chrétiens qu'il eſt dit ſi ſou- « vent, qu'ils doivent ſe dépoüiller du vieil homme, « & ſe revêtir de l'homme nouveau; qu'ils doivent « porter l'image de l'homme celeſte, aprés avoir por- « té celle de l'homme terreſtre; qu'ils doivent tra- « vailler continuellement à former Jeſus-Chriſt en « eux, & à détruire ce qui peut y reſter du vieil « Adam. Tout cela ne veut-il pas dire préciſément « que tout Chrétien doit travailler ſans ceſſe & ſans « relâche à ſa propre ſanctification, & qu'il fait une « démarche vers ſa perte, dés qu'il prétend s'arrêter « dans le chemin de la vertu? » C'eſt ce que dit « excellemment Saint Auguſtin dans ces paroles que le P. Faure rapporte de lui. *Profitez, mes Freres*, dit ce grand Saint; *faites toûjours une exacte diſcuſſion de vous-mêmes, ſans vous tromper, ſans vous flater, & ſans vous épargner; ſoyez mécontens de ce*

Aug. ſerm. 15. de verb. Apoſtol. Conſtit. 1. Part. C. 11.

que vous êtes maintenant, si vous voulez parvenir à ce que vous n'êtes pas encore; car s'il vous arrive d'être une fois contens de vous-mêmes, vous n'avancerez pas davantage; & si vous venez à dire, c'est assez, vous êtes perdus sans ressource. Ajoûtez toûjours, profitez toûjours, avancez toûjours; ne demeurez pas en chemin, ne retournez pas en arriere, ne vous détournez pas de la voïe.

Que si c'est une obligation si étroite & si précise pour tous les Chrétiens de tendre à une vie parfaite,
» Que ne doit-on pas, disoit le P. Faure, exiger
» d'un Religieux, à qui Dieu fournit tant de moyens
» de s'avancer vers cette sainte montagne de la per-
» fection Evangelique? Si un simple fidele n'arrive
» pas à une sainteté si éminente, il poura trouver
» des excuses; il est sans cesse exposé aux pieges des
» tentations; il est entraîné comme malgré lui par
» le torrent de l'exemple; les soins terrestres dont sa
» condition l'obligent de s'occuper, remplissent par
» une espece de necessité, la meilleure partie de son
» esprit, de son cœur & de son tems. Voila de gran-
» des difficultez, & elles feront certainement que Dieu
» ne les jugera pas avec rigueur, pourvû que n'ayant
» rien omis de l'essentiel de leurs devoirs, ils aient d'ail-
» leurs fait des efforts pour arriver à la sainteté. Mais
» qui pouroit excuser la negligence d'un Religieux
» qui demeure dans son imperfection, & qu'on ne
» voit point faire de progrés dans le chemin de la
» vertu, pendant qu'il a tous les moyens imagina-
» bles de s'y avancer?
» Quand Dieu donne ces moyens, dit-il en d'au-

tres

tres endroits, n'est-ce pas dans le dessein qu'on « s'en serve avec fidelité? Et ceux qui ne le font pas, « peuvent-ils ne pas voir qu'ils sont dans une resistan- « ce directe & positive à ses volontez? Que pouront- « ils donc lui répondre, quand il leur demandera « compte de ces talens? qu'allegueront-ils pour cou- « vrir leur negligence, quand le Seigneur venant vi- « siter sa vigne, c'est-à-dire leur ame; cette vigne « qu'il a transplantée de l'Egypte dans une terre de « benediction, qu'il a environnée de hayes, qu'il a « cultivée avec tant de soin, qu'il a si souvent arro- « sée des pluyes salutaires de sa grace; il n'y trouvera « que des feüilles, ou des fruits à demi meurs? Ne « dira-t-il pas avec sujet, mais avec indignation: Qu'ai- « je dû faire à ma vigne, que je n'aye pas fait pour la « rendre féconde? Je m'attendois de goûter de son « fruit; & cependant je n'y trouve que des épines, « je n'y trouve que des fruits verds, je n'y trouve « que des commencemens de bien, & des ébauches « de vertu? «

Il y en a, dit-il encore, qui se persuadent qu'il « leur suffit de mener une vie qu'ils appellent inno- « cente, parce qu'elle est exemte de pechez sensibles, « & qui croyent que cette innocence prétenduë les « met à couvert de tout reproche auprés de Dieu; « mais c'est une illusion déplorable qui les conduit « à leur perte. Voir son imperfection, & ne se pas « mettre en peine d'en sortir; vivre dans la molesse « & dans la paresse spirituelle, sans faire aucun effort « pour se réveiller de ce dangereux assoupissement, « ne pas écouter la voix de Dieu qui nous comman- «

„ de de le ſervir dans la ſainteté & dans la juſtice:
„ cela ne doit point s'appeller une vie innocente à
„ l'égard d'un Religieux, obligé par ſon état de ten-
„ dre à la perfection; ou ſi elle eſt innocente aux
„ yeux des hommes, elle eſt criminelle aux yeux de
„ Dieu. Tous les Peres conviennent de cette verité;
„ tous aſſurent qu'un Religieux tiede qui demeure
„ tranquille dans ſa tiedeur & ſon imperfection, eſt
„ dans un état de perte, quand même il ne feroit
„ point d'autre mal; & il eſt étrange qu'on puiſſe
„ encore douter d'une choſe appuyée ſur tant de té-
„ moignages, & fondées ſur des raiſons ſi évidentes.
„ Mais on ſe trompe même pour l'ordinaire en ſe per-
„ ſuadant qu'on en demeurera à cette eſpece d'inno-
„ cence dont on ſe flatte: car l'ame s'affoiblit inſen-
„ ſiblement par la continuation de ſes negligences
„ & de ſa pareſſe, & elle ſe met en état de ne pou-
„ voir reſiſter aux tentations violentes qui l'attaque-
„ ront; Dieu même ceſſe de la ſecourir auſſi puiſſam-
„ ment qu'elle auroit beſoin de l'être, parce qu'elle
„ a ceſſé de le meriter; & le ſecours qu'elle reçoit
„ n'étant plus proportionné à ſa foibleſſe, il ne l'em-
„ pêche pas d'être vaincuë. De ſorte qu'on tombe or-
„ dinairement d'une vie molle dans une vie mauvai-
„ ſe, & de l'imperfection dans le crime.

Mais la Clericature étant jointe à la vie Religieuſe dans la profeſſion des Chanoines Reguliers, le P. Faure étoit dans la penſée qu'ils étoient encore bien plus obligez que les autres Religieux, d'être ſaints & parfaits devant Dieu & devant les hommes. Les Miniſtres ſacrez doivent être la lumiere

du monde; Jesus Christ les appelle le sel de la terre; & ils sont en quelque maniere les yeux du corps de l'Eglise. Que sera-ce donc, si cette lumiere s'obscurcit, ou si elle s'éteint tout-à-fait? Que sera-ce si ce sel devient fade, ou s'il se corrompt? Que sera-ce, si ces yeux deviennent mauvais, ou s'ils se couvrent de tenebres? Il faut que la vie des Ministres de l'Eglise soit une prédication continuelle qui porte les fidéles à la sainteté; il faut que leur conduite répande par tout la bonne odeur de Jesus-Christ, pour attirer à lui tout les hommes; il faut que tout brille & que tout éclate dans leurs actions, afin que tous ceux qui en sont témoins glorifient le Pere celeste. Quelle ne sera donc pas leur condamnation, si tout au contraire leur vie molle & toute humaine ne préche que la tiedeur & le relâchement, si leur conduite peu reglée répand une odeur de mort, & si enfin leurs actions toutes naturelles, & peu conformes à la sainteté de leur état, sont cause que le nom de Dieu soit déshonoré & blasphêmé parmi les Peuples?

Tous les Ministres Ecclesiastiques sont obligez de travailler à la sanctification des fidéles; mais tous ne le peuvent pas faire par la prédication de la parole, & par la direction des consciences: Comment donc ceux qui ne sont pas destinez à ces ministeres, s'acquiteront-ils de cette obligation, s'ils ne le font par l'édification de leur vie, & par des prieres qui meritent d'être écoutées de Dieu? Et comment ceux mêmes qui préchent ou qui gouvernent, pouront-ils être utiles à l'Eglise par

l'exercice de leurs fonctions, si leurs actions détruisent leurs paroles? Comment persuaderont-ils aux fidéles de marcher par la voïe étroite, si on les voit marcher par la voïe large? Comment les porteront-ils à vivre dans l'humilité, dans la penitence, dans la mortification, s'ils vivent eux-mêmes dans la vanité, dans la molesse & dans la recherche des plaisirs? Quand les peuples ont regardé les Ministres de l'Eglise comme des saints, ils les ont respectez, & ils ont écouté leurs paroles comme des oracles; mais quand ces Ministres ont commencé à se relâcher, on a perdu cette consideration qu'on avoit pour eux auparavant, & leur vie décreditant leur doctrine, on ne s'est plus trouvé disposé à croire des veritez qui sembloient n'être pas crûës de ceux mêmes qui les annonçoient.

Ces considerations qui se trouvent répanduës en divers endroits des ouvrages du P. Faure, le portoient à presser sans cesse ses Religieux de s'avancer dans la sainteté & dans la vertu. » Qu'ils fassent, » dit-il, de continuels efforts pour arriver au souverain degré de la perfection. Qu'ils ne mettent aucu- » nes bornes à l'amour & à l'exercice des vertus; » qu'ils embrassent avec courage & avec une con- » stance inébranlable les difficultez que la misere » de cette vie peut opposer à un si juste dessein; & » que rien ne soit capable de le leur faire abandonner. Il repete par tout ces instructions, & ses Lettres en sont toutes remplies. Quand il remarquoit de la tiedeur & de la negligence dans quelques uns

1. P. Conslit. C. 11.

de ses Religieux, c'étoit pour lui une des plus douloureuses afflictions qu'il pût ressentir. » A quoi « pensez-vous, leur disoit-il? si vous serviez un hom- « me comme vous servez Dieu, seroit-il content de « vôtre conduite? Vous n'irez pas bien loin sans vous « perdre, si vous continuez à marcher comme vous « faites; vous êtes tiedes, & Dieu vous rejettera de « sa bouche. Rentrez dans vos premieres voïes, fai- « tes vos premieres œuvres; à moins de cela, on ôte- « ra vôtre chandelier de sa place. «

Il vouloit que les plus anciens donnassent aux plus jeunes l'exemple de ce zele pour leur avancement; & quand il en voyoit quelques-uns marcher avec moins de ferveur, & se donner des libertez: Quoi donc! leur disoit-il, pensez-vous que vôtre « âge vous dispense d'être parfaits? O le malheureux « privilege pour vous, si cela étoit! Vôtre ame au « contraire doit rajeunir à mesure que le nombre de « vos années se multiplie. Vous approchez de vôtre « fin, & du compte que vous devez rendre à Dieu. « Qui a jamais entendu parler qu'un Artisan doive « être d'autant moins habile dans son art, qu'il y a « plus long-tems qu'il l'exerce? «

Ses paroles, & sur tout ses exemples avoient en cela tout l'effet qu'il pouvoit souhaiter; & les Religieux qu'il avoit eus sous sa conduite, étoient si pénétrez de l'obligation qu'ils avoient de travailler sans relâche à l'ouvrage de leur perfection, qu'ils y employoient tous les moyens imaginables, & qu'ils ne se reprochoient autre chose que d'être trop lâches, & que de n'en pas faire assez. Sou-

vent ils se picquoient les uns les autres par une sainte émulation, & il s'élevoit des especes de combats & de défis entre les plus anciens & les plus jeunes, à qui feroit plus de bonnes œuvres, à qui s'humilieroit le plus profondément, à qui pratiqueroit de plus grandes austeritez. Dans ces combats les jeunes étoient toûjours vaincus par les anciens; & quelquefois les choses alloient si loin, que le P. Faure, quelque ravi qu'il fût de voir ce zele & cette ferveur si édifiante, étoit obligé d'y donner des bornes, & d'y apporter de la moderation.

CHAPITRE IV.

De l'amour de Dieu.

L'AMOUR unique de Dieu est le principe, le fondement, la fin, la consommation de cette perfection à laquelle le P. Faure vouloit que ses Religieux s'élevassent; ou plûtôt comme il le dit lui-même, aprés Saint Augustin, cette perfection n'est rien autre chose que l'amour même de Dieu. *Les autres vertus*, dit ce grand Docteur, *ne sont que des ruisseaux qui s'écoulent de cette source generale, dans la dépendance de laquelle elles ont leurs fonctions particulieres. Ainsi la temperance est un amour qui se conserve pur & incorruptible à Dieu; la force est un amour genereux, qui souffre tout pour Dieu sans s'abatre : La justice est un amour, qui se soumettant*

Direct. d. Nov. C. 34. Aug. de mor. Eccl. Cath. C. 15.

uniquement à Dieu, commande avec ordre à tout ce qui est soumis à l'homme; Et la prudence enfin est un amour qui sçait discerner avec sagesse les choses qui peuvent l'aider dans la recherche de Dieu, de celles qui pouroient lui nuire. Le P. Faure étoit entierement dans ces principes; & il disoit ordinairement que quand l'on demandoit à un Religieux quelle étoit sa profession, il n'avoit rien autre chose à répondre que ce que répondit autrefois Jonas, quand on l'interogea sur ce qu'il étoit, *J'adore le Dieu du Ciel.* DEUM CŒLI EGO COLO. J'aime mon Dieu, je le sers, je suis tout à lui par la charité. Voila ce que c'est qu'un Religieux & qu'un Ministre de l'Eglise; c'est un homme qui est tout consacré à Dieu par l'amour, qui agit toûjours par ce principe, qui est toûjours embrasé de ce feu: Celui qui ne l'a pas dans le cœur ne fait rien, quelque chose qu'il puisse faire; toutes ses œuvres sont inutiles, tous ses travaux sont infructueux; c'est un esclave qui n'obéït que par interest, & qui ne se soumettroit pas, s'il n'avoit rien à craindre ni à esperer. *Le tems est venu, & c'est maintenant*, dit Jesus-Christ, *que les veritables adorateurs adoreront le* Joan. 4. v. 20.
Pere en esprit & en verité. Il ne veut point d'autres adorateurs. Dieu est esprit, & il veut que ceux qui l'adorent lui rendent leur culte par l'esprit. Or le veritable culte de l'esprit, c'est l'amour; & il n'y a point même d'adoration sans amour; ou plûtôt l'amour même est le culte & l'adoration, comme l'enseigne Saint Augustin, qui qualifie à cause de cela du nom d'idolatrie, l'amour dereglé qu'on

a pour les creatures. Tous les presens qu'on peut offrir à Dieu, toutes les oblations qu'on lui peut faire, ne lui sont point agréables, si le don du cœur ne les precede, ne les accompagne & ne les suit; & il n'y a en effet que le don du cœur qui soit un veritable don; parce que nôtre cœur est la seule chose qui soit proprement à nous, & que nous n'avons que cela que nous puissions donner » sans contrainte. » Faisons donc à Dieu ce present, » dit le P. Faure, puisque c'est même l'unique moyen » de nous rendre heureux & de nous procurer la paix. » Quand tout mon être vous sera parfaitement uni, » dit-il avec Saint Augustin, je n'aurai plus rien à » souffrir, & je serai exemt de toute douleur. Ma vie » sera veritablement une vie, quand elle sera toute plei- » ne de vous, parce que vous délivrez de toute peine » celui que vous remplissez de vous; mais dans l'état où » je me trouve, je me suis à charge à moi-même, parce » que vous ne me remplissez pas tout à fait. Helas! » Seigneur, ayez pitié de moi; vous voyez que je vous » découvre mes playes; vous êtes un grand Mede- » cin, & moi je suis malade; vous êtes plein de mi- » sericorde, & moi je ne suis que misere. Seigneur, » donnez vous à moi, rendez vous à moi; car je » vous aime; & si je vous aime trop peu, faites mon » Dieu, que je vous aime davantage. Je ne sçaurois » mesurer ce qui me manque, pour sçavoir précisé- » ment de combien il faudroit que je vous aimasse » plus que je ne fais, pour vous aimer assez. Tout » ce que je sçai, c'est que je suis malheureux pen- » dant que je ne vous ai pas; c'est que toute abon- dance

Direct. d. N. C. 20. August. Conf. l. 10. C. 18.

Ibid. l. 13. C. 8.

dance qui n'eſt pas mon Dieu eſt pour moi l'indigence même & l'extrémité de la pauvreté. Malheur à l'ame temeraire, qui eſpere qu'en s'éloignant de vous, elle poura trouver quelque choſe de meilleur! Quelle ſe tourne & ſe retourne un million de fois dans le lit de ſa miſere, elle ne trouvera par tout que de la dureté. Vous êtes nôtre unique repos; vous nous avez faits pour joüir de vous; & nôtre cœur ſera toûjours dans l'inquiétude, juſqu'à ce qu'il ſe repoſe en vous.

On voit par toutes ces paroles de Saint Auguſtin, qui ſont ſouvent citées par le P. Faure, que non ſeulement il faut aimer Dieu, mais qu'il le faut aimer uniquement. *Celui-là*, dit le même Saint Docteur, *n'aime pas Dieu, comme il le faut aimer, qui aime avec lui quelque choſe qu'il n'aime pas à cauſe de lui.* Et c'eſt ce que porte la force du commandement qui nous ordonne cet amour; car quand il dit: *Vous aimerez le Seigneur vôtre Dieu de tout vôtre cœur*; cela veut dire précíſément qu'il faut que le cœur ſoit tout à lui. En effet ce cœur eſt trop petit, pour admettre en même tems l'amour du Createur & celui de la Creature, & Dieu eſt trop jaloux de ſa gloire pour ſouffrir de ſe voir en concurrence avec des objets ſi mépriſables. Il ſe retire avec indignation d'une ame qui ne veut pas ſe contenter de l'avoir, & qui veut poſſeder encore quelque autre choſe avec lui.

Le P. Faure avoit ces ſentimens ſi profondément gravez dans le cœur, qu'il exhortoit ſans ceſſe ſes Religieux au plus parfait amour de Dieu.

„ Je vous conjure, mes chers enfans, dit-il dans une
„ de ses Lettres, d'abandonner tout vôtre cœur aux
„ chastes mouvemens de l'amour divin. *Sectamini*
„ *charitatem; æmulamini charismata meliora.* Goûtez
„ ces tendres affections de nôtre saint Legislateur.
„ *Hâtez vous*, dit-il, *ô ame sainte, succez comme une*
„ *abeille pure les douceurs ineffables de la charité, ou*
„ *plûtôt, plongez vous-y toute entiere; remplissez vous*
„ *de ces divines eaux; cette source ne tarira jamais, si*
„ *vous ne cessez jamais d'avoir soif. Approchez-vous-*
„ *en donc, & ne vous en separez jamais. Ce saint amour*
„ *est la vie du cœur.* Helas! mes chers Enfans, ne
„ sçavez-vous pas que Dieu vous a formez pour lui,
„ & que si vous manquez de vous acquitter envers
„ lui de ce tribut d'amour qu'il exige de vous, vous
„ serez toûjours dans la misere & dans le trouble.
„ Desirez vôtre seul bonheur; occupez vous de cet
„ unique soin d'aimer un Dieu qui vous demande
„ vôtre cœur. *En ipse stat post parietem, respiciens per*
„ *fenestras, & dilectus loquitur: Surge, propera.* Que
„ rien ne vous empêche de vous rendre à des ordres
„ si doux. Donnez tout vôtre cœur à Dieu; ce cœur
„ est trop petit pour le partager; que le monde n'en
„ possede rien. Desirez, soupirez, cherchez & de-
„ mandez l'unique bien; il remplira vôtre ame & la
„ comblera de bonheur. N'est-il pas juste que pour
„ reconnoître la charité éternelle & consommée que
„ Dieu nous porte, nous n'ayons de pensées, d'af-
„ fections & de paroles, que pour lui témoigner nô-
„ tre amour. Quoi! ce Dieu d'une majesté souverai-
„ ne, sans avoir aucun besoin de nous, & sans y être

obligé par aucune neceſſité, ſera, pour ainſi dire, « tout occupé de nous, il nous donnera ſon cœur & « ſes penſées, il nous aura en vûë dans tous ſes ou- « vrages; & nous croirons aprés tout cela, pouvoir « nous diſpenſer d'être à lui ſans reſerve? nous lui « retrancherons quelque partie de nôtre amour? « nous oſerons faire des actions, concevoir des pen- « ſées, former des mouvemens, qui n'ayent point de « rapport à lui? O l'injuſtice! ô l'ingratitude! Que « ſi tout Chrétien doit regarder cela comme une hor- « rible perfidie, que ſont obligez d'en penſer les Mi- « niſtres mêmes de Dieu, qui ſont deſtinez pour an- « noncer ſes veritez, pour declarer ſes intentions, « pour prêcher ſa parole, & pour expliquer aux hom- « mes les divines Ecritures, qui ſont comme des Let- « tres que Dieu leur envoye pour les inviter à l'ai- « mer? Apprenons donc de l'Eſprit de Jeſus-Chriſt « ces celeſtes leçons de la charité, & n'écoutons « point les voix de ſeduction, qui nous détournent « de les entendre. Dieu ne ſe donne, ne parle & ne « ſe communique, que pour ſe faire aimer de nous. « Ne vivons, ne penſons & ne parlons, que pour « lui témoigner nôtre amour. Qui ne comprend pas « cet engagement, qui ne ſent pas cette obligation, « n'a point de part avec Jeſus-Chriſt, & il n'eſt pas « digne d'être ſon miniſtre. J'avouë que je m'acquite « bien mal d'un ſi aimable & ſi juſte devoir; « mais je vous conjure, mes chers Enfans, que mon « exemple ne porte point de préjudice aux droits de « mon Dieu. Je condamne dans mes actions & dans « mes ſentimens tout ce qui s'y trouve de contraire «

» à cet amour que je vous préche. N'imitez pas en
» moi ce que je désapprouve moi-même : Si je n'ai-
» me pas, je souhaite d'aimer ; suivez ce que je vous
» dis, & pleurez avec moi ce que je fais ; laissez-là
» mes œuvres, & écoutez mes paroles, dont Jesus-
» Christ veut se servir comme de fléches, pour per-
» cer vos cœurs des playes salutaires de sa divine
» charité. Enfin, mes chers Enfans, tel que je suis,
» je me sens vivement pressé de consacrer mon tems,
» mes soins, ma langue & tout mon être à l'Esprit
» de mon Dieu, pour vous exciter à vivre & à mou-
» rir dans l'exercice de son saint amour.

CHAPITRE V.

Du détachement des choses de la terre.

LE P. Faure ayant tant de zele pour porter les siens à l'amour de Dieu le plus pur, ne cessoit de les exhorter en même-tems au mépris de tous les objets perissables, qui est, comme on l'a déja dit, une dépendance necessaire de ce même amour ; & il n'épargnoit rien pour les faire entrer dans ce parfait détachement qui purifie le cœur de toutes les affections terrestres, & qui l'éleve
» sans cesse vers le Ciel. » Que sont les creatures, di-
» soit-il, pour être dignes de nôtre amour ? On ne
» découvre en elles que vanité, qu'inconstance, que
» misere & que pauvreté ; & il ne faut qu'avoir des
» yeux pour se convaincre que ce n'est point à ces

vains objets que se portent les secrets mouvemens « d'un cœur qui n'a point de repos que dans l'infini. « Servons nous-en pour aller à Dieu; car en effet « elles sont des vestiges de sa grandeur, des miroirs « de sa sagesse, des voix qui annoncent sa gloire, & « des caracteres muets, qui nous invitent à son culte & « à son amour. Mais helas! nous nous bornons à elles; « nous embrassons les ombres pour la verité; & nous « imitons ceux qui se trouvant devant un miroir, « s'arrêtent à en considerer la glace & la bordure, « sans songer à ce qu'il represente. Nous ne pouvons « nous dispenser de passer au travers du monde & d'ê- « tre frappez des choses sensibles; mais si nos corps « tiennent sur la terre, que nos ames s'élevent vers « le Ciel; que l'esprit cherche le centre des esprits. « *Deus patria est omnium communis.* Imitons les enfans « d'Israël, quand pour entrer dans la terre promise « ils passerent par l'Idumée: Nous y passerons, di- « rent-ils, sans toucher à vos vignes, à vos prez, ni « à vos eaux; Nous tiendrons toûjours le grand che- « min, & nous ne prendrons rien qui vous appar- « tienne. Faisons la même chose, en traversant le « monde; allons nôtre chemin, sans regarder ni à « droite ni à gauche; méprisons tout, & élevons-nous « au dessus de tout par des resolutions genereuses. « Que nôtre cœur ne soit occupé que de Dieu; sou- « haitons cet unique bien; que nos ames gémissent « comme des tourterelles dans l'attente de nôtre sa- « lut; soupirons comme des colombes dans le triste « desert de ce monde; pleurons sur les fleuves de « Babylone, & ne beuvons point de leurs eaux; le- «

» vons nos yeux vers la sainte Sion, vers la mon-
» tagne de Dieu, vers nôtre chere patrie. Quelle
» bassesse d'aimer les vains amusemens de la terre!
» Honteuse puerilité! Voyons à quoi Dieu nous desti-
» ne, & quels spectacles nous sont offerts: Soutenons
» nôtre extraction divine, & songeons que la gloi-
» re de nôtre naissance est telle, que Dieu seul est
» digne de nous, & qu'il n'y a que lui qui puisse
» contenter nos cœurs, & nous rendre parfaitement
» heureux. Quelle indignité de prostituer à des ob-
» jets mortels, & à de viles creatures, cette sublime
» partie de nous-mêmes, qui ne doit être remplie
» que de l'Etre souverain, & qui ne peut trouver
» qu'en lui le centre de son vrai bonheur!

Les actions du P. Faure n'étoient pas moins efficaces que ses paroles, pour persuader à ses Religieux ce saint mépris des choses de la terre. Son cœur étoit élevé au dessus de tout, & rien de mortel n'étoit capable de l'émouvoir; on l'a toûjours vû également insensible au mépris & à l'estime, à l'élevation & à l'abaissement, à la pauvreté & aux richesses, aux bons traitemens & aux mauvais, à la santé & à la maladie; tout lui étoit indifferent; & jamais on ne remarquoit en lui ni joïe ni tristesse, ni crainte ni desir, ni quelque émotion que ce pût être; à moins qu'il ne fût question de quelque chose qui regardât la gloire de Dieu. Il disoit souvent ces paroles du Prophete: *Seigneur, qu'y a t-il pour moi dans le Ciel, & que puis-je desirer sur la terre? Vous êtes le Dieu de mon cœur, & mon partage pour l'Eternité*; ou bien celles-ci du saint Apô

tre : *J'ai voulu perdre toutes choses, & je les ai regardées comme de l'ordure, afin que je pûsse gagner Jesus-Christ.* Il étoit si détaché de sa famille & de ses proches, qu'il ne les voyoit presque point, & qu'il ne vouloit jamais se mêler de leurs affaires. On eut une fois bien de la peine à le resoudre d'aller voir sa mere qui étoit malade; & il s'en défendit le plus qu'il put; disant qu'il étoit obligé de donner à ses Freres l'exemple du plus parfait détachement. L'excellente vertu d'une de ses sœurs lui avoit donné pour elle une affection trés-singuliere; mais cette affection étoit toute spirituelle, & elle ne le portoit pas à lui rendre de plus fréquentes visites qu'aux autres. On lui disoit quelquefois que ses parens pouroient se plaindre de son indifference; mais il répondoit, « Qu'il n'étoit pas mauvais « que les Seculiers fissent ces sortes de plaintes des « Religieux; que cela les empêchoit de les venir si « souvent interrompre par leurs visites; & qu'au fonds « il ne les en estimoient pas moins. » Il étoit fort consideré dans le monde, & par des personnes du premier rang; & il avoüoit quelquefois lui-même que s'il eût voulu se pousser & se procurer des honneurs humains, il en auroit eu tous les moyens & toutes les occasions les plus favorables. Mais il cultivoit peu ses amis du siecle, & s'il leur rendoit quelquefois, ce que des bienséances indispensables demandoient de lui, ce n'étoit que pour le bien de sa Congregation, & jamais par rapport à ses interests particuliers; foulant aux pieds tout ce que le monde pouvoit lui promettre, & n'estimant rien de grand

que Dieu ſeul. Il évitoit, autant qu'il pouvoit, de faire de nouvelles connoiſſances, & de ſe charger d'affaires d'éclat, qui n'ayant point de rapport avec ſa vocation, puſſent ſervir ſeulement à le faire paroître, à le produire dans le monde, & à le tirer de cette ſainte obſcurité qu'il affectoit, & où il trouvoit ſon repos.

Ce qu'il y avoit de plus admirable dans ce dégagement du P. Faure, c'eſt que quelque tendreſſe qu'il eût pour ſes Religieux, qu'il regardoit comme ſes enfans, il étoit neanmoins détaché d'eux, comme de tout le reſte; & il leur diſoit
» quelquefois, » Que s'ils pouvoient, ſans offenſer
» Dieu & ſans ſe faire tort à eux-mêmes, n'avoir
» pour lui que de la haine & du mépris, il en au-
» roit une extrême joïe & une ſenſible conſolation;
» Qu'il s'acquittoit avec plaiſir de la charge que Dieu
» lui impoſoit de les conduire au ſalut, & de leur
» enſeigner le chemin du Ciel; mais que ſi ſa divi-
» ne ſageſſe permettoit qu'ils l'abandonnaſſent, il
» s'en iroit de tout ſon cœur ſe cacher dans un coin
» le reſte de ſes jours, pour pleurer ſes pechez, &
» paſſer ſa vie dans la penitence; Qu'il avoit un grand
» zele pour la Reforme, mais qu'il étoit extréme-
» ment ſoumis aux volontez de Dieu pour le ſuccés
» de cette entrepriſe; & qu'il ſeroit ravi d'être obligé,
» par la diſpoſition de ſes ordres, de l'abandonner en-
» tierement, & de la voir tout-à-fait avorter pour
» peu qu'il y allât de ſa gloire.

Ce renoncement parfait à toutes les choſes d'ici-bas lui faiſoit mépriſer la vie & deſirer la mort avec

avec ardeur. Si-tôt qu'il se sentoit attaqué de quelque maladie, il commençoit a se réjoüir dans l'esperance de quitter ce monde, qu'il regardoit comme une prison. » Si, disoit-il, quelque chose est capable de nous consoler, c'est la pensée & la vive « representation de la sainte joïe qu'auront les Justes, « quand ils iront se reposer dans le sein de Jesus-« Christ; tout n'est que douleur sans cela. Quel bon-« heur pour ces ames saintes! que ne diront-elles pas « à ce divin Seigneur, pour lui marquer leur recon-« noissance? Hâtons-nous d'entrer dans ce repos; « pleurons sans cesse nôtre exil; soupirons aprés le « sejour de Jerusalem. L'œil n'a point vû ces mer-« veilles, & le cœur ne les peut comprendre. Allons « au plûtôt en faire l'experience, & y prendre part. « Voyons comment un Dieu Tout-puissant traite « ceux qu'il aime & qu'il regarde comme ses enfans. « O valée de larmes! ô terre de douleur! Jusqu'à « quand, Seigneur, gémirai-je dans cette prison? «

Il se servoit de toute sorte de moyens pour inspirer à ses disciples tous ces grands sentimens dont il étoit rempli, & pour les détacher de la terre; & il avoit coûtume de faire faire trés souvent des resolutions sur cet article si important, non seulement à chaque Religieux en particulier, mais à tous en general; ce qui se faisoit avec des solemnitez extraordinaires, afin qu'on y fit une attention plus forte, & qu'elles s'imprimassent plus avant dans la memoire & dans le cœur. Il faisoit mettre ces resolutions par écrit, il les faisoit prononcer en presence du saint Sacrement, il les faisoit signer publiquement, & en un

mot, il n'épargnoit rien de tout ce qui pouvoit engager les ſiens à les pratiquer plus fidelement. Comme on promettoit dans ces reſolutions d'être indifferens ſur toutes choſes, elles furent appellées les *Indifferences*; & ce mot devint fort celebre parmi ces ſaints Religieux. C'étoit une pratique de devotion qui leur étoit fort ordinaire, de ſupplier les Superieurs de leur faire exercer les *Indifferences*; & quand on leur accordoit cette grace, c'étoit pour eux une joïe qui ne ſe pouvoit exprimer. On le faiſoit fort ſouvent en des choſes trés-difficiles; car le P. Faure s'appliquoit beaucoup à les accoûtumer à ſe paſſer de tout, à les exercer dans les privations, à les diſpoſer aux mauvais traitemens, & à leur apprendre par une pratique continuelle à vivre dans une entiere indépendance de toutes les choſes de la terre. Il diſoit fort ſouvent qu'un Miniſtre de l'Egliſe n'eſt bon à rien, quand il veut ménager quelque choſe pour lui-même; Que s'il n'eſt pas uniquement occupé des intereſts de ſon Maître, il eſt indigne de le ſervir; qu'on ne peut compter ſur lui pour bien long-tems; & qu'il ne manquera pas d'être infidéle à la premiere occaſion. Sur ces maximes, qui ſont trés certaines, il employoit toute ſorte de moyens pour mettre ſes Religieux dans ce degré de dégagement & d'indifference pour toutes choſes, qui laiſſe le cœur uniquement rempli de Dieu, pour ne ſonger qu'à lui plaire & à exécuter ſes volontez.

CHAPITRE VI.

De l'esprit de priere : En quel degré d'éminence le P. Faure le possedoit ; & combien ses Religieux en étoient animez.

APRE'S l'amour de Dieu par dessus toutes choses, & le détachement de tous les objets qui ne sont pas lui, le P. Faure ne recommande rien plus souvent à ses Religieux, que l'esprit de priere, l'union à Dieu par les exercices de la vie interieure, & la perpetuelle communication qu'on doit avoir avec celui pour qui l'on abandonne toutes choses. » Que tous, dit-il, se portent à « l'Oraison & aux autres exercices de pieté avec une « affection sainte & avec un extrême empressement; & « s'il manque à nôtre Institut quelque chose de cette « austerité & de ces mortifications exterieures, qui « se trouvent dans beaucoup d'autres observances, « qu'ils s'en dédommagent par l'excellence du culte « interieur qu'ils rendront à Dieu, & par l'élevation « de leurs sentimens. Que les Superieurs nourrissent « de ce lait, ceux qui sont commis à leur garde ; & « qu'ils sçachent que rien n'est plus capable de les « faire arriver à cet âge parfait, qui doit les mettre « en état de porter des fruits de sainteté, & d'édifier « tout le monde par une vie remplie de vertus. Qu'ils « leur disent sans cesse qu'ils ne peuvent rien faire « de plus agréable à Dieu, que de s'occuper de ces «

1. Part. Const. C. 3.

» ſaints exercices, & que rien n'eſt plus capable de
» les rendre utiles à la Religion & au ſalut du pro-
» chain.

Voici comme il parle encore dans une de ſes exhortations. » Conſiderez je vous prie, mes Freres,
» que la Congregation qui vous a reçûs, ayant pris
» ſa naiſſance par les ſacrez mouvemens de la grace
» que le Seigneur nous a d'abord inſpirez, elle a toûjours été nourrie depuis du lait de la pieté & de
» l'onction ; que la bonté diviné l'a favoriſée ſi abondamment de la douceur de ſes ſaintes communications, qu'elle a pris tous les exercices de la vie
» interieure comme ſon unique partage, & comme
» la manne & le pain des Anges que Dieu lui envoyoit du Ciel pour le donner à ſes enfans ; &
» qu'enfin l'on n'a ceſſé, depuis que vous y êtes entrez, de vous porter à ce culte interieur & à ce
» ſaint commerce avec l'Epoux ſacré de vos ames ;
» vous inſtruiſant de toutes les pratiques de l'Oraiſon, de la preſence de Dieu, du ſoin de veiller ſur
» vous-mêmes, du recueillement de vos cœurs, &
» de tout ce qui forme en un mot une vie ſpirituelle & conſacrée à l'honneur de Dieu. Et en cela,
» mes chers Freres, on a ſuivi l'eſprit des ſaintes
» Ecritures ; car tous les divins preceptes qu'elles renferment de ſervir Dieu, de l'adorer, de le chercher uniquement, d'être unis à lui comme à nôtre vie, d'être morts à nous-mêmes, d'être cachez
» en Jeſus-Chriſt, d'avoir nôtre converſation dans
» le Ciel, d'être citoyens des Saints & domeſtiques
» de Dieu, de nous remplir de lumiere & d'intelli-

gence ſpirituelle ; Tous ces preceptes, dis-je, & «
tant d'autres qu'elles nous repetent ſans ceſſe, ne «
nous marquent autre choſe que cette occupation «
continuelle en Dieu, que cet eſprit de priere ; que «
cette ſainte recollection, que ces divines commu- «
nications avec la Majeſté Souveraine. Ce ſont-là les «
ſeuls biens que nous puiſſions poſſeder ici-bas, les «
remedes de tous nos maux, les voïes de rentrer «
dans les droits de nôtre premiere dignité, les «
moyens de conſerver la vie de nos ames, les fon- «
demens de nôtre paix, les liens ſacrez de nôtre «
Mariage avec le celeſte Epoux, & enfin la ſource «
de tout le veritable bonheur. «

Mais pour prendre la choſe par principes, en s'attachant toûjours aux maximes du P. Faure, il eſt certain qu'il ſeroit impoſſible de ſe maintenir dans cet amour de Dieu, & dans ce dégagement parfait de toutes choſes, où l'on doit vivre dans la Religion, ſi l'on n'étoit ſoûtenu par une priere continuelle. Car avons nous de nous-même la force qui nous eſt neceſſaire pour entretenir dans nous une ſi ſainte diſpoſition ? Et ſi nous ne l'avons pas de nous-mêmes, la pouvons nous eſperer d'ailleurs que de Dieu ? Or comment Dieu nous l'accorderoit-il, ſi nous n'avions pas ſoin de la lui demander ſans ceſſe ? Auſſi le Fils de Dieu nous recommande-t-il de prier continuellement ; parce qu'en effet nous avons un beſoin continuel d'être ſecourus, d'être éclairez, & d'être défendus contre les ennemis qui nous attaquent ſans relâche.

Dés que nous perdons Dieu de vûë par nôtre

faute, nous sommes en un danger évident de tomber dans quelque précipice; le Demon veille sans cesse pour chercher les occasions de nous perdre; & il n'attend que le moment où il nous puisse trouver dépourvûs de secours, pour nous porter quelque coup mortel. Que faisons-nous donc quand nous nous éloignons de Dieu, qui seul peut nous défendre contre la fureur & les ruses d'un si dangereux ennemi? & si nous tombons pour lors dans quelque piége, ne sommes-nous pas nous-mêmes la cause de nôtre malheur?

Quand nous nous unissons à Dieu par un veritable amour, cet amour est la vie de nôtre ame; mais il faut ensuite soutenir cette vie par des alimens qui lui conviennent. Or c'est dans l'Oraison, dans les exercices de pieté, dans les pratiques de la vie interieure que l'ame prend ses repas, & qu'elle se nourrit de Dieu. De sorte qu'il ne faut pas s'étonner si elle desséche, & si elle tombe dans la langueur, quand on cesse de lui donner ce pain qui peut seul soutenir ses forces & conserver son embonpoint.

Quelle peut être la consolation d'un homme à qui il n'est pas permis de goûter les plaisirs du monde, quand il se prive des douceurs qu'il éprouveroit dans un continuel commerce avec Dieu, s'il étoit assez fidéle pour l'entretenir? Et comment se pouroit-il faire qu'il fût long-tems sans rechercher les satisfactions de ses sens, & sans tâcher de trouver au dehors le plaisir que le peu de soin qu'il a de s'unir à Dieu l'empêche de goûter au dedans de

lui-même? Aussi voit-on toûjours qu'un Religieux dissipé, & qui n'a point d'onction, est un Religieux mondain, qui n'a que des sentimens humains, qui vit de la vie des sens, & qui, s'il demeure encore dans l'observance de ses Regles, ne les pratique plus que par bienséance, & que pour sauver les dehors.

N'esperez pas, dit le P. Faure, si vous perdez « le goût de la priere, pouvoir long-tems perseverer « dans la vertu, & vous soutenir dans le bien: & « ne vous promettez pas même de goûter un peu de « consolation; elle n'est dûë qu'aux ames ferventes « & spirituelles, & Dieu ne peut souffrir les tiedes. « N'attendez donc de ce mauvais germe que toute « sorte de mauvais fruits, l'abandon de Dieu, la « soustraction de ses graces, l'aveuglement spiri- « tuel, le dégoût du bien, & par dessus tout une « vie triste & languissante, pleine d'ennui & d'a- « mertume. «

Mais de quelle utilité, dit-il ailleurs, peut être « à l'Eglise, celui qui étant engagé dans la Clerica- « ture, n'a pas soin de se remplir de sentimens de « Dieu dans la priere & dans la meditation conti- « nuelle des choses saintes? Comment donnera-t-on « de l'huile, si on n'en a pas? Comment fournira-t-on « de son abondance, si on est dans la pauvreté? On « poura peut-être parler aux oreilles; mais on ne « parlera point au cœur, & cette parole destituée « d'esprit, sera une semence sterile, qui ne pro- « duira que la condamnation de celui qui l'aura « jettée. «

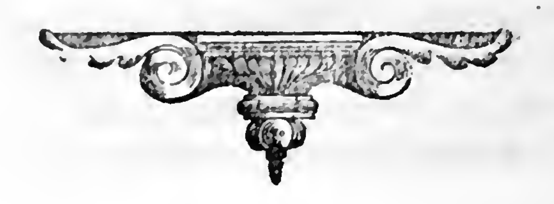
On ne finiroit jamais de parler sur cette matiere, si l'on vouloit rapporter tout ce qu'en dit le P. Faure; car c'étoit là un de ses principaux points, & il insistoit sans cesse là-dessus. Mais son exemple étoit encore bien plus éloquent que ses paroles; & il pratiquoit admirablement lui-même ce qu'il enseignoit aux autres touchant ce recueillement & cette vie de priere. Son attention à Dieu étoit continuelle, & non seulement la multitude de ses occupations n'étoit pas capable de l'en distraire, mais il sembloit être d'autant plus interieur & plus recueilli, qu'il avoit plus d'affaires & d'embarras. Quand il se mettoit à prier aux heures qui étoient marquées pour cela, il le faisoit avec une si grande application, qu'on eût dit que son ame se détachoit de son corps pour avoir un commerce plus étroit & plus intime avec Dieu: & dans les autres tems de la journée, quoi qu'il s'occupât de quantité de choses, on voyoit sensiblement qu'il parloit à Dieu de ces mêmes choses dont il étoit occupé; qu'il consultoit sa lumiere & sa loi pour s'instruire de ce qu'il devoit faire; & qu'il lui demandoit par le mouvement de son cœur le secours dont il avoit besoin dans les differentes occurences où il se trouvoit engagé.

Une de ses pratiques les plus ordinaires étoit de regarder souvent Jesus-Christ agissant dans sa vie commune, afin de se former lui même sur ce parfait modele. Quand il étoit question de faire ou d'entreprendre quelque chose, de parler à quelqu'un ou de lui répondre, il jettoit aussi-tôt les yeux

yeux sur Jesus-Christ, pour voir ce qu'il eût fait ou ce qu'il eût dit dans une semblable rencontre; il regardoit toutes les actions de ce divin Sauveur comme la regle des siennes, & comme des loix qu'il étoit obligé de suivre. » Les hommes ne sont « malheureux, disoit il souvent, que parce qu'ils sont « membres d'Adam. Leurs pechez & leurs miseres « dérivent de cette honteuse liaison; & s'ils pou- « voient se détacher entierement de ce chef infor- « tuné, ils cesseroient d'être criminels & miserables: « les Chrétiens au contraire ne sont heureux, que « parce qu'ils sont membres de Jesus-Christ; leur « bonheur & leur justification ne viennent que de « cette alliance glorieuse, & s'ils pouvoient être in- « séparablement unis avec ce Chef adorable, ils se- « roient toûjours justes & innocens. Or c'est en l'i- « mitant que nous nous unissons à lui. Ne cessons « donc point de le contempler. Suivons l'exemple « des peintres, qui jettent continuellement les yeux « sur l'original qu'ils veulent copier: Que ce soit-là « toute nôtre joïe, puis que Jesus-Christ doit être « nôtre unique vie, comme il est nôtre unique « esperance. » Il étoit si occupé & si touché de ces sentimens, quil pleuroit presque sans cesse dans le tendre souvenir de son Sauveur; & ce n'étoit pas seulement dans ses Oraisons, mais c'étoit en tout tems & en tout lieu, qu'il sentoit ces saintes émotions. Il avoit même quelquefois de la peine à supporter l'impetuosité de la grace, & à reprimer les saillies trop vives de son amour. Ses larmes couloient souvent devant tout le monde,

malgré qu'il en eût; & les torrens qu'on voyoit ſortir de ſes yeux, faiſoient connoître contre ſon intention, les benedictions interieures que Jeſus-Chriſt verſoit dans ſon ame.

Cette vie ſi recueillie qu'il menoit, étoit un preſſant motif pour porter les ſiens à l'imiter, & ce motif agiſſoit efficacement. Les Enfans ſuivoient fidelement les traces du Pere; l'eſprit regnant de cette Congregation naiſſante étoit un eſprit de priere, de meditation, & de recueillement continuel; tous vivoient dans une preſence de Dieu que rien n'étoit capable d'interrompre; & ils y trouvoient leur conſolation, leur paix, & leur bonheur. Cela ſe voyoit dans toute leur conduite, dans leur ferveur pour l'Oraiſon, dans la fidelité pour les exerciees interieurs, & dans la ſainte joïe qui paroiſſoit toûjours ſur leur viſage, accompagnée de modeſtie, de retenuë, & d'un certain air d'onction qui faiſoit voir que leur contentement venoit de leur union à Dieu, & que leur joïe étoit la joïe du Saint Eſprit; de cet Eſprit, dis-je, de grace & de priere que Dieu promit autrefois de répandre ſur la Maiſon de David, & ſur les habitans de Jeruſalem, & qu'il avoit en effet répandu ſur cette nouvelle Congregation avec une abondance extraordinaire.



CHAPITRE VII.

Amour de la Retraite : Combien il étoit ardent dans les disciples du P. Faure : Ses principes & ses maximes là-dessus.

LA colombe gémit dans le secret, & la tourterelle cherche les solitudes. Il est impossible de conserver l'esprit de priere dans le tumulte du monde, & sur tout les Religieux qui veulent frequenter le siecle, ne peuvent ni écouter Dieu, ni être écoutez de lui. C'est pour cela que les Disciples du P. Faure n'avoient pas moins d'amour pour la Retraite, que pour la priere; & qu'ils ne desiroient pas moins d'être éloignez du trouble & de l'agitation, que d'être cachez dans le secret de la face de Dieu.

Il étoit surprenant de voir jusqu'à quel point ils haïssoient le siecle, & les communications seculieres. Avant qu'ils entrassent à Sainte Geneviéve, pendant qu'ils étoient dans cette Hôtellerie où ils firent un si long sejour, comme on l'a vû dans le second Livre, ils promirent à Dieu de ne demander jamais permission de faire aucune visite ni de parens ni d'amis; & cela fut exécuté exactement. Il se passa prés de trois ans, sans qu'aucun Religieux sortît de la Maison, excepté ceux qui étoient obligez de le faire pour les necessitez domestiques; & dans la suite, on étoit communément trois

& quatre mois, ſans que perſonne allât dehors.

On demandoit inſtamment au P. Faure la permiſſion de ne point parler aux Seculiers dont on étoit demandé; & quand il falloit abſolument le faire, les entretiens ne rouloient jamais que ſur des choſes ſaintes; on faiſoit même en ſorte que la converſation finît bien-tôt; & l'on tâchoit de faire comprendre à ces perſonnes, qu'on n'étoit pas bien aiſe de recevoir ſouvent des viſites.

On parloit ſans ceſſe de cet éloignement du monde dans les Conferences ſpirituelles, & même dans les récreations, qui étoient, comme nous le verrons dans la ſuite, d'autres eſpeces de Conferences; & comme cela étoit fort ordinaire, un jour il y en eut un qui propoſa dans la chaleur de ſon zele, d'établir une Maiſon dans la Congregation, où l'on garderoit une entiere clôture, ſans jamais ſortir, ni ſans jamais parler à perſonne. Ce projet fut applaudi de tous; & il n'y en eut preſque pas un qui ne s'offrît avec empreſſement, pour être du nombre de ceux qui ſe renfermeroient dans cette Maiſon de Retraite.

Leur état & la nature de leur profeſſion ne leur permit pas de ſuivre ce ſaint mouvement dans toute ſon étenduë; mais ils le ſuivirent du moins en partie, & ils donnerent là-deſſus des exemples d'une grande vertu, & d'un admirable détachement. Un d'eux avoit un Frere à Paris, qui tomba dans une ſi dangereuſe maladie, qu'il fut reduit à l'extrémité; dans cet état il fit écrire un billet à ſon Frere pour le conjurer de le venir voir: Le P. Fau,

re laissa cela dans la disposition du Religieux, & lui permit de faire ce que l'Esprit de Dieu lui suggereroit là-dessus. Ce Religieux se mit en priere, pour demander à Dieu qu'il lui fît connoître ce qui lui seroit le plus agreable; & ayant connu par le mouvement qu'il ressentit, que ce sujet n'étoit pas suffisant pour l'obliger à sortir de sa Retraite; il fit dire à son Frere qu'il ne serviroit de rien qu'il l'allât voir, & que tout ce qu'il pouvoit faire pour lui étant de le recommander à Dieu, il le feroit aussi bien de loin que de prés. Le malade ne fut pas content de cette réponse, & le fit solliciter de nouveau; mais on ne put rien gagner sur la fermeté de sa resolution: » *Mon Frere se meurt*, dit-il à ceux qui le pressoient; *mais moi je suis déja mort, & je ne puis sortir de mon sepulchre.*

Il arrivoit tous les jours des choses à peu prés semblables, qui marquoient leur éloignement du monde, & le peu de commerce qu'ils vouloient avoir avec lui. Un jour le P. Faure ayant reçeu une Lettre pour un de ses Religieux, il la tira de sa poche à la Récreation; & lui dit que cette Lettre s'adressoit à lui. Comme elle venoit de fort loin, & qu'elle étoit d'un de ses proches parens, il fit paroître un peu d'empressement, & il tendit la main plûtôt qu'il ne falloit pour la prendre. Aussitôt le P. Faure la jetta au feu, & lui fit une severe reprimende. Le Religieux n'en témoigna pas la moindre peine, & il profita si bien de cette correction, qu'ayant reçeu quelques mois aprés une autre Lettre de la même personne, il la brûla lui-

même en presence du P. Faure, sans la vouloir lire.

Cette sainte aversion qu'ils avoient des communications seculieres étoit le fruit des exhortations continuelles que le P. Faure leur faisoit là-dessus.
» C'est une extréme misericorde pour vous, leur di-
» soit-il un jour, de ce que Dieu vous a donné des
» aîles de colombe, pour voler & pour vous reposer;
» mais ce que vous avez à craindre, mes chers En-
» fans, dans ce vol mysterieux & dans ce transport
» de vos ames vers Dieu; c'est que regardant sur
» la terre & passant par le monde, vous ne soyez
» attirez par la vûë de quelque cadavre; ce qui vous
» changeroit de colombes en vautours & en oiseaux
» de proye. Oüi, dis-je, il est à craindre, que por-
» tez par les convoitises & les inclinations de la chair,
» vous ne veniez à vous reposer, comme le corbeau
» qui sortit de l'Arche, sur les impuretez du mon-
» de, où vous ne trouveriez que des pieges & que
» des filets, & où vous seriez exposez à de plus grands
» malheurs, que ceux où vous étiez tombez avant
» vôtre conversion.

On a du P. Faure un Traité qui a pour titre, *Idée des choses qui serviront à conserver l'esprit de pieté dans la Congregation.* De douze ou treize Chapitres qu'il contient, il y en a dix pour le moins, qui ne traitent que du sujet dont nous parlons; tant ce grand serviteur de Dieu étoit persuadé que ce point étoit essentiel à sa Reforme. Il allegue dans ces Chapitres tout ce qu'on peut dire de plus fort là-dessus; & il montre admirablement qu'au-

cun prétexte ne peut juſtifier une perſonne, qui étant conſacrée à Dieu par la Profeſſion de la vie Religieuſe & de la Clericature, lie des commerces avec les gens du ſiecle, hors la neceſſité indiſpenſable que peuvent produire ſes engagemens. Il ne ſe contente pas d'appuyer ſon ſentiment ſur quantité de raiſons trés ſolides; mais il y ajoûte les autoritez & les témoignages des anciens Peres, qu'il prouve trés-bien avoir été dans la même penſée.

Il s'étend beaucoup pour faire voir que c'eſt l'illuſion du monde la plus groſſiere de s'imaginer, que pour conſerver une ſocieté Religieuſe, il ſoit neceſſaire de lui procurer des appuis exterieurs, en ſe mettant bien avec les puiſſans du ſiecle, & en ménageant leur faveur par des viſites, des aſſiduitez, & d'autres ſemblables moyens; & il montre excellemment que quiconque voudra compter ſur de ſi foibles appuis, ne manquera jamais d'être trompé dans ſon attente. » On ne peut, dit-il, « établir d'autre fondement que celui qui a été poſé; « ſçavoir Jeſus-Chriſt, Chef des hommes & des An- « ges, Maître de la vertu, infaillible Legiſlateur, « vif exemplaire de toute perfection, unique défen- « ſe, pierre angulaire, ſur laquelle tout édifice bâti « croît & s'augmente en un Temple ſaint devant le « Seigneur. C'eſt en lui ſeul que tous les hommes « ſont benis & arroſez de toutes les graces ſpirituel- « les; & étant le fondement univerſel de tout l'édi- « fice de l'Egliſe, il l'eſt encore plus en particulier « de toutes les Compagnies Religieuſes. D'où l'on «

» doit conclure que c'eſt en vain qu'on recherche
» les appuis du monde, & le ſecours des Grands pour
» l'avancement d'une Communauté ; puis que la ſeu-
» le grace eſt capable de ſoutenir ces ſaintes ſocietez,
» & qu'elle eſt cette roſée d'Hermon, qui rend fer-
» tile le mont de Sion. Qu'elles veillent donc uni-
» quement à conſerver en elles une vraye connoiſ-
» ſance de Dieu & le zele de ſon ſaint amour, une
» exacte obſervance de leurs Regles & le veritable
» eſprit de pieté ; le reſte ſuit naturellement cet état
» de ſainteté ; & ſi une Communauté vit dans ce par-
» fait dégagement, & dans cette confiance unique
» dans la Providence, elle ne manquera jamais de
» ces choſes mêmes qu'elle aura mépriſées, pour n'eſ-
» perer qu'en Dieu. Car comme dans un corps, lors
» que la ſanté eſt parfaite, les mouvemens ſe font
» avec une entiere facilité, en ſorte que tout le mon-
» de s'apperçoit de ſa bonne diſpoſition ; de même
» dans une Congregation Religieuſe, lors que la
» vertu regne, lors que tout y eſt bien reglé, lors
» que l'obſervance eſt en vigueur, cela éclate neceſ-
» ſairement au dehors ; & le monde s'en apperçevant
» ne peut lui refuſer ſon eſtime, quoi qu'elle ne l'ait
» pas recherchée.

Ce diſcours du P. Faure, qui eſt rapporté preſque mot à mot, renferme de grands principes, & qui ſont trés-veritables ; il les étend beaucoup dans la ſuite, & il fait voir par des raiſonnemens ſolides, qu'on ne perd jamais rien en ſe confiant en Dieu ſeul ; & qu'au contraire de quelque maniere que les choſes tournent, on tombe toûjours quand on

s'appuye

s'appuye ſur des bras de chair; c'étoit-là une de ſes maximes fondamentales, & il diſoit ſouvent, quand les autres ſembloient s'inquieter du ſuccés de quelque affaire: » Laiſſons-là le ſiecle & les Seculiers; cette affaire ſera l'affaire de Dieu, ſi nous ne nous confions qu'en lui ſeul; & ſoit qu'elle réuſſiſſe ou quelle avorte à l'exterieur, nous y trouverons certainement nôtre avantage. Dieu ceſſe de ſe mêler de nos affaires, quand nous voulons trop que les hommes s'en mêlent; & comment donc pouroient-elles bien aller? Faiſons auprés des Grands les démarches de neceſſité; mais n'ayons de confiance qu'en Dieu. Quelque protection que nous ayons de leur part, tout ira mal pour nous, ſi Dieu n'eſt pas de nôtre côté; & quelques abandonnez au contraire que nous ſoyons du monde, ſi le Ciel eſt pour nous, il eſt immanquable que tout nous réuſſira. Jamais entrepriſe a-t-elle été plus traverſée, & a-t-elle ſouffert de plus grandes contradictions que nôtre Reforme? Cependant nous en voyons les progrés juſqu'à en être nous-mêmes ſurpris. N'eſt-ce pas un miracle viſible de la main du Tout-puiſſant? Pourquoi donc n'eſpererions-nous pas que celui qui a fondé cet édifice, & qui l'a élevé malgré les oppoſitions du monde, le conſervera par la même puiſſance & par la même miſericorde? Quelle extravagance ſeroit-ce d'avoir recours à l'ennemi de Dieu, pour conſerver l'ouvrage de Dieu?

On ne finiroit pas, ſi l'on vouloit rapporter tout ce que dit cet homme ſi animé de l'eſprit de la

foi, sur un sujet dont il étoit aussi rempli que de celui-là, & toûjours par rapport à la fuite du monde, & à l'aversion qu'on en doit avoir.

Il refute avec une extrême force ceux qui se persuadent que les communications avec les personnes du dehors sont permises, ou même necessaires en quelque sorte, à ceux qui peuvent être destinez à la conduite des Paroisses; parce, disent-ils, qu'il est à propos qu'ils sçachent un peu le monde, pour s'y bien conduire. Il se récrie là dessus avec
» une grande vigueur: » Non, non, dit-il, il ne faut
» pas qu'ils sçachent le monde; il faut qu'ils sçachent
» la science des Saints, & la Croix de Jesus-Christ.
» S'il falloit gouverner une Republique, la science
» du monde y pouroit servir; mais elle n'est en au-
» cune façon necessaire à un Ministre Evangelique.
» Qu'il ait beaucoup de charité, qu'il soit rempli de
» zele pour la gloire de Dieu, qu'il soit dans la dis-
» position de donner sa vie pour ceux que J. C. a
» rachetez de son sang, qu'il s'instruise de toutes les
» veritez du salut dans une meditation continuelle de la
» parole de Dieu: voila ce qu'il lui faut principalement;
» avec cela il s'acquitera dignement de son ministe-
» re; & il se fera même aimer & respecter de son
» peuple, incomparablement plus qu'il ne le feroit
» par cette science du monde, & par tous les autres
» talens exterieurs.

C'est en cet endroit que le P. Faure s'éleve avec une vehemence extraordinaire contre les Religieux & les Clercs qui s'intriguent dans les affaires du

monde ; qui se mêlent de tout ce qui se passe dans leur famille, qui s'embarassent dans les Procés de leurs parens, qui entrent dans les traitez, les accommodemens, les mariages, les établissemens de leurs amis & de leurs proches. Il represente cela comme un des plus déplorables desordres de l'Eglise & des Monasteres ; & il cite là-dessus l'Epître 66. de Saint Cyprien, où ce Saint Martyr declare qu'un certain Geminius Victor devoit être privé des prieres de l'Eglise aprés sa mort, parce qu'il avoit eu la temerité de retirer un Prêtre des fonctions de son ministere, pour le charger de son Testament ; Parce, dit-il, *qu'il est ordonné que ceux qui dans l'Eglise sont élevez à l'honneur de la Clericature, ne seront jamais détournez de leurs divins ministeres, ne s'embarasseront en aucune maniere dans les agitations & les affaires du siecle, ne s'éloigneront pour quoi que ce soit de l'Autel où ils doivent offrir le sacrifice; mais seront appliquez nuit & jour aux choses celestes & spirituelles.* UT QUI *in Ecclesiâ Domini Clericali ordinatione promoventur, in nullo ab administratione divinâ avocentur; ne molestiis & negotiis sæcularibus alligentur; ab altari & sacrificiis non recedant; sed die ac nocte celestibus rebus & spiritualibus inserviant.*

On pouroit ajoûter ici tout ce que dit le P. Faure pour faire voir que l'air du monde est contagieux pour ceux qui l'ont abandonné, & qu'ils ne peuvent le fréquenter, sans se mettre en danger de reprendre son esprit, & de rouvrir toutes leurs playes ; Que les communications du dehors ruinent la cha-

rité du dedans ; qu'elles ſont ennemies de l'ordre ; qu'elles renverſent la regularité, & qu'elles font tomber les Religieux dans le mépris ; les gens du monde ne pouvant s'empêcher de perdre toute la conſideration qu'ils auroient pour eux, quand ils les voyent dans des ſentimens tout humains, & dans des paſſions toutes ſeculieres. Mais en voila aſſez ſur ce ſujet, & il eſt tems de paſſer à d'autres matieres.

CHAPITRE VIII.

De la pratique du ſilence, & des regles de la converſation.

SI les perſonnes qui abandonnent le monde pour ſe retirer dans la ſolitude, quittoient ſi abſolument tous les ſentimens de la terre, qu'ils fuſſent tout d'un coup des hommes celeſtes ; non ſeulement il n'y auroit pas de danger qu'ils communiquaſſent enſemble, mais même ces communications ſeroient d'autant plus avantageuſes, qu'elles ſeroient plus frequentes & plus ordinaires: parce que chacun faiſant part aux autres de ſes lumieres, & des ſaints mouvemens que Dieu lui auroit fait reſſentir, tous ces biens celeſtes deviendroient communs, & l'on ſeroit mutuellement les uns pour les autres des inſtrumens de ſanctification. Mais il n'en eſt pas tout-à-fait ainſi ; il y a beaucoup de perſonnes qui entrent dans la Religion ſans être parfaitement dégagées

des affections du ſiecle; il y en a d'autres, qui ſemblent à la verité mourir au monde, quand ils embraſſent cette ſainte profeſſion, mais qui dans la ſuite recommencent à vivre de la vie des ſens, & à ſe conduire par des mouvemens tout humains; Et enfin preſque tous, ſi ſaints qu'ils puiſſent être, conſervent toûjours quelques reſtes de corruption, & quelques veſtiges des chaînes qu'ils ont portées dans la captivité de Babylone. C'eſt ce qui fait que dans les ſocietez mêmes où Dieu ſemble être le mieux ſervi, il eſt dangereux pour les perſonnes qui s'y ſont retirées d'avoir entre elles des communications trop faciles & trop frequentes; car pour l'ordinaire on ſe communique bien plûtôt le mal que le bien; & chacun découvrant librement ſes ſentimens dans les converſations familieres, ce qu'il y a de corruption dans l'un, paſſe inſenſiblement dans l'autre; ce qui fait que celui, qui, s'il étoit ſeul, n'auroit que ſes propres maladies, participe, par ces entretiens, à celle de tous les autres, & ſe perd quelquefois malheureuſement par cette dangereuſe complication de ſes propres maux & de ceux d'autrui.

Le P. Faure n'ignorant pas cette verité, vouloit non ſeulement que les ſiens n'euſſent point de commerce avec le monde; mais il faiſoit en ſorte, autant qu'il lui étoit poſſible, que celui même qu'ils étoient obligez d'avoir entr'eux, fut reſſerré par des loix ſi étroites, qu'il ne pût être préjudiciable à leur ſainteté. La premiere choſe qu'il fit pour cela, fut de les obliger à garder le ſilence une grande

partie de la journée; & la seconde, de leur prescrire des regles pour la conversation, qui pussent les garentir des inconveniens qui sont à craindre dans les entretiens.

Le silence fut observé avec tant de regularité, qu'on trouve dans les Memoires d'un saint Religieux de ce tems-là, qu'il avoit lui-même remarqué dans la Maison où il étoit, que plus d'un an s'étoit passé, sans que personne se fût accusé au Chapitre, d'avoir contrevenu à cette regle. Rompre le silence par une seule parole qui ne fût pas indispensablement necessaire, cela passoit pour une faute énorme parmi ces serviteurs de Dieu, qui ne trouvoient rien de petit, quand il s'agissoit d'obéïr aux loix d'un si grand maître; & je vais en rapporter un exemple, qui pouroit peut-être passer pour un excés, & pour une espece de superstition dans l'esprit de certaines personnes qui ne considerent les choses qu'humainement; mais qui fut neanmoins d'une merveilleuse édification pour ceux qui en furent témoins.

L'Archevêque de Lion étant venu voir M. le Cardinal de la Roche-Foucault, il eut la curiosité d'entrer dans les lieux Reguliers de la Maison, & il fut en particulier conduit au Dortoir: Y étant, le profond silence qu'il y remarqua le surprit, & il s'imagina d'abord qu'il n'y avoit personne dans les Chambres; mais on lui dit qu'assurément tout le monde y étoit, & que ce silence s'observoit toûjours inviolablement. Il voulut s'en assurer par lui-même, & desirant d'ailleurs d'entretenir quelque Reli-

gieux, il ouvrit la premiere porte qu'il trouva, pour voir s'il y avoit quelqu'un dans la chambre. Le Religieux qui y étoit, fut extrémement ſurpris de voir un Archevêque devant lui, & il ſe jetta à genoux, ſans dire un ſeul mot: le Prelat voulut le relever, & il l'interrogea ſur quelque choſe d'aſſez indifferent; mais il ne reçut aucune réponſe; & il vit ſeulement par le mouvement des yeux & de la teſte de celui qu'il interrogeoit, que ſa langue étoit liée par la loi du ſilence, & qu'il ne pouvoit parler ſans la permiſſion de ſon Superieur. Il paroiſſoit avec cela tant d'humilité, tant de douceur & tant d'onction dans l'air & dans les manieres de ce ſaint Religieux, que l'Archevêque, bien loin d'être choqué de ſon ſilence, ſe retira tout plein d'admiration, & extraordinairement édifié d'une regularité ſi ponctuelle, & d'une exactitude ſi Religieuſe. La même choſe arriva trés ſouvent à des perſonnes de la premiere conſideration; & nul reſpect humain n'étoit capable de porter ces fidéles obſervateurs de leur Regle à manquer à une obſervance, qu'ils croyoient d'autant plus importante, que le P. Faure ne ceſſoit de leur en recommander la pratique.

Ils euſſent même bien voulu embraſſer le ſilence perpetuel, ou du moins reduire tous leurs entretiens à des conferences regulieres, ſelon les plus anciennes obſervances, où l'on ne voit aucuns veſtiges de ces converſations journalieres, auſquelles on a donné le nom de Recreations, & qui ne ſe ſont introduites que dans la décadence des tems. Mais le P. Faure jugea qu'il eût été difficile d'abo-

lir une pratique qui étoit établie depuis long-tems, & qui d'ailleurs pouvoit être utile, pourvû qu'on y gardât de bonnes regles ; & que toutes choses se passassent dans ces entretiens d'une maniere sainte, & dans un esprit veritablement religieux.

Tout ce qu'il a reglé là-dessus se peut reduire à deux points, dont le premier regarde les matieres dont on doit s'entretenir ; & le second, la maniere dont il le faut faire.

A l'égard des matieres, le P. Faure prétend que non seulement toutes les choses mauvaises, de quelque nature qu'elles puissent être, doivent être bannies des conversations religieuses, mais même qu'on en doit éloigner entierement tout ce qui ne tend pas directement à l'utilité ou à la pieté. C'est pour cela qu'il exhorte sans cesse à ne s'entretenir que de choses saintes, & qu'il défend si souvent & si précisément de passer le tems des Recreations à dire des bagatelles & des choses entierement inutiles. » Celui, disoit-il ordinairement, qui parle » volontiers de Dieu, marque par là que son cœur » est rempli de Dieu ; & celui au contraire qui ne » peut s'entretenir que de choses vaines, fait voir » clairement qu'il n'est rempli que de vanité ; car la » bouche parle de l'abondance du cœur ; & l'hom- » me de bien ne peut tirer que du bien du précieux » tresor qu'il a dans son ame. Quand même on se- » roit rempli des sentimens les plus saints, on ne » pouroit manquer de les perdre bien-tôt, si l'on » avoit souvent des conversations inutiles ; & c'est » une chose trés veritable qu'il n'y a point d'instru-

ment

ment plus propre à dissiper le cœur que la langue. « Quand l'on sort de ces entretiens, on a l'esprit tout « occupé des choses qui s'y sont dites, & l'on ne peut « s'empêcher d'y faire attention; que devient donc « par consequent cet entier détachement de toutes « les choses de la terre, qui est si necessaire pour « vacquer aux choses de Dieu, pour vivre en sa « presence, & pour s'acquiter des exercices spirituels? « Que si les discours vains en demeuroient précisé- « ment à ce qu'ils ont de vain & de frivole, ce ne « seroit peut-être pas un si grand mal, quoi que Je- « sus-Christ dise que nous rendrons compte à son « Jugement de toutes les paroles oiseuses que nous « aurons dites; mais il est impossible que cela n'aille « pas plus loin, & que des entretiens de bagatelles, « on n'en vienne pas à des entretiens mauvais; où « l'on tombera dans la médisance, dans la raillerie, « dans les disputes & les contestations, quelquefois « dans les murmures & les plaintes, & enfin dans « tous les vices de la langue, qui selon Saint Jacques « renferme toute sorte d'iniquité. «

Cette regle de ne parler jamais que de choses saintes dans les conversations les plus familieres & les plus libres, étoit observée avec tant de zele & de fidelité par les Disciples du P. Faure, que leurs entretiens pouvoient plûtôt passer pour des conferences trés-spirituelles, que pour des récreations; on n'y parloit jamais du monde, & des choses qui s'y passoient, que pour en témoigner de l'éloignement; tout rouloit dans ces entretiens sur le mépris de la vie; sur l'amour des biens futurs,

ſur les moyens de ſe ſanctifier, ſur l'acquiſition des vertus, ſur la pratique des bonnes œuvres; & non ſeulement ils trouvoient un plaiſir incroyable dans ces ſaintes converſations, mais ils en tiroient un profit qui ne ſe pouvoit exprimer; & l'on a ſouvent entendu dire à ceux qui ont vêcu dans ces premiers tems, que pour l'ordinaire ils ſortoient des Récreations plus animez & plus touchez de Dieu, que des Exhortations, que des Conferences, & même que de l'Oraiſon. Ce qui étoit un effet, non ſeulement du ſoin qu'ils avoient de ne s'entretenir que de ſujets trés édifians, mais auſſi de l'exactitude avec laquelle ils ſuivoient les regles que le P. Faure leur avoit preſcrites ſur la maniere de converſer.

La premiere de toutes étoit de ne point parler des choſes ſaintes qu'avec zele & avec ardeur. » Si vous » parlez, diſoit-il, que ce ſoit de Dieu & des cho- » ſes divines, prenez-y garde, je vous en conju- » re pour l'amour de Jeſus-Chriſt. Ne dites que » des paroles d'amour, & dites-les avec amour; afin » de gagner à Dieu les cœurs de vos freres, & de » vous les gagner à vous-mêmes, pour les rendre à » Dieu. Parlez non ſeulement de choſes bonnes, mais » parlez-en avec zele & affection; car comme l'O- » raiſon interieure & de pur raiſonnement, qui n'eſt » pas accompagnée des ſentimens du cœur, eſt inu- » tile; auſſi les diſcours qui ne partent que de l'eſ- » prit, & qui ne marquent point d'amour, ſont ſans » ſolidité & ſans profit; on s'en dégoûte même fa- » cilement, & ils ennuyent bien-tôt; ce qui fait

qu'ils ne peuvent durer long-tems, & que la conversation tombant insensiblement, on en revient aux inutilitez & à la bagatelle.

Outre cette regle principale, il en avoit établi quantité d'autres, également pleines d'une veritable sagesse & de la prudence de l'esprit de Dieu; comme de converser avec douceur, avec humilité, avec complaisance, avec condescendance, avec simplicité, avec des déferences mutuelles, avec modestie, avec la joïe du Saint Esprit, avec la liberté des enfans de Dieu; mais par dessus tout avec une charité tendre, sincere & veritablement cordiale: & afin que tout cela s'observât plus exactement, il vouloit que le Superieur fût toûjours present aux Récreations, pour y maintenir cette sainte discipline, & pour empêcher par sa presence que rien ne s'y passât de contraire aux Regles, & qui pût empêcher le fruit qu'on en devoit attendre.

CHAPITRE IX.

De la charité mutuelle : Combien ce saint amour regnoit parfaitement parmi les Disciples du P. Faure : De son extréme affection pour eux.

UN des principaux avantages que le P. Faure prétendoit tirer de ces conversations familieres, où rien ne se passoit que de saint, étoit d'unir ses Religieux par une amitié veritable, d'entretenir entr'eux la tendresse de la charité, & de

lier si étroitement leurs cœurs par la douceur de ce saint commerce, qu'ils fussent dégoutez de toutes autres communications. Cet esprit d'union & de charité étoit ce qui constituoit le veritable caractere de sa Reforme; & voici presque mot pour mot ce qu'on en trouve dans les anciens memoires:
» Qui pouroit dignement exprimer la charité mu-
» tuelle qui regnoit parmi ces saints Religieux, &
» les tendres sentimens de cette affection veritable
» qu'ils se portoient les uns aux autres? Que le P.
» Faure parle ici lui-même, & tâchons d'apprendre de
» sa bouche ce qui s'est passé sur ce sujet. *Souffrez,*
» *mes chers enfans*, disoit-il, *que je vous recommande*
» *instamment cet amour mutuel, & que je vous dise*
» *pour toute exhortation, comme faisoit le disciple du*
» *saint amour*: FILIOLI, DILIGITE ALTERUTRUM.
» *Vous sçavez que c'est-là l'esprit avec lequel on vous*
» *a nourris & élevez dans la Congregation; qu'elle a*
» *pour regle & pour loi principale la veritable charité,*
» *témoignée par tous les moyens que les inventions*
» *amoureuses de l'esprit divin peuvent inspirer par des*
» *entretiens pleins de douceur, par des services pleins*
» *de tendresse, & par tous les sentimens qu'on peut*
» *puiser dans la vive source de l'amour de Dieu.* Voilà
» ce que disoit le P. Faure, aprés que la Congrega-
» tion fut établie, pour marquer ce qui s'étoit passé
» dés le commencement. Certainement on pouvoit
» bien dire qu'ils n'avoient tous alors qu'une ame
» & qu'un cœur, tant ils étoient parfaitement unis;
» Ils joüissoient par anticipation du bonheur de la
» societé des bienheureux, par le charme des con-

verſations ſaintes, par le courage qu'ils s'inſpiroient mutuellement pour ſervir Dieu avec fidelité, par les ſecours ſpirituels qu'ils recevoient les uns des autres, & enfin par la douceur de la paix & d'une concorde parfaite.

Ils ſe traitoient les uns les autres avec beaucoup de reſpect & de circonſpection; mais cependant avec tendreſſe & ſimplicité : les complimens leur étoient inconnus ; & ſe conſiderant comme des enfans en Jeſus-Chriſt, ils converſoient avec ingenuité, avec ſincerité & avec innocence. *Rationabiles ſine dolo, ſicut modò geniti infantes.* Leur civilité n'étoit point étudiée, leur honnêteté n'avoit point d'affectation, & leur langage ne ſuivoit point d'autres regles, que celles d'une prudence Chrétienne & d'une amitié toute ſainte.

Le P. Faure ſur tous les autres s'étoit rendu admirable dans cet amour. Une mere n'a pas plus de tendreſſe pour ſon enfant, qu'il en avoit pour chacun de ſes Freres; & quoi que les témoignages qu'il leur en donnoit, ne s'éloignaſſent jamais des regles de la gravité, ſouvent il les embraſſoit & les ſerroit étroitement, comme s'il eût voulu les renfermer dans ſa poitrine. S'ils tomboient malades, ou s'ils étoient dans quelque affliction, non ſeulement il les conſoloit & les aſſiſtoit de tout ſon pouvoir; mais il s'affligeoit avec eux, & prioit Dieu du fond de ſon cœur de lui faire porter leurs douleurs & leurs infirmitez; voulant exprimer en lui-même l'incomparable charité du Sauveur, dont le Prophete dit : *Ipſe infirmitates noſtras accepit, & dolores*

» *nostros ipse portavit.* O Seigneur ! combien son cœur
» étoit-il tendre & plein d'amour ? & quelles inven-
» tions merveilleuses, quelles saintes industries ne lui
» faisiez vous pas trouver pour gagner & captiver
» les ames ? Autant de regards qu'il jettoit, autant
» de paroles qu'il prononçoit, autant faisoit-il de
» playes dans les cœurs. Il ne paroissoit personne de-
» vant lui à qui il ne fît ressentir quelque trait de
» cette admirable charité. Ni les chagrins qu'il pou-
» voit avoir, ni l'embaras des affaires, ni rien au
» monde n'étoit capable de l'empêcher de témoigner
» toûjours à ceux qui l'approchoient, la même ouver-
» ture & la même joïe de les voir. Il recherchoit ceux
» qui l'avoient offensé ; & il les sollicitoit avec tant
» de bonté de revenir à lui, quand ils s'en étoient
» éloignez, qu'il leur étoit impossible de ne se pas
» rendre. Il prévenoit tous ses Freres dans les témoi-
» gnages d'amour ; il les visitoit souvent dans leurs
» chambres ; il se levoit quelquefois la nuit pendant
» la rigueur de l'hyver, pour aller voir ceux qui
» étoient malades, de crainte que quelque chose ne
» leur manquât ; il entroit dans leurs besoins, il con-
» descendoit à leurs foiblesses, il s'abaissoit pour les
» relever, & il se faisoit tout à tous, pour les gagner
» tous à Jesus-Christ : de sorte qu'il disoit la verité,
» lors qu'il les assuroit un jour qu'il les aimoit plus
» que lui-même ; puis qu'en effet il préferoit en tou-
» tes rencontres leur bien & leurs avantages à sa pro-
» pre consolation, & qu'il n'y avoit ni peine qu'il ne
» souffrît, ni travaux qu'il n'entreprît, pour leur
» procurer la paix & la tranquilité.

Au reste ce qu'il y avoit en cela de plus admirable, c'est qu'il les aimoit tous également, sans choix ni preference, ni distinction; en sorte même qu'il n'y en avoit pas un qui ne crût posseder son affection toute entiere, & qui fût seulement tenté de s'imaginer qu'il en aimât quelque autre plus que lui.

Il eût voulu ne les jamais quiter de vûë, & il s'efforçoit de se trouver toûjours au milieu d'eux. Souvent il les assembloit tous autour de lui, & ne pouvant retenir les mouvemens de sa tendresse, il leur disoit des choses si pleines d'affection, qu'il sembloit tout embrasé de l'ardeur de sa charité. Quand la necessité le contraignoit de sortir, il étoit dans une apprehension continuelle que son absence ne causât quelque dommage à son troupeau. Ce grand attachement qu'il avoit pour eux, lui fut un continuel sujet de peine au commencement de la Reforme; parce qu'il étoit souvent obligé d'arracher, pour ainsi dire, ses enfans de son sein, pour les envoyer dans des Maisons éloignées de lui. Quand ils tomboient malades pendant cette separation, son affection ne pouvoit lui permettre de demeurer en repos; il partoit aussi-tôt pour les aller voir & pour les consoler. Enfin en quelque état qu'ils fussent, il ne pouvoit être long-tems sans les visiter; & il entreprenoit quelquefois des voyages trés fatiguans dans les plus rudes saisons, pour se procurer la satisfaction de les embrasser, de les encourager, & de prendre part à leurs peines.

Il leur écrivoit fort souvent, & il les obligeoit

» aussi de lui écrire. *Je vous conjure*, leur disoit-» il, *de m'écrire en toute occasion & dans tous vos besoins,* » *comme à vôtre Pere & à vôtre ami. Quand il n'y auroit* » *autre chose dans vos Lettres que ces mots tous simples :* » *Mon trés-cher Pere, je veux être tout à Dieu ; j'ai-* » *me nôtre sainte profession ; je vous donne mon cœur,* » *afin que vous le donniez à Jesus-Christ ; je serai con-* » *tent, & il ne m'en faut pas davantage. Enfin plus* » *vous m'écrirez avec tendresse & avec une entiere con-* » *fiance, & plus vous me ferez plaisir.*

» Mais si le P. Faure avoit un si tendre amour » pour ses enfans, les enfans n'en avoient pas un » moindre pour leur Pere ; & il eût été trés difficile » de décider s'il aimoit plus, ou s'il étoit plus aimé. » Dans les entretiens & même dans les Lettres, ils » l'appelloient tantôt leur veritable Pere, tantôt leur » saint Pasteur, & tantôt de plusieurs autres noms » de tendresse que leur amour & leur simplicité leur » inspiroit. Ils avoient tant de veneration & de res-» pect pour tout ce qui venoit de lui, que plusieurs » se mettoient à genoux pour recevoir ses Lettres, » baissant la tête & joignant les mains, comme s'ils » eussent dû recevoir les ordres de Dieu même.

On voit par ce discours si édifiant, combien la charité étoit ardente & dans le P. Faure & dans ses Religieux, combien la sainte dilection regnoit parmi eux, & combien ils goûtoient ce plaisir & cette douceur dont parle le Prophete dans ces paroles, qu'ils repetoient en toute rencontre. *Ecce quam bonum & quam jucundum habitare Fratres in unum !* O qu'il est avantageux ! ô que c'est une

chose

chose agréable de vivre ensemble, comme des freres, dans une union parfaite & dans une societé toute sainte! Ils prirent pour devise un cœur enflammé avec ces mots SUPEREMINEAT CHARITAS; & toute leur conduite répondoit parfaitement à ce qu'ils pretendoient marquer par là.

Le P. Faure parle de cette charité mutuelle dans ses Constitutions, dans son Directoire, dans ses Lettres & dans tous ses autres Ecrits, d'une maniere si vive & si animée, qu'il est aisé de reconnoître qu'il la consideroit comme un des principaux fondemens de sa Reforme. On avoit eu la pensée de faire des extraits de ses Lettres sur cette matiere; mais la multitude des choses qu'on y a trouvées, & la difficulté d'en faire le choix, tout paroissant d'une beauté presque égale, ont été cause qu'on a mieux aimé y renvoyer les Lecteurs. Ce qu'on en peut dire en general, c'est que le P. Faure y parle de la necessité de la charité, de ses avantages, de son étenduë, de ses principes, de ses motifs, des moyens de la conserver, de la maniere de la faire agir, du malheur infini de ceux qui la perdent, & generalement de tout ce qui peut regarder cette matiere si importante, avec une abondance, une effusion, un zele qu'il est impossible d'exprimer, & qui ne se peut bien concevoir, qu'en lisant les choses dans leur source.

Mais ce qu'on ne doit pas omettre, c'est qu'il disoit souvent, que si l'union & la parfaite concorde devoit être comme l'ame de toutes les saintes societez, il n'y en avoit point où elle dût regner

davantage, que dans celles qui font profeſſion de
» la Clericature. » Car, dit-il, quel bien pourions-
» nous faire dans la maiſon du Seigneur, dont nous ne
» ſommes en quelque maniere les œconomes, ſi nous
» ne nous entendions pas, ſi nous nous troublions les
» uns les autres dans nos fonctions, ſi l'un entrepre-
» noit ſur le miniſtere de l'autre? Comment pou-
» rions-nous porter les autres à l'union, ſi nous étions
» dans la déſunion nous-mêmes? Nous ne pouvons
» agir que par la vertu que nous recevons de Jeſus-
» Chriſt, & Jeſus-Chriſt ne nous communique ſa
» vertu, qu'autant que nous lui ſommes unis comme
» à nôtre veritable Chef. Mais comment pourions-
» nous lui être unis, ſi nous étions ſeparez de ſes
» membres? Une des principales parties de nôtre
» miniſtere, c'eſt de prier pour l'Egliſe, qui eſt l'E-
» pouſe du même Sauveur: Or de quel merite pou-
» ront être nos prieres, ſi nous déchirons l'Egliſe
» par nos déſunions, pendant que nous prions pour
» elle? Et comment même cela ſe peut-il faire, de
» prier pour celle qu'on haït, au moins dans quel-
» ques-uns de ſes membres? C'eſt le ſang du Fils de
» Dieu, qui eſt comme le ciment de l'union qui doit
» être entre tous les fidéles; & par conſequent on
» profane ce ſang adorable, quand on ſe diviſe de
» ſes Freres; ainſi comment pouroit-on en être le
» diſpenſateur dans l'adminiſtration des Sacremens
» & dans les autres miniſteres, aprés lui avoir fait un
» tel outrage? Soyons donc pleins de charité, puis
» que nous exerçons un miniſtere de charité; Ayons
» dans nos cœurs ce feu divin que Jeſus-Chriſt veut

répandre ſur la terre par nôtre miniſtere; tâchons « d'en être les premiers embraſez, afin d'en embraſer « tous les hommes; & ſoyons enfin des lampes « ardentes & lumineuſes, qui répandions par tout « la lumiere de la verité, & l'ardeur de la charité. «

CHAPITRE X.

De l'obligation qu'ont les Religieux d'obſerver leur Regle.

CE que nous avons rapporté juſqu'à preſent des maximes du P. Faure concerne tellement les devoirs des Religieux, qu'il peut auſſi convenir en quelque maniere à de ſimples fidéles: car tous les Chrétiens ſont obligez d'aſpirer à la perfection, d'aimer Dieu par deſſus toutes choſes, d'être détachez des objets periſſables, de vivre dans une priere & une adoration continuelle, de ſe retirer, autant qu'il leur eſt poſſible, du tumulte & de l'embaras des affaires, de garder leur langue & de regler leurs converſations, enfin de vivre dans la charité & dans une union parfaite avec tous les membres de Jeſus-Chriſt. Mais il y a d'autres devoirs qui conviennent ſi uniquement aux perſonnes Religieuſes, qu'ils ne conviennent point du tout aux autres, comme ſont l'obligation d'obſerver une certaine Regle, de vivre dans la pratique de la pauvreté volontaire, de garder la continence, & de ſoumettre toutes ſes actions à la volonté

d'autruy. C'eſt ſur ces ſortes de devoirs qu'il faut preſentement expoſer la doctrine & les ſentimens du P. Faure ; & nous allons commencer par ce qu'il appelloit *la Regularité*, c'eſt-à-dire la fidelité inviolable avec laquelle il faut pratiquer tout ce qui eſt contenu dans l'obſervance Reguliere.

Le premier fondement de cette obligation eſt le vœu qu'on a fait, & la promeſſe ſolemnelle par laquelle on s'eſt engagé à vivre ſelon la Regle ; car il s'enſuit évidemment de là que lors qu'on la neglige, on manque à la parole qu'on a donnée à Dieu, & qu'on ſe rend prévaricateur d'une loi qu'on s'eſt imposée à ſoi-même. Il eſt vrai que le P. Faure ſemble dire dans la Préface de ſes Conſtitutions, que le violement des Regles n'eſt pas un peché ; mais il s'explique lui-même là-deſſus en pluſieurs endroits de ſes ouvrages ; & dans l'endroit même dont il s'agit, il fait aſſez voir quelle eſt ſa penſée ; puis qu'il ajoûte que ce violement eſt un peché, quand il eſt accompagné de mépris : Car cela donne lieu de diſtinguer de deux ſortes de perſonnes qui pechent contre l'obſervance ; les uns le font rarement, par infirmité, par ſurpriſe, par occaſion, & en des choſes peu importantes ; mais conſervent toûjours dans le fond du cœur un veritable attachement pour la Regle, déſapprouvant leurs tranſgreſſions, s'en humiliant devant Dieu & devant les hommes, & ſe ſoumettant volontiers à en recevoir la correction. Ceux là proprement ne pechent point dans leurs manquemens, ou du moins on ne doit pas conſiderer leurs fautes comme des infractions

de leur Vœu. Car on ne peut pas dire, en parlant exactement, qu'une perſonne ceſſe de vivre ſelon la Regle, parce qu'elle y aura manqué dans quelque point particulier & avec les circonſtances qu'on vient de dire. Elle eſt à la verité ſortie de l'ordre pour un moment, & dans l'inſtant de ſa transgreſſion; mais elle y rentre par ſon repentir, & par la diſpoſition où elle ſe met de ſatisfaire à ſa faute, & de la reparer par la penitence.

Les autres au contraire ſont dans une habitude formée de negliger les pratiques de la Regle, ils n'ont aucun ſcrupule là deſſus, ils ne ſentent pas le moindre deſir de ſe corriger, ils regardent les obſervances comme des choſes trés-peu importantes, ils ne peuvent ſouffrir qu'on les reprenne de leurs infractions, & en un mot ils n'obſervent de la Regularité, que ce qu'il leur plaît d'en obſerver. Ceux-là pechent certainement, & ils commettent même un fort grand peché; car enfin comment pouroient-ils ſe perſuader qu'ils vivent ſelon la Regle, puis qu'il eſt ſi viſible qu'ils la mépriſent? Et s'ils ne vivent pas ſelon la Regle, comment peuvent-ils s'imaginer qu'ils ne pechent pas? N'eſt ce pas un peché que de violer un Vœu qu'on a fait à Dieu? Quand on a fait ce Vœu d'obſerver la Regle, n'a-t-on pas prétendu lui promettre quelque choſe? Comment donc ne ſeroit-on pas criminel en lui manquant de parole, & en ne s'acquitant pas des promeſſes qu'on lui a faites? Que ſi l'on ne croit pas violer ſon Vœu, quand on vit dans ces tranſgreſſions continuelles, qu'on diſe donc ce

qu'il faudroit faire pour le violer, & pour tomber à cet égard dans une prévarication criminelle.

Il est vrai qu'il y a plusieurs pratiques parmi ces observances qui paroissent peu importantes, & qui sont assez indifferentes en elles-mêmes; mais on ne doit plus les considerer de cette maniere quand on s'y est engagé par des promesses solemnelles. Ce qui seroit indifferent sans cela, devient necessaire; & ce qui seroit de peu de consequence, devient trés-important; ce qui ne seroit tout au plus qu'un conseil, se change en un precepte; & ce qu'il seroit libre de faire ou d'omettre, est fait par la force de cet engagement, une loi qu'il n'est plus permis de violer.

Au reste, quand ce mépris des Regles ne seroit pas, comme il l'est en effet, l'infraction d'un Vœu qu'on a fait à Dieu, ce seroit toûjours un grand mal. Peut-être à la verité que chaque faute en particulier n'est pas quelque chose de fort considerable; mais toute leur multitude jointe ensemble est comme un poids dont l'ame peut bien sans doute être accablée. Quand un Religieux en est venu jusqu'à regarder comme petites, des fautes qui s'adressent à Dieu, c'est une marque infaillible que son cœur est dans l'aveuglement, & qu'il ne connoît plus l'obligation qu'il a d'être saint, & de tendre à la perfection; c'est une preuve certaine qu'il a perdu l'amour de Dieu, & qu'il n'est plus dans la charité. Celui qui fait des fautes & qui en gémit est plus digne de compassion, que de châti-

ment; Dieu a pitié de sa foiblesse, & sa componction efface ses fautes : mais celui qui en fait & qui les méprise, parce qu'il croit qu'elles sont legeres, les aggrave par ce mépris même, & par l'insensibilité qu'il a pour Dieu. Il ne faut pas même qu'il s'imagine qu'il en demeurera à ces pechez qui lui paroissent petits. L'Ecriture dit que *Celui qui méprise les petites choses, tombera insensiblement*; Et rien n'est plus veritable que cette Sentence. L'ame, dit Saint Bernard, s'endurcit par la continuité de ses fautes, & elle devient tous les jours de plus en plus insensible; ce qui lui paroissoit un monstre au commencement, ne lui paroît plus si difforme; Ensuite elle s'accoûtume à le regarder indifferemment; & enfin elle en vient jusqu'à le trouver agreable. O qu'on a vû souvent dit le P. Faure, de ces déplorables chûtes, qui n'avoient eu pour principe que des commencemens trés legers! Nous avons un penchant violent qui nous entraîne au mal, & qui nous porte sans cesse à toute sorte de dereglemens; Dieu seul est capable de nous empêcher de le suivre; & c'est par sa grace qu'il le fait: Mais pour faciliter dans nos cœurs l'action de cette grace, il nous donne des Regles qui sont comme des preservatifs contre cette mauvaise pente qui est en nous; de sorte que ces Regles sont une espece de frein, qui nous retenant dans la pratique de certaines choses qui ne sont par elles-mêmes que de conseil, nous empêchent de nous échaper jusqu'à transgresser les commandemens. Que fait-on donc, quand on abandonne

l'obſervance de ces ſaintes Regles? On briſe ce frein qui nous retenoit; & la meſure de la grace qu'on avoit reçûë, n'étant pas ſuffiſante pour contrebalancer l'effort des paſſions, il ne faut pas s'étonner ſi l'on tombe bien-tôt dans le plus profond de l'abîme, & ſi l'on ſe laiſſe aller à toutes ſortes de déreglemens.

Le P. Faure ajoûtoit à ces grandes & veritables maximes, que rien n'eſt plus pernicieux dans une Communauté Religieuſe, que ces perſonnes qui s'émancipent & qui ſortent de l'aſſujetiſſement
» qu'on eſt obligé d'avoir aux Regles. » Car ils ſont
» pour l'ordinaire, diſoit-il, la ſource du dérégle-
» ment de pluſieurs, qui ayant du penchant pour
» la liberté, demeureroient neanmoins dans l'ordre,
» ſi ce penchant n'étoit pas réveillé & favoriſé par
» le mauvais exemple des autres; de ſorte qu'il n'ar-
» rive que trop ſouvent que des obſervances entieres,
» qui étoient fort ſaintes dans leur origine, tombent
» dans le relâchement & la corruption, par les ſui-
» tes funeſtes des dereglemens de quelques-uns qui
» ont fait les premieres bréches.

La crainte d'un ſemblable malheur faiſoit que le P. Faure, quelque douceur & quelque indulgence qu'il eût d'ailleurs, puniſſoit avec ſeverité les moindres infractions, & qu'il s'élevoit avec un zele extraordinaire contre les premieres apparences du déreglement. Mais il ne lui arrivoit pas ſouvent d'être reduit à en venir là; & la Regle étoit ſi parfaitement obſervée par tous les ſiens, juſques dans les moindres pratiques, qu'il ne ſe pouvoit rien

rien ajoûter à leur exactitude. Nous avons déja vû avec quelle religion ils gardoient le silence, dans le tems où il étoit défendu de parler; c'étoit la même chose de toutes les observances particulieres; & si on les pouvoit reprendre de quelque chose, c'étoit bien plûtôt d'aller au delà de ce qui leur étoit ordonné, que de n'en pas faire assez, & que de manquer en quelque point. Les plus petites infractions leur paroissoient des monstres; & quand quelqu'un s'échappoit dans la moindre chose, tous les autres en étoient effrayez. Un jour qu'on en avoit envoyé plusieurs prendre l'air, comme ils se promenoient dans un Jardin, l'un d'eux porta la main sur un fruit qui pendoit d'un arbre, sans avoir apparemment dessein de le cueïllir; aussi-tôt ceux qui étoient presens s'écrierent comme s'ils lui eussent vû toucher un serpent: *Hé! mon Dieu, que faites vous-là? cela est défendu par la Regle.* C'étoit, par exemple, une chose dont un Religieux ne se fût jamais avisé, que d'entrer dans la chambre d'un autre, sans une permission trés-expresse. Ils étoient si ponctuels & si religieux pour se trouver exactement à tous les exercices communs, qu'au premier coup de la cloche, tous sortoient de leurs chambres en même tems. Quelquefois le Cardinal de la Roche-Foucault prenoit plaisir à mener des personnes de la premiere qualité dans le Dortoir, pour les rendre témoins de cette exactitude si édifiante; & ils ne pouvoient assez s'étonner de voir toutes les portes s'ouvrir & tous les Religieux paroître dans le même moment, comme s'il y eût eu

quelque reſſort caché qui les eût fait ainſi mouvoir tous enſemble.

Mais ce qu'il y avoit de plus beau & de plus eſtimable dans tout cela, c'eſt que l'attachement qu'ils avoient à la pratique de leur Regle, n'étoit pas l'effet de cette ſuperſtition, qui fait qu'on s'attache ſcrupuleuſement à ce qu'il y a de moins conſiderable dans ſes devoirs, pendant qu'on neglige & qu'on omet ce qu'il y a de plus important; mais tout étoit fondé en principes dans leur conduite, & rien n'étoit plus ſolide que leur pieté. Leur fidelité naiſſoit de leur amour, & de l'ardeur de leur charité. S'ils avoient tant d'exactitude, c'eſt qu'ils étoient vivement perſuadez qu'on ne peut ſervir Dieu trop parfaitement; c'eſt qu'ils croyoient que ce n'eſt pas aſſez de s'acquiter de ce qu'il y a de principal dans ſa loi, mais qu'il faut obſerver cette loi dans toute ſon étenduë; c'eſt enfin qu'ils ne ſçavoient point faire de diſtinction entre les petites & les grandes fautes, quand elles s'adreſſoient à Dieu.

» Et c'étoient-là les maximes du P. Faure. » Je » vous conjure, dit-il, mes Freres, d'être fidéles aux » petites choſes, & de les pratiquer avec eſprit. Je » dis avec eſprit; car il y en a qui les obſervent ou » par coûtume ou par compagnie, ou par d'autres » principes peu ſolides; & tous ne s'y attachent pas » par une forte conviction que ces petites choſes » ſont neceſſaires, & qu'une ame vraiment religieu- » ſe, qui deſire ſa perfection, & qui tend au plus » parfait amour de ſon Dieu, ne ſçauroit trop y être

fidéle. Pratiquons-les, mes Freres, dans cet eſprit, «
& croyons qu'elles ſont neceſſaires pour mainte- «
nir la Religion dans ſa vigueur. Perſuadons-nous «
que par cette exactitude nous faiſons connoître à «
Dieu nôtre attachement & nôtre amour, que nous «
attirons ſes graces pour être fidéles dans les plus «
grandes choſes, & que nous fermons la porte à un «
grand nombre de tentations. Portons tous les au- «
tres par nos paroles & par nos exemples à entrer «
dans ces ſentimens, & ne ſoyons pas cauſe par nos «
mauvaiſes libertez, que nos Freres ſe dereglent, & «
ſortent de la voïe parfaite. «

La conſcience de ces ſaints Religieux en s'attachant ainſi aux petites Regles, ſuivant ces inſtructions ſi ſolides, n'étoit pas ſcrupuleuſe, mais elle étoit exacte & éclairée; elle connoiſſoit ſes devoirs, & elle s'en acquitoit fidélement; en un mot, c'étoit une bonne conſcience, une conſcience droite, & qui ne pouvoit rien ſouffrir qu'elle ſe pût reprocher devant Dieu. Ils étoient infiniment éloignez de cette force d'eſprit mal entenduë, par laquelle on ſe met au deſſus de ſes devoirs, & qu'on fait conſiſter à les violer ſans remords. Ils avoient l'eſprit fort; mais c'étoit de la veritable force, c'étoit d'une force qui les portoit à craindre de déplaire à Dieu par les moindres manquemens, & qui leur faiſoit regarder les plus petites offenſes envers la divine majeſté, comme les plus grands maux du monde; enfin c'étoit une force qui les ſoumettant parfaitement à Dieu, ne leur inſpiroit que des ſentimens dignes de ſa gloire & de ſa grandeur.

CHAPITRE XI.

De la Pauvreté.

LEs points principaux des Regles de toutes les differentes Observances qui sont dans l'Eglise, sont la Pauvreté, la Chasteté & l'Obéïssance; & c'est pour cela qu'on s'oblige à chacune de ces trois vertus par des Vœux particuliers, afin que cela produise un engagement plus précis, & qu'on s'applique à les pratiquer avec une exactitude plus religieuse. Or ce qui fait qu'on les a toûjours considerées comme les fondemens de toute la discipline Reguliere, c'est que le but principal de toutes les Institutions Religieuses, est de détruire dans ceux qui les embrassent jusqu'aux racines de la concupiscence, dont les principaux objets sont les biens de cette vie, qu'on abandonne par la Pauvreté; les plaisirs des sens, qu'on sacrifie par la Chasteté; l'indépendance, la liberté & même la domination, à quoi l'on renonce par l'Obéïssance.

Pour ce qui est de la Pauvreté, dont nous parlerons dans ce Chapitre, le P. Faure en avoit des idées si relevées, qu'il ne fait point de difficulté de
» dire, Qu'on la doit conserver comme le mur de la
1. Part. Const. C. 5. » Religion, qu'on la doit aimer comme la mere de la
» pieté & de la paix; qu'on la doit garder comme
» le gage le plus assuré du bonheur éternel; & qu'en-

fin on la doit défendre comme le fondement de la «
vie Reguliere. «

Comme la proprieté est ce qu'il y a de plus directement opposé à la Pauvreté Religieuse, il la regardoit comme la peste des Cloîtres; il l'appelloit une chose *détestable*; il bouchoit toutes les avenuës par où ce desordre eût pû se glisser dans ses Monasteres; il n'épargnoit rien pour écarter tout ce qui auroit pû donner la moindre entrée à un si grand mal; & il lui suffisoit qu'une chose en eût quelque legere apparence pour la regarder comme trés pernicieuse, & pour la défendre avec une extréme severité.

Il étoit donc fort éloigné de croire que ce fût une chose permise à des Religieux de posseder quelque argent, peu ou beaucoup, pour l'employer à leurs usages particuliers, hors le cas d'une necessité indispensable; d'avoir des pensions dont ils fussent les maîtres, pour en disposer comme ils voudroient; de mettre en dépôt, même entre les mains du Superieur, des sommes petites ou grandes qui fussent considerées comme étant à eux, dont on fût en quelque maniere obligé de leur tenir compte, & dont ils eussent droit d'user comme d'une chose qui leur appartînt. Il consideroit au contraire tous ces usages comme des abus & des corruptions veritables; & il étoit trés persuadé que ni les coutumes établies, ni la tolerance des Superieurs, ni quelque autre chose que ce pût être, ne pouvoit rendre legitimes des pratiques entierement contraires à l'engagement que produit le Vœu de Pau-

vreté, & à ce qui s'eſt obſervé de tout tems par les Saints.

Mais ce n'étoit pas ſeulement dans le renoncement à la proprieté, que le P. Faure faiſoit conſiſter la pratique eſſentielle de ce Vœu; il la portoit à quelque choſe de bien plus excellent & de bien plus parfait; & il l'étendoit à un détachement general de toutes choſes, tant à l'exterieur, que dans l'interieur. Il vouloit que Dieu fût ſi uniquement le partage d'un Religieux, que rien de mortel ne fût capable d'attirer ſon cœur; il demandoit pour une pauvreté ſincere qu'on fût effectivement dans la diſpoſition d'être content dans la privation de toutes choſes, qu'on recherchât même cette privation, qu'on fût ravi d'avoir toûjours ce qu'il y avoit de pire, & qu'on n'eſtimât rien de plus glorieux que d'être pauvre, & que de le paroître devant tout le monde.

Ces ſentimens étoient profondément gravez dans ſon cœur & dans celui de tous ceux qu'il en avoit inſtruits; de ſorte qu'on ne doit pas s'étonner ſi la pauvreté fut ſi parfaitement gardée parmi eux; s'ils ne pouvoient ſouffrir dans leurs chambres les moindres ajuſtemens ſuperflus; s'ils regardoient comme une choſe trés-défenduë d'avoir des images trop curieuſes & trop cheres; s'ils avoient honte de porter un habit neuf; & en un mot s'ils étoient ſcrupuleux ſur les moindres choſes qui pouvoient reſſentir l'attachement à quelque objet periſſable. Sur quoi il eſt bon de rapporter les propres paroles d'un ſaint Religieux de ce tems-là, par leſquelles on poura connoître dans quelles diſpoſitions ils étoient tous à cet égard.

Il ne ſe peut dire combien eſt grande l'affection que chacun a pour la pauvreté ; combien tout le monde a de zele pour la pratique de cette vertu ; combien l'on eſt fidéle à ne rien avoir, ne rien dire, ne rien deſirer qui ſoit contraire à un entier dégagement. L'on fait ſcrupule de garder la moindre choſe ſuperfluë, juſqu'à des images, des Livres, & même juſqu'à une plume ; on apporte exactement au Superieur tout ce qu'on a qui ne ſert de rien ; l'on ne prend rien dans la Communauté pour ſon uſage particulier, ſans une permiſſion expreſſe, pas même de l'encre & du papier ; & quand on manque à cette Regle par ſurpriſe ou par negligence, le P. Superieur en fait une correction publique, & punit cette faute avec ſeverité. Quelquefois même il a fait brûler publiquement des choſes qu'on avoit ainſi priſes ſans permiſſion, dont je vais rapporter un exemple, qui eſt arrivé depuis peu. Un de nos plus anciens Peres ayant pris à la Communauté un cordon qui lui étoit neceſſaire pour quelque choſe, & l'ayant pris ſans permiſſion, trouva cette faute aſſez conſiderable, aprés qu'il y eut fait reflexion, pour ſe croire obligé d'en demander pardon publiquement ; ce qu'il fit au Refectoire avec beaucoup d'humilité. Le P. Superieur lui fit une forte reprimende ; & pour faire connoître à tout le monde combien l'on devoit avoir en horreur tout ce qui étoit tant ſoit peu contraire à la pauvreté ; s'étant fait apporter du feu, il lui demanda ce cordon, le couppa par morceaux, & dit en le jettant au feu, *Que ce qui avoit été l'occaſion*

» *d'une telle faute, ne devoit plus être ni touché ni vû*
» *de personne.*

» Il y a quelque tems qu'il arriva une autre cho-
» se fort édifiante. Le P. Superieur ayant fait une ex-
» hortation trés pathetique, où il avoit montré avec
» beaucoup de force, qu'on ne devoit avoir aucune
» attache pour quoi que ce fût; un de ceux qui l'é-
» coutoient fut si touché, que fondant en larmes,
» il demanda publiquement pardon d'avoir quelque
» attache à une certaine chose dont il se servoit; & la
» prenant à l'instant, il la jetta par terre, en sup-
» pliant le P. Superieur de ne lui pas ordonner de la
» reprendre. C'est une pratique fort ordinaire, que
» quand on se sent de l'affection pour quelque cho-
» se, on la porte à l'heure même au Superieur, afin
» de s'en défaire.

Voila ce que dit un de ceux mêmes qui avoient pratiqué toutes ces choses; & il ne dit qu'une trés petite partie de ce qui s'observoit par ces veritables pauvres de Jesus-Christ, qui l'étoient en toutes manieres, & qui n'omettoient rien de ce qui pouvoit les rendre parfaits dans cette vertu si excellente.

Au reste le P. Faure ne vouloit pas seulement que la pauvreté fût observée par les particuliers; mais il faisoit en sorte qu'elle fût, pour ainsi dire, un tresor commun; & il ne souffroit pas que chaque Religieux étant pauvre dans les choses qu'il avoit pour son usage propre, tous ensemble fussent riches dans ce qu'ils possedoient en communauté. C'est-à-dire qu'il ne pouvoit approuver qu'il y eût du

du faste dans une Maison Religieuse, qu'on y fit des bâtimens superbes, qu'il y eût des meubles contraires à la simplicité, qu'on y fît des dépenses seculieres pour des embelissemens inutiles, qu'on portât des habits d'une étoffe trop chere & trop belle, qu'on se nourrît avec trop de delicatesse, qu'on fit des festins somptueux aux Seculiers: il ne souffroit aucun de ces abus dans les Maisons de sa Congregation; & comme il étoit parfaitement secondé de tous les siens, on y voyoit par tout regner la frugalité, la simplicité, la modestie & l'éloignement de tout faste & de tout éclat.

Il étoit encore persuadé que l'interest est une des plus honteuses taches qui puisse ternir une Compagnie Religieuse; & il n'épargnoit rien pour le banir de ses Communautez. C'est pour cela qu'il prend un soin si particulier dans ses Constitutions, d'instruire ceux d'entre les Religieux qui sont chargez de l'administration du temporel; car il craignoit que l'esprit d'interest dont tous les autres se dépoüillent, ne se trouvât réuni tout entier en ceux là, & qu'ils ne devinssent plus passionnez pour les avantages temporels de la Communauté, que les Seculiers ne le sont pour leurs affaires domestiques. C'est particulierement pour cette raison qu'il leur défend si précisément de plaider, à moins qu'une necessité indispensable ne les y contraigne, & qu'ils ne puissent absolument l'éviter, aprés en avoir pris tous les moyens imaginables, & aprés avoir cherché toutes les voïes d'accommodement.

3. Part. Const. C. 6.

Il leur ordonne au reste, que quand ils seront indispensablement obligez d'avoir des procés, il les poursuivent Chrétiennement, avec charité, avec modestie & avec toute sorte de ménagemens envers leurs Parties; ne faisant en rien paroître de la passion & de l'attachement pour les biens perissables, & se bornant aux seules démarches qui sont necessaires, pour faire valoir leur bon droit. » Quand on » vous fait, dit-il, des injustices, songez que c'est » Dieu qui les permet pour vous exercer; & dîtes » avec le Prophete : *Obmutui, & non aperui os meum,* » *quoniam tu fecisti.* Ne vous plaignez pas avec ai- » greur du tort que les hommes semblent vous faire; » parlez toûjours en bonne part de ceux mêmes qui » vous traitent le plus injustement; Ne faites pas pa- » roître que vous croyez qu'ils font les choses avec » passion, & tâchez même de ne le pas croire. Cela » ne sert de rien pour vôtre défense; voyez seule- » ment s'ils ont raison ou non; & suivant cela agis- » sez sans aigreur, sans hauteur & sans passion; mais » avec toute sorte d'humilité & de modestie, & toû- » jours dans un esprit de paix & de charité.

Il recommandoit aussi beaucoup à ces Religieux qui avoient la conduite des choses temporelles, de ne rien introduire de contraire à la pauvreté, & d'être grands amateurs de la modestie; d'un autre côté, il leur enjoignoit de donner aux Religieux avec beaucoup d'exactitude & de charité, toutes les choses qui pouvoient leur être necessaires; parce que rien n'est plus capable de donner occasion à la proprieté, que le peu de soin qu'on auroit de

pourvoir aux besoins des particuliers. Car on cherche naturellement les choses qu'on se croit necessaires; & l'on tâche de se les procurer par toute sorte de moyens, quand ceux qui devroient y songer ne le font pas, ou ne le font qu'avec negligence.

Enfin le P. Faure, dont le cœur étoit veritablement rempli de l'amour de la pauvreté, prenoit toutes les précautions imaginables, pour empêcher que l'idée qu'on doit avoir de cette vertu ne s'affoiblît, & que la pratique n'en fût alterée par quelque occasion que ce pût être.

CHAPITRE XII.

De la Chasteté.

LA pauvreté ne nous separe que des choses qui sont hors de nous; mais la Chasteté nous détache de nôtre propre corps, & nous élevant au dessus de la vie des sens, elle nous rend en quelque maniere semblables aux Anges. C'est ce que dit excellemment le P. Faure: *Ayons*, dit-il, *une chasteté si parfaite, qu'étant rendus tout celestes par la pureté de nos esprits & de nos corps, nous imitions la vertu des Anges, quoi que nous ne puissions encore avoir part à leur felicité.* Cet admirable serviteur de Dieu possedant la pureté dans un degré trés éminent, avoit un zele incroyable pour la recommander, & une force toute divine dans

1. Part. Const. C. 6.

ses discours pour en inspirer l'estime & l'amour. Il ressentoit une tendresse particuliere pour ceux qu'il sçavoit être les plus attachez à cette vertu ; imitant en cela l'exemple du Sauveur, dont l'amour si particulier pour Saint Jean procedoit de la parfaite pureté de ce Disciple ; & il avoit coûtume de dire qu'une de ses vûës principales étoit de choisir & de gagner à Jesus-Christ un grand nombre d'ames Vierges, qui fussent d'autant plus dignes d'être ses Epouses, qu'elles seroient tout-à-fait pures & exemtes de toute soüilleure. C'est pour cette raison qu'il examinoit avec beaucoup de soin sur cet article, ceux qui se presentoient pour entrer dans sa Congregation ; & que quand il en trouvoit qui avoient été preservez des premieres corruptions de la jeunesse, c'étoit un préjugé trés favorable pour les lui faire recevoir.

Une des principales raisons qu'il avoit pour cela, outre quantité d'autres qui sont assez visibles, c'est que considerant sa Congregation comme une Compagnie de Clercs, il croyoit que ç'eût été agir contre les intentions de l'Eglise, d'y recevoir des personnes qui eussent perdu la pureté par des habitudes vicieuses ; les anciens Canons ayant expressément défendu que ceux qui avoient été dans ces corruptions pendant leur jeunesse, fussent jamais élevez aux degrez de la Clericature.

Aussi ses Religieux étoient ils d'une pureté si parfaite, que la plûpart d'entr'eux ignoroient même les choses qui pouvoient y être contraires, & qu'ils n'en avoient pas les moindres idées. Leurs

précautions pour prévenir ce qui auroit pû leur faire perdre ce précieux tresor, étoient extrêmes; & sçachant que leurs ennemis invisibles ne perdoient pas un moment pour tâcher de le leur enlever, ils étoient de leur côté dans une vigilance continuelle pour se garantir de leurs embusches. Non seulement ils évitoient toutes les occasions, & ils bouchoient toutes les avenuës de leurs sens, non seulement ils condamnoient leurs yeux à ne jamais rien regarder, qui pût leur être un sujet de chûte; mais considerant leur corps comme le plus dangereux de tous les ennemis qu'ils eussent à craindre, ils le châtioient rigoureusement, pour le reduire en servitude.

Quoi que leur Regle ne leur prescrivît point en particulier des mortifications fort austeres, ils étoient persuadez que cette Regle les obligeant à garder une pureté angelique, ils ne pouvoient se dispenser de pratiquer ce que tous les Saints avoient pratiqué pour empêcher la chair de se revolter contre l'esprit; de sorte qu'ils usoient d'une sainte cruauté contre eux-mêmes, s'armant contre leurs membres de tout ce que la penitence a de plus austere. Les haires, les cilices, les ceintures de fer, les bracelets, & d'autres semblables instrumens étoient parmi eux d'un usage fort ordinaire; ils y ajoûtoient les jeûnes, les couches dures & le travail des mains; en un mot ils n'épargnoient rien pour éteindre en eux, ou du moins pour reprimer cette loi de peché, qui se trouve dans tous les hommes, &

qui eſt ſi contraire à la pureté & à la ſainteté qu'ils avoient promiſe à Dieu.

Le P. Faure étoit le premier & le plus ardent de tous dans la guerre irreconciliable qu'il avoit entrepriſe contre ſon corps dés les premieres années qu'il fut en Religion. Il étoit ſi ſevere envers lui-même, qu'on étoit ſouvent contraint de le ſupplier qu'il s'épargnât un peu davantage, & qu'il ſe traitât avec moins de rigueur. Mais s'il ſe relâchoit pour un moment par condeſcendance, il n'étoit pas long-tems ſans recommencer avec plus de vigueur qu'auparavant; ſe dédommageant par de nouvelles macerations, de ce qu'il croyoit avoir perdu, par ce peu de repos qu'on l'avoit obligé de prendre.

Au reſte ſa mortification ſe ſoutenoit également par tout, & il n'imitoit pas ceux qui faiſant des auſteritez extraordinaires, accordent d'ailleurs à leurs ſens des ſatisfactions dont ils devroient les priver; qui menent une vie penitente en de certaines choſes, mais ſenſuelle dans toutes les autres; qui ſont ſeveres envers eux-mêmes pour pratiquer des macerations, qui ne leur ſont point ordonnées, mais pleins de delicateſſes & de recherches propres dans les choſes où ils ſeroient obligez de ſe negliger. Pour lui, c'étoit tout le contraire, il ne faiſoit paſſer les mortifications de ſurérogation qu'aprés celles qui ſont de neceſſité; & il croyoit que dans tout Chrétien, mais ſur tout dans un Religieux, c'étoit une choſe neceſſaire de renoncer à toutes

les délicateſſes & à tous les plaiſirs ſuperflus. Il étoit même perſuadé que ce renoncement étoit renfermé dans la juſte idée de la chaſteté, quand on la prend dans toute ſon étenduë veritable : & en effet ce ſeroit la renfermer dans des bornes trop étroites, que de s'imaginer qu'elle conſiſtât ſimplement à s'abſtenir des impuretez groſſieres, & à ſe priver des plaiſirs criminels. Cela pouroit peut-être ſuffire pour ce qu'on appelle la pureté du corps ; mais il faut quelque choſe de bien plus élevé pour former cette pureté de l'ame & du cœur, ſans laquelle on ne verra point Dieu, & qui eſt la partie principale de la Chaſteté. Elle conſiſte, cette pureté de cœur, à ne deſirer de plaiſir que dans la poſſeſſion de Dieu ſeul, à renoncer à toutes les ſatisfactions des ſens, à fuïr également toutes les voluptez, à ne chercher dans les objets ſenſibles que le neceſſaire, ſans jamais s'attacher à l'agréable ; En un mot elle conſiſte à vivre dans une entiere ſeparation de tout ce qui peut flater les ſens, les paſſions & les inclinations naturelles. C'eſt ce qu'en ont conçû tous les Saints ; & l'on ſe tromperoit extrémement, ſi l'on vouloit s'en former une autre idée. Les voluptez criminelles donnent la mort à la Chaſteté ; mais les ſatisfactions ſenſuelles terniſſent ſon éclat & ſa beauté. Nous devons tout nôtre cœur à Dieu, & c'eſt lui faire injure que de lui en ôter une partie. Cependant on le fait, quand on aime les plaiſirs des ſens, quelque innocens qu'ils puiſſent paroître. Qui doit donc s'étonner ſi cette majeſté ſuprême s'en trouve offenſée ? & ſi quelquefois pour ſe

vanger de cet outrage, elle abandonne l'ame à sa propre foiblesse, jusqu'à permettre qu'elle tombe dans des miseres extrémes?

C'est ce qui portoit le P. Faure à declamer sans cesse contre la vie molle, » Helas! disoit-il, à quoi » pensons-nous, quand nous nous accordons ce que » nous appellons des douceurs? O cruelles douceurs, » qui nous enlevent la pureté de l'ame, & qui nous » mettent en grand danger de perdre même celle du » corps! Si ceux qui mattent ce corps de mort, qui » le privent de tout plaisir, qui lui font souffrir de » continuelles douleurs, ont bien de la peine à le » contenir dans le devoir; que peuvent esperer ceux » qui ont pour lui de la condescendance, qui le flatent, & qui le caressent? Nous ne pouvons rien » contre cet ennemi domestique, si Dieu ne nous » aide de toute la force de sa grace; & comment » nous aidera-t-il contre un ennemi que nous ménageons nous mêmes, & avec lequel nous paroissons » d'intelligence?

Il y avoit encore deux choses qu'il croyoit capables de faire perdre la Chasteté, & de conduire une ame jusque dans les plus grands desordres; sçavoir la negligence de ses devoirs, & la superbe.

A l'égard du premier point, il prétendoit qu'il n'arrivoit presque jamais qu'un Religieux se relâchât dans ses devoirs, sans tomber enfin dans quelque faute où sa pureté faisoit naufrage. L'ame, disoit-il, s'affoiblit insensiblement par les fautes continuelles qu'elle commet; & l'esprit impur l'attaquant dans cette foiblesse, il ne peut manquer de

la

la terraſſer & de la mettre hors de combat ; parce qu'on ne peut lui reſiſter que par le ſecours de la grace, & que Dieu refuſe de donner ſa grace à celui qui s'en rend indigne. » O que vous êtes té- " meraires, s'écrioit-il quelquefois, (en s'adreſſant " aux Religieux tiedes,) d'irriter ainſi par vos infi- " delitez & vôtre lâcheté, celui qui ſeul peut vous " défendre ? Ames aveugles ! vous vous imaginez que " vous en pourez demeurer à ces fautes, qui vous " paroiſſent legeres, & que vous avalez comme l'eau ; " mais vous vous trompez malheureuſement : il ne " dépend pas de vous de demeurer où vous voudrez ; " ſi Dieu vous abandonne & qu'il retire ſon bras " tout puiſſant, il faut que vous trébuchiez dans l'a- " bîme : & cependant vous oſez faire des choſes qui " lui déplaiſent ? "

Mais il ne craignoit pas moins pour les Religieux ſuperbes, quoi que d'ailleurs exacts obſervateurs de leur Regle, que pour les Religieux tiedes & relâchez ; & il diſoit communement que la punition la plus ordinaire de l'orgueilleux étoit d'être abandonné au demon de l'impureté. » Car, " diſoit-il, puis que l'idée qu'il a de ſa vertu, fait " qu'il regarde les autres hommes avec un œil de " mépris, & qu'il ſe prefere à eux, comme s'il tiroit " de ſon propre fond, les bonnes œuvres, qui font " l'objet de ſa complaiſance ; N'eſt-il pas juſte que " Dieu lui faſſe ſentir ſon extréme baſſeſſe ; & que " l'abandonnant à la plus honteuſe de toutes les paſ- " ſions, il lui apprenne, par une funeſte & malheu- " reuſe experience, qu'il n'eſt que miſere & que cor- "

ruption. C'eſt ce qu'enſeigne excellemment Saint Gregoire. *Per humilitatis cuſtodiam*, dit-il, *ſervanda eſt munditia caſtitatis. Si enim piè ſpiritus ſub Deo premitur, caro illicitè ſuper ſpiritum non levatur. Sed ſi autorem ſuum ſuperbiendo contemnit, jure à ſubjectâ carne prælium ſuſcipit.* Il eſt juſte que la chair ſe revolte contre l'eſprit, quand l'eſprit s'éleve contre Dieu; il eſt juſte que nôtre eſclave nous faſſe la guerre, quand nous ſommes aſſez témeraires, pour la declarer à nôtre Souverain.

Greg. Moral. L. 26. C. 13.

CHAPITRE XIII.

De l'Obéïſſance.

L'Obe'issance eſt la principale vertu d'un Religieux, non ſeulement parce que toutes les autres, ſans elle, ne ſont rien; mais parce qu'elle les renferme en effet, & que quiconque la poſſede parfaitement, les poſſede toutes avec elle. » C'eſt cette vertu, dit le P. Faure, qui enviſageant » Dieu directement, tire de lui la vie, & donne le » merite aux autres vertus, qui ne ſont agréables à » cette majeſté ſouveraine, qu'autant qu'elles lui ſont » preſentées par l'obéïſſance, & qu'elles ſont prati» quées dans la ſeule veüe d'accomplir ſes volontez » divines. C'eſt pour cela qu'elle eſt appellée la me» re & la gardienne des vertus, & qu'elle eſt en ef» fet le ciment des ſaintes ſocietez; auſquelles elle » eſt ſi neceſſaire, que ſans ſon ſecours elles ne peu-

Direct. d. N. C. 27.

vent ni se former ni se soûtenir. Car il n'y a que « l'ordre qui puisse les faire subsister; & l'ordre ne « se maintient que par la dépendance. Or toute dé- « pendance est anéantie, quand l'obéïssance n'est « pas observée. D'où il s'ensuit qu'elle est comme « l'ame & la premiere source de l'ordre, & par « consequent de tout le bien, dans les Compagnies « Religieuses; & que plus elle y est saintement gar- « dée, plus aussi sont-elles conformes aux intentions « que Dieu a euës en les établissant, plus participent- « elles abondamment à son esprit, plus enfin conser- « vent-elles la ferveur primitive, la vigueur de l'ob- « servance, & le lien de la charité. «

C'est ainsi que le P. Faure parle de l'obéïssance; & dans le même endroit il explique les fondemens, les motifs & les caracteres de cette vertu d'une maniere aussi solide, que remplie d'onction. Il lui donne pour principe, l'obligation indispensable qu'ont tous les hommes de vivre dans l'entiere dépendance de Dieu, de conformer toutes leurs volontez aux siennes, de ne pas faire une seule démarche qui ne soit reglée par ses ordres; & de cette obligation ainsi reconnuë, il conclut necessairement qu'on doit se soumettre sans resistance à ceux que Dieu établit sur la terre pour nous declarer ce qu'il exige de nous dans les choses qui ne sont point reglées par sa loi éternelle, mais qui dépendent de ses volontez arbitraires: car ne nous parlant point par lui-même pour nous faire connoître ces sortes de volontez, nous ne pouvons sçavoir ce qu'elles nous prescrivent, que

par l'organe des puiſſances legitimes, dont Jeſus-Chriſt a dit : *Celui qui vous écoute, m'écoute, & celui qui vous mépriſe, me mépriſe.*

Il s'enſuit de là, ſelon la doctrine du P. Faure, ou plûtôt ſelon la verité même, que l'obéïſſance n'eſt pas un devoir particulier aux Religieux, mais qu'il regarde generalement tous ceux qui ont deſſein de ſe ſauver. Car en effet on ne ſe perd qu'en ſuivant ſa volonté propre ; & il eſt impoſſible qu'on ne ſe perde pas, quand on la ſuit. » Quels maux, » dit le P. Faure, n'attirent point ſur eux-mêmes, » ceux qui conduits par leur propre eſprit & leur » propre volonté, oſent ſe ſouſtraire à la conduite » de Dieu ; qui ſe forment des voïes particulieres ; » qui veulent vivre à leur fantaiſie, comme des en- » fans de Belial ; qui rejettent le joug, la diſcipline » & la ſoumiſſion ; qui veulent éviter l'heureuſe & » ſainte captivité de leur ame ſous le doux empire » de Jeſus-Chriſt ; pour joüir d'une liberté miſera- » ble, ou plûtôt pour ſe voir eſclaves de leurs incli- » nations & du diable, qui eſt le Roi de tous les » enfans d'orgueïl, & qui ne ſçait point de plus ſeur » moyen de perdre les ames, que de les engager à » ſuivre l'égarement de leurs deſirs, & les tenebres » de leur eſprit. » Toute la difference qu'il y a donc à cet égard entre un ſimple fidéle & un Religieux, c'eſt que les Superieurs du premier, qui ſont les puiſſances Eccleſiaſtiques & Seculieres, ne veillant pas toûjours ſur ſa conduite, pour lui marquer en chaque occaſion ce qu'il doit faire ou ne pas faire ; il a bien plus de peine à connoître la volonté

de Dieu dans les differentes circonstances où il se trouve; au lieu que le second ne sortant presque jamais de dessous les yeux de ceux à qui il a plû à Dieu de les soumettre, peut en toute rencontre & avec une extrême facilité, sçavoir ce qu'il doit faire pour obéïr à ses ordres divins.

C'étoit là un des motifs les plus pressans dont le P. Faure avoit coûtume de se servir pour faire aimer aux siens l'assujetissement parfait qu'ils devoient avoir à leurs Superieurs. » Quel bonheur « pour vous, mes enfans, disoit-il, de pouvoir si fa- « cilement connoître ce que Dieu desire que vous « fassiez! Car pouvez-vous douter que vôtre Supe- « rieur ne vous tienne la place de Jesus-Christ, & « qu'il ne vous parle de sa part? O qu'il est avanta- « geux d'être ainsi déchargé de soi-même; & d'être « toûjours sous la main de Dieu? Quelle paix de pou- « voir être assuré qu'on marche certainement dans « la voïe du Ciel, & d'avoir Jesus-Christ à sa tête; « lui qui pour nous apprendre l'obéïssance, a été lui- « même obéïssant jusqu'à la mort! Car, comme dit « Saint Augustin, ce divin Sauveur sçachant que « l'homme ne pouvoit être sauvé que par cette ver- « tu, il a voulu accomplir le premier en lui, ce qu'il « vouloit ordonner aux autres. *Unigenitus Filius Dei,* « *qui erat Verbum & sapientia Patris, factus est obe-* « *diens usque ad mortem; ut obedientiam doceret eos,* « *qui non aliter, nisi per obedientiam, salutem consequi* « *poterant; in semetipso priùs complens, quod ab aliis* « *volebat impleri.* «

Aug. lib. de Incarn. Verb.

A l'égard des conditions & des veritables carac-

teres de l'obéïssance, le P. Faure vouloit premierement, qu'on fût dans la disposition d'obéïr avec une égale soumission à qui que ce fût qui se trouvât revêtu d'une autorité legitime, sans s'arrêter aucunement à ses qualitez personnelles; ne regardant simplement dans un Superieur, que la puissance de Dieu dont il porte le caractere; & ne s'assujetissant à ses volontez, que parce qu'elles sont des émanations de la volonté souveraine de Dieu. Il croyoit que cette attention unique à ce qu'il y a de Dieu dans les Superieurs étoit si necessaire pour une veritable obéïssance, qu'il disoit communément que la soumission n'étoit plus qu'une politique, dés qu'on cessoit d'avoir ce regard, & que même elle ne pouvoit subsister longtems: car si l'on n'obéït que par crainte ou par interest, on ne manquera pas de se retirer de l'assujetissement, si-tôt qu'on verra cesser les motifs de
» l'un ou de l'autre. » Vous êtes venu, dit-il, en
» Religion pour être jugé, & non pour juger; pour
» recevoir tels Superieurs que Dieu vous donneroit,
» & non pour decider de leur merite. Car si l'Apô-
» tre ne veut pas que l'on juge son frere, combien
» moins son Superieur & son Maître? Et c'est ce qui a
» fait prononcer si absolument aux anciens Fondateurs
» des Religions cette maxime trés veritable: Qu'un
» vrai Religieux ne sçait ce que c'est que de juger.
» Les jugemens qu'on fait de la conduite de son Supe-
» rieur & de ses manieres d'agir, ne servent qu'à dimi-
» nuer l'estime qu'on doit avoir de lui, qu'à affoiblir
» l'obéïssance, qu'à blesser la charité qui n'est point
» soupçonneuse, & enfin qu'à nous mettre dans une

disposition trés éloignée d'un cœur qui est verita- «
blement à Dieu. Une ame qui s'occupera de ces «
pensées ne poura acquerir aucune vertu solide; elle «
n'aura ni mortification ni obéïssance, ni humilité «
ni dégagement, ni même aucun veritable repos. «
Car comment pouroit-elle arriver à la perfection, «
puis qu'elle s'égare dés l'entrée, & qu'elle sappe «
les fondemens de la vraïe pieté? Comment pou- «
roit-elle joüir de la paix, puis qu'elle sort de l'or- «
dre, & qu'elle se fournit à elle-même une source «
continuelle de troubles, d'inquiétudes & d'embar- «
ras? Mais quoi! me direz-vous, je ne puis pas «
m'empêcher de voir ce que je vois, ni m'aveugler «
sur des défauts qui sautent aux yeux. Hé bien, je «
le veux, vôtre Superieur n'est pas un Ange, il est «
homme, il a des défauts. Mais que conclure de là? «
qu'il faut lui être moins soumis? qu'on peut se plain- «
dre de sa conduite? Non certainement: il seroit «
à souhaiter en general que les Superieurs fussent «
des hommes parfaits; mais en particulier il faut les «
prendre tels qu'ils sont, & obéïr, comme dit Saint «
Pierre, *Non tantum bonis & modestis, sed etiam* «
discolis. C'est Dieu qui nous les donne; il faut nous «
en contenter, & il ne faut pas pretendre l'obliger «
à ne nous en point donner qui ne nous plaisent. «
Ne dites donc pas: Je serai moins soumis à mon «
Superieur, parce qu'il manque de bien des quali- «
tez; mais dites: Je tâcherai de ne point voir si el- «
les lui manquent ou non; & si je ne puis m'empê- «
cher de le voir, je prierai Dieu qu'il le corrige de «
ses défauts; & du reste j'obéïrai avec simplicité; «

» je me ſoumettrai humblement; j'aimerai mon
» Paſteur, tel que mon Dieu me l'a donné; & je
» ſupporterai ſes défauts, comme un enfant ſuppor-
» te ſon Pere. Voila ce qui donnera le merite à vô-
» tre obéïſſance, & voila ce qui vous établira dans
» la paix du cœur.

La ſeconde condition que le P. Faure demandoit pour une veritable obéïſſance, c'eſt qu'elle embraſ-ſât tout ſans reſerve; en ſorte qu'on fît ſans diſtinction tout ce qui pouvoit être commandé, & qu'on ne fît jamais aucune choſe, ſi elle n'étoit commandée. Car on ſe tromperoit bien fort, diſoit-il, ſi l'on s'imaginoit que pour s'acquiter ſuffiſamment de l'obligation qu'on a d'obéïr, il ne fallût qu'exécuter les ordres du Superieur dans les choſes les plus importantes, & que lui demander quelques permiſſions dans certains cas particuliers. Cette obéïſſance eſt une obéïſſance de pure police; elle ne regle pour ainſi dire, que le gros & que l'exterieur des actions; ce n'eſt point là cette obéïſſance qui ſanctifie l'ame, en lui faiſant faire en toutes choſes la volonté de Dieu; & quiconque en demeure là, manque à s'acquiter de ſon Vœu, perd tous les avantages de l'obéïſſance Religieuſe, & s'égare infailliblement, en ſuivant ſes propres voïes dans la conduite de ſa vie. Le veritable obéïſſant eſt donc celui qui ſe regle en toutes choſes par la volonté de ſon Superieur, & qui ne fait pas une ſeule action, autant qu'il lui eſt poſſible, qu'elle ne ſoit marquée du caractere & du ſceau de l'obéïſſance; c'eſt celui qui ne trouve jamais rien à redire dans ce qui

lui

lui eſt ordonné; c'eſt celui qui voyant toûjours Dieu dans la perſonne de ſon Superieur, n'oſe jamais lui reſiſter en rien; enfin c'eſt celui qui ne refuſe jamais d'obéïr, à moins que ce qu'on lui ordonne ne ſoit viſiblement contraire à la loi de Dieu. Son obéïſſance eſt aveugle, il n'entre dans aucune diſcuſſion, il ne trouve rien de trop difficile; & ſi quelquefois il ne peut s'empêcher de remarquer de la paſſion & des choſes contraires à la raiſon dans ce qu'on lui commande, il ſe ſoumet neanmoins avec ſimplicité, perſuadé que ſi le Superieur n'agit pas raiſonnablement dans quelques-uns de ſes commandemens, c'eſt toûjours une choſe raiſonnable de s'y ſoumettre; & que ſi c'eſt mal fait à lui d'agir par des mouvemens déreglez, c'eſt bien fait à l'inferieur de ne point ſortir du devoir & de la ſoumiſſion.

La troiſiéme condition de l'obéïſſance, ſelon les principes du Pere Faure, c'eſt qu'on ne ſe ſerve point de moyens indirects pour ſe faire commander des choſes conformes à ſon inclination, & pour être diſpenſé d'en faire d'autres, pour leſquelles on ſe ſente de la repugnance. « Ceux qui en uſent ainſi, diſoit-il, ont une obéïſſance trompeuſe, & il ſemble qu'ils ayent deſſein d'en impoſer à Dieu, dont ils font ſemblant de vouloir faire la volonté, pendant qu'en effet ils ne font que la leur. » Il s'éleve ſur tout avec une vehemence extraordinaire contre ceux qui ſe ſervent de l'autorité des perſonnes puiſſantes, pour obtenir des Superieurs ce qu'ils leur demandent. Il dit

qu'on doit traiter ces gens-là comme des seditieux, comme des perturbateurs de la paix, & comme de veritables revoltez; qu'on ne doit jamais, pour quelque raison que ce soit, leur accorder ce qu'ils demandent; & qu'on doit même les punir avec toute sorte de severité.

Il faut encore, dit le P. Faure, pour quatriéme condition de l'obéïssance, exécuter fidélement & exactement les choses qui sont ordonnées; en sorte que non seulement on les fasse, mais qu'on les fasse avec toutes leurs conditions, & selon toutes les intentions des Superieurs, sans adoucissement, sans interpretation d'amour propre, & sans que rien manque à l'integrité de la soumission.

Enfin la derniere & la principale condition, c'est d'obéïr par amour & par un veritable esprit de charité; non avec une crainte d'esclave assujetti sous la loi, mais avec une affection d'enfant de Dieu, qui est conduit par la grace. Cette sainte disposition fera que la soumission sera douce & agréable, & qu'on exécutera les commandemens les plus difficiles, non seulement avec soumission, mais avec joïe, avec empressement, avec promtitude; elle fera regarder le Superieur, non comme un Maître, mais comme un Pere; elle inspirera pour lui, non seulement du respect; mais de l'amour, non seulement de la soumission, mais de la confiance; & enfin elle rendra l'obéïssance un joug plein de douceur, & une veritable source de paix & de consolation.

C'est ce qu'éprouvoient sensiblement les disciples du P. Faure dans l'obéïssance qu'ils rendoient & à lui & à leurs autres Superieurs; car comme ils avoient porté la pratique de cette vertu à un haut point de perfection, ils en goûtoient aussi les fruits les plus excellens. » L'obéïssance, dit un saint Religieux qui avoit eu part à ces benedictions, a éclaté merveilleusement dans les commencemens de la Reforme, & on a vû un excellent tableau de cette divine vertu dans la conduite de nos Freres. Ils eussent mieux aimé mourir que de faire la moindre chose d'extraordinaire, sans une permission trés-expresse. Regardant le Superieur comme leur Pere, & le meilleur ami qu'ils eussent au monde, ils avoient pour lui une confiance sans reserve, & une docilité à l'épreuve de tout. Leur simplicité étoit admirable, & ç'eût été un crime pour eux d'examiner le moins du monde, ce qui étoit commandé par le Superieur, ou d'en differer l'exécution d'un seul moment. » Et ils pratiquoient à la lettre ce que dit Saint Bernard touchant la pratique de l'obéïssance: *Fidelis obediens nescit moras, fugit crastinum, ignorat tarditatem, præripit percipientem; parat oculos visui, aures auditui, linguam voci, manus operi, itineri pedes; totum se colligit, ut imperantis colligat vocem.*

Il ajoûte à cela plusieurs exemples trés édifians, & qui ne cedent en rien à tout ce qu'on rapporte de l'obéïssance des plus saints Solitaires des siecles passez. On voit dans ce recit le P. Faure appliqué à exercer la soumission de ses Religieux par

toutes ſortes de commandemens les plus difficiles & les plus repugnans à la nature ; & on y voit des Religieux fidéles à les exécuter avec une humilité, un zele, une ponctualité, une joïe & un courage incomparables ; on y voit quelques-uns d'eux entreprendre des travaux beaucoup au deſſus de leurs forces, non ſeulement ſans former la moindre opposition aux ordres de leurs Superieurs, mais avec une ſainte ardeur & un plaiſir inconcevable ; on en voit d'autres ſouffrir les plus grandes humiliations, ſans en reſſentir la moindre peine ; on en voit, par une délicateſſe d'obéïſſance, paſſer une partie des nuits pendant la rigueur de l'hyver ou proſternez dans l'Egliſe, ou couchez ſur la neige, ou dans l'exercice des plus grandes auſteritez, parce qu'on avoit oublié de leur marquer le tems qu'on vouloit qu'ils y demeuraſſent : On y voit des vieillards pleins de vertu & de merite ſe ſoumettre avec joïe & obéïr avec ſimplicité à de jeunes Religieux qu'ils demandoient pour Superieurs, en refuſant eux-mêmes de l'être. Enfin l'on y voit, dans une infinité d'actions de ces veritables Religieux, la pratique la plus accomplie de l'obéïſſance la plus parfaite, & un retracement admirable de tout ce qui s'eſt vû de plus ſaint & de plus vertueux dans les anciennes Obſervances, & dans les plus celebres Monaſteres.

CHAPITRE XIV.

Maximes du P. Faure touchant les devoirs des Superieurs.

LE P. Faure ne se contentoit pas de prescrire aux Religieux particuliers ce qu'ils étoient obligez de rendre à ceux à qui Dieu les avoit soumis; mais il avoit encore un soin plus particulier d'instruire les Superieurs mêmes, & de leur apprendre les grandes obligations que renfermoit leur ministere; parce qu'il étoit persuadé que la conservation de l'ordre dans les Communautez Regulieres dépendoit uniquement de la maniere dont elles sont conduites par ceux qui se trouvent à leur tête, & qu'il étoit impossible qu'elles subsistassent long-tems dans l'exactitude de l'observance, si elles avoient pour guides des aveugles & des gens dépourvûs de l'Esprit de Dieu. » Nos Regles, di- « soit-il, sont excellentes, & elles nous montrent « avec seureté la veritable voïe du salut & les fon- « demens solides de la perfection. Mais si un Supe- « rieur n'a lui-même l'esprit des Regles, ou plûtôt « s'il n'est rempli de l'Esprit de Jesus-Christ, qui est « le Prince des Pasteurs, & le Souverain Evêque de « nos ames, ces Regles seront inutiles, & le desor- « dre ne poura manquer de s'introduire bien-tôt. « Aussi les Peres ont-ils unanimement tenu cette « maxime pour infaillible : Que le déreglement de «

» toute ſorte de ſocietez commençoit toûjours par la » tête ; & que comme dans le corps humain tous les » membres ſont dans la langueur, ſi-tôt que la tête eſt » malade, de même dans les familles Religieuſes, » tous les particuliers ſe laiſſent aller au relâchement, » ſi-tôt que les Superieurs ſe dérangent, & ceſſent » de marcher dans l'ordre. C'eſt pour cela que Dieu » voyant la dépravation des mœurs du peuple d'Iſ» raël, fait retomber toutes ſes plaintes ſur les Paſ» teurs : *Omne caput languidum, & omne cor mœrens* ; » parce qu'en effet tel eſt le Peuple qu'eſt le Paſteur, » & tel eſt le Diſciple, qu'eſt le Maître ; Les pechez » de ceux qui conduiſent ne pouvant manquer d'ê» tre contagieux, & d'être impunément imitez de » ceux qui ſont conduits, & dont la condition eſt » d'obéïr.

La vûë de ces veritez ſi conſtantes, & en même-tems ſi terribles faiſoit trembler le P. Faure lui-même, quand il ſe regardoit revêtu de la qualité de Paſteur. Voici comme il parle dans une Lettre, aprés un Chapitre General, où on l'avoit continué dans ſa charge : *Rurſum ſuper me unctio & ſpiritus, & rurſum ego lugens & triſtis.* Quel ſujet de » crainte & de douleur n'ai-je pas dans cette conti» nuation d'engagement où je me voy ? Les charges » nous obligent à de terribles comptes ; il eſt diffici» le d'y voir bien clair, ſoit pour la recette, ſoit pour » la miſe ; & l'on ne ſçait ſouvent ſi l'on eſt en reſte, » ou en avance. C'eſt l'Eſprit Saint, c'eſt la grace » de Dieu qui eſt le principe de tout bon gouverne» ment. *Gratia cœleſtis gignit Antiſtites. Totum ex ejus*

Gregor. Nazian. orat. 8.

Cypri. ſerm. de Spiritu Sancto.

ducatu constat, quod devii diriguntur, quod impii «
convertuntur, quod debiles confirmantur. Voyant «
donc mon peu de fidelité à me laisser conduire aux «
attraits celestes de ses divines lumieres, & si peu «
docile à ses adorables leçons, je crains avec sujet «
que je ne vous égare, que je ne vous fasse entrer «
dans de mauvaises voïes, que je ne sois un aveu- «
gle qui en conduise d'autres, que je ne vous «
fasse suivre la chair, au lieu de l'esprit; & que me «
servant plûtôt des maximes humaines, que des re- «
gles de l'Evangile & de la sagesse éternelle pour «
vous conduire, je ne vous mene dans les chemins «
de la perdition, & ne vous fasse enfin trébucher «
dans l'abîme, en m'y précipitant moi-même. He- «
las! je tremble en me ressouvenant du déplorable «
Saül. Il avoit eu l'Esprit de Dieu dans le commen- «
cement; & cependant quelle fut sa fin? Quel su- «
jet n'ai-je donc pas d'apprehender? Ay-je l'Esprit «
de Dieu comme il l'avoit? Suis-je spirituel comme «
il l'étoit? Cependant, ô mon Dieu, me voila, «
puis que vous le voulez: *Paratum cor meum, Deus,* «
paratum cor meum! Ayez pitié de moi, Seigneur, «
puis que vous m'appellez: *Vis Regem, vis Pasto-* «
rem? Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum. «

Ce sont ces grandes idées que le P. Faure avoit de l'importance du ministere des Superieurs, qui l'ont porté à donner toute son application à les former & à les instruire. On a d'excellens discours de lui sur cette matiere; la plûpart de ses Lettres contiennent des instructions admirables pour les Superieurs; il rebat sans cesse dans ses autres ouvrages

les principes qu'il avoit là-dessus; mais il ne se peut rien voir de plus beau & de plus fort en ce genre, que ce qu'il en dit dans le second Chapitre de la troisiéme partie de ses Constitutions.

La premiere chose qu'on peut remarquer dans le Tableau qu'il y fait d'un bon Superieur, c'est qu'étant établi de Dieu comme Moïse, pour gouverner & pour conduire un peuple saint, il ne doit pas regarder son emploi comme une place d'honneur, ou comme une administration politique, où il ne s'agisse que de tenir le premier rang, & que de regler la police exterieure d'une Communauté Reguliere; mais qu'il le doit envisager comme un ministere de salut, dont l'unique fin ne doit être que de mener au Ciel, par la voïe de la perfection, ceux qui sont soumis à sa conduite. » Que le Superieur, dit le P. Faure, ait un extréme soin avant toutes choses de conserver les siens dans la vertu & dans la sainteté, & qu'il se serve pour cela de tous les moyens que la Religion lui met entre les mains, comme ayant été donnez de Dieu même. Qu'il considere que la principale partie de sa fonction est d'inspirer du zele pour la pieté & pour les bonnes œuvres à ceux dont il est obligé de répondre. Qu'il préfere l'avancement & le profit des brebis qui sont commises à sa garde, à toutes les choses temporelles; & qu'il n'apprehende pas de perdre des biens passagers, quand il s'agit de conserver les éternels. Qu'il ne s'embarasse point trop, ni lui, ni les siens, dans le soin des affaires qui ne regardent que la vie presente; mais qu'il s'applique

3. Part. Const. C. 2.

s'applique tout entier à ce qui a rapport au servi- «
ce de Dieu. S'il en use ainsi, Dieu ne lui manque- «
ra pas dans ces choses mêmes qu'il aura negli- «
gées pour son amour ; & s'il est tel qu'il doit être, «
il verra que toutes choses lui réussiront. «

Il vouloit donc que la vigilance d'un Pasteur fut continuelle ; qu'il fût sans cesse appliqué à faire avancer ses Religieux dans les voïes de la sainteté, qu'il se donnât tout entier au soin de les conduire, qu'il ne pût avoir de repos & de consolation que dans leur progrés ; qu'il fût plein de sollicitude pour leur faire éviter les pieges du demon, qu'il n'épargnât rien pour les préserver de toute chute, qu'il fût continuellement en garde contre les loups ; & en un mot qu'il fît tout pour le salut de ceux dont il étoit le pere, & qu'il devoit regarder comme ses enfans.

Il eût même souhaité qu'un Superieur n'eût ja-
mais perdu son Troupeau de vûë. » Le Seigneur, « Ibid.
dit-il, prescrit aux Pasteurs des ames dans son Evan- «
gile, une sollicitude sans relâche & une vigilance «
assiduë, de peur que les brebis qu'il a rachetées «
de son sang, ne soient exposées à la fureur du Loup. «
En effet l'experience nous apprend que quand les «
Pasteurs ne veillent pas, & qu'ils s'éloignent de «
leur troupeau, cela produit de grands maux, d'ex- «
trémes desordres, & le renversement total des Con- «
gregations Religieuses. » Il disoit qu'il ne falloit «
pas qu'un Pasteur pût jamais se faire ce reproche, *Posuerunt me custodem in vineis ; vineam meam non custodivi.* Il ajoûtoit qu'une mere n'étoit jamais as-

ſez cruelle pour abandonner ſon enfant, ſans ſonger au beſoin qu'il a de ſa mamelle; qu'un Pilote ne quittoit ſon Vaiſſeau, que quand il l'avoit conduit au Port; qu'un Gouverneur n'oſoit pas ſortir de ſa place, pendant qu'elle étoit aſſiegée. Enfin il ſe ſervoit de toute ſorte de raiſons pour convaincre les Superieurs de la neceſſité de cette reſidence continuelle.

Il prétendoit avec ſaint Bernard que le zele d'un Paſteur pour ſon troupeau devoit le porter ſans ceſſe à le nourrir par ſa parole, par ſes exemples & par ſes prieres: Sa parole montre la voïe du ſalut; ſon exemple fait voir qu'il n'eſt pas impoſſible d'y marcher; & ſes prieres attirent les graces du Ciel ſur ceux qu'il conduit, afin que rien ne ſoit capable de les y empêcher d'y marcher, & qu'ils en ſurmontent tous les obſtacles.

Il vouloit donc qu'un Superieur eût un ſoin continuel, premierement d'inſtruire ſes Religieux des veritez éternelles, & qu'il ne ſe contentât pas de leur en parler en de certains tems deſtinez, & dans les inſtructions publiques; mais que tous ſes diſcours fuſſent aſſaiſonnez de ce ſel de pieté, & qu'il ne ſortît rien de ſa bouche qui ne ſervît à l'édification, & qui ne partît de ce treſor de ſageſſe & de religion qu'il devoit renfermer dans ſon cœur. Mais parce que le cœur de l'homme n'eſt par luimême que tenebres, & qu'il ne prend que trop ſouvent l'illuſion pour la verité, il enſeignoit aux Superieurs à ſe défier toûjours de leur eſprit, & à s'adreſſer ſans ceſſe au Pere des Lumieres pour ne

rien dire que de sa part, & que de conforme à ses volontez. C'est ainsi qu'il en usoit lui-même; & voici comme il s'en explique dans une de ses Lettres Circulaires.

Il est écrit des paroles de Dieu, qu'elles sont chastes « & pleines de pureté, & même qu'elles sont chastes « en plusieurs manieres, c'est-à-dire en toute ma- « niere; qu'elles ne renferment rien que de saint, « & qu'elles sont comme l'argent qui a passé sept « fois par le feu. Elles sont elles-mêmes un feu tout « divin, duquel tous les serviteurs de Dieu doivent « s'approcher, pour vivre dans ses ardeurs celestes, « & s'enflammer eux-mêmes de la charité, afin de « rendre à Dieu un cœur de feu, & de lui répon- « dre comme il leur parle. Mais les paroles de Dieu « n'ont cette pureté, & ne renferment ces flâmes « divines, qu'en tant qu'elles sont en effet les paroles « de Dieu, sans mélange de rien d'humain, ni qui « parte de l'esprit de l'homme; qu'en tant qu'elles « sont des émanations de son Esprit-Saint, qu'elles « sont animées de ce feu du Ciel, qu'elles sont scel- « lées du sceau éternel de la Verité substantielle. C'est « cet Esprit divin qui fait parler les Saints; c'est lui « qui les remplit des lumieres de la Verité & des ar- « deurs de la Charité; & plus il les fait boire à cet- « te fontaine éternelle, plus il rend leurs paroles pu- « res, saintes, chastes, douces, fortes & puissantes, « pour operer des merveilles, & pour percer le cœur « des ennemis du Roi de gloire. Au contraire les pa- « roles de l'homme, en tant qu'elles partent de l'es- « prit humain, ne sont pleines que d'erreur & de «

„ ſeduction, ne ſont capables que d'augmenter le „ feu de la cupidité, & ne peuvent en un mot pro- „ duire que des effets conformes à cette ſource mau- „ vaiſe d'où elles coulent, & que l'Ecriture appelle „ un ſepulchre ouvert.

„ Ainſi dans l'engagement où je me ſuis trouvé „ ſouvent de vous parler & de vous écrire touchant „ les veritez de Dieu & la voïe du ſalut, rien ne m'a „ touché plus vivement que la crainte de vous dire „ ou de vous enſeigner quelque choſe qui ne fût pas „ clairement conforme au deſſein que l'eſprit de gra- „ ce a ſur vous, & qui ne fût pas pris dans la ſour- „ ce toute pure de la Verité. Cette crainte m'a por- „ té à prendre toutes les précautions imaginables, „ autant que les tenebres de mon foible eſprit me „ le pouvoient permettre, pour me préſerver d'un ſi „ grand malheur. J'ay tâché pour cela de purifier „ mes intentions, de n'avoir que des vûës droites, „ & de n'enviſager en tout que la gloire de Jeſus- „ Chriſt & le ſalut de vos ames; afin que ce Dieu „ de toute bonté & de toute miſericorde, qui ſçait „ diſtribuer ſes meilleurs dons ſelon les beſoins, & „ dans le tems propre & convenable, voyant la ſin- „ cerité de mon cœur, ne permît pas que je vous „ enſeignaſſe des erreurs, & que je vous conduiſiſſe „ à l'égarement contre ma volonté & mes deſirs. „ Enfin je n'ai ceſſé de me proſterner devant le thrô- „ ne de la grace pour obtenir les lumieres dont j'a- „ vois beſoin, pour demander l'eſprit de ſageſſe & „ de prudence, & pour ſupplier le Soleil de juſtice „ d'éclairer mon cœur aveugle, & de diſſiper ſes te-

nebres. Je ne me suis point lassé de faire cette priere à mon Dieu, qui délivre les siens des frayeurs & de la tempeste; afin que si dans la pesante charge qu'il a mise sur mes épaules, je tombois jamais entre ses mains pour mes propres pechez, ce ne fût point au moins pour avoir mal instruit, pour avoir parlé de mon esprit, pour avoir conduit à l'erreur ses enfans dont il m'a commandé de prendre soin, & que je suis obligé de servir, si je veux avoir part avec lui. Car de tous les pechez des Pasteurs il n'y en a point dont les suites soient plus à craindre que les mauvaises instructions; elles entreprennent sur les droits de Dieu même, elles sont l'occasion du déreglement & de la perte entiere des ames; & leurs mauvais effets se perpetuent jusques dans les siecles futurs. J'ai donc fait comme le Prophete: J'ai ouvert la bouche pour attirer l'Esprit celeste; j'ai eu recours à Dieu dans toutes mes necessitez; & je l'ai supplié par mes gémissemens que mon cœur, mes pensées & mes paroles ne servissent que d'organes à sa grace pour vous remplir de ses lumieres & de son amour. Dans les occasions les plus pressantes j'ai redoublé mes cris & mes soupirs; & tant que je serai chargé de vous instruire, j'en userai toûjours de même, pour être seur de ne vous conduire que dans les veritables voïes du salut, & dans les sentiers de l'Eternité.

Mais si le P. Faure souhaitoit que les Superieurs s'appliquassent avec tant de soin à l'instruction des leurs, il ne desiroit pas moins qu'ils songeassent à

3. Part. Const. C. 2.

» les édifier par l'exemple d'une sainte vie. » Que le » Pasteur, dit-il, se rende un parfait modéle de tou» tes sortes de bonnes œuvres, qu'il aime la pauvre» té, l'humilité, la pieté; qu'il soit plein de bonté, » de patience & de charité; enfin qu'il soit un observa» teur trés exact de toutes les regles de son état, afin que » se rendant ainsi la forme & l'exemplaire de son trou» peau, il approche de la ressemblance de J. C. non » seulement par sa puissance & son autorité à laquelle » il participe, mais par une éminente sainteté; & » que non seulement il soit élevé au dessus des au» tres, mais qu'il leur soit utile, & qu'il marche de» vant eux dans le sentier du salut. » En effet rien n'est plus efficace que l'exemple; la parole qui sort de la bouche fait un bruit qui frappe les oreilles; mais la voix de l'exemple est un tonnerre qui brise les cœurs les plus endurcis; *Vox oris sonat; vox operis tonat*, dit Saint Bernard. Et de quel front un Superieur pouroit-il exhorter les siens à ne rechercher que le Ciel, si l'on ne remarquoit en lui que des sentimens de la terre; à vivre dans l'humilité, s'il étoit rempli d'ambition; à aimer la retraite & le silence, s'il n'aimoit que le dehors & les communications seculieres; à cherir la pauvreté, la mortification, la penitence, s'il vivoit luimême dans la molesse & dans la recherche de toutes ses commoditez; à pratiquer enfin une parfaite obéïssance, s'ils le voyoient manquer de soumission envers ceux qui sont au dessus de lui? Un Pasteur a beau parler, s'il ne fait pas ce qu'il enseigne; il en détruit infiniment plus par son exem-

ple, qu'il n'en peut édifier par ſes paroles.

Enfin ce que ce Saint Legiſlateur recommandoit encore aux Superieurs, comme un point eſſentiel de leur miniſtere, c'étoit de lever ſans ceſſe les mains au Ciel pour leur troupeau, d'être dans un gémiſſement continuel pour lui obtenir le ſecours de Dieu, & de ſolliciter ſans relâche le cœur de Jeſus-Chriſt pour les beſoins de ſes oüailles. Voici ſes paroles tirées du même endroit. » Que le Superieur ſoit par ſes prieres continuelles, le ſoûtien, l'appui, la défenſe & la protection de tout le Monaſtere; qu'il ſe mette par ſa charité, entre la ſouveraine majeſté de Dieu & l'infirmité de ceux qui ſont commis à ſa conduite; & qu'il tâche de leur obtenir par cette meditation continuelle, tous les biens de l'ame & du corps, ſuivant les differens beſoins où ils ſe trouvent. Ibid.

CHAPITRE XV.

De la charité des Superieurs, & de l'eſprit de douceur qui doit regner dans leur conduite.

SI la vigilance eſt l'œil du Paſteur, la charité doit être ſon cœur; & c'eſt cette charité même qui doit produire ſa vigilance, ſes ſoins & ſa ſollicitude. Il n'y a point de marques qu'il ne ſoit obligé d'en donner à ceux qui ſont ſoumis à ſon autorité; il doit leur ſervir de pere & de mere; il ne peut ſe diſpenſer d'avoir pour eux une tendreſſe

dont ils reſſentent les effets en toutes ſortes d'occaſions de les ſecourir dans tous leurs beſoins, de les conſoler dans toutes leurs peines, de les ſoutenir dans toutes leurs tentations, d'être plein de compaſſion pour tout ce qu'ils ſouffrent, de les porter toûjours dans ſon ſein, d'avoir pour eux des entrailles de charité & de bonté, de ſe réjoüir avec ceux qui ſont dans la joïe, de pleurer avec ceux qui pleurent, & enfin de ſe faire tout à tous, pour les gagner & pour les ſauver tous. Et ce ne ſont point là des conſeils, ce ſont des devoirs indiſpenſables; ce ſont des preceptes de neceſſité. Le P. Faure dit des merveilles ſur cette charité des Paſteurs, & il eſt aiſé de voir en l'entendant parler là-deſſus, que la matiere le touchoit, & que ſon cœur lui fourniſſoit ſes expreſſions. Voici un extrait d'une de ſes Lettres, où faiſant, ſans y penſer, le portrait de ſon propre cœur, il donne une excellente idée de cette charité Paſtorale.

» Vous ſçavez, dit-il, mes chers enfans, depuis » le tems que mon Dieu m'a chargé de vous, pour » vous conduire à lui, avec quel amour, quel atta- » chement, & quel zele je me ſuis comporté pour » m'acquiter de mon miniſtere. Vous ſçavez que je » n'ai jamais épargné mon travail ni le jour ni la nuit, » pour vous exhorter à la vertu, pour vous conſoler » dans vos peines, & pour vous fortifier dans vos » tentations. Vous ſçavez que j'ai toûjours preferé » vôtre avantage au mien; que je n'ai pû avoir de » conſolation ni de repos, que quand je vous ai vûs » contens en nôtre Dieu & courageux dans la voïe rude

rude du salut. Vos peines & vos tristesses ont été « les miennes ; & vos afflictions m'ont autant pressé, « & même plus, que celles qui me regardoient moi-« même. J'en appelle vôtre conscience à témoin, « non pour vous reprocher mon amour, ou pour « m'en vanter, non pour vous témoigner que je « veüille diminuer ma tendresse pour vous ; à Dieu « ne plaise que cela m'arrive ! Je vous suis attaché « par des liens trop puissans pour devenir si infidéle « aux volontez adorables de celui qui m'ordonne « d'être tout à vous, & qui m'impose la necessité de « vous servir pour son saint amour. Mais je dis ces « choses pour vous en faire tirer des consequences qui « soient utiles au bien de vos ames. Je ne vous ai tant « aimez, & je n'ai tant travaillé pour vous, qu'afin « que la consideration de mon amour & de mes tra-« vaux vous obligeât à servir vôtre Dieu, à l'aimer, « à souffrir pour lui, & à lui être parfaitement fide-« les. Je n'ai point eu d'autre vûë & d'autre intention, « tant en general, qu'en particulier ; & quoi que « mes défauts soient grands, neanmoins, quant à ce « point, nôtre-Seigneur m'a toûjours fait la grace de « ne regarder que sa volonté, & le but de sa seule « gloire. Je n'ai jamais desiré ni attendu de vous au-« tre chose, sinon que vous l'aimassiez de tout vôtre « cœur, lui a qui nous devons nos vies, nos jours & « nos momens. Il est vrai que souvent, en vous té-« moignant mon amour, je vous ai demandé le vô-« tre ; mais ce n'a pas été par rapport à moi, ç'a « été afin que possedant vôtre amour & vos cœurs, « mes paroles & mes instructions eussent plus de for-«

» ce pour vous gagner à Dieu. Je me ſuis ſervi de
» ce pieux artifice pour prendre vos ames, & je leur ai
» tendu ce piege innocent, afin que m'en étant ren-
» du le maître, je puſſe les rendre à celui à qui ſeul
» elles appartiennent. Ayez donc égard, mes chers
» enfans, à mes afflictions & à mes prieres, & accor-
» dez-moi ce que je cherche depuis ſi long-tems.
» Soyez auſſi touchez de vos vrais intereſts & du
» bien de vos ames, que je le ſuis; & afin que mes mi-
» ſeres n'y mettent point d'obſtacle, pardonnez-moi
» tous mes défauts. Si l'amour peut quelque choſe
» ſur vos eſprits, ſi mes prieres, ſi mes larmes &
» toutes les douleurs que j'ai ſouffertes pour vous en-
» fanter à Jeſus-Chriſt, ont quelque pouvoir ſur vos
» cœurs; mais plûtôt ſi la charité de Dieu, ſi l'a-
» mour de Jeſus-Chriſt, ſi ſes inſtructions, ſes lar-
» mes, ſon ſang, ſes ſouffrances & ſa mort ont du
» credit auprés de vous, rendez ma joïe complete,
» en menant une vie ſainte, & qui ſoit digne de ce-
» lui qui vous a appellez.

On voit dans cet admirable diſcours le cœur du P. Faure tout à découvert; & ſon incomparable charité y jette encore des flâmes dont il eſt difficile de ne ſe pas ſentir échauffé. Quelles peines, quelles douleurs, quelles inquiétudes cet amour ſi tendre & ſi ardent ne lui a-t-il point cauſé pendant toute ſa vie? Quels travaux ne lui a-t-il point fait entreprendre? quelles ſecouſſes & quelles allarmes n'a t il point coûté à ſon cœur? quelles larmes n'a-t-il point tiré de ſes yeux? Et ne pouroit-on pas appliquer à ce Paſteur ſi charitable,

ces belles paroles de Saint Auguſtin? *Vide gallinam hiſpidam plumis, demiſſis alis, voce fractâ, quaſſâ & languidâ congruere parvulis ſuis.*

Sa douceur & ſa patience dans les imperfections de ſes Freres étoit un effet de cet ardent amour qu'il avoit pour eux; rien n'étoit capable de le rebuter; & quelque deſeſperé que lui parût le ſalut d'une ame, il ne l'abandonnoit jamais; la dureté, l'inflexibilité, l'ingratitude, & les injures mêmes de quelques-uns ſembloient obſtiner ſa charité à les vouloir gagner; & enfin il en venoit à bout par les charmes & les attraits invincibles de cette même charité. Il a donné là-deſſus des inſtructions qu'on ne ſçauroit aſſez étudier, quand on eſt revêtu de la qualité de Paſteur; & il eſt bon de rapporter ici preſque tout entier un diſcours qu'il a fait ſur cette matiere, où l'on voit tout ſon eſprit & les regles de ſa conduite.

« Moïſe, dit-il, ſembloit autrefois ſe plaindre au Seigneur, en lui adreſſant ces paroles; *Nunquid ego concepi hanc multitudinem, vel genui eam, ut dicas mihi: Porta eos in ſinu tuo, ſicut ſolet portare nutrix infantulum?* Seigneur, ay-je conçu ce Peuple dans mes entrailles; ay-je enfanté cette multitude infinie de perſonnes? Pourquoi voulez-vous donc que je les traite comme une mere, que je les mette ſur mes genoux comme mes enfans, que je leur donne mes mamelles, que je les porte dans mon ſein comme une nourrice? Mais ces plaintes apparentes de ce ſaint Legiſlateur ſont une grande inſtruction pour tous les Paſteurs Evangeliques. Dieu

Numer. 11. 12.

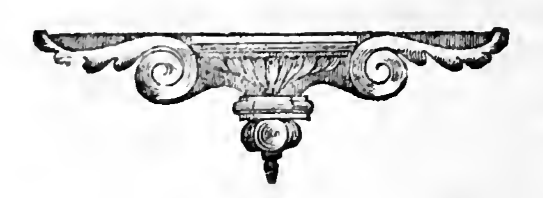
» veut qu'ils deviennent des meres; qu'ils ouvrent
» leurs poitrines à ceux qui leur sont soumis comme
» à leurs enfans; qu'ils n'ayent que de la douceur
» & de la tendresse, & qu'ils ne conduisent que par
» amour. Oüi, je vous le dis de sa part, en me ser-
» vant des paroles de Saint Bernard: *Suspendite ver-*
» *bera, producite ubera; pectora lacte pinguescant, non*
» *typho turgeant. Quid jugum vestrum super eos aggra-*
» *vatis, quorum potiùs onera portare debetis?* Dépoüil-
» lez-vous de toute rudesse, recevez vos enfans dans
» vôtre sein, & qu'ils n'y trouvent que du lait, que
» de la compassion & de l'amour. Voici comme s'y
» prend le saint Apôtre: *Filioli, quos iterùm parturio,*
» *donec formetur in vobis Christus.* Il les tient toûjours
» renfermez dans les entrailles de son amour, jusqu'à-
» ce que Jesus-Christ soit formé en eux. Faites-en
» de même; attendez que ceux que vous conduisez
» soient des hommes parfaits, pour cesser de leur
» montrer cette tendresse de mere; c'est-à-dire qu'il
» faut la leur montrer toûjours, puis qu'il n'y aura
» jamais dans cette vie de perfection consommée.
» Quelle douceur dans Moïse même, nonobstant
» ses plaintes apparentes! On lui dit des injures, on
» le quitte, on le méprise, on murmure contre sa
» conduite; s'irrite-t il, se rebute-t-il? point du tout;
» il souffre, il patiente; jamais il ne quitte l'amour
» & la tendresse qu'il a pour ce peuple ingrat. Il
» crie vers Dieu, il le presse de pardonner à ces re-
» belles. Dieu veut les punir & les externiner; il s'y
» oppose. Dieu lui promet de le rendre le Chef d'un
» plus grand peuple; Non, dit-il, Seigneur, pardon-

nez leur, ou faites moi perir moi-même. Mais ils « ont commis un crime horrible, *Peccavit peccatum* « *maximum.* Moïse ne pouroit-il pas s'enflammer de « zele comme Helie & comme Jeremie, & dire : « Helas! Seigneur, ce peuple sacrilege vous a quitté, « il a blasphêmé contre vous, il a renversé vos Au- « tels, il a profané vôtre nom, punissez-le dans vô- « tre colere, & qu'il n'en soit plus parlé sur la terre? « Non ce ne sont point là les sentimens du plus doux « de tous les hommes; il n'a que de la compassion, « il ne pousse que des cris d'amour, il est prest de « mourir pour sauver ce Peuple. Quoi! dans la loi « de rigueur on verra l'exemple d'un Pasteur, dont « la bonté, dont la douceur n'ont point de bornes; « & dans la loi de grace, qui ne respire que l'amour, « & où l'on ne conduit pas des esclaves, mais des « enfans de Dieu, rachetez du sang de Jesus-Christ, « on voudra prendre un autre esprit, user de force « & de severité sans sujet, & s'assujetir les hommes « par la crainte? Comment Dieu lui-même en use- « t-il à nôtre égard? Il n'en vient aux menaces qu'à « l'extrémité; il commence par des plaintes amou- « reuses. Helas! dit-il, pourquoi mon peuple m'a « bandonne-t-il? quel sujet ont-ils de se plaindre de « moi? Lisez, mes Freres, les trois premiers Chapi « tres du Prophete Jeremie, vous y verrez des pro- « diges d'amour; c'est un Dieu qui cherche des in- « grats, qui court aprés eux, qui les presse, qui les « sollicite, qui les conjure de revenir à lui. Hé! Sei- « gneur, que faites-vous? où vous rabaissez-vous? « vous oubliez vôtre majesté? vous ne songez pas «

„ que vous êtes Dieu? Le Verbe Eternel a apporté
„ cette douceur du ſein de ſon Pere; *Mel & lac ſub*
„ *linguâ ejus.* Il s'eſt revêtu de bonté, de tendreſ-
» ſe & de compaſſion; il a paru petit enfant; il eſt né
» dans la miſere & dans la pauvreté; il a tout ſouffert
» de nous; il s'eſt abandonné à tout ce que nous avons
» voulu. L'Apôtre n'a-t-il pas raiſon de nous conju-
» rer aprés cela, par la douceur de Jeſus-Chriſt de
» traiter tout le monde avec amour, d'avoir compaſ-
» ſion de nos Freres, de tout ſouffrir de leur part,
» & de faire paroître en tout de la condeſcendance
» & de la charité? Vous donc qui êtes Paſteur ſous
» la loi de l'Evangile, ſongez que vous n'avez pas
» affaire à des eſclaves; mais qu'ayant à conduire
» des enfans de Jeſus-Chriſt qu'il a aimez plus que
» ſa vie, il ne faut pas les traiter indignement, mais
» endurer d'eux, & ſouffrir toûjours juſqu'à la mort.
» Ce divin Sauveur étant mort ſur la Croix ſembloit
» exterieurement avoir tout perdu; & cependant
» c'eſt-là qu'il gagna tout; & c'eſt-là que ſon ſang
» répandu commença de conquerir les cœurs. Cet
» exemple ne nous touche-t-il pas? Voila nôtre mo-
» déle, mes freres, Jeſus-Chriſt en Croix. Et ce n'a
» pas été ſans raiſon que quelques Peres ont appel-
» le les Superieurs des Crucifiez. Les bras de Jeſus-
» Chriſt ſont étendus ſur ſa Croix, ſes mains ſont
» ouvertes, ſon côté eſt percé; quelle image peut
» mieux nous repreſenter l'idée d'un vrai Paſteur?
» il faut que ſes mains ſoient ouvertes, & que ſes
» bras ſoient étendus pour recevoir tout le monde,
» & pour embraſſer également les plus foibles & les

plus parfaits ; il faut que ſa poitrine ſoit ouverte pour y donner place à tous ſes enfans, & pour ne témoigner que de l'amour & des entrailles de compaſſion. Si vous avez affaire à des Religieux imparfaits qui retombent ſans ceſſe dans leurs fautes, uſez de douceur autant que vous le pourez ; il faudra qu'ils ſoient bien infléxibles, s'ils ne ſe laiſſent enfin gagner. Mais, dites vous, ils manqueront toûjours. Il n'importe, recevez les toûjours avec des entrailles d'amour ; prenez vôtre tems, cherchez les occaſions ; avertiſſez-les en ſecret, jettez-vous à leurs pieds, parlez leur par vos larmes ; ne leur adreſſez que des paroles de tendreſſe ; & ſi la neceſſité vous contraint quelquefois d'uſer d'un peu de ſeverité, que ce ſoit toûjours avec beaucoup de diſcretion & de moderation. Faites en ſorte qu'ils ſentent dans ces occaſions mêmes que vous n'en venez là que malgré vous, & qu'ils abuſent de vôtre patience. Ne laiſſez pas même long-tems cette plaïe ouverte ; allez les retrouver incontinent, & donnez leur de nouveaux témoignages d'amour. Il eſt preſque impoſſible que par ces moyens vous ne veniez bien tôt à bout de gagner leur cœur ; & ſi vous en venez là, vous aurez tout ; vous ferez tout ce que vous voudrez, & rien ne vous reſiſtera. C'eſt-là le principal ſoin d'un Superieur ; Il n'eſt point pour lui-même, il eſt pour les autres. Nôtre-Seigneur donne tout ce qu'il a ; il prodigue, pour ainſi dire, ſon amour à tout le monde, même aux plus méchans ; il va au devant du perfide Judas ; il cherche un Saint Pierre qui l'avoit renié ;

» il ramasse tous ses timides Disciples qui l'avoient » abandonné par une lâche crainte de mourir. Con» duisez-vous de même ; cherchez, courez aprés vos » Freres qui s'écartent du bon chemin ; ne vous lass» sez pas ; les cœurs sont de prise, & c'est une gran» de conqueste que de les gagner ; ils ont coûté la » vie au Fils de Dieu ; quand vous y employeriez la » vôtre, ce ne seroit pas trop. Enfin, mes Freres, » pour achever ce discours, je vous le repete enco» re une fois, soyez tout à ceux que vous conduisez, » afin qu'ils soient tout à vous, & que vous les ren» diez à Jesus-Christ ; songez que vous n'avez au» cun moment à vous, que vous leur devez vôtre » tems, vôtre travail, vos soins & vous-mêmes. En» fantez les toûjours, & rendez-les des enfans de » Dieu. Vous êtes leurs peres & leurs meres; conser» vez-les, faites-les avancer, faites-les croître en » Jesus-Christ. S'il n'est point encore en eux, tâchez » de l'y faire naître ; s'il y est mort, faites l'y revi» vre. C'est là vôtre ministere ; vous n'êtes établis » sur ces ames que pour cette fin. Je prie mon Dieu » qu'il vous fasse mieux pratiquer ces choses que je » ne vous les dis ; & que par sa divine misericorde il » rende ainsi nôtre Congregation toute sainte pour la » gloire immortelle de son saint nom.



CHAPITRE XVI.

De la vigueur & de la fermeté que doivent avoir les Superieurs pour empêcher le relâchement de la Discipline.

CETTE douceur extréme dont le P. Faure veut qu'on use dans la conduite des Religieux, ne doit pas empêcher, selon ses maximes, qu'on n'employe dans les occasions necessaires toute la force du zele pour maintenir l'ordre, & pour s'opposer au dereglement. La tendresse des Superieurs ne doit pas dégenerer en une molle condescendance; & ce sage Legislateur vouloit qu'elle fût au contraire accompagnée de vigueur & de fermeté, pour conserver le sacré depost des Regles que la Religion leur a confié, & dont Jesus-Christ même doit leur demander compte. Il disoit qu'une douceur qui n'auroit pas cet assaissonnement de zele & de vigueur, ne seroit pas une douceur de charité, mais plûtôt une lâcheté & une prévarication. » Ne souffrez jamais rien, disoit-il souvent en écrivant à des Superieurs, qui soit contraire à l'ordre, « & qui attaque les regles de la perfection; remediez « aux premieres bréches, ou par la douceur, si cela peut « suffire, ou même par toute la force de l'autorité, s'il « en faut venir là pour arrêter le cours du mal; sup- « portez quelquefois les imparfaits, & ne les poussez « pas imprudemment, de peur qu'ils n'empirent; «

» mais ne les autorifez jamais. L'amour de Jefus-
» Chrift qui eft un feu devorant, & qui a été capa-
» ble dans le moment de fa mort de fendre les pier-
» res, d'ouvrir les tombeaux & de terraffer toutes
» les forces de l'Enfer, doit être auffi puiffant pour
» allumer vos ames d'un faint zele, & pour vous
» mettre entre les mains le glaive de l'Efprit qui
» vous ferve à défendre fa gloire, & à maintenir fes
» interefts. Car fi Moïfe même, le plus doux de tous
» les hommes, voyant, lors qu'il defcendit de la
» Montagne, que le Peuple étoit tombé dans l'ido-
» latrie, fe fentit émû d'un zele fi ardent, qu'il in-
» vita tous ceux qui avoient encore quelque refte de
» fidelité, de fe joindre à lui pour exterminer les fa-
» crileges, fans épargner un feul de ceux qui avoient
» trempé dans cette ingrate rebellion; pourquoi nous
» autres, qui fommes les Miniftres de Jefus-Chrift,
» n'aurions-nous pas la même ardeur pour la confer-
» vation de fa loi? Ce divin Sauveur qui eft le vrai
» Moïfe, eft defcendu de la montagne inacceffible de
» fa gloire pour ruiner l'idolatrie, le peché & la cor-
» ruption; & il nous invite, comme les Levites du
» nouveau Tabernacle, à être les défenfeurs de fon
» culte; pourquoi ne fera-t-il pas capable de nous
» enflâmer d'une fainte ardeur, & de ce feu celefte
» qu'il eft venu lui-même apporter fur la terre, dans
» le deffein qu'il confumât tout, & qu'il brûlât fans
» ceffe dans nos ames? Il marche lui-même à nôtre
» tête pour renverfer tout ce qui s'oppofe à la gloire
» de fon Pere; il tient ferme comme un genereux
» Capitaine, qui ne quitte jamais le champ de ba-

taille, tandis qu'il y a un seul soldat avec lui, & « qu'il voit paroître des ennemis. Suivons-le donc « avec courage; combatons sous ses enseignes pour « la justice & la sainteté; N'abandonnons pas les pla- « ces dont il nous a confié la défense; conservons- « les à son service, & mourons plûtôt mille fois que « de les laisser tomber entre les mains de ses en- « nemis. «

Mais afin que vous ne marchiez pas au hazard, « & que vôtre conduite ait des principes solides; vous « devez considerer que le zele est un fruit de la cha- « rité, un saint transport de l'amour de Dieu, & un « mouvement de son divin Esprit, qui nous porte à re- « primer les pecheurs, à ressentir une douleur extré- « me & un dessêchement du cœur, selon l'expression « du Prophete, de tout ce que nous voyons qui atta- « que la gloire du Seigneur; à faire en sorte par tou- « tes les voïes de la prudence de l'esprit, qui est l'œil « & la lumiere du veritable zele, que tout ce qui « s'éleve contre ses loix soit exterminé; à concevoir « une sainte indignation contre tous les desordres, « qui ne soit à la verité ni précipitée ni violente, « mais qui soit ferme & genereuse; & enfin à pro- « duire au dehors, quand les occasions s'en presen- « tent, ce feu divin qui doit être caché dans la moüel- « le de nos os, & dans le fond de nos entrailles, « pour soutenir l'honneur de Dieu, aux dépens de « tous nos interests & de nôtre vie même. «

Supposé cette notion du zele, qui peut douter, « mes Freres, que vous ne deviez être aussi pressez « de la charité de Jesus-Christ, que l'Apôtre l'étoit «

» à l'égard des Eglises dont Dieu l'avoit chargé ; & » que vous ne deviez vous porter avec autant d'ar- » deur à conserver l'esprit de sainteté dans vos Com- » munautez ? *Fortis est ut mors dilectio, dura sicut in-* » *fernus æmulatio*, dit le Saint-Esprit. La mort n'é- » pargne rien & ne quitte jamais prise ; L'enfer est » inexorable & ne rend jamais ce dont il s'est saisi. » Que vôtre zele vous rende donc forts & courageux, » pour ne ceder à rien, & pour ne rien craindre. Ne » reculez jamais pour aucunes difficultez, faites con- » noître que vous êtes des enfans de Dieu, & défen- » dez ses interests contre tous ceux qui les attaquent. » Montrez que vous êtes dignes de la place que vous » occupez ; & que participant à l'autorité de Dieu » même, vous sçavez en soutenir les droits. Dieu ne » vous a élevez au dessus des autres, qu'afin que » vous fussiez comme les forts de David, que vous » défendissiez son Royaume, & que vous ne permis- » siez pas à ses ennemis d'en troubler la paix. Son- » gez à l'ancienne gloire de nôtre saint Ordre. *Fuit* » *olim*, dit un vertueux Abbé, *de magno genere & no-* » *bili progenie Ordo iste procreatus, etiam angelicis vir-* » *tutibus morum informator prudentissimus, rerum mun-* » *danarum contemptor perfectus, & divinæ voluntatis* » *amator idoneus. Hic hic brachia sua extendit à mari* » *usque ad mare, de omni gente quæ sub cœlo est portans* » *liberos in ulnis suis usque ad thronum gratiæ, & col-* » *locans in soliis vacuatis & relictis à Lucifero, quan-* » *do cecidit sicut fulgur in Lacum fæcis.* Ce grand Or- » dre avoit perdu toute sa gloire, & cet or si pur » s'étoit obscurci ; mais par la misericorde infinie de

Jesus-Christ il commence à se relever ; & ce Dieu « de toute bonté veut bien se servir de nous pour une « œuvre si admirable. Ne lui refusons pas nos mains, « soyons des ouvriers fidéles, bâtissons d'une main, « & combattons de l'autre ; soutenons la gloire de « la Maison de Dieu, éloignons-en tous les scandales, « & brûlons de zele pour sa conservation ; soyons « devorez de ce zele, comme Jesus-Christ qui chassa « du Temple avec une sainte colere, ceux qui avoient « l'impieté de le profaner ; & ne soyons pas moins « touchez des sacrileges qui se commettent dans les « lieux qu'habite le Seigneur, que les enfans du siecle « le sont du tort qu'on fait à leurs Maisons : Arrêtons « tout le mal que nous pouvons ; opposons-« nous comme des remparts pour la Maison d'Israël ; « ne souffrons aucun relâchement, & suivons ce que « nous prescrit nôtre Docteur Saint Augustin : *Si quid* « *fortè perversum videris, corripe, mone, contristare.* « *Prohibe quos potes, tene quos potes, terre quos potes ;* « *quibus potes, blandire ; noli tamen quiescere. Si autem* « *fueris frigidus, ad te solum spectans, & quasi tibi* « *sufficiens, & dicens in corde tuo : Sufficit mihi anima* « *mea, ipsam integram servem Deo ; Eia non tibi ve-* « *nit in mentem servus ille, qui talentum abscondit, &* « *noluit erogare.* Saint Pierre étoit plein de douceur & « de charité ; cependant il fit mourir Ananie & Sa-« phyre, par un éclat terrible de son zele ; c'est un « exemple extraordinaire de severité dans le nou-« veau Testament, qui semble ne porter qu'à la dou-« ceur. Mais tout cela peut trés bien s'accorder ; la « charité s'irrite quelquefois contre les pechez, mais «

Augult. tract. 10. in Joan.

„ elle conſerve toûjours ſa tendreſſe pour les pe-
Auguſt. in Pſal. 103. „ cheurs. Sa colere n'a point de fiel ; *ſine felle ſævit charitas* ; Elle aime ceux mêmes qu'elle punit, & ſes punitions ne ſont que des effets de ſon amour.

Sur ces principes ſi ſolides & ſi bien éclaircis, le P. Faure établit les principales regles de la correction ; & ces regles paroiſſent ſi remplies de l'eſprit de prudence & de charité, qu'il ne faudroit que les obſerver pour venir à bout des ames les plus inflexibles, ou du moins pour empêcher ceux qui ſont abſolument incorrigibles, d'entraîner les autres, & de les porter au déreglement.

La premiere de ces Regles, eſt que les Superieurs doivent regarder les fautes & les pechez de leurs freres, comme des maladies trés dangereuſes, & qui meritent infiniment plus de compaſſion, que toutes les maladies corporelles. Car cette verité de foi gravée profondément dans le cœur d'un Paſteur, fait que quand il voit quelqu'une de ſes brebis attaquée ſi dangereuſement, il eſt pénétré de douleur, il entre dans de ſaintes inquietudes, il s'adreſſe au ſouverain Medecin des ames, il pleure, il s'afflige, il gémit, il pouſſe ſans ceſſe des cris vers le Ciel, pour obtenir la gueriſon de celui dont il a ſujet de craindre la perte.

La ſeconde Regle, qui eſt une ſuite de la premiere, eſt d'employer tous les moyens poſſibles, aprés la priere & le gémiſſement, pour venir à bout de guerir ces maux terribles dont les ſuites ſont éternelles ; de tout entreprendre, de tout éprouver & de tout ſouffrir pour cela, ſans épargner ni

peine, ni tems, ni application; regardant cette affaire comme la plus importante qu'on puisse avoir, ne desirant rien plus que d'y réussir, & étant prest de donner sa vie pour procurer la santé des malades. Car il seroit inutile de gemir, si l'on ne travailloit en même-tems; & ce seroit en vain qu'on pleureroit, en voyant le feu à sa maison, si l'on demeuroit les bras croisez, sans se mettre en peine de l'éteindre. Quand il n'y a plus d'esperance, on peut se contenter de pleurer, ainsi que faisoit Jeremie, quand Jerusalem eut été ruinée; mais quand on voit encore des ressources, il faut agir efficacement, il faut précher, reprendre, instruire, comme faisoit le même Prophete, avant la ruine de sa patrie.

La troisiéme est de se servir d'abord des remedes les plus doux; de ménager le malade autant qu'il est possible, en attaquant la maladie; de n'en venir jamais à la rigueur, tant qu'il reste quelque esperance que la patience, la condescendance, la douceur pouront gagner quelque chose: afin de ne pas aigrir les plaïes, par une severité mal placée, & de ne pas mettre celui qui est en faute hors d'état d'être corrigé. « Il faut, dit le P. Faure, suivre d'abord « la conduite que nous prescrit Saint Chrysostome, « qui parle ainsi en instruisant son Peuple des regles « de la correction. *Vis fratrem corrigere? Lachrymis* « *incipe; ora Deum ex corde; apprehensum admone,* « *hortare, consule; demonstra charitatem erga peccatores,* « *persuade illis quod consulens & curans arguis, non* « *promulgare volens..... comprehende pedes, osculare;* «

» *ne erubeſcas, ſi modò mederi vis. Hæc & Medici fa-*
» *ciunt ſæpè, difficiles ægrotos habentes; deſoculantes, ro-*
» *gantes, perſuadent ſumere ſalutarem medicinam.* Agiſ-
» ſez toûjours dans cet eſprit, ajoûte le P. Faure,
» ayez toûjours la charité dans le cœur; & même
» ayez toûjours, ſi faire ſe peut, les paroles d'amour
» dans la bouche; c'eſt une regle que je ne puis aſſez
» vous repeter.

La quatriéme eſt de s'armer de force & de vigueur pour tâcher de guerir, par l'amertume des remedes les plus difficiles, ceux dont le mal n'a pû ceder à la douceur de la charité, & qui ne ſont pas capables d'être touchez par les exhortations, par les remontrances, par les prieres & par les larmes. Car, dit le P. Faure, ſi ces remedes extrémes, qui ſeront appliquez par un amour ſaintement ſevere, ne ſervent de rien au malade même, ils ſeront au moins trés utiles aux autres pour les maintenir dans le devoir, & pour leur faire voir qu'on ne ſouffre pas le déreglement. Mais combien a-t-on vû de fois de ces ſortes de malades guerir par l'aſpreté des remedes, & ouvrir enfin les yeux à leurs égaremens, lors que la charité mettant le fer & le feu dans leurs plaïes, leur a fait ſentir la profondeur de leur mal, & les a fait ſortir par une rigueur ſalutaire, de ce funeſte aſſoupiſſement qui le leur rendoit inſenſible? La douceur, dit Saint Auguſtin, eſt une cruauté, quand les choſes en ſont venuës à ce point; & c'eſt tuer les ames, que de les ménager, quand les ménagemens étant inutiles, on

n'a

n'a plus rien à tenter pour leur guerifon, que les remedes les plus douloureux.

La cinquiéme eft de n'ufer jamais de reprimendes fortes, & de punitions rigoureufes, quoi qu'avec fujet, dans des mouvemens de promtitude, & lors qu'on fe fent ému de quelque impreffion de colere; car outre que dans ces occafions on eft en danger d'aller trop loin, & de ne pas donner à la feverité des reprimendes, les juftes bornes que la moderation doit lui prefcrire, felon cette parole de Saint Bernard, *Turbatus præ irâ oculus clementer nihil intuetur*; Quand ceux qu'on reprend & qu'on corrige s'apperçoivent qu'on le fait avec paffion & par humeur, ils attribuent la correction à cette paffion même qui l'accompagne, & non au jufte fujet qu'ils y ont donné; ce qui leur en fait perdre tout le fruit, leur ôte l'eftime qu'ils devroient avoir de ceux qui les reprennent, & les obftine dans leur mal, bien loin de les en corriger. Ainfi felon Saint Auguftin, on ne peche pas moins en s'élevant contre le mal de cette maniere indifcrette & paffionnée, que fi on le laiffoit impuni: *Non minùs peccabis nimis irafcendo, quam non irafcendo.*

Enfin la derniere Regle & la principale, c'eft d'aimer toûjours fincerement le pecheur, en même-tems qu'on perfecute fon peché, c'eft de ne l'abandonner jamais, c'eft de reffentir toûjours une vive affliction de fon malheur, c'eft de ne lui caufer de la douleur, même pour le guerir, qu'à regret & que malgré foi; c'eft de fentir foi-même cette douleur par une efpece de contre-coup, &

d'entrer dans tous les ſentimens d'une mere, qui feroit faire des inciſions ſur le corps de ſon enfant, pour le guerir de quelque grand mal; en un mot, c'eſt de ne punir que par charité, & de n'être ſevere que par amour : *Ex officio ſinceriſſimæ charitatis debemus amando corrigere, non nocendi aviditate, ſed ſtudio corrigendi.*

Aug. lib. de Cath. Rud. C. 14.

Le P. Faure ajoûtoit à toutes ces Regles ſi pleines de ſageſſe, que c'eſt la prudence qui doit les appliquer, ſelon les differentes circonſtances des perſonnes, des tems, des lieux, & des beſoins; car ce qui eſt ſalutaire à quelques-uns, pouroit être mortel à d'autres; & ce qui eſt utile en de certaines conjonctures, devient pernicieux par les contre-tems. Il faut connoître ſon monde, il faut être inſtruit de la nature & de l'état des maladies; il faut étudier les tems & les momens; enfin il faut prendre toutes les précautions imaginables pour rendre les remedes utiles, & pour empêcher qu'ils ne nuiſent. Il faut même, dit Saint Auguſtin, que l'agrément ſe trouve parmi l'armertume des remedes, & qu'il reſulte une certaine eſpece de beauté de l'aſſemblage de tous les differens temperamens qui doivent accompagner la correction: *Quemadmodum Medici, cum alligant vulnera, non incompoſitè ſed aptè id faciunt, ut vinculi utilitatem quædam etiam pulchritudo conſequatur; ſic medicina ſapientiæ noſtris eſt accommodata vulneribus. Linteolum rotundo vulneri rotundum, vel oblongum oblongo, ligaturamque ipſam non eamdem membris omnibus, ſed ſimilem ſimilibus coaptant.*

CHAPITRE XVII.

Devoirs generaux des Religieux qui sont employez dans les Offices, & dans la conduite du temporel.

LA conservation de la discipline & de la pieté dans les societez Religieuses dépend principalement du bon gouvernement des Superieurs; & quand la tête fait bien ses fonctions dans ces Corps mystiques, les autres membres sont ordinairement dans une bonne disposition. Cependant il est necessaire avec cela que certains membres principaux ne mettent point d'obstacles aux influences du Chef, & qu'ils lui servent même d'organes & d'instrumens pour le gouvernement des autres membres. C'est ce que sont les Officiers subalternes dans une Communauté Reguliere; ils sont comme les bras du Superieur, lequel ne pouvant tout faire par lui-même, se sert d'eux pour remplir diverses parties de son ministere, & pour en faire les cooperateurs de sa charité. Il faut donc qu'ils lui soient unis d'une maniere trés-intime; & que concourant avec lui dans le dessein de conserver l'ordre & la paix dans la Maison de Dieu, ils entrent en participation de sa sollicitude, & n'épargnent rien pour lui faciliter autant qu'ils peuvent le maintien & l'avancement de l'œuvre de Dieu.

Le P. Faure étoit si plein de ces principes, qu'il n'a rien épargné pour instruire les Religieux qui

ſont employez dans les Offices, des veritables maximes qui doivent regler leur conduite; & il ne s'eſt pas contenté pour cela de leur deſtiner une partie toute entiere de ſes Conſtitutions, dans laquelle il a renfermé, ſous des préceptes pleins de ſageſſe, & les principes & le détail de leurs devoirs; mais dans ſes autres Ecrits il rebat & il explique ſouvent les mêmes principes, faiſant voir par tout qu'il regardoit ce point comme étant de la derniere importance pour la conſervation de ſa Reforme.

On peut neanmoins reduire tout ce qu'il a enſeigné là-deſſus à quatre devoirs generaux. 1°. De vivre dans une entiere dépendance du Superieur, & dans une parfaite correſpondance avec les autres Officiers. 2°. De n'avoir en vûë dans leurs fonctions que le bien, la paix, la conſolation & même l'avancement ſpirituel de leurs freres, ſans recherche propre, & ſans aucun intereſt particulier. 3°. De faire voir dans toute leur conduite des exemples de regularité, de modeſtie & de pieté; évitant plus que la mort de donner occaſion au moindre relâchement, & n'épargnant rien au contraire pour être une odeur de vie & de benediction, tant pour ceux du dedans que pour ceux du dehors. 4°. De veiller ſans ceſſe à la conſervation de leur interieur, & de prendre garde ſur toutes choſes, que travaillant beaucoup pour les autres dans ce qui regarde le temporel, ils ne ſe negligent pas trop eux-mêmes en ce qui concerne le ſpirituel. Voila les quatre fondemens de toute la conduite des Religieux qui ſont

engagez dans les Offices; & il ſera bon de les expliquer ici un peu plus au long, en ſe ſervant preſque des propres paroles du P. Faure.

Pour établir la neceſſité du premier devoir, il ſe ſert d'une comparaiſon tirée de Pierre Abbé de Celles, qui dit dans une de ſes Lettres, que les Superieurs & les Officiers ſont dans un Monaſtere comme les veines dans le corps humain, & qu'il doit y avoir entr'eux un rapport auſſi parfait, qu'il s'en trouve entre tous les differens vaiſſeaux qui portent le ſang par tout le corps. *Quantâ charitate in unô corpore venæ omnes ſibi ſociantur, & ſalubrem vegetationem omnibus membris æquâ diſtributione largiuntur.* Cette comparaiſon, dit le P. Faure, eſt admirable pour faire comprendre la correſpondance parfaite qui doit regner entre les Officiers d'une Communauté. Car, ajoûte-t-il, toutes les veines aboutiſſent à un même tronc, qui eſt la veine principale; & cette veine leur fournit le ſang qu'elles doivent porter ailleurs: il y a même de la ſubordination entre ces veines qui dépendent de la principale; & les plus groſſes donnent aux plus petites, ce qu'elles ont elles-mêmes reçeu de celles d'un rang Superieur. C'eſt cet ordre & cette dépendance qui entretient la vie du corps; & ſi les veines venoient à ſe confondre, en ſorte qu'il n'y eût plus entr'elles cette communication, qui fait que le ſang & les humeurs paſſent de l'une à l'autre, ce dérangement cauſeroit infailliblement la ruine entiere de la machine. Le Superieur eſt donc la veine principale; c'eſt lui qui doit communi-

Ep. 12. L. 5.

quer à tout le Corps de la Communauté, l'esprit, le mouvement & la vie; il est la source & le centre de l'autorité, & tout ce qui se fait sans lui & hors de sa dépendance, se fait contre l'ordre, & ne conduit qu'à la destruction du corps. Les Officiers subalternes sont des veines du second ordre; elles ne peuvent avoir de fonction sans dépendance de la premiere; & tout ce qui se passe en elles hors cette dépendance, est contre la nature, & ne peut avoir que de mauvais effets. Il faut aussi que ces veines ayent entre-elles de la correspondance, & que les Officiers s'aident mutuellement dans leurs fonctions; car sans cela leur ministere bien loin d'être utile à quelque chose, ne serviroit qu'à tout confondre & à tout renverser dans le corps mystique de la Religion. » Cette union, mes Freres, » dit le P. Faure, en s'adressant aux Officiers, est » la premiere chose que je vous souhaite, comme » la plus necessaire & la plus importante dans tou- » tes les societez, puisque sans elle on n'y voit que » desordre & que confusion. Conservez-donc cette » sainte intelligence dans l'exercice de vos emplois; » que chacun songe au sien pour s'en bien acquiter, » sans s'embarasser de celui des autres, & sans criti- » quer leur conduite; que tous ayent un rapport in- » time au Superieur, comme au centre de l'unité. » S'il se trouve parmi vous quelque diversité de sen- » timens pour des affaires temporelles, souvenez- » vous de ce precepte de la Regle. *In omnibus quibus* » *utitur transitura necessitas, supereminéat quæ perma-* » *net charitas.* Des choses si minces & si frivoles ne

vallent pas la peine que vous vous divisiez ; & la "
charité qui doit toûjours durer, nous oblige de "
nous élever au dessus de ces bagatelles, qui n'ont "
de subsistance que pour un si petit espace de tems. "
Ainsi dans ces petites contrarietez, que chacun "
cede de son côté, & qu'on n'en vienne jamais à "
des contestations qui alterent la paix & qui divi- "
sent la sainte union. "

Le P. Faure se sert de la même comparaison des veines pour expliquer la seconde Regle, qui est de ne rechercher dans l'exercice des Offices, que le service & le bien de ses freres, sans aucun retour sur soi-même. En effet les veines sont uniquement destinées pour le bien du corps, & elles n'ont aucun usage qui n'ait rapport à sa conservation. Il faut donc aussi que les Officiers ne songent point à leurs propres interests, & qu'ils n'envisagent pas dans leurs emplois les commoditez qu'ils y peuvent trouver, la consideration que ces charges leur attirent, le rang qu'elles leur donnent au dessus des autres, ni en un mot les avantages humains qu'ils en retirent ; mais il faut qu'ils n'ayent en vûë que la consolation & les avantages de ceux dont ils se doivent regarder comme les serviteurs ; s'oubliant eux-mêmes pour les autres, ne ménageant rien pour leur propre satisfaction, & se sacrifiant sans cesse eux mêmes pour le bien commun.

Sur tout ils doivent se proposer le bien spirituel de la Religion, comme l'unique but de tout ce qu'ils font dans leurs emplois. L'usage des veines dans le corps est, pour ainsi dire, de distribuer la

vie dans toutes les parties qui le composent, en y portant le sang & les esprits vitaux. Or la vie des societez Religieuses n'est autre chose que la pieté & la sainteté, dont elles doivent être comme animées: c'est donc aux Officiers à soûtenir & à entretenir cette vie, & c'est uniquement ce qu'ils doivent envisager, même dans l'administration des
„ choses temporelles. » Car quel autre dessein, dit
„ le P. Faure, pouroient-ils avoir dans leurs fonctions?
„ Et n'est-il pas bien juste que comme Dieu a éta-
„ bli dans l'Eglise differens degrez, qui ne servent
„ tous que d'instrumens à sa sagesse & à sa grace pour
„ la consommation des Saints, pour la perfection du
„ sacré ministere, & pour l'édification du Corps de
„ Jesus-Christ; de même dans les societez Religieuses
„ tous les degrez differens d'Offices n'ayent point d'au-
„ tre but que d'y conserver la pieté, l'ordre, la discipli-
„ ne & une parfaite sainteté. » Quand les Officiers ont cette vûë, c'est elle qui donne du merite à leurs actions & à tous les soins qu'ils peuvent se donner dans l'exercice de leurs charges; c'est elle qui rend ces actions saintes & religieuses, & sans elle Dieu n'y trouveroit rien que de profane; c'est-elle qui fait entrer les Officiers en communication de toutes les vertus & de toutes les bonnes œuvres de leurs freres, & qui leur donne part à tout ce qui se fait de bien dans le Monastere; & sans elle au contraire le relâchement qui s'y introduit, leur est justement attribué.

Sur ces principes, le P. Faure vouloit que les Religieux employez dans la conduite du tempo-

rel ſongeaſſent bien plus à la conſervation de la Regularité, qu'à augmenter le bien de leurs Maiſons. Il diſoit que les biens des Monaſteres n'avoient été deſtinez que pour nourir des ſaints, & qu'ainſi c'étoit aller contre les intentions des Fondateurs & de Dieu même, que de les faire conſumer à des gens qui ne le fuſſent pas. » Songer au Temporel, ſans ſe mettre en peine du ſpirituel, c'eſt, diſoit-il, engraiſſer des victimes pour la colere & la vengeance du juſte Juge. Il vaudroit mieux employer les biens dont on fait un ſi mauvais uſage, à nourir des gens de guerre qui rendent ſervice à l'Etat; & les Religieux ne les poſſedant que ſous le titre de ſerviteurs de Dieu & de gens entierement conſacrez à ſa gloire, ils en ſont injuſtes poſſeſſeurs, ſi tôt qu'ils ſe retirent de ſon ſervice, & qu'ils vivent comme des profanes. Si donc on ſe donne tant de peine, ſi l'on fait de grandes dépenſes, ſi l'on entreprend des Procés, ſi l'on n'épargne ni ſoin ni application pour conſerver un bout de terre, ou pour ſe maintenir dans la poſſeſſion de quelque droit peu important; que ne doit-on point faire pour la conſervation de l'ordre & de la diſcipline? Songeons d'abord à ce qui eſt de principal, & le reſte nous ſera donné comme par ſurcroît. C'eſt le Seigneur qui nous en aſſure; repoſons-nous ſur ſes promeſſes, & préferons le ſalut de nos freres & le nôtre à tout ce qui ne regarde que la vie preſente. Je vous conjure donc, vous qui êtes employez dans les Offices, de graver fortement ces veritez dans vôtre eſprit, & de prendre une forte reſolution de n'enviſager dans tout ce que

» vous ferez & ce que vous direz, que le veritable
» bien de la Religion, que sa conservation dans la
» ferveur, & que la sanctification de vos freres.
» Rapportez à ce but tous vos desseins; & croyez
» que vous avez parfaitement accompli vôtre mini-
» stere, quand vous avez eu le bonheur d'y arriver;
» & qu'au contraire vous n'avez rien fait qui ne me-
« rite punition, eussiez-vous rempli vôtre Maison
« d'or & d'argent, si vous vous en êtes écarté, & si
« vous en avez détourné les autres: *Quid enim prodest*
» *homini, si universum mundum lucretur, animæ verò*
» *suæ detrimentum patiatur?*

C'est sur ces principes que ce saint Legislateur fonde sa troisiéme Regle, par laquelle il oblige les Officiers d'être des modéles accomplis de pieté & de regularité; car s'ils ont dans le cœur ce dessein de procurer le bien & la conservation de la Religion, cela doit paroître dans leur conduite, & rien n'est plus capable d'y contribuer que leur exemple.
» Il faut donc, dit-il, qu'ils s'unissent avec le Superieur
» & avec tous ceux d'entre leurs Freres, qui sont les
» plus enflâmez du zele de Dieu, & que par une
» sainte conspiration ils s'animent à la pratique des
» saintes loix de la Religion; qu'ils s'en declarent les
» protecteurs; qu'ils s'opposent comme de fortes di-
» gues à toutes sortes de relâchemens; qu'ils prêtent
» leurs mains à Moïse pour exterminer les desordres
» & pour vanger la gloire de Dieu; & qu'ils fassent
» connoître à quiconque voudroit s'émanciper & se
» retirer de la Regle, que bien loin de trouver en
» eux de l'appui & de la protection, il n'y trouve-

roit au contraire que la condamnation qu'il meri- «
te, & qu'une resistance infléxible à ses mauvais «
desseins. «

Il insistoit d'autant plus sur ce point, qu'il sçavoit, comme il le dit expressément, que les emplois exterieurs sont la porte la plus ordinaire par où la dissipation & le déreglement s'introduisent dans les Communautez les plus saintes. Car les Officiers commencent les premiers à se licentier & à s'émanciper; & ensuite ils communiquent aux autres ce poison dont ils se sont remplis les premiers. La necessité où leurs emplois les mettent de converser avec le monde, leur fait insensiblement prendre goût à ce commerce, parce qu'ils manquent d'user des précautions qui pouroient les garantir de ce malheur; ils se font aux manieres de ceux qu'ils frequentent; ils entrent dans leurs sentimens; & leur ame devenant insensiblement toute seculiere, ils n'ont plus que du dégoût pour les pratiques de la Religion, la priere leur devient insipide & la retraite insuportable; ils méprisent les Regles de leur état, ils se donnent toutes sortes de libertez; ils ont honte de paroître ce qu'ils sont; & par un étrange renversement, ils se font une gloire d'imiter les mœurs & la conduite des gens du monde quelque éloignée qu'elle soit de leur état. C'est ainsi qu'ils se corrompent eux-mêmes, & qu'ils tombent dans l'aveuglement; & de là il n'est pas difficile de concevoir comment le mal se communique aux autres. Car s'il se trouve dans une Communauté des Religieux qui ayent du penchant pour la liberté, combien des

exemples ſi pernicieux ne ſont-ils point capables de favoriſer cette inclination? Si ces Religieux ne trouvoient perſonne qui les appuyât dans le deſſein qu'ils ont de ſe ſouſtraire à la diſcipline, ils craindroient de s'émanciper, & l'apprehenſion d'être reprimez les contiendroit dans l'ordre; mais quand ils eſperent de ſe pouvoir mettre à l'abry de ceux qui tiennent les premieres places dans le Monaſtere, ils deviennent hardis à mépriſer les loix; & l'autorité de ceux dont ils ſuivent l'exemple, les met au deſſus de la crainte du châtiment. Quelle perfidie pour ces Religieux à qui la Religion confie ſes intereſts & ſa conſervation, de revolter ainſi ſes enfans contre elle, de travailler à ſa ruine, & d'être de concert avec ſes ennemis, pour lui cauſer le plus grand de tous les maux, qui eſt le relâchement de la diſcipline!

Le P. Faure diſoit encore que ces Officiers qui ſe déreglent & qui ſortent des bornes de leur état, contribuoient plus que perſonne à deshonorer la Religion parmi les gens du monde; car comme ils ſont plus expoſez en vûë que les autres, leurs défauts ſe font plus remarquer; & l'on porte ordinairement ſon jugement d'une Communauté toute entiere ſur les dereglemens de ceux, qui par la diſtinction de leurs emplois, paſſent pour en être les principaux membres. Ainſi de quelque côté qu'on les regarde, on les voit les armes à la main contre leur propre mere, & on ne peut les conſiderer que comme des enfans rebelles & dénaturez.

La quatriéme Regle du P. Faure comprend un

moyen trés-excellent & trés-neceſſaire, dont les Religieux chargez d'emplois doivent ſe ſervir pour ſe préſerver d'un ſi grand malheur ; c'eſt de veiller exactement à la garde de leur interieur, de s'attacher avec zele à toutes les pratiques ſpirituelles, & de mener une vie d'autant plus recueillie, que leurs occupations les expoſent à une plus grande diſſipation. Voici comme il s'exprime lui-même là-deſſus, en inſtruiſant les Officiers de ſes Monaſteres. » Il faut, mes freres, que vous conſerviez en vous la vie interieure que vous avez reçûë du Saint Eſprit ; & ſans cela vous ne pouvez utilement ſervir la Religion. Prenez garde que vos occupations ne vous faſſent perdre cette vie ou ne l'affoibliſſent. Il eſt écrit dans le Prophete Ezechiel, que l'eſprit de vie étoit dans les roües qui portoient le char triomphant du Seigneur. Ces roües nous repréſentent les Superieurs & les Officiers d'une Communauté Religieuſe, puis que c'eſt en effet ſur eux que roule, pour ainſi dire, ce char ſpirituel, qui doit porter la gloire du Tout-puiſſant, & où doit éclater ſa ſainteté. Il faut donc qu'ils ſoient pleins de cette vie divine, & qu'ils poſſedent en abondance cet eſprit principal qu'ils doivent communiquer aux autres. Ainſi plus vous êtes occupez, plus vous devez veiller à vôtre interieur, vivant receuillis au milieu de la diſſipation des emplois, converſant au dehors comme des morts dont la vie eſt cachée en Dieu avec Jeſus-Chriſt, & portant par tout vôtre ſolitude au fond de vôtre cœur, pour y converſer avec vôtre Epoux. Et ne prétendez pas

» vous excuser sur la difficulté que vous y trouverez;
» car vous pouvez tout par la grace de celui qui vous
» fortifie, & il ne vous manquera jamais au besoin. Au
» reste c'est pour vous une obligation indispensable;
» fussiez-vous surchargez & accablez d'affaires, il
» faut que vous ayez en vous la vie de Dieu; & c'est
» lui-même qui vous l'ordonne: il veut qu'avec Lia
» vous épousiez aussi Rachel, & qu'avec Marthe vous
» imitiez aussi Marie; Il veut que par la même échel-
» le qui vous sert à descendre vers la terre, pour
» songer aux besoins de vos freres, vous remontiez sans
» cesse au Ciel, pour pourvoir à vos propres besoins.
» Jesus-Christ lui-même nous a donné cet exemple,
» & tous les Saints en ont usé de la même maniere.
» *Christus quoque*, dit un saint Evêque, *nunc docens*
» *in campestribus*, *nunc in montibus orans figurabat stu-*
» *dia*, *in quibus sic invicem præscriptæ consonant profes-*
» *siones*, *ut nec actio contemplationem*, *nec contemplatio*
» *strangulet actionem. Sic Moyses in tabernaculis cum*
» *populo*, *in excelsis cum Domino loquebatur &c.* Ainsi,
» mes trés-chers Freres, veillez incessamment à la
» conservation des murs de Jerusalem, c'est-à-dire,
» de vos propres cœurs; chassez avec le saint Patriar-
» che Abraham les oiseaux qui veulent empêcher vô-
» tre sacrifice; & si vous avez beaucoup d'occupations
» comme Marthe, souvenez-vous que Marthe servoit
» Jesus-Christ, & qu'elle étoit toute occupée de lui.
» Ne vous laissez pas dissiper & ne vous absorbez pas
» tellement dans les soins qui vous partagent, qu'on
» puisse dire de vous ce que disoit le même Auteur.
» *Sequuntur captivæ mentes occupationes; Hinc innume-*

Hidebertus Cenom. Ep. 37.

ra virtutum dispendia; quibus dùm miseri subjacemus, «
nec etiam cum Marthâ ministramus. Martha quippè «
ministravit Christo. Car en effet, les ames qui s'a- «
bandonnent trop aux occupations exterieures, en «
deviennent captives, & elles perdent par là beau- «
coup de vertus & de richesses spirituelles; ce qui «
fait qu'elles ne sont pas même dans l'ordre de Mar- «
the, dont les soins & les embarras n'avoient rap- «
port qu'à la personne même du Sauveur. «

C'est ainsi que le P. Faure exhortoit ceux de ses Religieux qu'il étoit obligé d'employer en des occupations exterieures, de vivre toûjours de l'esprit, de se nourir de la priere, de reparer souvent leurs forces interieures par la lecture des Livres saints, de consulter sans cesse l'esprit de sagesse, pour apprendre de lui les regles de leur conduite; de ne pas tellement songer aux autres, qu'ils ne songeassent encore plus à eux-mêmes; de puiser dans les saints exercices de la vie interieure, l'esprit de grace dont ils avoient besoin au milieu de tant d'occasions de chute & de perte que leurs emplois leur fournissoient; de veiller sur eux-mêmes avec une application d'autant plus grande & plus assiduë, qu'ils avoient plus de pieges à éviter, plus d'ennemis à combattre, & plus de perils à craindre. Il ne cessoit de leur repeter ces instructions, & il leur disoit souvent que l'exterieur même de leurs emplois réussiroit toûjours d'autant mieux, qu'ils seroient plus unis à Dieu par cette vie interieure, parce que sa divine bonté s'en mêleroit elle-même, & qu'elle y verseroit ses benedictions:

au lieu que s'ils agiſſoient d'une maniere toute humaine & toute naturelle, ſans rapport à lui, & ſans union avec lui, ſa protection les abandonneroit, & qu'il les laiſſeroit ſans ſecours.

CHAPITRE XVIII.

De l'obligation qu'ont les Chanoines Reguliers de celebrer les divins Offices; & de quelle maniere ils le doivent faire.

JUSQU'ICI nous n'avons conſideré le P. Faure que comme un excellent maître de la vie ſpirituelle, & que comme un Legiſlateur trés-éclairé d'une Congregation Religieuſe: maintenant il faut le regarder comme un homme rempli du veritable eſprit de la Clericature, & il faut l'écouter dans les inſtructions qu'il nous donnera ſur les devoirs de ceux qui ſont engagez dans les fonctions Eccleſiaſtiques. Or ces devoirs ſont de deux ſortes, par rapport aux deux manieres differentes, dont on doit enviſager les Clercs: car d'un côté ils ſont les miniſtres du peuple, pour rendre à Dieu le culte qui eſt dû à ſa majeſté ſouveraine; & de l'autre, ils ſont les miniſtres de Dieu, pour inſtruire le peuple de ſa verité, pour le conduire ſelon ſa loi, & pour lui diſpenſer ſes graces. Le premier de ces deux miniſteres étant renfermé dans la condition de tous les Clercs, au lieu que l'autre ne convient qu'à quelques uns d'entr'eux, nous commencerons

par

rel ſongeaſſent bien plus à la conſervation de la Regularité, qu'à augmenter le bien de leurs Maiſons. Il diſoit que les biens des Monaſteres n'avoient été deſtinez que pour nourir des ſaints, & qu'ainſi c'étoit aller contre les intentions des Fondateurs & de Dieu même, que de les faire conſumer à des gens qui ne le fuſſent pas. » Songer au Temporel, ſans ſe mettre en peine du ſpirituel, c'eſt, diſoit-il, engraiſſer des victimes pour la colere & la vengeance du juſte Juge. Il vaudroit mieux employer les biens dont on fait un ſi mauvais uſage, à nourir des gens de guerre qui rendent ſervice à l'Etat; & les Religieux ne les poſſedant que ſous le titre de ſerviteurs de Dieu & de gens entierement conſacrez à ſa gloire, ils en ſont injuſtes poſſeſſeurs, ſi tôt qu'ils ſe retirent de ſon ſervice, & qu'ils vivent comme des profanes. Si donc on ſe donne tant de peine, ſi l'on fait de grandes dépenſes, ſi l'on entreprend des Procés, ſi l'on n'épargne ni ſoin ni application pour conſerver un bout de terre, ou pour ſe maintenir dans la poſſeſſion de quelque droit peu important; que ne doit-on point faire pour la conſervation de l'ordre & de la diſcipline? Songeons d'abord à ce qui eſt de principal, & le reſte nous ſera donné comme par ſurcroît. C'eſt le Seigneur qui nous en aſſure; repoſons-nous ſur ſes promeſſes, & préferons le ſalut de nos freres & le nôtre à tout ce qui ne regarde que la vie preſente. Je vous conjure donc, vous qui êtes employez dans les Offices, des graver fortement ces veritez dans vôtre eſprit, & de prendre une forte reſolution de n'enviſager dans tout ce que

» vous ferez & ce que vous direz, que le veritable
» bien de la Religion, que sa conservation dans la
» ferveur, & que la sanctification de vos freres.
» Rapportez à ce but tous vos desseins; & croyez
» que vous avez parfaitement accompli vôtre mini-
» stere, quand vous avez eu le bonheur d'y arriver;
» & qu'au contraire vous n'avez rien fait qui ne me-
« rite punition, eussiez-vous rempli vôtre Maison
« d'or & d'argent, si vous vous en êtes écarté, & si
« vous en avez détourné les autres: *Quid enim prodest*
» *homini, si universum mundum lucretur, animæ verò*
» *suæ detrimentum patiatur?*

C'est sur ces principes que ce saint Legislateur fonde sa troisiéme Regle, par laquelle il oblige les Officiers d'être des modéles accomplis de pieté & de regularité; car s'ils ont dans le cœur ce dessein de procurer le bien & la conservation de la Religion, cela doit paroître dans leur conduite, & rien n'est plus capable d'y contribuer que leur exemple.
» Il faut donc, dit-il, qu'ils s'unissent avec le Superieur
» & avec tous ceux d'entre leurs Freres, qui sont les
» plus enflâmez du zele de Dieu, & que par une
» sainte conspiration ils s'animent à la pratique des
» saintes loix de la Religion; qu'ils s'en declarent les
» protecteurs; qu'ils s'opposent comme de fortes di-
» gues à toutes sortes de relâchemens; qu'ils prêtent
» leurs mains à Moïse pour exterminer les desordres
» & pour vanger la gloire de Dieu; & qu'ils fassent
» connoître à quiconque voudroit s'émanciper & se
» retirer de la Regle, que bien loin de trouver en
» eux de l'appui & de la protection, il n'y trouve-

roit au contraire que la condamnation qu'il meri- «
te, & qu'une resistance infléxible à ses mauvais «
desseins. «

Il insistoit d'autant plus sur ce point, qu'il sçavoit, comme il le dit expressément, que les emplois exterieurs sont la porte la plus ordinaire par où la dissipation & le déreglement s'introduisent dans les Communautez les plus saintes. Car les Officiers commencent les premiers à se licentier & à s'émanciper; & ensuite ils communiquent aux autres ce poison dont ils se sont remplis les premiers. La necessité où leurs emplois les mettent de converser avec le monde, leur fait insensiblement prendre goût à ce commerce, parce qu'ils manquent d'user des précautions qui pouroient les garantir de ce malheur; ils se font aux manieres de ceux qu'ils frequentent; ils entrent dans leurs sentimens; & leur ame devenant insensiblement toute seculiere, ils n'ont plus que du dégoût pour les pratiques de la Religion, la priere leur devient insipide & la retraite insuportable; ils méprisent les Regles de leur état, ils se donnent toutes sortes de libertez; ils ont honte de paroître ce qu'ils sont; & par un étrange renversement, ils se font une gloire d'imiter les mœurs & la conduite des gens du monde quelque éloignée qu'elle soit de leur état. C'est ainsi qu'ils se corrompent eux-mêmes, & qu'ils tombent dans l'aveuglement; & de là il n'est pas difficile de concevoir comment le mal se communique aux autres. Car s'il se trouve dans une Communauté des Religieux qui ayent du penchant pour la liberté, combien des

exemples si pernicieux ne sont-ils point capables de favoriser cette inclination? Si ces Religieux ne trouvoient personne qui les appuyât dans le dessein qu'ils ont de se soustraire à la discipline, ils craindroient de s'émanciper, & l'apprehension d'être reprimez les contiendroit dans l'ordre; mais quand ils esperent de se pouvoir mettre à l'abry de ceux qui tiennent les premieres places dans le Monastere, ils deviennent hardis à mépriser les loix; & l'autorité de ceux dont ils suivent l'exemple, les met au dessus de la crainte du châtiment. Quelle perfidie pour ces Religieux à qui la Religion confie ses interests & sa conservation, de revolter ainsi ses enfans contre elle, de travailler à sa ruine, & d'être de concert avec ses ennemis, pour lui causer le plus grand de tous les maux, qui est le relâchement de la discipline!

Le P. Faure disoit encore que ces Officiers qui se dereglent & qui sortent des bornes de leur état, contribuoient plus que personne à deshonorer la Religion parmi les gens du monde; car comme ils sont plus exposez en vûë que les autres, leurs défauts se font plus remarquer; & l'on porte ordinairement son jugement d'une Communauté toute entiere sur les dereglemens de ceux, qui par la distinction de leurs emplois, passent pour en être les principaux membres. Ainsi de quelque côté qu'on les regarde, on les voit les armes à la main contre leur propre mere, & on ne peut les considerer que comme des enfans rebelles & dénaturez.

La quatriéme Regle du P. Faure comprend un

moyen trés-excellent & trés-necessaire, dont les Religieux chargez d'emplois doivent se servir pour se préserver d'un si grand malheur ; c'est de veiller exactement à la garde de leur interieur, de s'attacher avec zele à toutes les pratiques spirituelles, & de mener une vie d'autant plus recueillie, que leurs occupations les exposent à une plus grande dissipation. Voici comme il s'exprime lui-même là-dessus, en instruisant les Officiers de ses Monasteres. » Il faut, mes freres, que vous conserviez en vous la vie interieure que vous avez reçûë du Saint Esprit ; & sans cela vous ne pouvez utilement servir la Religion. Prenez garde que vos occupations ne vous fassent perdre cette vie ou ne l'affoiblissent. Il est écrit dans le Prophete Ezechiel, que l'esprit de vie étoit dans les roües qui portoient le char triomphant du Seigneur. Ces roües nous representent les Superieurs & les Officiers d'une Communauté Religieuse, puis que c'est en effet sur eux que roule, pour ainsi dire, ce char spirituel, qui doit porter la gloire du Tout-puissant, & où doit éclater sa sainteté. Il faut donc qu'ils soient pleins de cette vie divine, & qu'ils possedent en abondance cet esprit principal qu'ils doivent communiquer aux autres. Ainsi plus vous êtes occupez, plus vous devez veiller à vôtre interieur, vivant receueillis au milieu de la dissipation des emplois, conversant au dehors comme des morts dont la vie est cachée en Dieu avec Jesus-Christ, & portant par tout vôtre solitude au fond de vôtre cœur, pour y converser avec vôtre Epoux. Et ne prétendez pas

» vous excuſer ſur la difficulté que vous y trouverez ;
» car vous pouvez tout par la grace de celui qui vous
» fortifie, & il ne vous manquera jamais au beſoin. Au
» reſte c'eſt pour vous une obligation indiſpenſable ;
» fuſſiez-vous ſurchargez & accablez d'affaires, il
» faut que vous ayez en vous la vie de Dieu ; & c'eſt
» lui-même qui vous l'ordonne : il veut qu'avec Lia
» vous épouſiez auſſi Rachel, & qu'avec Marthe vous
» imitiez auſſi Marie ; Il veut que par la même échel-
» le qui vous ſert à deſcendre vers la terre, pour
» ſonger aux beſoins de vos freres, vous remontiez ſans
» ceſſe au Ciel, pour pourvoir à vos propres beſoins.
» Jeſus-Chriſt lui-même nous a donné cet exemple,
» & tous les Saints en ont uſé de la même maniere.
» *Chriſtus quoque*, dit un ſaint Evêque, *nunc docens*
» *in campeſtribus*, *nunc in montibus orans figurabat ſtu-*
» *dia*, *in quibus ſic invicem præſcriptæ conſonant profeſ-*
» *ſiones*, *ut nec actio contemplationem*, *nec contemplatio*
» *ſtrangulet actionem. Sic Moyſes in tabernaculis cum*
» *populo*, *in excelſis cum Domino loquebatur &c.* Ainſi,
» mes trés-chers Freres, veillez inceſſamment à la
» conſervation des murs de Jeruſalem, c'eſt-à-dire,
» de vos propres cœurs ; chaſſez avec le ſaint Patriar-
» che Abraham les oiſeaux qui veulent empêcher vô-
» tre ſacrifice ; & ſi vous avez beaucoup d'occupations
» comme Marthe, ſouvenez-vous que Marthe ſervoit
» Jeſus-Chriſt, & qu'elle étoit toute occupée de lui.
» Ne vous laiſſez pas diſſiper & ne vous abſorbez pas
» tellement dans les ſoins qui vous partagent, qu'on
» puiſſe dire de vous ce que diſoit le même Auteur.
» *Sequuntur captivæ mentes occupationes ; Hinc innume-*

Hidebertus Cenom. Ep. 37.

ra virtutum dispendia; quibus dùm miseri subjacemus, nec etiam cum Marthâ ministramus. Martha quippè ministravit Christo. Car en effet, les ames qui s'abandonnent trop aux occupations exterieures, en deviennent captives, & elles perdent par là beaucoup de vertus & de richesses spirituelles; ce qui fait qu'elles ne sont pas même dans l'ordre de Marthe, dont les soins & les embarras n'avoient rapport qu'à la personne même du Sauveur.

C'est ainsi que le P. Faure exhortoit ceux de ses Religieux qu'il étoit obligé d'employer en des occupations exterieures, de vivre toûjours de l'esprit, de se nourir de la priere, de reparer souvent leurs forces interieures par la lecture des Livres saints, de consulter sans cesse l'esprit de sagesse, pour apprendre de lui les regles de leur conduite; de ne pas tellement songer aux autres, qu'ils ne songeassent encore plus à eux-mêmes; de puiser dans les saints exercices de la vie interieure, l'esprit de grace dont ils avoient besoin au milieu de tant d'occasions de chute & de perte que leurs emplois leur fournissoient; de veiller sur eux-mêmes avec une application d'autant plus grande & plus assiduë, qu'ils avoient plus de pieges à éviter, plus d'ennemis à combattre, & plus de perils à craindre. Il ne cessoit de leur repeter ces instructions, & il leur disoit souvent que l'exterieur même de leurs emplois réussiroit toûjours d'autant mieux, qu'ils seroient plus unis à Dieu par cette vie interieure, parce que sa divine bonté s'en mêleroit elle-même, & qu'elle y verseroit ses benedictions:

au lieu que s'ils agissoient d'une maniere toute humaine & toute naturelle, sans rapport à lui, & sans union avec lui, sa protection les abandonneroit, & qu'il les laisseroit sans secours.

CHAPITRE XVIII.

De l'obligation qu'ont les Chanoines Reguliers de celebrer les divins Offices ; & de quelle maniere ils le doivent faire.

JUSQU'ICI nous n'avons consideré le P. Faure que comme un excellent maître de la vie spirituelle, & que comme un Legislateur trés-éclairé d'une Congregation Religieuse ; maintenant il faut le regarder comme un homme rempli du veritable esprit de la Clericature, & il faut l'écouter dans les instructions qu'il nous donnera sur les devoirs de ceux qui sont engagez dans les fonctions Ecclesiastiques. Or ces devoirs sont de deux sortes, par rapport aux deux manieres differentes, dont on doit envisager les Clercs : car d'un côté ils sont les ministres du peuple, pour rendre à Dieu le culte qui est dû à sa majesté souveraine ; & de l'autre, ils sont les ministres de Dieu, pour instruire le peuple de sa verité, pour le conduire selon sa loi, & pour lui dispenser ses graces. Le premier de ces deux ministeres étant renfermé dans la condition de tous les Clercs, au lieu que l'autre ne convient qu'à quelques uns d'entr'eux, nous commencerons par

par l'explication des fonctions qui lui ſont propres, ſuivant les maximes du P. Faure ; & parce que la celebration des Offices divins, c'eſt-à-dire des prieres publiques, ſemble être la plus étenduë, nous allons en parler d'abord.

La premiere maxime du P. Faure là-deſſus, eſt qu'un Chanoine Regulier a par ſa profeſſion même, & par le nom qu'il porte, une obligation indiſpenſable d'aſſiſter aux Offices publics, à moins que l'Egliſe dont il eſt miniſtre, ne l'en retire pour l'appliquer à d'autres fonctions. Et c'eſt une verité ſi claire, qu'il faudroit s'aveugler ſoi-même, pour ne la vouloir pas reconnoître. Les Egliſes n'ont été fondées par la pieté des fidéles, que dans l'intention qu'on y offrît à Dieu de continuels ſacrifices de loüange ; & ceux qui portent la qualité de Clercs & de Chanoines, & qui vivent du revenu de ces Egliſes, n'y ont de droit, qu'autant qu'ils accompliſſent cette intention des Fondateurs ; de ſorte qu'ils commettent une eſpece de vol & de larcin, lors qu'ils y manquent ſans ſujet, & ſans de veritables neceſſitez.

Le peuple fidéle compte ſur eux, pour rendre à la majeſté divine l'hommage ſouverain qui lui eſt dû ; & c'eſt avec raiſon qu'il y compte, puis qu'ils ſont établis pour cela, & que toute l'Egliſe les en a chargez. Ainſi quel ſujet n'a-t-on pas de ſe plaindre d'eux, quand ils manquent de s'en acquiter, & qu'ils negligent ce miniſtere ? Mais quel crime ne commettent-ils pas envers Dieu même, en ne rempliſſant pas un devoir ſi juſte & ſi indiſ-

penſable? Il s'eſt lui-même choiſi des Levites, il les a retirez de tous les embaras du ſiecle, & il les a délivrez du ſoin d'amaſſer & de conſerver des biens temporels, afin qu'ils ne ſongeaſſent plus qu'à ſon culte, pendant que les autres s'occuperoient à cultiver la terre; *Ut cæteris terram colentibus, ipſi ſolum Deum colerent*; & ces Miniſtres infidéles ne s'acquitent pas de ce culte qu'ils ſont obligez de lui rendre; ils le privent de cet honneur qui lui eſt dû par tant de titres; ils ſe repoſent ſur les autres de ce qu'ils ne peuvent legitimement ſe diſpenſer de faire par eux-mêmes; enfin ils manquent à ce qu'il y a de plus eſſentiel dans les obligations de leur état.

Le P. Faure avoit tellement imprimé ces maximes & ces veritez dans l'eſprit de ſes diſciples, que non ſeulement ils euſſent crû commettre une grande faute, s'ils ſe fuſſent abſentez ſans neceſſité de quelque partie de l'Office; mais qu'ils regardoient l'obligation d'y aſſiſter comme une des plus ſolides conſolations de leur vie. En effet cet exercice devant faire pendant toute l'éternité la joïe & la felicité des Anges, ceux qui s'en acquitent ſur la terre avec les diſpoſitions neceſſaires, ont un avant goût de ce bonheur ineffable, & ſe dédommágent par les douceurs qu'ils y éprouvent, de tout ce que la vertu peut avoir de penible & de laborieux. Cet emploi divin eſt ce qui leur fait ſupporter avec patience la longueur & les miſeres de cet exil; c'eſt lui qui les ſoûtient & qui les encourage dans les combats continuels qu'ils ont à ſoûtenir

ici-bas ; enfin c'eſt lui qui ſert de lenitif à leurs amertumes, & qui leur tient lieu de toute conſolation.

Mais cela n'eſt vrai, dit le P. Faure, qu'à l'égard de ceux qui vacquent à cette fonction ſi ſainte, avec des ſentimens dignes de Dieu, qui ont le cœur veritablement rempli de ſon amour, qui le ſervent avec fidelité, qui ſe préparent à le loüer par de continuelles actions de vertu, & dont la vie, comme parle Saint Auguſtin, s'accorde avec leur voix pour chanter les grandeurs de Dieu. Car les loüanges qui ſortent de la bouche d'un pecheur ne peuvent être agréables à celui qui eſt la pureté même ; & quiconque le loüe ſans avoir deſſein de le ſervir, l'outrage par les loüanges même qu'il lui donne. Comment donc pouroit-il trouver du plaiſir dans cet exercice tout divin ; & comment ce Dieu de majeſté qu'il offenſe ſi ſenſiblement, pouroit-il lui faire part des conſolations qu'il n'accorde qu'à ceux dont il voit l'amour, en même-tems qu'il entend leur voix ?

Ce qui fait ſentir ce ſaint plaiſir en beniſſant le nom de Dieu par ces loüanges ſolemnelles, c'eſt lors qu'on éprouve en ſoi les mêmes ſentimens, les mêmes émotions, les mêmes affections qui ſont exprimées par les paroles dont on ſe ſert ; & qu'on fait autant qu'il eſt poſſible, ce qu'enſeigne Saint Auguſtin, lors qu'il dit : *Si ce que vous chantez eſt une priere, priez ; ſi ce ſont des gémiſſemens, gemiſſez ; ſi cela exprime de la joïe, réjoüiſſez-vous ; s'il y eſt parlé de crainte, entrez vous même dans la crain-* Auguſt. in Pſal. 30.

te ; si c'est d'esperance qu'il s'y agit, tâchez d'exciter en vous des sentimens d'esperance. Or quel moyen d'entrer dans tous ces divers sentimens, qui ne peuvent être produits dans le cœur, que par le Saint Esprit, quand ce même cœur est vuide de Dieu, & quand il n'est occupé que de sentimens bas & terrestres? Comment peut-on être saisi de ce saint respect qu'exige la presence d'une majesté toute-puissante; Comment peut-on se sentir touché de cette pieté vive & fervente, qui doit animer les loüanges que la langue prononce; Comment peut-on soutenir cette attention continuelle, sans quoi l'on ne benit Dieu que du bout des levres; Comment, dis-je, peut-on se trouver dans toutes ces saintes dispositions, quand on n'est pas rempli de l'esprit de foi, & quand on mene une vie toute humaine & toute naturelle?

Cependant lors qu'on loüe Dieu sans ce profond respect, sans cette attention de l'esprit, sans ce saint mouvement du cœur, non seulement on se prive soi-même de la consolation & des autres avantages qu'on pouroit tirer de cet exercice tout angelique; mais on manque aussi à la commission qu'on a reçûë de toute l'Eglise. Car l'intention de cette sainte Epouse de Jesus-Christ n'est pas seulement, dit le P. Faure, que nous battions l'air par des paroles vuides, & par les differens accens de nos voix; mais c'est principalement que nous formions dans le fond de nos cœurs de veritables prieres, que nous offrions à Dieu un culte & des hommages dignes de lui, & que nous adorions en es-

prit & en verité, celui qui n'eſt qu'Eſprit & que Verité. Ainſi chanter ſans pieté, ſans attention, ſans reverence pour Dieu, ce n'eſt pas remplir les vûës de l'Egliſe; c'eſt même lui déſobéïr poſitivement, & c'eſt manquer au miniſtere dont on eſt chargé de ſa part.

Le P. Faure ne prétendoit pas neanmoins qu'on dût negliger l'exterieur; & il croyoit au contraire pour trois raiſons trés ſolides qu'on étoit obligé de le regler avec une application trés particuliere: Premierement, parce qu'ayant également reçeu de Dieu le corps & l'ame dont nous ſommes compoſez, nous lui devons auſſi également le culte de l'un & de l'autre: Secondement, parce que ceux qui ſont deſtinez à cette ſainte fonction, doivent inſpirer à ceux qui les voyent, des ſentimens de pieté & de religion; ce qu'ils ne peuvent faire que par un exterieur touché, recueilli, modeſte, & reſpectueux: Troiſiémement, parce que le Reglement exterieur de nôtre corps, & la compoſition Religieuſe où nous le retenons, nous ſert à nous-mêmes, en nous avertiſſant des ſentimens interieurs où nous devons être, & même en nous y excitant par la correſpondance naturelle qui ſe trouve entre l'ame & le corps.

Rien ne pouvoit égaler ce que ce ſaint Reformateur introduiſit parmi les ſiens à cet égard: leur modeſtie dans les divins Offices avoit quelque choſe de ſi touchant; ils paroiſſoient ſi pénetrez, ſi animez & ſi remplis de ce qu'ils faiſoient; on voyoit tant d'onction, tant de recueillement &

tant de ferveur dans tout leur air, qu'on en étoit charmé & édifié, & qu'on venoit souvent de fort loin, pour être témoin de cette maniere si sainte de celebrer les loüanges de Dieu.

Comme rien n'est plus capable de faire perdre la modestie & le recueillement exterieur, que de ne pas garder exactement l'ordre des ceremonies que l'Eglise a reglé avec tant de sagesse, le P. Faure vouloit qu'on s'en instruisît avec soin, qu'on les observât avec religion, qu'on n'y manquât jamais en quoi que ce fût; & que chacun en particulier sçachant précisément ce qui étoit de sa fonction, tous ensemble s'accordassent si bien, pour faire chaque chose en son tems, qu'on ne vît rien de desordonné & de mal reglé dans leur conduite. Il disoit qu'on ne devoit rien regarder comme petit, dans ce qui a rapport au service de Dieu; que les ceremonies les moins considerables sont des choses trés-importantes, dés qu'on envisage qu'elles font partie des hommages que l'Eglise veut rendre à cette majesté supréme; & enfin que comme c'est un crime de les mépriser, c'est du moins un défaut trés-grand de les negliger. Il étoit si persuadé de ces veritez, qu'il ne crût pas que ce fût une chose au dessous de lui, d'entrer lui-même dans le détail des moindres ceremonies qu'il faut observer dans la celebration des divins Offices; & l'on a encore plusieurs memoires de lui là-dessus, où l'on ne sçauroit assez admirer l'ardeur de son zele, & l'extréme desir qu'il avoit que tout se fît avec un grand ordre dans tout ce qui regardoit le culte de Dieu.

CHAPITRE XIX.

De quelle maniere il faut se disposer aux saints Ordres, & les exercer, quand on les a reçûs.

L'EGLISE non seulement offre à Dieu des loüanges & des prieres par la bouche de ses Ministres; mais elle se sert aussi de leurs mains pour lui offrir le sacrifice, qui est le devoir le plus essentiel dont les creatures raisonnables soient redevables à l'Estre souverain. Tous les Clers, en quelque degré qu'ils se trouvent, ont part à cette oblation du sacrifice; & la diversité de leurs fonctions, qui vient de celle de leurs degrez, n'empêche pas qu'ils ne concourent tous, quoi qu'en des manieres differentes, dans ce grand acte de religion, qui est le premier & le plus important de tous. Et c'est ce que dit excellemment le P. Faure par ces paroles. » Ayant été appellez à la Clericature & à « l'heritage du Seigneur, nous devons nous considerer « comme des personnes uniquement destinées au « culte des sacrez Autels. Ainsi nous sommes obligez « de rapporter toutes nos actions, & de nous rapporter « nous-mêmes à cette fin si grande & si glorieuse; « & nous ne faisons profession de la vie Clericale, « qu'afin qu'abandonnant toutes les esperances « mortelles, & que prenant Jesus-Christ seul « pour nôtre partage, nous tâchions par de continuels « efforts, d'acquerir la sainteté & l'éminente «

4. Part. Const. C. 10.

» perfection qu'on doit avoir pour être de dignes Mi-
» nistres du Saint des Saints.

Il est donc trés important d'instruire les Clercs de la maniere dont ils se doivent disposer à ces differens degrez de la Clericature, & exercer les divins ministeres qui sont attachez à leurs Ordres; & c'est ce que fait le P. Faure d'une maniere si belle & si touchante dans le Chapitre de ses Constitutions dont nous venons de voir les premieres paroles, qu'on ne peut rien faire de plus à propos que d'en traduire ici une grande partie. Voici donc comme il continuë.

» Il faut premierement déraciner de nos esprits un
» abus trés pernicieux, qui fait qu'on se persuade
» que pour avoir droit aux Ordres sacrez, & à l'hon-
» neur divin du Sacerdoce, il suffit d'avoir l'âge por-
» té par les Canons. Ceux qui sont dans cette erreur,
» s'imaginent faussement qu'on leur fait injure, qu'on
» les prive d'un honneur qui leur est dû, & qu'on
» les traite avec indignité, si on differe de les éle-
» ver à ces divins & terribles emplois. Afin donc
» qu'on se desabuse de cette prévention si mal fon-
» dée, la Congregation declare que son intention
» n'est pas de promouvoir indifferemment les siens
» aux Ordres sacrez, sans les avoir examinez exacte-
» ment sur leur capacité & sur leurs mœurs; elle ne
» veut presenter aucuns Ministres à l'Eglise, qu'ils
» ne soient appellez de Dieu, qu'ils ne soient hum-
» bles, vertueux, & sincerement attachez aux loix
» de leur profession, & qu'ils n'ayent un témoigna-
» ge avantageux de toutes les Maisons où ils ont
demeuré;

demeuré ; enfin elle prétend qu'on ſçache que voici principalement les conditions qu'elle demande dans ceux qui doivent être promûs au Sacerdoce.

La premiere eſt une ſincere humilité, qui faſſe qu'on ne recherche point cet honneur, & que pénétré de ſa propre miſere & de ſa propre indignité, l'on attende qu'on ſoit appellé de Dieu, comme le fut Aaron. Il faut donc abandonner aux Superieurs le ſoin de ſon élévation ; & les Superieurs de leur côté doivent ſe porter d'autant plus volontiers à élever quelqu'un aux degrez les plus éminens de la Clericature, qu'ils le verront plus humble & plus rempli d'une ſainte frayeur à l'approche de ces terribles miniſteres.

La ſeconde eſt la pieté, la religion ſincere, & la vertu ſolide ; car il faut que ceux qui ſont deſtinez au Sacerdoce ſe ſoient offerts eux-mêmes à Dieu en eſprit & en verité comme des victimes trés pures, avant que de lui offrir par leurs mains le divin ſacrifice de nos Autels ; il faut qu'ils ſe ſoient conſacrez à lui par tous les exercices de l'amour, avant que de preſenter à la majeſté ſouveraine le grand holocauſte de la chair adorable de Jeſus-Chriſt ; il faut enfin qu'ils ſe ſoient approchez de cœur & d'eſprit de l'Auguſte trône de l'Agneau, avant que de s'en approcher de corps.

La troiſiéme eſt l'integrité & l'innocence perpetuelle des mœurs ; c'eſt-à-dire une vie qui ait toûjours été exemte de reproche, & où il ne ſe trouve rien qui ne convienne à des perſonnes dont les

» fonctions ſont toutes celeſtes. Cette condition eſt » neceſſaire, afin qu'on ne mépriſe pas en nous le » miniſtere de Jeſus-Chriſt, & le nom ſacré que nous » avons l'honneur de porter ; ce qui ne manqueroit » pas d'arriver, ſi nous élevions aux ſaints Ordres » des Religieux qui n'euſſent pas été fidéles obſerva- » teurs de la diſcipline Reguliere, qui euſſent été dé- » ſobéïſſans, inquiets & broüillons, ou qui fuſſent » tombez dans d'autres défauts auſſi oppoſez à la » ſainteté de leur profeſſion. La Congregation veut » au contraire que ceux qu'on choiſit pour ces di- » vins miniſteres ſe ſoient toûjours montrez, autant » qu'il eſt poſſible, éminens en toutes ſortes de ver- » tus, amateurs de l'obéïſſance, zelez pour l'obſer- » vance des Regles, pleins de charité, d'amour pour » la pauvreté, de ferveur dans les divins Offices, & » dans l'adminiſtration des choſes ſaintes.

» La quatriéme condition eſt la ſcience Eccleſia- » ſtique, non pas toûjours à la verité dans le de- » gré le plus éminent, mais au moins dans un degré » qui ſuffiſe pour donner la connoiſſance des mini- » ſteres ſacrez, pour faire goûter & entendre les di- » vines Ecritures, & pour fournir les lumieres dont » on a beſoin dans les rencontres pour diſcerner en- » tre la lepre & la lepre. Car l'excuſe priſe de l'igno- » rance n'eſt pas recevable dans un Preſtre, quand » il fait des fautes contre ſon miniſtere. Les Preſtres » ſont les Ambaſſadeurs, & comme les Anges de Je- » ſus-Chriſt les conducteurs du ſacré troupeau, les » flambeaux de l'Evangile, & comme des ſoleils di- » vins ; par conſequent la negligence à s'inſtruire de

leurs devoirs n'eſt point pardonnable en eux ; & « c'eſt pour cela que la Congregation veut que tous ſes « enfans ſoient avertis qu'aucuns de ceux qui ont de « l'éloignement pour l'étude de la ſcience du ſalut, « & qui negligent la lecture des Livres ſaints, n'au- « ront part à l'honneur ſacré du Sacerdoce ; & qu'ils « ne doivent pas s'attendre d'y être jamais élevez, « s'ils ne joignent une doctrine ſuffiſante avec une « ſainteté encore plus grande. «

On voit par ces paroles du P. Faure, qu'il demandoit pour diſpoſitions à recevoir les ſaints Ordres, un grand reſpect pour ces divins miniſteres & une profonde humilité, qui fît qu'on s'en trouvât indigne ; une parfaite innocence de vie, une éminente pieté, & enfin la ſcience neceſſaire. Mais s'il vouloit qu'on eût par avance toutes ces conditions, avant que de les recevoir, il ne deſiroit pas moins qu'on en exerçât ſaintement les fonctions, quand on les avoit reçûs. » L'Ordre des Chanoines Regu- « liers, dit-il dans un autre endroit, a été principa- « lement & directement inſtitué pour s'occuper « avec fidelité à la celebration des ſacrez Myſteres, « & particulierement de l'Auguſte ſacrifice de la « Meſſe. «

1. Part. Conſt. C. 2. & alibi.

Nous devons donc nous propoſer pour fin, ce « que Jeſus-Chriſt même, & l'Egliſe qui eſt ſon Epou- « ſe, propoſe à tous les Miniſtres du ſaint l'Autel, ſans « même en excepter ceux des Ordres les moins élevez, « qui eſt de traiter avec une reverence extraordinaire « l'adorable myſtere de l'Euchariſtie, qui doit être re- « gardé comme le culte le plus parfait qu'on puiſſe «

» rendre à Dieu pour adorer sa majesté souveraine.
» Ainsi il faut s'acquiter avec un respect trés-profond
» de tout ce qui peut avoir quelque rapport à cette
» action si importante; il faut y apporter une gran-
» de décence & beaucoup d'ordre; il faut enfin gar-
» der la propreté dans tout ce qui y doit servir, com-
» me dans les Eglises, dans les Autels & dans les Or-
» nemens.

Ces obligations regardent generalement tous les Clercs, puis qu'il n'y en a point qui n'ayent quelque fonction dans l'oblation du sacrifice. Ainsi les Ministres inferieurs doivent bien se donner de garde de considerer simplement l'Ordre où ils sont, comme un passage, & comme un degré pour monter plus haut; c'est un abus de ces derniers tems, où, parce qu'on éleve presque tous les Clercs au Sacerdoce, les autres Ordres qu'il faut recevoir auparavant, ne sont regardez que par rapport à ce dernier degré; d'où il arrive, par une suite déplorable, que comme on ne les prend, pour ainsi dire, qu'en passant, on en méprise les fonctions, ou du moins on les neglige comme peu importantes & peu honorables. Le P. Faure craignoit extrémement que les siens ne tombassent dans ce desordre; & il leur recommandoit sans cesse d'être pleins de respect & de veneration pour les moindres ministeres attachez aux degrez differens de la Clericature; & de se souvenir que dans les premiers siecles du Christianisme on demeuroit des tems considerables dans les Ordres inferieurs, & qu'on y passoit méme souvent toute sa vie, sans qu'on son-

geât à monter plus haut; qu'on en regardoit les fonctions comme trés-importantes, & qu'on s'estimoit infiniment honoré de les pouvoir exercer dans l'Eglise.

A l'égard du souverain degré de la Clericature, qui est le Sacerdoce, le P. Faure en avoit des idées si sublimes & si relevées, qu'il ne sçavoit de quels termes se servir pour faire comprendre à ceux qui en étoient honorez, l'obligation qu'ils avoient de s'acquiter saintement de cette fonction toute celeste, & la plus divine de toutes celles qui se peuvent exercer sur la terre. » Que ceux des nôtres, « dit-il, qui sont déja revêtus de l'honneur du Sa- « cerdoce, & qui ont été faits, par leur Ordination, « les dispensateurs de la table du Dieu tout-puissant, « sçachent qu'il n'y a rien sur la terre de plus élevé « que leur dignité, ni de plus divin que leur mini- « stere. Qu'ils tâchent d'être en état d'offrir tous les « jours l'auguste sacrifice dont ils sont les Prêtres & « les Ministres; & qu'ils ne l'offrent jamais avec « moins de pieté, moins d'affection & moins de ze- « le, que la premiere fois qu'ils l'ont offert. Qu'il ne « leur arrive pas de s'approcher de l'Autel sacré par « coûtume, sans respect & sans devotion; ce seroit « pour eux le plus grand de tous les malheurs: Mais « qu'ils celebrent ces adorables mysteres, qui sont « formidables aux Anges mêmes, avec une sainte « frayeur; qu'ils soient tout hors d'eux-mêmes dans « cette grande action; que leur ame s'éleve infini- « ment au dessus de tous les sentimens humains; & « que se regardant comme tenant la place de Jesus- «

„ Chriſt, pour être les mediateurs entre Dieu & les
„ hommes, ils tâchent de remplir toute l'idée de cet-
„ te éminente fonction, & de cet auguſte caractere.
„ Qu'ils ne ſe contentent pas de s'offrir eux-mêmes
„ à Dieu conjointement avec la victime ſacrée qu'ils
„ immolent; mais qu'ils lui offrent auſſi toute l'Egliſe
„ dont ils tiennent la place, & dont ils repreſentent
„ la perſonne; qu'ils entrent dans tous les beſoins de
„ ſes enfans; & qu'ils ſe mettent enfin dans toutes
„ les diſpoſitions où il faut être, pour attirer ſur eux
„ & ſur le peuple, les benedictions attachées à ce
„ grand ſacrifice.

CHAPITRE XX.

Grands ſentimens du P. Faure touchant le Sacerdoce & le ſaint ſacrifice de la Meſſe.

CE qu'on vient de dire eſt un abregé des ſentimens du P. Faure touchant le Sacerdoce, & la maniere d'en exercer les divines fonctions; mais il a dit ſur ce ſujet, en quelques endroits de ſes Ouvrages, des choſes ſi belles & ſi touchantes, qu'on ſera ſans doute bien aiſe d'en voir ici quelquelques extraits. Voici comme il s'exprime ſur l'idée qu'il avoit de ce grand miniſtere, dans une
» de ſes Méditations. » Seigneur, dit-il en s'adreſſant
» à Dieu, j'ai conſideré vos ouvrages, & j'ai été
» rempli d'étonnement; j'ay fait attention à ces puiſ-
» ſantes paroles, par leſquelles établiſſant une allian-

ce nouvelle, vous formez auſſi un nouveau ſacrifice, où vôtre Fils adorable devenu Victime doit vous être offert par la main des hommes, & j'ai été ſaiſi de crainte & de frayeur. O puiſſance inconcevable que vous communiquez à des mortels! *O miraculum ſtupendum! ô poteſtas ineffabilis! O tremendum Sacerdotii myſterium, ſpiritale ac ſanctum, quod Chriſtus veniens in hunc mundum etiam indignis impertitus eſt!* O ſublimité! ô richeſſes de la ſageſſe & de la ſcience du Tout-puiſſant! Que ſes jugemens ſont impénetrables & ſes deſſeins incomprehenſibles! Oüi, Seigneur, vous faites deſcendre le Ciel ſur la terre, & vous changez la terre en Ciel; Vous faites parmi les hommes des prodiges plus merveilleux, que ceux que vous faites parmi les Anges; & ce ſont des prodiges d'amour. Dans les cieux l'éclat de vôtre éternelle beauté, & la ſplendeur de vôtre gloire qui brille aux yeux des Bienheureux, & qui fait leur ſouverain bonheur, vous met à couvert de toute inſulte; vous n'y recevez que loüange & qu'adoration; & tout y eſt proſterné ſous vôtre grandeur infinie. Mais ici-bas, Seigneur, dans ces ſacrez myſteres, le voile obſcur qui vous dérobe à nos regards, le rideau qui nous cache vôtre majeſté, fait que ſouvent on vous méconnoît, & que même on vous deshonnore. Quel eſt donc, ô mon Dieu, l'excés de vôtre amour, de vouloir ainſi vous expoſer aux outrages de tant d'impies, pour ſatisfaire l'inclination qui vous porte à combler vos élûs des faveurs, & à vous communiquer à vos enfans? Voulant donner aux Prêtres le pouvoir de

Ephrem. L. de Sacerdotio.

» vous faire descendre du Ciel, & de produire vô-
» tre Corps par la force de leurs paroles, ne pouriez-
» vous pas choisir pour un ministere si divin, ceux
» d'entre les hommes dont la vie seroit toute pure,
» & dont les mœurs seroient angeliques? ne pouriez-
» vous pas faire en sorte qu'aucun profane n'entrât
» dans le sanctuaire, & qu'aucun pecheur ne s'ingerât
» dans l'oblation d'un tel sacrifice? Mais vôtre amour
» ne veut pas que rien l'empêche de se répandre; &
» pour pénétrer jusqu'à nos cœurs, pour venir à nous
» & nous combler de bienfaits, pour ne point priver
» ceux que vous aimez, des graces que vous avez
» dessein de leur faire en les nourrissant de vous-
» même, vous multipliez vos Ministres aux dépens
» même de vôtre gloire; vous vous mettez entre les
» mains d'un grand nombre de traîtres qui vous des-
» honorent, afin que nous ayons plus de moyens de
» nous unir à vous; & vous ne craignez pas de
» passer au travers des insultes & des opprobres de
» vos ennemis, pour chercher des ames qui vous sont
» cheres, & qui vous ont déja coûté la vie. O pro-
» dige d'amour! ô misericorde ineffable! Seigneur,
» qui est semblable à vous? qui peut comprendre
» vos merveilles? qui peut mesurer vôtre puissance?
» Les siecles des siecles vous beniront; toutes les ge-
» nerations raconteront les œuvres de vos mains;
» toutes les nations diront que vôtre magnificence
» n'a point de bornes.

Aprés avoir ainsi parlé à Dieu, il adresse sa parole aux Prêtres; & voici une partie de ce qu'il leur dit, pour les exhorter à la sainteté, qui doit être

être le principal ornement de leur ministere. » Je n'aurois pas la hardiesse, moi qui ne suis que cendre & que poussiere, de parler aux Prêtres de Jesus-Christ qui sont les Anges du Seigneur, *& les Dieux puissans de la terre*, si le Dieu même du Ciel ne m'ordonnoit par les paroles d'un Prophete de parler au cœur de Jerusalem. Car ce cœur de Jerusalem n'est autre que la Tribu sacrée, composée des Levites, des Sacrificateurs & des Ministres des saints Autels. C'est à cette Tribu sacerdotale que Dieu communique son Esprit; & c'est d'elle, comme de la source, que cet Esprit de vie se répand dans tous les membres de l'Eglise. Quand ce principe est sain, toute l'Eglise qui est le Corps mystique du Sauveur, est en santé; & quand au contraire il y a du déreglement & de la corruption, elle est dans la langueur & la défaillance. C'est donc à vous, ô Prêtres & Ministres sacrez de Jesus-Christ, que j'ose adresser ma parole; vous êtes les Peres des peuples, les médiateurs entre Dieu & les hommes, les celestes Medecins des ames, les flambeaux du monde: les Rois spirituels, les Anges de Dieu, & les Dieux mêmes de la terre. Ainsi la sublime dignité que vous possedez, vous oblige à vous rendre tels, que vous puissiez conduire à ce Seigneur souverain, dont vous participez la puissance, les ames de ceux qu'il a voulu soumettre à l'autorité de vôtre Sacerdoce; & il faut pour cela que comme vous representez son pouvoir, vous soyez aussi des images de sa sainteté, & que vos mœurs ne respirent rien qui ne soit digne

„ du caractere divin que vous portez. Ne vous faites
„ point d'illusion là-dessus, & ne vous trompez pas
„ sur un faux préjugé. L'on croit ordinairement qu'un
„ Prêtre ne merite aucun blâme, pourvû qu'il ait de la
„ probité, quand il peut passer pour honnête hom-
„ me dans le monde, & quand sa conduite n'a rien
„ qui choque sensiblement les bonnes mœurs. Mais
„ la Verité n'en juge pas ainsi; ce qui peut passer
„ pour innocent ou pour indifferent dans un Laïque,
„ est un crime & un sacrilege dans un Prêtre; & si
„ le commun des Chrétiens doit être aussi élevé par
„ le reglement de sa vie au dessus du reste des hom-
„ mes, que les hommes le sont au dessus des bêtes;
„ les Ministres du nouveau sacrifice doivent être aussi
„ élevez par leur sainteté au dessus du commun des
„ Chrétiens, que les Anges le sont au dessus des hom-
„ mes. Puis qu'ils sont les Anges de la terre, ils doi-
„ vent agir, parler, & se conduire comme des An-
„ ges; leur conversation doit être dans le Ciel, & la
„ terre ne doit plus posseder que leur corps. La mor-
„ tification de la chair, la vie de l'esprit, le mépris
„ du monde sont pour eux des dispositions necessai-
„ res: Ayant avec Dieu des liaisons si étroites & un
„ commerce si familier, ils ne doivent pas s'abaisser
„ à des sentimens qui soient indignes d'eux, & tout
„ doit être celeste & divin dans ce qu'ils font paroî-
„ tre aux hommes. Jacob n'ayant vû que l'Ange du
„ Seigneur, prit un nouveau nom, pour marquer le
„ changement qui s'étoit fait en lui depuis cette entre-
„ vûë; Moïse aprés avoir contemplé l'image de la gloi-
„ re de Dieu sur la Montagne, parût tout éclatant de

lumiere lors qu'il en deſcendit; & quand David s'ap- «
prochoit ſeulement du Tabernacle où repoſoit l'Ar- «
che, ſon cœur, agité d'un tranſport divin, ne conce- «
voit plus que des ſentimens dignes du Dieu qui le «
rempliſſoit. Combien plus devons nous être transfor- «
mez en des hommes tout nouveaux, lors qu'ayant «
touché le Saint des Saints, lors qu'ayant offert la «
Victime éternelle, lors que nous étant raſſaſiez de «
la Chair immolée de l'Agneau ſans tache, nous «
avons avec Dieu les plus intimes rapports que des «
creatures mortelles puiſſent avoir? Ce Dieu de gloi- «
re, à qui nous offrons ſon Fils en ſacrifice au nom «
de tout l'Univers, peut-il ſe contenter de voir en «
nous une vertu commune? Peut-on s'imaginer ce- «
la d'un Dieu qui eſt la juſtice même, qui connoît «
ſes droits, qui eſt jaloux de ſa gloire, dont les re- «
gards pénétrent juſqu'aux abîmes, qui viſite Jeru- «
ſalem à la clarté de ſes lampes, & qui nous ayant «
comblez des plus inſignes faveurs, a droit d'exiger «
de nous la plus parfaite reconnoiſſance? «

Cet homme ſi pénétré de Dieu & ſi rempli de l'idée qu'il s'étoit formée de la grandeur du Sacerdoce, ajoûte à ceci quantité de choſes qui ne ſont pas moins ſolides & inſtructives, qu'elles ſont touchantes & remplies d'onction; & il termine enfin cet admirable diſcours par une invective vehemente contre les Prêtres qui profanent leur miniſtere. Il y repreſente ces indignes Miniſtres comme des monſtres abominables; & il ſe ſert de quantité d'expreſſions des Prophetes pour leur reprocher

leur perfidie, & l'horreur de leur facrilege. Mais comme les inftructions précifes & qui entrent dans quelque détail, font d'ordinaire les plus utiles; on ne fera pas fâché de voir ici la plus grande partie d'une Lettre qu'il écrivit à quelques-uns de fes Religieux qui venoient d'être élevez au Sacerdoce. La voici prefque mot à mot.

» L'honneur facré des Autels, la gloire du Sacerdoce, auquel on vient de vous élever, & tous les » autres motifs qui regardent foit le culte de Dieu, » foit vôtre propre fainteté, m'obligent, mes trés- » chers enfans, à vous adreffer cette Lettre; afin » qu'elle vous ferve comme d'un éguillon, pour porter vos ames à la plus parfaite vertu; & que je » puiffe par fon moyen cooperer aux divines lumieres que l'Efprit-Saint a répandu dans vos efprits au » moment de vôtre confecration, & vous inftruire de » ce que vous devez à la Victime divine qu'on vous a » donné le pouvoir d'immoler. Je vous conjure donc » au nom de Jefus-Chrift de confiderer attentivement les veritez qu'il m'infpire de vous propofer; » afin qu'entrant dans fes fentimens, que vous rempliffant de fes penfées, & que vous conformant à » fes defirs, toute vôtre vie foit le triomphe de fon » Sacerdoce, & vous faffe paroître dignes du caractere augufte que vous portez.

» 1°. Penfez à ce moment heureux, auquel Jefus-Chrift entrant dans le monde revêtu de la dignité » de Souverain Prêtre, reçut avec joïe l'ordre que » lui donna fon Pere éternel de fe rendre la parfaite & l'unique Victime du monde. *Corpus autem*

aptasti mibi ; tunc dixi : Ecce venio. Conformez-vous « à ce sentiment à vôtre entrée dans le Sacerdoce ; « revêtez-vous des pensées & des affections qu'avoit « cette humanité sainte. Elle n'avoit dessein que de « s'offrir & de s'immoler pour les hommes ; que de « se sacrifier à la justice de Dieu, pour les reconci- « lier avec lui. Sur ce modéle formez de genereuses « resolutions de vous presenter à l'Autel comme des « Victimes destinées pour le sacrifice, & toutes prê- « tes à reconnoître par cette sainte immolation, l'a- « mour infini de celui qui a voulu s'immoler pour « nous. *Vidimus principem Sacerdotum*, dit saint Am- « broise, *ad nos venientem ; vidimus & audivimus* « *offerentem pro nobis sanguinem suum. Sequamur ut* « *possumus, Sacerdotes, & offeramus pro populo sacri-* « *ficium, etsi infirmi merito, honorabiles tamen sacrificio.* «

In Psalm. 38.

2°. Considerez que ce grand Sacrificateur selon « l'ordre de Melchisedech, au moment qu'il fut éta- « bli dans ce haut rang, choisit la Croix pour être « le lieu de son immolation, & l'autel de son sacri- « fice. Car non seulement il se fit victime, com- « me nos premiers parens l'avoient été dans le « Paradis avant leur peché, mais victime de douleur, « victime de sang, & victime d'expiation ; se soumet- « tant par un excés d'amour aux tourmens & à l'in- « famie d'un supplice honteux & cruel, pour nous « reconcilier avec son Pere. Apprenons de là, mes « chers enfans, que nôtre Sacerdoce étant celui de « Jesus-Christ même, l'onction qui nous le confere, « doit graver en nous l'amour de sa Croix, en mê- « me-tems qu'elle y imprime le caractere de sa puis- «

» sance ; & que celui qui nous éleve par sa grace à
» une si haute dignité, ne peut souffrir que nous me-
» nions une vie molle, exemte de souffrances, & en-
» nemie de la Croix. Il faut donc que vous imitiez
» vôtre Sauveur, & que quand vous vous presentez
» à l'Autel, vous ayez la Croix dans le cœur, que
» vous ressentiez l'amour des souffrances, & que vous
» vous destiniez vous-même à la mort comme des victi-
» mes toûjours prêtes à être immolées. C'est-là le verita-
» ble esprit du sacrifice; & c'est n'être ni Prêtre, ni Victi-
» me, que de ne pas aimer les souffrances, que de ne pas
» mourir tous les jours, selon l'expression de l'Apôtre.
» 3°. Representez-vous encore ce saint Pontife de
» la Loi nouvelle entrant dans le veritable Sanctuai-
» re ; il est revêtu de gloire & de beauté, il est tout
» brillant de l'éclat de ses divines vertus, il est tout
» parfumé de cet onguent précieux de justice & de
» sainteté, qui le fait paroître comme l'oint du Sei-
» gneur, & dont la trés douce odeur réjoüit le Ciel &
» monte jusqu'au thrône de Dieu. C'est ce que figu-
» roit le grand Prêtre de l'ancienne Loi, lors qu'il
» entroit une fois l'année dans le Saint des Saints ;
» la magnificence de ses vêtemens representoit les
» beautez de tout l'Univers ; & l'excellence du par-
» fum qu'on répandoit sur lui, n'avoit rien sur la
» terre qui pût l'égaler. Ce n'étoit-là que l'ombre
» de la verité dont on a vû l'accomplissement dans
» Jesus-Christ ; & ce lustre exterieur de la majesté
» Sacerdotale n'étoit qu'un foible crayon de la gloi-
» re interieure & toute spirituelle du Fils de Dieu
» revêtu du vrai Sacerdoce. Mais cette beauté spiri-

tuelle du Souverain Prêtre doit être le modéle de « la nôtre; & cette huile précieuse qui a été répan- « duë sur sa tête, doit parfumer tous ses membres. « Nous ne composons qu'un même Prêtre avec Je- « sus-Christ; il faut que nous ayons part à sa sainte- « té, que nous ornions nôtre ame de toutes les ver- « tus, que nous paroissions devant Dieu, non seule- « ment sans tache & sans soüillure, mais revêtus de « gloire & de beauté. N'introduisons pas des mon- « stres dans le sanctuaire, ne donnons pas à Jesus- « Christ des Ministres qui soient ses ennemis, n'asso- « cions pas à sa puissance des traîtres & des perfi- « des, ne rendons pas dépositaires de ses tresors & « distributeurs de ses graces, des sacrileges & des pro- « fanes. *Mundamini, qui fertis vasa Domini.* «

4°. Enfin, mes chers enfans, faites, je vous con- « jure, attention que nôtre souverain Pasteur, dés « qu'il est entré dans les fonctions de son Sacerdoce, « jusqu'à la parfaite consommation du grand sacrifi- « ce qu'il a offert sur la Croix, a toûjours porté dans « son cœur & dans ses entrailles, ceux pour qui il « avoit dessein de s'immoler. Car il ne s'est pas con- « tenté, comme le grand Prêtre de la Loi, de porter « seulement leurs noms sur ses épaules & sur sa poi- « trine; mais il les a comme conçûs dans le sein de « sa charité pendant toute sa vie, & il les a enfantez « par sa mort & par ses douleurs. Son amour l'a por- « té à mourir pour leur donner la vie; & il s'est « donné tout entier pour eux. Puis donc que nous « avons l'honneur de participer à son Sacerdoce; « conformons-nous à ses sentimens; ne vivons plus «

» pour nous; que la charité consume nos cœurs; aimons
» des ames que Jesus-Christ a rachetées par ce sang
» même que nous offrons sur les Autels; portons-les
» dans nos entrailles, immolons-nous pour leur sa-
» lut, conservons-les à celui qui les a cheries plus que
» lui-même; & faisons-le aux dépens de nôtre repos,
» de nos interêts, de nôtre honneur & de nôtre vie
» même. Soyons pleins de sollicitude & d'attention
» pour ce qui les regarde, & ne nous occupons que
» des soins & des empressemens de ce saint amour.
» Redoublons-en les ardeurs, quand nous nous ap-
» prochons de l'Autel; & dans toute la suite de nô-
» tre vie, soyons des lumieres de vertu & des flam-
» beaux de l'Eternité; soyons en tout lieu & en tout
» tems la bonne odeur de Jesus-Christ, & tâchons
» enfin de nous rendre tels, que jamais nous ne cau-
» sions la mort, ou les approches de la mort, à ceux
» que nôtre Souverain Pontife a tant aimez, qu'il
» n'a pas craint de mourir lui-même pour les faire vi-
» vre dans son Esprit.

» Tâchez, mes chers enfans, de tirer de ces qua-
» tre veritez que je viens de vous expliquer, des resolu-
» tions fermes & constantes, qui puissent servir à con-
» server dans vôtre cœur ce premier zele & cette fer-
» veur naissante que vous ressentez dans la nouveau-
» té de vôtre Sacerdoce; & a vous prémunir con-
» tre cette langueur & cette insensibilité si odieu-
» se, où l'on en voit un si grand nombre se laisser
» aller, aprés qu'ils ont exercé quelque tems ce sacré
» ministere.

» Premierement, concevez un ferme dessein de
ne

ne vous approcher jamais de l'Autel ſans faire une vive attention ſur ce Dieu tout-puiſſant à qui vous allez offrir le ſacrifice; ſur Jeſus-Chriſt qui va vous ſervir de victime, & dont la main conduira la vôtre; ſur vous-même, qui êtes le Prêtre, & qui ne pouvez être aſſez ſaint pour une fonction ſi divine; enfin ſur le peuple &ſur toute l'Egliſe pour qui vous offrez, & qui doit recevoir le fruit de vôtre ſacrifice.

2°. Formez la reſolution de recueillir tellement vôtre eſprit quand vous ſerez appliquez à ce ſaint miniſtere, que toute la terre diſparoiſſe à vos yeux, que vôtre eſprit devienne tout celeſte, & que le ſouvenir des choſes mortelles s'effaçant pleinement de vôtre memoire, il vous ſemble dans cet inſtant qu'il n'y a plus que Dieu dans le monde, & que vous y êtes ſeuls avec lui pour communiquer avec ſa majeſté ſouveraine. Cela fera que vous ſerez tout occupez de vôtre fonction, que vous ne penſerez point ſi vous êtes trop court ou trop long, & que vous ferez toutes choſes avec l'attention que merite l'action la plus grande & la plus importante qui puiſſe occuper un homme mortel. Ce n'eſt pas qu'il ne faille garder des meſures, & qu'il ne ſoit à propos d'avoir des égards pour ceux qui ſont preſens au ſacrifice; mais il faut prendre ces meſures auparavant, & ſe preſcrire dés le commencement de certaines Regles de diſcretion, qu'on ſuive enſuite, ſans y penſer, & ſans interrompre ſon attention.

3°. Propoſez-vous de compoſer tellement dans

cette action tout vôtre homme exterieur, qu'il soit une vive representation de Jesus-Christ dans l'instant de son sacrifice; ainsi que vôtre air humilié, mortifié & recueilli, soit comme un discours muet qui annonce l'Evangile de la mort du Seigneur; que la Religion peinte sur vôtre visage & dans vôtre maintien, inspire à tous les assistans des sentimens de respect & d'adoration; en un mot, que toute vôtre personne respire la pieté, fasse paroître vos dispositions interieures, & marque à tous ceux qui vous voyent, que vous êtes tout pénétré de la grandeur de vôtre action.

4°. Déterminez-vous pour toûjours à ne vous presenter jamais à l'Autel, sans être dans la disposition de vous immoler avec Jesus-Christ, de vous unir à son sacrifice, pour ne faire avec lui qu'une même victime, & de mourir sur la Croix chargez de ses opprobres & avec l'aspersion de ses douleurs. Car voila ce que c'est que sacrifier à Dieu; & sans cela Jesus-Christ même offert par nos mains n'est point à nôtre égard un sacrifice pacifique; c'est une oblation sans effet, & qui n'est point capable d'attirer sur nous les regards de Dieu.

5°. Enfin promettez à Dieu que vous ne paroîtrez jamais devant lui pour lui faire l'oblation de son Fils, sans renouveller en vous l'amour des vertus de ce même Fils, de son humilité, de sa patience, de sa charité sans bornes & de toutes ses autres perfections. Car c'est ainsi, mes chers enfans, que vous accomplirez ce que l'Apôtre se prescrit à lui-même & à tous les Ministres du Seigneur: *In om-*

nibus exhibeamus nos ſicut Dei miniſtros in multâ patientiâ, &c. C'eſt ainſi que vous vous rendrez dignes du caractere que vous portez; & enfin c'eſt ainſi que vous retirerez les fruits du ſacrifice que vous offrez. « « « « «

Souffrez que j'ajoûte encore à ces reſolutions, ce que j'ai déja dit auparavant, qu'il faut ſur toutes choſes que vous embraſſiez avec une charité pleine de tendreſſe tous les membres de Jeſus-Chriſt; car c'eſt pour eux qu'il s'eſt immolé; c'eſt pour eux qu'il a établi ce ſacrifice, dont vous êtes les Prêtres; & s'il nous a donné cette dignité, ce n'eſt que par rapport à eux. Diſons donc ſans ceſſe avec le ſaint Apôtre. *Libentiſſimè impendam & ſuperimpendar pro animabus veſtris.* Conſacrons par des prieres continuelles & par de fervens deſirs, toutes les affections de nôtre cœur au ſervice de nos freres, qui ſont les enfans de Dieu & les domeſtiques de la foi; Conſacrons leur auſſi nos langues, en ne diſant rien qui ne ſerve à les remplir de la connoiſſance de Jeſus-Chriſt, & à leur faire goûter l'eſprit de grace; enfin conſacrons-leur toutes nos actions, & qu'il n'y ait pas une de nos œuvres qui ne ſoit produite par une charité vive, ardente, compatiſſante, appliquée & toûjours attentive à leur procurer les vrais biens. Voila l'eſprit du Sacerdoce, voila les ſentimens d'un vrai miniſtere de Jeſus-Chriſt. Plaiſe à ce même Jeſus-Chriſt de les graver profondément dans vôtre cœur, & de faire en ſorte par ſa bonté qu'ils ne s'en effaçent jamais. Je finis par ces belles paroles d'un grand Auteur «

Petrus Blef. Ep. 123. » que je vous prie de bien écouter : *Verbum Prophetæ eſt : Mundamini, qui fertis vaſa Domini. Quantò mundiores eſſe oportet, qui in manibus & in corpore portant Chriſtum, quibus Apoſtolus dicit : Empti eſtis pretio magno, glorificate & portate Deum in corpore veſtro. Sacerdotem hoc ſentire oportet, quod & in Chriſto Jeſu, non ſolùm ut ſe per humilitatem exinaniat, ſed ut crucifixionem Dei repræſentans, ſtigmata ejus portet in corpore ſuo, & in ara cordis ſeipſum Domino crucifigat.*

CHAPITRE XXI.

Du zele que doivent avoir les Miniſtres de l'Egliſe pour le ſalut des ames.

LEs Prêtres ne ſont pas ſeulement établis dans l'Egliſe, comme on l'a déja dit auparavant, Hebr. 5. *pour ſervir aux hommes dans les choſes qui regardent Dieu, & pour offrir en leur nom des oblations & des ſacrifices ;* mais ils ſont auſſi les divins canaux dont Dieu ſe ſert pour communiquer ſes graces aux mêmes hommes ; & ils doivent être regardez ſelon 1. Cor. 4. l'Apôtre, *comme les Miniſtres de Jeſus-Chriſt, & les diſpenſateurs des myſteres de Dieu.* Il eſt vrai que tous ceux qui ſont revêtus de l'honneur du Sacerdoce n'exerçent pas la puiſſance qu'ils ont reçûë dans leur ordination ſur le Corps myſtique du Sauveur ; & qu'il leur faut encore une vocation particuliere de Dieu, pour pouvoir travailler au ſalut des ames

par l'exercice de cette puiſſance. Mais du moins il n'y en a point qui ne doivent tâcher d'acquerir les diſpoſitions neceſſaires pour entrer dans ce miniſtere, ſi-tôt que Dieu les y appellera, & qui ne ſoient obligez de ſe mettre en état de pouvoir dire à tout moment avec le Prophete : Seigneur, envoyez-moi, je ſuis tout prêt : *Ecce ego, mitte me.*

Or la premiere de ces diſpoſitions eſt le zele, ou cette ardeur divine qui doit ſans ceſſe preſſer le cœur d'un vrai Miniſtre de l'Egliſe pour lui faire deſirer le ſalut des hommes rachetez du ſang de Jeſus-Chriſt. Nous avons déja commencé de voir les ſentimens du P. Faure ſur ce ſujet; mais comme la matiere eſt des plus importantes, il eſt bon de les expliquer un peu plus au long. Voici donc à peu prés l'ordre de ſes principes.

Un Paſteur, dit-il, eſt un homme choiſi de Dieu pour être dans l'Egliſe qui eſt ſa maiſon, l'œconome de ſes biens & le Vicaire de ſa charité. Il eſt établi pour la conduire, la nourrir, la conſoler, la ſoutenir & la défendre; pour veiller à tous ſes beſoins, pour être ſon Pere & ſon Paſteur, pour être ſon Ange tutelaire, pour être enfin comme une ſentinelle poſée ſur ſes murailles, qui veille ſans ceſſe à ſa conſervation. Or comment pouroit-on remplir un miniſtere qui renferme un ſi grand nombre de devoirs, & des devoirs de cette nature, ſi l'on n'avoit pas un cœur tout brûlant de zele? Comment ſervir l'Egliſe ſans l'aimer? & quand bien même on la ſerviroit, que Jeſus-Chriſt pouroit-il penſer d'un Miniſtre qui n'aimeroit pas

cette chaste Epouse qu'il s'est acquise par son sang, qui occupe tout son amour, & qui est l'objet continuel de ses sollicitudes? Les Ministres & les premiers Officiers de ce Roi tout-puissant doivent entrer dans ses interests, & ils sont indignes, sans cela, du rang qu'il leur donne dans sa maison. Or tout ce qui se passe dans l'Eglise, tous ses biens & tous ses maux, tous ses avantages & toutes ses pertes, sont les interêts mêmes de Dieu, tout cela regarde sa gloire & son honneur. Car enfin l'Eglise est son bien, son heritage, sa vigne bien aimée, son peuple cheri, sa famille & l'assemblée de ses enfans. Il l'aime d'un amour si grand, qu'il s'est, pour ainsi dire, épuisé pour elle, & qu'il n'a pas même épargné son Fils. Comment donc se flater d'être un Ministre fidéle, & un serviteur affectionné, si l'on ne prend point d'interest à ce qui la regarde? Et comment se persuader qu'on est aimé de ce divin Pere de famille, si l'on n'a point d'amour pour ceux qu'il cherit comme ses enfans?

Les Prêtres sont non seulement les serviteurs de Jesus-Christ, mais il les appelle ses amis: *Jam non dicam vos servos, sed amicos*; & en effet il leur donne la connoissance de toutes ses affaires: *Quia omnia, quæ didici à Patre meo, nota feci vobis*. Or comment pouroit-on soutenir cette qualité d'amis de l'Epoux, si l'on n'avoit que de l'indifference pour son Epouse, & pour une Epouse qu'il a aimée & qu'il aime encore avec tant de passion? On sçait ce qu'il a fait pour elle; on sçait qu'elle est sortie de son côté, aprés avoir été formée dans son cœur; on sçait

qu'il a donné sa vie pour elle ; on sçait qu'il la considere comme une partie de lui-même, & comme son corps dont tous les fidéles sont les membres ; comment donc ne la pas aimer, & pretendre encore au titre glorieux de son ami, d'œconome de sa maison, & de cooperateur de sa grace ? Les veritables amis de l'Epoux entrent dans tous ses sentimens, & sont pressez de sa charité : *Charitas Christi urget nos*, disoit l'Apôtre. Or quelle est cette charité, qui presse sans cesse le cœur de Jesus-Christ, sinon celle qu'il a pour son Eglise ? Ainsi quiconque n'a pas cet amour de l'Eglise, ou quiconque n'en est pas pressé ; quiconque n'est pas devoré du zele de la Maison de Dieu, se flatte en vain du caractere sacerdotal dont il est honoré ; & ce caractere même, qui l'oblige plus étroitement que le commun des Chrétiens à être tout brûlant de charité pour le Corps de Jesus-Christ, ne sert qu'à sa condamnation.

En effet tous les Chrétiens sont obligez d'aimer l'Eglise dont ils sont les membres ; & la charité est comme le ciment qui les unit entre eux, ou plûtôt elle est comme l'ame ou comme l'esprit qui anime, qui vivifie, & qui donne le mouvement à tout le corps. Or les Pasteurs sont en quelque maniere les parties nobles de ce corps : Car comme dans le corps humain les parties nobles sont le principe de la vie & des operations des autres membres ; ainsi les Prêtres & les Pasteurs sont la source, ou la doivent être, de tout ce qu'il y a de mouvement & de vie dans les autres fidéles : Combien donc sont-ils plus

obligez qu'eux tous d'être remplis de charité & d'être animez, échauffez & embrasez de ce feu divin, dont ils doivent communiquer la chaleur à toutes les parties du corps ?

Jesus-Christ est venu répandre le feu sur la terre, c'est-à-dire, l'amour de Dieu & du prochain; mais il y a long-tems qu'on a commencé de voir l'accomplissement de ce qu'il avoit prédit lui-même, que le regne de la cupidité s'augmentant, la charité de plusieurs se refroidiroit; cependant il faut que ce feu subsiste, & l'Eglise qui ne vit que par la charité, périroit infailliblement, s'il arrivoit qu'il pût tout-à-fait s'éteindre. Or s'il ne vit pas dans les Prêtres, où sera-t-il conservé sur la terre ? S'il est éteint dans le cœur des Ministres mêmes de J. C. où brûlera-t il encore? Si ceux qui doivent s'asseoir sur les murs de Jerusalem sont des habitans d'Aquilon, des gens sans zele & sans charité, que seront ses autres citoïens ? Et qu'on ne dise point, ajoûte le P. Faure, qu'on suppléra par l'amour de Dieu au défaut de ce zele pour le salut du prochain; car l'un est inséparable de l'autre; & quiconque n'a point d'amour pour l'Eglise, n'en a point pour Dieu, qui est le Pere & l'Epoux de l'Eglise ? Jamais les Saints ni les Prophetes n'ont séparé ces deux amours; le zele qu'ils avoient pour la gloire de Dieu, produisoit celui qu'ils ressentoient pour le salut des ames; & s'ils étoient devorez de ce zele du salut des ames, ce n'étoit que pour l'interêt de
R.g. 3. 19. la gloire de Dieu : *Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum*, disoit le Prophete Elie, *quia dereliquerunt*

runt pactum tuum filii Iſraël. JE ME *ſuis ſenti tout embraſé de zele pour le Seigneur, le Dieu des armées, parce que les enfans d'Iſraël ont renoncé à ſon alliance.* C'eſt comme s'il avoit dit: Je brûle de zele, & ce zele a pour objet en même-tems & Dieu même, & la Maiſon d'Iſraël; Dieu, parce que ſa gloire eſt attaquée par le peché de ſon peuple; la Maiſon d'Iſraël, parce qu'un malheur épouventable ſera l'effet certain de l'outrage qu'elle fait à Dieu.

Enfin l'on n'aime Dieu, qu'autant qu'on eſt en J. C., qu'on demeure en lui, & qu'on eſt membre de ce divin Chef: Or ſelon Saint Auguſtin, ou plûtôt ſelon la verité même, pour être membre de Jeſus Chriſt il faut être uni à ſon Corps, & par conſequent aimer ce Corps, entrer dans tous ſes intereſts, & prendre part à tout ce qui le touche.

C'étoient-là les principes du P. Faure; & il en tiroit pour concluſion qu'un Miniſtre Eccleſiaſtique devoit avoir l'eſprit tout rempli, & le cœur tout occupé des grandes affaires de l'Egliſe, c'eſt-à-dire de celles qui regardent préciſément l'Eternité. Rien, diſoit-il, ne doit lui paroître grand & important que ce qui ſe paſſe tous les jours dans ce Roïaume de Dieu; c'eſt-là où les moindres choſes ont des conſequences infinies, & où rien ne ſe fait qui ne merite toute l'attention d'un eſprit qui ſçait juger des choſes par les lumieres de la foi; c'eſt là qu'on voit des fortunes éternelles, & des perſonnes qui ſont tirées de la boüe, pour être élevées ſur le trône de Jeſus-Chriſt même; c'eſt là

qu'on voit des cataſtrophes épouventables, & des gens tomber du trône dans un gouffre de malheurs d'où ils ne ſortiront jamais; c'eſt-là qu'on voit une guerre éternelle entre la Babylone du monde, & la ſainte Cité de Jeruſalem; guerre terrible, où les victorieux ont des couronnes incorruptibles pour recompenſe, & où ceux qui ſe laiſſent vaincre, tombent ſans reſſource dans le plus profond de l'abîme; guerre où l'on a des ennemis dont les forces & l'adreſſe ne ſont pas moindres que la fureur; guerre où l'on voit à tout moment couler le ſang de ſes Freres; guerre où l'on eſt ſouvent bleſſé de pluſieurs coups mortels ſans le ſentir, & ſans même s'en appercevoir; guerre enfin où Babylone ſemblant preſque toûjours prévaloir contre Jeruſalem, doit donner de continuer allarmes à tous les Citoïens de cette Ville ſainte. Ces objets, ajoûte le P. Faure, ne ſont-ils pas aſſez grands pour occuper tout entier l'eſprit d'un Miniſtre de Jeſus-Chriſt? peut-il encore lui reſter de l'application pour les vanitez de ce monde, s'il donne autant de tems qu'il en doit donner à ces affaires ſi importantes? Tous les Royaumes de la terre, & tout ce qui s'y paſſe de plus conſiderable peut-il encore lui paroître quelque choſe, s'il en fait la comparaiſon avec ces grands ſpectacles que la foi déploye ſans ceſſe devant ſes yeux?

Son cœur peut-il y être indifferent? peut-il n'en être pas émû par les differentes ſecouſſes de la triſteſſe & de la joïe, de la crainte & de l'eſperance, de l'amour & de la haine, ſelon la diverſité des

objets qui ſe preſentent à ſon eſprit? S'il ſçait, par exemple, qu'un fidéle eſt tombé dans le peché, qu'elle ne doit pas être ſa douleur de voir la mort d'un de ſes freres, l'injure faite à Dieu, & le triomphe du demon? Quelle ne doit pas être ſa compaſſion pour cette ame qui s'eſt perduë, ſon ardeur pour ſatisfaire cette majeſté ſupréme, à qui l'outrage s'eſt adreſſé, & ſon indignation contre ce ſeducteur dont les artifices ont réuſſi? Que ſi au contraire il eſt témoin de la converſion d'un pecheur, quelle joïe ne doit-il pas reſſentir de voir la victoire de Jeſus-Chriſt, la honte du demon & le ſalut de ſon frere? Mais s'il ne peut s'empêcher d'être ſenſible à ce qui regarde les membres, que ne ſera t-il point à l'égard du corps tout entier de l'Egliſe? Si elle triomphe, ne ſera-t-il pas dans la joïe? Si elle reçoit du deſavantage, n'en aura-t-il pas de la triſteſſe? Si elle eſt aux mains avec ſes ennemis, ne reſſentira-t-il pas des allarmes? Si les tenebres de l'erreur ou du vice ſemblent obſcurcir toute ſa face, ſera-t-il ſans larmes & ſans gémiſſement, & ne ſera-t-il pas tout prêt de donner ſa vie pour la délivrer de ces maux?

C'étoient-là les ſentimens que ce grand ſerviteur de Dieu ne ceſſoit d'inſpirer à ſes Religieux; & le zele extraordinaire qu'ils avoient pour l'établiſſement de leur Reforme en étoit le premier effet. Ce zele étoit ſi grand qu'il ſeroit difficile de trouver des termes pour l'exprimer; il n'y avoit point de travaux qu'ils ne fuſſent dans la diſpoſition d'entreprendre, point de difficultez qu'ils ne fuſ-

ſent prêts de ſurmonter, point de peine qu'ils ne deſiraſſent de ſouffrir, quand il s'agiſſoit d'aller porter la regularité dans quelqu'une des Maiſons de l'Ordre. Il ſuffiſoit même de leur dire qu'il y auroit extrémement à ſouffrir, pour les y animer davantage; & c'étoit au contraire ſe ſervir d'un moyen preſque ſeur pour les refroidir, que de leur dire qu'ils n'y auroient pas beaucoup de peine. Leurs ſaints deſirs ont ſouvent été accomplis en cela, comme on l'a pû voir en pluſieurs endroits de cette hiſtoire: Tous les jours on les envoyoit dans des Maiſons, où tout l'avantage qu'ils pouvoient eſperer, c'étoit de ſouffrir beaucoup en toutes ſortes de manieres, pour étendre le Roïaume de Jeſus-Chriſt, & pour travailler au ſalut de ceux qui voudroient profiter de leur zele; & non ſeulement ils ne faiſoient jamais paroître la moindre repugnance pour exécuter ces ordres ſi difficiles; mais ils ſembloient y voler avec une ferveur incroyable.

D'abord ils ſe bornerent ainſi au dedans pour l'exercice exterieur de cette ardeur divine qui les portoit à procurer le ſalut des ames; parce que leur petit nombre ne leur permettoit pas de faire autrement, & parce que Dieu leur faiſoit connoître que dans les circonſtances où ils ſe trouvoient alors, leur vocation particuliere étoit de travailler à la Reforme; mais quant à l'interieur, ce zele n'avoit point de bornes; ils euſſent voulu pouvoir convertir tout le monde, ils prioient ſans ceſſe pour toute l'Egliſe; & n'étant pas encore appellez à

prêcher l'Evangile aux Peuples, ils tâchoient au moins de les édifier par une vie sainte, par l'exercice des vertus, & par la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres.

CHAPITRE XXII.

Que l'on doit se disposer au ministere des ames par l'étude de la science Ecclesiastique.

LE zele est la partie la plus essentielle & la plus necessaire d'un ouvrier Evangelique; mais si ce zele manquoit de lumiere, il seroit capable de faire beaucoup plus de mal que de bien. Malheur au guide qui est aveugle! car s'il conduit bien, c'est par hazard; mais presque toûjours il conduit mal; & ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que son ignorance ne peut l'excuser, ni des chûtes qu'il fait faire aux autres, ni de celles qu'il fait lui-même; car comme dit Saint Leon, *vix ferenda est in Sacerdotibus excusatio quæ prætendat inscitiam.*

Un Pasteur est obligé d'instruire, *legem requirent de manu ejus.* Si donc il ignore lui-même ce qu'il doit enseigner aux autres, comment poura-t-il remplir ce devoir? comment poura-t il apprendre ce qu'il ne sçait pas? comment poura-t il exhorter avec fruit, & refuter avec force ceux qui ont des sentimens contraires à la saine doctrine? Comment poura-t-il resoudre les doutes & les difficultez de ceux qui le consulteront? & comment

enfin poura-t-il, comme ſon miniſtere l'y engage, être la lumiere de l'aveugle & la ſcience de l'ignorant ?

Dans une infinité de rencontres il faut que celui qui conduit les autres, prenne des routes & des voïes differentes, ſelon les differentes diſpoſitions de ceux dont il eſt chargé. Comment connoîtra-t-il cette diverſité de voïes ; comment ſçaura-t-il précisément les conduites qu'il doit préferer à d'autres, s'il n'eſt parfaitement inſtruit de la loi de Dieu, & s'il ne la connoît dans toute ſon étenduë ? Combien de fois prendra-t-il le change ; combien de fois appliquera-t-il des remedes contraires aux maladies qu'il aura à traiter ? Combien de fois détournera-t-il du chemin, ceux qu'il y prétendra conduire ?

Et ce n'eſt pas ſeulement pour guider les autres qu'un Miniſtre de l'Egliſe a beſoin de lumiere ; c'eſt auſſi pour juger, pour condamner, pour abſoudre, pour lier & délier, ſelon les veritables regles de l'Egliſe. Il faut donc les ſçavoir ces regles, & en être parfaitement inſtruit ; à moins de cela, on s'expoſe à commettre une infinité de fautes, dont les ſuites ſeront quelquefois d'une conſequence infinie.

On ne doit pas s'attendre ſur cela, non plus que ſur le reſte, qu'on ſera éclairé par des lumieres extraordinaires ; ce ſeroit une temerité que de compter là-deſſus, & l'on y ſeroit infailliblement trompé : ce ſeroit même tenter Dieu, puis qu'on le tente toutes les fois qu'ayant des moyens hu-

mains pour réüssir dans quelque chose, on neglige ces moyens, dans la pensée que Dieu y suppléera par des voïes qui ne sont pas connuës. Or la voïe d'acquerir les connoissances qu'on n'a pas, c'est de lire, d'étudier, de conferer sur les points difficiles; ce qui fait voir que c'est une obligation veritable aux Ecclesiastiques de s'appliquer à l'étude, qu'ils font une faute trés-considerable quand ils manquent à ce devoir, & que cette negligence est d'autant plus condamnable, que les suites en sont quelquefois funestes à des ames rachetées du sang de Jesus-Christ.

Ces raisons porterent le P. Faure dés le commencement à regarder l'étude comme un point des plus importans de sa Reforme; & il s'y appliqua lui-même avec toute l'ardeur que pouvoit lui inspirer son zele pour le service de son Ordre & de toute l'Eglise. Il y a sujet de s'étonner qu'il ait pû, malgré tant d'occupations qui lui ôtoient presque tout son tems, acquerir autant de connoissances qu'il en avoit sur toutes les matieres Ecclesiastiques. Il sçavoit l'Ecriture sainte en perfection; & il s'en servoit avec tant de facilité, qu'on eût pû dire de lui comme de Saint Bernard, qu'il en avoit fait son langage particulier. Il avoit avec cela une grande lecture des Peres, & il étoit si rempli de leurs maximes & de leurs paroles, que dans ses Lettres les plus ordinaires il en citoit de grands passages, qui se presentoient à sa memoire, selon la diversité des choses qu'il écrivoit. Il s'étoit aussi beaucoup appliqué à l'étude des Conciles, & de l'ancienne

discipline de l'Eglise; & cela se pouroit justifier par plusieurs endroits de ses ouvrages. Enfin il avoit acquis une grande science de tous les devoirs des Religieux; & il avoit lû trés-exactement tout ce qui se trouve d'anciens monumens sur cette matiere. Quelque étenduës que fussent ses connoissances, il eût souhaité de sçavoir encore davantage; & il disoit quelquefois dans ses entretiens familiers;
» Si je ne sçai rien, c'est vous, mes enfans, qui en
» êtes cause; il faut que je resserre pour vous servir,
» le desir que j'aurois d'étudier; mais enfin quelque
» necessaire que soit la science, la charité vaût en-
» core mieux.

Cette persuasion où étoit le P. Faure, que la science étoit necessaire aux Ecclesiastiques, lui faisoit sans cesse recommander l'étude à ses Religieux; & outre les Ecoles reglées de Philosophie & de Theologie qu'il établit, il ordonna qu'on feroit dans toutes les Maisons de la Congregation des Conferences Regulieres, où tout le monde assisteroit, dans lesquelles on traiteroit de toutes les matieres Ecclesiastiques, & sur tout des plus necessaires.

Non seulement il exhortoit souvent les siens à l'étude; mais il prescrivoit en particulier le genre d'étude qu'on devoit faire; & il avoit un grand soin qu'on n'en fît point d'inutiles, & encore moins de dangereuses. Il a écrit beaucoup de Lettres sur ce sujet; mais entr'autres on en trouve une qui est fort belle, & dont on ne peut s'empêcher de rapporter ici quelque chose. Elle est adressée à des

Religieux qui avoient achevé le cours de leurs études, & qui ſortoient de Theologie. D'abord il les inſtruit de ce qu'ils doivent faire pour ſe perfectionner dans la vertu & dans la ſainteté ; & enſuite il leur parle ainſi du ſoin qu'ils doivent avoir de cultiver leur eſprit & de le remplir des connoiſſances qu'ils n'ont pas encore acquiſes.

La juſte apprehenſion que j'ai que vous ne vous portiez à faire des lectures purement curieuſes, qui prenant une partie de vôtre tems, ne vous rempliroient d'aucunes connoiſſances ſolides, cette apprehenſion, dis-je, m'oblige & me preſſe de vous donner les avis ſuivans touchant l'étude.

La premiere choſe que je vous recommande, c'eſt qu'étant Religieux, & Miniſtres de Jeſus-Chriſt vous aimiez uniquement les divines Ecritures ; que la lecture de ces Livres ſacrez ſoit vôtre conſolation, vôtre paix & toute la douceur de vôtre vie ; que cette ſainte parole ſoit vos chaſtes delices, & qu'à l'exemple de nôtre ſaint Docteur, vous faſſiez croître en vous le goût & l'amour de cette nourriture celeſte à meſure que vous avancerez en âge. Ainſi ne paſſez jamais aucun jour ſans lire & mediter au moins deux Chapitres de l'Ecriture ſainte ; Faites cette lecture avec le ſentiment d'une profonde adoration, puis que c'eſt Dieu même qui vous y parle, ſans ſe ſervir d'aucun organe humain. Tâchez d'en retenir par cœur les plus beaux endroits, pour les ruminer à loiſir, & pour en faire vôtre entretien dans les tems où vous n'avez pas la liberté de lire.

» Aprés cette étude amoureuſe des Livres ſacrez, il faut avoir un ſoin particulier de s'inſtruire des veritez Theologiques dans les ouvrages de Saint Thomas. Ne vous attachez pas beaucoup neanmoins à quantité de queſtions inutiles, qui ſont ſouvent fort embaraſſantes, & qui ne ſervent qu'à deſſécher le cœur, ſans donner aucune nourriture à l'eſprit; mais ſongez à vous établir ſolidement dans la connoiſſance des dogmes neceſſaires; & faites toûjours beaucoup plus d'attention aux preuves de poſitive dont vous les trouverez appuyez, qu'à tous les raiſonnemens Metaphyſiques dont on ſe ſert dans l'Ecole, pour les démontrer. Tâchez avec cela de rendre cette étude ſainte, par l'amour des vertus qui doivent naître en nous de la connoiſſance de toutes les veritez dogmatiques. Aprés ſaint Thomas, je ne vous conſeille pas de lire d'autres Scolaſtiques; & il vous ſuffit pour ce point, de bien poſſeder les principes & les maximes de cet Ange de l'Ecole.

» Sur ces deux ſolides fondemens d'une vraïe doctrine, qui ſeront comme les deux colonnes poſées à l'entrée du Temple de la ſageſſe, bâtiſſez le reſte de l'édifice; & commencez par la lecture des Peres, ſelon le tems dans lequel ils ont fleuri. Pour cela tâchez d'avoir une idée de l'hiſtoire des Saints dont vous lirez les ouvrages, & de ſçavoir ſur tout la chronologie de leurs Livres; car cela vous aidera beaucoup pour pénetrer dans leurs penſées, & pour vous inſtruire à fonds de leurs ſentimens. Leurs Epîtres ſont ce que vous devez lire

avec le plus de ſoin, auſſi bien que les Livres qu'ils « ont compoſez contre les Heretiques; parce qu'on « voit beaucoup mieux dans ces ouvrages-là, que « dans les autres, quel eſt le genie de chaque Pere, « quelles ont été les affaires de ſon tems, quelles cou- « tumes ont été dans l'Egliſe pendant qu'il vivoit, « quelles hereſies y ont pris naiſſance, quelles refor- « mes il a fallu faire dans les mœurs, &c. «

Mais comme vous êtes les Enfans de l'incom- « parable Saint Auguſtin, qui eſt l'aigle des Doc- « teurs, & dont les ouvrages contiennent égale- « ment la nourriture des forts & celle des foibles; vous « devez vous rendre ſa doctrine, ſon eſprit & ſes « Livres ſi familiers, qu'aprés la ſainte Ecriture ils « ſoient vôtre nourriture la plus ordinaire, & tout « l'entretien de vos ames: car les ouvrages de ce « grand Saint ſont comme une vaſte mer des veri- « tez divines; & l'on pouroit dire de lui, ce qu'a « dit le Sage d'un Saint Pontife de l'ancienne Loi: « *In diebus ipſius emanaverunt putei aquarum viven-* « Eccli. 50. *tium, & quaſi mare adimpleti.* Entre ſes Ecrits, li- « ſez particulierement ſes Confeſſions, ſes Epîtres, « ſes Livres *De moribus Eccleſiæ Catholicæ*; ceux qui « ont pour titre *De doctrinâ Chriſtianâ.* Rien n'eſt « plus excellent que ces ouvrages; & ſi vous les poſ- « ſediez parfaitement, on pouroit dire que vous ſe- « riez ſçavans, & que vous le ſeriez ſolidement. «

A cette étude des anciens Peres, il faut ajoûter « celle des Saints Conciles & de l'hiſtoire Eccleſia- « ſtique. Il eſt bon de commencer par des abregez, « pour prendre d'abord une teinture generale de ces «

» choses; mais ensuite il faut aller aux sources, & li-
» re les pieces originales. Cette étude vous donnera
» la connoissance de l'ancienne discipline de l'Eglise,
» des Saints Canons, & de tout ce qu'il y a dans
» l'antiquité dont on peut se servir dans le tems pre-
» sent. Mais faites en sorte que toute cette érudition
» ne serve qu'à vous rendre plus humbles & plus
» soumis aux Reglemens de la sainte Eglise, tels que
» vous les trouvez aujourd'hui: car il y en a quel-
» quefois qui abusent de ces connoissances pour s'at-
» tacher à leur propre sens, & pour mépriser tout
» ce qui se fait de leurs jours. On pouroit dire à ces
» personnes avec Tertullien: *Laudatis semper antiqui-*
» *tatem, & novum de die vivitis.* Il faut à la verité
» regreter les anciens tems, & il y a sujet de pleu-
» rer sur le relâchement de la discipline primitive;
» mais cela se doit faire sans obstination, & sans af-
» fectation d'aucun esprit particulier.

» Au reste ces études que je vous conseille sont
» plus que suffisantes pour employer & pour remplir
» tout vôtre tems; ainsi ne vous amusez pas à en fai-
» re d'autres qui vous soient inutiles; & souvenez-
» vous de cette Sentence d'un Ancien: *Quæ dementia*
» *est, supervacanea discere, in tantâ temporis egesta-*
» *te! &c.*

» Mes trés chers Enfans, je conclus ces instruc-
» ctions par une instante priere que je vous fais,
» d'avoir pour clef de toutes ces connoissances, l'o-
» raison, l'abaissement de vos esprits sous Dieu,
» l'exercice du saint amour, la resolution de n'étu-
» dier jamais que pour apprendre à mieux aimer. Je

prie Jesus Christ de vous combler de ses graces, «
de vous remplir de son Esprit, de vous instruire «
par l'onction interieure, & de former de vous «
de dignes ouvriers de son Evangile, pour la dé- «
struction de toute science qui s'éleve au dessus de «
Dieu. «

CHAPITRE XXIII.

Necessité de la Vocation pour entrer dans la conduite des ames: Marques ausquelles on la peut reconnoître.

LA pieté, la science & le zele sont des qualitez necessaires pour entrer dans les fonctions Pastorales; mais ces qualitez ne suffisent pas, à moins qu'une Vocation particuliere ne nous fasse connoître que Dieu nous destine à ce ministere. C'est ce que le P. Faure enseigne en plusieurs endroits de ses Ecrits; & on peut même dire qu'il y a peu de matiere sur laquelle il ait plus insisté que sur celle-là, parce qu'il sçavoit par experience que tous les malheurs de son Ordre étoient venus des Benefices, à cause du défaut de Vocation de ceux qui s'y étoient introduits par le seul mouvement de leur cupidité.

Il alleguoit donc, pour établir la necessité de cette Vocation, tous les principes que l'Ecriture nous fournit, & que les Saints Peres ont avancez. Il condamnoit avec Saint Gregoire, ceux dont Dieu

dit par un Prophete : *Ils ont regné, mais ce n'a pas été de ma part ; ils ont été Princes, mais je ne les ai point connûs* ; Et il disoit, comme ce grand Pape, que quand ils feroient des miracles, cela ne justifieroit point le sacrilege de leur vol, & le crime de leur intrusion. » O quelle témerité ! s'écrioit-» il, en s'adressant à eux avec Saint Bernard, ou » plûtôt quelle folie ! Où est la crainte de Dieu ? » où est le souvenir de la mort ? où est l'apprehen-» sion de l'Enfer, & la terrible attente du Jugement ? » L'Epouse n'ose entrer ni dans la Chambre, ni dans » le Cellier de l'Epoux, si elle n'y est introduite ; & » vous, perdant toute pudeur, vous vous y pousserez » de vous même, sans y être appellé. Tirez-moi, » dit-elle, aprés vous, & nous courrons à l'odeur » de vos parfums, mais vous, c'est vôtre cupidité » qui vous tire, & non pas la voix de l'Epoux. » Il croyoit avec Saint Augustin qu'il falloit que la foi fût éteinte dans celui dont l'audace temeraire le faisoit aspirer de soi-même, & sans une mission veritable, à un ministere dans lequel Jesus-Christ, comme dit l'Apôtre, n'a pas voulu s'introduire, sans y être appellé de son Pere. *Non semetipsum clarificavit, ut Pontifex fieret.* Enfin il étoit persuadé avec tous les Saints Peres, qu'un Pasteur sans mission n'est pas un Pasteur, mais un voleur qui n'entrant point par la porte, ne vient dans la bergerie que pour la ravager, & que pour égorger les brebis.

Les Chrétiens, disoit-il, sont le Peuple de Dieu ; c'est lui qui est leur Prince & leur Maître. N'est-

ce donc pas un attentat inſupportable de vouloir entreprendre de les gouverner ſans ſon ordre & ſans ſon aveu? Et cet attentat merite-t-il une punition moins rigoureuſe, que celui d'un ſujet qui s'ingere dans les fonctions publiques, ſans l'autorité de ſon Prince? Ce qui fait qu'il eſt preſque impoſſible qu'un tel Miniſtre faſſe jamais aucun bien dans l'Egliſe: car comme dit Saint Bernard, comment celui-là pouroit-il agir avec fidelité, dont le miniſtere commence par une telle perfidie *Sanè qui non fideliter introivit, neque per Chriſtum; quidni infideliter agat, & contra Chriſtum?*

En effet il eſt bien difficile de comprendre comment on pouroit avoir deſſein de ſervir Jeſus-Chriſt en uſurpant ſon miniſtere? Et quand on en auroit deſſein, comment croiroit-on le pouvoir faire, puis que par cette uſurpation même on ſe prive de tout le ſecours dont on auroit beſoin pour cela? Car enfin l'on n'a plus de droit à la grace, dés qu'on ſort de l'ordre de Dieu; & l'on ne doit pas eſperer d'être aidé de lui, dans ce qu'on fait contre ſes volontez. On poura donc prêcher, exhorter, diriger; on poura jetter le filet Evangelique; mais parce qu'on le jettera du côté gauche, parce qu'on ne le jettera pas ſur la parole de Jeſus-Chriſt, parce qu'on pêchera pendant la nuit, on ne prendra rien, & le travail ſera ſans fruit.

Enfin quand il arriveroit qu'un Miniſtre mal appellé travailleroit utilement au ſalut des ames, comme en effet cela peut arriver, Dieu voulant quelquefois faire paroître ſa puiſſance, en accompliſ-

ſant l'œuvre de ſa miſericorde, par des inſtrumens qui ne ſeroient, ce ſemble, capables que d'y nuire; de quel avantage cela ſeroit-il pour le Miniſtre même? Et cela pouroit-il l'empêcher d'entendre ce terrible Arreſt: *Retirez-vous de moi, ouvriers d'iniquité, je ne vous connois point?* Que ſert à un homme de gagner tout le monde, s'il ſe perd lui-même? Des Paſteurs mal entrez, dit Saint Gregoire, ſe flatent quelquefois de la penſée que Dieu a oublié leur uſurpation, parce qu'ils font des œuvres éclatantes, qu'ils croyent devoir effacer cette tache. *Dùm quædam fortiter agunt, rapinam invaſi culminis à Deo oblivioni traditam arbitrantur.* Mais ils ſe trompent groſſierement; puiſque Dieu nous aſſure lui-même, que de faire les meilleures choſes contre l'ordre de ſa volonté, c'eſt un crime auſſi puniſſable, que la magie & les enchantemens. Quel fut le peché d'Oza, qui fut puni du Seigneur avec une ſeverité ſi étonnante? Il avoit fait une bonne choſe; mais il n'avoit ni vocation ni caractere pour la faire: Voila tout ſon crime, & le ſujet de ſa punition.

Mais cet homme ſi éclairé & ſi inſtruit des ruſes de l'eſprit d'erreur, avoit grand ſoin de prévenir les ſiens contre une illuſion fort pernicieuſe, qui ſeroit de s'imaginer qu'un Chanoine Regulier a vocation par ſon état même, pour être employé » dans le miniſtere des ames. » Rien, diſoit-il, n'eſt » plus faux que cette prétenſion. La Clericature eſt » à la verité renfermée dans l'étenduë de nôtre pro- » feſſion; mais comme il y a pluſieurs degrez dans

la

la Clericature, & dans chaque degré des fonctions « differentes, il suffit à chacun de nous, pour rem- « plir l'idée de son état, qu'il soit dans quelqu'un « de ces degrez, & qu'il exerce quelques-unes de « ces fonctions. Il n'est pas necessaire que tous soient « honorez du Sacerdoce ; ni encore moins que tous « les Prêtres soient Pasteurs. L'Ordre est tel de sa « nature, qu'on en peut tirer des Ouvriers Evange- « liques ; & une des principales parties de son gou- « vernement doit consister à prendre toutes les me- « sures possibles, pour former des sujets qui soient ca- « pables de le devenir ; mais les particuliers ne doi- « vent prendre cette qualité que quand elle leur est « donnée de Dieu. *Nemo sumit sibi honorem ; sed qui* « *vocatur à Deo, tanquàm Aaron.* » C'est la Regle que « donne Saint Augustin dans son Sermon de la vie commune des Clercs, & il se l'applique à lui-même : *Ab his*, dit-il, *qui diligunt sæculum secrevi me ; sed iis qui præsunt populis non me cœquavi ; nec in convivio Domini mei superiorem locum elegi, sed inferiorem & abjectum ; & placuit illi dicere mihi : Ascende sursum.* Voila ce que doit dire un Chanoine Rugulier, & voila les dispositions où il doit être. Il s'est retiré du monde en embrassant la Clericature, il a pris Dieu pour son partage ; il faut qu'il le serve, qu'il lui offre sans cesse pour soi-même & pour toute l'Eglise le sacrifice d'une loüange pure : Mais il ne faut pas qu'il se mette de lui-même au rang des Pasteurs ; il doit même choisir toûjours la derniere place dans le festin du Seigneur, & il ne doit monter à la premiere, que quand il plaît

» à Dieu de l'y élever. » C'eſt, dit le P. Faure, le
» ſentiment de tous les anciens Peres, & ils ont con-
» firmé cette Regle par leur exemple; puis que bien
» loin de rechercher les Prelatures, ils ne les ont ja-
» mais reçûës qu'y étant contraints, quelque émi-
» nens qu'ils fuſſent en vertu & en ſainteté, ſuivant
» cette maxime de Saint Gregoire : *Virtutibus pollens*
» *coactus ad regimen veniat.*

Mais afin qu'on ne ſe pût tromper aux marques d'une vocation veritable, ce ſage Legiſlateur a pris ſoin de les deſigner exactement, & dans la Préface de ſes Conſtitutions & dans pluſieurs endroits de ſes Ecrits.

La premiere de toutes ces marques eſt, ſelon lui, d'être envoyé de ſes Superieurs; & il croyoit cette miſſion ſi neceſſaire, que ſans elle toutes les autres conditions étoient inutiles. Il fondoit cette Regle ſur un raiſonnement invincible, dont voici à peu prés les termes. La Vocation à la dignité Paſtorale doit venir originairement de Jeſus Chriſt même; & quiconque n'eſt pas appellé de lui, ne l'eſt point du tout. Or Jeſus-Chriſt depuis ſon Aſcenſion n'agiſſant plus ſenſiblement dans ſon Egliſe, il y a établi des Miniſtres qui ſont comme ſes Lieutenans, & qu'il revêt de ſon autorité, afin qu'ils tiennent ſa place, & qu'ils gouvernent en ſon nom ceux d'entre les fidéles qu'il ſoumet à leur juriſdiction; de ſorte que c'eſt à eux à marquer à chacun la place qu'il doit occuper, & les fonctions qu'il doit exercer; & que quand ils le marquent ainſi, c'eſt Jeſus Chriſt même qui le marque;

& qui fait ces dispositions. De là il s'ensuit que les Superieurs des Chanoines Reguliers ayant sur eux une autorité legitime, reconnuë dans l'Eglise & revêtuë de tous les caracteres qui peuvent la rendre indubitable, ils ont droit de leur marquer leur Vocation, & d'exiger d'eux qu'ils n'entrent dans aucun engagement, sur tout quand il s'agit de quelque chose d'aussi important qu'est le ministere des ames, sans leur destination particuliere. Ainsi non seulement aucun Chanoine Regulier ne peut, sans violer sa profession & ses vœux, entrer dans les fonctions Pastorales contre la volonté de ses Superieurs, ausquels il s'est engagé de se soumettre toute sa vie; mais y entrant par quelque autre maniere de Vocation que ce puisse être, il est regardé de Jesus-Christ comme un usurpateur de son ministere, & comme un loup ravissant qui entre dans sa bergerie.

Nous avons vû dans le cours de cette Histoire ce qu'a fait le P. Faure pour affermir les Superieurs de sa Congregation dans ce droit si ancien & si legitime, de marquer aux Religieux de leur dépendance leur Vocation pour les Benefices. Le quatriéme Vœu qu'il a institué, n'a d'autre but que de serrer plus étroitement le nœud de l'obéïssance sur cet article; & ce Vœu ayant été autorisé par l'approbation de l'Eglise, on ne peut douter qu'il ne produise un engagement veritable, & que quiconque auroit l'impieté de le violer, en prenant des Benefices contre la volonté de ses Superieurs, ne fût intrus dans ce ministere, & ne

tombât dans une prévarication ſacrilege.

Ainſi le ſerviteur de Dieu voyant les Superieurs de ſon Ordre chargez de l'importante fonction de choiſir des Paſteurs au peuple de Dieu, il leur recommande ſouvent de conſiderer les conſequences terribles des fautes qu'ils pouroient commettre dans le diſcernement qu'ils ſont obligez d'en faire. Il leur dit ſans ceſſe avec l'Apôtre de ne pas impoſer trop facilement les mains à qui que ce ſoit, de peur de participer aux pechez d'autrui, & de ſe rendre reſponſables de la perte des ames rachetées du ſang de Jeſus-Chriſt. » Que les Superieurs, dit-il, ſe donnent bien de garde d'élever à ces emplois, ceux dont la charité n'eſt pas encore pleine & parfaite, quelques vertus qu'ils paroiſſent avoir d'ailleurs; car il faut s'être beaucoup rempli ſoi-même, avant que de pouvoir ſe répandre aux autres, parce qu'on doit donner de ſa plenitude, & non pas de ſon indigence. La componction, la pieté, la pratique des bonnes œuvres, l'exercice des vertus, la priere aſſiduë, la contemplation des choſes ſaintes, la plenitude de la charité ſont les choſes dont nous avons beſoin pour nous employer ſaintement au miniſtere des ames, & pour nous y conduire de telle maniere que Dieu en ſoit glorifié; & ce ſont elles que les Superieurs doivent uniquement conſiderer dans le choix des Paſteurs, s'ils ne veulent ſe rendre reſponſables de tout le mal que feront ceux qu'ils introduiront dans des places ſi importantes.

Præf. Conſt.

Au reſte il ne faut pas s'imaginer qu'il ſuffiſe

pour une veritable Vocation, d'avoir reçeu la mission de ceux qui ont le pouvoir de la donner. Car si on se l'est procurée, ou par une demande ouverte, ou par des poursuites secretes, il est visible qu'on s'est appellé soi-même, qu'on s'est ingeré, qu'on est entré dans la chambre de l'Epoux sans y être appellé, & que par une étrange présomption l'on s'est crû digne d'un ministere, dont les Anges même ne pouroient se charger qu'avec frayeur. La Vocation exterieure des Superieurs ne sert que de manteau pour couvrir cette intrusion veritable, & elle ne détournera pas la vangeance que la justice de Jesus-Christ a droit de prendre. L'Apôtre a dit, à la verité, que celui qui desire l'Episcopat, desire une bonne œuvre; mais il n'a pas dit que ce desir fût bon; & quand il l'auroit dit, il y a bien de la difference entre desirer, & s'emparer de ce qu'on desire; entre ressentir des mouuemens de zele pour le service des ames, & s'ingerer soi-même dans leur conduite, sans autre Vocation que ce desir. Nous tirons tous ces principes du P. Faure; & il en conclut dans ses Constitutions, que pour entrer legitimement dans la dignité Pastorale, il faut n'avoir aucune part à sa destination; mais être purement passif, & se conduire uniquement par la regle de l'obéïssance.

Const. Part. 4. C. 10.

Cela même, selon lui, ne suffit pas encore; & il se pouroit faire que celui qui seroit destiné de ses Superieurs pour entrer dans les fonctions Pastorales, sans que de son côté il eût rien ménagé pour

ſe procurer cette miſſion, ne ſeroit pas neanmoins appellé de Dieu.

Un des premiers cas qu'il propoſe, où cela ſe trouveroit veritable, c'eſt ſi celui qui ayant ces marques ſenſibles & exterieures de la Vocation, entroit dans le miniſtere par des vûës baſſes & terreſtres, comme d'y trouver plus de liberté, d'y être déchargé du joug de la diſcipline, d'y vivre plus à ſon aiſe & avec plus d'indépendance, d'y poſſeder du bien pour en ſoulager ſa famille. C'étoit la penſée de Saint Bernard. » Car enfin, dit » ce Pere, lors que ceux qui ſont dans les Ordres » Eccleſiaſtiques & dans les fonctions du Sanctuaire, » y cherchent leur propre honneur, ou les richeſſes » ou les plaiſirs des ſens, & enfin leur intereſt, & » non l'intereſt de Jeſus-Chriſt; c'eſt une marque » certaine que ce n'eſt point la charité qui eſt Dieu » même, mais la cupidité qui eſt l'ennemie de Dieu, » & la racine de tous les maux, qui les y fait entrer. Comment donc leur Vocation pouroit-elle être veritable? & comment leur miniſtere pouroit-il être agréable à Dieu, qui ne nous commande que la charité, & qui ne nous défend que la cupidité? Auſſi Saint Gregoire aſſure-t-il que Jeſus-Chriſt n'a pour eux que de l'horreur, & qu'ils étoient repreſentez par ceux à qui il dit avec reproche dans l'Evangile : Vous me cherchez, non pas à cauſe des miracles que vous avez vûs, mais à cauſe des pains que vous avez mangez, & dont vous avez été raſſaſiez. *Per illorum perſonam Dominus il-*

Bern. de vit. & mor. Clertic. C. 5.

los intra ſanctam Eccleſiam deteſtatur, qui per ſacros Ordines ad Dominum appropinquantes, non in iiſdem Ordinibus virtutum merita, ſed ſubſidia vitæ præſentis exquirunt; nec cogitant quid vivendo imitari debeant, ſed quæ compendia percipiendo ſatientur. Greg. in Job. L. 23. C. 7.

Voici encore un autre cas, où le P. Faure avec le même Saint Gregoire, nous aſſure que la miſſion des Superieurs ne ſuffit pas pour une Vocation legitime. C'eſt lors que celui qu'ils veulent engager dans le miniſtere, manque des vertus neceſſaires pour s'acquiter dignement, & ſelon Dieu, de ſes fonctions. *Virtutibus vacuus ne coactus accedat.* Quand on voudroit même le forcer, dit ce Saint Docteur, il ne doit point s'approcher de cette dignité.

Il en eſt à peu prés de même de celui qui n'auroit pas la capacité & les connoiſſances qu'on doit avoir pour être un bon guide dans la voïe du ſalut. Il doit faire connoître ſon inſuffiſance à ceux qui veulent le pouſſer dans une charge dont il n'eſt pas capable: & s'il eſt engagé mal à propos pour n'avoir pas voulu s'expoſer à la confuſion de cet aveu, toutes les fautes que ſon incapacité lui fera faire, lui ſeront trés-juſtement imputées, & il tombera dans la foſſe avec ceux qu'il y fera tomber.

On doit encore dire, ſelon cet homme ſi rempli des lumieres de Dieu, que ſi quelqu'un reconnoiſſoit en lui des pentes & des foibleſſes qui lui rendiſſent le commerce du monde trop dangereux, il ſeroit obligé de refuſer d'entrer dans le miniſte-

re, de peur de s'exposer temerairement au hazard de périr, sous pretexte de vouloir travailler au salut des autres : & cela est d'autant plus vrai, qu'il y a beaucoup d'apparence que si ceux dont la mission dépend, connoissoient ces foiblesses dans celui qu'ils ont dessein d'employer au service du prochain, ils ne voudroient pas l'exposer dans une situation si perilleuse.

Enfin il ajoûtoit que les personnes qui sont obligées de faire penitence, ou pour les grands pechez qu'ils ont commis avant leur conversion, ou pour quelque autre chûte nouvelle qui leur soit arrivée depuis, ne doivent point entrer dans les fonctions Pastorales, quand bien même on les y appelleroit. Car le propre d'un Penitent n'est pas de prêcher, mais de pleurer. Il faut se guerir soi-même, avant que de travailler à la guerison des autres; & c'est, selon les Peres, une étrange temerité de vouloir prescrire la penitence aux pecheurs, quand on est soi-même pecheur, & qu'on a besoin de penitence.

Ces choses donc étant supposées, il s'ensuit necessairement que pour être legitimement appellé à la conduite des ames, non seulement il faut que la volonté des Superieurs soit le principe de cette Vocation, sans qu'on n'y ait contribué soi-même par aucune démarche, ni ouverte, ni tacite; mais qu'il faut avoir des intentions pures, droites & tout à-fait désinteressées, qu'il faut être rempli des vertus Pastorales, qu'il faut posseder la science & les talens necessaires, qu'il faut avoir une ame ferme & capable de se soutenir dans les occasions les plus

plus perilleuses; & qu'enfin il faut ou avoir toûjours vêcu dans l'innocence, ou du moins l'avoir entierement reparée par une digne penitence : ce qui donne lieu de conclure que les bonnes Vocations sont tout-à-fait rares, & que quiconque entre sans trembler dans le ministere des ames, ou ne se connoît guére lui-même, ou n'a qu'une idée trés-imparfaite des conditions que doit avoir une Vocation veritable.

CHAPITRE XXIV.

Sentimens que le P. Faure inspiroit à ses Religieux, pour les empêcher de desirer des Benefices.

CEs principes qu'avoit le P. Faure touchant la necessité d'une bonne Vocation pour entrer dans les Benefices, le portoient à exhorter souvent ses Religieux à craindre ces engagemens; & dans la pensée où il étoit qu'un grand éloignement de ces mêmes engagemens étoit la marque la plus essentielle d'une Vocation veritable, il ne cessoit de leur inspirer cet éloignement, & de leur exposer les dangers d'un ministere où il est si facile de se perdre soi-même, en voulant être utile aux autres. Voici l'extrait d'un long discours qu'il a fait là-dessus, par lequel on poura juger de ses sentimens, & connoître son esprit & ses principes sur une matiere si importante.

Ce discours commence par ces paroles de Saint

1. Tim. 4. Paul à Timothée : *Attende tibi, & doctrinæ*; le P. Faure les allegue comme une regle essentielle de la prudence Chrétienne, qui oblige tout Clerc en particulier, & toute societé Ecclesiastique en general, de songer à sa propre conservation, & à sa propre sainteté, avant que de travailler au salut des autres; puis que même on ne peut être utile aux autres, quand on ne fait rien pour soi-même, Eccl. 14. 5. selon cette maxime du Sage, *Qui sibi nequam est, cui alii bonus erit*? & que la mesure de la charité que nous devons à nos freres, est l'amour que nous sommes obligez d'avoir pour nôtre veritable bien.

Ensuite il fait voir que cette Regle ayant été mal observée, les Benefices que l'Ordre des Chanoines Reguliers avoit possedez depuis son origine comme un heritage glorieux, & qui l'auroit dû rendre si utile aux fidéles, & si considerable dans l'Eglise, avoient été la source de son relâchement & du besoin si frequent qu'il avoit eu de renouvellement & de Reforme : & c'est-là qu'expliquant les commencemens & les progrés d'un si grand malheur, le funeste enchaînement des diverses causes qui l'avoient occasionné, & les tristes effets qu'il avoit produits, tant à l'égard des Maisons mêmes où le desordre s'étoit introduit, qu'à l'égard des peuples dépendans de ces Benefices à qui l'on n'avoit donné que de mauvais Pasteurs; il montre évidemment la necessité qu'il y a d'opposer de fortes digues à ce torrent, afin, s'il est possible, d'en arrêter le cours, & d'en prévenir les ravages.

Comme la perpetuité des Benefices, introduite par la cupidité des particuliers, contre toutes les Regles de l'institution primitive, étoit, selon lui, la principale cause de tous ces maux, il s'étend beaucoup pour faire voir combien c'étoit un point essentiel à la conservation de sa Reforme, de prévenir cet inconvenient; & c'est ce qui lui donne occasion de s'expliquer fort au long sur le quatriéme Vœu qu'il avoit établi pour empêcher ses Religieux, en les retenant par la conscience, de se servir, pour se perpetuer dans les Benefices; du prétexte plausible de l'érection des Titres, dont l'abus n'a commencé de se glisser, que dans la décadence de l'Ordre.

Enfin, aprés ces préliminaires, il parle de l'éloignement que chaque Religieux doit avoir de tout engagement dans les fonctions Pastorales, & il le propose, non seulement comme une condition necessaire de la Vocation, mais comme un des plus excellens moyens par où chaque particulier peut contribuer à préserver l'Ordre des tristes revolutions que les Benefices y ont causé de tems en tems.

Je vous prie, dit-il, mes chers enfans, d'entrer « dans les vûës & dans les desseins de la Religion « qui vous a conçûs dans son sein, & qui vous a « élevez avec tant d'amour. J'ai cherché de mon cô- « té tous les moïens que j'ai crû être les meilleurs, « pour prévenir les maux qui la pouvoient menacer; « & ayant contribué par la misericorde de Dieu à « élever cette Congregation, où je vous ai formez à «

» la vertu, & nourris du lait de la pieté, je me suis
» crû obligé de pourvoir à sa conservation, selon les
» lumieres qu'il a plû à Dieu de me donner. Pour
» cela, sçachant que les Benefices étoient la porte par
» où le déreglement s'y pouvoit le plus facilement
» introduire, je me suis appliqué pendant plusieurs
» années à chercher des préservatifs contre un mal
» dont nôtre Saint Ordre a si souvent éprouvé les
» funestes effets ; & Dieu qui a compassion de nos
» tenebres, & qui nous ouvre dans nos besoins les
» tresors de sa sagesse, quand nous lui demandons
» ses lumieres avec une humble perseverance, m'en
» a suggeré quelques-uns qui m'ont paru trés-effica-
» ces. Je les ai proposez dans le Chapitre General ;
» & les ayant soumis à l'examen de tous ceux qui le
» composoient, ils ont été reçûs, non seulement sans
» aucune contradiction, mais avec une approbation
» toute entiere. Voila ce que j'ay fait de ma part ;
» mais il faut que de la vôtre vous fassiez tout ce qui
» dépendra de vous, pour le bon succés de ces Re-
» glemens. Je vous en conjure, mes chers enfans,
» par les entrailles de Jesus-Christ, & par tous les
» travaux que j'ai entrepris pour vous. Vous êtes en-
» trez dans la Religion, comme dans un Arche,
» pour éviter le deluge de la corruption dont le mon-
» de est inondé. Vous vous y êtes enfuïs, comme dans
» une Ville de refuge, pour éviter la mort que vos
» pechez avoient meritée : vous l'avez cherchée com-
» me une piscine salutaire, où vous avez lavé vos
» pieds, où vous avez retrouvé la pureté de vos ames,
» où vous avez reçeu la guérison de vos plaïes & où

vous avez recouvré des forces pour marcher dans « la voïe du salut, & dans les rudes sentiers de la « vertu. Ainsi fuïez tout ce qui vous pouroit arracher « du sein de la mere qui vous a nourris & élevez ; & « craignez plus que la mort de retourner dans le lieu « d'où vous êtes sortis pour vous convertir au Seigneur. « La Religion s'est donnée à vous pour toûjours, & « vous ayant adoptez pour ses enfans, elle s'est obli- « gée à ne vous abandonner jamais : Gardez-lui de « vôtre part la même fidelité, & penetrez d'amour « & de reconnoissance envers elle, aprés tant de « bienfaits dont vous lui êtes redevables, demeurez- « lui attachez inviolablement, & que rien ne vous « porte jamais à vous separer d'elle, en cherchant « des établissemens au dehors, pour vous retirer de « sa dépendance, sous quelque pretexte que ce soit. « Evitez les pensées d'inconstance de quelque côté « qu'elles vous viennent ; & que les peines de la Re- « ligion, les difficultez de l'obéïssance, le dégoût « des personnes incommodes, les petites contrarietez « qu'on éprouve, & les pretextes de la santé, n'exci- « tent pas en vous des desirs de changer d'état, & de « quitter le saint azile où la grace de Dieu vous a « conduits. Ne vous laissez pas seduire par les vaines « idées d'un repos imaginaire dont vous croiriez pou- « voir joüir dans un Benefice, & par l'esperance d'y « être plus au large, d'y vivre sans contrainte, & « d'y goûter les douceurs de la liberté. Si vous avez « de l'amour pour vôtre salut, souvenez-vous de ce « que vous avez pensé autrefois, qu'il est trés-diffici- « le de se conserver dans l'innocence hors de la re- «

» traite, de s'empêcher de brûler au milieu des flâ-
» mes, de tenir ferme contre l'impreſſion des objets
» ſenſibles, quand on en eſt environné, & enfin de
» ne pas perir, quand on eſt ſans ceſſe dans l'occa-
» ſion. Lors que c'eſt Dieu qui nous engage, c'eſt
» lui qui nous ſoutient; mais de qui peut attendre du
» ſecours, celui qui s'eſt mis lui-même dans cette
» ſituation ſi perilleuſe? S'il y a des peines dans la
» Religion, mes chers enfans, ce ſont des peines
» avantageuſes, & dont on tire de grands fruits; on
» y eſt privé de quelques douceurs, mais on en eſt
» dédommagé par des conſolations plus ſolides. Ain-
» ſi ne vous dégoûtez jamais; conſervez cherement
» le précieux don que Jeſus-Chriſt vous a fait; mou-
» rez ſur la Croix que vous avez embraſſée; & per-
» ſuadez vous une bonne fois que c'eſt le ſeul endroit
» où vous puiſſiez trouver du repos & de la ſeureté.
» Au reſte penſez-vous que ces douceurs apparentes
» que vous pourriez vous promettre dans les Benefi-
» ces, fuſſent ſans mélange de peines & d'amertu-
» mes? Déſabuſez-vous de cette erreur: Vous voyez
» une belle écorce; mais ſoïez convaincus qu'elle
» couvre de grandes miſeres, & qu'elle n'eſt qu'une
» fauſſe amorce. *Tu neſcio-quam*, dit Pierre de Blois,
» *dulcedinem ſomniaſti in ſæculo; quam ſi fortè per in-*
» *ſipientiam apprehenderis, avolabit ut fumus, & in-*
» *ter nugatorias beatitudines, quas ſuſpiras, invenies te*
» *deluſum. Fallax & ſeductoria illa vagandi voluptas*
» *conſumet Clauſtralis innocentiæ fructus; & quod nunc*
» *reputas honorabile & lucroſum, in tuæ famæ diſpen-*
» *dium, & periculum animæ convertetur.*

« Si vous avez beaucoup de vertu, & ſi vous êtes « bien avancez dans les voïes de Dieu, demeurez « dans le lieu & dans l'état où la grace vous a fait « Saints, afin de conſerver ce précieux treſor & d'é- « difier vos freres par l'exemple de vos bonnes œu- « vres. Du moins ne les ſcandaliſez pas, en vous « pouſſant dans ces emplois, & ne donnez point aux « foibles un exemple ſi pernicieux. Les plus grands « Saints étant appellez à la conduite des ames, ont « crû devoir fuïr cette charge, dans la crainte de « ſe perdre eux-mêmes dans un miniſtere ſi diffici- « le; Comment donc pouriez-vous vous y ſauver, « quelque vertu que vous penſiez avoir, ſi vous y « entriez contre l'ordre & l'obéïſſance, & ſans au- « tre vocation que vos deſirs & vôtre inquietude?

« Que ſi vous êtes foible dans la pieté, je vous « conjure au nom de Jeſus-Chriſt de ne pas pren- « dre ſur vos épaules un fardeau que les ſeuls forts « ſont capables de porter. Car ſi dans l'azile du Cloî- « tre vous avez de la peine à ſoutenir vôtre vertu. « comment pourez-vous la conſerver au milieu des « pieges & des écueils? *Qui intra muros vix reſiſti-* « *mus*, dit un ſaint Docteur, *in ſæculo poſiti quid fa-* « *ciemus? qualiter ſtare poterunt in fluctu, atque in ipſo* « *colluctantium tempeſtatum impetu, qui tam graviter* « *periclitantur in portu?* Et ne dites pas que c'eſt vô- « tre imperfection même qui vous ſert de motif pour « vous retirer; parce que vôtre vie n'étant point aſ- « ſez édifiante, vous ne voulez pas ſcandaliſer vos « freres, & leur être un ſujet de chûte. Ce prétexte « eſt frivole, & ce raiſonnement ſans ſolidité; car

» fussiez-vous encore plus foible & plus imparfait
» que vous n'êtes pas, si vous avez bonne volonté,
» vous pourez avancer dans la Religion, & guerir
» enfin de vos foiblesses; vous y en trouverez les
» moyens; & vous devez plus songer à l'avantage
» que vous pouvez tirer des bons exemples de vos
» freres, qu'à cette vaine apprehension de leur nui-
» re par l'imperfection de vôtre vie. Vous les édifie-
» rez par le desir des vertus, si vous ne les édifiez
» pas encore par les vertus mêmes; & leurs prieres
» vous serviront pour vous les faire acquerir. *Ainsi*,
» comme ajoûte ce même Auteur, *demeurons fermes
» dans nôtre état, & ne nous décourageons point. Si
» nous sommes encore imparfaits; c'est toûjours beaucoup
» d'être dans le chemin; & la perseverance nous don-
» nera enfin la perfection.* In *quantum possumus, stabi-
» les simus; in hoc tranquillissimo sinu, quantùmlibet
» negligens, quantùmlibet tepidus, non in vacuum cur-
» rit, quid ad palmam consummationis perseverando
» pervenerit.* Si le nombre de nos années nous fait
» approcher de la mort, demeurons fermes dans le
» lieu où nous avons tant de moïens de bien mourir;
» & si nous avons encore bien du tems à vivre, fuïons
» un état où nous ne pourions éviter d'être pour long-
» tems malheureux.

» Vous me direz peut-être que c'est le zele de
» gagner des ames à Dieu qui vous pousse dans ces
» emplois. Mais je vous réponds avec Pierre de Blois,
» que si vous y entrez de vous-même, ce gain m'est
» aussi douteux, que vôtre perte m'est certaine. Car
» que peut-on penser d'un Religieux qui abandonne

sa

ſa Retraite, pour ſe remettre parmi le monde, ſi-
non que c'eſt un citoïen du Ciel qui tombe aux
Enfers? Vous êtes enfermé, vous êtes lié par les
chaînes ſacrées de l'amour de Jeſus-Chriſt : demeu-
rez volontairement dans cette heureuſe captivité,
& portez ſans peine le joug du Seigneur. Je ſuis
affligé, continuë cet Auteur, de vous voir deman-
der un Benefice & la charge des ames: vous en
ſeriez peut-être digne, ſi vous ne la demandiez pas,
& ſi vous choiſiſſiez la derniere place. Vous deſi-
rez avec une ardeur impatiente de luire aux autres; &
il faudroit au contraire que vous le craigniſſiez plus
que la mort. Contentez-vous de brûler ſaintement
dans vôtre deſert, en attendant que Dieu vous ap-
pelle pour éclairer l'Egliſe. N'écoutez point la ſe-
duction de vos penſées & de vos deſirs, qui ne ten-
dent à vous tirer de vôtre azile, que pour vous
faire tomber dans les pieges du monde, & pour vous
livrer à vôtre ennemi. Tenez-vous en garde con-
tre ces artifices, & faites ferme contre la violence
de vos inclinations; ſongez que s'il y a un Paradis
ſur la terre, c'eſt dans la ſolitude; & croyez que
par tout ailleurs il n'y a qu'amertume, qu'emba-
ras, qu'inquiétude & que douleur. Rendez-vous
ſages par l'exemple funeſte de tant d'autres; &
voyez combien il y en a qui s'étant retirez du Cloî-
tre, dans la vûë, comme ils le diſoient, de tra-
vailler au ſalut des ames, ſont tombez dans des dé-
reglemens qui ont ſcandaliſé l'Egliſe, & comblé
d'affliction les ſaintes Societez dont ils étoient
ſortis.

» C'eſt ainſi que parle Pierre de Blois, dont j'em-
» prunte les paroles, pour vous exhorter au nom de
» toute la Congregation, ou plûtôt au nom de Jeſus-
» Chriſt même, de vous affermir dans cette reſolu-
» tion, de ne penſer jamais à vous procurer de Be-
» nefices; de ne point écouter là-deſſus les diſcours
» & les maximes des gens du monde, dont les deſ-
» ſeins & les ſentimens ne ſont pas vôtre Regle; de
» ne point ſuivre l'impreſſion ni de vos dégoûts, ni
» de vos deſirs, pour entrer dans une route qui ne
» pouroit vous conduire qu'à vôtre perte; de ne
» point ſuivre les traces de ceux que vous verrez peut-
» être tomber dans cet abus, quelque vertu & quel-
» que ſageſſe qu'ils ayent fait paroître auparavant:
» mais de demeurer tranquilles dans le port heureux
» où le Seigneur vous a conduits; d'y travailler in-
» ceſſamment à l'œuvre de vôtre perfection, ſans
» penſer à rien autre choſe; & de vous tenir cachez
» dans le ſecret de la face du Seigneur, juſqu'à ce qu'il
» lui plaiſe de vous appeller par vôtre nom, & de
» vous appliquer lui-même à travailler à ſa vigne.
» C'eſt à quoi je vous invite avec toute la tendreſſe
» d'un Pere pour ſes Enfans. Vous ſçavez avec com-
» bien d'amour je vous ai nourris; je vous demande
» cela par ce même amour, & par celui que vous
» devez à la Congregation, dont la conſervation dé-
» pend de vôtre fidelité à ſuivre ces ſentimens que
» je vous inſpire. Au reſte ſi vous les ſuivez, vôtre
» Dieu répandra ſur vous une abondance infinie de
» graces; & comblant en vous ſes miſericordes, il
» vous conduira par ſes voïes, & ne permettra pas

que vous fassiez rien qui ne soit dans l'ordre de ses « desseins, & des vûës de salut qu'il a sur vous dés « l'Eternité. «

CHAPITRE XXV.

Devoirs des Religieux Beneficiers : Qu'ils ne sont pas dispensez de l'observance de la Regle : Qu'ils doivent toûjours l'obéïssance à leurs Superieurs : Et qu'ils sont obligez de revenir dans le Monastere, quand on les y rappelle.

LE P. Faure qui prenoit tant de soin pour empêcher que ses Religieux ne desirassent des Benefices, & qu'ils n'y entrassent par des vûës toutes humaines, & sans autre vocation que l'amour de la liberté & le dégoût de la discipline; s'appliquoit avec autant de zele à prescrire à ceux qui y seroient appellez par une mission legitime, les regles d'une conduite sainte & Religieuse, & à leur marquer comment ils devoient se conduire dans une situation si difficile, où portant en même-tems les qualitez differentes de Pasteurs & de Religieux, ils étoient obligez de remplir tous les devoirs de l'une & de l'autre.

On peut voir dans la Preface de ses Constitutions, dans la troisiéme Partie des mêmes Constitions, Chapitre X. & dans plusieurs endroits de ses ouvrages manuscrits, que la premiere chose qu'il exigeoit de ceux qui étoient élevez à la dignité de Pasteur, c'étoit que non seulement ils se ren-

diffent irreprochables dans leur conduite, mais que leur vie fût un modéle accompli de sainteté & de vertu. » Mettez-vous en état, leur disoit-il avec l'Apôtre, de paroître devant Dieu comme des Ministres dignes de son approbation, & qui ne fassent rien dont ils ayent sujet de rougir. Rendez-vous l'exemple & le modéle des fidéles, dans les entretiens, dans la maniere d'agir avec le prochain, dans la charité, dans la foi, dans la chasteté. Ne negligez pas la grace qui vous a été donnée par l'imposition des mains des Prêtres. Meditez ces choses, soïez-en toûjours occupez, afin que vôtre avancement dans la vertu soit connu de tous; Veillez sur vous mêmes, aussi bien qu'à l'instruction des autres: Demeurez fermes dans ces exercices; car vous conduisant de la sorte, vous vous sauverez vous-mêmes, & avec vous ceux qui vous écoutent.

2. Tim. 2.

1. Tim. 4.

Il s'éleve dans un de ses discours avec une vehemence extraordinaire, & il emploïe toutes les expressions les plus fortes des Prophetes contre ces indignes Pasteurs, » dont la vie licentieuse & dereglée sert de piege & de pierre d'achoppement aux peuples qu'ils conduisent; qui ruinent les murs de Jerusalem, au lieu de les garder, & qui égorgent leurs brebis au lieu de les nourir; il met dans la bouche de Dieu des reproches sanglants, & des menaces terribles contre ces faux Prophetes, & ces gardiens infidéles du sacré dépost de la Loi. Enfin il fait éclater toute la force de son zele contre ces profanateurs du Sanctuaire, ces destructeurs

de la vigne du Seigneur, & ces veritables meurtriers des ames rachetées du sang de Jesus-Christ. «

Avec cette éminente sainteté qui doit rendre un Pasteur la forme & le modéle de son Troupeau, le P. Faure vouloit que ceux des siens qui se trouvoient revêtus de cette qualité, eussent premierement un ardent amour pour toutes leurs oüailles, & qu'à l'exemple de Jesus-Christ, ils fussent prêts de consacrer au salut des peuples confiez à leur conduite, non seulement leur tems, leurs soins & leurs travaux; mais leur sang & leur vie, si l'occasion s'en presentoit. Un Pasteur sans charité est, disoit-il, un corps sans ame; c'est un mercenaire; il n'est Pasteur que pour le gain; il abandonnera son troupeau, si tôt qu'il trouvera plus à gagner d'un autre côté: ce n'est point le salut des siens qu'il envisage; il ne songe qu'à soi-même & à ses commoditez. Presentez-lui quelque chose de meilleur, il le prendra sans hesiter. Son Eglise n'est pas son Epouse, il la traite comme sa concubine; il est prest de la quitter à tout moment, il n'en attend qu'une autre plus riche, ou plus conforme à ses inclinations.

Præf. Const. & 3. Part. Const. 16. & alibi.

La priere est un effet de la charité; & quand un Pasteur aime son troupeau, le premier des devoirs qu'il lui rend, c'est de prier pour lui, & de s'adresser sans cesse à Dieu par des vœux, par des sacrifices, par des gémissemens & par des larmes continuelles; afin d'attirer ses graces & sa protection sur ses brebis, qui ne peuvent arriver au salut que par les soins & l'application de Jesus-Christ.

même. Il eſt donc toûjours proſterné, dit le P. Faure, aux pieds du thrône de la grace pour en implorer le ſecours ; & n'eſperant rien ni de ſa propre ſageſſe, ni de tous les ſoins qu'il poura prendre, il a ſans ceſſe recours au Pere des Lumieres & au veritable Paſteur des ames.

Ce n'eſt pourtant pas, ajoûte-t-il, qu'un ouvrier Evangelique doive demeurer ſans agir, & s'en tenir à la ſeule priere ; il faut au contraire qu'il mette la main à l'œuvre, comme ſi tout dépendoit de lui ; qu'il annonce la parole de vie, qu'il montre la voïe du ſalut ; qu'il inſtruiſe, qu'il anime, qu'il conſole, qu'il reprenne, qu'il guériſſe les malades, qu'il fortifie les foibles, qu'il ramene ceux qui s'égarent, qu'il chaſſe les loups, qu'il prévienne les ſcandales, qu'il ait les yeux de tous côtez, qu'il ſoit dans une ſollicitude continuelle, qu'il n'épargne rien pour s'attirer les cœurs, afin de les rendre à Jeſus Chriſt, qu'il tâche d'y entrer par toutes ſortes de moïens, qu'il s'y faſſe ouverture par l'aumône, qu'il n'ait rien à lui, qu'il donne tout & ſe donne lui même, pour gagner les ames, ſuivant l'exemple du Sauveur.

Voila en racourci les principaux devoirs d'un vrai Paſteur, & le P. Faure diſoit que l'Egliſe devoit bien plus s'attendre à trouver tout cela dans ceux qu'elle tiroit du Cloître, pour les élever à cette dignité, que dans ceux qui avoient toûjours demeuré parmi le monde ; que ç'avoit été la vûe des anciens Evêques, lors qu'ils s'étoient empreſſez de donner des Cures aux Chanoïnes Reguliers ;

mais aussi que plus on avoit sujet de compter là-dessus, plus on étoit scandalisé, quand on voyoit des Religieux mener dans les Cures une vie toute seculiere, & ne s'y pas appliquer avec plus de zele au salut des ames, que ces mercenaires de profession, qu'on sçait ne chercher qu'à vivre de leur ministere, & n'avoir jamais puisé que dans les maximes corrompuës du siecle, les principes & les regles de leur conduite.

C'est en partie ce qui le portoit à recommander avec tant de soin la pratique des observances regulieres aux Religieux qu'il établissoit dans des Cures; assurant qu'ils s'acquiteroient d'autant mieux des fonctions de leur ministere, qu'ils seroient plus fidéles aux regles de leur profession. Il étoit donc bien éloigné de croire que l'engagement d'un Religieux dans le service du prochain pût jamais le dispenser d'observer les points de sa Regle qui ne seroient point incompatibles avec les devoirs de sa charge; & il étoit persuadé que quand on s'étoit lié à une observance par des vœux solemnels pour toute sa vie, sans limitation, sans exception & sans reserve, on étoit obligé de la suivre toûjours; à moins qu'en certains cas cela ne se trouvât impossible, par la concurrence de quelques devoirs plus importans.

On peut voir là-dessus ce que dit le P. Faure dans la Préface & dans la troisiéme partie de ses Constitutions. Mais il y a sur tout une de ses Lettres où il s'exprime sur ce sujet avec beaucoup de force & de vivacité. » Il est vrai, dit-il à quelques «

» Religieux qui l'avoient consulté sur la maniere
» dont ils se devoient conduire dans une Cure,
» que je desire plus qu'il ne m'est possible de vous ex-
» primer, qu'on ait grand soin du reglement de l'inte-
» rieur, & ensuite de l'ordre & de la discipline exterieu-
» re; car c'est en ces deux points que consiste la
» Regularité. Je donnerois ma vie de bon cœur, &
» je consacrerois volontiers mon sang pour les con-
» server; & si je pouvois me mettre en cent pieces
» pour vous procurer un si grand bien, je le ferois
» sans déliberer, tant je me sens pressé & comme
» embrasé du desir que mon Dieu soit servi. Mes
» chers enfans, consolez mon cœur en ce point par
» vôtre zele & vôtre fidelité. Je ne vous demande
» rien qui regarde mes interests ni ma personne; je
» prétens seulement que vous viviez entierement à
» Dieu, que vous soyez parfaitement consacrez à
» son amour & à son honneur, que vous aspiriez à
» la consommation des vertus, & enfin que vous vous
» efforciez d'être de veritables Religieux par une
» exacte pratique de l'observance. Songez, mes chers
» Enfans, que c'est moi qui vous demande toutes
» ces choses, & pensez combien ma douleur seroit
» extréme, si vous veniez à me les refuser. Helas! si
» vous aviez dessein de me causer une telle affliction,
» je ne pourois m'empêcher de demander à Dieu qu'il
» me retirât de la vie; car je vous avouë que ce me se-
» roit une chose infiniment plus insupportable que
» la mort, de vous voir abandonner la veritable voïe
» de vôtre salut, aprés avoir tant travaillé pour vous
» y mettre, & formé tant de vœux pour vous y con-
» server.

Au

Au reste, quand ce serviteur de Dieu pressoit si vivement ses Religieux de vivre aussi regulierement dans les Cures que dans le Cloître, ce n'étoit pas une chose nouvelle qu'il exigeoit d'eux, & il ne faisoit que renouveller une discipline autorisée de tout tems par les Bulles des Souverains Pontifes, par les Constitutions de toutes les Congregations particulieres qui ont fait profession de la vie Canonique, & par la pratique universelle de tout l'Ordre, quand il a conservé sa Regularité, ou quand elle s'y est rétablie par des Reformes. Le P. Faure allegue toutes ces autoritez dans un discours qu'il a fait là-dessus; & il y montre avec évidence qu'il ne prétend que ramener la pratique ancienne, & qu'il n'établit rien de nouveau; il fait voir que la Regle qui obligeoit autrefois les Chanoines Reguliers de ne demeurer jamais seuls dans les Benefices, mais d'y avoir toûjours deux ou trois associez, n'avoit point d'autre but que d'y entretenir l'exercice de l'observance; & enfin il y prouve par des raisonnemens solides & par toutes les traditions de l'Ordre, que cela n'a jamais pû s'abolir que par une entiere destruction de la discipline.

En effet on ne peut alleguer contre des maximes si claires & si constantes, que l'incompatibilité prétenduë des pratiques de la Regle avec les fonctions d'une Cure; mais c'est un pretexte frivole: car la plus grande partie de ces pratiques bien loin d'être contraires à ce qu'on est obligé de faire dans le ministere des ames, ne peut dans la verité qu'y servir beaucoup. Qu'y-at-il, par exem-

ple, d'opposé aux obligations d'un Pasteur dans le jeûne, les abstinences Regulieres, la pratique de la pauvreté, l'exercice de l'Oraison, les heures reglées de se lever & de se coucher, la modestie & l'uniformité des habits, la retraite & la separation du monde hors les occasions de necessité? Qu'y-a-t-il, dis-je, de contraire dans toutes ces regularitez & dans beaucoup d'autres semblables, à ce qu'un bon Pasteur est obligé de faire pour la conduite de son troupeau? ou plûtôt, que n'y-a-t-il pas qui le porte à remplir tous les devoirs de ce ministere d'une maniere qui réponde à ce qu'on a sujet d'attendre d'un homme, qui doit avoir acquis dans le Cloître une éminente sainteté?

Comme l'obéïssance est le point le plus essentiel de toutes les observances Regulieres, il n'y en a point aussi que le P. Faure ait pris plus à cœur de recommander à ceux des siens qui pouroient être engagez dans la conduite des Paroisses. » Que les Pasteurs, dit-il, conservent une trés-grande obéïssance envers leurs Superieurs, & qu'ils entretiennent avec eux une correspondance parfaite, sur tout avec celui dont ils dépendent immédiatement. Par ce moyen non seulement ils feront voir leur zele pour la perfection Religieuse, & assureront leur salut en remplissant un des principaux devoirs de leur profession; mais ils seront même beaucoup plus utiles aux ames par le bon exemple qu'ils leurs donneront en cela, & par le secours qu'ils recevront de leurs Superieurs pour se bien conduire eux-mêmes dans ce ministere.

Const. Part. 3. C. 16.

Dans la Préface de ses Constitutions il se fonde pour appuyer ce qu'il y dit touchant l'obéïssance des Pasteurs, sur la fameuse Bulle de Benoît XII. qui assujettit tous les Beneficiers Religieux à l'autorité & à la correction de leurs Superieurs Reguliers. Il auroit pû citer une infinité d'autres monumens semblables ; & ce point de discipline, qui est d'ailleurs fondé sur le droit divin, par lequel on est obligé de garder les Vœux qu'on a faits à Dieu, est un des plus appuyez qu'il y en ait sur toutes sortes d'autoritez.

Cependant, dit-il, il s'est toûjours trouvé des « personnes qui ne pouvant souffrir aucune sorte « d'assujetissement, ont tâché de se soustraire à la « jurisdiction de leurs Superieurs, sous pretexte de « l'obéïssance qu'ils étoient obligez de rendre aux « Evêques. Il cite là-dessus Estienne de Tournay, qui « avoit été Abbé de Sainte Geneviéve, & qui represente ce desordre dans son Epître 109. comme la « source du renversement de l'Ordre Canonique. *Si* « *pestis illa convaluerit*, dit ce celebre Evêque, *perit* « *Ordo Canonicus, pereunt & sanctorum Patrum Regularia instituta ; solvuntur fines & funes obedientiæ.* «

Au reste il faisoit voir avec évidence qu'il n'y avoit ni opposition ni contrarieté entre les differentes jurisdictions de l'Evêque & du Superieur Regulier à l'égard des Religieux Beneficiers, & que bien loin que l'une fût nuisible à l'autre, elles se soûtenoient mutuellement. En effet il n'y a point de Beneficiers plus soumis aux Evêques, que ceux

des Reguliers qui demeurent, autant qu'ils le doivent, dans la dépendance de leurs Superieurs; non seulement parce que l'une est une suite de l'autre, & que ces deux especes de soumissions sont fondées sur les mêmes principes; mais parce que les Superieurs Reguliers, s'ils suivent leur devoir, doivent exiger par dessus toutes choses des Beneficiers qui sont dans leur dépendance, qu'ils soient soumis à l'autorité sacrée des Evêques, comme à celle de Jesus Christ même. C'étoit-là tellement l'esprit du P. Faure, qu'il met entre les principaux devoirs d'un Curé d'obéïr parfaitement à son Evêque & de dépendre absolument de lui pour tout ce qui regarde les fonctions & l'administration de sa Cure. Il disoit que les Chanoines Reguliers étoient proprement les enfans des Evêques, & qu'ils étoient par consequent obligez plus que tous les autres d'aimer la sainte Hierarchie, dont l'ordre seroit renversé, si les Superieurs des Monasteres vouloient s'ingerer dans ce qui regarde la Jurisdiction Episcopale; & il étoit fortement dans la pensée, que s'ils se mêloient de la conduite des Curez de leur dépendance, ce ne devoit être que dans ce qui concerne les mœurs & la pratique de l'observance; ou du moins qu'ils ne devoient entrer dans le reste, que pour les obliger à suivre les Ordonnances & les Reglemens des Evêques, s'ils s'appercevoient qu'ils y manquassent.

Ayant ainsi établi les fondemens de l'obéïssance des Religieux Beneficiers, il leur marque l'usage qu'ils en doivent faire; car il ne vouloit pas

qu'elle consistât en de certaines formalitez, & qu'elle se terminât à de pures ceremonies; il prétendoit au contraire, comme cela paroît par ses Constitutions & ses autres Ecrits, que les Superieurs prissent une entiere connoissance de la conduite des Beneficiers, qu'ils les dirigeassent en toutes choses, qu'ils veillassent sur eux avec un soin d'autant plus appliqué, qu'ils étoient exposez à de plus grands dangers, & enfin qu'ils n'épargnassent rien de tout ce qu'ils croiroient pouvoir contribuer à la conservation de ces Religieux dans une situation si perilleuse. Et il vouloit que reciproquement les Beneficiers eussent un rapport tout entier à leurs Superieurs; qu'ils les consultassent souvent qu'ils dépendissent d'eux pour tout le détail de leur conduite, autant que cela seroit possible; qu'ils n'entreprissent jamais rien de considerable, sans leur participation; qu'ils leur découvrissent leur interieur avec une parfaite confiance; & qu'en un mot ils se conduisissent en toutes choses à l'égard de l'obéïssance, comme se doivent conduire de veritables Religieux, qui considerent comme le plus grand de tous les maux de faire leur volonté propre, & qui voulant ne faire jamais que celle de Dieu, sont ravis de la pouvoir connoître par l'organe de ceux à qui sa divine misericorde les a soumis.

3. Part. Const. C. 16.

Il n'avoit garde d'excepter de l'étenduë de cette soumission le maniement & l'administration du Temporel; il vouloit au contraire que les Beneficiers fissent, sur tout en cela, paroître l'exactitude de

leur obéïſſance, & qu'ils ne diſpoſaſſent de rien ſans l'ordre & ſans la permiſſion de leurs Superieurs.
» Car qui doute, diſoit-il, qu'un Religieux ne fit
» autant d'actes de proprieté, qu'il feroit d'applica-
» tions particulieres de ſon revenu, s'il faiſoit ces ap-
» plications ſans dépendance, s'il uſoit des fruits de
» ſon Benefice ſelon ſa volonté, & s'il prétendoit
» ne devoir rendre compte à perſonne de l'admini-
» ſtration de ſon temporel? Il eſt donc obligé de
» rendre ce compte, & de le rendre fidélement; il
» eſt obligé de ne rien faire de ſes revenus qu'avec
» dépendance; & tous les actes de proprieté qu'il
» feroit, ſeroient autant de prévarications, & de ve-
» ritables infractions des promeſſes qu'il a faites à
» Dieu. » Cette doctrine du P. Faure eſt trés conſtante, & elle eſt appuyée ſur l'autorité des mêmes Papes qu'il cite pour prouver le point de l'obéïſſance; ainſi quelques pratiques nouvelles qui ſe ſoient introduites là-deſſus, quelques uſages contraires qu'on trouve établis, de quelque tolerance qu'on uſe envers ceux qui contreviennent à une Regle ſi eſſentielle, tout cela ne peut ni preſcrire contre la verité conſtante des preuves qui en montrent la neceſſité, ni excuſer d'un grand peché ceux qui n'obſerveroient pas ſur un point ſi conſiderable, ce que leur profeſſion demande d'eux.

Il allegue encore l'autorité des mêmes Souverains Pontifes & de pluſieurs autres, pour faire voir l'antiquité de la Regle qui oblige les Chanoines Reguliers qui gouvernent des Cures, de revenir dans leurs Monaſteres, ſi-tôt qu'on les y rappelle,

"Il eſt trés-faux, dit-il, que ce ſoit l'inſtitut de l'Ordre de prendre des Benefices perpetuels, & où les Religieux ne ſoient point revocables ſelon la volonté des Superieurs. Les Bulles des Papes confirment trop bien ce droit aux mêmes Superieurs pour en douter. On peut voir en particulier celles d'Alexandre III. de Luce III. & de Clement III. & pour ſe convaincre que ce n'eſt pas un droit nouveau, il ne faut que lire Eſtienne de Tournay, dont voici les paroles dans une de ſes Lettres: *Verum per hibemus teſtimonium quòd ab exordio Ordinis noſtri Parochiales Canonicos noſtros in Epiſcopatibus in quibus ſunt liberè & abſque ullâ contradictione, pro utilitate vel neceſſitate Eccleſiarum noſtrarum, vel pro ſuarum correctione culparum, conſuevimus amovere & ad clauſtrum reducere.* En effet dans tous les titres des fondations de nos Abbayes & dans toutes les donations de Benefices accordées à nos Maiſons, ce pouvoir de revocation y eſt expreſſément énoncé; & le Pape Benoiſt XII. n'a fait que le renouveller & le rétablir. L'Abbaye de Saint Victor l'a même toûjours conſervé, & il ſubſiſte encore dans toute l'Italie. Ainſi dans les endroits où il s'eſt aboli, ce n'a été, comme l'enſeigne le même Eſtienne de Tournay, que par le libertinage, la rebellion & la prévarication des Religieux établis dans les Benefices; & la Congregation n'a point d'autre intention que de ramener les choſes à l'inſtitution primitive."

Epiſt. 179.

Ce deſſein de remettre les choſes à cet égard dans leur premier état, fit concerter pluſieurs fois

au P. Faure divers projets avec M. le Cardinal de la Roche-Foucault, pour tâcher de faire éteindre les Titres des Benefices, afin de les reduire tous, comme autrefois, à de pures Commissions; mais l'entreprise étant trop difficile, à cause de la multitude des personnes qui s'y trouvoient interessées, il se reduisit enfin, comme nous l'avons déja vû, à lier ses Religieux par la conscience, en établissant un quatriéme Vœu sur ce point en particulier.

Ce Vœu ne fait pas à la verité que s'il y en avoit qui refusassent de revenir, on les y pût toûjours contraindre par les formes ordinaires de la Justice; mais il fait certainement que quiconque refuseroit d'obéir aux Superieurs sur leur simple commandement, manqueroit à la promesse qu'il a faite à Dieu, & tomberoit dans une prévarication veritable. Il auroit peut-être de quoi se défendre devant les hommes; mais il seroit condamné devant Dieu; Les Regles nouvelles de la Jurisprudence humaine pouroient le mettre à couvert des Censures de la terre, mais les Loix invariables de la Justice divine l'assujettiroient à celles du Tribunal de Jesus-Christ; En un mot il se pouroit faire qu'il demeureroit paisible dans son peché, sans que ses Superieurs pussent l'y troubler, mais il n'en seroit pas moins miserable aux yeux de Dieu qui seroit témoin de sa perfidie,

CHAP.

CHAPITRE XXVI.

Que les Beneficiers qui n'ont point charge d'ames sont dans les mêmes obligations que les Curez à l'égard des Vœux de la Religion & des Observances Regulieres.

L'ORDRE des Chanoines Reguliers renferme dans son idée tant de sainteté, qu'on ne doit pas s'étonner, si lors qu'il s'est soûtenu dans le veritable esprit qu'il avoit reçeu des Apôtres on s'est efforcé à l'envi d'augmenter ses prérogatives, & de lui donner toutes les marques possibles de consideration & de distinction. C'est de là en particulier qu'est venuë cette multitude innombrable de dignitez Ecclesiastiques & de Benefices de toute nature, qu'on voit aujourd'huy dans cet Ordre; car non seulement il y a une infinité de Cures possedées par des Chanoines Reguliers; mais sans conter les Abbayes & les Prieurez, ils possedent des Canonicats & des Dignitez dans plusieurs Cathedrales & Collegiales, des Superioritez d'Hôpitaux, & quantité d'autres semblables Titres, tant au dedans qu'au dehors de leurs Monasteres. Mais le P. Faure craignoit infiniment que ce qui avoit été dans l'origine l'effet de la sainteté de son Ordre, ne fût dans la suite, comme l'experience ne l'avoit déja que trop fait connoître en bien des rencontres, la cause de son relâchement, & de l'anéantissement

de sa discipline. Aussi n'a-t-il rien épargné pour prévenir de si funestes inconveniens ; & il a établi de si bonnes Regles sur cet article des Benefices, qu'il suffit de les observer, pour aller au devant de tous les mauvais effets qu'ils pouroient produire.

Ce n'est donc pas simplement des Cures, mais c'est generalement de toutes sortes de Benefices, qu'il a ordonné qu'on n'en prendroit jamais aucun sans la permission des Superieurs ; ce n'est pas seulement aux Curez qu'il a imposé la necessité de se conformer autant qu'ils pouroient aux observances Regulieres, c'est absolument à tous les Beneficiers de sa Congregation, de quelque rang & de quelque dignité qu'ils puissent être. En un mot, ce n'est pas moins aux Abbez, aux Prieurs Titulaires, aux Prévôts, aux Chanoines des Cathedrales & autres, dont les Benefices sont appellez simples, qu'à ceux qui sont chargez des Paroisses, qu'il a prescrit les Regles suivantes, où l'on voit autant d'équité que de sagesse ; & qu'on seroit même obligé de garder, quand il ne les auroit pas établies.

La premiere de ces Regles est, Que tous les Beneficiers demeureront soumis à la Jurisdiction des Superieurs Reguliers. Il est de la derniere évidence que quelque rang qu'on tienne & que quelque preéminence dont on joüisse (à moins qu'un Religieux ne fût élevé à l'Episcopat, auquel cas il devient le Pere de ceux mêmes qui étoient auparavant ses Superieurs,) on ne peut être dispensé de cette soumission ; puis qu'aucun engagement posterieur aux Vœux ne peut les abroger, ni en détruire

l'engagement. A quoi l'on peut ajoûter que la Conſtitution de Benoiſt XII. eſt poſitive là-deſſus. *Qualiacumque Beneficia.. obtinentes, obediant Superioribus ſuis Religionis ejuſdem.*

La ſeconde Regle, eſt que les Beneficiers de quelque dignité qu'ils ſoient, ne doivent point ſortir des Monaſteres pour reſider dans leurs Benefices, quand ces Benefices ne demandent point reſidence; à moins que les Superieurs ne le jugent à propos pour des raiſons d'utilité ou de bienſéance. Quiconque en voudroit uſer autrement, outre qu'il ſortiroit par là de l'obéïſſance, qui eſt la premiere de toutes les Regles, il feroit voir par cette conduite qu'il chercheroit à ſe ſouſtraire à la regularité du Cloître, & à vivre ſans diſcipline.

La troiſiéme eſt de ne faire uſage de leurs revenus, que ſelon les Regles de leur état, & que conformément à la ſainte pauvreté dont ils ont fait profeſſion. Cela veut dire premierement, qu'ils ſont obligez de rendre compte de l'adminiſtration de leur temporel, ſi les Superieurs leurs en laiſſent le maniement; & qu'ils exerceroient une veritable proprieté, s'ils prétendoient en diſpoſer d'une autre maniere, ſur tout ayant fait profeſſion dans une Congregation où l'on s'engage à cette Regle par des promeſſes poſitives. Cela veut dire en ſecond lieu, qu'aucuns Beneficiers ne doivent prendre pretexte ni de leur dignité, ni de la grandeur de leurs revenus pour ſortir des bornes de la ſimplicité & de la pauvreté dont ils ont fait Vœu; & que ce ſeroit, par exemple, une choſe tout-à-fait

condamnable, ſi on les voyoit en faire des dépenſes conſiderables pour leur perſonne, en habits, en meubles & en d'autres choſes ſemblables, contraires à la modeſtie de leur état; ou ſe parer d'une pompe ſeculiere, paroître avec des ſuites, des trains & des équipages, & reprendre en un mot dans la Religion ce qu'ils avoient abandonné en quittant le monde.

La quatriéme Regle, eſt de ne pretendre aucune juriſdiction en vertu de leurs Titres & de leurs Benefices dans les Maiſons de la Congregation, d'où ils ſeroient Abbez ou Prieurs. Car en effet ces Titres ne leur en donnent point; & c'eſt un Reglement qui a été fait par l'Egliſe même dans le Saint Concile de Trente, où il eſt ordonné que les Religieux qui ſont en Congregation, ne ſeront gouvernez que par les Superieurs Canoniquement élûs, & qu'aucune perſonne n'exercera ſur eux aucune juriſdiction qu'avec la dépendance des mêmes Superieurs. Mais quand bien même leurs Benefices pouroient par leur nature leur donner quelque eſpece de droit & de juriſdiction, ils ne pouroient abſolument s'en ſervir; puis qu'ayant fait profeſſion de cette Regle, ils ont dérogé à ce droit par un engagement anterieur. Enfin de quelque côté qu'on regarde la choſe, ils ne pouroient ſans crime élever autel contre autel dans le ſein de leur propre mere, ni uſurper ſur elle & malgré elle un pouvoir qui ne peut leur appartenir, que quand elle veut bien le leur donner.

La cinquiéme, c'eſt que de tels Beneficiers dont

les Benefices ſont dans les Maiſons de l'Ordre où la Reforme eſt établie, ſont obligez devant Dieu, quoi qu'ils puiſſent peut-être s'en diſpenſer devant les hommes, d'y remettre les choſes ſur l'ancien pied, autant que cela ſe trouve poſſible; c'eſt-à-dire de ne point faire une bourſe à part, de ne point diſtinguer leur bien de celui de leurs freres, & de mettre tout en commun. Car ils ne ſçauroient trop ſe perſuader qu'il ne leur eſt jamais permis d'être proprietaires; qu'ils doivent conſiderer leurs revenus comme appartenans à la Religion, & non pas à eux; & que quelques titres qu'ils puiſſent avoir, ces titres ne peuvent jamais les autoriſer dans les choſes qu'ils pouroient faire contre les engagemens de leurs Vœux. Il eſt vrai qu'il y a des uſages contraires établis, & qu'on tolere dans l'Egliſe des choſes entierement oppoſées à ces Regles anciennes & primitives; mais il y a bien de la difference entre la tolerance & l'approbation. Nulle tolerance ne peut excuſer ce qui eſt contraire à la Loi de Dieu, & aux engagemens qu'on a contractez par des Vœux ſolemnels. Dans les points de pure diſcipline, les coûtumes contraires aux loix, les diſpenſes & les tolerances exemtent de peché, ceux qui ne s'y conforment pas, & peuvent même entierement abroger ces loix. Mais rien ne peut changer ce qui eſt de droit naturel & divin; les uſages & les coûtumes contraires ſont toûjours illegitimes; & ſi les tranſgreſſeurs ne ſont point inquiétez par les puiſſances de la terre, ils doivent s'attendre à répondre au Juge du Ciel,

qui fera la diſcuſſion de leurs œuvres, non ſur les fauſſes regles des préjugez des hommes, mais ſur les loix toutes ſaintes de ſa juſtice éternelle.

La ſixiéme Regle, qui ne regarde pas moins les Beneficiers de ce genre, que les Curez, c'eſt qu'ils doivent quitter leurs Benefices au premier commandement qu'ils en reçoivent des Superieurs. *Qualiacumque... Beneficia obtinentes... Beneficiis ipſis privari poſſint, quemadmodum poſſent, ſi foret per Superiores ſuos de ipſis Beneficiis eis proviſum.* Ce ſont des paroles que nous avons déja citées pluſieurs fois; & dans la verité l'on ne voit pas pour quelle raiſon l'on pouroit s'imaginer qu'il y eût des exceptions là-deſſus, particulierement à l'égard des Religieux d'une Congregation où l'on fait un Vœu exprés de quitter toutes ſortes de Benefices, dés que les Superieurs l'ordonneront.

Conſt. Bened. XII.

Ces Regles, qui ſont tirées ou des propres paroles du P. Faure, ou de ſes principes inconteſtables, pouront peut-être paroître ſeveres; mais il s'agit de ſçavoir ſi elles ſont veritables, & ſi l'on n'eſt pas obligé de les obſerver: & pour cela ſans s'arrêter à ce que les hommes en peuvent penſer, ni aux pratiques nouvelles qui ſe ſont introduites, il faut examiner la choſe par ſes veritables principes; il faut voir en particulier ſi les engagemens des Vœux ſont des illuſions, ou s'ils produiſent une obligation veritable d'exécuter ce qu'on a promis; il ne faut point conſulter ni ſes inclinations humaines, ni ceux qui nous conſeillent conformément à nos deſirs, ni le torrent des mauvaiſes

coûtumes, ni les préjugez les plus communs; mais il faut consulter sa propre conscience; il faut consulter la lumiere de Dieu, il faut juger de ce qu'on doit faire par les mêmes Regles dont Jesus-Christ se servira pour faire la discussion de nos œuvres; en un mot, il faut se déterminer à suivre dans sa conduite, le parti qui est incontestablement le plus seur pour le salut. Quiconque agira de la sorte, verra que si ces Regles sont severes, elles sont neanmoins les seules qu'il faille suivre pour assurer son Eternité; que toute autre voïe est une voïe d'égarement; que quelque approuvé qu'on soit des hommes en suivant des maximes contraires, on est infailliblement condamné de Dieu; & qu'enfin comme il n'y a point de veritable paix ni de veritable bonheur ici-bas, que dans le témoignage d'une bonne conscience, on sera infiniment plus heureux en s'attachant à ces Regles, toutes resserrées qu'elles paroissent, qu'on ne le pouroit être en les abandonnant, pour vivre d'une maniere plus conforme à ses inclinations.

CHAPITRE XXVII.

Conclusion de ce Livre & de tout l'Ouvrage.

S'IL étoit permis de s'étendre autant que la matiere a de quoi fournir, on pouroit grossir ce Livre d'une infinité de maximes trés saintes, pleines de lumiere & d'onction, & d'une trés-grande étenduë, qui se trouvent répanduës par tout dans

les Ouvrages du P. Faure. Mais il faut se prescrire des bornes ; & l'on n'a même pû s'empêcher de passer un peu celles qu'on s'étoit d'abord prescrites. Au reste ce qu'on a dit suffit pour en tirer deux conclusions importantes.

La premiere, c'est que ce grand serviteur de Dieu étoit un veritable instrument du Saint Esprit, préparé & disposé de long-tems par l'onction de la grace, pour le rétablissement de son Ordre, qu'il a procuré avec tant de succés : car il falloit pour cela une vertu consommée, un zele capable de tout entreprendre, & des lumiéres extraordinaires ; il falloit une sainteté parfaite qui pût servir de modéle à ceux qu'il devoit conduire, une charité pleine d'ardeur qui le mît au dessus de toutes les difficultez, & des connoissances superieures qui le fissent pénétrer dans le veritable esprit de cette sainte Institution, si étenduë dans la multiplicité de ses rapports. Or ce que nous avons rapporté des Ecrits du P. Faure, & toute cette suite de maximes que nous avons tirées de ses ouvrages, ces Regles si saintes, & ces veritez si touchantes que nous avons empruntées de lui ; tout cela, dis-je, est une preuve incontestable qu'il possedoit toutes ces choses dans un dégré trés-éminent : l'excellence de sa pieté y paroît avec un éclat admirable, & il est impossible de l'entendre parler de la vertu, de l'amour de Dieu, du mépris des choses mortelles, du desir des biens futurs, sans être persuadé qu'il est tout pénétré de ce qu'il dit, qu'il ne fait qu'exprimer ce qu'il étoit lui-même

diſpoſé de faire, & qu'il fait le tableau de ſon propre cœur. L'ardeur incomparable de ſon zele ne s'y montre pas d'une maniere moins ſenſible; il eût fallu copier tous ſes Ouvrages pour faire paroître dans tout ſon jour cette flâme divine qui l'ambraſoit continuellement; car il y parle toûjours par élans, il y paroît toûjours comme hors de lui-même, on l'y voit toûjours comme un homme qui eſt emporté par les ſaillies de ſon amour; & en un mot le feu dont il eſt embraſé pour le ſalut des ſiens, y jette à tout moment de nouveaux éclats. Enfin l'on découvre dans ce tableau racourci que nous avons fait de ſon eſprit, la vaſte étenduë & la ſublimité de ſes lumieres & de ſes connoiſſances: Rien n'eſt plus juſte & plus veritable que l'idée qu'il y donne de l'eſprit de ſon Ordre, ſoit qu'on regarde les Chanoines Reguliers comme Religieux, ſoit qu'on les conſidere comme Clercs; & rien n'eſt plus ſolide que les maximes ſur leſquelles il en établit la conduite & le gouvernement: Rien n'eſt plus étendu & plus fécond, que les principes qu'il avance, & que les veritez qu'il enſeigne pour fonder ſolidement la pieté & la Religion de ceux à qui Dieu l'avoit donné pour Legiſlateur & pour guide. Enfin, dis-je, l'on y voit ſenſiblement que l'eſprit de ſageſſe lui avoit donné la plenitude de toutes les connoiſſances dont il avoit beſoin pour remplir avec autant de ſuccés & de benediction qu'il a fait, le grand miniſtere dont Dieu l'avoit chargé.

La ſeconde Concluſion qui peut être tirée de

ce qu'on a rapporté dans ce Livre des Maximes du P. Faure, c'eſt qu'il n'y a rien de plus grand que les obligations des Chanoines Reguliers; c'eſt qu'ils ne peuvent ſe diſpenſer de tendre à la perfection la plus éminente; c'eſt enfin que leur état réuniſſant en lui & les devoirs de la vie religieuſe, & les engagemens de la Clericature, leur conduite doit répondre à cette double idée, par une maniere d'agir qui les faſſe paroître en toute occaſion, & de vrais Religieux, & de dignes Miniſtres des ſaints Autels.

Ces choſes ſont grandes & ſublimes, mais elles ſont en même-tems certaines & veritables; elles ſont parfaites & élevées au deſſus des ſentimens humains, mais elles ſont en même-tems neceſſaires & d'une obligation indiſpenſable. Plaiſe à la miſericorde de Jeſus-Chriſt d'en graver profondément la connoiſſance dans le cœur de ceux qu'elles regardent! Plaiſe à ſon infinie bonté de leur en inſpirer l'amour! Et plaiſe enfin à ſa grace toute puiſſante de les leur faire accomplir pour ſa gloire immortelle, & pour leur conſommation dans cette même gloire. Ainſi ſoit-il.

FIN.

A PARIS,
De l'Imprimerie d'ANTOINE LAMBIN, 1698.





TABLE DES CHAPITRES CONTENUS EN CE VOLUME.

LIVRE PREMIER.

CHAP. I. *Naissance de Charle Faure : Ses Parens. Vertus admirables de Jean Faure son Pere.* Pag. 1.

CHAP. II. *Enfans de Jean Faure. Quelques particularitez de la Vie & de la mort de Claude son second fils.* pag. 5.

CHAP. III. *Premieres années de Charle Faure ; ses saintes inclinations, son éducation, ses qualitez d'esprit & de corps : ses études, & ce qui lui arriva jusqu'à son entrée dans l'Abbaye de Saint Vincent de Senlis.* pag. 10.

CHAP. IV. *Charle Faure entre dans l'Abbaye de Saint Vincent : Histoire abregée de cette Maison ; son état florissant, sa décadence, l'entiere extinction de tout ordre, où elle étoit, quand Charle Faure y fut reçeu.* pag. 14.

CHAP. V. *De quelle maniere Charle Faure passa les trois mois qu'il demeura à Saint Vincent avant que de prendre l'Habit : Il est sur le point de sortir : Monsieur Ranssin Précepteur des Novices le lui conseille : Il est affermi dans sa vocation par une lumiere interieure, & par le conseil de deux Religieux de S. François.* pag. 21.

Bbbbb ij

CHAP. VI. *Charle Faure prend l'habit Religieux; Commencement de son Noviciat; sa ferveur; sa conduite spirituelle; ses austeritez.* pag. 27.

CHAP. VII. *Maladie & souffrances de Charle Faure : On est sur le point de le faire sortir; sa confiance en Dieu dans cette occasion; Le Chapitre le reçoit enfin : Sa Profession.* pag. 32.

CHAP. VIII. *Les choses qui se passerent dans l'Abbaye de Saint Vincent pendant le Noviciat de Charle Faure, & quelque tems auparavant : de Monsieur Ransson : Comment ce serviteur de Dieu convertit deux Religieux de Saint Vincent.* pag. 38.

CHAP. IX. *Persecution de Monsieur Ransson; on le poursuit en Justice : Il se rend lui-même prisonnier.* pag. 45.

CHAP. X. *Ce que Monsieur Ransson fit pour la Réforme pendant sa prison : Le Cardinal de la Roche-Foucault écoute favorablement ce qu'on lui dit sur cette affaire, & donne audience aux Religieux de Saint Vincent : Monsieur Ransson mis en liberté.* pag. 50.

CHAP. XI. *Le P. Baudoüin & le P. Branche engagent le F. Faure à s'unir à eux pour la Réforme de Saint Vincent. Effets de cette union : Resolutions qu'ils forment de concert : Persecutions qu'on leur fait souffrir.* pag. 55.

CHAP. XII. *Conduite de Charle Faure dans l'intervalle qu'il y eut depuis sa Profession jusqu'à ses études.* pag. 61.

CHAP. XIII. *Charle Faure se résout à aller faire ses études dans l'Université de Paris avec le P. Baudoüin.* pag. 65.

CHAP. XIV. *Merveilleux progrés de Charle Faure dans les études : Il est fait Bachelier en Theologie, & s'en retourne ensuite à Senlis.* pag. 72.

CHAP. XV. *Avec quelle sainteté le F. Faure passa ses quatre années d'études.* pag. 78.

CHAP. XVI. *Haine du Prieur de Saint Vincent contre les Religieux Reformez: Il les persecute ouvertement: Il entreprend de les chasser: le Cardinal de la Roche-Foucault l'en empêche.* pag. 85.

CHAP. XVII. *Mort funeste de tous ceux qui s'opposoient à la Réforme, & du Prieur même, dans l'espace de moins d'une année.* pag. 91.

CHAP. XVIII. *Disposition des esprits dans la Maison de Saint Vincent: Le F. Faure presse l'élection d'un nouveau Prieur; Elle se fait en presence du Cardinal de la Roche-Foucault, & elle tombe sur le P. Baudoüin, qui n'accepte la Charge qu'à condition qu'il rétablira la Regularité: Ce qui fut fait pour cela dès le jour même.* pag. 98.

CHAP. XIX. *Le F. Faure conduit tout dans ce qui regarde la Reforme: Premiers Reglemens qui sont faits par son conseil: Veuës generales pour l'affermissement du bien: Défaut de Novices; & de quelle maniere on y pourvoit.* pag. 104.

CHAP. XX. *Le F. Faure est Ordonné Prêtre: Il fait une retraite pour se disposer à sa premiere Messe: Tous les autres en font à son imitation, & sous sa conduite: il est fait Maître des Novices.* pag. 110.

CHAP. XXI. *Les Religieux de Saint Vincent souffrent une persecution fort violente: Le P. Faure vient les consoler: La presence du Cardinal de la Roche-Foucault appaise l'orage qui s'étoit élevé.* pag. 115.

CHAP. XXII. *Le P. Faure retourne à Senlis aprés ses études: Ce qu'il y fait: Il prêche plusieurs fois avec applaudissement dans la Cathedrale: On le fait Souprieur: ses occupations.* pag. 122.

CHAP. XXIII. *La reputation de la Reforme de Saint Vincent fait que le nombre des Religieux s'y multiplie. L'Abbé de Chancelade vient y passer quelque tems : Le P. de Mataincourt y envoye un de ses Religieux : Le Prieur d'Angers y fait un voyage dans le dessein de Reformer sa Maison.* pag. 127.

CHAP. XXIV. *Plusieurs autres personnes viennent à Saint Vincent, attirez par l'odeur de la sainteté des Religieux : La plûpart y font des retraites sous le P. Faure : Transports de joïe de Monsieur Ransson à la vûë du changement de cette Abbaye.* pag. 132.

CHAP. XXV. *Les Religieux de Saint Vincent portent leur Reforme dans l'Abbaye de Nôtre-Dame d'Eu, & dans celle de Clair-Fontaine* pag. 138.

CHAP. XXVI. *Les Religieux de Saint Vincent sont contraints de sortir des deux Maisons qu'ils avoient commencé de Reformer.* pag. 144.

CHAP. XXVII. *Le Cardinal de la Roche-Foucault obtient un Bref pour la Reformation des Chanoines Reguliers de France : Il tente de rétablir la Congregation de Saint Victor, & fait élire un General : Cela n'ayant pû avoir de suite, il songe à eriger une nouvelle Congregation.* pag. 149.

CHAP. XXVIII. *Le P. Faure & le P. Baudoüin sont commis pour visiter les quarante Maisons dont on vouloit composer la nouvelle Congregation : Quelques effets de cette visite : Du Noviciat de Saint Vincent : Occupations du P. Faure.* pag. 154.

CHAP. XXIX. *Le P. Faure est élû Superieur des Maisons Reformées & à Reformer.* pag. 161.

CHAP. XXX. *La Reforme est établie dans l'Abbaye de Saint Jean de Chartres.* pag. 163.

LIVRE SECOND.

CHAP. I. *Histoire abregée de l'Abbaye de Sainte Geneviéve de Paris.* pag. 275.

CHAP. II. *Le Cardinal de la Roche-Foucault étant pourvû de l'Abbaye Sainte Geneviéve, tâche de la Reformer : Il obtient des Lettres Patentes du Roy, pour la rendre triennale, & prend enfin la resolution d'y appeller des Religieux de Saint Vincent.* pag. 183.

CHAP. III. *Comment les Religieux de Saint Vincent reçeurent la nouvelle de leur établissement à Sainte Geneviéve : Le P. Faure les conduit à Paris.* pag. 189.

CHAP. IV. *Séjour des Religieux de Saint Vincent dans une Hôtellerie, & ce qu'ils y eurent à souffrir.* pag. 195.

CHAP. V. *On entre enfin dans l'Abbaye de Sainte Geneviéve : Ce qui se passa dans cette occasion.* pag. 201.

CHAP. VI. *Le P. Faure met ses Religieux en retraite, & leur fait renouveller leurs Vœux : Combien les Anciens lui donnent à souffrir : Sa charité pour eux : Il en convertit un au lit de la mort.* pag. 208.

CHAP. VII. *Disposition de la Maison de Sainte Geneviéve pour le gouvernement aprés la Reforme : Quelques Reglemens sur les Officiers de l'Eglise.* pag. 216.

CHAP. VIII. *Vertus du P. Du Hamel Ancien Prieur de Sainte Geneviéve : Sa mort.* pag. 222.

CHAP. IX. *Le P. Faure est établi de nouveau Superieur de la Réforme dans Sainte Geneviéve : Son application à former les jeunes Religieux : Il perd un de ses Disciples qui avoit des vertus admirables.* pag. 228.

CHAP. X. *Procession de la Chasse : Le Roi vient à Sainte Geneviéve : Estime generale pour la Reforme : Plusieurs Maisons la demandent : L'Abbaye de Toussaints d'Angers l'embrasse d'elle-même : Le P. Faure prend la resolution d'établir des Seminaires.* pag. 236.

CHAP. XI. *Vûës du P. Faure dans l'Institution des Seminaires : Il en établit un à Saint Vincent de Senlis.* pag. 242.

CHAP. XII. *Le P. Faure enseigne la Philosophie & la Theologie : Ses maximes sur les études : Il tombe dans une dangereuse maladie.* pag. 250.

CHAP. XIII. *Assemblée de Saint Vincent, où le P. Faure est continué dans sa charge de Superieur de la Reforme. Rètablissement de la Discipline Reguliere dans l'Abbaye de Saint Pierre de Fougeres.* pag. 255.

CHAP. XIV. *Troubles arrivez & appaisez dans les Maisons Reformées de Chartres.* pag. 261.

CHAP. XV. *Le P. Faure travaille à la Reforme de Sainte Catherine de Paris, & l'affaire est presque terminée.* pag. 267.

CHAP. XVI. *Le Cardinal de la Roche-Foucault s'offense qu'on ait traité l'affaire de Sainte Catherine sans sa participation : Il en témoigne son mécontentement au P. Faure d'une maniere très-mortifiante, & il lui fait ensuite satisfaction avec une admirable humilité.* pag. 274.

CHAP. XVII. *Après quelques délais, la Reforme est enfin établie à Sainte Catherine, où les Religieux du P. Faure souffrent beaucoup de pauvreté & d'incommoditez.* pag. 280.

CHAP. XVIII. *Le Cardinal donne au P. Faure la qualité de Visiteur general, & fixe sa residence ordinaire à Sainte Geneviéve : Voyage de Fougeres pour pacifier quelques troubles.* pag. 287.

CHAP. XIX.

CHAP. XIX. *Réforme de l'Abbaye de Saint Martin de Nevers : Le P. Faure donne Obédience à un de ses Religieux pour y être Curé : Quatrième Vœu qu'il propose touchant les Benefices.* pag. 292.

CHAP. XX. *Progrés de la Reforme : On convoque une Assemblée pour l'élection d'un General : Disposition des esprits parmi ceux qui devoient composer cette Assemblée.* pag. 299.

CHAP. XXI. *Premiere Séance de l'Assemblée, & ce qui s'y passa : L'on prévient le Cardinal contre le P. Faure ; mais ensuite il est guéri de ses soupçons.* pag. 303.

CHAP. XXII. *Suite de l'Assemblée ; on y conclut qu'on n'élira point de General pour cette fois : Le Cardinal continuë le P. Faure dans sa charge, & lui donne un caractere encore plus honorable : Affaire d'Angers.* pag. 307.

CHAP. XXIII. *On propose au Cardinal d'ériger plusieurs Congregations de Chanoines Reguliers ; mais le sentiment du P. Faure pour n'en ériger qu'une est préferé.* pag. 314.

CHAP. XXIV. *Le Prieuré de Sainte Catherine est conservé à l'Ordre, malgré les efforts de l'Abbé du Val des Ecoliers : Reforme de l'Abbaye de Saint Denis de Reims.* pag. 318.

CHAP. XXV. *On poursuit une Bulle en Cour de Rome pour l'établissement de la Congregation des Chanoines Reguliers de France : Le P. Faure est sur le point de partir pour aller solliciter cette affaire lui-même : Rupture de ce voyage : On obtient enfin cette Bulle.* pag. 325.

CHAP. XXVI. *Le P. Faure établit ses Religieux dans les Abbayes de Saint Memmie de Châlons, de Saint Ambroise de Bourges, de Nôtre-Dame de Chastillon, de Saint Loup de Troyes, de Saint Martin d'Amiens, & de S. Achœul de la même Ville.* pag. 331.

CHAP. XXVII. *On presente des Memoires au Roi contre le P. Faure; mais aprés avoir bien examiné toutes choses, on en découvre l'imposture.* pag. 337.

CHAP. XXVIII. *Sentimens du Cardinal sur les calomnies qu'on avoit publiées contre le P. Faure: La main de Dieu se fait sentir a celui qui en avoit été l'auteur.* pag. 344.

LIVRE TROISIE'ME.

CHAP. I. *PRemier Chapitre General des Chanoines Reguliers de France: Le P. Faure y est élu Abbé Coadjuteur de Sainte Geneviéve, & Superieur General de l'Ordre.* pag. 349.

CHAP. II. *De la modestie & de l'humilité du P. Faure aprés son élection: il va saluer le Roi, dont il est fort bien reçeu: Sa seule vüë convertit un Officier de la Cour.* pag. 355.

CHAP. III. *La Reforme est établie dans Saint Pierre d'Evaux, dans S. Pierre d'Auxerre, dans la Madeleine de Châteaudun, dans S. Quentin de Beauvais, & dans S. Euvert d'Orleans.* pag. 361.

CHAP. IV. *Union de l'Abbaye de Toussaints d'Angers à la Congregation.* pag. 367.

CHAP. V. *Des Maisons Reformées par l'Abbé de Chancelade.* pag. 372.

CHAP. VI. *Le P. Faure visite toutes les Maisons Reformées avec un grand fruit: On le charge de diverses affaires, où il réussit parfaitement: Son application à la conduite de ses Religieux: Il tombe dans une dangereuse maladie: Sentimens du Cardinal à son égard.* pag. 379.

CHAP. VII. *La peste se fait sentir à Sainte Geneviève, & en quelques autres Maisons ; ce qui cause beaucoup de peine au P. Faure : Ses inquiétudes & ses soins pour la Maison de Saint Vincent de Senlis : Il érige une Communauté & un Seminaire à Nanterre.* pag. 385.

CHAP. VIII. *Second Chapitre General : Premiere Séance.* pag. 390.

CHAP. IX. *Seconde Séance du Chapitre, où l'on traite la matiere des Benefices.* pag. 398.

CHAP. X. *Suite des Séances : Election du P. Faure : Conclusion du Chapitre.* pag. 404.

CHAP. XI. *Le P. Faure établit sa Réforme dans beaucoup de Maisons.* pag. 410.

CHAP. XII. *Reforme de Saint Eloy-Fontaine, & de Saint Lo de Roüen.* pag. 417.

CHAP. XIII. *Diverses affaires du P. Faure : Ses Visites : Il est attaqué par la calomnie : Le Cardinal de la Roche-Foucault écrit pour sa justification : Mort du P. Baudoüin, & son éloge.* pag. 425.

CHAP. XIV. *On fait ce qu'on peut à Rome, pour avoir la permission de continuer le P. Faure dans sa charge, sans y pouvoir réussir. Troisiéme Chapitre General, où il est établi Vicaire General, par un Decret solemnel : Extréme attachement qu'on fit paroître pour lui dans cette occasion : Election du P. Boulart : Grande modestie de l'un & de l'autre.* pag. 433.

CHAP. XV. *Le Chapitre confirme le Decret qu'il avoit fait en faveur du P. Faure, & le nouveau General le ratifie : Lettres Circulaires du Chapitre & du General sur le changement qui venoit d'arriver : Heureuse situation des choses au dedans de la Congregation pendant ce gouvernement : Bruits désavantageux à la reputation du P. Faure, que ses*

ennemis répandent à la Cour : Le P. Boulart désabuse le Cardinal de Richelieu : On prévient le Cardinal de la Roche-Foucault contre le P. Faure ; mais il est aussi désabusé. pag. 441.

CHAP. XVI. *Le P. Faure établit ses Religieux dans une Eglise Cathedrale : De la vie commune observée par les Anciens Clercs, & de l'origine des Chanoines.* pag. 450.

CHAP. XVII. *Reforme des Abbayes de Ham, de Quarante, de Chatrices, de Beaulieu, de Beaugency, & de Chaage.* pag. 456.

CHAP. XVIII. *Du Prieuré de Sainte Barbe-en-Auge : Histoire de sa Reformation.* pag. 461.

CHAP. XIX. *Constance & grands sentimens du P. Faure dans le mauvais succés d'une grande affaire.* pag. 466.

CHAP. XX. *Quatriéme Chapitre General, où le P. Faure est élu pour la troisiéme & derniere fois.* pag. 474.

CHAP. XXI. *Aprés la mort du Roi Loüis XIII. qui avoit toûjours protegé la Congregation du P. Faure, ses ennemis tâchent de la décrier par des calomnies, dont la fausseté se découvre. Affaire d'Irlande.* pag. 482.

CHAP. XXII. *Reforme de Saint Maurice de Senlis, de Sainte Honorine de Graville, & de Saint Martin aux Bois.* pag. 489.

CHAP. XXIII. *Le P. Faure commence la Visite des Maisons qu'il avoit Réformées : Il tombe malade, & il est contraint de revenir à Paris : Ses exercices, ses occupations & ses sentimens pendant sa maladie.* pag. 498.

CHAP. XXIV. *Le P. Faure demande les derniers Sacremens, sans qu'il paroisse être en aucun danger : Il meurt le même jour : Ses Obséques : Son portrait : Son Epitaphe.* pag. 505.

LIVRE QUATRIEME.

CHAP. I. *ON connoît mieux l'esprit des grands hommes par leurs écrits, que par le recit de leurs actions : Ouvrages du P. Faure : Dessein de ce Livre.* pag. 515.

CHAP. II. *Idée veritable de la Profession des Chanoines Reguliers, selon la pensée du P. Faure : Que la vie Religieuse & la Clericature en sont les deux parties essentielles.* pag. 521.

CHAP. III. *De l'obligation indispensable qu'ont les Religieux & les Clercs, de travailler sans cesse à s'avancer dans la sainteté.* pag. 526.

CHAP. IV. *De l'amour de Dieu.* pag. 534.

CHAP. V. *Du détachement des choses de la terre.* pag. 540.

CHAP. VI. *De l'esprit de priere : En quel degré d'éminence le P. Faure le possedoit ; & combien ses Religieux en étoient animez.* pag. 547.

CHAP. VII. *Amour de la Retraite : Combien il étoit ardent dans les Disciples du P. Faure : Ses principes & ses maximes là-dessus.* pag. 555.

CHAP. VIII. *De la pratique du silence, & des regles de la conversation.* pag. 564.

CHAP. IX. *De la charité mutuelle : Combien ce saint amour regnoit parfaitement parmi les Disciples du P. Faure : De son extrême affection pour eux.* pag. 571.

CHAP. X. *De l'obligation qu'ont les Religieux d'observer leur Regle.* pag. 579.

CHAP. XI. *De la Pauvreté.* pag. 588.

CHAP. XII. *De la Chasteté.* pag. 595.

CHAP. XIII. *De l'Obéïssance.* pag. 602.

CHAP. XIV. *Maxime du P. Faure touchant les devoirs des Superieurs.* pag. 615.

CHAP. XV. *De la charité des Superieurs, & de l'esprit de douceur qui doit regner dans leur conduite.* pag. 623.

CHAP. XVI. *De la vigueur & de la fermeté que doivent avoir les Superieurs pour empêcher le relâchement de la Discipline.* pag. 633.

CHAP. XVII. *Devoirs generaux des Religieux qui sont employez dans les Offices, & dans la conduite du temporel.* pag. 643.

CHAP. XVIII. *De l'obligation qu'ont les Chanoines Reguliers de celebrer les divins Offices; & de quelle maniere ils le doivent faire.* pag. 656.

CHAP. XIX. *De quelle maniere il faut se disposer aux saints Ordres, & les exercer, quand on les a reçûs.* pag. 663.

CHAP. XX. *Grands sentimens du P. Faure touchant le Sacerdoce & le saint Sacrifice de la Messe.* pag. 670.

CHAP. XXI. *Du zele que doivent avoir les Ministres de l'Eglise pour le salut des ames.* pag. 684.

CHAP. XXII. *Que l'on doit se disposer au ministere des ames par l'étude de la science Ecclesiastique.* pag. 693.

CHAP. XXIII. *Necessité de la Vocation pour entrer dans la conduite des ames: Marques ausquelles on la peut reconnoître.* pag. 701.

CHAP. XXIV. *Sentimens que le P. Faure inspiroit à ses Religieux, pour les empêcher de desirer des Benefices.* pag. 713.

CHAP. XXV. *Devoirs des Religieux Beneficiers: Qu'ils ne sont pas dispensez de l'observance de la Regle: Qu'ils doivent toûjours l'obéïssance à leurs Superieurs: Et qu'ils sont obligez de revenir dans le Monastere, quand on les y rappelle.* pag. 723.

CHAP. XXVI. *Que les Beneficiers qui n'ont point charges d'ames sont dans les mémes obligations que les Curez à l'égard des Vœux de la Religion & des Observances Regulieres.* pag. 737.

CHAP. XXVII. *Conclusion de ce Livre & de tout l'Ouvrage.* pag. 743.

Fin de la Table des Chapitres.



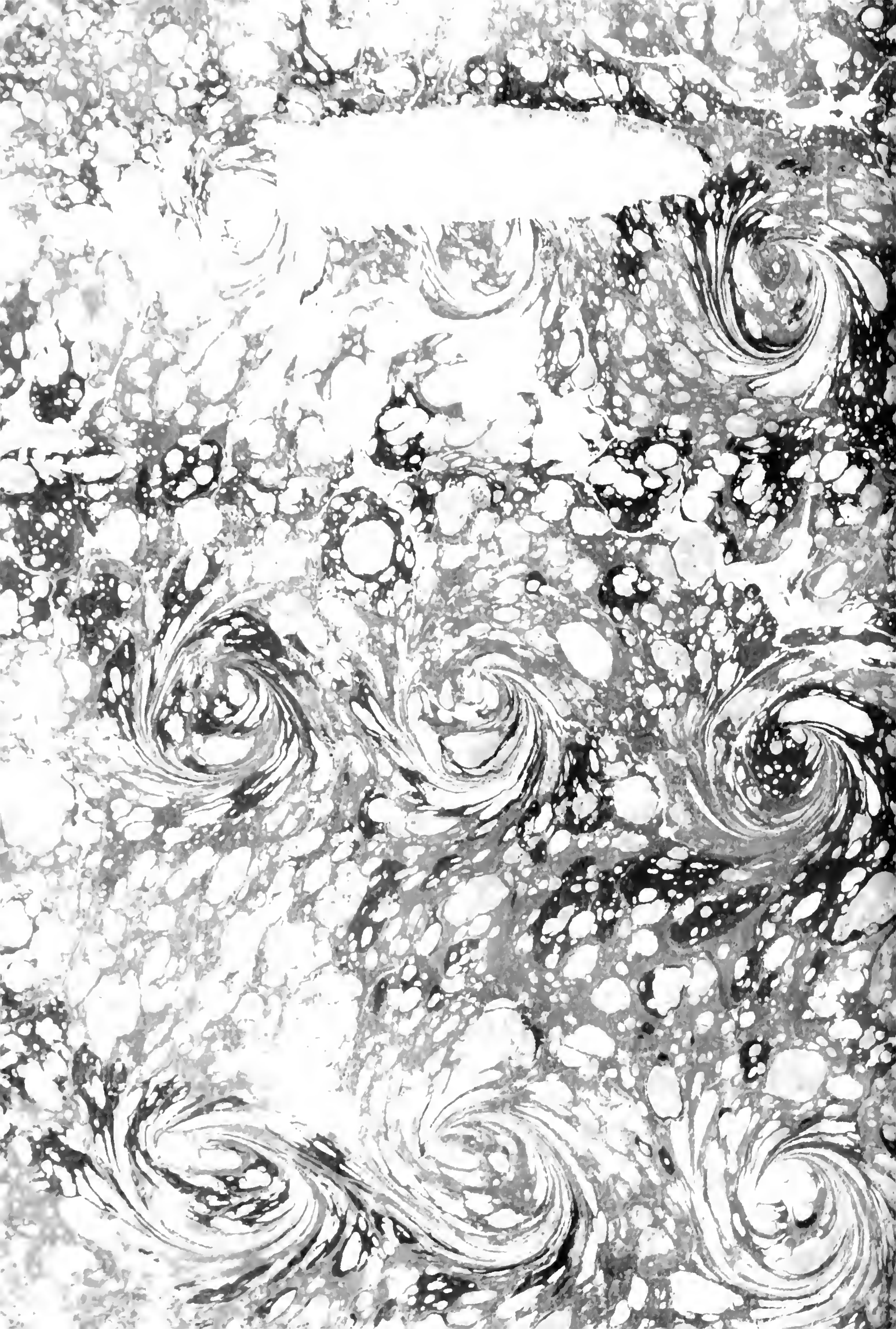
L

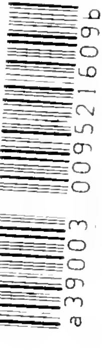
pages 649/656
en double

par les R.R.P.P. Lallem[illegible]
et Chantonnet [illegible]
de Mr. Gjenun[illegible]
Michaud / XIII . 427

ORT

C, 1




a39003 009521609b

